SHOUT
SHARE
IT
SECURITY

18-9-85

S. 701B

BULLETINS

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

DES

LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

S. 701. B. 29.

BULLETINS

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

—

TOME XVII. — IIe PARTIE. — 1850.

BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

—

1850.

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY.

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

DES

LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

1850. — N° 7.

CLASSE DES SCIENCES.

Séance du 6 juillet 1850.

M. D'Omalius, président de l'Académie, occupe le fauteuil.

M. Quetelet, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Pagani, Sauveur, De Hemptinne, Crahay, Wesmael, Martens, Dumont, Cantraine, Morren, Stas, De Koninck, Van Beneden, le baron Edm. de Selys-Longchamps, Nyst, Gluge, *membres;* Spring, Sommé, *associés;* Melsens, *correspondant.*

Le prince Ch. Lucien Bonaparte, associé de l'Académie,

fait hommage de son *Conspectus systematum herpetologiae et amphibiologiae* qu'il vient de publier à Leyde. Remercîments.

MM. Morren, De Hemptinne et Quetelet, membres de l'Académie, font également hommage d'ouvrages de leur composition.

— L'association britannique fait connaître que sa prochaine réunion aura lieu à Édimbourg, le 31 juillet de cette année.

RAPPORTS.

Conformément aux conclusions de ses commissaires MM. Timmermans et Lamarle, la classe ordonne l'impression du mémoire de M. Schaar, *Sur la théorie des résidus quadratiques*, présenté à la séance du 6 avril dernier.

CONCOURS.

Prix institué par le gouvernement pour le meilleur mémoire sur la maladie des pommes de terre. — Rapport de MM. Spring, Ch. Morren et Kickx.

Le Congrès agricole qui s'est réuni, en 1848, à Bruxelles, ayant cru devoir instituer une commission pour

étudier la maladie des pommes de terre, le Gouvernement s'empressa de s'associer à ce projet.

Pour faciliter les études de la commission, il appela tous les hommes compétents à y concourir, et promit un prix de mille francs à l'auteur du meilleur traité composé, avant le 1^er^ septembre 1849, sur la maladie des pommes de terre.

Le programme du concours, rédigé ensuite par la commission spéciale, et publié par le bureau du Congrès, contenait essentiellement ce qui suit :

« .... Le Gouvernement institue un prix de mille francs » pour le meilleur mémoire sur les causes de la maladie » des pommes de terre, les moyens de la prévenir et les » remèdes qu'on peut employer pour guérir, ou, au moins, » atténuer le mal, lorsqu'il a pris naissance. »

« Dans les mémoires envoyés au concours, les auteurs » devront traiter aussi, mais subsidiairement, de la » culture des plantes alimentaires qu'ils considéreront » comme les plus avantageuses pour servir de succéda- » nées de la pomme de terre. »

« Dans tous les cas, le prix ne pourra être accordé qu'à » l'auteur du mémoire dont les théories seront sanction- » nées par de bons résultats pratiques, et *par des expé- » riences dans lesquelles il aura mis les membres de la » commission à même de constater les succès obtenus.* »

Malgré la difficulté de ces conditions, et, nous ajouterons, malgré l'impossibilité de les remplir toutes dans le délai accordé, un très-grand nombre de mémoires parvinrent au Gouvernement.

La commission du Congrès, qui devait avoir le jugement de ce concours, n'ayant pu s'acquitter de cette mission, M. le Ministre de l'intérieur s'est adressé à l'Académie, en

la priant de s'en charger, et de donner ainsi à l'industrie agricole un nouveau témoignage de la sollicitude qu'elle lui a vouée.

Après une longue discussion sur la nature de la question et sur toutes les difficultés auxquelles les termes mêmes du programme donnent naissance, la classe des sciences a décidé, à l'unanimité, que, par déférence pour le Gouvernement, et afin de le seconder dans les vues d'utilité publique qu'il avait en instituant ce concours, elle adoptait les fonctions de jury. En conséquence, dans sa séance du 10 novembre dernier, elle nous a nommés commissaires chargés de faire l'examen des mémoires et le rapport qui renfermera les résultats de cet examen.

En passant en revue les nombreuses pièces du concours, nous nous sommes bientôt aperçus que la grande majorité est dépourvue de tout mérite scientifique ou pratique. Aussi aurions-nous voulu nous dispenser de les analyser en détail. Nous tenons cependant à motiver suffisamment nos conclusions et à écarter de l'Académie le reproche auquel les déceptions d'un amour-propre exagéré pourraient l'exposer. Nous lui demandons donc la permission de passer en revue les mémoires un à un, dans l'ordre de leur réception.

N^os^ 1, 3, 7 et 21 *bis*. Épigraphe : *Das beste Mittel gegen die Kartoffelkrankheit ist nichts thun*. Mémoire de 28 pages in-4°, en allemand, avec trois suppléments envoyés à des dates différentes.

L'auteur fait profession d'une sorte de fatalisme *mystique*. Dieu nous a refusé la connaissance des causes, dit-il, afin que nous ne devenions pas ses égaux. Les saintes Écritures nous prouvent que les plantes alimentaires ont été,

de tout temps, sujettes à des maladies, et celle des pommes de terre est aussi ancienne que la culture de cette plante.

C'est une loi générale que tout ce qui est élevé à la sueur de l'homme et fumé avec des excréments animaux doit devenir malade.

L'auteur, si nous l'avons bien compris, admet l'existence d'une matière morbifique générale et indépendante des végétaux ou des animaux dans lesquels elle porte ses ravages.

C'est ainsi qu'elle attaque tantôt les céréales, tantôt les arbres fruitiers, une autre fois les arbres forestiers sous la forme de chenilles, etc., puis les animaux domestiques, et, en 1848, nous citons textuellement, cette matière s'est saisie des hommes et les a poussés vers l'émeute.

Dans les deux premiers suppléments, écrits en août 1849, nous apprenons que l'auteur a adressé à plusieurs Gouvernements et académies de l'Europe un mémoire intitulé : *Le choléra dans ses rapports avec la maladie des pommes de terre.* Il y est prouvé, dit-il, par l'histoire, que ces deux maladies ne sauraient jamais exister ensemble. Le choléra est ami des richesses et de la perfection, il cherche les pays d'abondance et les moissons riches, tandis que la maladie des pommes de terre s'associe à la pauvreté, à la disette et à l'imperfection.

Inutile, selon lui, de chercher les moyens de combattre l'une ou l'autre de ces maladies; car pour les trouver, il faudrait d'abord connaître la *cause* de ces dernières, qui, comme il a été dit plus haut, nous a été cachée à dessein; et les eût-on trouvés, ces moyens ne sauraient que *déplacer* la maladie, c'est-à-dire la rejeter de la pomme de terre sur l'homme, sur les céréales ou sur tout autre produit cultivé. D'ailleurs, parmi les anciens, des hommes d'esprit ont cherché inutilement ces moyens, et nous ne

valons pas mieux qu'eux, dit l'auteur, avec une modestie qu'il suppose rencontrer aussi dans ses lecteurs. Dans le dernier supplément, l'auteur tend à nous rassurer, en disant que, d'après ses calculs, toutes les maladies qui, dans les dernières années, ont désolé la vieille Europe, viendront à cesser pour un temps infini, à dater de 1851.

N° 2. *Glaube dem Leben, es lehrt besser als Redner und Buch.* — 78 pages en allemand.

La maladie des pommes de terre dépendrait de défauts dans la culture et non pas d'influences atmosphériques, telluriques ou sidériques. Le mémoire a pour but de signaler ces défauts. L'auteur se donne comme praticien et ne veut fournir en fait de théories, que juste ce qu'il en faut « pour assaisonner ou pour rendre digestibles » ses préceptes pratiques.

Ces derniers se rapportent au choix des espèces et du sol, à la prohibition de l'engrais, surtout de l'engrais humide, et au mode de conserver les tubercules pour éviter la contagion. Quand les hommes ne sauront plus manger les pommes de terre, l'auteur conseille de les donner aux animaux. Les premiers pourront se contenter de navets, de choux, etc.

Parmi les préceptes, aucun n'est appuyé sur des observations spécifiées, ce qui nous dispense de les reproduire en détail.

N° 4. « *Vlied de arbeidzame werken, noch den arbeid van het veld niet, welk van den Allerhoogsten is aenbevolen.* » *Jesus Sirach.* — 24 pages en flamand.

D'abord quatre pages pour démontrer que la pomme de terre n'est connue en Europe que depuis la découverte de l'Amérique, que *Pline*, spécialement, ne la connaissait pas, et qu'elle vient de la *zone torride* de l'Amérique. Histoire

spéciale de son introduction en Belgique, s'appuyant sur des extraits des anciens placards des Flandres.

La cause de la maladie consisterait dans une transpiration imparfaite, empêchée par le froid et l'humidité atmosphériques.

Comme unique moyen infaillible, l'auteur propose de faire venir périodiquement des plants de l'Amérique, c'est-à-dire de renouveler l'espèce de temps en temps. Il ajoute d'autres moyens, au nombre de vingt, mais non infaillibles, dont le premier est de planter la pomme de terre pendant la lune décroissante des mois de mars ou d'avril.

Il déconseille l'emploi de moyens chimiques tirés du règne minéral, tels que la chaux, car les pommes de terre pourraient en prendre un caractère vénéneux, toute matière chimique étant dangereuse.

Pour remplacer les pommes de terre, l'auteur recommande les panais et les navets pour les bestiaux, les panais, les fèves et les pois pour l'homme.

N° 5.

Thu nur das Rechte in deinen Sachen,
Das andere wird sich von selber machen.

148 pages en allemand.

On y traite d'une manière étendue, et souvent avec talent et beaucoup de sens :

1° Des forêts, 2° des prairies, 3° de la culture des champs, 4° de l'élève du bétail, 5° des écoles d'agriculture, 6° de l'organisation et de la classification du personnel agricole. Des pommes de terre et de leur maladie, on ne s'occupe nulle part. C'est un traité d'*Économie rurale* qui semble s'être glissé par erreur parmi les pièces du concours.

N° 6. *L'homme ne prendra jamais la nature pour dupe.* — 5 pages en français.

L'auteur déclare au commencement qu'il ne fera pas de mémoire *savant,* convaincu qu'il est, « que ce sera précisément dans les mémoires les plus savants que l'on trouvera les plus grandes sottises. »

La maladie des pommes de terre lui paraît être un fruit de la grande population et du perfectionnement exagéré de l'agriculture, à l'égard de cette plante, spécialement d'un excès de fumure et du contact direct entre les tubercules plantés et le fumier. Le Gouvernement est engagé : 1° A faire une remise de contributions sur les parties de terrain où l'on plante des pommes de terre sans fumier; 2° A remplacer plus tard cette remise des contributions par une amende, à payer par ceux qui emploieront du fumier; 3° A accorder des primes pour encourager la culture des pois et des haricots.

N° 8. *Vrede en landbouw.* — 1 ¼ de page en flamand.

L'auteur croit avoir observé que la maladie s'est déclarée à la suite d'une pluie fine et froide *(eene kouden smokkelregen)*, et qu'elle descendait des feuilles à la tige et des tiges aux racines. Il conseille de cylindrer les terres avec un cylindre de deux à trois mètres de longueur. Ses champs ainsi traités ont été préservés. Si malgré cela, les pommes de terre viennent à manquer : choux, navets, fèves, etc.

N° 9. M. Guillaume Bender, tisserand en damas, à Bleicherode, près de Nordhausen, arrondissement d'Erfurt, fait connaître qu'il a trouvé le remède contre la maladie des pommes de terre. Ce moyen consiste à arracher, dès que la maladie débute, les tiges souterraines ou pour parler plus exactement, à rompre par une forte traction, les coulants qui relient les tubercules à la portion verte de la tige.

N° 10. *Boven de belooning, voor het algemeen best der zamenleving.* — 12 pages en flamand.

Dieu seul peut connaître la cause; cependant l'auteur pense qu'il faudrait la chercher dans des hivers extraordinairement froids. Comme *moyen*, il conseille de labourer la terre 24 heures avant de planter les tubercules, pour lui donner le temps de sécher; et de jeter dans les fosses de la cendre de bois ou mieux encore, de mouiller les pommes de terre avant de les planter, et de les retourner dans des cendres de bois; car, étant encore enfant de douze ans, l'auteur a vu que, dans son jardin, les pommes de terre venaient mieux dans un endroit où l'on avait l'habitude de jeter cette cendre.

En cas de maladie de la solanée, il compte également s'en tirer avec les fèves, les panais, les navets, etc.

N^os^ 11, 18 et 48. — *In quibusdam in alto latet veritas, in aliis autem est occupata.* — 42 pages en allemand.

L'auteur n'est pas certain, si la cause du mal réside dans les variations brusques de l'atmosphère, dans la dégénérescence de l'espèce ou dans les deux circonstances à la fois. Il croit le prévenir en plantant les tubercules *très-profondément* et en s'abstenant de butter. Cette méthode, essayée dans un jardin, a donné de beaux résultats, attestés par un certificat que M. le conseiller J.-Ch. Doell, de Karlsruhe, a joint au mémoire. Ce qui nous a le plus surpris dans ces résultats, c'est qu'au dire de l'auteur, dans ses plantes l'herbe s'est fanée et est devenue complétement noire, *sans que la maladie*, dans l'immense majorité des cas, *se soit communiquée aux tubercules.*

Dans un supplément daté de Karlsruhe, du 28 septembre 1849 (n° 11), l'auteur fait connaître la suite de ses expériences. Il insiste de nouveau sur la nécessité d'em-

pêcher l'accès de l'air quand la maladie menace les tubercules.

Depuis la clôture du concours, l'auteur a fait imprimer son mémoire sous le titre : *Die Verbesserung des Kartoffelbaues, ein erprobtes Mittel gegen die Kartoffelkrankheit; von C. Loeffler, Gehülfe im grossh. badischen botanischen Garten zu Karlsruhe.* Karlsruhe, 1850, 30 pages in-8°.

Par l'envoi de cette brochure, qui porte le n° 48 de la farde, l'auteur est sorti des conditions du concours.

N° 12. *Memorie tot het planten der aerdappelen by ondervinding;* par Callaen, agriculteur à Hilligem. — 2 pages in-fol.

Ces deux pages contiennent des conseils sur la manière de planter les pommes de terre. M. Callaen ne met en terre que des tubercules ayant déjà poussé des jets. En achevant leur développement à une période moins avancée de l'année, les plantes ont plus de chances d'échapper à la maladie.

N° 13. *Die Nachahmung wird uns angeboren, aber das Nachzuahmende wird nicht leicht erkannt.* — 20 pages en allemand.

La maladie trouverait sa cause dans un affaiblissement plus ou moins grand de la force vitale, ce qui aurait pour conséquence le *défaut de fécule*. Elle aurait été produite par des chaleurs fortes de l'été, et par l'affaiblissement de la force reproductive des plants.

Pour la prévenir, il s'agirait de protéger les champs contre une trop grande chaleur d'été, de bien choisir les espèces, de ne pas couper en morceaux les tubercules avant de les mettre en terre, et de les soigner convenablement plus tard.

Pour ce qui regarde ce dernier précepte, l'auteur pro-

met de soumettre bientôt au *Conseil supérieur d'agriculture* une « instruction pour la culture rationnelle de la pomme de terre. »

N° 14. *Verhandeling over de aerdappelziekte;* door P. De Baer van Heycruys. — 11 pages en flamand.

Un second exemplaire a été envoyé après la clôture du concours; il porte le n° 46.

La cause de la maladie réside dans l'atmosphère comme celle de l'ophthalmie militaire, que l'auteur a observée, en 1817, à Mons, où il a été sergent-major au 24e bataillon.

La maladie des pommes de terre progresse du nord au sud, saisit d'abord les feuilles et descend ensuite par les tiges aux tubercules.

Une autre cause pourrait tenir du sol, qui est généralement trop épuisé, parce qu'on a abandonné le système des jachères.

L'auteur conseille de laisser le sol se reposer et de choisir les meilleures espèces de tubercules pour la reproduction. Mais, malgré ces précautions, il est impossible de prévenir le mal; tout ce qu'on peut, c'est de lui échapper par une culture hâtive. Dans ce but, on se procure des tubercules avec des pousses, qu'on plante dès le mois de février pour pouvoir faire la récolte avant que la maladie ne se montre.

N° 15. M. Thomas Mc Gill, de Boston, fait connaître qu'au mois de septembre 1848, il enferma des pommes de terre malades dans des caisses, après les avoir recouvertes de chaux éteinte à l'air. Après leur dessiccation, il leur appliqua le même procédé une seconde fois, les remit dans des caisses et ferma celles-ci. Ensuite il n'y regarda plus pendant huit mois. Le 30 avril 1849, il ouvrit les caisses

et trouva les tubercules parfaitement conservés et guéris de la maladie, au *point d'avoir germé dans la caisse;* ce qui nous étonne d'autant plus, qu'ils avaient été séchés préalablement et que la chaux a dû absorber l'humidité nécessaire à la germination. Quoi qu'il en soit, il en a cuit une partie et les a trouvés bons, tandis que le reste a été planté dans quatre localités différentes; et l'auteur de la lettre a pleine confiance, dit-il, que la pourriture ne les gagnera pas. Il croit donc avoir résolu le problème et indique la voie par laquelle on pourra lui faire parvenir le prix. « *The remedy is perfect,* dit-il à la fin, *and not expensive.* »

N° 16. Mémoire intitulé : *Das Wesen, die Ursache und die Verhütung der Kartoffelkrankheit.* — Épigraphe : *Wie mans treibt, so geht's.* — 48 pages en allemand.

L'auteur emploie sept pages à démontrer que les altérations observées sur la pomme de terre depuis 1845, ne sont pas la maladie, mais les *signes* de la maladie; que les plantes diffèrent des animaux en ce que leurs maladies ne sont pas accompagnées de *douleurs* ni de *malaise* (!); qu'enfin, ce qu'on appelle maladie de la pomme de terre n'est, à proprement parler, que la *mort* totale ou partielle de ce tubercule, et par conséquent, dit-il, un effet, non pas de la *force vitale,* mais de l'*affinité.*

La dernière cause du fléau est dans l'altération de la plante, suite des efforts que font les agriculteurs pour favoriser le développement des tubercules aux dépens des autres organes, notamment des fleurs et des fruits.

Des analyses chimiques des terres et de différentes parties de la plante cultivée, tendent ensuite à démontrer que l'absence d'*acide phosphorique* et de *phosphates* qu'on observe, selon l'auteur, dans toutes les espèces de sol à

l'époque des jachères, doit être considérée comme une cause générale de la maladie.

Pour prévenir cette dernière, il faudrait préparer convenablement le sol, et surtout y mêler des cendres de pomme de terre; mais comme ce procédé reviendrait trop cher, il vaut mieux, selon l'auteur, restaurer pour ainsi dire l'espèce, en élevant les plantes dans des conditions particulières que je m'abstiens de transcrire ici, parce qu'elles dérivent de prémisses qui sont loin d'être prouvées.

N° 17. *Gebt dem Kaiser was des Kaisers, Gott was Gottes ist, etc.* — 18 pages en allemand.

Ce concurrent possède un secret qu'il offre au Gouvernement ou à une société d'agriculture, au prix de 100,000 thalers de Prusse, après, toutefois, qu'une commission, à la suite d'expériences, y aura apposé son « *probatum est.* » D'après ce qu'il laisse transpirer sur la nature de son secret, il paraît que ce dernier aurait pour effet de ralentir la décomposition de l'engrais, dans l'intention de rendre soluble une plus grande quantité de silicates, etc.

N° 17 bis et 12 bis. — M. Essig, conseiller communal à Leonberg (Wurtemberg), adresse, comme pièce du concours, une brochure imprimée, qui porte pour titre : *Praktische Mittheilungen über die vorzüglichsten Brodsurrogate, etc. Communications pratiques sur les substances qui pourraient le mieux remplacer le pain, suivies d'observations et d'expériences sur la maladie des pommes de terre.* Leonberg, 1848, 31 pages in-8°.

La brochure est accompagnée d'échantillons de pommes de terre découpées et séchées d'après la méthode de M. Essig, et de farines obtenues de ces pommes de terre.

L'auteur a réussi à fournir un pain de bonne qualité,

avec parties égales de farine et de résidu du malt obtenu lors de la fabrication de la bière. Il joint à sa brochure, dans laquelle le procédé est décrit, copie de lettres de félicitation et d'encouragement à lui adressées par le ministre de l'intérieur du royaume de Wurtemberg, par le comité central d'agriculture siégeant à Stuttgardt, et par le comité de district de Canstadt.

Les *Observations et expériences* sur la maladie des pommes de terre se bornent à quelques remarques sur le choix du sol et des espèces.

A la brochure imprimée, il est ajouté, à la plume, deux notes : l'une sur les moyens de se servir de la *châtaigne sauvage* (*Aesculus hippocastanum L.*) pour fabriquer du pain; et l'autre, contenant la proposition de saler les résidus des pommes après la fabrication du moût ou du vinaigre, pour en nourrir les bestiaux, dans le but d'économiser les pommes de terre dans les années de disette.

N° 19. *Men moet soeken, wilt men vinden.* — Deux pages parfaitement insignifiantes.

N^os^ 20 et 21. *Ein jeder ist im Herzen ein Freund der Wahrheit.* — 29 pages en allemand.

La pomme de terre est épuisée par l'âge, et un peu aussi par la manière irrationnelle de la planter. Il faut renouveler l'espèce régulièrement tous les quatre ans, en mettant en terre les graines au lieu de tubercules. Suivent des lieux communs sur le mode de cultiver, de récolter et d'utiliser la pomme de terre en général.

21 ter. — Lettre d'un bouquiniste de Ratisbonne, dont nous croyons inutile de citer le nom.

Il conseille de couper les premiers jets des pommes de terre et de les planter à côté des tubercules, dans le dou-

blebut : 1° de multiplier le produit de la récolte, et 2° de la préserver à jamais de la maladie. Pour remplacer la pomme de terre, il conseille de manger.... des truffes, qui, selon lui, viennent très-bien dans une terre à laquelle on a mêlé du tan.

N° 22. *Een onvermoeide arbeit komt alles te boven.* — 106 pages en flamand.

La partie historique est faible. L'écrit est tout personnel et semble ignorer tout ce qui a été écrit de sérieux sur la question. Il se complaît dans le genre anecdotique et relate ses conversations avec son beau-père, ses frères, ses amis. La maladie vient, selon lui, des brouillards humides. L'auteur est un habitant des polders, dont la vue ne franchit pas son horizon. Il distingue la maladie de 1845 de celles de 1846, de 1847 et 1849. Tous les moyens pratiques indiqués par lui sont connus, ont pallié le mal dans certaines localités pour ne rien produire dans d'autres. Les succédanées prônées par l'auteur, sont les carottes, le panais, les chicorées, les betteraves, les pois à racines, les haricots, les féveroles et les topinambours.

N° 23. *Abondance et culture facile*, mémoire de 63 pages. Ce travail est un des moins mauvais. L'auteur est un homme instruit, érudit. Les causes sont pour lui la combinaison du parasitisme végétal (*Botrytis*), la dégénérescence et les circonstances atmosphériques. Il admet la résistance plus ou moins grande des variétés et cite des expériences fort curieuses à ce sujet. Cependant les preuves de la dégénérescence qu'il expose n'en sont point, et cette partie du travail donne fort peu de conviction. Il recommande les plantations automnales et hivernales, le choix de terres meubles laissant filtrer les eaux, l'enfouissement des tubercules à 20 ou 25 centimètres, la connaissance

des variétés, dont les tubercules doivent être coupés avant d'être plantés, les moyens d'empêcher le piétinage des terres, le sarclage. Il regarde la pomme de terre comme n'ayant pas de succédanée absolue.

N° 24. *Que le bons sens, le calme, etc.* — 15 pages.

Le mal réside dans la terre; pour faire sortir ce mal du sol, il faut le labourer trois fois, en automne, au printemps et avant de planter. Il faut s'abstenir de herser. Quand les pommes de terre manquent, il faut manger des lentilles, pois, haricots, fèves et des courges!

N° 25. *Labor improbus omnes vincit.* — 7 pages.

Ce mémoire vient d'un chimiste. La maladie est le résultat d'une rupture de cellule. L'auteur admet l'acclimatation des plantes et le changement dans l'état électrique de l'air. Ce dernier phénomène en est une des causes. Il plante au nord, dans les terrains sablonneux, il ne fume pas et, pour empêcher les cellules de crever, il plante des tubercules entiers, mais petits. Il recommande, chose singulière, de ne cultiver que les variétés les moins féculentes.

N° 26. Mémoire sans épigraphe. Ce travail ne dit absolument rien qui ne soit connu. Sa partie théorique ne mérite pas d'être discutée.

N° 27. Mémoire imprimé de M. André de Metz. Il s'est mis hors concours.

N° 28. *On ne réfléchit pas, etc.* — 5 pages.

L'auteur est la meilleure preuve de la vérité de son épigraphe.

N° 29. *Noyt gedacht.*

Ce mémoire est en français. Il parle d'un gaz électrique qu'on voit sortir des plantes étouffées. Ce gaz est l'éruption des exhalaisons morbifiques métamorphosées en gaz in-

flammable que la terre fangeuse renferme et ne peut évacuer, etc. L'auteur préserve les pommes de terre du feu électrique en les immergeant de 2 à 4 heures dans une lessive de cendres de bois. Nous proposons de passer l'éponge sur le mémoire et le feu électrique de l'auteur.

N° 30. *Experientia docet.* — 10 pages en français.

La cause de la maladie réside dans l'affaiblissement successif et progressif de la plante, depuis son importation jusqu'à présent. Cette dégénérescence est provoquée par le commencement de germination que subissent, pendant l'hiver, les tubercules destinés à la plantation, et elle est en raison directe du nombre de jets que ces tubercules auront poussés. L'habitude où l'on est, dans certaines localités, de planter des morceaux de pommes de terre au lieu de tubercules entiers conduit au même résultat.

D'après l'auteur, l'infection commencerait par le tubercule et se communiquerait de là aux feuilles et à la tige, de manière cependant à ne pas en attaquer les parties supérieures qui restent, d'après lui, saines et vigoureuses. Ce sont donc, dit-il, les sommités de la plante qu'il faut faire servir à sa régénération, sans laquelle on ne pourra jamais prévenir le retour du mal.

Pour régénérer la pomme de terre ou procréer des plantes nouvelles exemptes de la contagion, il faut donc planter dans une serre, dès le commencement de février, quelques pommes de terre choisies parmi les moins attaquées, afin d'en obtenir des touffes. Lorsque ces touffes auront atteint une certaine élévation, on fera prendre racine aux extrémités de la plante restées saines, le tout assez tôt pour que dans le courant de mai ou de juin, on puisse les planter en pleine terre, où elles parcourront leurs phases ordinaires de végétation.

Telle est la manière dont l'auteur veut procéder à la régénération. Nous n'avons presque pas besoin de faire observer qu'elle s'appuie sur un fait controuvé, la marche de la maladie du tubercule vers la tige et les feuilles et son absence dans les parties supérieures. Si, d'ailleurs, il n'en était pas ainsi, nous n'en serions pas moins fondés à déclarer son système inexécutable. Aussi propose-t-il subsidiairement de faire venir du Mexique des graines et des tubercules choisis sur des individus sauvages et parfaitement sains : car le semis de graines prises sur des plantes malades produit, dit-il, des individus qui le sont également. Cependant la graine appartient bien aussi aux parties supérieures de la plante!

N° 31. *Recommencer par le commencement.* — 6 pages en français.

L'ensemble des opinions de l'auteur s'accorde avec celles du numéro précédent. Il conseille, à l'exclusion de tout autre moyen, la régénération par semences ou par tubercules bien sains tirés du pays natal.

N° 32. *La théorie seconde l'expérience; mais expérience sans théorie vaut mieux que théorie sans expérience.* — 6 pages en français.

Les causes de la maladie sont les influences atmosphériques et les brusques alternatives de grande chaleur et de grande humidité. Si ces intempéries de l'atmosphère n'ont pas occasionné antérieurement à 1845 les mêmes altérations, cela provient, dit l'auteur, de ce qu'il y a aujourd'hui chez la pomme de terre une prédisposition qu'elle n'avait pas auparavant. Cette prédisposition provient du traitement qu'on lui a fait subir pour en augmenter le produit. Voyant que la plante rendait à proportion de l'engrais qu'on lui donnait, les cultivateurs ont poussé jusqu'à

l'excès l'emploi de l'engrais, et c'est cet abus de fumier qui a prédisposé la plante à ressentir l'influence des variations de température et d'humidité. Ce qui le prouve, selon l'auteur, c'est que dans les terres très-fumées le mal a fait plus de dégâts que dans les terres plus on moins arides. Il a même remarqué que la place où le fumier a été amoncelé sur le champ, présente toujours des pommes de terre plus attaquées que le reste.

L'auteur rend compte des expériences faites par lui et qui justifient son opinion. Il propose :

1° De fumer moins et de ne pas mettre le fumier en contact avec la plante;

2° D'enfouir le fumier avant l'hiver;

3° D'essayer de supprimer le buttage en plantant le tubercule à 10 centimètres plus bas que de coutume;

4° De multiplier les produits de semis dans les terres maigres et de les employer le plus possible à la reproduction.

A l'appui de la suppression du buttage, l'auteur fait remarquer qu'une ligne de pommes de terre qu'on avait oublié de butter a été préservée du mal et que dans les contrées méridionales de l'Europe on ne la butte pas.

N° 33. *Souvenons-nous que la nature est couverte d'un voile d'airain*, etc. — 12 pages en français.

L'auteur croit aussi que la maladie provient des variations atmosphériques : car en 1849, comme les années précédentes, elle s'est déclarée après des jours de pluie et de froid. Les mêmes variations ont d'ailleurs été constatées entre la température du jour et de la nuit; de 14° et de 16° qu'elle était pendant le jour, elle descendait pendant la nuit à 4°, et la différence était quelquefois encore plus grande. Des feuilles de haricots furent en partie gelées dans

la nuit du 21 août et à 4 heures du matin le thermomètre ne marquait que 2° au-dessus de zéro.

Après ces préliminaires, l'auteur examine la marche de la maladie. Il la compare à celle du choléra. Il revient ensuite de nouveau aux causes et combat l'opinion de ceux qui attribuent l'épidémie à la dégénérescence de la plante, en constatant que des pommes de terre étrangères, obtenues de graines qui avaient été reçues de France, d'Angleterre et d'Amérique, ont été attaquées comme les autres et que, d'autre part, des pommes de terre du pays, quoiqu'infectées, ont produit des tubercules sains.

L'auteur s'est livré à de nombreuses expériences comparatives dans le but de trouver un préservatif. Ces expériences peuvent être classées en deux catégories.

Dans celle de la première catégorie, il essaya de planter des pommes de terre en les recouvrant de plâtre, de cendres, de chaux, de chaux et de cendre mélangées, de charbon pilé, de sel, de suie de cheminée où l'on brûle du bois, de vitriol vert. Les pommes de terre recouvertes des quatre premières de ces substances n'offrirent qu'un tubercule attaqué sur 12 touffes : celles traitées avec le sel en eurent un sur 15 : avec le charbon pilé un sur 22. D'autre part, avec la suie et avec le vitriol vert, les tubercules restèrent intacts, mais les feuilles furent faiblement attaquées, tandis qu'avec la sciure de bois de chêne non-seulement on ne récolta aucun tubercule malsain, mais on n'observa en outre aucun signe de maladie aux fanes.

L'auteur se demande si c'est en absorbant l'humidité ou bien à raison du tanin qu'elle renferme, qu'agit ici la sciure de bois de chêne? En attendant que cette question soit éclaircie, il recommande spécialement de renouveler

un essai qui est à ses yeux le plus concluant de tous ceux auxquels il s'est livré.

Dans la seconde catégorie de ses expériences l'auteur fit tremper les tubercules, avant de les planter, dans de l'eau contenant des cendres de bois ou de sel, ou des cendres, du sel et du vitriol vert, ou des cendres et du vitriol sans sel, ou, enfin du vitriol seul. Les pommes de terre macérées pendant 24 heures dans les mélanges où entrait le vitriol ne produisirent qu'un tubercule malade sur 18 et 20 touffes, tandis que dans la récolte de celles traitées sans vitriol, la proportion était de 1 sur 12.

D'autres expériences encore témoignent des peines que s'est données l'auteur, pour arriver à quelque résultat pratique définitif, qu'il n'a pas, du reste, la prétention d'avoir trouvé. C'est ainsi qu'il a constaté de nouveau, que lorsque l'on plante des jets seuls (comme le conseillent à tort ceux qui admettent que la maladie passe du tubercule dans la tige), la plante n'est pas plus exempte du fléau que lorsqu'on plante le tubercule entier.

N° 34. Lettre écrite, le 16 juillet, à M. Nollet, président de la commission du Congrès agricole, par le docteur Koene, pour le prier de vouloir bien lui fixer le jour et l'heure auxquels il pourrait (conformément à l'une des clauses du programme), mettre la commission à même de juger des résultats pratiques qu'il a obtenus.

Cette lettre n'est accompagnée d'aucune autre pièce.

N° 35. *Les influences des vicissitudes atmosphériques sont en raison du degré d'affaiblissement des êtres.* — 22 pages en français.

Un abaissement considérable de température, produit, soit par une forte rosée, soit par des pluies, surtout lorsque celles-ci sont accompagnées de vent, est, d'après l'auteur

de ce travail, qui adopte complétement l'opinion de M. Nollet, la cause déterminante de la maladie des pommes de terre. Cette cause agit avec d'autant plus d'énergie que les tubercules destinés à la plantation sont plus ou moins épuisés par la production de jets souvent plusieurs fois renouvelée, ainsi que le prouvent les expériences que l'auteur a instituées et dont il rend compte.

Il faut donc conserver les tubercules, pendant l'hiver, dans un endroit où ils soient tout simplement soustraits à la gelée, et les planter le plus tôt possible. Si les variétés précoces ont été en général moins attaquées, c'est que, mises en terre plus tôt, elles n'étaient pas autant épuisées que les tardives.

L'auteur cherche aussi à expliquer pourquoi les semis ont été moins sujets à la maladie, et pourquoi celle-ci a régné avec plus d'intensité dans les terrains humides et dans les terres fortement fumées. Il fait connaître ensuite les essais qu'il a tentés en plongeant les tubercules, avant la plantation, dans un lait de chaux, ou dans du chlorure sodique, calcique et ferrique. Il a vu produire aussi des plantes plus vigoureuses qui résistaient mieux à l'épidémie. Il recommande surtout d'arroser la base de la tige, quand elle est devenue haute d'un pied, avec une solution calcique de 4° de concentration.

N° 36. *Ex fructibus cognoscitur arbor.*

Selon l'auteur de cette lettre, la maladie consiste dans l'affaiblissement des forces vitales de la plante. Tout a son faible, ajoute-t-il, *et per hoc capiatur.* Il conseille de choisir des pommes de terre bien saines et de les faire macérer pendant 4 heures, immédiatement avant de les planter, dans une solution de chlorure de sodium. Cette expérience faite dans la commune d'Oedelem (arrondis-

sement de Bruges), a été couronnée chaque fois d'un plein succès. Il ne sera toutefois pas inutile d'ajouter que l'auteur a opéré sur des variétés précoces.

N° 37. *Lettre de M. Lemaire-Bourgeois, propriétaire-cultivateur au Quesnoy* (France, département de la Somme).

L'auteur ne se met pas sur les rangs pour concourir : car il n'est pas envieux. Tout ce qu'il cherche c'est de mériter la confiance de M. le Ministre, auquel il communique son procédé.

Ce procédé consiste à répandre sur la terre, huit jours avant la plantation des pommes de terre, des cendres et à recouvrir d'une poignée de cendres chaque tubercule mis dans le sol. L'auteur s'offre pour aider les cultivateurs belges à mettre sa méthode en pratique. Il se rendra à cet effet en Belgique au premier appel.

N° 38. Sans devise et portant la date du 6 janvier 1849.

L'auteur recommande de ne pas trop fumer, d'étendre le fumier le plus possible sur le terrain et de planter au commencement de mars. Avec ces précautions, on obtiendra une bonne récolte.

N° 39. *Lettre au Ministre, du sieur Arragon de Darney en Vosges.*

En mangeant des pommes de terre, le sieur Arragon a remarqué, dans quelques-unes, un germe de couleur grise, gros comme le bout du petit doigt, aplati. Il s'est dit que ce germe invisible (*sic!*) pourrait bien, lorsque le tubercule est mis en terre, rendre vicieuse sa reproduction. Il conseille donc de ne planter que des ..... pelures.

N° 40. *Notice manuscrite sur la pomme de terre par Fontaine Guichard, agronome à Dadizeele.*

Cette notice paraît être la traduction d'un opuscule pu-

blié, presque simultanément, en flamand par le même auteur.

La cause de l'épidémie est l'humidité et le mauvais temps. La culture de la pomme de terre tardive doit être abandonnée en Belgique. Il faut y cultiver des espèces hâtives et les planter non pas avant l'hiver, comme on l'a conseillé, mais en mars. Il faut en outre régénérer la pomme de terre par le semis et la remplacer autant que possible par le maïs.

N° 41. *Rien ne se fait de rien.* — 17 pages en français.

L'auteur trouve la cause de l'épidémie des pommes de terre dans les vapeurs des locomotives de nos chemins de fer. « Ce sont elles qui, chargées de molécules cuivreuses » ou de tel autre métal, et retombant sur la terre con- » densées en eau, attaquent, corrodent, mortifient, dé- » composent les tissus de la pomme de terre et portent » dans tout le végétal la perturbation, la désorganisation » et la mort ou la putréfaction. » Et pour qu'il ne reste aucun doute, l'auteur cite à l'appui de son opinion, les paroles de notre honorable collègue M. Morren, qui a dit quelque part qu'une variété de pommes de terre, celle connue sous le nom de *corne de chèvre,* s'est perdue aux environs de Liége par l'influence des usines.

N° 42. Lettre de M. Puttemans, conseiller communal à Wesemael, avec cette devise : *De aerdappels zyn ziek, maer het is geene ziekte.*

L'auteur attribue l'épidémie aux variations atmosphériques. Avec la chaleur qu'on a eue on ne gagne pas, dit-il, des pommes de terre, pour lesquels il faut au moins 15° d'une température constante. Mais les saisons vont rentrer dans leur état normal et l'an prochain la cause aura probablement disparu.

N° 43. Lettre du sieur Jacqmin, annonçant à M. le Ministre, sous la date du 23 août, qu'il a un procédé particulier pour la culture des pommes de terre et qu'il est prêt à le faire connaître aux hommes compétents que le Ministre voudrait lui adresser.

Sur l'invitation du Ministre, M. Jacqmin se mit en rapport avec M. Nollet, président de la commission du Congrès agricole, qui, d'après une note jointe au dossier, s'engage à transmettre les pièces à la commission et à faire connaître à l'auteur la résolution qu'elle aura prise sur sa demande.

Cette résolution nous est restée inconnue.

N° 44. Brochure imprimée intitulée : *Moyens d'arrêt et ressources contre la maladie des pommes de terre*, par M. Champigneulle, propriétaire à Thury près de Metz (reçue après la clôture du concours).

La cause première et probable de la maladie est bien, selon M. Champigneulle, le champignon connu sous le nom de *Botrytis*. Mais il admet en même temps comme causes secondaires tout ce qui peut favoriser son développement, et surtout l'humidité sous toutes ses formes.

Nous jugeons inutile de suivre l'auteur dans les détails dans lesquels il a cru devoir entrer et qui sont en général étrangers à son sujet. Qu'il nous suffise de dire que ses recommandations portent en général sur la nécessité :

a. De planter dans une terre meuble bien ressuyée;

b. D'employer peu de fumure et de l'enfouir en hiver;

c. De planter surtout des variétés précoces;

d. De retrancher du tubercule planté, le bout qui tient à la fane (retranchement dont le motif n'est pas indiqué);

e. De régénérer les tubercules de reproduction, c'est-à-

dire de planter annuellement dans un terrain à part des produits spéciaux destinés à remplacer plus tard les pommes de terre actuelles.

N° 45. Mémoire de M. Flock, de Montabauer près de Coblentz, envoyé après le terme fixé par le programme. — 6 pages en allemand.

D'après M. Flock, les tiges de la pomme de terre étant verticales, se trouvent exposées par cela même à être fréquemment agitées par le vent. Il se forme ainsi près de la base, entre la tige et le sol, des cavités dans lesquelles s'introduit la pluie. C'est cette pluie qui devient ainsi la cause de la maladie, laquelle, au lieu de descendre des feuilles au tubercule, se montre, en premier lieu, d'après l'auteur, sur celui-ci, sous forme de tache noire, et le plus souvent à l'extrémité opposée à celle par laquelle le tubercule adhère à la plante. Or, le bout de la pomme de terre qui tient à la fane est précisément celui que l'auteur du n° 44 recommande de retrancher, en réservant pour la plantation l'extrémité opposée, que M. Flock regarde comme le siége du mal.

Pour empêcher le retour de l'épidémie, M. Flock propose de replier les tiges contre le sol et de les recouvrir de terre.

N° 47. Lettre du sieur Farnsworth, de Walden (États-Unis), remise à l'Académie le 7 décembre, et par conséquent, après la clôture du concours.

Pour M. Farnsworth, la cause de l'épidémie est atmosphérique, et la pomme de terre est d'autant plus prédisposée à en ressentir les effets, qu'elle a été jusqu'ici mal cultivée.

Il résulte en effet de ses expériences que le fumier, surtout quand il est employé avec une certaine abondance, lui est nuisible. Les meilleurs produits qu'il ait obtenus de ses

cultures comparatives sont ceux qu'il a gagnés sans engrais. Il insiste, en outre, sur la nécessité de préserver le mieux possible du contact de l'air les tubercules destinés à la plantation.

Tels sont les résultats du concours.

Le programme avait exigé trois choses :

1° Un *mémoire* sur les causes de la maladie des pommes de terre et sur les moyens à y opposer;

2° La recherche des plantes alimentaires qui pourraient avantageusement remplacer la solanée;

3° Des succès pratiques à constater à l'aide d'expériences poursuivies sous les yeux des membres de la commission du Congrès agricole.

Pour ce qui regarde la première de ces conditions, nous avons vu que les causes auxquelles les concurrents rapportent en général l'épidémie, quand ils en parlent, sont : 1° la dégénérescence de la plante; 2° les influences atmosphériques et les brusques variations de la température; 3° le vent et l'humidité; 4° le mode de culture suivi jusqu'à présent. Un seul concurrent fait intervenir le parasitisme végétal, mais en le combinant avec la dégénérescence et avec les circonstances atmosphériques.

Aucun fait nouveau n'a été apporté à l'appui de l'une ou de l'autre de ces théories; aucune d'elles n'a été discutée ou développée comme elle aurait pu l'être : elles sont restées toutes vagues et incertaines. Le choix des remèdes a dû s'en ressentir. Aussi voyons-nous des concurrents qui diffèrent sur la cause, préconiser l'emploi des mêmes moyens ou de moyens très-analogues. En un mot, nous n'avons trouvé dans tout le concours aucune donnée théorique ou pratique qui soit de nature à résoudre la question mieux qu'on n'a tenté de la résoudre jusqu'ici.

La deuxième partie de la question, quoique secondaire, n'a pas été mieux traitée que la première. Quelques-uns des concurrents ont bien indiqué, il est vrai, dans le but de remplacer la pomme de terre en cas de nécessité, les topinambours, les pois, les haricots, le maïs; mais aucun n'est entré à cet égard dans des détails suffisants.

Quant à la troisième condition enfin, il y a lieu à se demander si la commission du Congrès agricole, en faisant dépendre entièrement de celle-ci les résultats du concours, s'est bien rendu compte des moyens d'y satisfaire. En effet, de quelle manière les concurrents devaient-ils s'y prendre pour fournir à la commission les moyens de s'acquitter de cette partie de sa mission? C'est ce dont le programme du concours ne dit mot. Qu'a fait, d'autre part, la commission lorsque les auteurs des deux lettres que nous avons mentionnées sous les n^{os} 34 et 43, l'ont conviée de venir assister à leurs expériences et constater les résultats pratiques qu'ils avaient obtenus? Elle a répondu par l'organe de son président, au signataire du n° 43, « qu'on lui fera connaître la résolution qu'elle aura prise sur sa demande. » S'est-elle rendue sur les lieux? Nous l'ignorons. Toutefois, en supposant l'affirmative, nous nous demandons si elle en a fait de même à l'égard des autres concurrents, et quels sont les succès pratiques qu'elle a constatés. Pourquoi d'ailleurs, en envoyant au Ministre les pièces du concours qu'elle renonce à juger, n'y a-t-elle pas joint les rapports où elle a consigné les résultats de la mission qu'elle avait d'abord acceptée. Rien ne nous prouve donc que les concurrents se soient conformés à la troisième clause du programme, et l'inobservance de cette condition *sine qua non*, nous semble exclure du concours tous ceux qui sont entrés en lice.

Nous sommes, par conséquent, d'avis que le prix ne saurait être décerné à aucun des mémoires envoyés au concours.

Toutefois, il y a deux mémoires qui méritent d'être signalés au Gouvernement. Nous plaçons en première ligne le n° 33 (*Souvenons-nous que la nature*, etc.), que nous avons fait connaître plus haut avec assez de détails. L'auteur de ce mémoire s'est livré à des expériences pratiques comparatives qu'il serait utile, croyons-nous, de continuer en les répétant dans des terres de nature différente. Le n° 23 (*Abondance et culture facile*) vient en seconde ligne. Quoique faible à côté de publications connues, ce travail renferme beaucoup d'expériences faites en grand, et qu'il serait également désirable de voir continuer.

Après la lecture de ce rapport et la discussion à laquelle il a donné lieu, la classe adopte les conclusions présentées par ses commissaires. Elle charge, en même temps, le secrétaire perpétuel de donner communication de sa décision et du rapport à M. le Ministre de l'intérieur.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

Notice sur la disparition des organes sexuels (cénanthie) et sur le développement de nombreux rameaux ananthes (mischomanie) dans le BELLEVALIA COMOSA *et sa variété* MONSTROSA; par M. Ch. Morren, membre de l'Académie.

Le *Bellevalia comosa* (Mert et Koch), l'ancien *Hyacinthus comosus* de Linné, présente, dans son état habituel, le haut

de l'épi ou ce que les taxonomistes appellent sa chevelure *(coma)* garni de fleurs d'un beau violet, mais que les uns regardent comme *stériles* (Bertoloni) et les autres comme *neutres* (Kunth). Au premier instant, on dirait ces deux adjectifs synonymes, mais en y réfléchissant bien, on doit reconnaître que des fleurs *stériles* sont celles qui ne produisent pas de fruits, ce qui n'implique pas qu'elles n'aient pas de sexes, et que des fleurs neutres sont celles qui n'ont pas de sexes du tout, et partant sont forcément stériles. Or, que sont-elles dans le *Bellevalia comosa?* Aucun taxonomiste ne le dit, et dans les documents de tératologie que nous possédons, il n'y a aucun fait à cet égard de publié. Même le *Traité général de tératologie* de M. Moquin-Tandon ne parle pas du *Bellevalia comosa*. On peut, en effet, regarder l'organisation des fleurs stériles de la chevelure comme des états non pas normaux, mais habituels de l'espèce, et partant ne pas les faire rentrer dans le cadre des monstruosités. Pour embrasser cette science de l'anormal dans toute son étendue, il sera plus rationnel d'y comprendre l'étude de la structure curieuse et hétéroclite à la fois de cette asphodelée de l'Europe australe.

Lorsqu'on analyse la fleur du *Bellevalia comosa* à l'état parfait, on lui voit un périanthe campanulé, anguleux, légèrement comprimé, à six angles, dont les deux plus saillants sont opposés. En se desséchant, alors que les fleurs ne sont pas fécondées, le périanthe affecte une forme subcylindrique. Au-dessus, le périanthe est ouvert par le repliement de dix dents qui indiquent les trois sépales et les trois pétales soudés ici en une seule enveloppe florale. Ces deux faits principaux sont dessinés pl. I, *fig.* 1 et 2.

Si l'on ouvre une fleur de cette forme, on y trouve, dit Kunth, six étamines insérées sur la gorge du périanthe,

mais nous serions plus tenté de dire sur le tube de cet organe, vu que la gorge est clairement indiquée par un rétrécissement au-dessous des dents du limbe. De ces six étamines trois sont plus grandes et insérées plus haut, trois plus petites et insérées plus bas. Les trois étamines les plus grandes sont les premières à féconder le stigmate.

Nous ne savons comment Lapeyrouse a pu voir dans les filets de ces étamines une monadelphie, les filets étant distincts jusqu'à leur base. Ces filets sont linéaires, légèrement rétrécis vers le haut ou subulés. Les anthères sont biloculaires, introrses, elliptiques, oblongues, bilobées et fixées par le dos sur le filet. Ces anthères se réunissent devant l'ouverture du périanthe, de manière qu'en regardant la fleur d'en haut, on voit la cavité occupée par les organes sexuels. (Voy. pl. I, *fig.* 2.)

L'ovaire est libre, subsessile, triloculaire, deux ovules dans chaque loge; le style est droit, conique, allongé et le stigmate obtus, obscurément trigone. (Voy. pl. I, *fig.* 3.)

Il est à remarquer que sur cent fleurs, qu'on dirait entièrement et complétement fertiles, d'un épi de *Bellevalia comosa*, il n'y en a guère qu'une dizaine qui fournissent des capsules à graines fécondées. Beaucoup avortent. En examinant la cause de ce phénomène, nous l'avons trouvé dépendant d'un non-développement du stigmate. C'est l'organe femelle qui devient, dans cette plante, l'appareil le plus modifiable.

Vers le haut de l'épi, dans l'endroit où se montre la coloration bleue dans les pédicelles, l'axe de l'épi et les fleurs, on voit ces dernières présenter une autre forme; elles sont plus grêles, plus cylindriques, quoique encore anguleuses. Le rétrécissement de la gorge disparaît (pl. I), *fig.* 4), les angles s'accroissent. Vues d'en haut, on s'aper-

çoit qu'elles restent fermées, le périanthe ne s'ouvre plus (pl. I, *fig.* 5,) et l'on remarque trois tubercules blanchâtres au lieu des six divisions du périanthe ouvert.

Quand on ouvre une telle fleur qui reste toujours stérile, on s'aperçoit bientôt qu'elle n'est pas neutre. Elle est encore hermaphrodite, mais les sexes n'ont plus le pouvoir de la fécondation. Les étamines sont plus courtes, quoiqu'il y en ait encore trois un peu plus hautes que les trois autres. Les filets sont presque atrophiés, très-minces, très-pointus. Au contraire, les anthères sont plus grosses, mais bouffies, ne s'ouvrant plus, offrant au dedans un pollen humide, cellulaire, visqueux ou gluant. On dirait d'une hydropisie qui s'est emparée de ces organes mâles : c'est un véritable cas d'hydrocèle végétale. La couleur de ces anthères est le bleu-violet brunâtre foncé. (Voy. *fig.* 6, pl. 1).

Le pistil est tout changé. L'ovaire est globuleux, plus court que dans la fleur fertile. Le style est cylindrique et ne continue plus insensiblement l'ovaire. Ce style est aussi plus court et le stigmate est globuleux, à peine papillifère.

Si l'on prend une fleur de la chevelure placée plus vers le haut, plus petite et d'un bleu intense, on lui trouve une forme plus cylindrique, un aplatissement et des angles appréciables. Les lobes du périanthe sont encore visibles, mais ils ne se séparent plus, et la fleur reste complétement fermée (pl. I, *fig.* 7 et 8).

En dedans de ces fleurs, il y a encore des traces de trois étamines du rang supérieur et de trois étamines du rang inférieur, mais il n'y a plus de traces de filets; les anthères sont sessiles. Ces anthères se réduisent à de petits sachets doubles, de tissu cellulaire blanc, sans trace de pollen et d'une ténuité extrême. (Voy. pl. I, *fig.* 9.)

L'ovaire est un mamelon bleuâtre, déprimé et encore trilobé. Le style a disparu avec le stigmate, mais ils sont tous deux représentés par une petite boule placée sur l'ovaire, à l'emplacement du style. (Voy. pl. I, *fig.* 9.)

Enfin si l'on dissèque une fleur de la partie supérieure de la chevelure de l'épi, on ne trouve plus sur un long pédicelle bleu ou violet qu'un petit cylindre anguleux (pl. I, *fig.* 10 et 11), et si on ouvre ce périanthe, on ne voit plus de trace de sexes, mais seulement six stries qui correspondent à six fibres de vaisseaux. Le périanthe s'est vidé de ses sexes, d'où nous concluons qu'on ne peut mieux nommer ce phénomène que *cénanthie,* de κενος, vide, et ἄνθος, fleur, fleur vide.

Ainsi, quant à la phytographie, il est à remarquer que, dans les premiers degrés de la métamorphose, la fleur devient stérile sans être neutre et que, dans les derniers degrés de la modification, de stérile elle devient réellement neutre, c'est-à-dire privée de tout sexe. Pour être donc exact, il faudrait dire que les fleurs de la chevelure sont stériles au-dessous, neutres au dessus.

La cénanthie s'établit, comme on l'a vu, graduellement, et plusieurs phases distinctes s'observent dans le phénomène, ainsi nous voyons que :

1° La fleur ne s'ouvre pas du moment que l'atrophie progressive s'empare de l'appareil sexuel; la non-déhiscence de la fleur entraîne l'annihilation de la fonction de fécondation, absolument, et beaucoup de faits le prouvent, comme si cette dernière était essentiellement liée à l'action de l'air sur le pollen;

2° Les étamines se modifient par l'abréviation de leurs filets et l'hypertrophie de leurs anthères; ces derniers organes deviennent hydropiques par défaut d'évaporation,

fonction qui, dans une fleur fermée, est gênée sinon empêchée; l'hydropisie entraîne la non-déhiscence de l'anthère et la modification du pollen, lequel est annulé dans ses fonctions; ultérieurement, le filet s'annihile complétement et l'anthère n'est plus qu'un petit sac cellulaire vide et blanc;

3° En même temps que cette modification a lieu dans l'appareil mâle, l'organe femelle s'écourte, le stigmate perd ses lobes, il se globifie, le style s'amoindrit pour disparaître, et l'ovaire passe de la forme triquètre à celle d'un ovoïde, puis d'un globe surbaissé; les ovules disparaissent comme le pollen;

4° Enfin quand, ultérieurement, l'atrophie marche de plus en plus, elle frappe complétement l'androcée et le gynécée, et la fleur, appareil nominal cette fois, est réduite à un sac périanthique vide d'organes et nul de fonctions.

Voilà dans quelle voie s'établit la cénanthie chez le *Bellevalia comosa*.

Il sera curieux de comparer les phases de ce phénomène avec celles que présenteront d'autres plantes chez lesquelles on retrouve son analogue.

Nous passons à l'étude du second ordre de faits que nous offre cette même espèce dans nos cultures. Chacun connaît cette plante étrange nommée naguère *Hyacinthus monstrosus* par Linné, puis *Hyacinthus paniculatus* par Lamarck, ou *Muscari monstrosum* ou *paniculatum* par Miller et d'autres auteurs qui, pour la plupart en ont fait une espèce, et une espèce qui, cette fois, ne montrait à personne, pas même à Linné qui les aimait tant, ces sexes sur lesquels on fondait cependant le genre auquel se réunissait cette plante agame.

Le riche panicule bleu ou violet de ce *Bellevalia comosa*

monstrosa n'a pas cependant, que nous sachions, présenté le passage de ses étranges rameaux aux fleurs cénanthiées ou aux fleurs fertiles du type de l'espèce. Néanmoins, on ne conserve pas de doute que ce ne soit la même espèce, et la plupart des classificateurs qui, dans ces derniers temps, se sont occupés de la révision des espèces, ont réuni les deux formes en une seule, en déclarant monstruosité la plante paniculée et réduite à des ramuscules stériles.

L'épi a changé en panicule : l'axe s'est raccourci. Il est impossible de retrouver dans les rameaux pédicellés l'analogue des pédicelles des fleurs de l'épi du *Bellevalia comosa*, normalement formé. Il faut admettre une modification dans l'inflorescence tout entière, et les éléments organiques des fleurs se distribuent à un grand nombre de rameaux, qui deviennent très-compliqués sur des panicules de *Bellevalia monstrosa*, largement développés.

Nous dessinons un seul de ces rameaux (pl. II, *fig.* 1), puis la rosace terminale d'un des ramuscules (*fig.* 2), et enfin l'anatomie du sommet d'un de ces ramuscules avec celle de deux écailles bractéiformes, qu'on rencontre sur ces axes si singulièrement modifiés.

L'insertion de ces rameaux sur l'inflorescence sans fleurs, la coloration verte de leur base et la coloration bleu violet de leurs rosaces, leur texture délicate et la durée de leur existence, tous ces caractères y font reconnaître évidemment des appareils pédonculaires. Chacun des ramuscules (*fig.* 1) naît à l'aisselle d'une écaille pétaloïde de texture et bractéenne d'insertion. Si l'on examine attentivement la composition d'une rosace, on trouve que son axe se termine par une prolongation conique toute couverte d'écailles bractéennes, semblables à celles qui se montrent à

l'aisselle des ramuscules. Ceux-ci présentent sur leur étendue quelques rares écailles semblables, et à leur sommet une petite tête formée de la réunion, sur un court espace, de ces mêmes organes appendiculaires. Toute cette organisation est dessinée pl. II, *fig.* 2.

Nous avons voulu savoir comment ces extrémités de ramuscules étaient anatomiquement composées. Elles offrent au sommet un mamelon de tissu cellulaire recouvert de jeunes écailles également cellulaires au bout. Au mamelon central et aux écailles aboutissent, au centre, des fibres formées surtout de trachées déroulables et de vaisseaux séveux. Ces fibres sont entourées de tissu cellulaire, dans lequel on remarque quelques clestines remplies de raphides. Les écailles latérales sont constituées sur le même plan ; la couleur bleue provient d'un fluide sans globules qui colore les cellules du tissu immédiatement situé au-dessous du derme. (Voyez pl. II, *fig.* 3.)

Cette organisation intérieure est celle des pétales; le sommet est structuré comme l'axe d'un bourgeon. Cependant ces rameaux, ces ramuscules, ces écailles et ces terminaisons gemmiformes n'ont rien qui puisse nous indiquer à quels organes de l'appareil floral il faudrait les ramener plus particulièrement. Le seul fait évident dans cette métamorphose, c'est la tendance manifeste de l'organisme à produire des prolongations et des agglomérations d'axes pédicellaires. On dirait, en effet, de tous pédicelles naissant de l'aisselle de bractéoles, mais ces pédicelles ne portent rien, sinon des bractéoles, et se terminent comme tous les axes végétaux. Voilà le fait le plus clair et le plus positif de cette métamorphose, qui doit évidemment constituer un genre dans la classification de la tératologie. Nous proposons de le nommer *mischomanie*, μίσχος,

pédicelle, pédoncule, et μανία, manie), ou tendance à produire une exagération de pédoncules, en admettant toutefois que ce sont des pédoncules et des pédicelles ananthes.

L'explication donnée au phénomène par les horticulteurs est aussi fantasque qu'absurde. Nous lisons dans Miller que « les fleurs naissent dans cette espèce sur des pédoncules..... qui soutiennent chacun trois, quatre ou cinq fleurs, dont les corolles sont découpées en filaments minces comme des poils et sont d'un bleu pourprâtre; mais comme elles n'ont ni étamine, ni germe, elles ne produisent jamais de semences. »

Rien, hors l'imagination gratuite, sans base et sans examen, n'indique la présence de plusieurs fleurs au sommet des pédoncules verts, et il y a plus de difficulté encore à retrouver dans les filaments la trace des corolles. On s'explique beaucoup mieux cette forme curieuse, en admettant comme une expression de la force tératologique, la tendance à produire des divarications continues des axes qui par leur nombre extrême, et leur prolongement en quelque sorte indéfini, font avorter les verticilles floraux. C'est une exagération de la prolification, telle qu'on la connaît dans les rosiers, le *Sechium utile*, les primevères, etc.

EXPLICATION DES PLANCHES.

Pl. I, *fig.* 1. Périanthe d'une fleur fertile du *Bellevalia comosa*, grandie 4 fois au diamètre comme les autres figures de cette planche.

2. Même périanthe vu d'en haut.

3. Même fleur ouverte longitudinalement.

4. Périanthe entier commençant à devenir stérile.

5. Sommet fermé de la même fleur.

Pl. I, *fig.* 6. Même fleur ouverte en long.
7. Fleur tout à fait stérile.
8. Sommet de cette fleur.
9. Même fleur ouverte.
10. Fleur tout à fait neutre.
11. Sommet de cette fleur.
12. Cette même fleur ouverte.

Pl. II, *fig.* 1. Rameau d'un panicule du *Bellevalia comosa* var. *monstrosa*, grandeur naturelle.
2. Rosace terminale d'un ramuscule; cette figure augmentée à la loupe à 4 diamètres.
3. Sommet d'un ramuscule examiné au microscope.

ETHNOGRAPHIE. — *Des proportions du corps humain;* par M. A. Quetelet, membre de l'Académie.

QUATRIÈME ARTICLE (1).

Des proportions de l'homme d'après Albert Durer.

Parmi les hommes les plus distingués qui ont paru à l'époque de la renaissance, l'Allemagne cite avec un juste orgueil son Albert Durer : ce grand peintre fut en effet pour elle, ce que son contemporain Léonard Da Vinci fut pour l'Italie. Tous deux se sont fait remarquer par une étendue extraordinaire de connaissances; tous deux se sont placés en première ligne parmi les géomètres de leur époque, comme ils brillent au premier rang parmi les artistes.

---

(1) Voir les *Bulletins de l'Académie*, t. XV, 1re partie, p. 580, et 2e partie, p. 16; t. XVI, 2e partie, p. 17.

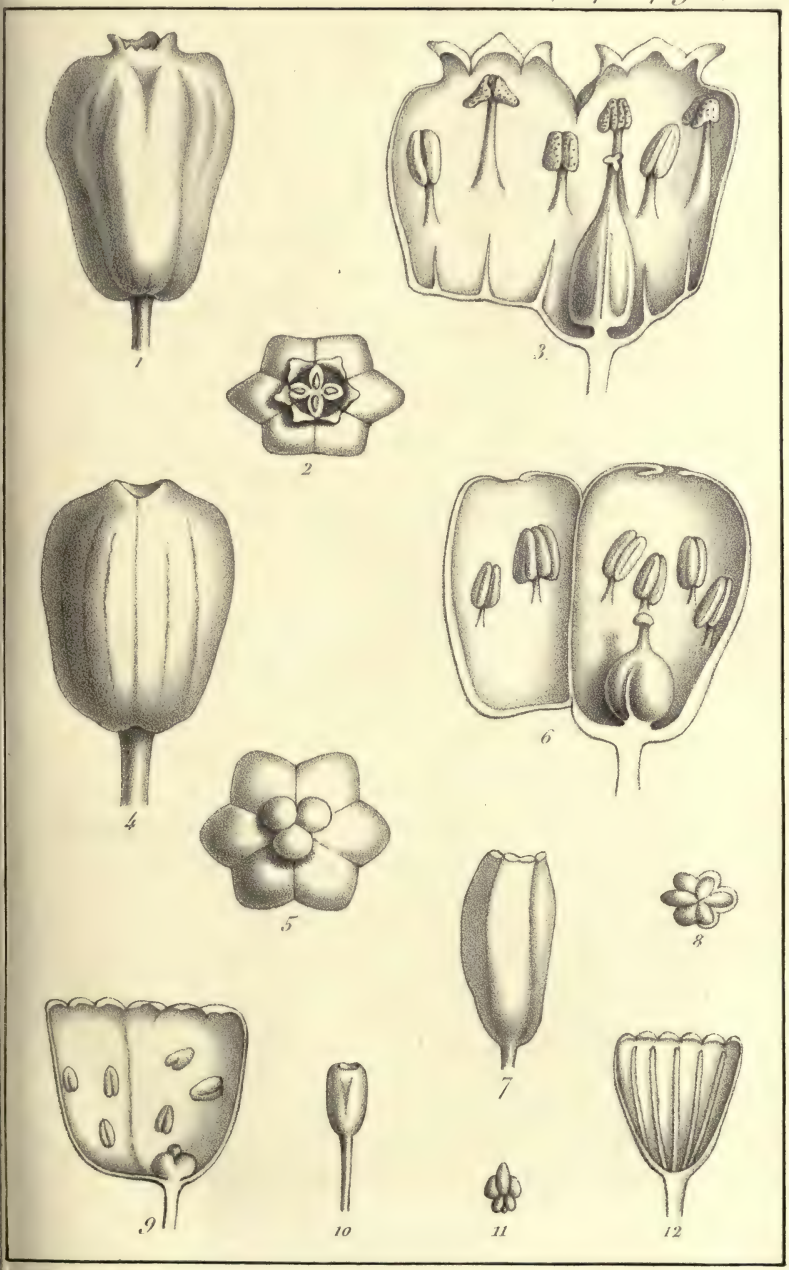

J. Mouren ad. nat. G. Severeyns, dess. et lith. de l'Acad.

Cenanthie du Bellevalia comosa.

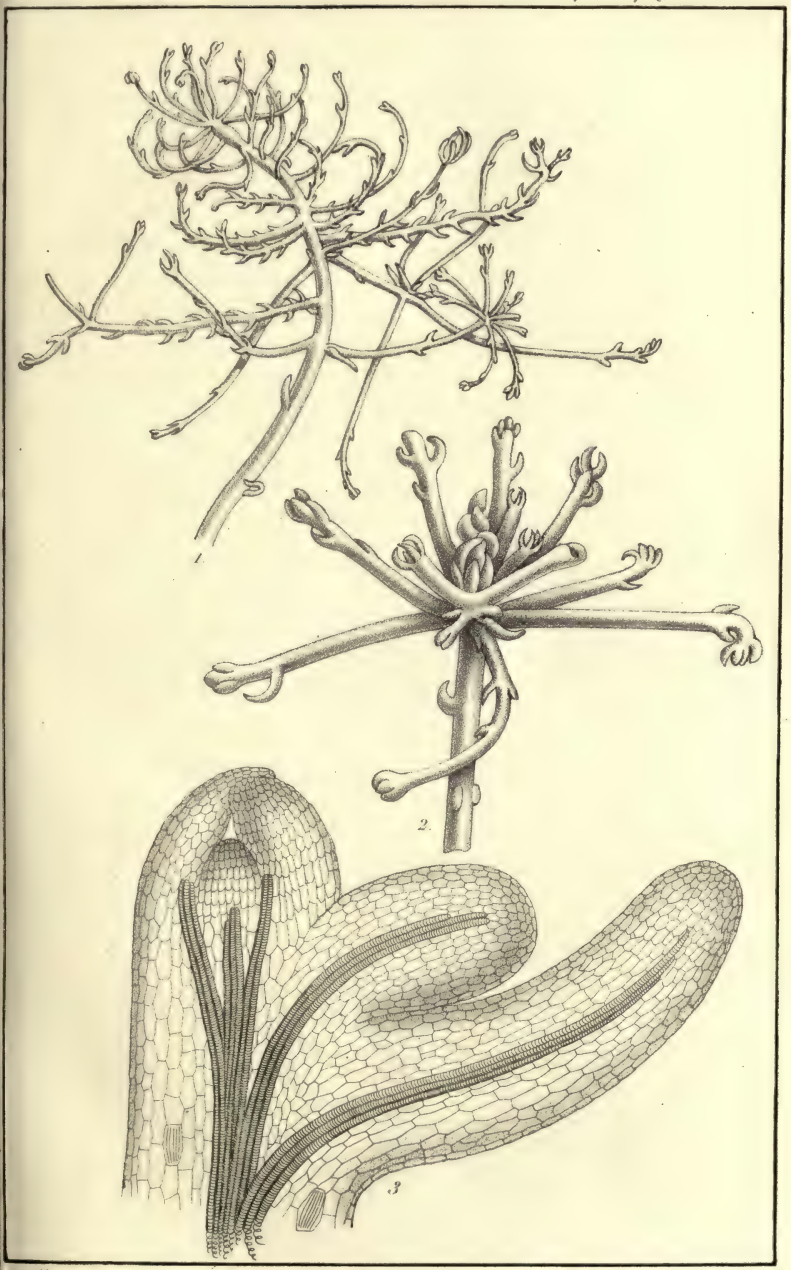

ar Mannen ad nat. G. Severeyns, dess. et lith. de l'Acad.

Mischomanie du Bellevalia comosa var. monstrosa.

Cependant derrière le géomètre, il est facile encore de reconnaître le peintre qui ramène tout à son art. On les voit en effet, l'un et l'autre, constamment préoccupés du soin de perfectionner les procédés du dessin, de poser les bases de la perspective, et de formuler, aussi nettement que possible, ce qui est du domaine de l'art et ce qui appartient à la science. Tous les deux cherchent à reconstruire la théorie de la *symétrie*, cet édifice des anciens qu'ils ne connaissent que par tradition et qui a pour objet l'étude des proportions de l'homme. Il faut entendre comment Albert Durer, dans l'épître adressée à l'un de ses amis et placée en tête de sa Géométrie, s'exprime au sujet de l'ignorance des jeunes artistes de son époque. Dans notre Germanie, dit-il, un assez grand nombre de jeunes gens ayant d'heureuses dispositions, se sont appliqués à l'art de la peinture, mais sans aucune étude préalable : ils ont grandi dans leur ignorance, comme l'arbre non émondé; par un long exercice, quelques-uns d'entre eux ont acquis une certaine facilité dans la main et ont produit des ouvrages d'une exécution adroite, mais sans consistance et réglés seulement d'après leurs caprices. Aussi les vrais artistes, ajoute-t-il, ont vu avec douleur un pareil aveuglement et des ouvrages exécutés sans science et sans art.

C'est pour ceux qui veulent marcher dans une voie plus sûre qu'il a entrepris de composer son traité de géométrie, si remarquable pour l'époque où il fut écrit, ainsi que son livre sur les proportions humaines.

Ce dernier traité fut accueilli avec la plus grande faveur et traduit dans presque toutes les langues de l'Europe, tandis qu'aujourd'hui il est à peine connu même des artistes. Érasme, qui eut des relations avec Albert Durer pen-

dant le séjour que ce dernier fit à Anvers dans les années 1520 et 1521, en parle, dans un de ses dialogues, avec la plus grande admiration. Il ajoute qu'en recommandant l'étude des sciences aux artistes, Albert Durer n'a fait que suivre l'exemple du savant Macédonien Pamphilus à l'égard d'Apelle, et celui d'Apelle lui-même dans les conseils qu'il donne à son disciple Persée (1).

Albert Durer était né à Nuremberg en 1471; il était fils d'un modeste orfévre. Son père, bien que sa famille fût nombreuse, n'avait rien négligé pour le perfectionner dans son art; il lui fit entreprendre différents voyages, et montra autant de tendresse que de discernement dans la direction qu'il imprima à ses études. Aussi en fit-il un de ces hommes privilégiés qui honorent leur patrie et leur siècle par leur caractère autant que par leurs talents.

Albert Durer s'acquit de bonne heure une haute estime; il fut nommé peintre de l'empereur Maximilien I^er^; et lorsqu'il vint en Belgique, où sa réputation l'avait précédé, il reçut partout l'accueil le plus flatteur. Le récit plein de modestie et d'une simplicité vraiment antique, qu'il fit à ce sujet, prouve avec quelle distinction il fut traité par nos artistes et particulièrement par le peintre bruxellois, Van Orley. Toutefois il n'eut pas à se féliciter sous le

---

(1) *Exstat liber* Alberti Dureri, *germanice quidem, sed eruditissime scriptus, in quo priscos hujus artis heroas imitatus, nominatim Pamphilum natione Macedonem quum omnium literarum, tum geometrices et arithmetices egregie peritum (nam sine his disciplinis artem absolvi posse negabat) ad haec Apellem qui et ipse ad Perseum discipulum de arte sua conscripsit, multa praeclare tradit de mysteriis graphices, ex mathematicorum petita disciplinis.* (Erasmi Dialogus de recta latini graecique sermonis pronunciatione.)

rapport de ses intérêts. Somme toute, dit-il en terminant, si je prends en considération ce que j'ai vendu, ce que j'ai échangé, ce que j'ai acheté, j'ai donné plus que je n'ai reçu; et même madame Marguerite (tante de Charles-Quint) à qui j'ai fait divers présents, ne m'a rien donné. Le célèbre artiste était loin, du reste, de se montrer intéressé; pour peu qu'il eût à se louer d'une personne, il en dessinait le portrait pour lui en faire hommage.

On a de lui un grand nombre d'ouvrages sur les mathématiques, l'architecture civile et militaire, les arts du dessin et la théorie des proportions humaines; c'est de ce dernier seulement que je me propose de parler ici.

Je ferai remarquer d'abord que l'ouvrage dont il s'agit est écrit avec une sécheresse quelquefois rebutante : on a peine à se figurer qu'il soit sorti de la plume d'un des premiers artistes de son siècle. On dirait que l'auteur, dédaignant la forme, a pris à tâche de poser le plus laconiquement possible les nombres dont il fait usage.

L'ouvrage des proportions humaines se compose de quatre livres.

Dans le *premier livre*, l'auteur donne les proportions du corps, en prenant pour *unité* la hauteur totale et en représentant les longueurs des membres par des *fractions ordinaires*. Par exemple, il prend une règle plus longue que son modèle, sur laquelle il trace une ligne horizontale à la hauteur du sommet de la tête, la distance de cette ligne jusqu'au sol est la longueur qui lui sert d'unité. Puis, à partir de cette ligne, il mesure, le long de la verticale, les distances des différentes parties du corps; en marquant 2, 3, 4, 5, etc., pour les points situés à la moitié, au tiers, au quart, au cinquième, etc., de la hauteur, en partant du sommet de la tête.

Après avoir donné les hauteurs, il fait connaître les diamètres de profil et de face, en parties de la même unité.

Il commence par indiquer les mesures d'un paysan fortement constitué; la longueur du pied est marqué par le chiffre 6; il la considère donc comme formant un sixième de la hauteur totale de l'individu. La hauteur de la tête est représentée par un septième, et la longueur de la main par un dixième.

Il fait connaître ensuite les proportions d'une paysanne d'une constitution également robuste; il est à remarquer qu'il donne exactement les mêmes valeurs pour la tête, le pied et la main que celles qu'il a attribuées précédemment à l'homme.

A cette nature vigoureuse, il en fait succéder une autre plus svelte, et donne les proportions d'un homme et d'une femme ayant *huit têtes* de hauteur : la main est encore représentée par un dixième. Quant au pied, sa longueur continue à être un sixième pour l'homme; et elle est un septième pour la femme. Ces proportions de l'homme sont exactement les mêmes que celles données par Vitruve.

En conservant ensuite quelques parties de ces deux types, il en fait varier les autres nombres, et arrive à fixer les proportions de deux modèles nouveaux. Continuant à suivre identiquement la même marche, il finit par présenter quatre tableaux, dans lesquels on trouve les longueurs, largeurs et épaisseurs des membres d'un homme et d'une femme ayant d'abord *neuf*, puis jusqu'à *dix* têtes de hauteur. On a peine à comprendre comment ce grand artiste a été conduit à dessiner des formes aussi grêles, formes qu'il n'a certainement jamais rencontrées dans la nature.

Le célèbre statuaire Godefroy Schadow, dans son *Poly-*

clète ou théorie des mesures de l'homme (1), émet l'opinion que « une seule de ses figures mâles présente les formes » naturelles, et semble être dessinée d'après un modèle » vivant. Les autres figures paraissent être le résultat d'un » changement de carrés en rectangles; ce qui les rend » sveltes au delà de nature. » Il est probable en effet, qu'Albert Durer a peu mesuré le corps humain, et qu'ici du moins, il n'a donné que des valeurs approximatives qui pussent être exprimées en nombres ronds.

Il veut que la femme soit dessinée de $^1/_{18}$ plus courte que l'homme. D'après de nombreuses mesures prises en Belgique, j'ai trouvé $^1/_{16}$; j'ai obtenu pour la taille de l'homme $1^m,684$, et pour celle de la femme $1^m,579$; or, ces nombres donnent à peu près exactement le rapport de 16 à 15.

L'auteur entre ensuite dans les plus grands détails sur les proportions de la tête, de la main et du pied chez l'homme et chez la femme. Mais, ici encore, il semble avoir été moins fidèle à la nature qu'à des idées préconçues. Cette partie du reste, sous le rapport géométrique, se trouve traitée avec une admirable lucidité. Il dessine la tête, de profil, de face et par derrière; il donne, en même temps, la projection horizontale de la tête. On retrouve ici les procédés de la *géométrie descriptive*, mis en pratique de la manière la plus ingénieuse. Ainsi, de la projection verticale de la tête vue de profil et de la projection horizontale, il déduit immédiatement le dessin de la tête vue en face et assigne à chaque partie sa vraie position. On voit aussi comment du profil et de la face on

(1) Page 14.

pourrait, au moyen de ce qu'il nomme son triangle *transporteur*, déduire la projection horizontale.

Les figures sont dessinées simplement au trait et gravées sur bois, mais d'une manière ferme et digne de ce grand artiste.

Le premier livre se termine par les proportions d'un jeune enfant; l'auteur n'en dit point l'âge; mais, d'après la grandeur qu'il assigne à la tête et qu'il fait d'un quart de la hauteur totale, l'âge serait d'un an au plus. Il fait la main de $\frac{1}{9} = 0{,}111$ de la hauteur totale, et le pied de $\frac{1}{15} + \frac{1}{14} = 0{,}148$. Cette dernière valeur s'écarte, en effet, très-peu de la grandeur du pied de l'enfant de moins d'un an, que j'ai trouvée être de 0,152; pour la main, elle est évidemment trop petite; elle est pour les enfants de 0,121. Au-reste, les proportions qu'Albert Durer assigne à l'enfant me semblent généralement meilleures que celles qu'il emploie, dans son premier livre, pour les adultes; sans doute parce que le manque de matériaux l'a forcé de consulter plus soigneusement la nature. Ces proportions méritent d'autant plus d'attention que les peintres de nos jours les méconnaissent très-souvent dans leurs ouvrages, et dessinent parfois des enfants absolument impossibles.

Le statuaire Schadow dit, en parlant de l'ouvrage d'Albert Durer : « Il n'y a pas de figure d'enfants ni d'adolescents (1). » La dernière partie de cette assertion est seule exacte.

Dans le *second livre*, Albert Durer donne de nouvelles mesures de l'homme et de la femme; seulement il change d'unité, et fait son module égal à la sixième partie de

---

(1) Page 14.

la hauteur de l'individu : c'est la longueur du pied d'un homme ou d'une femme de grandeur ordinaire.

Cette unité ou module se partage ensuite en dixièmes, et en dixièmes du dixième ou centièmes. Albert Durer se sert donc ici du système décimal, mais sans en employer la notation; il donne au contraire des noms particuliers à ses dixièmes et à ses centièmes; et, au lieu de continuer dans le système décimal, il partage le centième en trois parties, dont il n'use, du reste, que dans quelques cas très-exceptionnels.

Il présente successivement des tableaux dans lesquels on trouve les proportions de huit hommes et de dix femmes plus ou moins différents entre eux. Chaque tableau est accompagné de trois figures représentant, comme précédemment, le modèle vu de profil, de face et par derrière.

Finalement il dessine deux têtes d'homme et en détermine les différentes parties.

Pour permettre d'apprécier jusqu'à quel point les hommes et les femmes que notre auteur a figurés dans ce second livre, diffèrent entre eux, je donnerai ici, pour chacun d'eux, les grandeurs qu'il a assignées à quelques-unes des principales parties : je les ai exprimées en fractions décimales et en prenant pour unité la hauteur totale de l'individu.

Dans la dernière partie de ce tableau, j'ai cru devoir rapprocher les moyennes d'Albert Durer de celles que j'ai obtenues par mes propres mesures; je serais disposé à croire que les nombres donnés dans le second livre ont été mesurés sur le modèle, du moins en partie. Cependant les têtes de femme sont en général trop petites.

Proportions humaines d'après Albert Durer.

INDICATION DES INDIVIDUS.	HAUTEUR de la tête.	LONGUEUR du pied.	LONGUEUR de la main.	DU VERTEX au nombril.	DU MILIEU du genou au sol.
HOMMES.					
N° 1.	0,142	0,172	0,108	0,393	0,265
2.	0,143	0,167	0,107	0,404	0,267
3.	0,130	0,155	0,108	0,391	0,280
4.	0,127	0,157	0,102	0,384	0,280
5.	0,117	0,150	0,090	0,366	0,292
6.	0,140	0,167	0,100	0,382	0,283
7.	0,127	0,159	0,110	0,393	0,280
8.	0,117	0,141	0,100	0,380	0,288
FEMMES.					
N° 1.	0,139	0,167	0,113	0,424	0,288
2.	0,143	0,164	0,103	0,424	0,255
3.	0,129	0,150	0,097	0,407	0,267
4.	0,127	0,153	0,095	0,404	0,269
5.	0,124	0,139	0,098	0,399	0,266
6.	0,100	0,133	0,090	0,377	0,285
7.	0,140	0,157	0,102	0,404	0,270
8.	0,124	0,150	0,097	0,404	0,260
9.	0,126	0,150	0,097	0,399	0,269
10.	0,112	0,141	0,097	0,395	0,276
HOMMES moyens { d'après Alb. Durer.	0,130	0,158	0,103	0,387	0,280
HOMMES moyens { belges.	0,133	0,152	0,111	0,398	0,280
FEMMES moyenn. { d'après Alb. Durer.	0,126	0,150	0,099	0,404	0,268
FEMMES moyenn. { belges.	0,140	0,149	0,109	0,401	0,280

Pour établir une comparaison plus complète entre les nombres donnés par Albert Durer et ceux que j'ai obtenus d'après le modèle vivant, en opérant sur des hommes de 20 à 25 ans, j'ai formé le tableau qui suit. Je me suis borné à prendre les modèles allemands n^{os} 1, 2 et 3. Le n° 3 se rapproche considérablement de l'homme moyen

que j'ai déduit de mes mesures; on peut voir aussi, par le tableau précédent, qu'il se rapproche le plus de la moyenne qu'on obtient pour les huit modèles cités par Albert Durer. Il serait difficile de ne pas admettre que ce type a été pris d'après un homme bien conformé ou peut-être d'après une statue antique, car l'artiste ne dit absolument rien sur la marche qu'il a suivie pour obtenir ses nombres.

PARTIES DU CORPS.	MODÈLES D'ALB. DURER.			BELGES de 20 à 25 ans.
	N° 1.	N° 2.	N° 3.	
Hauteur totale.	1,000	1,000	1,000	1,000
Vertex à la naissance des cheveux. .	0,027	0,036	0,025	0,025
» au bord orbital.	0,065	0,072	0,058	0,057
» au bas du nez	0,103	0,107	0,093	0,094
» » du menton (la tête). .	0,142	0,143	0,130	0,133
» aux clavicules	0,177	0,190	0,177	0,172
» aux aisselles	0,260	0,257	0,235	0,238
» aux seins.	0,283	0,287	0,260	0,259
» au sternum.	0,308	0,307	0,280	0,280
» au nombril.	0,393	0,404	0,392	0,398
» au pubis	0,501	0,496	0,482	0,492
» au pli.	0,532	0,531	0,527	0,537
Sol au coude-pied	0,055	0,045	0,042	0,052
» au milieu du genou	0,265	0,267	0,280	0,280
Longueur du pied	0,172	0,167	0,155	0,152
Épaule au coude.	0,177	0,167	0,187	0,196
Coude à la naissance de la main. . .	0,132	0,143	0,133	0,148
Longueur de la main.	0,108	0,107	0,108	0,111
Diamètre antéro-postérieur de la tête.	0,137	0,130	0,120	0,110
» du cou.	0,083	0,070	0,063	0,070
» entre les tempes.	0,130	0,113	0,103	0,092
» » les épaules.	0,263	0,245	0,233	0,230
» » les aisselles	0,205	0,217	0,162	0,172
» » les seins.	0,137	0,120	0,108	0,114
» » les trochanters. . . .	0,242	0,197	0,178	0,188
Largeur du pied.	0,070	0,058	0,057	0,057
» de la main	0,072	0,053	0,057	0,053
» de l'avant-bras	0,040	0,033	0,030	0,037

Quelques petites discordances peuvent s'expliquer par la difficulté d'opérer identiquement de la même manière, et d'appliquer la mesure sur les mêmes points. Je pense, par exemple, que nous ne sommes pas partis du même point pour mesurer la distance de l'épaule au coude. Je suis persuadé, quant à moi, que, pour un *même* modèle, mesuré par deux personnes différentes, il ne pourrait exister entre les nombres une similitude plus grande que celle qu'on remarque dans les deux dernières colonnes du tableau qui précède, et je tiens pour très-probable que le modèle n° 3 du peintre allemand a été mesuré d'après nature.

Dans le *troisième livre*, Albert Durer indique différents procédés par lesquels les artistes, en faisant usage des proportions données précédemment, peuvent faire varier leurs figures et leur donner la diversité qu'on rencontre dans la nature. Ces procédés sont généralement ingénieux, mais peut-être trop systématiques. Le livre est terminé, du reste, par des considérations générales sur la peinture, qui sont d'autant plus intéressantes que l'auteur y découvre entièrement le fond de sa pensée sur la théorie de son art.

Le *quatrième livre* a pour objet l'exposition des méthodes qu'il faut suivre pour incliner, courber, détourner, etc., les figures en restant fidèle à la théorie des proportions. Le savant artiste y emploie tour à tour avec adresse les procédés de la géométrie descriptive et de la perspective; il termine en montrant l'application de ses principes à la sculpture.

En résumé, cet ouvrage est moins un guide que l'on doive suivre dans les arts, qu'un excellent spécimen des ressources que le peintre et le sculpteur peuvent puiser dans la science.

— La prochaine séance a été fixée au samedi 3 août.

CLASSE DES LETTRES.

Séance du 1er juillet 1850.

M. le chanoine De Ram, directeur.
M. Quetelet, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. le chevalier Marchal, Steur, le baron de Gerlache, Roulez, Lesbroussart, Gachard, Borgnet, Van Meenen, De Decker, Schayes, Carton, Haus, Bormans, M. N.-J. Leclercq, Baguet, *membres;* Nolet de Brauwere van Steeland, *associé;* Bernard, Arendt, Kervyn de Lettenhove, *correspondants.*

M. Alvin, *membre de la classe des beaux-arts,* assiste à la séance.

M. le Ministre de l'intérieur transmet : 1° une expédition d'un arrêté royal du 31 mai dernier, qui approuve l'élection de M. Baguet, en qualité de membre de la classe; 2° une copie de son arrêté, par lequel le prix extraordinaire institué en faveur du meilleur mémoire sur l'histoire de l'instruction publique, est décerné à MM. Stallaert et Vanderhaeghen; 3° une copie du rapport de M. Grandgagnage sur une découverte archéologique faite à Momalle, dans un champ peu éloigné de la station de Fexhe.

— M. Ad. Borgnet, membre de l'Académie, fait hom-

mage d'un exemplaire de son ouvrage *Philippe II et la Belgique*. M. l'abbé Carton, membre de l'Académie, fait également hommage d'un exemplaire de *La triomphale et solennelle entrée de Charles-Quint en sa ville de Bruges, le 18 avril 1518*, qu'il vient de publier d'après Remy Dupuis. Remercîments.

— L'Académie royale d'histoire de Madrid et la Société des antiquaires de Londres remercient l'Académie pour l'envoi de ses publications.

— Le secrétaire perpétuel fait connaître que, le 21 du mois dernier, a eu lieu l'inauguration du monument élevé à la mémoire de M. Raoul, au cimetière de S^{t}-Josse-ten-Noode.

— La classe reçoit aussi communication des ouvrages manuscrits suivants :

1° *Histoire des compagnies militaires de Namur*, par M. Jules Borgnet, archiviste de la province de Namur (Commissaires : MM. Gachard, Steur et Polain);

2° *Sur le voyage de maître Thecmar en Terre sainte, en 1217*, par M. le baron Jules de Saint-Genois, membre de l'Académie (Commissaires : MM. le chanoine De Smet et Schayes);

3° *Observations sur les colonies*, par M. Picard. (Commissaire : M. M.-N.-J. Leclercq.)

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

Rapport sur les antiquités de Momalle, par M. Grandgagnage, membre de l'Académie, à M. le Gouverneur de la province de Liége.

Conformément au désir que vous avez témoigné, je me suis transporté, le 14 de ce mois, à Momalle, dans un champ peu éloigné de la station de Fexhe, où une découverte d'objets d'antiquité venait d'être faite.

Un de mes amis, M. de Selys-Longchamps, membre de l'Académie des sciences, a eu la bonté de m'accompagner. J'ai été d'autant plus satisfait de cet acte de complaisance que M. de Selys s'occupe d'archéologie et qu'il a fait lui-même pratiquer plusieurs fouilles assez fructueuses sur le territoire de la commune de Waremme.

Nous avons trouvé une pièce souterraine, dont le pourtour des murailles se trouvait déblayé, ayant une étendue d'environ 5 mètres de longueur sur 4 de largeur, en voici le plan :

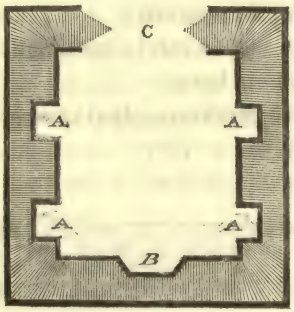

A. Niches en enfoncement dans le mur;

B. Fenêtre ou soupirail, dont l'appui est à plan incliné vers l'intérieur;

C. Partie non encore déblayée.

Les murailles sont parfaitement conservées et construites en assises bien régulières. Une circonstance assez remarquable, c'est que ces murailles ne sont pas formées de briques, mais de petits moellons d'un tuf calcaire tout à fait semblable à celui dont il existe un gisement considérable à Hollogne-aux-Pierres, localité distante de Momalle de 1 ½ lieue environ. Les moellons ont 49 centimètres de longueur sur 11 de largeur et 9 d'épaisseur.

Les objets suivants ont été jusqu'à présent découverts :

§ 1. — *Cuivre.*

1. Une balance dite romaine ;
2. Un fragment présentant quelques cercles gravés;
3. Deux monceaux de laiton mêlé de cuivre et de fer.

§ 2. — *Fer.*

4. Beaucoup de gros clous;
5. Une portion de penture;
6. Deux morceaux de cercle paraissant avoir appartenu à un vase ou seau en bois;
7. Plusieurs objets divers, dont un très-plat offre à peu près cette figure

§ 3. — *Poteries.*

8. Plusieurs fragments de vases, l'un d'eux en pâte fine, à surface vernissée d'un rouge vif et brillant, présente une tête de lion dont la bouche est percée à jour d'un trou rond.

§ 4. — *Objets divers travaillés.*

9. Plusieurs morceaux d'un verre épais et irisé;

10. Trois fragments de dalles, l'un en pierre à coquillages, les deux autres en marbre veiné;

11. Un galet de grès tendre paraissant avoir servi à écurer ou à affréter;

12. Un objet en os ou en ivoire semblable à un manche d'alène;

13. Un autre à peu près semblable en corne;

14. Un fragment assez long de corne de cerf en partie taillée au couteau;

15. Un autre plus petit, qui semble bruni par l'action du feu;

16. Beaucoup de charbon de bois;

17. De grosses tuiles rouges.

§ 5. — *Animaux.*

18. Un grand nombre de coquilles de l'espèce *Halix pomatia*, paraissant avoir servi à la nourriture, vu la quantité trouvée et la rareté de cette espèce en Hesbaye;

19. Plusieurs cornes;

20. Ossements de bœuf (ou aurochs), mouton, cochon, cheval, oiseaux de basse-cour.

Il nous serait difficile de déterminer quelle a été la destination de la pièce découverte, rien n'annonce qu'elle ait été pavée. Les fragments de dalles provenaient sans doute des étages supérieurs, car tout démontre que l'habitation a été détruite par un violent incendie et que les débris se sont effondrés dans la partie souterraine; cependant, d'après la nature de plusieurs des objets trouvés, on est tenté de croire que c'était une cuisine, ou du moins une dépendance de cuisine. Le milieu n'a pas encore été déblayé, mais seulement la ligne intérieure des murailles; il est plus que probable que les fouilles continuées produiraient beaucoup d'autres objets. Mais rien que la liste de ceux qui ont été jusqu'à présent recueillis ne peut manquer d'exciter l'intérêt et nous semble mériter le bienveillant concours du Gouvernement dans de nouvelles recherches. Les vestiges de plus grandes constructions anciennes se reconnaissent à côté de la partie qui se trouve mise au jour.

Il est permis d'y espérer des découvertes curieuses, et nous devons ajouter que le propriétaire du fond paraît tout disposé à céder à l'administration provinciale les divers objets qui pourraient être trouvés, circonstance heureuse, si, comme nous aimons à le croire, nous voyons enfin un musée d'antiques s'inaugurer dans la ville de Liége sous les auspices de M. le baron de Macar; un subside de 200 francs suffirait, pensons-nous, pour arriver au résultat désiré.

Ethnographie de la belgique. — *Réplique à la lettre de M. Imbert des Mottelettes;* par M. Schayes, membre de l'Académie.

La question traitée par M. Imbert des Mottelettes dans le mémoire qu'il a adressé récemment à l'Académie, a acquis, dans ces dernières années, particulièrement en France, une importance historique et ethnographique trop grande pour qu'on ne cherche pas à l'éclaircir de toutes les manières possibles. Les investigations de M. Imbert l'ont conduit à adopter le système de M. Amédée Thierry, pour lequel se sont aussi prononcés plusieurs autres historiens français modernes (1). Celles auxquelles je me suis livré moi-même m'ont amené à un résultat diamétralement opposé. J'ai donc dû émettre un avis contraire à celui de M. Imbert. M. Imbert ayant fait une réplique à mon rapport, une contre-réplique devenait indispensable de ma part, sous peine de passer condamnation. Mon unique but étant la recherche de la vérité, M. Imbert ne verra, je l'espère, dans toute cette discussion, qu'une simple plaidoirie scientifique. Du reste, comme je n'écris cet article qu'à mon corps défendant, je répondrai à la seule partie de la lettre qui me concerne directement.

Examinant mon rapport après avoir répliqué à celui de mon honorable confrère M. David, M. Imbert déclare qu'il persiste dans sa croyance à l'identité des Kymris, des Cimbres et des Cimmériens. Comme j'ai promis un travail

---

(1) Le plus illustre de tous, M. Guizot, n'est pas de ce nombre.

spécial dans lequel j'envisagerai la question sous toutes ses faces, je dois me borner ici à l'examen des arguments nouveaux que M. Imbert allègue à l'appui de son hypothèse.

« Plutarque, Strabon et Diodore *m'assurent*, dit-il, que ceux que les Romains nommaient *Cimbres* étaient les mêmes que les Cimmériens des Grecs. » A ceci nous répondrons d'abord que l'opinion de ces trois auteurs grecs, fût-elle entièrement conforme à celle de M. Imbert, serait encore fort contestable et de mince valeur, eu égard aux épaisses ténèbres qui couvraient de leur temps le nord de l'Europe (1). Mais que l'on consulte leurs œuvres aux passages indiqués par M. Imbert, et l'on se convaincra qu'ils ne renferment aucune donnée tant soit peu concluante en faveur de son système. Plutarque et Strabon avouent tous deux que l'on ne connaît rien de certain sur les Cimmériens et les Cimbres. « Le peu de commerce que ces peuples avaient avec leurs voisins, dit Plutarque, en parlant des Cimbres et des Teutons, et le grand éloignement des pays qu'ils occupaient, font qu'on ne sait au vrai ni quelles nations c'étaient, ni d'où elles étaient parties pour venir se répandre comme un gros nuage sur la Gaule et sur l'Italie. On conjecturait seulement que c'étaient quelques nations de la Germanie, à cause de leur grande taille et de leurs yeux bleus, et parce que les Germains appellent les voleurs et les bandits des Cimbres (2).

---

(1) Tous les pays entre Narbonne et le Tanaïs nous sont entièrement inconnus, écrivait Polybe environ un siècle et demi avant Jésus-Christ. (Polyb., *Hist.*, liv. III.)

(2) Plutarque, *Vie de Marius*, c. 2 : *Cimbri lingua gallica latrones dicuntur* (Festus *in v.* Cimbri). Si cette étymologie du nom de *Cimbre* est

Strabon, après avoir rapporté les diverses opinions que l'on avait hasardées sur l'origine des Cimbres, dit, lorsqu'il en vient à celle qui les faisait descendre des Cimmériens, que ce n'est là qu'une vaine conjecture dénuée de tout fondement historique. Il assure de même, que tout ce que l'on a débité sur les Cimbres n'est qu'un tissu de fables et d'hypothèses purement problématiques (1). Comme Plutarque, il les croit toutefois de race germanique, et les place comme tels entre le Rhin et l'Elbe (2). Quant à Diodore de Sicile, antérieur à Strabon et surtout à Plutarque, lequel vivait plus d'un siècle après lui, il confond, il est vrai, les Cimbres avec les Cimmériens, et il ajoute que l'on *prétend* qu'ils sont les mêmes que les Gaulois; mais ses notions sur les Gaules, la Germanie et les contrées plus au nord sont, comme celles de la plupart des auteurs grecs, tellement confuses et erronées, qu'il fait deux nations distinctes des Gaulois et des Celtes, et qu'il fixe la position des premiers dans la Germanie et jusqu'aux confins de la Scythie, et celle des seconds entre Marseille et les Pyrénées (3). Il serait inutile de discuter la valeur d'un pareil témoignage.

Je ne m'occuperai pas davantage de Gomer, fils de Japhet. La critique historique n'a rien à démêler avec cette paternité judaïque.

---

la véritable, le mot *Cimbre* n'aurait été qu'un terme injurieux, synonyme de brigand, d'une application générale, et qui, par conséquent, ne désignait pas une race d'hommes particulière.

(1) Strab., *Geogr.*, liv. VII, § 6.

(2) *Ibid.*, § 7.

(3) Diod., liv. V, c. 21. Sur le peu de connaissances que les anciens géographes grecs avaient de la Celtique et du nord de l'Europe, voyez Strabon, liv. II.

J'ai dit, dans mon rapport sur le mémoire de M. Imbert, que je ne considérais les prétendus Cimbres défaits par Marius, que comme une de ces hordes germaniques que l'on voit sans cesse déborder sur l'empire romain pendant toute la durée de ce dernier. M. Imbert combat cette opinion, ou ce qui revient au même, il oppose à l'opinion de ceux qui attribuent aux Cimbres une origine germanique, le témoignage de Florus, de Plutarque, de Cicéron, de Tite-Live, de César et d'Appien.

Soumettons à un examen impartial chacune de ces preuves.

M. Imbert fait dire à Florus que les Cimbres étaient sortis des Gaules, et il cite à ce propos les mots suivants d'un passage de cet abréviateur : *Cimbri ab extremis Galliae;* mais en lisant le passage entier, on voit qu'il présente un tout autre sens que celui qu'y rattache M. Imbert : *Cimbri*, Teuthones *atque Tigurini ab extremis Galliae profugi, quum terras eorum inundasset Oceanus, novas sedes toto orbe quaerebant : exclusique Gallia et Hispania, quum in Italiam remigrarent, etc.* (1). Y a-t-il dans ces lignes un seul mot qui justifie l'assertion de M. Imbert, ou plutôt en est-il un qui ne la contredise. L'auteur latin n'a certes pu ou voulu désigner par le terme *ab extremis Galliae*, la Gaule même, puisqu'il fait venir de là les Teutons en même temps que les Cimbres. Puis cette irruption de la mer qui les aurait chassés de leur sol natal où eut-elle lieu, si ce n'est sur les côtes de la mer du Nord et de la Baltique, d'après la déclaration unanime de Strabon, de Tacite, de Pline, de Ptolemée et d'autres auteurs romains

(1) Florus, *Epitome rer. rom.*, liv. III, c. 3.

qui donnent pour patrie aux Cimbres la Chersonèse Cimbrique, c'est-à-dire le Holstein, le duché de Schleswig et lieux voisins. Enfin, Florus, lorsqu'il écrit que, cherchant une nouvelle demeure, les Cimbres furent repoussés de la Gaule et de l'Espagne, ne fait-il pas entendre clairement qu'au lieu d'être sortis des *Gaules*, ils avaient tenté pour la première fois de pénétrer dans cette contrée étrangère.

Florus n'étant que l'abréviateur de Tite-Live, il est évident qu'il ne fait que reproduire les pensées de cet historien. Le passage que je viens de transcrire appartient donc, pour le fond, plus encore au second qu'au premier.

Suivant M. Imbert, on lit dans l'*Histoire romaine* de Tite-Live « que Marius triompha des habitants des Gaules et que César conquit leur pays; il raconte, ajoute-t-il, que ce fut un Cimbre qui se chargea de tuer Marius, et Plutarque, en rapportant le même fait, appelle ce Cimbre un Gaulois. » On ne trouve rien de tout cela ni dans l'un ni dans l'autre de ces auteurs classiques. Il ne peut-être question dans Tite-Live de Marius ou de César, puisque la dernière partie de son ouvrage qui soit parvenue jusqu'à nous se termine à l'an 585 de la fondation de Rome ou 167 avant l'ère vulgaire. Dans l'*Epitome* ou sommaire des livres perdus, on lit simplement au sommaire du livre LXXVII que ce fut un esclave gaulois qui se chargea de tuer Marius, réfugié à Minturnes : *et quum missus ad occidendum eum servus, natione Gallus;* il n'y est pas parlé de Cimbre, mais dans Plutarque il est dit : « Enfin, il se présenta un cavalier gaulois, *d'autres disent cimbre*, qui entra dans sa chambre l'épée à la main. » La différence que Plutarque établit ici entre un Gaulois et un Cimbre ne prouve-t-elle pas que pour lui un Gaulois et un Cimbre étaient deux indivi-

dualités tout à fait distinctes et qu'il ne les regardait pas comme appartenant à la même race?

Ainsi voilà déjà quatre des sept autorités invoquées par M. Imbert, pour constater l'origine celtique ou gauloise des Cimbres qui se déclarent contre lui. Passons aux trois autres, et voyons si leur témoignage sera plus favorable à son système.

Bien que M. Imbert proclame Cicéron le plus savant des Romains, titre qui avait été revendiqué jusqu'ici pour Varron, nous osons contester la compétence du grand orateur comme géographe, au moins en ce qui concerne le nord des Gaules, et à plus forte raison, la Germanie. Son discours sur les provinces consulaires, et surtout sa lettre à son frère Quintus, lieutenant de César, lettre dans laquelle il déclare ignorer jusqu'à l'existence des Nerviens, le plus puissant des peuples de la Belgique (1), attestent que tout ce qui s'étendait au delà du Midi ou du centre des Gaules, était pour lui une véritable *terra incognita* et que, par conséquent, les contrées plus septentrionales dont étaient sortis les Cimbres devaient lui être moins connues encore. Qu'il ait confondu les Gaulois avec les Cimbres, c'est là une erreur qui ne tire pas à conséquence, et dans laquelle l'avaient sans doute induit les au-

---

(1) *Ubi isti sint Nervii et quam longe absint, nescio.* (Cic., *Epist. ad Quint. fratr.*, liv. III, ep. 8.)

Quas regiones, quasque gentes nullae nobis antea litterae, nulla vox, nulla fraus notas fecerat, has noster imperator nosterque exercitus ac populi romani arma peragrarunt. Semitem tantum Galliae tenebamus antea; caeterae partes à gentibus aut inimicis huic imperio, aut infidis, aut incognitis, aut certe immanibus et barbaris et bellicosis tenebantur. (Cic., *de Prov. consul.*)

teurs grecs qui étendaient la Celtique jusqu'à la Scythie (1).

Appien n'a pas donné le nom de Cimbres aux Galates, comme l'avance M. Imbert, mais il a pris pour des Cimbres les Gaulois qui pillèrent le temple de Delphes (2). Cette tradition est une de celles que Strabon avait déjà signalées comme purement conjecturales et sans fondement.

Reste encore César. M. Imbert assure que César, après avoir reconnu les Atuatiques pour Cimbres, les appelle ensuite Gaulois.

N'est-ce pas le cas de dire ici que « la lettre tue l'esprit. » J'ai fait observer déjà, dans une note de mon rapport sur le mémoire de M. Imbert, que si, dans deux chapitres du livre V de ses commentaires, César qualifie de Gaulois les Nerviens et les Éburons, qu'il avait reconnus ailleurs pour Germains, c'était uniquement comme habitants des Gaules qu'il leur donne cette qualification. La même observation s'applique aux Atuatiques; elle s'étend également aux Tréviriens, lorsque César écrit que ce peuple, si fier de son origine germanique (3), jouissait d'une haute réputation de bravoure parmi les Gaulois (4).

---

(1) Sur cette extension donnée par les Grecs à la Celtique, voyez encore Strabon, liv. II.

(2) Appien, *De Bell. illyric.*

(3) *Treveri et Nervii, circa affectationem germanicae originis ultro ambitiosi sunt, tanquam per hanc gloriam sanguinis a similitudine et inertia Gallorum separentur* (*Taciti Germ.*, c. 28).

(4) Caes., *B. G.*, II, § 24. On voit par le passage de la Germanie de Tacite que je viens de rapporter, que plus d'un siècle après la conquête romaine, les Nerviens et les Tréviriens protestaient encore contre toute assimilation que l'on aurait voulu établir entre eux et les habitants de la Gaule de race celtique.

César parle ailleurs de la rudesse de mœurs de ces deux peuples les plus puissants de la Belgique. Caes., *B. G.*, II. 4, VIII, 25.

Maintenant que nous avons passé en revue toutes les preuves apportées par M. Imbert en faveur de l'origine celtique des Cimbres, nous demandons s'il en est une seule qui soit de nature à consolider ce système et si, au contraire, presque toutes ne sont pas favorables à l'opinion contraire? Mais en fût-il autrement, elles ne décideraient encore rien, car nous pourrions leur opposer l'autorité d'un grand nombre d'auteurs anciens, qui tous admettent l'origine germanique des Cimbres : tels sont entre autres, Trogue Pompée, Lucain, Tacite, Pomponius Mela, Horace, Velleius Paterculus, Ptolemée, Valère Maxime, Sénèque, Eutrope, Orose, Quintilien et Vibius Séquester (1).

J'ai avancé que les Kimris n'étaient qu'une tribu locale du pays de Galles; M. Imbert prétend, lui, que tous les Celtes de la Grande-Bretagne et de la Bretagne française se divisaient en Gaëls et en Kymris. Je défie de me citer un seul historien et géographe, ou tout autre écrivain de l'antiquité qui ait connu des Kymris dans l'un ou l'autre de ces pays. Ptolemée, qui a donné une nomenclature si détaillée des moindres peuplades de la Grande-Bretagne à une époque où, à l'exception de la haute Écosse, cette île était depuis longtemps au pouvoir des Romains, ne mentionne pas la moindre tribu de ce nom. Les plus anciens historiens d'Angleterre eux-mêmes, Gildas et Beda, gardent le plus profond silence à cet égard (2). C'est jusqu'aux

---

(1) Justin., *Hist. rom.*, XXXVII. Lucan., I, v. 255. Tacit., *Hist.*, IV, 73, *Germania*, 37. Mela, III, 3, 6. Horat., *Epod.* XVI. *Patercul.*, II, 8, 12, 19, 20. *Ptolem.*, II, 10. Val. Max., II, 2, 10. Seneca, *Cons. ad Helv.*, 6. Eutrop., V, 1. Oros., V, 1, 16. Quintilian. *Declam.*, III, 4, 13, 16. Vibius Sequester (edit. Oberlini), p. 37.

(2) Voici comment s'exprime, à ce sujet, le savant auteur anonyme d'un

traditions fabuleuses des poëtes gallois qu'il faut descendre pour en trouver la première trace. Puiser à de pareilles sources, c'est refaire notre histoire primitive avec les rapsodies d'un Lucius de Tongres, d'un Hugues de Toul, ou de leur compilateur le moine Jacques de Guise (1).

« J'ai expliqué fort au long, continue M. Imbert, que César avait dit que la plupart des Belges étaient des Celtes-Kymris et non des Germains, ainsi qu'il a été mal traduit jusqu'à présent. » Il suffira d'opposer à cette assertion les propres paroles du général romain : *Sic reperiebat* (Caesar) *plerosque Belgas esse ortos a Germanis Rhenumque antequitus transductos, propter loci fertilitatem ibi consedisse Gallosque qui ea loca incolerent expulisse, solosque esse qui patrum nostrorum memoria, omni Gallia vexata, Teutonos Cimbrosque intra fines suos ingredi prohibuerint, qua ex re fieri, uti earum rerum memoria magnam sibi auctoritatem, magnosque spiritus in re militari sumerent* (2). Ainsi, tandis que César déclare formellement

---

ouvrage publié à Londres, en 1856, sous le titre de : *Britannia after te Romans* (la Grande-Bretagne après les Romains) : *Ancient geography has furnished us with a fair catalogue of british tribes, districts and towns, unter the roman empire, including those of the western coast. There was no such territory as Cymmro or Cymmru, no such tribe as the Cymmry. There were in our Wales the Cangians, Cancanians, Monensians, Ordovicians, Demetians, Silurians, etc. But no Cymmry, Cimbri, Cumbri or Cambri were ever heard of by Ptolemy, Antoninus, the Notitia or any roman author either of history or geography. The antiquity of that appellation is a vain-glorious dream* (t. I, p. 69). Plus loin l'auteur prouve que la dénomination de Kymry dans le pays de Galles et le Cumberland est postérieure aux Romains.

(1) *The very nature of triads*, dit l'auteur susdit, *is apt to generate fiction or perversion of truth* (t. I, p. 13).

(2) Caesar, *B. G.*, l. II.

que les Belges étaient la plupart issus des Germains, qu'ils furent les seuls parmi les habitants des Gaules qui avaient su tenir en respect les hordes cimbriques, et s'étaient acquis par là une haute réputation de bravoure, M. Imbert, à l'imitation d'Amédée Thierry, fait de ces Belges mêmes des Cimbres, et confond de cette manière, les vainqueurs avec les vaincus.

J'ai dit, d'après ce passage de César, que la majeure partie des anciens Belges appartenait à la race germanique, et M. Imbert me demande où je trouverai cette majorité. Bien que mon rapport contienne déjà la réponse à cette question et que je pourrais me contenter d'y renvoyer, je la donnerai encore ici en peu de lignes. Dans les limites que César assigne à la Belgique, — le Rhin au nord et à l'est, la mer à l'ouest, la Seine et la Marne au midi, — il compte vingt-sept peuplades et tribus, dont neuf seulement étaient de race celtique, et les dix-huit autres de race germanique; les premiers étaient les Morins, les Atrébates, les Bellovaques, les Ambianois, les Vermandois, les Soissonais, les Rémois, les Calètes et les Velocasses; les seconds, les Némètes, les Tribocs, les Vangions, les Tréviriens, les Ménapiens, les Nerviens, les Centrones, les Grudiens, les Levaciens, les Pleumosiens, les Gorduniens, les Éburons, les Cérésiens, les Condrusiens, les Segniens, les Pémaniens et les Ambivarites. Ces dix-huit peuplades germaniques occupaient plus des deux tiers de la Belgique ancienne (1).

---

(1) Voir mon ouvrage intitulé : *la Belgique avant et durant la domination romaine*, t. I. Après l'extermination totale des Éburons par César, le vaste territoire de ce peuple fut occupé, sous Auguste, par de nouvelles peuplades germaniques, les Tongrois, les Toxandres et les Gugernes.

M. Imbert cherche ensuite à atténuer le sens des paroles de César dans le passage où il parle de l'expulsion de la population celtique de la Belgique par les Germains, mais les termes dans lesquels s'exprime le conquérant romain sont trop clairs et trop précis pour qu'il soit permis de concevoir le moindre doute sur leur signification. Ils attestent que les invasions germaniques furent violentes et l'expulsion de la race Celtique radicale.

M. Imbert me demande encore comment, n'admettant pas la distinction des Gaels et des Kymris, j'explique sans différence d'origine celle qui existait, d'après César, entre la langue des Gaulois d'au delà de la Seine et de ceux d'en deçà. Je répondrai que César n'établit pas une pareille distinction. Il se borne à partager les Gaules en trois grandes zones, d'après les trois races d'hommes qui les peuplaient, les Belges, les Aquitains et les Celtes qui parlaient trois langues différentes, le teuton, le basque et le celte (1). Le premier de ces idiomes était celui de la majorité des Belges; la minorité, appartenant à la race celtique, devait nécessairement s'exprimer en gaulois.

Passant ensuite aux noms flamands que portaient jadis ou que portent encore beaucoup de localités de nos provinces wallonnes, M. Imbert voudrait en attribuer exclusivement l'origine aux rois et aux chefs francs. Mais s'il en était ainsi, on devrait également trouver des dénominations semblables dans toute la France où les conquérants germains, les Francs, les Bourguignons, les Goths, etc., ne possédèrent pas moins de terres qu'en Belgique. J'ai

(1) Caesar, *B. G.*, l. I, c. 1. Amm. Marcell., l. XV. Strabon dit que les Aquitains ressemblaient plus aux Espagnols qu'aux Gaulois.

d'ailleurs corroboré par d'autres faits cette preuve de l'ancienne extension de l'idiome thiois ou teuton (1).

Il ne me reste plus qu'à répondre au dernier paragraphe de la lettre de M. Imbert, dans lequel ce savant cherche à étayer, par de nouveaux arguments, son opinion sur l'origine du français-wallon.

M. Imbert commence par déclarer qu'il ne pourrait concevoir qu'une nation nombreuse et déjà aussi civilisée à l'époque des Empereurs que l'était la nation gauloise, avec une caste aussi instruite que celle des druides et les chants des bardes pour littérature, ait pu entièrement perdre sa langue. A ce premier point, je répondrai que, outre que rien n'autorise à attribuer aux anciennes Gaules une population considérable, tant avant que pendant la domination romaine (2), ce fut précisément la civilisation que les Romains y introduisirent, qui amena ce changement de langage. La même chose eut lieu dans le midi de l'Espagne ou la Bétique, bien autrement peuplé que les Gaules : « Les Turdetains, dit Strabon, surtout ceux qui habitent le long du Bœtis (la Guad-al-Kivir), ont absolument adopté les mœurs et la manière de vivre des Romains, au point qu'ils ont oublié jusqu'à leur propre langue (3). ».

---

(1) Voyez aussi un article remarquable sur le *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne* de M. Ch. Grandgagnage, qui a paru récemment dans la *Revue de Belgique*.

(2) J'ai traité amplement cette question dans mon ouvrage précité, tom. I et II.

(3) Strabon, *Géogr.*, l. II, § 5. Ce géographe fait la même observation au sujet de quelques parties de l'Asie Mineure, depuis qu'elles avaient passé sous la domination romaine, l. XII, § 6. Voir aussi, pour l'Angleterre, Tacit., *Vita Agricolae*, c. 21.

La substitution du latin au celte se fit dans toutes les parties des Gaules où les établissements romains s'élevèrent en grand nombre et facilitèrent le triomphe de la civilisation romaine sur la barbarie gauloise. Là, au contraire, où ces établissements furent peu nombreux, comme dans la Belgique et la Bretagne, l'idiome national continua à subsister en tout ou en partie. Il continua même à prédominer dans le trévirois en dépit de la célèbre colonie romaine d'*Augusta Trevirorum*, devenue, au III^e^ siècle, la résidence du préfet des Gaules et de plusieurs empereurs romains (1). Dans la Grande-Bretagne aussi nous voyons

---

(1) M. Imbert et d'autres avant lui ont avancé que l'on parlait le gaulois ou celte dans cette partie de la Belgique, parce que, dans son Commentaire sur l'Épître de saint Paul aux Galates, saint Jérôme dit que ce peuple de l'Asie Mineure s'exprimait dans un idiome à peu près semblable à celui des Tréviriens. Si nous admettions l'hypothèse de M. Imbert, que la langue celtique se conserva intacte dans les Gaules pendant toute la durée de la domination romaine, nous nous demanderions pourquoi saint Jérôme, qui avait traversé les Gaules d'un bout à l'autre et qui, par conséquent, devait y avoir entendu parler en tous lieux le celte, ne se soit pas borné à dire que les Galates parlaient la même langue que les habitants des Gaules en général, au lieu d'aller chercher cette comparaison linguistique à la dernière extrémité de cette vaste contrée, et de s'exprimer d'une manière aussi vague qu'il le fait à ce sujet; car les termes dont il se sert prouvent qu'il ne comprenaît pas l'idiome trévirien. Mais si, comme nous le prétendons, le latin était devenu la langue vulgaire du centre et du midi des Gaules, cet idiome trévirien devait être ou le celte véritable (le bas breton actuel) ou le teuton. Or comme il n'existe pas de trace du premier dans le trévirois, tandis que l'allemand ou teuton y est encore parlé et l'a été de temps immémorial, il n'y a nul doute, suivant nous, que c'est cette langue inconnue à lui que saint Jérôme a entendu désigner. Il est vrai que les Galates passaient pour Celtes; mais nous avons vu plus haut combien cette dénomination a été appliquée arbitrairement et avec quelle circonspection il faut admettre les traditions celtiques antérieures à César. Du reste, le nom de Teudobodiaques, que portait une des principales tribus de la Galatie, suffit pour prouver que si

la langue celtique éclipsée par le latin dans les districts du midi et de l'est, où les Romains fondèrent toutes les villes de cette île, au nombre de 28, tandis que dans l'ouest, le pays de Galles, où il ne reste guère de traces de leur séjour, l'idiome primitif s'est conservé presque intact jusqu'à nos jours (1).

Quant à l'influence des druides et à celle des bardes, qui formaient le troisième ordre de leur caste, elle déclina rapidement et se perdit enfin totalement, si ce n'est peut-être dans la Bretagne, par l'introduction du culte des Romains et par les persécutions auxquelles ces prêtres furent en butte sous l'empire romain.

M. Imbert avance ensuite que l'étude de la langue celtique lui a donné la certitude que la moitié des mots latins dérive du celte. Cette assertion je la conçois de la part de M. Imbert, puisque pour lui le wallon et le celte ne sont qu'un même idiome; j'ajouterai même qu'en partant de ce principe, M. Imbert aurait dû trouver dans le latin un nombre bien plus considérable encore de mots celtiques. Mais ceux qui, comme moi, ne voient dans le wallon et le français primitif qu'un idiome latin vulgaire, attribueront aux mots celtes de M. Imbert une origine diamétralement opposée à celle qu'il leur suppose. C'est d'ailleurs une question des plus scabreuses que celle des étymolo-

---

toute la population n'y était pas de race germanique, elle l'était au moins en partie.

Voyez encore sur la langue des Tréviriens et des Galates, Vivien de Saint-Martin, qui soutient que le teuton était parlé par tous les Galates (*Histoire des découvertes géograph. des nations européennes dans les div. parties du monde*, tom. I, p. 351).

(1) Voir Lappenberg, *Geschichte von Englant*, tom. I, p. 35.

gies celtiques, en s'en tenant même modestement au bas-breton et au gallois, et dans laquelle les plus habiles se sont souvent fourvoyés (1).

M. Imbert porte si loin sa prédilection pour la langue celtique qu'il va jusqu'à attribuer le perfectionnement du latin aux Gaulois qui conquirent la haute Italie et que les anciens nous représentent comme des barbares féroces avec lesquels les Romains furent continuellement en guerre et qu'ils finirent par exterminer ou expulser du sol qu'ils avaient usurpé environ trois siècles avant l'ère vulgaire. « La langue des Douze Tables, dit-il, la langue de Fabius Pictor et d'Ennius ressemble-t-elle à celle de Cicéron et de Virgile? quel est donc l'événement qui est venu modifier cette langue *presque toute grecque* (!!), si ce n'est la conquête de la Gaule Cisalpine et l'accession de l'élément Celte? » Que nous répondrait M. Imbert si nous avancions

---

(1) « Il est si facile, dit Picot, de faire des erreurs sur les étymologies celtiques, qu'on doit user de la plus grande défiance dans un pareil travail. Combien d'auteurs justement célèbres se sont brisés contre cet écueil! Nous citerons en particulier Bullet et la Tour-d'Auvergne, qui ont voulu donner une origine celtique à un grand nombre de noms modernes des villes, des villages, des rivières, des montagnes, des forêts existant dans la Gaule et même dans les pays voisins. Pour avoir mis trop d'extension dans leur travail, ils ont été forcés de recourir à des étymologies hasardées. La différence presque continuelle de leurs opinions sur un même mot prouve le peu de certitude de leur marche; elle montre qu'on doit se défier de leurs conjectures et ne les adopter qu'après un mûr examen : sans doute, il est quelques-unes de ces conjectures qui ont du poids, qui portent avec elles le sceau de la vérité et qu'on ne peut se refuser à admettre; mais elles sont en petit nombre, etc. » (Picot, *Hist. des Gaulois*, tom. III, p. 136.)

Comme exemple récent de l'abus que signale ici le savant Picot, nous citerons l'*Itinéraire du Luxembourg allemand*, dont l'auteur, M. l'évêque de la Basse-Mouturie, fait dériver du celte (le bas breton) une foule de noms purement allemands de localités du grand-duché.

sérieusement que le français du XIII^e^ siècle, pour devenir le français de Racine et de Voltaire, avait eu besoin de passer par l'idiome des Sioux ou des Têtes Plates de l'Amérique?

Pour prouver que les Romains ont dû accueillir dans leur langue l'idiome du celte vaincu, M. Imbert allègue l'exemple des Germains conquérant, au V^me^ siècle, l'empire d'Occident. Mais ces derniers étaient des barbares venant s'implanter dans des pays civilisés, tandis que le contraire eut lieu dans la conquête de la Gaule par les Romains. Or, l'histoire nous apprend que, victorieuse ou vaincue, une nation civilisée impose presque toujours ses mœurs, ses usages et même sa langue au peuple placé plus bas qu'elle dans l'ordre social et au sort duquel elle lie ses destinées. Nous en trouvons, pour les temps modernes, un exemple frappant dans la conquête de la Chine par les Tartares. Nous ne nions pas toutefois que les Romains aient introduit dans leur belle langue plusieurs mots gaulois; ils ont dû prendre dans les Gaules, comme dans les autres pays conquis par leurs armes, des termes techniques s'appliquant à des objets ou à des usages qui leur étaient inconnus auparavant; mais entre des mots et un idiome entier, la différence est grande.

J'aurais encore plusieurs observations à faire sur la *lingua romana rustica*, considérée comme langue vulgaire de la plus grande partie des Gaules pendant et après la domination romaine, mais je dois m'en abstenir, car elles m'écarteraient du but que je me suis proposé dans cette réponse, qui a déjà dépassé les bornes que j'aurais voulu lui assigner; je me contenterai de faire la remarque qu'aux nombreux documents que M. Raoux avait réunis sur cette matière dans son mémoire couronné par l'Académie, feu

M. de Reiffenberg en a ajouté beaucoup d'autres fort importants dans sa savante introduction à la *Chronique rimée de Philippe Mouskés* (1).

— Kervyn de Lettenhove lit ensuite un fragment relatif au dernières années de Charles-Quint. Ce fragment devant faire partie du 6e volume de l'*Histoire de la Flandre,* actuellement sous presse, l'auteur exprime le désir de ne pas le voir imprimer au *Bulletin.*

Au sujet de cette lecture, M. Gachard fait une communication verbale sur la vie de Charles-Quint et sur la découverte faite aux archives, par M. Backhuyzen Vanden Brinck, d'un récit historique fait par un moine de St-Juste, pendant le séjour de Charles-Quint dans ce dernier couvent.

— L'époque de la prochaine réunion a été fixée au vendredi, 2 août.

---

(1) Rien ne prouve mieux que la *romana rustica* était la langue populaire dans le centre et le midi de la France, non-seulement sous la domination romaine, mais même encore longtemps après, que le canon suivant du troisième concile de Tours : *Et ut easdem homilias quisque aperte transferre studeat in rusticam romanam linguam aut theotiscam, quo facilius cuncti possint intelligere quae dicuntur.*

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 4 juillet 1850.

M. Baron, directeur;
M. Quetelet, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Alvin, Braemt, De Bériot, Fétis, G. Geefs, Roelandt, Van Hasselt, J. Geefs, E. Corr, Snel, Ern. Buschmann, F. de Braekeleer, Partoes, Van Eycken, *membres;* Calamatta, Bock, *associés.*

M. Nolet de Brauwere van Steeland assiste à la séance.

Le secrétaire perpétuel annonce qu'il a reçu de M. le Ministre de l'intérieur une ordonnance de payement de 1,000 francs, au profit de la caisse centrale des artistes, à titre de subside.

Il a également reçu, pour la tombola, les œuvres de M. Baron, directeur de la classe, un tableau de M. Jones, une statuette de M. Fraikin et un dessin de M. Vordecker. Des remercîments seront adressés aux donateurs.

— M. le Ministre de l'intérieur a fait parvenir un nouveau rapport de M. Bal, lauréat du grand concours de gravure de 1848. Renvoyé aux commissaires nommés précédemment.

— M. Mengal, correspondant de la classe, fait hommage de deux ouvrages de sa composition, savoir : Un

grand trio pour piano, flûte et violoncelle et *quatre grands chœurs à six voix sans accompagnement.* M. Van Hasselt, membre de la classe, dépose une pièce de vers intitulée : *Les quatre incarnations du Christ.* Remercîments.

PROGRAMME DU CONCOURS DE 1851.

Bien que le terme fatal pour la remise des ouvrages destinés au concours pour la peinture murale n'expire qu'à la fin du mois de juillet, la classe arrête dès à présent son programme de concours pour 1851.

PREMIÈRE QUESTION.

Quelle a été, à l'époque de la renaissance, l'influence de la littérature sur la peinture, la sculpture et l'architecture ; et quels ont été, au point de vue de l'art, les avantages et les inconvénients de cette influence?

DEUXIÈME QUESTION.

Déterminer l'influence que l'introduction de la musique de l'Orient a exercée, à la suite des croisades, sur la musique de l'Occident, et décrire les modifications qu'elle a pu faire subir aux formes de celle-ci, soit dans le style religieux, soit dans le style profane?

TROISIÈME QUESTION.

« *Décrire les transformations qu'ont subies les bases et les*

chapitaux dans la successions de divers styles d'architecture. Donner les raisons de ces transformations.

QUATRIÈME QUESTION.

Quel est le point de départ et quel a été le caractère de l'école flamande de peinture sous le règne des ducs de Bourgogne? Quelles sont les causes de sa splendeur et de sa décadence?

Le prix de chacune des questions sera une médaille d'or de la valeur de six cents francs. Les mémoires doivent être écrits lisiblement, en latin, en français ou en flamand, et seront adressés, francs de port, avant le 1er juin 1851, à *M. Quetelet,* secrétaire perpétuel.

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations; à cet effet, les auteurs auront soin d'indiquer les éditions et les pages des livres qu'ils citeront.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage, mais seulement une devise, qu'ils répéteront sur un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse. On n'admettra que des planches manuscrites. Les ouvrages, remis après le terme prescrit ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront absolument exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que, dès que les mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont déposés dans ses archives, comme étant devenus sa propriété, sauf aux intéressés à en faire tirer des copies à leurs frais, s'ils le trouvent convenable, en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES.

Le secrétaire perpétuel donne quelques renseignements sur les principales décisions prises par le comité de la caisse centrale lors de sa dernière réunion.

Il a été décidé que, pour faciliter ses travaux, le comité s'adjoindrait des commissions spéciales dans quelques-unes des grandes villes du royaume. Ces commissions représenteront, en outre, les intérêts des artistes résidant dans les localités où elles sont établies.

Pour Anvers, la commission se composerait de MM. le baron Wappers, de Keyzer, Leys, de Braekeleer, J. Geefs, Corr et Buschmann;

Pour Gand, de MM. Roelandt, Mengal, le baron J. de Saint-Genois, d'Huyvetter et Ed. de Busscher;

Pour Liége, de MM. Baron, Daussoigne, Grandgagnage, Capitaine et Fétis.

Il a été décidé ensuite que jusqu'au 1er janvier 1851, il ne serait point exigé de droit d'entrée pour les artistes qui désireraient faire partie de l'association; mais que passé ce terme et pour l'année 1851, il serait perçu, outre la cotisation annuelle, un droit d'entrée de 10 francs.

La commission administrative de l'exposition des objets d'art actuellement ouverte à Gand, avait été invitée à prélever un tantième sur les droits d'entrée, en faveur de la caisse centrale des artistes; M. Roelandt a fait connaître que cette demande a été favorablement accueillie.

Le 1er août reste fixé pour la rentrée des objets destinés à la tombola, la majeure partie des promesses faites par les artistes étant déjà réalisée.

—

GRANDS CONCOURS DE PEINTURE.

—

Rapport de M. Alvin.

Dans votre séance du mois de décembre dernier, vous avez reçu communication de la correspondance que Messieurs les lauréats de l'Académie royale d'Anvers sont tenus d'adresser tous les trois mois, au directeur de cette institution. M. le Ministre de l'intérieur, en vous transmettant ces pièces, vous a saisis d'une question du plus haut intérêt pour l'avenir des beaux-arts dans notre pays. Frappé de l'indigence scientifique et de l'imperfection littéraire des rapports par lesquels nos jeunes compatriotes rendent compte de la marche de leurs études à l'étranger, ce haut fonctionnaire vous a demandé *s'il ne conviendrait pas de comprendre, parmi les conditions requises pour l'admission au grand concours, un examen sur la littérature et particulièrement sur l'Histoire de l'art.*

Une commission que vous avez nommée à cet effet, ayant pris connaissance des lettres des lauréats qui sont actuellement à l'étranger, a trouvé, comme M. le Ministre, que ces correspondances sont loin de répondre au vœu de l'art. 49 du règlement organique de l'Académie d'Anvers.

A mon tour, grâce à l'obligeance de M. le secrétaire perpétuel, j'ai compulsé le dossier complet de cette affaire avec la plus grande attention; ce qui m'a surtout frappé dans ces lettres, c'est leur insignifiance : il m'a été impossible d'y voir autre chose que l'acquit d'un devoir fas-

tidieux; si donc ces correspondances ne donnent point une plus haute idée de l'instruction des lauréats, c'est peut-être parce que ceux-ci, ne comprenant pas bien la portée de l'obligation qui leur est imposée, attachent fort peu d'importance aux rapports qu'ils nous envoient. Il faut convenir, en effet, que jusqu'à présent l'administration elle-même s'en était médiocrement inquiétée, et qu'on s'était habitué à les regarder comme une ennuyeuse formalité. Les jeunes artistes français qui étudient à Rome et à Athènes sont en communication journalière avec un directeur de leur nation, à l'expérience duquel ils peuvent à tout moment recourir et dont l'active surveillance ne les abandonne jamais. On a cru pouvoir, à l'égard des lauréats belges, remplacer l'action permanente d'un directeur, par une correspondance trimestrielle; il y avait peut-être du bon dans cette idée; mais la manière dont elle a été réalisée l'a frappée de stérilité. Pour que des rapports de cette nature fussent féconds, la correspondance devrait être réciproque, et je conviens que ce serait pour le directeur de l'Académie d'Anvers une charge extrêmement pesante, et qu'il y aurait d'autant moins d'équité à la lui imposer, que les lauréats peuvent appartenir à toutes les écoles du pays et ne sont pas toujours ses élèves.

La classe des beaux-arts en consentant à s'occuper du projet ministériel, n'a pas entendu passer condamnation et délivrer un brevet d'ignorance aux auteurs des lettres qui lui ont été soumises; elle a pensé que ces mêmes lettres auraient eu sans doute un tout autre intérêt et une tout autre valeur, si ceux qui les ont écrites avaient songé à l'usage que l'on pouvait en faire.

C'est dans ces sentiments qu'après avoir entendu les lumineux rapports de ses commissaires, MM. Navez,

Simonis et Suys, la classe s'est livrée, dans sa séance du 4 avril 1850, à une discussion approfondie que M. le secrétaire perpétuel a été chargé de résumer et de mettre sous les yeux de l'administration supérieure.

Vous avez alors repoussé le principe de l'examen préalable. Vous n'avez pas voulu que le génie original, que la vocation naturelle, fussent écartés du concours par cela seul que certaines connaissances littéraires et historiques leur feraient défaut. Vous avez craint de vous engager dans une voie périlleuse où vous aperceviez un écueil sur lequel le caractère original de l'art flamand eût couru risque de se perdre. Appelés à réglementer une institution de votre pays, c'est sur les habitudes locales que vous avez porté vos regards. Vous avez compris que ce qui pouvait convenir à la France, par exemple, aurait de graves inconvénients pour la Belgique.

Depuis plusieurs siècles, l'enseignement des arts plastiques est populaire dans nos provinces; il a été mis à la portée des classes les plus pauvres; toutes les villes de quelque importance possèdent des écoles gratuites de dessin, que fréquentent surtout les enfants et les jeunes gens de la classe ouvrière. C'est là que se montrent et que se développent ces germes de talents parmi lesquels se recrutent presque exclusivement nos artistes, tandis qu'en France la classe moyenne et l'aristocratie peuvent presque seules aborder l'étude des beaux-arts.

Vous avez voulu tenir compte de cette différence essentielle entre les deux pays. Les jeunes gens assez aisés pour supporter, à Paris, les frais qu'entraîne la fréquentation des ateliers des peintres, ont presque tous achevé leurs *humanités;* en Belgique, au contraire, par suite de l'accès plus facile et totalement gratuit des écoles de dessin, les

élèves ayant fait des études littéraires préalables y forment une imperceptible minorité. Si donc on exigeait de ceux qui se présentent au grand concours un examen préalable sur les matières historiques et littéraires, on exclurait du bénéfice de cette institution l'immense majorité des élèves des Académies du pays, c'est-à-dire que l'on se priverait de l'élément le plus riche, de la mine la plus féconde.

Voilà sur quelles considérations vous vous êtes appuyés; et vous avez décidé qu'il serait répondu à M. le Ministre de l'intérieur dans les termes ci-après :

« *Il n'y a pas lieu de modifier le grand concours dans le sens indiqué par la dépêche ministérielle; mais la classe pense que, après que le concurrent aura remporté le prix, il devra passer un examen, et si son instruction ne se trouve pas en rapport avec les connaissances générales nécessaires pour qu'il puisse tirer profit de son voyage, il lui sera accordé une année, afin de lui permettre d'acquérir ces connaissances aux frais de l'État.* »

Par une dépêche du 16 mai dernier, M. le Ministre de l'intérieur a fait connaître à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie son intention de donner suite à la proposition de la classe des beaux-arts. « *Mais*, ajoute la dépêche, *il conviendrait auparavant qu'il y eût un programme des matières sur lesquelles les lauréats devraient être examinés; je prie la classe des beaux-arts de vouloir bien formuler ce programme le plus tôt possible, attendu que le 3 juin prochain aura lieu le concours de peinture.* » La même dépêche invite M. le secrétaire perpétuel à consulter également la classe sur la question de savoir à qui il conviendrait de confier la mission d'examiner les lauréats.

Ces questions avaient été mises à l'ordre du jour pour

la séance du mois de juin dernier; elles semblaient devoir être traitées d'urgence, suivant le désir exprimé par la dépêche ministérielle. Toutefois, la question d'urgence a d'abord été écartée pour deux motifs : en premier lieu, il vous a paru qu'un programme de la nature de celui qu'on vous chargeait de préparer ne pouvait s'improviser, au milieu d'une discussion orale, et en une séance de la classe; en second lieu, vous vous êtes rappelés que si, à la vérité, le grand concours de peinture s'est ouvert le 3 juin, les travaux des concurrents ne seront jugés que dans trois mois. J'avais eu l'honneur de vous proposer de nommer une commission qui serait invitée à vous présenter un rapport avec des conclusions formelles et qui serviraient de point de départ à vos délibérations. Au lieu d'une commission, vous avez préféré désigner un commissaire unique, et vous m'avez investi de cette mission de confiance. En me livrant à l'examen et à l'étude de ces questions, j'ai plus d'une fois regretté le concours de lumières que j'aurais rencontré dans mes collègues, si vous aviez adopté purement et simplement mes propositions. Le travail préparatoire que j'ai l'honneur de vous présenter est encore bien incomplet; je compte, pour le rendre digne de la classe, sur les améliorations que vos judicieuses remarques me permettront d'y apporter.

On sait que les grands concours de l'Académie d'Anvers sont annuels, qu'ils ont pour objet la *peinture*, la *sculpture*, l'*architecture* et la *gravure*, et que l'on suit un ordre périodique réglé d'après un avis formulé par la classe des beaux-arts. C'est la *peinture* qui fait l'objet du concours ouvert le 3 juin 1850; en 1851, ce sera le tour de la *sculpture*, c'est encore à la *peinture* que l'année 1852 est réservée; l'*architecture* ne viendra qu'en 1853, et c'est seu-

lement en 1855 qu'il s'agira de la *gravure*. Il m'a semblé, Messieurs, qu'il fallait aller au plus pressé et s'occuper en premier lieu de ce qui concerne le programme du concours de peinture, réservant pour un examen tout particulier les questions qui se rapportent à l'enseignement de l'architecture. Les considérations qui vont suivre auront, en conséquence, le concours de peinture pour objet spécial. Peut-être jugerez-vous que ce que je vous propose d'exiger du peintre pourrait être également imposé au sculpteur et au graveur ; mais quant à l'architecte, il faudra un programme tout différent, et je crois devoir le dire dès à présent, il ne me paraît pas que l'on puisse, à l'égard de ce dernier concours, se dispenser d'un examen préalable. Les considérations qui vous ont décidés à repousser l'examen préalable, lorsqu'il s'agit du concours de peinture et de sculpture, perdraient toute leur valeur, si l'on voulait les appliquer au concours d'architecture. J'insiste donc, Messieurs, pour que vous écartiez, quant à présent, cette partie de la question; elle ne ferait aujourd'hui que compliquer, sans utilité, une discussion qui, restreinte dans les limites où j'ai cherché à la renfermer, présente déjà d'assez grandes difficultés.

Quel examen fera-t-on subir au lauréat du concours de peinture? Tel est le problème que nous devons résoudre en premier lieu.

Afin d'éviter toute méprise, rappelons qu'il ne s'agit point ici de formuler le programme de l'éducation d'un artiste. Si nous avions à nous acquitter de cette tâche, nous suivrions une marche toute différente; nous indiquerions l'ordre de la succession des études dans chaque branche scientifique, depuis le point de départ jusqu'au but; mais nous avons à nous occuper ici de jeunes gens

dont l'éducation est faite, d'une manière plus ou moins incomplète; nous ne pouvons point songer à la recommencer, mais bien à remplir les lacunes, à suppléer aux défauts; et nous ne devons point oublier qu'une année seulement sera accordée au lauréat pour acquérir les connaissances qui auront été reconnues lui manquer.

Pour se rendre bien compte du genre de mérite que constatent chez le lauréat les épreuves auxquelles il a été soumis, il faut se rappeler en quoi consistent ces épreuves.

Un sujet, choisi suivant les formalités prescrites par le règlement, est proposé à tous les concurrents qui, pour faire leur esquisse, sont tenus en loges et privés de tout secours étranger. Leur intelligence, leur imagination, leur génie pittoresque sont particulièrement en jeu dans cette première épreuve. Quand les esquisses ont été remises et régulièrement arrêtées, les concurrents ne peuvent plus y apporter de changement; ils ont trois mois pour exécuter l'ouvrage dans les dimensions indiquées. Cette seconde épreuve a donc pour objet spécial de constater le talent d'exécution. Le jury, avant de se prononcer sur le mérite comparatif des travaux, apprécie la valeur absolue du concours; car le prix ne peut être décerné si l'ensemble des ouvrages présentés n'offre pas un degré suffisant de mérite (art. 46 des statuts de l'Académie d'Anvers).

A l'issue de ces épreuves, les dispositions naturelles et le talent d'exécution du lauréat sont bien positivement reconnus; le droit à la pension lui est acquis; reste à savoir si son instruction littéraire et historique est en rapport avec les exigences des études nouvelles qu'il va faire à l'étranger. Tel doit être l'objet de l'examen auquel le

Gouvernement a l'intention de le soumettre avant d'autoriser son départ.

Un pareil examen ne peut ressembler à ceux que subissent les docteurs en droit, en médecine, etc., etc.; ce n'est pas non plus un concours scientifique; ce doit être, à mon avis, une sorte de conférence dans laquelle toutes les facilités imaginables seront accordées au lauréat. Le jury, composé de personnes bienveillantes, évitera les formes rigoureuses qui président d'ordinaire aux examens; il se mettra à la portée du lauréat, multipliera ses questions et les lui présentera sous toutes les faces, afin de l'amener à montrer ce qu'il sait; car bien souvent chez l'artiste, ce n'est pas la notion scientifique qui manque, c'est le moyen de l'exprimer. On peut appliquer un mode uniforme et rigoureux d'interrogation lorsqu'on est en présence de récipiendaires qui ont fait des études régulières, qui ont puisé leurs connaissances dans des traités, ou dans des leçons tracés d'après un même plan, mais dans l'examen qui nous occupe, il se présentera tel sujet dont l'éducation, pour avoir suivi une marche irrégulière, n'en sera pas moins solide.

Qu'exigera-t-on, par exemple, du lauréat en fait de littérature? Il ne peut entrer dans la pensée de personne de transformer le peintre en littérateur; ce serait dépasser le but et, par conséquent, le manquer. Nous avons vu plus d'un exemple qui prouve que, parmi les artistes, les plus habiles ne sont pas ceux qui manient le mieux la plume. On doit se garder, dans l'examen qui nous occupe, de confondre l'art du littérateur et la science philologique avec la faculté d'exprimer sa pensée en termes clairs et corrects; cette dernière faculté doit, au temps où nous vivons, être le partage de tout homme qui aspire à l'exer-

cice d'une profession libérale; le peintre doit donc savoir écrire correctement sa langue maternelle. Eu égard à l'obligation de voyager imposée aux lauréats, si celui-ci est flamand de naissance, il faudra en outre qu'il puisse s'exprimer en langue française. Il est, de plus, des notions de littérature générale que l'artiste ne peut négliger; je veux parler de la connaissance des grandes productions épiques des peuples qui ont concouru le plus puissamment à former la civilisation au milieu de laquelle nous vivons; ces monuments impérissables ne sont-ils pas l'histoire idéale où les poëtes ont raconté les sentiments et les pensées, les joies et les douleurs de l'humanité? Il est bien entendu qu'on n'exigera pas que le lauréat puisse lire ces ouvrages dans les originaux, qu'il lui suffira de les connaître par les traductions.

En ce qui concerne les parties de l'histoire qui devront figurer dans le programme, on comprendra qu'il ne s'agit point de la science profonde de l'historien; la vie de l'homme suffit à peine pour explorer une seule des nombreuses ramifications de cette vaste branche des connaissances humaines. Ce que je voudrais que l'artiste possédât, c'est un résumé méthodique et philosophique de l'histoire universelle, qui lui serve, en quelque sorte, de clef et de fil conducteur lorsqu'il aura besoin de consulter des traités spéciaux sur une époque, sur un fait ou sur un personnage historique.

Les antiquités, les mœurs, les costumes des différents peuples seront l'objet des études du peintre d'histoire pendant tout le cours de sa carrière; quelles notions de cette science peut-on exiger qu'il ait acquises avant de visiter les pays étrangers? Il me semble que l'on ne doit pas encore se montrer trop exigeant sur ce point. S'il a étudié

l'histoire en vue de son art, le peintre sera bien préparé à l'étude des antiquités; il possédera le cadre où viendront se classer méthodiquement les notions archéologiques qu'il doit surtout recueillir ou confirmer par ses voyages.

L'homme est l'objet principal de l'art du peintre; mais si l'artiste ne peut reproduire en réalité que la forme extérieure, il doit encore, au moyen des diverses modifications qu'elle peut recevoir, exprimer les sentiments, les passions, les pensées, les actions : il faut donc qu'il connaisse l'homme, non-seulement au point de vue de son organisation physique, mais encore sous le rapport moral. Il n'entre certes point dans mon intention d'exiger que le lauréat ait suivi un cours de philosophie; mais je crois qu'avec l'anatomie, l'artiste devrait posséder les notions élémentaires de la psychologie, afin de comprendre les deux natures si intimement liées dans la constitution de l'homme.

Je n'ai pas cru devoir faire entrer l'histoire de l'art dans le programme que je vous propose d'indiquer au Gouvernement. Pour celui qui connaît l'histoire générale et qui continue à faire de l'antiquité l'objet de ses études, l'histoire de l'art est une partie accessoire, et il n'est pas à craindre que les artistes la négligent; ils y seront constamment ramenés par la nature de leurs travaux habituels.

Après vous avoir rendu compte des principes qui ont présidé au travail dont vous m'avez chargé, il me reste à formuler, comme conclusion, un projet de résolution en harmonie avec ces principes, et auquel les développements que je viens de lire serviront en quelque sorte d'exposé des motifs.

CONCLUSIONS (1).

La classe des beaux-arts, répondant à la demande qui lui a été adressée, le 16 mai dernier, par M. le Ministre de l'intérieur, relativement au programme de l'examen auquel il conviendrait de soumettre les lauréats du grand concours d'Anvers, avant leur départ pour l'étranger, ainsi qu'à la composition du jury qui sera chargé de procéder à cet examen;

Adopte les dispositions suivantes :

1° Le lauréat du grand concours de peinture sera examiné par un jury nommé par le Ministre de l'intérieur et présidé par un peintre. Ce jury sera composé de telle sorte que chacune des matières indiquées au programme ci-après y sera représentée par un membre;

2° Si le lauréat est porteur de diplômes ou de certificats attestant qu'il a déjà subi un examen légal sur une ou plusieurs des matières reprises au programme, il sera dispensé de l'examen sur cette partie;

3° L'examen a lieu oralement et par écrit. Toutefois, (sauf en ce qui concerne la rédaction française), le jury peut dispenser de l'épreuve par écrit le lauréat qui lui a fourni, par ses réponses orales, la preuve d'une instruction suffisante;

---

(1) Nous donnons ici les résolutions telles qu'elles ont été adoptées, à l'unanimité, par la classe des beaux-arts. Dans les conclusions de M. Alvin, il y avait le mot *correctement*, après le mot *d'exprimer*, au premier alinéa du programme. Au dernier alinéa, il y avait, au lieu de *anatomie pittoresque : anatomie élémentaire descriptive ; l'ostéologie et la myologie seulement*. Ces changements ont été effectués pendant la discussion.

4° Après l'examen, le jury se posera d'abord cette question : « *Le lauréat possède-t-il les connaissances nécessaires pour profiter de son séjour à l'étranger?* » Si la réponse est affirmative, le Gouvernement autorise son départ immédiat. Si, au contraire, la réponse est négative, le jury indiquera les matières sur lesquelles le lauréat laisse à désirer, et fixera le délai après lequel il sera appelé à un second examen sur ces mêmes matières;

5° Le jury s'appliquera surtout à découvrir dans le lauréat les notions scientifiques acquises; il se fera rendre compte à cet effet du mode d'éducation auquel il a été soumis, sans s'attacher plutôt à tel système d'instruction qu'à tel autre. Il commencera par demander au lauréat lui-même ces indications qui devront servir de guide dans la conduite de l'examen. Il ne perdra point de vue la destination spéciale de l'artiste, qui n'aspire point à parcourir la carrière scientifique ou littéraire; en conséquence, il s'attachera moins à la théorie qu'à la pratique.

PROGRAMME.

Langue française. — Le lauréat devra, dans un travail écrit, fournir la preuve qu'il est en état d'exprimer ses idées en langue française. Le sujet qui lui sera donné à traiter sera choisi parmi les objets de ses études d'artiste et devra appartenir plus particulièrement au genre narratif et descriptif.

Littérature générale. — Le lauréat sera interrogé sur les grandes compositions épiques suivantes : les poëmes d'*Homère*, de *Virgile*, du *Dante*, du *Tasse* et de *Milton*, ainsi que sur la *Bible*. Il devra pouvoir donner une idée sommaire de ces ouvrages, des ressources que son art peut y

trouver, et des principaux personnages créés par ces grands génies.

Histoire et antiquités. — Notions générales sur l'histoire universelle. — Mœurs et caractères particuliers des peuples les plus célèbres. — Époques bibliques. — Civilisation grecque et romaine. — Moyen âge.

L'histoire de Belgique, avec plus de détails.

Anthropologie. — Description des différentes races humaines. — Constitution physique, intellectuelle et morale de l'homme. — Anatomie pittoresque.

Telles sont, Messieurs, les conclusions sur lesquelles j'appelle vos sérieuses délibérations. J'espère que ce travail, tout défectueux qu'il est, pourra vous servir de point de départ et que, grâce aux lumières et à l'expérience de mes honorables confrères, il sera amélioré et complété dans le cours de la discussion.

Le secrétaire perpétuel a été chargé de donner à M. le Ministre de l'intérieur communication de ce rapport, dont les conclusions ont été adoptées à l'unanimité. La classe a, en même temps, remercié M. Alvin pour le travail qu'il lui a présenté.

Des lectures annoncées par MM. Bock, Baron et Van Hasselt ont été ajournées jusqu'à la prochaine séance, à cause de l'heure avancée.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Des infiniments petits homoeopathiques, par M. de Hemptinne. Bruxelles, 1850; 1 broch. in-8°.

Revue des Odonates ou Libellules d'Europe, par Edm. de Selys-Longchamps, avec la collaboration de M. le docteur H.-A. Hagen (de Koenigsberg). Liége, 1850; 1 vol. in-8°.

Philippe II et la Belgique. Résumé politique de l'histoire de la révolution du XVI^e^ siècle (1555 à 1598), par Ad. Borgnet. Bruxelles, 1850; 1 vol. in-8°.

Loisirs d'anatomie; — Prémices de physiologie; — Le cultivateur, journal d'agronomie; — *Dodonæa — Fuchsia*, recueil d'observations; par M. Ch. Morren. 6 vol. in-8°.

Documents relatifs à l'établissement des lignes télégraphiques en Belgique. Bruxelles, 1850; 1 broch. in-8°. — *Instructions sur l'électricité atmosphérique; — Du rayonnement solaire;* par A. Quetelet. Paris, 1850; 2 broch. in-8°.

Histoire de Flandre, par Kervyn de Lettenhove. Bruxelles, 1847 à 1850; 6 vol. in-8°.

La triomphante et solennelle entrée de Charles-Quint en sa ville de Bruges, le 18 avril 1515; décrite par Remy Dupuis. Bruges, 1850; 1 vol. in-4°. (Présenté par M. l'abbé Carton.)

Les quatre incarnations du Christ. Épopée sociale, par André Van Hasselt. Bruxelles, 1850; 1 feuille in-8°.

Essais sur quelques points de législation ou de jurisprudence, par H. Blondeau. Paris, 1850; 1 vol. in-8°.

Notice sur M. le baron de Reiffenberg, par M. J.-G.-A. Luthereau. Bruxelles, 1850; 1 broch. in-8°.

Mémoires de la Société royale des sciences de Liége. Tome VI. Liége, 1850; 1 vol. in-8°.

Notice sur Godefroid Vereycken, par C. Broeckx. Malines, 1850; 1 broch. in-8°.

Éducation physique de l'enfance, par le D^r^ Sovet. Bruxelles, 1850; 2 vol. in-12.

Mémoire sur la paix universelle, par Édouard Morhange. Bruxelles, 1850; 1 broch. in-8°.

Du système électoral en Belgique. Élections générales de 1847 *et* 1848, par Auguste Visschers. Bruxelles, 1850; 1 broch. in-4°.

Nouvelles théories sur la lumière du jour, du calorique, de la vision, de l'ouïe et du son, des causes du mouvement des planètes dans leurs orbites, de quelques phénomènes que présentent les corps célestes, par J. Alleweirdt. Bruges, 1850; 1 vol. in-8°.

Excursions en Belgique. Voyage à Rochefort et à la grotte de Han par le cours de la Lesse, les domaines de S. M. le Roi des Belges, et retour par Dinant et Givet, par A. Vasse. Bruxelles, 1846, 1 vol. grand in-8°.

Quatre grands chœurs à quatre voix sans accompagnement, paroles françaises et flamandes, musique de J. Mengal. Gand, 1850.

Grand trio pour piano, flûte et violoncelle, composé par J. Mengal. Gand, 1850.

Bulletin de la Société des gens de lettres belges. 1re année. N° 2. Bruxelles, 1850; 1 broch. in-8°.

Revue de la numismatique belge, publiée sous les auspices de la Société numismatique, par MM. Chalon, Piot et Serrure. Tome VI, 1re et 2me livraisons. Bruxelles, 1850; 1 broch. in-8°.

La Belgique démocratique, par L. Labarre, Ch. Potvin et Th. Lamal. Nos 2 et 3, 15 juin 1850. Bruxelles, 2 broch. in-8°.

La renaissance illustrée, chronique des beaux-arts et de la littérature. Bruxelles, juin 1850; 1 broch. in-4°.

Messager des sciences historiques et Archives des arts de Belgique. 2me livraison. Gand, 1850; 1 broch. in-8°.

Journal historique et littéraire. Tome XVII. Livr. 1, 2 et 3. Liége; 3 broch. in-8°.

Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai. Tome I, fascicule 2. Tournay, 1850; 1 broch. in-8°.

Moniteur de l'enseignement, journal de l'association professorale. Tome II, nos 17 à 20, et tome III, n° 1. Tournay, 1850; 4 broch. in-8°.

Journal d'horticulture pratique, d'économie forestière, d'éco-

nomie rurale et d'éducation des animaux domestiques du royaume de Belgique, publié sous la direction et par la rédaction principale de M. Charles Morren. Juin 1850. Bruxelles, 1 broch. in-8°.

Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique. Année 1849-1850. Tome IX, n° 7. Bruxelles, 1850; 1 broch. in-8°.

Archives belges de médecine militaire, journal des sciences médicales, pharmaceutiques et vétérinaires. Tome V, 5e et 6e cahiers 1850. Bruxelles, 12 broch. in-8°.

Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacologie, publié par la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles. Bruxelles, juillet 1850, 1 broch. in-8°.

La presse médicale. Rédaction de MM. J. H. Hannon et J. Crocq. Nos 25 à 28, juin et juillet. Bruxelles, 1850; in-4°.

La Santé, journal d'hygiène publique et privée; salubrité publique et police sanitaire, publié par les docteurs Alph. Leclercq et N. Theis. Nos 1 et 24. Bruxelles, 1850; 2 broch. in-8°.

Répertoire de médecine vétérinaire, publié par MM. Brogniez, Delwart, Scheidweiler et Thiernesse. 2me année. Mai, juin et juillet 1850. Bruxelles; 3 broch. in-8°.

Le Scalpel, organe des garanties médicales du peuple et des intérêts sociaux et scientifiques de la médecine, de la pharmacie et de l'art vétérinaire, M. le docteur A. Festraerts, rédacteur. Juin et juillet 1850. Liége; in-folio.

Annales de la Société de médecine pratique de la province d'Anvers, établie à Willebroeck. Juin 1850. Malines; 1 broch. in-8°.

Journal de pharmacie, publié par la Société de pharmacie d'Anvers. Juin 1850. Anvers; 1 broch. in-8°.

Annales de la Société médicale d'émulation de la Flandre occidentale, établie à Roulers. 4me année. 4me livraison. Roulers, 1850; 1 broch. in-8°.

Les chances de salut et les conditions d'existence de la société actuelle, par Émile de Bonnechose. Paris, 1850; 1 vol. in-12.

Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences, par MM. les secrétaires perpétuels. Tome XXX, nos 24 et 25; tome XXXI, nos 1 et 2. Paris, 1850; 4 broch. in-4°.

Annuaire de la Société philotechnique. Travaux de l'année 1849. Tome XI. Paris, 1850; 1 vol. in-12.

Annuaire météorologique de la France pour 1850, par MM. J. Haeghens, Ch. Martins et A. Berigny. 2me année. Paris, 1850; 1 vol. grand in-8°.

Mémoire sur la découverte très-ancienne en Asie, dans l'Indo-Perse, de la poudre à canon et des armes à feu, par M. le chevalier de Paravey. Paris, 1850; 1 broch. in-8°.

Revue et magasin de zoologie pure et appliquée, par M. F.-E. Guérin-Méneville et avec la collaboration scientifique de M. Ad. Focillon. N° 5. Paris, 1850; 1 broch. in-8°.

Le Conservatoire, Revue des arts et métiers, paraissant le lundi de chaque semaine. Juin et juillet 1850. Paris; 1 feuille in-4°.

Journal de la Société de la morale chrétienne. 4me série, tome III; n° 4. Paris, 1850; 1 broch. in-8°.

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts, séant à Douai, centrale du département du Nord. 1848-1849. Douai, 1850; 1 vol. in-8°.

Flora Batava of afbeelding en beschrijving van Nederlandsche gewassen, door Jan Kops en J.-E. Van der Trappen. Afleveringen 160, 161 en 162. Amsterdam; 3 broch. in-4°.

Transactions of the zoological Society of London. Vol. III, part. 5 an 6. Londres, 2 broch. in-4°.

Proceedings of the zoological Society of London. Part. XVI. Londres, 1848; 1 vol. in-8°.

Researches on the voltaïc arc and on the influence which magnetism exerts both on this arc and on bodies transmitting interrupted electric currents. By M. Auguste de La Rive. Londres, 1847; 1 broch. in-4°.

Archiv. für kunde osterreichischer Geschichts-Quellen. Erster Jahrgang 1849. Band I und 2, Heft III und IV. Vienne; 2 vol. in-8°.

Fordhandlinger ved de Skandinaviske Naturforskeres femte Mode, der holdes 1 *Kiobenhavn fra den* 12te *til den* 17de *juli* 1847. Copenhague, 1849; 1 vol. in-8°.

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

DES

LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

1850. — N° 8.

CLASSE DES SCIENCES.

Séance du 3 août 1850.

M. D'Omalius d'Halloy, directeur de la classe et président de l'Académie.

M. Quetelet, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Sauveur, Timmermans, de Hemptinne, Wesmael, Martens, Dumont, Cantraine, Morren, Stas, De Koninck, A. De Vaux, le baron de Selys-Longchamps, le vicomte B. Du Bus, Nerenburger, Gluge, *membres;* Sommé, *associé;* Melsens, *correspondant.*

MM. d'Aguilar et Novella, *professeurs à l'Université de Madrid*, assistent à la séance.

— Le secrétaire perpétuel annonce que, pour répondre aux désirs de M. Airy, directeur de l'Observatoire royal d'Angleterre, des observations météorologiques simultanées seront désormais faites, chaque jour, à 9 heures du matin, temps moyen de Greenwich, à Gand, par M. Duprez, correspondant de l'Académie, à Namur, par M. le professeur Montigny, à S^{t}-Trond, par M. le professeur Van Oyen, et à Bruxelles, par les aides de l'Observatoire royal.

— Il est donné communication de l'extrait suivant d'une lettre de M. Leclercq, agrégé à l'Université de Liége, relativement à des phénomènes d'électricité atmosphérique:

« Le premier phénomène a été observé le 9 août 1837. Ce jour, vers 7 $\frac{1}{2}$ heures du matin, il avait éclaté un orage qui s'étendait dans la direction sud-ouest sur toute la province de Liége; quoiqu'il eût duré plus d'une demi-heure, le temps était toujours orageux, les nuages étaient très-bas et la chaleur suffocante; vers 8 $\frac{1}{2}$ heures, au moment de sortir de la maison avec d'autres personnes, nous vîmes distinctement au-dessus du trottoir de la maison en face, et sur une longueur de 5 à 6 mètres, une lumière bleuâtre de forme de prisme triangulaire, couchée sur le trottoir par une de ses faces latérales, et dont l'arête opposée était ondulante et même colorée d'un rouge pourpre; cette lueur se trouva accompagnée aussitôt d'une détonation sans craquement, très-forte et pleine, c'est-à-dire sans roulement, mais qui dura 6 à 8 secondes environ.

» Le second phénomène s'est présenté le 7 juillet 1843, vers 9 $\frac{1}{2}$ heures du soir. Un orage venait d'éclater, le temps était encore très-orageux, et je regagnais ma demeure; à une soixantaine de pas environ de moi, je vis dans le mi-

lieu de la rue une gerbe de feu d'une blancheur éblouissante, de près de 3 pieds de diamètre et de quatre et demi de haut; celle-ci se divisa en plusieurs parties, qui me parurent moins blanches et qui serpentèrent horizontalement dans l'étendue d'une circonférence assez grande, en produisant chacune un craquement particulier; elles donnèrent instantanément lieu à la forte détonation que l'on a entendue; cette détonation était très-violente; elle fut suivie d'un roulement très-long. »

— M. Cantraine fait connaître qu'un phénomène analogue à ceux mentionnés dans la lettre de M. Leclercq vient d'être observé à Flobecq, dans le voisinage de Lessines.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

ETHNOGRAPHIE. — *Des proportions du corps humain;* par A. Quetelet.

CINQUIÈME ARTICLE (1).

École allemande. — Godefroid Schadow.

Albert Durer paraît être le premier auteur allemand qui se soit occupé des proportions de l'homme. J'ai essayé de

(1) Voir les *Bulletins de l'Académie*, t. XV, 1re partie, p. 580; et 2e partie, p. 16; t. XVI, 2e partie, p. 17; t. XVII, 2e partie, p. 58.

faire apprécier, dans un précédent article, le plan et le mérite de son ouvrage, qui fut traduit dans presque toutes les langues et qui, pendant longtemps, servit de guide aux artistes. Son exemple eut, parmi ses compatriotes, de nombreux imitateurs; ils ne parvinrent cependant pas à le faire oublier, et ajoutèrent peu à nos connaissances ethnographiques.

L'époque de la renaissance présente un caractère particulier auquel on n'a peut-être pas prêté une attention assez grande. L'art s'y montre constamment associé à la science qu'il semble prendre pour son auxiliaire indispensable. Tandis que les frères Van Eyck et qu'Antonello de Messine empruntent à la chimie des découvertes qui doivent les immortaliser, qu'Albert Durer et Léonard de Vinci fouillent les profondeurs de la géométrie et en font sortir les principes de la perspective et des proportions humaines, que le Titien prête son crayon à notre célèbre anatomiste Vesale, les musiciens de leur côté explorent le domaine de la physique dont ils reculent les limites, et c'est du sein des Universités qu'ils proclament leurs découvertes, c'est dans le sanctuaire même de la science que l'inspiration leur donne des mélodies, dont aujourd'hui encore nous admirons la grâce et la fraîcheur. La poésie même subit cette influence : l'ouvrage de son plus illustre représentant au moyen âge, la Divine Comédie du Dante, est, en quelque sorte, l'encyclopédie des connaissances de l'époque où elle parut. Les poésies de Michel-Ange présentent le même caractère : poëte, peintre, sculpteur, architecte, l'illustre Florentin unit dans tous ses ouvrages la vigueur de pensée à un vaste savoir.

C'est après avoir fait divorce avec la science que l'art est descendu des hautes régions où il planait, et qu'il a perdu

le sentiment du beau idéal pour se tourner vers des beautés matérielles. La grâce et la noblesse des formes, l'élévation du style, la pensée ont fait place à ce qui pouvait charmer les sens. Les conséquences de cette transformation se firent sentir partout, même dans le champ des recherches qui nous occupent. Ce ne fut plus dans l'étude de la nature qu'on alla puiser la connaissance des proportions du corps humain; à quelques rares exceptions près, on se borna à copier plus ou moins bien ce qui avait été fait précédemment, ou même aux proportions de la nature on en substitua d'autres purement conventionnelles; le goût de l'époque imprima son cachet aux formes humaines, comme il le faisait aux vêtements destinés à les recouvrir.

Joachim Von Sandrart, né en 1606, mort en 1688, écrivit sur les proportions humaines, dans son Académie allemande pour les peintres, les sculpteurs et les architectes, mais en se servant des mesures d'Audran prises sur les statues antiques.

Le directeur de l'Académie d'Augsbourg, George Bergmüller, publia, en 1723, son *Anthropometria,* ou mesure de l'homme. Il chercha à suppléer aux lacunes qu'on trouve dans l'ouvrage d'Albert Durer, et donna les proportions de l'homme pour les différents âges, depuis la naissance jusqu'à 24 ans. « Il suffit d'un coup d'œil jeté sur ses planches et d'un peu d'examen, dit Schadow(1), pour s'apercevoir qu'il a suivi un système, résultat de son imagination, plutôt que les lois de la nature. »

Le graveur George Lichtensteger alla plus loin encore

---

(1) Plusieurs des renseignements qui suivent sont empruntés à l'ouvrage de Schadow sur la Théorie et mesures de l'homme. Je n'ai pas eu l'occasion de les vérifier par moi-même.

dans son Arithmétique et géométrie des proportions humaines qu'il publia en 1764. Il basa tout un système sur de prétendues idées d'harmonie, et invoqua à l'appui de sa thèse les proportions de l'arche de Noé, celles du tabernacle des Juifs et celles du temple de Salomon.

On conçoit qu'avec ces vues systématiques il serait bien difficile d'ajouter à l'édifice des sciences. Aussi la connaissance de l'homme, négligée par les naturalistes, restait à peu près stationnaire dans les ateliers des peintres et des sculpteurs.

Le directeur de l'Académie de peinture de Nuremberg, Daniel Preisler, né en 1666 et mort en 1737, avait publié avec quelque succès son livre sur le dessin : *Die durch Theorie erfundene Pratik*. Son fils, Justin Preisler, né en 1698, y ajouta une quatrième partie sur les proportions du corps humain. Il y dessine, sur une même planche, sept figures masculines, représentant l'homme aux différents âges, depuis la première enfance jusqu'à son complet développement. Les figures sont vues de face; les longueurs seules sont indiquées; les diamètres ont été omis.

Les proportions de l'homme à 3, 7, 12, 18 et 24 ans ont été dessinées aussi par le sculpteur Joseph Mattersberger, mort à Breslau en 1827. Ces dessins, dit Schadow, ne sont pas dénués de mérite. Ce dernier auteur cite encore les Leçons de dessin publiées, en 1789, à Berlin, par J.-L. Meil; un ouvrage in-folio que fit paraître, en 1805, le peintre hanovrien, P. Flugfelder, et un Traité sur l'art du dessin publié en 1799, à Königsberg, par un anonyme; mais ces diverses publications sont d'un médiocre intérêt.

Nous ne devons pas omettre ici un nom célèbre, celui d'Antoine-Raphaël Mengs, surnommé le *Raphaël* de l'Allemagne. Mengs, comme Albert Durer et comme tant d'autres artistes illustres, avait été initié aux premiers prin-

cipes de l'art par son père, qui le conduisit de bonne heure à Rome et qui développa les germes de son talent. Il naquit en 1728, à Aussig en Bohême, et mourut en Italie à l'âge de 51 ans, après avoir été comblé d'honneurs en Saxe, à Rome, en Toscane et en Espagne. Il unissait à un rare mérite pour la peinture des connaissances de théorie fort étendues. On a de lui une méthode pour dessiner une tête bien proportionnée d'après des règles géométriques. Mais, selon Schadow, on aurait tort de suivre cette méthode, « qui n'est que le résultat manqué d'une » spéculation (1). »

Ce dernier artiste, à son tour, s'est occupé des proportions humaines à une époque où l'on en avait à peu près complétement négligé l'étude.

Jean Godefroy Schadow était né à Berlin, le 20 mai 1764. Le peu de fortune de son père, qui était tailleur, et dont la famille était très-nombreuse, ne lui permit pas d'abord de suivre ses premiers penchants pour les beaux-arts. Ces penchants s'étaient révélés pourtant et avaient été remarqués par un ami des arts qui lui ouvrit les ateliers du sculpteur Tessaert, professeur à l'Académie de Berlin. C'est là que le jeune Schadow puisa les premiers principes du dessin et de la sculpture. Ses études ne tardèrent pas à se trouver interrompues par un incident amoureux; il s'était épris d'amour pour une jeune fille avec laquelle il se réfugia à Vienne, où il l'épousa; il n'avait alors que 21 ans, il se rendit aussitôt après en Italie, et y passa trois années constamment occupé de ses travaux et de ses études dans les différents musées de Rome.

Les succès qu'il obtint commencèrent sa réputation; et,

---

(1) *Polyclète*, p. 17.

en 1788, il fut rappelé à Berlin pour remplir la place laissée vacante par la mort de son premier maître, Tessaert. Les différents travaux dont il fut chargé depuis cette époque justifièrent de plus en plus ce choix honorable. Il fut successivement nommé sculpteur du Roi, directeur de l'Académie royale de Berlin et membre de la plupart des académies et sociétés artistiques de l'Europe. Lors de la réorganisation de notre Académie, la classe des beaux-arts, dans sa séance du 6 février 1846, inscrivit le nom du doyen des artistes en tête de la liste de ses associés pour la sculpture; et, depuis cette époque, nos *Bulletins* se sont souvent enrichis de ses observations judicieuses sur les proportions de l'homme.

Son grand âge n'avait point ralenti son zèle pour l'étude de son art. L'objet de nos travaux communs sur les proportions humaines m'avait procuré l'honneur d'être en relation avec lui; et quoique octogénaire, ayant perdu l'usage d'un œil et souffrant beaucoup de l'autre, il écrivait encore des lettres de sa main, demandait à être tenu au courant de tout ce qui se publiait relativement aux proportions de l'homme et faisait lui-même les calculs de réduction nécessaires pour pouvoir comparer à ses nombres ceux qu'on lui transmettait et qui étaient exprimés en mesures autres que le pied du Rhin (1). Il suivait, en outre, avec attention, la marche des beaux-arts en Prusse et consignait par écrit ses observations dans la vue de les publier plus tard (2).

Godefroy Schadow nous a laissé différents ouvrages et

---

(1) Voir différents extraits de ses lettres insérés dans les *Bulletins* de l'Académie royale de Belgique.

(2) Voici à ce sujet quelques passages de sa correspondance particulière : « Le journal de mon atelier touchant la marche des beaux-arts en Prusse,

entre autres le *Polyclète* et les *Physionomies nationales*. C'est du premier de ces deux ouvrages que je me propose de parler ici. Je commencerai par faire connaître l'indication que l'auteur lui-même a donnée des choses nouvelles que renferme son écrit. Il les résume ainsi qu'il suit dans un *avis* imprimé en allemand et en français :

I. L'auteur croit avoir donné, le premier, la différence des deux sexes dans les têtes et surtout dans la face, et le profil pour l'âge mûr et la vieillesse. Cette distinction de sexe ne se trouve dans aucun livre qui traite des proportions.

II. Les mesures de l'enfant nouveau-né (1).

III. L'indication des termes dans la croissance des enfants mâles (2).

IV. L'expansion lente de la boîte du cerveau en comparaison de l'expansion prompte des parties du visage plus en hauteur qu'en largeur.

V. Le peu de croissance de l'iris et des instruments de l'ouïe, qui toutes deux ont presque leur grandeur totale en naissant.

» depuis l'année 1776, m'occupe et ne me laisse guère de temps pour ma » correspondance, » 20 août 1847. « Je m'occupe encore à écrire l'histoire » de mon atelier et de l'état des beaux-arts à Berlin depuis Frédéric-le-» Grand, » 22 août 1848. Ce savant artiste comptait alors 84 ans.

(1) Le texte allemand dit que ces mesures ont été prises d'après trois individus bien portants. Voici ce que m'écrivait à ce sujet le savant artiste dans une lettre datée de la fin de 1842 : « Quant à la taille de l'homme, je crois être le premier qui ait donné les mesures de l'enfant nouveau-né, prises sur trois individus qui étaient presque égaux. Les peintres avant Raphaël faisaient de convention l'enfant Jésus nouveau-né; dans toutes les proportions se trahit leur ignorance. Raphaël est aussi le premier qui s'est aperçu que l'œil des enfants de deux ans est aussi grand que celui des adolescents, etc. » *Bulletin de l'Académie royale de Bruxelles*, tom. IX, 2e partie, pag. 620.

(2) L'auteur veut dire les proportions aux principales époques de la croissance.

VI. Cinq proportions différentes de la femme. Jusqu'ici les traités sur les proportions ne contenaient qu'une seule femme.

VII. Trois planches contenant la progression de la croissance d'une année à l'autre de la tête, parce que l'œil humain n'a pas la perception suffisante pour saisir cette croissance, et que, pour s'en convaincre, il faut se servir du compas.

Remarquons, avant tout, que G. Schadow n'a point donné ses proportions d'après des idées préconçues, mais qu'il a été les prendre dans la nature; qu'il les a mesurées sur le modèle vivant.

Il resterait à savoir quelle marche il a suivie, et si les nombres qu'il donne sont des *moyennes* déduites de plusieurs modèles, ou si ce sont les mesures prises sur un individu seulement, considéré comme régulièrement conformé. Je crois pouvoir conclure de ses propres assertions qu'il a suivi l'une et l'autre marche, mais que le plus souvent, il ne mesurait qu'un seul modèle. Quand il a recours aux moyennes, il ne les déduit que d'un très-petit nombre d'individus. Ainsi, pour l'enfant nouveau-né, dont il regarde les proportions comme d'autant plus importantes qu'elles n'avaient jamais été données avant lui, dit-il, il se borne à prendre les moyennes sur trois individus. Quand il en vient à l'âge de 17 ans, il écrit : « Je n'ai pas réussi » à trouver dans la nature les individus convenables pour » fixer les proportions de 15 à 19 ans. Le développement » de la puberté offre tant de variétés, que j'abandonne à » d'autres d'entrer plus en détail à ce sujet (1). »

---

(1) *Polyclète*, pag. 60.

En décrivant l'homme de grandeur moyenne, il emprunte quelques proportions à Vitruve, et il a soin de citer l'écrivain latin. Pour la taille héroïque, il rappelle les proportions observées sur des individus qu'il nomme, en sorte que ses mesures sont plutôt individuelles que générales.

Il est à remarquer, du reste, que Schadow n'a suivi ce développement du corps humain que chez les garçons; les différences des deux sexes ne sont indiquées que pour les adultes.

L'ouvrage : *Polyclète ou théorie des mesures de l'homme selon le sexe et l'âge*, se compose de deux parties, 1° d'un volume in-4° de 100 pages, écrit sur deux colonnes en allemand et en français; 2° d'un atlas in-folio de dessins, représentant l'homme aux différents âges, et vu, comme dans l'ouvrage d'Albert Durer, de face, de profil et par derrière. On reconnaît que les dessins ont été faits avec soin et rendus avec vérité, mais ils ont malheureusement beaucoup perdu par la lithographie, qui leur a ôté leur fermeté et leur caractère. L'écriture placée auprès des figures et les nombres qui indiquent les proportions, sont à peu près illisibles. D'une autre part, le texte français laisse à désirer sous le rapport de la clarté : il est presque indispensable de recourir au texte allemand, qui est très-infidèlement rendu dans la traduction.

Dans une introduction intéressante, Schadow commence par donner l'*Histoire de la théorie des proportions*, et résume succinctement ce qui a été fait sur ce sujet, avant de s'en occuper lui-même. Il est à regretter néanmoins que ces détails soient purement historiques et qu'il n'ait point examiné la valeur des proportions données par les principaux auteurs qu'il cite.

Quand il en vient à parler de ses propres travaux, il néglige de nous apprendre, comme je l'ai fait remarquer

déjà, la marche qu'il a suivie pour arriver aux modules qu'il donne comme exemples. S'il a cru pouvoir se passer de l'autorité de la science, il a su se prévaloir habilement de celle de la pratique et d'une étude approfondie de son art. Les proportions sont exprimées en pieds du Rhin; le pied lui-même est partagé en 12 pouces et le pouce en 8 lignes. L'ouvrage est terminé par des réflexions critiques d'un grand intérêt sur les proportions humaines, dans lesquelles l'auteur passe en revue les ouvrages de différents artistes distingués, pour en faire soit la critique, soit l'éloge. Les tailles extrêmes, comme celles du géant et du nain, n'ont pas échappé à son attention; il fait connaître ce qui les caractérise.

Entrons maintenant dans quelques détails plus spéciaux sur les proportions qu'il assigne aux différents âges.

Schadow fait connaître d'abord les proportions de la tête, du pied et de la main. Dans l'homme de grandeur moyenne, c'est-à-dire de 5 pieds 6 pouces, il estime que la longueur du pied est égale à celle de la coudée *(ulna)* et vaut 10 pouces, c'est le double de la longueur du visage. « Le pied doit surpasser la longueur de la tête, dit-il. » Les anciens ont toujours strictement observé cette loi » dans leurs productions; *Michel-Ange* fut le premier qui » donna au pied une longueur trop petite (1). »

Le tableau qui suit donne une idée des proportions assignées par l'auteur aux principales parties du corps, pour les différents âges. J'ai traduit les mesures rhénanes en mesures métriques, pour permettre d'établir des comparaisons avec les nombres qui ont été donnés dans les précédents articles.

---

(1) *Polyclète*, pag. 31.

Proportions d'après SCHADOW.

ÂGES.	HAUTEUR totale.	TÊTE.	PIED.	MAIN.	COUDÉE.	ÉPAULE au coude.	Milieu du GENOU au sol.
	m	m	m	m	m	m	m
Nouveau-né	0,470	0,118	0,078	0,052	0,078	0,105	0,118
4 mois	0,628	0,144	0,088	0,062	0,088	0,118	0,157
8 »	0,680	0,150	0,094	0,065	0,094	0,124	0,170
1 an	0,732	0,157	0,105	0,078	0,105	0,150	0,183
1 1/2	0,784	1,164	0,118	0,078	0,118	0,157	0,196
2 »	0,836	0,177	0,131	0,091	0,131	0,183	0,183
2 1/2	0,889	0,170	0,138	0,094	0,138	0,186	0,222
3 »	0,942	0,170	0,144	0,105	0,150	0,176	0,248
3 1/2	0,981	0,170	0,144	0,105	0,157	0,183	0,245
4 »	1,020	0,177	0,150	0,108	0,157	0,176	»
4 1/2	1,060	0,177	0,154	0,112	0,157	0,222	»
5 »	1,098	0,177	0,157	0,112	0,157	0,222	»
6 »	1,151	0,196	0,170	0,118	0,170	0,235	0,314
7 »	1,177	0,196	0,180	0,120	0,167	0,235	0,314
8 »	1,203	0,196	0,170	0,124	0,177	0,248	0,340
9 »	1,229	0,196	0,176	0,127	0,177	0,235	0,340
10 »	1,258	0,196	0,196	0,131	0,196	0,248	0,366
11 »	1,307	0,196	0,196	0,138	0,196	0,274	»
12 »	1,386	0,196	0,196	0,144	0,222	0,274	0,418
13 »	1,464	0,216	0,222	0,157	0,222	0,314	0,444
14 »	1,543	0,209	0,235	0,157	0,235	0,314	0,470
15 »	1,674	0,222	0,261	0,177	0,274	0,340	0,470
17 »	1,674	0,209	– »	0,170	0,255	0,327	0,470
Grandeur moyenne . .	1,726	0,235	0,274	0,183	0,274	0,366	»
Héros.	1,830	0,235	0,274	0,192	0,274	0,366	0,522

Remarquons d'abord que, dans les colonnes de ce tableau, il n'existe pas de continuité dans les nombres. Ainsi, l'enfant de 2 ans a la tête plus haute que les enfants de 2 ans et demi, de trois ans et même de trois ans et demi; elle est de même hauteur que pour les enfants de 4 et 5 ans. Un changement s'opère à 6 ans; puis la tête conserve encore la même hauteur jusqu'à 13 ans, époque à laquelle il s'opère un nouvel accroissement. Une discontinuité dans les nombres s'observe aussi pour le pied, pour le bras et pour les autres parties du corps, et montre assez que l'auteur ne fait que citer des valeurs individuelles. C'est ce qui résulte, du reste, de ses propres expressions, et spécialement à la page 44, où il dit : « Les deux figures ont été dessinées et mesurées d'après nature. » Ailleurs encore, il reconnaît que le modèle qu'il suit, n'a pas des proportions tout à fait avantageuses. Ainsi, à la page 53, on lit : « Les deux bras de la figure sont un peu trop » courts : au lieu de 9 pouces, on pourrait fixer la mesure » du bras levé à 9 ½. »

Le second tableau que je donne ici, comprend les proportions de l'homme fait de moyenne taille, exprimées en pieds et en pouces du Rhin. Dans une seconde colonne, toutes ces mesures sont proportionnellement réduites, en prenant pour unité la hauteur totale de l'individu. J'ai placé en regard les nombres correspondants calculés pour l'homme belge de grandeur moyenne.

Proportions de l'homme de moyenne taille, d'après SCHADOW.

(Le pied du Rhin vaut 12 pouces, le pouce vaut 12 lignes ou ... minutes.)

PARTIES DU CORPS.	D'après SCHADOW.		BELGES.
Taille totale	66 pces	1,000	1,000
Vertex au bord orbital	4	0,060	0,058
» du bord orbital au bord inf. des narines.	3 fois 5/6	0,038	0,038
» » à la bouche	4 fois 5/6	0,051	0,051
» » au bas du menton	5	0,076	0,077
» au bas du menton (tête)	9	0,136	0,135
Visage, face (naissance des chev. au menton).	7	0,106	0,111
Nez	2 1/2	0,037	0,038
Largeur du nez	1.4m.	0,022	0,021
» de la bouche	1.6	0,027	0,030
Grandeur de l'œil	1	0,015	0,018
Distance externe des yeux	3 1/2 à 5 p.	0,053à0,076	0,056
Hauteur du front	3 1/2	0,053	0,058
Diamètre antéro-postérieur de la tête	7 1/2	0,113	0,113
Menton aux clavicules	3	0,045	0,037
» à la ligne des mamelons	9	0,136	0,142
De la ligne des mamelons au nombril	9	0,136	0,120
Du nombril sous les fesses	9	0,136	0,142
Distance des mamelons	9	0,136	0,116
Clavicules aux mamelons	»	0,113(1)	0,105
» à la ligne des mamelons	6	0,091	0,088(1)
Diamètre du cou	4 1/2	0,068	0,069
Bord inférieur des narines au nombril	20	0,303	0,301
Nombril au-dessus de la rotule (2)	20	0,303	0,304
Bord supérieur de la rotule au sol	20	0,303	0,295
Bord inférieur »	18	0,273	0,265
Hanche au milieu de la rotule	20	0,303	0,305
Longueur du bras et de la main	30	0,454	0,454
» de la main	7	0,106	0,113
Coude à la naissance de la main	10 1/2	0,158	0,145
Haut du bras (humérus et acromion) (3)	14	0,212	0,196
Diamètre du bras pris du poignet	2 1/2	0,037	0,037
» de la main	3 1/2	0,053	0,053
Longueur du pied	10	0,152	0,154
Largeur »	4	0,061	0,057
Hauteur du pied au coude du pied	3	0,045	0,051
Vertex au pubis	33	0,500	0,496

(1) Calcul. (2) La rotule est supposée d'une hauteur de 2 pouces. (3) Cette valeur est grande; ajoutée aux précédentes, elle donne plus que la longueur du bras.

Schadow s'est aussi occupé de déterminer les proportions de la femme; il donne quelques nombres pris sur le modèle vivant et d'autres d'après l'antique. Il fait connaître entre autres les proportions de la Vénus de Médicis, qui ont été données aussi dans l'ouvrage d'Audran; il est assez remarquable que ces deux artistes ne sont pas du tout d'accord sur la plupart des proportions. C'est une nouvelle preuve de la difficulté qu'on éprouve à obtenir des déterminations exactes en mesurant le corps humain même sur le marbre ou sur le plâtre.

—

Note sur un bruit entendu à Dijon; par Alexis Perrey, professeur à la Faculté des sciences.

Le jeudi, 6 juin, vers 11 heures 15 m. du matin, par un ciel chargé de nombreux cirrho-cumulus, j'ai entendu une détonation ou une explosion brusque et très-forte. Comme ce phénomène a été remarqué sur des points éloignés de Dijon, que d'ailleurs, il a donné lieu à des appréciations opposées, j'entrerai dans quelques détails. Je dirai ce que j'ai remarqué et ce qui a été généralement observé à Dijon; puis j'exposerai le résultat des renseignements que j'ai pu me procurer au dehors, et enfin, j'apprécierai le phénomène.

J'arrivais au rez-de-chaussée, la face tournée vers l'est, et ma fenêtre tournée vers le nord était ouverte. Le bruit m'a paru venir du NO, être très-élevé dans l'atmosphère ou rapproché du zénith. La durée en a été très-courte, l'explosion a été brusque; elle n'a pas persisté pendant une se-

conde. Quant aux effets dynamiques qui l'ont accompagnée, je n'en ai remarqué qu'un seul : quoique fermée, la porte de mon cabinet a vibré fortement et a frappé trois ou quatre fois contre le chambranle. Je suis sorti précipitamment dans ma cour, et je n'ai rien vu de particulier dans l'atmosphère. Les personnes de la maison ont aussi remarqué que les portes ont vibré; que les fenêtres ont produit un cliquetis de vitre analogue à celui qui accompagne les fortes décharges d'artillerie tirées dans le voisinage. Quant au tremblement du sol ou des murailles, personne ne s'en est aperçu dans la maison.

Des remarques semblables ont été faites dans toute la ville; on s'y est beaucoup préoccupé du phénomène, et généralement on a signalé la direction du NO comme celle d'où provenait l'explosion qu'on a jugée très-courte, quoique quelques personnes lui aient attribué plusieurs secondes de durée. Mais je dois avouer que les personnes, en état, par leur instruction, d'observer le phénomène, ont reconnu deux détonations ou explosions consécutives, mais distinctes : quelques-unes ont aussi remarqué que cette double explosion a été suivie d'un roulement le long de la côte qui domine la ville à l'ouest. Telles sont les circonstances générales constatées à Dijon.

En dehors de la ville, parmi les mille et une versions qui ont circulé et dont je ne parlerai pas, on a attribué cette détonation aérienne à un tremblement de terre. Mais ceux, qui d'abord avaient prétendu avoir senti le sol trembler, avoir vu les murailles agitées, ont ensuite rétracté cette assertion. Cependant d'autres faits ont été produits. Dans une maison en réparation, des étais en bois qui soutenaient le plafond sont tombés. Mais si l'on remarque que ces étais ne se trouvaient probablement pas dans une position ver-

ticale, que d'ailleurs, les portes et les fenêtres étaient ouvertes, la chute de ces poteaux se concevra facilement comme l'effet d'une vive commotion aérienne, qui, ailleurs, a fait vibrer les vitres. Dans une autre maison, des assiettes placées sur un buffet dont la tablette était horizontale, ont été, dit-on, *projetées* sur le pavé. L'expression me paraît exagérée. Je n'ai pu savoir exactement dans quelle position se trouvaient ces assiettes, dont la chute, au reste, n'a rien d'improbable ni d'impossible, et ne prouverait pas l'existence d'une commotion souterraine.

Un de mes collègues, il est vrai, M. de Christol, professeur à la Faculté des sciences, a cru ressentir un mouvement du sol. Il se trouvait dans une des salles de la Faculté, occupé à étudier une grande carte géographique développée sur le carreau. Pour ne pas souiller cette carte, il s'était étendu le corps en avant et presque horizontal, appuyé sur les pieds et les mains. Tout à coup, il a senti ses bras fléchir, sa tête s'incliner davantage sur la carte et presque au même instant, il a entendu l'explosion ou la détonation rapide qui nous occupe. J'avoue qu'ici encore, la sensation éprouvée par mon collègue ne me paraît pas une preuve certaine de l'existence d'un tremblement de terre. M. de Christol était au premier étage, et une forte commotion aérienne a bien pu produire l'effet observé.

Dans l'usine à gaz, dont la halle aux fourneaux est couverte en tôle et dont le faîte court suivant une ligne ONO-ESE, à peu près, les chauffeurs ont parfaitement entendu la détonation, mais elle s'est manifestée à eux avec un caractère particulier qui mérite d'être noté et qui démontre bien qu'il y a eu une forte commotion aérienne. Ces ouvriers affirment qu'ils ont entendu comme un grand coup de marteau frappé en un point du toit, et ils indiquent ce

point. A l'instant, toute la halle, qui n'a pas de grenier et dont aucune cloison ne sépare le sol de la toiture, a été remplie de poussière, avec cette particularité remarquable que la pente nord du toit a paru seule ébranlée, tandis que la pente sud paraît avoir été à l'abri du choc (1). Cette observation s'accorde, d'ailleurs, avec les renseignements que j'ai pris et desquels il résulte que les fenêtres et les portes tournées au sud n'ont pas été aussi violemment ébranlées que celles faisant face aux autres points cardinaux.

Tels sont les renseignements certains que je puis donner sur le phénomène observé à Dijon. On ajoute que quelques personnes ont ressenti une espèce de commotion électrique dans les jambes, mais sans aucune indication précise qui puisse faire croire à l'action de l'électricité sans ce phénomène. Ces personnes sont d'ailleurs étrangères à la science. On a parlé aussi de la chute d'un pignon d'une maison en construction à S^{t}-Apollinaire (4 kil. à l'est de Dijon); je suis allé visiter les lieux, et j'ai appris que ce pignon n'était tombé qu'à 9 heures du soir et par suite de l'éboulement du sol dans une cave non encore voûtée et creusée au pied même du pignon.

On a dit aussi qu'immédiatement après l'explosion, la chaleur avait baissé de 4° et que le baromètre avait fortement varié. Le fait est faux en ce qui regarde la température. Je n'ai pas fait d'observation à l'instant même du phénomène; mais voici ce que j'ai observé à midi :

---

(1) C'est M. Jules Bravais, directeur de l'usine et frère de M. Aug. Bravais, professeur à l'École polytechnique, qui s'est empressé de venir me communiquer ces renseignements.

Baromètre (réduit 0°)	737mm,66
Thermomètre extérieur	24°,3
Humidité relative	0,42
Dans le jour, la température minima a été de	15°,8
» maxima »	26°,1
Le baromètre a baissé de 9 heures du matin à 4 heures du soir, de	0mm,78
Il est à remarquer pourtant que la veille, à 9 heures du matin, il marquait	740mm,38
Et le lendemain, même heure	740mm,52

Passons aux renseignements pris en dehors de Dijon.

Sachant tout l'intérêt que je prends à ce genre de phénomènes et prévenant mes désirs, M. de la Cuisine, président de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, a écrit à M. le préfet de la Côte-d'Or, pour le prier de réclamer des renseignements auprès de MM. les maires des communes du département. M. le préfet s'est empressé d'accéder à cette demande dans l'intérêt de la science, et a immédiatement publié une circulaire dans le recueil de ses actes administratifs. Mais, j'ai le regret de le dire, MM. les maires n'ont pas jugé à propos de répondre à celui que beaucoup d'entre eux ne regardent malheureusement plus comme leur chef. Un seul, M. Vauchey (D.-M.-P), maire de Corberon, s'est empressé d'adresser à M. le préfet, une lettre datée du 17 juin et dont je transcris le passage suivant :

« Je me trouvais, le 6 courant, sur les 11 heures ¼ du » matin, à Argilly, canton de Nuits ; la chaleur était très- » grande et le temps légèrement brumeux; je marchais » alors parfaitement à découvert sur la butte où existait » autrefois l'ancien château, point culminant qui domine » toute la plaine d'Argilly à Nuits, faisant face à la mon- » tagne dans une direction O ¼ N. Tout à coup retentit

» devant moi, mais au loin, une violente détonation; je » m'arrêtai brusquement, faisant presque un pas en ar- » rière; je ne ressentis pas comme une secousse de trem- » blement de terre, mais bien les mêmes effets que ceux » qu'on éprouve dans une maison à la suite d'un violent » coup de tonnerre, une sorte de frémissement, d'ébran- » lement terrestre superficiel. » Cette remarque me paraît être celle d'un homme qui a bien analysé ses sensations; mais poursuivons. « La détonation, dit-il, fut plus longue » que celle d'un coup de tonnerre et moins vive que celle » d'une pièce de canon de fort calibre, de 36, par exemple. » Il est positif, pour moi, qu'elle a dû avoir lieu dans les » montagnes entre Nuits, Sombernon et Dijon. Elle me » frappa en face, car si elle eût eu lieu d'un autre côté, je » me serais immédiatement retourné..... Elle m'a paru, » dans le moment, être le produit d'une détonation élec- » trique aérienne extraordinaire. » Le docteur Vauchey a pensé ensuite qu'on pouvait l'expliquer par la chute d'un aérolithe, mais non certainement par un tremblement de terre.

Cette lettre, comme on le voit, entre parfaitement dans la description du phénomène, tel qu'il a été observé à Dijon. Il y a eu explosion, commotion aérienne, mais sans tremblement de terre proprement dit. Seulement l'auteur me paraît circonscrire trop étroitement le lieu de la détonation que, d'après lui encore, il faut rapporter à l'O un peu N.

Le jour même de l'événement et les jours suivants, beaucoup de personnes s'adressèrent aux nombreux voyageurs qui arrivèrent à Dijon, et comme on devait s'y attendre, tous les interrogés s'empressèrent de donner aux questionneurs les réponses qui pouvaient leur être agréables. Aussi

put-on m'affirmer, dès le vendredi 7, que l'explosion avait été entendue vers le nord jusqu'à Paris, au sud jusqu'à Lyon, à Grenoble, et dans les Alpes (1). Du côté de l'est, on s'arrêtait à Genève.

Bien que les journaux admettent assez facilement, trop facilement peut-être, certaines nouvelles, la mystification est moins immédiate et par suite moins attrayante pour eux que pour les voyageurs qu'on interroge et qui peuvent jouir de l'effet de leurs réponses plus ou moins complaisantes, je me promis donc d'éviter ces derniers et de consulter les premiers comme je le fais habituellement, une fois chaque mois, pour mes recherches sur les tremblements de terre. Voici ce que j'ai lu dans le *Moniteur* du 16 juin, l'article est emprunté au *Constitutionnel* :

« Le 6 juin, vers 11 heures du matin, écrit-on de Tonnerre, deux fortes détonations se sont fait entendre dans notre ville; elles venaient de la direction de SE, ressemblant à une très-forte décharge d'artillerie; elles se sont prolongées bien au delà d'un roulement de tonnerre. Au même moment, la terre a tremblé très-fortement; deux fortes secousses se sont fait sentir dans l'espace de quelques secondes. L'un a vu remuer sa porte, l'autre a vu vibrer ses fenêtres; celui-ci a entendu le cliquetis de sa porcelaine; celui-là, le bruit de tous ses meubles. En un instant, toute la population a été dans la rue.

» Ce bruit extraordinaire, ces secousses si imprévues,

(1) Un de mes collègues à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres, n'hésita même pas à m'affirmer que la détonation avait été entendue à Marseille!!

» ont été entendues, ont été senties d'un bout à l'autre de » l'arrondissement et dans toutes les localités.

» On mande d'Auxerre : le phénomène s'est renouvelé » plusieurs fois dans la journée, mais la plus forte déto- » nation a eu lieu vers 11 heures du matin. Des personnes » qui habitent à 10 lieues d'Auxerre nous assurent avoir » ressenti une commotion semblable au même instant » que nous. On a remarqué que l'état de l'atmosphère a » changé immédiatement après l'apparition de ce phéno- » mène.

» La veille au soir, à trois reprises différentes, on a » vu se détacher une merveilleuse étoile filante. Sa chute, » dans la direction du nord, a duré près d'une minute; » ce qui était surtout extraordinaire, c'était son ampleur » et le vif éclat qu'elle répandait en tombant. L'intensité » de sa lumière était aussi puissante que celle d'un éclair » la nuit. Enfin cette lumière était vive et blanche comme » celle produite par l'électricité. »

Je reviendrai plus loin sur ce dernier paragraphe. Le premier a été reproduit, d'après le journal l'*Impartial*, par M. Arago, dans les *Comptes-Rendus*, séance du 17 juin, pag. 784, à la suite d'une lettre écrite de Montbard, sous la date du 7, et dont voici la teneur :

« Nous avons entendu, hier, 6 juin, une détonation d'une » force si extraordinaire, qu'elle ne peut être comparée » qu'à celle d'une pièce de canon ou d'une mine éloignée » de 15 à 20 kilomètres au plus.

» Il était 11 heures 15 minutes environ; le temps peu » couvert de nuages ne menaçait nullement du tonnerre. » Je n'ai donc pu l'attribuer au bruit de la foudre; mais » j'ai soupçonné que ce ne devait être qu'un bolide énorme » qui a dû éclater à une hauteur immense, puisque, mal-

» gré le peu de renseignements que j'ai eus depuis hier, je » sais qu'à Tonnerre, Semur, Dijon, Châtillon et néces- » sairement dans toute autre direction, à un rayon de 15 » lieues au moins, tout le monde a cru entendre le phé- » nomène à quelques mètres de distance.

» Ce coup tout à fait inattendu, et qui nous a semblé » venir de l'Orient presque au-dessus de notre tête, a été » sec et suivi immédiatement d'un roulement saccadé » beaucoup plus faible, qui s'est prolongé pendant l'espace » de 8 à 10 secondes sans exagération. Le temps était » calme et, quelques minutes après, un vent assez fort » s'est fait sentir. Le baromètre marquait 74; je regrette » de ne pouvoir vous dire si la commotion a fait varier sa » hauteur, ne l'ayant pas observé avant. »

De cette lettre signé Luquet, je rapprocherai les renseignements suivants qu'est venue me donner une personne en qui j'ai toute confiance, le père de mon collègue à la Faculté, M. Brullé, qui habite Semur. Suivant lui, le roulement n'a pas duré plus de 7 à 8 secondes. Le bruit venait de l'est et le siége de l'explosion a paru peu éloigné, comme de 30 à 40 mètres seulement. Il était 11 heures 1/4. M. Brullé examinait des fleurs dans un jardin; il n'a pas senti la terre trembler, quoiqu'il se trouvât dans une position peu stable ayant un genou plié presque jusqu'à terre.

Ainsi donc, à Tonnerre, l'explosion a paru venir du SE; à Montbard et à Semur, elle venait de l'orient; à Dijon, de l'ouest ou du NO, et près de Nuits, le docteur Vauchey l'a fixée dans la montagne, mais un peu vers le nord; elle a donc eu lieu au-dessus de la chaîne même de la Côte-d'Or, mais au nord du parallèle de Nuits. Nous pouvons la circonscrire plus étroitement encore.

Près de Langres, elle a été entendue parfaitement; le

bruit venait à peu près de l'ouest. Le maire de Verseilles, ancien soldat d'Italie, s'est écrié : *c'est comme un tremblement de terre*, mais cette exclamation lui a été arrachée plutôt par le caractère de la détonation que par le tremblement du sol qu'il n'a pas distingué parfaitement. A Sexfontaines (village situé à 16 kil. au nord de Chaumont, Haute-Marne), mon frère a entendu deux détonations distinctes séparées par un intervalle de 4 ou 5 secondes. Le bruit, qu'il compare à celui d'énormes pierres roulées sur un plancher, lui a paru venir du côté de Châtillon-sur-Seine, c'est-à-dire du SSO.

Enfin, M. Clément-Mullet, membre de la Société géologique de France, m'écrivait de Troyes, à la date du 17 juin, en me demandant des renseignements, que le bruit y avait été entendu, ainsi que dans diverses parties fort éloignées les unes des autres du département de l'Aube et qu'il avait duré au moins 5 minutes (?). M. Clément-Mullet ne m'indique pas la direction d'où provenait le bruit, mais il dit qu'à Troyes, on avait cru d'abord à l'explosion de la poudrière d'Auxonne ou à l'éboulement de la montagne de Bar-sur-Seine, ce qui nous suffit pour établir que la détonation s'est fait entendre au sud de la ville de Troyes, et comme elle a eu lieu au-dessus des montagnes de la Côte-d'Or, d'après ce que nous avons vu, on peut donc admettre qu'elle a éclaté à peu près au-dessus de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine.

Jusqu'où ce bruit a-t-il été entendu? Je ne puis en fixer les limites qu'à l'est et au sud. On a rien entendu à Bourbonne-les-Bains. L'article de l'*Impartial* reproduit par M. Arago se termine par cette phrase relative aux secousses de tremblement de terre ressenties à Tonnerre : « Besançon, si l'on en croit des bruits qui méritent con-

» firmation, a été bien autrement agité. » J'ai déjà dit que pendant les premiers jours après l'événement, on prétendait que la détonation avait été entendue à Genève. Eh bien! suivant M. Grenier, professeur à la Faculté des sciences de Besançon « le bruit n'y a point été entendu, » non plus qu'aux environs. Pas la plus petite trace de » bruit ni de commotion, m'écrit-il, n'a été sentie ici; » seulement, d'après les renseignements qui me sont par- » venus, le bruit aurait été entendu à Dôle, où l'on aurait » cru d'abord que c'était une explosion de la poudrière de » Vonges. »

Du côté du sud, le bruit s'est-il étendu bien au delà de Châlon-sur-Saône, où il n'a d'ailleurs été remarqué que par un très-petit nombre de personnes? C'est ce que je ne puis dire. Mais suivant ce qu'ont bien voulu m'écrire M. Fournet, professeur à la Faculté des sciences de Lyon et Mons^r^ Alexis Billiet, archevêque de Chambéry, on n'a rien entendu ni à Lyon ni en Savoie. Ainsi donc le bruit de la détonation paraît à peu près circonscrit dans le département de la Côte-d'Or et dans les parties méridionales de l'Yonne, de l'Aube et de la Haute-Marne, c'est-à-dire sur l'espace compris entre Troyes et Châlons-sur-Saône, Auxerre et Auxonne.

Le centre et les limites du phénomène ainsi fixés, quelle en est la cause? Cette détonation est-elle due à un tremblement de terre? On sait depuis longtemps, et mes mémoires l'ont constaté, que beaucoup de commotions souterraines sont précédées, accompagnées ou suivies non seulement de bruits sourds, de roulements qui se propagent dans le sol, mais encore d'explosions aériennes qui s'entendent à de très-grandes distances.

Ainsi je pourrais citer des explosions volcaniques en-

tendues sur des points plus éloignés les uns des autres qu'Hambourg ne l'est de Naples. Il ne serait donc pas impossible qu'on eût ressenti le tremblement de terre dans l'Yonne et qu'on en eût seulement entendu le bruit dans la Côte-d'Or. Dans l'Yonne, nous l'avons vu, le tremblement de terre est signalé comme l'élément principal du phénomène. D'ailleurs, le caractère assigné par mon frère à la détonation du 6 juin convient parfaitement au bruit qu'on remarque ordinairement dans les commotions souterraines; il en est de même de la description que m'en a adressée M. Clément-Mullet. Mais remarquons aussi qu'une forte commotion atmosphérique, surtout quand elle est brusque et rapide, fait frémir la surface du sol ; c'est ce que tout le monde a pu observer plus d'une fois pendant un vif éclat de tonnerre. Je n'admettrais que difficilement ici un tremblement de terre proprement dit, un ébranlement interne de la croûte solide du globe. S'il y a eu commotion souterraine dans l'Yonne, ce que je ne nie pas, il n'y a eu, à mon avis, que commotion aérienne dans la Côte-d'Or.

Les journaux de Dijon ont parlé d'aérolithes tombés à Larrey (faubourg de la ville) et à Aiserey (village à 19 kil. au SE. de Dijon). Mais ces nouvelles étaient sans fondement; il m'a été impossible de remonter à la source. Elles ont été reproduites par le *Courrier de Lyon* et, suivant cette feuille, l'aérolithe ne serait pas tombé à Aiserey même, mais ce serait d'Aiserey qu'on l'aurait vu tomber sur le mont Afrique, à l'ouest de Larrey, à 10 kilomètres de Dijon. Cette nouvelle version me mérite pas plus de confiance que la première.

Mais je trouve dans le *Moniteur* du 21 juin quelque chose de plus explicite : « Voici, dit cette feuille, d'après

» le *Courrier de Lyon*, ce que raconte un témoin oculaire » du phénomène (du 6 juin).

» Je ne sais si quelqu'un de vos correspondants vous » donnera sur le météore de jeudi des détails scientifiques. » Voici ce que, pour mon compte, j'ai vu de mes deux » yeux. Vers 11 h. 1/4, j'étais très-tranquillement dans » mon jardin, lorsque j'aperçus une ligne de feu, parfai- » tement horizontale et allant du S. au N. ou plutôt du » SSE. au NNO. Son étendue paraissait à peu près d'un » kilomètre. A la fin de cette ligne ignée, il y eut comme » une gerbe de lumière d'un rouge de brique; puis 15 ou » 20 secondes après l'extinction, j'entendis les deux dé- » tonations qui ont tant jeté d'alarme.

» Tel est le fait comme il a paru à mes yeux. Mainte- » nant, que les savants expliquent ce phénomène et qu'on » recueille les indications pour tâcher de découvrir les » débris de ce météore. J'ai entendu dire qu'on avait » aperçu comme une masse noire se précipitant à l'extré- » mité nord de la ligne de feu; quant à moi, je n'ai rien » vu de semblable. »

De ce récit anonyme, je rapprocherai le témoignage de M. le curé de Rouvres (village à 12 kilom. au SE. de Dijon). M. le curé de Rouvres était dans son jardin; il se trouvait monté sur une échelle et occupé à une treille, la face tournée vers l'ouest; il a aperçu une traînée blanche d'une longueur apparente d'environ un kilomètre et dirigée à peu près (d'après les points de l'horizon qu'il indique) du SE. au NO. Cette traînée était terminée à l'extrémité NO. par un globe de feu, et presque au même instant il a entendu la détonation. Il était alors 11 h. 1/4 environ.

Le doute n'est plus possible, il ne s'agit plus d'un simple

renseignement fourni par un journal, le phénomène du 6 juin a été accompagné d'un météore lumineux. D'ailleurs M. le curé de Rouvres n'est pas le seul témoin que nous puissions invoquer.

M. Phal, architecte à Auxonne, conduisait une voiture sur la route d'Auxonne à Longchamps. Il allait du SE. au NO. quand tout à coup trois dames placées dans sa voiture poussent un cri simultanément : il se retourne pour demander à ces dames la cause de leur exclamation et en même temps il entend l'explosion, et après, ces dames lui avouent avoir eu peur en voyant un météore blanc passer au-dessus de leur tête; il se mouvait dans le même sens que la voiture avec une très-grande rapidité. Ici encore on indique 11 h. 1/4 environ, et ces dames, comme M. le curé de Rouvres, disent n'avoir rien vu éclater dans l'atmosphère. Suivant M. Phal, d'autres personnes ont aussi vu le météore à Auxonne, et l'on m'a cité plusieurs paysans qui, dans l'arrondissement de Dijon, auraient vu la même chose.

Mais ces témoignages suffisent; ils sont certains, authentiques; ils ne permettent aucun doute. Un météore au moins a été vu; il peut avoir causé l'explosion ou détonation.

Si maintenant on se rappelle que M. Petit, directeur de l'Observatoire de Toulouse, qui fait des bolides une étude spéciale, a signalé la période du 5 au 10 juin comme féconde en apparitions de ce genre, si l'on considère que des bolides ont été aperçus le 5 juin au soir, principalement vers 9 h. 1/2, sur un grand nombre de points de la France, comme à Cambray, Ste-Ménehould, Amiens, Rouen, le Havre, Caen, Paris, Sexfontaines, Semur, Châtillon-sur-Seine, Is-sur-Tille, Dijon, Auxonne, etc., etc.; si l'on

remarque que ces météores ne se sont pas manifestés partout suivant la même direction et qu'on indique :

Pour Rouen, la direction de l'est à l'ouest, avec détonation ;

Pour le Havre, celle du SO. au NE. ;

Pour Caen, celle du S. au N. ;

Pour Sexfontaines, celle du N. au S. ;

Pour Is-sur-Tille, celle du SE. au NO., etc. ;

on est forcé d'admettre que, le 5 juin 1850, nous sommes entrés, ou nous nous sommes trouvés, dans une zone météorique remarquable.

Le lendemain, phénomène du même genre. On aperçoit à Paris et dans les environs, notamment à Choizy-le-Roi, un nouveau bolide qui se meut du S. au N. Presque à la même heure, dans le département de l'Oise, principalement à Beauvais et aux environs, détonation double, une ou deux minutes après la disparition d'un brillant météore. M. Maillard, qui l'a signalé à M. Arago, dans une lettre insérée aux *Comptes-Rendus* (séance du 17 juin, p. 783), ajoute cette circonstance remarquable :

« Je tiens de deux personnes connues et dignes de toute » confiance, qu'après la disparition du météore, à un » intervalle de temps égal à celui qui a séparé la lumière » de la détonation, un mouvement du sol a été ressenti » par elles dans un jardin de Beauvais... Aucun autre té- » moin n'a remarqué ce mouvement que les observateurs » représentent comme une vibration du sol sous leurs » pieds. »

Enfin, comme dernière particularité, je rappellerai qu'à Auxerre on a entendu plusieurs détonations. Ici, à Dijon, le jour même de l'événement, vers 1 heure après midi, un jeune homme m'affirmait que la détonation de 11 heures 1/4

n'était pas la seule qu'il eût remarquée, qu'il y en avait encore eu deux ou trois autres depuis, et au même instant il m'en fit remarquer une nouvelle. Ce fut cette fois un bruit excessivement faible ou même peut-être une illusion; je fis observer à ce jeune homme que ce dernier bruit, s'il était réel, différait essentiellement de la détonation du matin, et pouvait être un bruit de voiture; mais cette personne voulait expliquer le phénomène par une décharge d'artillerie; elle affirmait que la batterie qui se trouve à Dijon était allée faire l'exercice à feu hors de la ville et dans cette persuasion, elle a bien pu, ce me semble, éprouver une illusion.

Quoi qu'il en soit, le 5 et le 6 ont été marqués par des météores lumineux, par des bolides dont plusieurs ont été accompagnés de détonations. Le bruit aérien entendu vers 11 heures 1/4 du matin, a suivi l'apparition de l'un de ces bolides. Mais comment s'est faite l'explosion? Le 13 novembre dernier, un météore lumineux a été aperçu, vers 6 heures 1/4 du soir, à Bergame (Lombardie), à Pontremoli (duché de Parme), à Livourne, Belforte (Toscane), Naples, Reggio (Calabre), Palerme, Malte et à Tripoli sur la côte d'Afrique. Dans certains endroits, son apparition a été suivie d'un bruit aérien, d'une détonation semblable à celle qui nous occupe; dans le plus grand nombre, il a disparu sans bruit. M. Capocci, directeur de l'Observatoire de Naples, avait prévu que ce bolide pourrait bien être tombé dans les environs de Tunis, et en effet, il a éclaté à Tripoli. Une jeune fille a même été légèrement blessée à la tête. Cependant on n'a ramassé aucun fragment d'aérolithe, mais les Maures recherchèrent assez longtemps le *globe d'or pur* qu'ils avaient vu tomber et sans doute négligèrent de recueillir les morceaux de pierre noire qu'ils

pouvaient rencontrer. De quel intérêt pouvait être un fragment d'aérolithe pour ces chercheurs d'or?

L'explosion d'un bolide ne paraît pas être un indice certain de sa chute. Une détonation peut suivre son apparition dans l'atmosphère sans qu'on puisse en conclure qu'il a éclaté, qu'il s'est brisé. Il paraît même constant que plusieurs se sont montrés en dehors des limites de notre atmosphère, qu'ils ont brillé comme globes de feu à une hauteur supérieure à celle de l'atmosphère.

Maintenant le bolide de Dijon est-il tombé? a-t-il atteint la surface terrestre? C'est peu probable; au moins, il n'est pas démontré qu'il soit tombé dans la Côte-d'Or; sa marche nous est décrite comme horizontale, et dans cette hypothèse, il n'a dû atteindre le sol que beaucoup plus loin. D'ailleurs, il est difficile de concevoir, qu'à cette heure de la journée et dans cette saison de l'année, il puisse se manifester un phénomène aussi remarquable sans qu'il soit aperçu. On a vu le météore, le bolide a été observé et décrit; un aérolithe, qui n'est qu'un bolide tombé à terre, bolide détourné de sa course par l'attraction terrestre, et dont la trajectoire altérée vient rencontrer la surface de notre globe, un aérolithe aurait pu être constaté de même dans sa chute. Toutefois, il est très-regrettable que MM. les maires du département de la Côte-d'Or n'aient pas répondu à la circulaire du préfet; ils eussent pu fournir des renseignements précieux pour la science.

En résumé, sans nier l'existence d'un tremblement de terre qui a pu être ressenti dans l'Yonne, mais qui a été insensible dans la Côte-d'Or, tout en reconnaissant que plus d'une fois, et je l'ai constaté dans mes *Mémoires sur les tremblements de terre*, il y a eu coïncidence entre les secousses du sol, l'apparition de bolides et la chute d'aéroli-

thes, je conclus de cette discussion, que la détonation du 6 juin a eu lieu dans l'atmosphère, au-dessus de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine, qu'elle a été précédée ou accompagnée de l'apparition d'un bolide qui faisait partie d'une zone météorique dans laquelle nous sommes entrés le 5, et qu'elle a été suivie d'une forte commotion atmosphérique qui suffit pour expliquer le frémissement du sol et les autres effets dynamiques observés à Dijon. Quant à la chute d'un bolide, sous forme d'aérolithe tombé dans le département, elle n'est nullement constatée.

—

TÉRATOLOGIE VÉGÉTALE.

Les virescences distinctes des phyllomorphies et cas particulier d'une virescence du chèvrefeuille; par M. Ch. Morren, membre de l'Académie.

Engelmann, au rapport de M. Moquin-Tandon, qui a admis la manière de voir du premier auteur, a nommé *virescence*, VIRENSCENTIA, la métamorphose des organes appendiculaires, n'importe leur nature, en feuilles. Tous les exemples cités dans les *Éléments de tératologie végétale* (p. 202-207) ont rapport, en effet, à des changements de bractées, de sépales, de pétales, d'étamines, de pistils et d'ovules en vraies feuilles.

Nous devons regretter que le nom de *virescence* ait été donné à une véritable métamorphose complète, tandis qu'au fond il n'indique que l'action de devenir vert. Quand un organe quelconque, depuis la stipule jusqu'à l'ovule, en passant par tous les ordres d'organes appendiculaires,

devient feuille, il s'opère en lui une série de changements qui atteignent toutes les parties à la fois organiques et histologiques, c'est-à-dire appareils et tissus. C'est là bien plus qu'une virescence. Ainsi, nous prenons pour exemple une étamine devenant feuille, comme nous l'avons vu dans l'*Anemone sylvatica*. Le filet devient le pétiole, le connectif se change en lobe central et les anthères en lobes latéraux : voilà pour les appareils ; pour les tissus, le pollen disparaît ou plutôt les cellules ne servent de gangue qu'à des grains chlorophyllaires, le tissu inenchymateux ne se développe plus, et l'endothèque se convertit en mésophylle, tandis que l'exothèque de l'anthère devient un derme supérieur ; les trachées, qui formaient une seule ligne dans le filet pour mourir en pointes coniques au-dessous de l'anthère, se prolongent, augmentent en nombre et divariquent en système fixe de nervation. Ces métamorphoses sont radicales ; elles ne se bornent pas, à la surface, à une simple viridité qui reparaît ou qui s'étend, mais elles vont, si nous pouvons le dire, au cœur de l'organisation ; elles affectent l'essence de la vie. On conviendra qu'il y a là bien plus qu'une *virescence*, et si les mots sont destinés à représenter les idées, ce mot, ici, n'est pas heureusement choisi : l'idée qu'il entraîne est fausse.

La métamorphose des organes appendiculaires, que l'insertion sur l'axe végétal détermine dans leur nature, en vraies feuilles, se désignerait mieux par le terme de *phyllomorphie*, qui exprime à la fois le changement et la nature de l'organe. C'est ainsi que dans les plantains, il y a souvent une *phyllomorphie* de bractées, dans les roses une *phyllomorphie* de sépales et ainsi du reste. Dans une science aussi neuve et aussi imparfaite encore que la tératologie végétale, il est important de ne pas fausser la nomencla-

ture et de la rendre aussi exacte, aussi claire que possible.

Ce qui nous a étonné, c'est de ne pas trouver dans la partie consacrée à l'étude des prétendues virescences ou de ce que nous appelons des phyllomorphies, la relation d'une véritable virescence, c'est-à-dire d'une réduction à l'état vert et foliacé et non à l'état de feuille d'un organe qui, dans l'ordre normal, n'est pas destiné à être vert ni foliacé. Cette absence de cas précis nous expliquait pourquoi le mot de virescence avait pu être adopté par M. Moquin-Tandon, puisqu'il ne semblait pouvoir s'appliquer à rien de plus exact. Mais la virescence, en tant que changement d'un organe non foliacé de sa nature génuine en organe vert et foliacé, existe, et dès lors nous serions fort tenté de réserver ce mot à la chose qu'il exprime si bien. On nous reprochera d'apporter dans la science tératologique une confusion ou une synonymie de plus, et nous n'aurons aucune envie de nous laver de ce reproche; car il nous semble qu'en disant virescence, pour la modification à l'état vert et foliacé, et phyllomorphie pour la métamorphose en feuille, chacun nous comprendra par l'énoncé même du fait, tandis que, dans la nomenclature établie, il y aura toujours ambiguïté en nommant virescence une métamorphose en feuille, alors qu'il existe réellement dans la nature un phénomène de simple viridité qui se manifeste dans un organisme normalement coloré.

Ce phénomène est très-ordinaire dans le chèvrefeuille de nos bois, *Lonicera periclymenium* L. Nous l'observons toutes les années dans les fleurs de nos haies et de nos charmilles. Au lieu de trouver au sommet du rameau deux bractées et un petit capitule de fleurs parfaites où les bractéoles sont naviculaires et opposées (*fig.* 1), un calice à cinq lobes s'ouvrant en étoile après la chute de la co-

rolle, une corolle en deux lèvres, dont la supérieure a normalement quatre lobes et l'inférieure un seul lobe, cinq étamines et un pistil, comme nous le rappelons par la figure 1, nous voyons au contraire le rameau non plus terminé par un capitule, mais par un thyrse irrégulier (voy. *fig.* 2). Aux aisselles des bractées naissent des axes floraux. Ces axes floraux se pressent au sommet en grande quantité. Mais aucune de ces fleurs n'est colorée en jaune nankin, aucune n'offre de système glandulaire et poilu (*fig.* 1); mais chacune est verte, quoique la corolle soit visiblement formée et distincte du calice; les étamines se raccourcissent, les anthères deviennent hydropiques et ne s'ouvrent plus, et dans l'immense majorité des fleurs, ces étamines sont réduites en simples lames jaunâtres, le pistil est annulé et au centre de la fleur, là où l'ovaire devrait exister, il n'y a plus qu'un axe vert et solide, sans cavité ni ovule.

Voilà dans quel état général se trouve cette monstruosité. Nous allons ajouter quelques détails qui la feront mieux connaître encore.

D'abord remarquons que le nombre d'appareils qui réellement constituent au fond des fleurs, est infiniment plus considérable sur une inflorescence anormale que sur un capitule régulier. Les mérithalles sont rapprochés; il y a polyanthie prononcée. Avec cette augmentation tératologique d'appareils floraux, se manifeste une série de changements dans tout l'appareil floral en particulier, sans qu'aucun de ces changements puisse cependant se définir une métamorphose en feuille. Le seul fait qui soit bien distinct, est une modification des organes à la consistance foliacée, la viridité y comprise :

1° Cet état n'affecte pas le calice qui, si la baie se dévelop-

pait, serait toujours une aréole dont les dents ou les lobes couronneraient le sommet du fruit. Les figures 3, 4, 5 et 6 expriment bien cette permanence du calice.

Il faut conclure de là que l'organe le plus foliacé naturellement de la fleur est précisément celui qui éprouve le moins la foliification, et, de tous les appareils, celui qui se prêterait le mieux à la métamorphose que nous appelons *phyllomorphie*, est justement celui qui ne l'accomplit pas. Cet antagonisme éloigne encore, par un caractère extrêmement curieux, la monstruosité que nous décrivons ici de celles désignées par Engelmann sous le nom de *virescences*.

2° La corolle conserve encore évidemment sa forme bilabiée, elle est toujours corolle, en tant que second verticille floral. Toujours elle offre un tube et deux lèvres, dont l'une est large et l'autre étroite, dont l'une présente quatre lobes plus ou moins distincts, plus ou moins divisés, et l'autre un seul lobe. Cette structure saute aux yeux par les figures 3, 4 et 5. Mais le seul changement qu'on aperçoive à cette corolle, est une diminution de volume, une plus grande irrégularité, une tendance à se crisper, à rouler ses bords, une viridité parfaite, une consistance foliacée, mais sans qu'il y ait un système de nervation foliaire, une absence de toute sécrétion, de toute odeur.

Ainsi l'élément floral le plus antagoniste de la feuille, la corolle délicate, colorée, odorante, fugace, s'est convertie, nous ne dirons pas en feuille, mais en une corolle solide, verte, inodore et permanente, de sorte que c'est là, en effet, une virescence dans le sens le plus énergique de l'expression.

3° L'androcée est, sur quelques fleurs, visible comme formée d'étamines; ces étamines sont encore composées d'anthères, mais les filets disparaissent, de façon que ces

organes sont inclus au lieu d'être exsertes. Les anthères sont plus longues que normalement, plus grosses, comme il arrive aux organes mâles malades, hypertrophiés par excès d'humidité. Les anthères, en effet, ne s'ouvrent pas absolument comme dans le cas de cénanthie que nous avons constaté sur le *Bellevalia comosa*.

Ailleurs, l'androcée se montre entre les lèvres de la corolle verdie comme formée de lames plus ou moins nombreuses, planes et d'un jaune verdâtre (voy. *fig.* 4). Ordinairement on voit une de ses lames se détacher du côté de la lèvre unilobée de la corolle verdie. Si l'on dissèque avec soin (voy. *fig.* 5), on s'aperçoit que l'androcée forme une seconde corolle réunie en tube en bas et se divisant en lanières plus ou moins nombreuses, mais qui rappellent encore, dans leur ensemble, les lèvres polylobes et monolobes des corolles. C'est ce qui est visible dans la fig. 5, qui représente une de ces fleurs ouvertes pour montrer l'androcée disséquée.

On ne peut pas dire, certes, que les lames qu'on sait être staminales, soient des feuilles; on ne peut non plus y voir des pétales, bien qu'il fallût moins d'imagination pour cette spécification que pour la première; mais on voit ici des étamines laminifiées et accompagnées, dans ce changement, par le phénomène de la virescence.

4° Hors de là, il y a atrophie complète. Plus de style, plus d'ovaire, plus d'ovules, plus de cavité, mais, dans le calice, on trouve une simple masse de tissu cellulaire compacte, et au centre un axe ligneux qui va en divariquant ses fibres dans toutes les parties de cette fleur viridifiée.

Nous pensons que ces détails confirment pleinement les inductions que nous avons exposées en tête de cette notice, et qu'il existe donc une *virescence* des organes flo-

Virescence du Chèvrefeuille.

raux bien distincte des métamorphoses en feuilles que nous nommons *phyllomorphies*.

EXPLICATION DES FIGURES.

1. Fleur du *Lonicera periclymenium*, de grandeur naturelle.
2. Sommet d'un rameau à inflorescences virescentes, grandeur naturelle.
3. Fleur viridifiée à étamines encore anthérifères, grandeur naturelle.
4. Fleur viridifiée à étamines laminifiées.
5. Une fleur semblable ouverte.
6. Bas d'une fleur de ce genre coupée en deux. Les figures 4, 5 et 6 sont augmentées du double à la loupe.

—

Note sur un procédé qui fait produire à certaines races de pommes de terre quatre récoltes dans l'année; par M. Ch. Morren, membre de l'Académie.

Dans tout état de cause, que la maladie des pommes de terre sévisse en ce moment ou que ses dégâts soient peu importants, toujours croyons-nous utile de faire connaître à l'Académie un moyen que nous estimons entièrement neuf, pour augmenter les ressources, déjà si fécondes, de la précieuse solanée du Pérou.

Jusqu'ici on avait cru généralement qu'un tubercule appartenant soit aux variétés hâtives, soit aux variétés tardives, ne pouvait donner qu'une seule progéniture immédiate. En d'autres termes, on était d'avis qu'une plantation ne pouvait produire qu'une récolte par une seule semence (tubercule) déposée en terre.

En 1849, et cette année, M. Leclerc, cultivateur à Grivegnée près de Liége, dont les utiles travaux ont été plu-

sieurs fois récompensés par des médailles d'or et par de premières distinctions à nos grandes expositions agricoles, a fait voir qu'à l'égard de ce fait, on était dans l'erreur. La pomme de terre est en quelque sorte inépuisable dans sa bonté pour l'homme.

Voici le fait reconnu par M. Leclerc dans toute sa simplicité, mais aussi dans toute son importance.

Des pommes de terre de variétés très-hâtives, comme les sept semaines, les neuf semaines et sans doute aussi les circassiennes, plantées entières dès les premiers beaux jours de février, donnent, malgré les gelées du printemps, une récolte dans le mois de mai. Cette année, 1850, de semblables races, plantées le 9 février, ont fourni une abondante récolte le 11 mai. Nous avons dégusté ces produits; ils étaient en touts points aussi farineux, aussi pleins, aussi savoureux que les meilleurs tubercules des premières récoltes à l'usage desquels nous sommes accoutumés.

Ici vient l'observation importante de M. Leclerc. Il replante immédiatement la mère dans la même fosse d'où l'on vient d'extraire sa première progéniture. Dans la dernière semaine de juin, cette mère produit une seconde récolte, même plus abondante que la première, et les tubercules sont plus gros, de la même consistance et de la même saveur que les produits d'une récolte première qui serait faite à la même époque et cela d'une race principale.

Cette même mère, loin d'être flasque, ridée et surannée, est encore très-propre à donner une troisième progéniture. M. Leclerc la met de nouveau en terre, et la troisième semaine d'août, il fouille la fosse et en retire une troisième progéniture semblable aux deux autres.

Enfin, il la replante une quatrième fois, et vers la mi ou

fin octobre, selon les circonstances atmosphériques, il fait la quatrième récolte de ces variétés, naguère réputées exclusivement hâtives, mais en réalité devenues tardives par le fait même de ces mêmes retransplantations.

Voilà le fait pratique dont chacun peut prendre connaissance dans les cultures de M. Leclerc et qu'il se fait un plaisir de montrer à tous les agronomes.

Pour quiconque a étudié la physiologie des pommes de terre, ce résultat, quoiqu'inattendu parce qu'on y a pas songé, n'a rien de surprenant. En effet, on sait que le tubercule a, selon sa variété ou sa race, comme génératrices, une, deux ou trois spirales d'yeux courant parallèlement de la base du tubercule au sommet. A la base, les yeux de ces spirales sont distants, au sommet ils sont rapprochés. A la base, ces yeux sont dormants; au sommet, ils sont poussants; à partir de la date fatale où le mouvement de la séve devient ascensionnel, c'est-à-dire du 27 janvier, les yeux poussants du sommet donnent les premiers jets qui produisent les premiers rameaux souterrains, dont les renflements sont les premières pommes de terre, celles de la première récolte. Puis viennent les yeux des tours de spires moyens antérieurs, moins poussants et à moitié dormants. Ils s'éveillent à la seconde plantation et donnent naissance à de nouveaux jets, qui encore une fois produisent des rameaux souterrains dont les amas de fécule, accumulés dans des renflements spéciaux, constituent les pommes de terre de la seconde récolte. De même à la troisième plantation poussent les yeux dormant naguère, mais éveillés actuellement par le temps plus long où ils ont vécu, et ces yeux moyens postérieurs donnent naissance aux produits tuberculiformes de la troisième récolte. Enfin, à la quatrième récolte, les yeux de la base, dormant au prin-

temps, poussant vers la fin de l'été, ont jeté leurs rameaux souterrains et formé une nouvelle série de tubercules.

On dit : les pommes de terre une fois plantées et ayant donné une progéniture ou une récolte, sont flasques, ridées, molles, sans fécule et pourries. Nous disons : qu'on y voie et l'on se convaincra que ce fait, assuré plus par habitude que par inspection, est loin d'être général pour toutes les races. Dans les races décidément hâtives, bien constituées, saines et résistantes, le fait contraire s'observe : il y a des mères qui, après avoir enfanté plusieurs fois, sont encore d'une apparence virginale, tandis que d'autres, après leur première parturition, sont flétries et condamnées à la stérilité. Cette vérité est surtout palpable, visible, vérifiable dans la nature à l'égard des pommes de terre, et il n'y a pas d'observateur exact qui n'ait eu l'occasion de la constater. Tout le procédé de M. Leclerc est le résultat d'une observation de ce genre ; mais si le fait a été vu et revu plusieurs fois, nous pensons que ce cultivateur a été le premier à en tirer une application si hautement utile que celle qui vient de faire le sujet de cette notice. Nous ne voyons rien dans ce que nous venons d'annoncer qui ne soit parfaitement conforme aux principes de la philosophie des pommes de terre, telle que l'illustre agronome Knight a cherché à l'établir dès le commencement de ce siècle, philosophie très-profonde et très-élégante qu'on ne perd que trop souvent de vue dans tout ce qu'on écrit de nos jours, à tort ou à raison, sur l'intéressant tubercule dont le mérite est non-seulement de faire rire quelques gens, mais de les nourrir tous.

—

Géodésie. — M. le colonel Nerenburger, membre de l'Académie, entre dans quelques détails au sujet d'une base géodésique qu'il vient de mesurer dans les environs de Bruxelles, au moyen des instruments qui ont servi à MM. Bessel et Bayer, dans la triangulation de la Prusse, et que le Gouvernement de ce pays a mis à la disposition de la Belgique. M. Nerenburger donne des renseignements sur le mérite de ces instruments et sur la manière dont il compte rattacher différents points à l'Observatoire royal de Bruxelles, en attendant qu'il puisse être donné suite à la triangulation générale du royaume, que réclame la science et que l'Académie a demandée avec tant d'instance au Gouvernement.

— L'époque de la prochaine séance a été fixée au samedi 12 octobre.

CLASSE DES LETTRES.

Séance du 2 août 1850.

M. De Ram, directeur.
M. Quetelet, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. le chevalier Marchal, le baron de Gerlache, De Smet, Roulez, Lesbroussart, Moke, Gachard, le baron J. de Saint-Genois, De Decker, Schayes, Snellaert, Haus, Bormans, M.-N.-J. Leclercq, Polain, Baguet, *membres;* Nolet de Brauwere van Steeland, *associé;* Bernard, Kervyn de Lettenhove, *correspondants.*

MM. Alvin, *membre de la classe des beaux-arts*, et Léon de Laborde, *membre de l'Institut de France*, assistent à la séance.

CORRESPONDANCE.

— M. Polain fait hommage d'un exemplaire des *Vrayes chroniques de Jehan le Bel*, chanoine de Saint-Lambert de Liége. L'édition de ce livre curieux, dont M. Polain a déjà entretenu la classe, n'est point destinée au commerce.

— M. Kervyn de Lettenhove, correspondant de l'Académie, fait également hommage d'un exemplaire complet de son *Histoire de Flandre*. Remercîments.

— L'Institut royal des Pays-Bas fait connaître qu'il a

remis au concours la composition d'un poëme latin de 80 vers au moins et dont le sujet est abandonné au choix de l'auteur. Le prix est une médaille d'or de 120 florins.

— M. d'Otreppe de Bouvette, président de l'institut archéologique récemment établi à Liége, donne de nouveaux renseignements sur les fouilles qu'on exécute à Momalle, et dont il a déjà été parlé dans les précédentes séances. Ces fouilles ont amené de nouvelles découvertes.

— Le secrétaire perpétuel rappelle l'arrêté royal du 1er décembre 1845 qui porte :

« La salle des séances publiques de l'Académie sera ornée des bustes des souverains fondateurs et protecteurs de cette institution, de ceux des Belges qui se sont illustrés dans la carrière des sciences, des lettres et des arts, ainsi que des académiciens décédés qui ont doté le pays d'ouvrages importants. » Le même arrêt dit : « Le Gouvernement fera exécuter, à ses frais, un ou deux bustes par an. »

Jusqu'à présent l'Académie a reçu les bustes en marbre de Gossec, Van Mons et Willems; et M. le Ministre de l'intérieur a promis le prochain envoi du buste de Weustenraad.

Le secrétaire perpétuel propose de signaler au Gouvernement les services rendus aux lettres, par M. de Reiffenberg, ainsi que l'activité et le talent dont il a fait preuve comme membre de l'Académie et secrétaire de la Commission royale d'histoire, et de demander que son buste soit placé, dans les appartements de la compagnie, à côté de ceux des autres membres défunts. Cette proposition est adoptée par la classe.

RAPPORTS.

MM. le chanoine De Smet et Schayes lisent leurs rapports sur un mémoire présenté, à l'une des séances précédentes, par M. le baron J. de Saint-Genois et intitulé : *Sur les voyages de Thecmar et de Burchard de Strasbourg en terre sainte, en l'an* 1217 *et en* 1189.

Conformément aux conclusions des commissaires, ce travail sera inséré dans les mémoires de l'Académie.

— La classe entend ensuite un rapport de M. Leclercq, sur une note de M. L.-A. Picard, concernant les établissements coloniaux formés au Brésil. M. Leclercq ne peut se prononcer sur l'exactitude des faits cités par l'auteur, mais il pense que la notice offre de l'intérêt et mérite d'être insérée au Bulletin.

Ces conclusions sont adoptées.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

Sur une colonie belge établie dans l'île de Nordstrand, au duché de Schleswig ; par M. Gachard, membre de l'Académie.

Les événements qui, depuis deux ans, se passent dans les duchés de Schleswig-Holstein, excitent en Belgique, comme dans l'Europe entière, un vif intérêt; mais peut-

être nos compatriotes les suivront-ils encore avec plus de sollicitude, lorsqu'ils sauront qu'il existe là une colonie belge.

Ce fait n'a été, que je sache, mentionné par aucun de nos historiens; les géographes les plus estimés, La Martinière, Malte-Brun, Balbi, n'en parlent pas non plus : j'en ai dû la découverte au hasard, en fouillant nos archives. Je vais avoir l'honneur de l'exposer à la classe tel qu'il résulte d'un document authentique qui m'est tombé sous la main.

En 1652, quatre principaux intéressés, brabançons et hollandais (1), achetèrent, par contrat, de Frédéric III, duc de Schleswig, pour eux et leurs héritiers, l'île de Nordstrand, située sur la côte occidentale de cette province, vis-à-vis de Flensbourg et Husum.

Si l'on en croit quelques auteurs, l'île de Nordstrand faisait anciennement partie du continent, et ce furent les tempêtes et les inondations qui l'en détachèrent. Elle fut notamment affligée de ces désastres en 1300, en 1532, en 1533 et dans les années 1612 à 1618. En 1634, le 11 octobre, à dix heures du soir, une tempête horrible submergea l'île tout entière; plus de 6,000 personnes et au delà de 50,000 têtes de bétail périrent. Les digues furent rompues en quarante-quatre endroits différents; vingt-huit moulins à vent furent renversés; les églises, qui avaient été construites dans des lieux élevés, résistèrent à la vérité, mais elles tombèrent dans la suite (2). L'île était

---

(1) *Quatro principales interesados, assi Brabanzones como Holandeses*, porte le rapport du conseil suprême des Pays-Bas.

(2) La Martinière, *le grand Dictionnaire géographique, historique et critique*, t. IV, p. 588.

encore sous l'eau, lorsque les Brabançons et les Hollandais dont j'ai parlé en firent l'acquisition (1).

Entre autres priviléges qui leur furent assurés par leur contrat, ils obtinrent l'exemption de toute espèce de charges durant l'espace de quatorze ans, non-seulement à chaque réparation qu'ils feraient du terrain, mais encore pour toutes les fois qu'une nouvelle inondation surviendrait dans l'île (2). Le libre exercice de la religion catholique leur fut également garanti. Christiern V, roi de Danemarck, et Frédéric IV, son successeur, confirmèrent ces priviléges.

L'île ayant été inondée en 1717 et 1718, les intéressés se mirent en devoir de réparer les digues. Cet ouvrage était à peine terminé, à la fin de 1720, qu'ils eurent le malheur de subir une troisième inondation. Ils espéraient bien, dans cette conjoncture, jouir des quatorze années d'exemption qui leur avaient été promises : mais, contre leur attente, on exigea qu'ils payassent les impôts, même pour l'année 1721, pendant laquelle l'île fut une quatrième fois submergée, et le fut dans toute son étendue.

Ils implorèrent alors la protection de l'empereur Charles VI, comme souverain des Pays-Bas, et ce monarque, le 8 mars 1719, ordonna à son résident à Copenhague d'agir, en leur faveur, auprès du gouvernement danois. L'intervention de l'Empereur leur valut une exemption de deux années. En 1721 et 1722, le fisc revint à la charge;

---

(1) . . . . *La mencionada isla de Nordstrand, laqual entónces se hallava cubierta de agua.* . . . . (Rapport du conseil suprême des Pays-Bas.)

(2) . . . . *No solo á cada reparacion de terreno, sino tambien todas las vezes que sobreviniesse nueva inundacion en la isla.* (Rapport du conseil suprême des Pays-Bas.)

non-seulement il exigea d'eux le payement des contributions qui leur avaient été imposées, mais encore il voulut les y contraindre par une rigoureuse exécution militaire.

Le comte de Fridag était en ce temps envoyé de Charles VI près les cours de Suède et de Danemarck. Les propriétaires de l'île de Nordstrand s'adressèrent à lui, pour qu'il fît cesser l'exécution militaire qui les opprimait, et sollicitât le maintien des priviléges dont la jouissance leur avait été garantie en 1652.

Fridag se donna beaucoup de peine, afin d'obtenir justice du gouvernement danois, et il fut secondé avec zèle par l'envoyé de Hollande. Mais leurs efforts communs demeurèrent infructueux : la chambre des finances de Copenhague refusa, par un décret du 26 janvier 1723, d'avoir égard à l'exemption des quatorze années, en déclarant que, si les contributions n'étaient pas payées, l'exécution militaire suivrait son cours. Les deux ministres appelèrent de cette décision au conseil d'État, et Fridag écrivit à l'empereur Charles VI, pour avoir de lui une lettre qui donnât plus de poids à ses réclamations.

Les faits que je viens de raconter sont tirés d'un rapport du 4 mai 1723, où le conseil suprême des Pays-Bas à Vienne proposait à l'Empereur d'écrire au roi de Danemarck, dans les termes les plus pressants, pour appuyer la démarche du comte de Fridag (1) : le même rapport révèle cette circonstance, que les Oratoriens et le séminaire de

(1) Voici la conclusion du rapport du conseil suprême :

El consejo, señor, poniendo en la soverana inteligencia de V. M. esta materia, es de reverente dictamen que, atendiendo al servicio de Dios, á la propagacion de nuestra santa religion cathólica, y á la justicia de la causa fundada en la concession de los privilegios como queda expres-

Malines étaient intéressés dans la propriété de l'île de Nordstrand. Mais c'est là tout ce qu'il nous apprend, et je n'ai pu trouver, dans la collection à laquelle il appartient, ni si Charles VI, comme il y a tout lieu de le croire, donna suite à la proposition du conseil des Pays-Bas, ni aucun autre renseignement sur la même affaire.

J'ai eu l'idée de recourir à la déclaration de leurs biens que les Oratoriens de Malines fournirent au gouvernement, en exécution des édits de Joseph II, des 22 et 27 mai 1786, 4 et 20 janvier 1787, et là, j'ai recueilli quelques détails sur leurs possessions dans l'île de Nordstrand. Elles consistaient : 1° dans une maison seigneuriale, de laquelle dépendaient 231 *dempten* de terre (3 *dempten* faisant un bonnier, mesure de Malines) ; 2° dans diverses parties de terre, contenant 237 *dempten*, louées annuellement pour 2,224 marcs 11 schellings (le marc valant 16 sols); 3° dans un capital de 20,670 marcs ou 6,890 daldres royaux placés à rente. Il est à remarquer que le couvent de Louvain partageait, à concurrence d'un cinquième, la propriété de ces biens avec la maison de Malines.

Pendant la première moitié du XVIII[e] siècle, les Oratoriens de Malines tirèrent de bons revenus de leurs possessions de l'île de Nordstrand : ce fut au moyen de ces revenus que, en 1713, ils se firent bâtir un nouveau couvent. Mais les inondations qui survinrent depuis, les

---

sado arriva, pudiera dignarse V. M. mandar que por el canal que pareciere mas correspondiente se escriva sin perdida de tiempo al rey de Dinamarca en terminos los mas eficaces, apoyando los oficios del conde de Fridag á favor de los habitantes de la mencionada isla de Nordstrand.

ruptures de digues et les pertes de bétail qu'elles occasionnèrent, les mirent dans la nécessité de faire des dépenses considérables; ils durent, pour y subvenir, lever un premier capital de 10,956 florins de Hollande, et un second capital de 6,831 marcs de Lubeck, si bien que, en 1787, l'excédant des revenus sur les charges n'était plus que de 337 florins 15 sols (1).

Il est donc constant que l'île actuelle de Nordstrand, dont on évalue la population à 2,500 individus, et la superficie à 3 ½ lieues carrées (2), a été colonisée, en 1652, par des Belges, associés avec des Hollandais; il n'est pas moins établi que, au siècle dernier, des Belges en étaient encore les principaux propriétaires. Ces faits étant acquis, ne serait-il pas intéressant, au point de vue de l'histoire, aussi bien que sous le rapport politique, et ne serait-il pas digne de la sollicitude du gouvernement, de faire faire des recherches sur l'origine et les développements successifs de la colonie jusqu'à l'époque actuelle? Au moyen de ses agents diplomatiques et consulaires, le gouvernement pourrait, ce semble, se procurer ces renseignements sans trop de peine.

Il sera écrit au gouvernement dans le sens indiqué par M. Gachard.

---

(1) Voyez, aux Archives du Royaume, la déclaration originale du supérieur des Oratoriens de Malines, Michel Cosyn, en date du 16 mars 1787.

(2) *Dictionnaire universel de géographie* de Mac Carthy, deuxième édition, Paris, 1841, t. II.

De la philologie, à propos de Sextus Aurelius Victor et d'André Schott; par M. Baguet, membre de l'Académie.

Dans la séance du 4 mars de cette année, M. Roulez a communiqué à la classe des renseignements qui détruisent complétement les doutes que Schroeter avait élevés sur la bonne foi d'André Schott, considéré comme éditeur des œuvres attribuées à Sext. A. Victor.

A cette occasion, M. Roulez a appuyé l'opinion des savants qui regardent l'*Origo gentis Romanae*, le *de Viris illustribus* et le *de Caesaribus*, publiés sous le nom d'Aurelius Victor, comme des productions de trois auteurs différents. En même temps, il s'étonne que Schott, qui avait fort bien jugé que l'opuscule contenant l'origine du peuple romain n'était point l'œuvre d'Aur. Victor, ait ensuite attribué les deux autres ouvrages au même auteur.

Les *Vies des hommes illustres* diffèrent en effet essentiellement des *Vies des Césars*, sous le rapport du style et sous le rapport de la composition. Le premier de ces opuscules n'est qu'un résumé simple et succinct, d'une diction nette, facile et coulante, des principaux événements auxquels ont pris part les hommes qui se sont fait un nom dans la république romaine, tandis que le second est une appréciation raisonnée du caractère et des actes des empereurs, écrite dans un style concis, serré et parfois obscur, qui rappelle souvent le style de Tacite.

Cependant il est juste de dire que la différence qui existe entre ces deux ouvrages n'a pas échappé à Schott. Si, malgré cela, il leur assigne une communauté d'origine, c'est parce qu'il lui a été impossible de reconnaître pour auteur

du *de Viris illustribus* aucun des écrivains auxquels ses devanciers avaient voulu attribuer cet ouvrage, et il ne s'est enfin prononcé pour Aur. Victor qu'en regardant les *Vies des hommes illustres* comme les prolégomènes des *Vies des Césars*. « *Priore enim parte*, dit-il à la fin de ses notes con» tenant ses recherches sur l'auteur du *de Viris*, *tamquam* » *Prolegomena sunt, quibus ea quae a Livio dicta prolixius* » *summatim repetit prius quam imperatorum vitas aggre*» *diatur*. »

Le premier de ces deux opuscules ne serait ainsi que le simple résumé d'un grand ouvrage; le second serait une œuvre de spontanéité, fruit de longues recherches et de longues études et portant le cachet particulier de l'auteur (1).

Ces observations m'ont paru propres, sinon à justifier, du moins à expliquer l'opinion de Schott.

Je reviens à l'hommage que M. Roulez a rendu à notre savant compatriote en écartant les soupçons dont sa bonne foi avait été l'objet. J'ajouterai que Schott qui, le premier, a rassemblé les fragments de Cornelius Nepos, a aussi eu, de ce chef, à essuyer les reproches de Jean-André Bosius et que ces reproches ne sont pas plus fondés que les soupçons de Schroeter. L'accusation était cependant assez grave : Schott est représenté comme ayant mutilé ou interpolé bon nombre de passages (2).

---

(1) *At mihi quidem* audienti multa legentique (dit Aur. Victor, *Vit. Caes.*, ch. XI) *plane compertum urbem Romam externorum virtute et insitivis artibus praecipue crevisse.*

(2) Voici comment Bosius s'exprime dans une note sur le premier fragment de Corn. Nepos : *Ea non sunt ipsa* Gellii, *nedum* Nepotis *verba, sed a Schotto paulum immutata. Quo modo et in sequentibus subinde*

A cette accusation j'avais opposé, dans ma notice sur Schott, le témoignage de Fabricius (1), qui loue le soin avec lequel les fragments de Corn. Nepos ont été recueillis et j'avais reproduit une observation de J.-Fr. Fischer (2), qui explique comment il s'est fait que Schott, n'ayant pas à sa disposition certaines éditions anciennes, n'a pas toujours attribué avec exactitude aux auteurs, auxquels elles appartenaient réellement, les diverses leçons ou variantes citées par lui. J'étais heureux d'avoir atténué ainsi les reproches adressés à un écrivain qui, pendant toute sa vie, a été entouré de l'estime de ses contemporains. Mais quel fut mon étonnement lorsque, parcourant en détail les notes de Bosius, j'ai pu m'assurer que le tort de Schott se réduisait à avoir tantôt substitué, pour l'intelligence du lecteur, un nom propre à un pronom, tantôt supprimé la formule : *Corn. Nepos tradit,* ou simplement rapporté le fait puisé dans les ouvrages perdus de Corn. Nepos, sans reproduire scrupuleusement les termes dont s'était servi l'écrivain qui mentionnait le fait.

Il m'a donc paru que les reproches adressés à Schott par Bosius, aussi bien que les soupçons de Schroeter, pouvaient être signalés comme une nouvelle preuve de l'injustice dont les savants qui se sont occupés de travaux littéraires n'ont été que trop souvent l'objet, ainsi que j'en ai fait la

---

veterum scriptorum ῥήσεις aliter inflexit, aut ex iis, quae praecesserunt, supplevit, alicubi et de suo addidit, quae nusquam apud illos reperire est. Quae omnia nos deinceps suo quodque loco indicabimus; ne quis pro Nepotinis accepiat, quae a Schotto inserta aut interpolata sunt.

(1) *Bibliotheca lat.*, t. I, p. 110 : *Fragmenta Nepotis ab Andraeâ Schotto diligenter collecta.*

(2) Préface de l'éd. de Corn. Nepos; Leipsig, 1806, p. XLV.

remarque dans l'introduction à ma notice sur Schott. N'est-ce pas, en effet, un procédé qui mérite d'être flétri que celui qui consiste à ternir la réputation de ses devanciers, à déprécier leurs travaux pour rehausser les siens?

Cependant ce serait, je pense, tomber dans l'exagération que d'attribuer en général ce grave défaut à la vanité, à l'amour-propre du critique. Il faut le reconnaître, on peut commettre de bonne foi une erreur de fait; on peut être injuste, même sans le vouloir, dans l'appréciation des œuvres de ceux qui nous ont précédés. Il suffit d'avoir négligé de s'assurer si le point de vue auquel s'est placé l'écrivain que l'on se permet de censurer n'est pas différent de celui où l'on s'est placé soi-même.

Ainsi Schott croit avoir soigneusement recueilli les fragments de Corn. Nepos en procédant comme il l'a fait, tandis que Bosius veut que l'on transcrive textuellement les passages renfermant des extraits ou des citations d'ouvrages perdus. Ce sont là deux manières de voir différentes, et Bosius pouvait sans doute adopter la seconde et même la juger préférable à l'autre, sans se permettre toutefois des insinuations malveillantes à l'égard de Schott.

Ce n'est donc qu'avec une grande réserve, s'il ne veut courir le risque d'être injuste, qu'un philologue peut censurer ceux qui se sont occupés avant lui d'une matière qu'il soumet à ses propres investigations.

Il n'est pas moins essentiel d'user de la même réserve dans le domaine de l'histoire. Que de fois ne rencontrons-nous pas les mêmes événements, les mêmes époques jugées diversement par les historiens qui se succèdent? Si les derniers se contentaient d'indiquer comment ils envisagent les faits qu'ils apprécient à leur tour, sans flétrir en même temps ou couvrir de ridicule les jugements portés

par ceux qui les ont devancés, chacun de ces historiens aurait droit à l'attention, je dirai même au respect du lecteur, et celui-ci, s'attachant à découvrir dans quel esprit chaque écrivain a traité son sujet, aurait seulement à déterminer quel point de vue il lui convient de préférer.

S'il m'était permis, j'ajouterais, pour compléter ma pensée, qu'il serait à souhaiter que les égards que les littérateurs et les historiens se doivent les uns aux autres ne fussent pas négligés dans les relations ordinaires de la vie. Alors disparaîtraient ces luttes déplorables, si fréquentes entre des hommes faits pour s'estimer et se respecter; du moins, les opinions diverses, en se manifestant, perdraient cette acrimonie qui gâte ou qui envenime les plus beaux discours et les plus beaux caractères.

Je terminerai ces réflexions par un exemple propre à montrer combien il importe, dans les dissertations philologiques et littéraires, non-seulement de peser avec soin la valeur des autorités sur lesquelles on s'appuie, mais encore de découvrir dans quel esprit et avec quelle intention les jugements que l'on cite ont été portés, surtout lorsque ces jugements semblent être contradictoires.

Plaute est compté à juste titre parmi les principaux représentants de la comédie latine. Cependant ses œuvres ont successivement donné lieu à des appréciations nombreuses et diverses. Je me bornerai à citer deux de ces appréciations que l'on rencontre le plus fréquemment dans les biographies. L'une est de Cicéron, l'autre d'Horace; la première est un éloge, la seconde renferme un blâme. En présence de deux autorités aussi imposantes, les éditeurs de Plaute s'efforcent ordinairement d'atténuer le jugement d'Horace et de mettre en relief celui de Cicéron. Or, si l'on se donne la peine d'examiner comment Horace a été

amené à blâmer Plaute et à quel propos Cicéron le loue, on se convaincra aisément que ces deux jugements peuvent être vrais et subsister sans contradiction l'un à côté de l'autre.

Dans l'épître aux Pisons, Horace reproche aux anciens poëtes romains la négligence qui s'était introduite dans leur versification, négligence qui fut tolérée par les lecteurs ou qui passa inaperçue aux yeux du grand nombre:

Non quivis videt immodulata poemata judex,
Et data Romanis venia est indigna poetis (1).

Horace engage ensuite les Pisons à ne pas imiter cette négligence, mais à chercher plutôt des modèles chez les Grecs. C'est ainsi qu'il fut amené à parler de Plaute qui, selon lui, avait été trop loué pour sa versification par les anciens Romains; mais, au lieu de se borner à le blâmer sous ce rapport, il associe à ce blâme les bons mots et les plaisanteries du poëte comique :

At vestri proavi Plautinos et numeros et
Laudavere sales, *nimium patienter utrumque,*
Ne dicam stulte, mirati (2).

Ce n'est donc qu'incidemment qu'Horace critique les saillies de Plaute, et, si l'on considère l'ensemble des pièces de cet auteur, le jugement d'Horace, quoique sévère, paraîtra juste. D'ailleurs, si du passage que nous venons de citer nous rapprochons le v. 54 (3) de la même

(1) V. 263.
(2) V. 270.
(3) *Caecilio Plautoque dabit Romanus, ademptum*
Virgilio Varioque?

épître aux Pisons, nous serons autorisés à dire qu'Horace a saisi l'occasion de blâmer Plaute, parce qu'il croyait voir de l'exagération et un excès d'indulgence dans la manière dont on avait apprécié ce poëte avant lui.

De son côté, Cicéron, dans son traité *de Officiis* (1), distinguant deux espèces de plaisanterie, l'une grossière et obscène, l'autre ingénieuse et de bon goût, ajoute, en parlant de la dernière, *quo genere non modo Plautus noster et Atticorum antiqua comoedia, sed etiam philosophorum Socraticorum libri referti sunt.* Voilà certes un éloge; mais peut-on conclure de là que Cicéron ait donné une approbation entière aux saillies de Plaute et de l'ancienne comédie attique? Il n'entrait dans ses vues que de citer des auteurs dont les œuvres renferment des exemples de plaisanterie de bon goût, et il ne pouvait passer sous silence Plaute qui avait fait les délices du peuple romain et dont les productions abondent en bons mots de ce genre.

Si donc, en louant Plaute, Cicéron avait exprimé le regret qu'à côté de bons mots très-ingénieux on rencontre dans ses comédies des plaisanteries de mauvais goût, les éditeurs de Plaute n'eussent jamais songé à opposer le jugement de Cicéron au jugement d'Horace. Peut-être même, après avoir fait cette réserve, le moraliste latin eût-il expliqué le mélange de plaisanteries grossières et de plaisanteries de bon goût qu'offrent les pièces de Plaute, en faisant remarquer à quelle classe du peuple romain le poëte s'adressait principalement.

Au reste, il n'est pas étonnant que, sous le rapport purement moral, Cicéron se soit abstenu d'apporter aucune

---

(1) L. I, c. 29.

restriction à son jugement sur Plaute. La licence de la comédie n'était que trop connue. Plaute lui-même, dans sa pièce intitulée *les Captifs*, fait la critique de cette licence. Cette pièce se termine par les vers suivants que la troupe adresse aux spectateurs :

Hujusmodi paucas poetae reperiunt comoedias,
Ubi boni meliores fiant. Nunc vos, si vobis placet,
Et si placuimus neque odio fuimus, signum hoc mittite :
Qui pudicitiae esse voltis praemium, plausum date.

En résumé, et sans entrer dans d'autres considérations, on peut dire qu'Horace a saisi l'occasion de blâmer Plaute, comme Cicéron avait trouvé, avant lui, l'occasion de le louer. Et cependant, si l'on tient compte du point de vue de chacun de ces écrivains, on appréciera à leur juste valeur les jugements qu'ils ont portés l'un et l'autre, et on reconnaîtra sans peine que ces jugements, malgré leur opposition apparente, sont loin de s'exclure.

—

De l'origine, de la langue et de la civilisation des peuples qui habitaient la Belgique actuelle à l'arrivée de César ; par M. Roulez, membre de l'Académie.

Dans le travail présenté dernièrement à l'Académie par M. Imbert de Motelettes, ce savant a cherché à établir que les langues wallonne et flamande, ou plutôt les deux idiomes dont elles dérivent, partageaient la Belgique dès avant la conquête des Romains comme de nos jours. Son opinion n'a pas obtenu l'assentiment de nos honorables confrères chargés de l'examen de son mémoire; l'un d'eux en a même

entrepris la réfutation ; pour lui, les habitants de notre pays, au temps de César, étaient des Germains, conservant les mœurs et la langue de leur patrie primitive (1). Mon intention n'est point d'intervenir dans la discussion, ni de prendre parti pour l'un ou pour l'autre système. J'avais étudié incidemment cette question avant qu'elle se produisît devant l'Académie; je viens soumettre aujourd'hui à la compagnie le résultat de mes recherches et de mes réflexions; s'il n'offre point une solution qui coupe court à toute objection ultérieure, il contribuera du moins, j'espère, à jeter quelque lumière nouvelle sur ce sujet obscur.

S'il faut ajouter foi aux renseignements fournis à César par les Rémois, la plupart des Belges descendaient des Germains; venus jadis d'au delà du Rhin pour chercher des terres plus fertiles et un climat moins rigoureux, ils s'étaient emparés de leurs territoires respectifs après en avoir chassé les Gaulois (2). Au dire de l'auteur des Commentaires (3), les Belges eux-mêmes désignaient, de son temps, les Éburons, les Cérèses, les Pémanes, les Condruses et les Segniens, sous le nom générique de Germains, et l'origine germanique des Nerviens et des Trévires est attestée explicitement par Tacite (4).

---

(1) Le savant académicien ne fait que défendre une idée fondamentale de son ouvrage : *Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine.* Voy. le t. I, p. 37 et suiv.

(2) Caesar, *de Bello Gall.*, II, 4. *Reperiebat plerosque Belgas esse ortos ab Germanis, Rhenumque antiquitus transductos, propter loci fertilitatem ibi consedisse, Gallosque qui ea loca incolerent expulisse.*

(3) L. c. : *Condrusos, Eburones, Caeraesos, Paemanos qui uno nomine Germani appellantur.* VI, 32 *Segni Condrusique ex gente et numero Germanorum.*

(4) *De German.*, XXVIII. *Treveri et Nervii, circa affectationem Ger-*

Ces témoignages historiques ont parfois été entendus dans ce sens, qu'à cette époque tout le pays correspondant à la Belgique actuelle était germanisé. Mais d'autres indications de diverses espèces viennent contredire cette interprétation. Je ne parlerai pas de la circonstance que plusieurs noms de fleuves ou rivières, comme la Meuse (1), l'Ourthe (2), la Sambre (3), la Live (4), l'Ysère (5), etc., sont celtiques, parce que rien n'empêche que ces noms donnés par les Gaulois n'aient été adoptés par les Germains, leurs successeurs; c'est ce qui a dû arriver relativement au nom du Rhin, qui ne paraît pas tudesque non plus (6). Mais les noms des peuples mêmes que l'on voudrait regarder comme Germains appartiennent tous, ou presque tous du moins, à la langue celtique. On ne saurait contester ce caractère aux noms des Trévires (7), des Éburons (8), des Cen-

---

manicae originis, ultro ambitiosi sunt, tanquam per hanc gloriam sanguinis a similitudine et inertia Gallorum separentur. Je n'invoque pas le témoignage de Strabon, qui ne fait que suivre l'autorité de César.

(1) Cf. Mone, *Urgeschichte des Badischen Landes*, tom. II, p. 68.

(2) Mone, *Ib.*, p. 149.

(3) On trouve un fleuve du même nom dans la Gaule-Cisalpine et un autre appelé *Sabrina* (Tacit, *Annal.*, XII, 31), dans la Bretagne. Cf. Diefenbach, *Celtica*, II, p. 333.

(4) Mone, *l. c.*, p. 111.

(5) Mone, *l. c.*, p. 68.

(6) Mone, *Ib.*, p. 145. Hermann Müller, *Die Marken des Vaterlandes*, p. 125, avec la note, p. 92. Diefenbach, *Celtica*, I, p. 56.

(7) C. Zeuss, *Die Deutschen und die Nachbarstämme*, p. 216 : *Tre viri aus tre tri* (*in Triboci, Tricassi, etc.*) *Gal. tre, Kymr. drwy* (*per*) *und Kymr. gwyr das Grüne* (*aus wyr*) *etwa Thalbewohner.* Cf. Mone, ouv. c. Tom. II, p. 129.

(8) Ce nom est commun dans la Gaule : *Ebredunum* (al. *Eburodunum*), *Ebrodunum, Eburobriga, Hebromagus* ou *Eburomagus.*

trons (1), des Ambivarites (2); et l'on serait fort embarrassé, je pense, de prouver l'origine tudesque de ceux des Nerviens, des Grudiens, des Lévaques, des Pleumosiens, des Gordunes, des Aduatiques, des Ménapiens, des Poemanes, des Segniens et des Condruses. Si des peuples nous passons aux individus, nous nous trouvons de nouveau en pays celtique. Les noms d'Ambiorix (3) et de Cativulcus (4), rois des Éburons, d'Induciomare (5) et de Cingétorix (6), rois des Trévires, et de Boduognat (7), chef des Nerviens, sont bien certainement celtiques; on

---

(1) On connaît un peuple gaulois du même nom, d'après lequel une chaîne des Alpes a été appelée *Centronicae Alpes*.

(2) On ne peut méconnaître une certaine parenté entre le nom d'*Ambivariti* et les suivants portés par d'autres peuples gaulois : *Ambivareti* (Caesar, VIII, 75), *Ambiliati*, appelés aussi *Ambivariti*, par Orose (Caesar, II, 9), *Ambibari* (Caesar, VII, 75) et même *Ambiani*. La racine *Amb* se retrouve donc dans le nom de beaucoup de peuples de la Gaule. Cf. Diefenbach, *Celtica*, II, p. 211.

(3) Pour la racine du nom de ce roi, comparez les noms des peuples cités dans la note précédente. La terminaison *rix*, qui signifie chef, se rencontre aux noms de beaucoup de Gaulois qui n'avaient pas cette qualité. Sur les monnaies d'Ambiorix, elle est quelquefois remplacée par *ilil*, *Ambilil* (sur quelques espèces *Tambil*). Lelewel, *Type gaulois*, p. 247.

(4) Les monnaies de ce roi n'offrent que la première partie de son nom, *Catti*. Si la seconde partie équivalait à *Volc.*, *Folck* (Lelewel. p. 246), on devrait lui attribuer une origine tudesque, malgré l'objection de Müller (ouv. c., not., p. 34), qui propose à son tour une étymologie celtique. Zeuss rapproche le nom de Cati-vulcus de ceux des peuples Catu-riges et Volcae, p. 189, note. Cf. Diefenbach, *Celtica*, II, p. 62 et 77.

(5) Induciomare était aussi le nom d'un roi des Allobroges. Cic., *pro Fontejo*, 17, 36. La terminaison *mar*, gardien, est peut-être un équivalent de *rix*. Sur quelques monnaies du roi trévire, elle est changée en *illil*, *Indutillil*; Lelewel, p. 247.

(6) Un roi de la Bretagne, appelé Cingétorix est mentionné par César, V, 22, pour ne pas parler du chef des Arvernes, Vercingétorix, VII, 4.

(7) *Boduoc gnat* ou *nat* (Buddig-nat), fils de la victoire; les monnaies né-

peut en dire autant du nom du nervien Vertico, qui s'était réfugié dans le camp de Cicéron (1).

Il ne paraît pas que les Germains aient battu monnaie; dans toute l'étendue des pays qui constituaient la *Germania magna*, il n'est jamais venu au jour que des médailles romaines ou du moyen âge. Et pourtant nous trouvons des ateliers monétaires chez les Trévires, chez les Nerviens et chez les Éburons. Leurs monnaies portent les noms de leurs chefs écrits en langue celtique et en lettres latines, et présentent, comme celles d'autres peuples de la confédération belge, un caractère spécial et distinctif (2). Ajouterai-je enfin que ce que nous connaissons des institutions de ces peuples les rapproche bien plus des Gaulois que des Germains.

En présence de faits aussi significatifs, il convient de ne pas chercher dans le texte précité des Commentaires autre chose que ce qu'il exprime littéralement, à savoir que la plupart des Belges étaient originaires de la Germanie. On ne peut invoquer un meilleur interprète de la pensée d'un auteur que cet auteur lui-même. Or, César considérait si peu les peuples en question comme germains, qu'à propos du siége du camp de Cicéron par les Éburons, les Aduatiques et les Nerviens coalisés, il qualifie les assiégeants de Gaulois (3) et ajoute que c'est en sa

---

gligent la terminaison. Voy. Lelewel, *Type gaulois*, p. 249. Les noms de rois ou chefs gaulois terminés de même sont communs : *Eposugnat* (Polyb. reliq., lib. XXII, XX, 1 sq. ed. Paris, Didot), *Cassignat* (Liv. XLII, 57), *Catugnat* (Liv. CIII, 38. Dion Cass. XXXVII, 47, p. 141 R.), *Critognat* (Caesar, VII, 77).

(1) Caesar, V, 45.

(2) Voy. Lelewel, *Type gaulois*, p. 167.

(3) V, 49, *Galli obsidionem relinquunt.*

qualité de Gaulois que l'esclave de Vertico pût, pour porter son message, se mêler à eux, sans éveiller le moindre soupçon (1). Ailleurs il appelle Germains les Usipètes et les Tenchthères, par opposition aux Ménapiens (2), parce que, sans nul doute, ceux-ci étaient pour lui des Gaulois. Ambiorix, dans son entretien avec les envoyés de Titurius et de Cotta, appelle ses sujets Gaulois, en même temps qu'il parle du passage du Rhin par les Germains (3). L'auteur des Commentaires (4) range non-seulement les Trévires parmi les Gaulois, mais il fait encore la remarque que le voisinage de la Germanie leur avait communiqué quelque chose des habitudes et de la sauvagerie germaines. Tacite lui-même, malgré son opinion sur leur origine, ne les tenait pas moins pour Gaulois (5). Personne ne refusera au conquérant des Gaules la qualité d'observateur intelligent. Il remarque, à l'égard des Ubiens, que le voisinage des Gaulois les avait accoutumés à leurs mœurs et à leurs manières (6). Or, les Ubiens n'avaient pour voisins

---

(1) V, 45 : *Gallus inter Gallos sine ulla suspicione versatus.*

(2) IV, 4 : (Menapii), *Germanos transire prohibebant..... de Germanorum discessu per exploratores certiores facti.*

(3) V, 27 : *Non facile Gallos Gallis negare potuisse,..... magnam manum Germanorum conductam Rhenum transiisse.* L'habitation d'Ambiorix ressemblait à la plupart de celles des Gaulois, VI, 30 : *Hoc factum est quod aedificio circumdato silva, ut sunt fere domicilia Gallorum.*

(4) II, 24 : *Treviri quorum inter Gallos virtutis opinio est singularis,* VIII, 25 : *In Treviros mittit quorum civitas propter Germaniae vicinitatem.... cultu et feritate non multum a Germanis differebat.*

(5) Sinon il n'eût pu faire dire à Cerealis s'adressant à eux : *Terram vestram caeterorumque Gallorum ingressi sunt duces imperatoresque Romani.* Hist., IV, 73. Cf. J. Steininger, *Geschichte der Trevirer unter der Herrschaft der Roemer,* p. 23, fv.

(6) IV, 3 : (*Ubii*) *ipsi propter propinquitatem, Gallicis sunt moribus adsuefacti.*

d'autres peuples de la Gaule que les Belges et les Trévires; c'est donc chez eux que s'est opéré leur contact avec la civilisation gauloise. Enfin, César a tracé un parallèle intéressant des mœurs de la Germanie et de la Gaule. A quel endroit de son livre a-t-il placé ce tableau? Dans le récit de ses guerres contre les Nerviens, contre les Ménapiens ou contre les Trévires? Aucunement, mais dans l'exposé de son second passage du Rhin, et il observe lui-même (1) que c'était là l'endroit convenable pour traiter ce sujet, sans doute parce que là seulement il se trouvait à même d'étudier les caractères distinctifs de l'une des deux nationalités dont il voulait mettre en relief les différences et les ressemblances. Je terminerai cette série de preuves par une observation bien simple : si les peuples en question eussent eu autre chose de commun avec les Germains que leur origine, s'ils en eussent conservé la langue, les institutions, les mœurs, le renseignement fourni au général romain par les Rémois eût été entièrement superflu et en outre, peu précis; car alors ces peuples eussent été plus qu'originaires de la Germanie; ils eussent été de véritables Germains.

Les considérations qui précèdent non-seulement ne permettent pas d'admettre l'existence d'une civilisation germanique en Belgique à l'époque de la conquête des Romains, mais elles rendent même difficile à expliquer l'origine germanique des peuples qui l'habitaient, et l'on conçoit que des hommes, tels que MM. Hermann Müller (2)

---

(1) VI, 11 : *Quoniam ad hunc locum perventum est, non alienum esse videtur de Galliae Germaniaeque moribus, et quo differant eae nationes inter sese, proponere.*

(2) *Die Marken des Vaterlandes*, I, p. 53 sqq.

et Zeuss (1), nient cette origine et prétendent que César a été induit en erreur. Cependant je pense que ces savants vont trop loin. L'idée que des Germains transplantés sur le sol gaulois aient adopté dans la suite des temps les institutions, la manière de vivre et la langue des vaincus, n'a pas choqué la haute raison du conquérant romain; pourquoi, placés que nous sommes à une plus grande distance, la regarderions-nous comme inadmissible? Voyons dans quelles conditions avaient lieu ces migrations de peuples. Ou bien les hordes envahissantes se composaient seulement d'hommes en état de porter les armes; dans ce cas, ceux-ci prenaient des femmes dans le pays conquis, et les enfants issus de cette union parlaient la langue de leurs mères; ou bien toute une peuplade émigrait, guerriers, femmes et enfants; alors encore si la population de race différente, au milieu de laquelle elle s'établissait, était plus nombreuse, l'élément étranger finissait par s'effacer au bout de quelques générations. Cette transformation est presque certaine si la civilisation des vainqueurs était dans un état moins avancé que celle des vaincus; c'est un principe d'une application générale dans l'histoire de l'humanité que ceux qui sont moins civilisés se façonnent sur ceux qui le sont davantage. Effet merveilleux de la puissance des idées, de la supériorité de l'intelligence sur la force matérielle! Mais laissons la théorie et arrivons aux exemples. L'histoire des temps postérieurs ne nous montre-t-elle pas d'autres peuples germaniques échangeant presque dans l'espace d'un siècle la langue de leurs pères contre les idiomes des pays que leurs armes avaient conquis? N'est-ce

(1) *Die Deutschen*, etc., p. 191. Cf. Diefenbach, *Celtica*, II, p. 71 et suiv.

pas ce qui est arrivé aux Lombards, en Italie, aux Goths et aux Vandales, en Espagne, aux Bourguignons et aux Francs dans la Gaule? Peut-on alléguer des raisons plausibles pour soutenir qu'un phénomène analogue n'a pu se produire quelques siècles plus tôt?

Il est étrange sans doute que les noms des peuples d'origine germanique mentionnés par César soient celtiques. Mais sans parler de ce que l'un ou l'autre de ces noms a pu être traduit de la langue des Germains dans celle des Gaulois, il faut encore considérer que les hordes envahissantes, sorties ordinairement du sein de populations plus considérables, ne prenaient pas un nom elles-mêmes, mais en recevaient un de leurs voisins. Ainsi les noms de *Germains* (1) et d'*Aduatiques* (2) sont incontestablement d'invention gauloise. Qui oserait répondre qu'il n'en est pas de même de plusieurs autres? Pour ce qui regarde les noms des rois ou chefs de ces peuples, la chose s'explique d'autant plus facilement que la plupart de ces noms désignent la dignité en même temps que la personne. Les Gaulois d'ailleurs auront agi à l'égard des noms propres germaniques comme les Romains plus tard; ils les auront revêtus de formes celtiques (3).

Dans la question qui nous occupe, je ne me suis appuyé jusqu'ici que de l'autorité de César et de quelques documents contemporains. Des renseignements d'une

---

(1) Tacit., *Germ.*, c. 3.

(2) Il n'est pas permis de douter que ce nom ne vienne de l'endroit nommé *Aduatuca* où les 6,000 Cimbres s'étaient d'abord retranchés.

(3) Sur quelques-unes de ses monnaies, Induciomare rappelait avec orgueil son origine germanique (Lelewel, *Type gaulois*, p. 327, *Atlas*, pl. IV, 20); c'est bien là un trait de l'AFFECTATIO *originis germanicae* dont parle Tacite.

époque plus rapprochée de nous viennent confirmer d'une manière heureuse le système qui m'a paru devoir se déduire de leurs données.

On a découvert dans le Luxembourg plusieurs autels antiques, et notamment dans la partie belge, à Ethe, à Latour, à Villers-sur-Semois, à Amberloup; les diverses divinités qu'ils représentent, groupées à l'imitation des dieux capitolins, sont évidemment gallo-romaines. L'ouvrage de Wiltheim sur les antiquités de la même province contient plusieurs inscriptions relatives aux déesses mères *(matres)*, dont le culte, quoique répandu au delà des limites de la Gaule, y avait pourtant son siége principal (1).

Les druides, ministres de la religion chez les Gaulois, étaient, comme on sait, entièrement étrangers aux Germains; leur présence au milieu d'une population indique donc que celle-ci est gauloise. Suivant Flavius Vopiscus (2), c'est à Tongres ou si l'on veut même, sur un point du territoire des Tongrois, qu'une druidesse prédit à Dioclétien, servant encore dans les rangs inférieurs de l'armée, son avénement à l'empire. Je n'ai pas à m'enquérir de la vérité de cette anecdote, mais, comme l'empereur la racontait lui-même dans l'intérêt de sa renommée, on peut être certain qu'il se serait bien gardé d'en placer le théâtre dans un pays où il n'eût pas séjourné et où il n'eût pas existé de druides.

Sur les grandes voies de l'empire romain, des colonnes de pierre placées de distance en distance et munies d'inscriptions indiquaient combien il y avait de milles d'un

---

(1) Voy. Lersch, *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, II, pages 135 et 139.

(2) *Vita Numeriani*, c. 13, sq.

endroit déterminé jusqu'au lieu de l'emplacement de chacune d'elles. Dans toute l'étendue de la Gaule, les distances ne se comptaient plus par milles, mais par *lieues* (1). Cette mesure propre aux Gaulois n'était pas en usage chez les Germains qui la remplaçaient par la *raste* (2). Aucune découverte archéologique n'est venue contredire jusqu'ici les témoignages des auteurs : la Gaule et les contrées de la Germanie où habitèrent des populations celtiques sont les seules dont le sol ait fourni des pierres *leugaires*. L'une d'elles, la plus remarquable de toutes peut-être, a été déterrée à Tongres et est déposée aujourd'hui au musée de Bruxelles (3). Le célèbre monument funéraire des *Secundini* à Igel s'élève sur le bord de la route romaine de Trèves à Reims. L'attique de la face occidentale de ce monument montre une voiture *(bastaga)* attelée de deux mulets sur une voie publique, et à côté de celle-ci une colonne avec l'inscription LIIII, c'est-à-dire *leugae quatuor* (4). Je me crois autorisé à conclure de cette particularité qu'à l'époque de l'érection du monument les grandes

---

(1) Tabul. Peuting : *Lugdunum caput Galliarum usque hic leugas.* Ammian. Marc. XV, 11, 17 : *Lugdunum exordium est Galliarum, ex inde que non millenis passibus sed leugis itinera metiuntur.*

(2) Hesych. *Lex.* : Λεύγη, *μέτρον τι* Γαλατικόν. Isidor, *Origg.*, XV, 16, 1 : *Mensuras viarum nos milliaria dicimus... Galli leucas.* Hieronym., *ad* Joël, 3, 18 : *Unaquaeque gens certa viarum spatia suis nominibus appellat..... Galli leucas,* RASTAS *universa Germania.*

(3) Voy. *Bulletins de l'Acad. de Bruxelles,* t. III, p. 370 suiv.; t. IV, p. 21 svv., et p. 162 svv.

(4) M. Schorn a eu certainement tort d'interpréter cette inscription par *Lapis quarta, Versuch einer volständigen Erklaerung der Bildwerke an dem roem. Denkmal in Igel,* p. 301. Plus grande encore est l'erreur de M. Osterwald, qui n'y a vu que le nombre LIIII (54), *Das roemische Denkmal in Igel,* etc., p. 51.

voies qui traversaient la contrée, ou au moins celle de Trèves à Reims, étaient garnies de pierres leugaires.

Saint Jérôme, pendant un assez long séjour à Trèves, vers l'an 370, avait acquis quelque connaissance de la langue indigène. S'étant rendu plus tard chez les Galates de l'Asie Mineure, il y trouva à côté de la langue grecque parlée dans tout l'Orient un idiome vulgaire propre à cette nation et qui avait de la ressemblance avec celui des Trévires (1). Tous les deux étaient, à n'en pas douter, des dialectes de la langue celtique. Maintenant si, dans la seconde moitié du IV^e^ siècle, cette langue était encore parlée par le peuple de Trèves, pourquoi n'eût-elle pas été en vigueur également chez les Nerviens et chez une partie des Tongrois et des Ménapiens? Je ne sais sur quelle raison l'on baserait la différence que l'on voudrait faire entre ces peuples.

Les Itinéraires contiennent un grand nombre de noms de lieux terminés en *acum*, dont la majeure partie appartient à la Gaule. Cette désinence constitue une catégorie particulière de noms gaulois latinisés (2), et l'on a eu raison d'attribuer une origine celtique à quelques-uns de ces noms répandus sur les bords du Rhin (3). Or, il est remarquable que presque toutes les stations situées sur le territoire des peuples qui formaient les habitants de la Belgique actuelle offrent la terminaison en *acum*. Nous avons *Viroviacum* (4) et *Turnacum* chez les Ménapiens,

---

(1) Hieronymus, *Prooemio lib. II, Comment. epist. ad Galatas* (Opp., t. IV, part. I, p. 255, ed. Maur.).

(2) Cf. Mone, *Urgeschichte des badischen Landes*, t. II, s. 146.

(3) Steininger, *Geschichte der Trevirer*, etc., p. 14.

(4) Rapprochez de ce nom ceux de *Vironum* (Vervins), de *Verodunum* ou *Virodunum* (Verdun), de *Verona* (Vérone, fondée par les Gaulois : Justin,

Camaracum, *Bagacum*, *Vodgoriacum* et peut-être aussi *Geminiacum* chez les Nerviens, *Perniciacum* chez les Aduatiques ou Tongrois. J'ajouterai qu'*Orolaunum*, dépendant probablement des Trévires, est évidemment d'origine gauloise (1), de même que *Andethannae vicus* (2), station entre Arlon et Trèves.

L'inscription funéraire découverte récemment à Juslenville, dans la province de Liége, et publiée dans nos *Bulletins* (3), nous a offert dans le mot *Viirviicco* la lettre *e* remplacée par deux *i*. Cette particularité se retrouve sur plusieurs autres inscriptions latines, dont aucune ne semble tracée par une main romaine et dont plusieurs proviennent notoirement de la Gaule. M. Mone (4) soupçonne qu'elle a sa source dans une manière de parler des Gaulois. Le redoublement du *c* dans le même mot pourrait bien avoir une même origine (5).

Hist., XX, 5), de *Veromandui* ou *Viromandui*, peuple de la Gaule belgique, et de *Veronius* (affluent de la *Garumna*). Cf. Diefenbach, *Celtica*, II, s. 343 fg.

(1) *Oro-launum*; comparez avec la première moitié de ce nom les noms suivants : *Orobii* (peuple de la Gaule cisalpine), *Oromarsaci* (peuples des côtes septentrionales de la Gaule), *Orobis* (fleuve de la Gaule narbonnaise); voy. Diefenbach, l. c., p. 330, et avec la seconde moitié ceux de *Cata-launi* (peuple de la Gaule belgique et de l'Espagne), de *Sega-launi* (peuple de la Gaule narbonnaise), de *Ve-launi* (peuple de l'Aquitaine), de *Vel-launodunum* (château Landon près d'Orléans), d'*Alauna* (ville de la Gaule lyonnaise et du nord de la Bretagne) d'*Alaunus* (fleuve dans le Northumberland), et enfin de *Vergasil-launus* (chef des Arvernes, Cæsar, VII, 75) Voy. Diefenbach, *ibid.*, s. 309 fg.

(2) *And* est la racine d'un grand nombre de noms dans la Gaule et en Espagne. Cf. Diefenbach, *ib.*, s. 311, et l'*index* des Itinéraires.

(3) Tom. XVI, P. I, p 353.

(4) *Urgeschichte des b. Landes*, II, s. 168 fg.

(5) Cf. Mone, l. c., s. 176, note 23.

Quoi qu'il en soit de l'origine des peuples habitant la Belgique lors de l'invasion romaine, il est assez prouvé, ce semble, qu'ils se confondaient avec les Gaulois, sous le rapport du culte, des mœurs, des institutions et de la langue. Insistons un moment encore sur le dernier de ces points. César avance, au commencement de ses commentaires (1), que les Belges, les Aquitains et les Celtes différaient entre eux pour le langage. Mais cette différence ne peut consister qu'en une variété de dialectes du celtique; elle ne saurait en aucun cas concerner la langue tudesque. Car, supposé que le général romain ait rencontré cet idiome chez quelques populations belges et qu'il ait eu l'intention de constater le fait, un écrivain aussi précis, aussi clair que lui, n'eût pas manqué, après avoir établi une première distinction entre les trois grandes parties de la Gaule, d'en faire une seconde entre les peuples de la Gaule Belgique. Strabon (2), de son côté, n'admet une différence de langue bien prononcée que par rapport aux Aquitains. Chez les Belges et les Celtes, elle n'existait, selon lui, que pour quelques peuples, et encore était-elle

---

(1) I, 1 : *Gallia est omnis divisa in partes tres : quarum unam incolunt Belgae; aliam Aquitani; tertiam qui ipsorum lingua Celtae, nostra Galli appellantur. Hi omnes, lingua, institutis, legibus inter se differunt.* Dans cette dernière phrase, la traduction grecque rend le mot *lingua* par *διάλεκτος*, tandis que dans la phrase précédente elle l'exprime par *φωνή*.

(2) *Geogr.*, IV, 1, p. 176 (T. I, p. 232, ed. Coray) :

Οἱ μὲν δὴ, τριχῇ διῄρουν, Ἀκυϊτανοὺς καὶ Βέλγας καλοῦντες καὶ Κέλτας. τοὺς μὲν Ἀκυϊτανούς, τελέως ἐξηλλαγμένους, οὐ τῇ γλώττῃ μόνον ἀλλὰ καὶ τοῖς σώμασιν, ἐμφερεῖς Ἴβηρσι μᾶλλον ἢ Γαλάταις· τούς δὲ λοιποὺς Γαλατικὴν μὲν τὴν ὄψιν, ὁμογλώττους δ' οὐ πάντας ἀλλ' ἐνίους μικρὸν παρηλλάττοντας ταῖς γλώτταις.

peu considérable. Le passage du géographe grec ne saurait s'entendre non plus que de dialectes du celtique. Prétendre que cet écrivain a eu en vue le tudesque, c'est lui faire dire que ces deux langues n'offraient qu'une légère (μικρὸν) différence et que l'idiome celtique de l'Aquitaine avait moins d'affinité avec celui du reste de la Gaule que ce dernier avec le tudesque, c'est, en un mot, prêter gratuitement à Strabon une absurdité.

L'état de choses existant au temps de ces auteurs semble s'être maintenu jusqu'à la fin du IV^e^ siècle. En effet, aucun événement important n'est venu, que nous sachions, le modifier; seulement, sous Auguste, une population germanique, paraît-il (1), les Tongrois, fut transplantée sur le territoire des Éburons anéantis par César. Mais ces Germains ne s'étendirent pas jusqu'à Aduatuca, ou bien, eux aussi, subirent à leur tour la civilisation gauloise; sinon Tongres n'aurait pas vu s'élever dans son enceinte une colonne portant un itinéraire gaulois.

Si le celtique était encore la langue vulgaire dominante en Belgique dans la seconde moitié du IV^e^ siècle, quand donc s'introduisirent et se propagèrent les idiomes d'où se sont formés le wallon et le flamand?

On a reconnu depuis longtemps dans la langue latine deux éléments différents, l'un grec, l'autre barbare ou non grec. Pour beaucoup de savants (2), ce dernier est cel-

---

(1) Procopius, *de Bello Gothic.*, I, 12.

(2) G.-J. Vossius, *Praefat. ad libr. de Vitiis sermonis.* J. Lipsius, *Epist. selectt. ad Belg.*, Cent. III, 44. Funccius, *de Origg. ling. lat.*, cap. I, § 14; c. V, § 7, sqq. Dorn, *Ueber die Verwandschaft des Persisch-Germanischen, und Griechisch-Lateinischen Sprach Stammes.* Hamburg, 1827, p. 88. Diefenbach, *Ueber die Romanischen Schriftsprachen.* Leipzig, 1831, p. 10.15. H. Leo, *Die Malberg. Glosse*, I, p. 4, fgg. Halle, 1842, etc.

tique. Les relations de la Grèce avec Rome et les progrès de la littérature donnèrent à l'élément grec une prédominance très-marquée sur l'autre qui finit par s'effacer. Mais cette modification profonde n'affecta que la langue policée des livres et de la bonne société (*lingua nobilis, classica, urbana*). L'idiome grossier du bas peuple et des gens de la campagne (*lingua plebeia, vulgaris, rustica*) fut soustrait à cette influence, et l'élément barbare ou celtique y conserva toute sa force. La première de ces langues fut imposée aux peuples vaincus et devint la langue officielle dans toutes les provinces de l'empire. Après la fin de la domination romaine dans nos contrées, elle s'y perpétua, mais corrompue et déformée en partie, pendant l'époque carlovingienne, comme langue de l'État, de l'Église et de la littérature, et les souverains continuèrent à l'employer dans leurs diplômes et leurs chartes, les cours de justice dans leurs actes, ainsi que les particuliers dans leurs transactions jusque dans le XIV^e^ siècle. Les instructions religieuses s'y firent en latin, même dans les provinces où l'on parlait le tudesque, jusqu'au IX^e^ siècle, époque où plusieurs conciles ordonnèrent que dorénavant elles auraient lieu en langue vulgaire, afin que les fidèles pussent comprendre plus facilement les vérités qu'on leur annoncerait (1).

Tandis que l'administration de Rome portait la langue classique partout dans les provinces, ses soldats et ses commerçants y propageaient le latin vulgaire. A la faveur de l'élément celtique, peu apparent dans l'une, vivace et prédominant dans l'autre, ces deux langues prirent facilement racine dans le sol ibérique et celtique.

---

(1) Voy. Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. I, p. 204.

Quelque système que l'on adopte sur la formation du wallon dans notre pays : qu'on le fasse dériver de la langue romaine rustique qui se serait d'abord substituée au celtique comme idiome vulgaire (1), ou bien qu'on le regarde comme formé de la langue classique corrompue, mais fortement retrempée à la source celtique, il n'en reste pas moins vrai et incontestable qu'il porte en lui un élément celtique et qu'il a nécessairement pris naissance au sein de populations gauloises (2). Il en résulte qu'à l'époque de sa formation, le celtique était la langue indigène de nos provinces wallonnes actuelles. Or, comme depuis le commencement de la domination romaine le flot de la migration des peuples s'est constamment porté du nord au sud, qu'aucune peuplade gauloise n'est venue remplacer celles qui, à l'arrivée des Romains, habitaient les provinces de Liége, de Namur, de Hainaut, une partie du Luxembourg et du Brabant, j'ai le droit d'en tirer une nouvelle preuve que, dès le temps de César, la langue celtique était parlée dans toute cette étendue de pays.

Presque toute la Belgique serait aujourd'hui wallonne, si l'établissement des Francs et d'autres peuples germaniques n'y eussent mis obstacle. Ces barbares se fixèrent de préférence dans les contrées les plus rapprochées du Rhin ou les plus voisines de la mer. A partir du VI[e] siècle,

---

(1) Dans ce cas, il me paraît plus rationnel de supposer une *fusion* plutôt qu'une *substitution*.

(2) La présence de mots et de formes tudesques qu'on rencontrerait dans le wallon s'expliquerait par l'influence germanique dans nos provinces à l'époque de sa formation; mais plusieurs pourraient avoir existé déjà dans l'élément celtique et y avoir été introduits par les peuples originaires de la Germanie, qui avaient adopté cette langue longtemps avant César.

leur nombre aura surpassé de beaucoup celui des Gaulois échappés à leur glaive destructeur, dans nos provinces flamandes actuelles, dans une partie du Luxembourg et dans le pays de Trèves. Le tudesque n'aura pas tardé à obtenir la prédominance comme langue vulgaire et aura fini par chasser complétement l'idiome celtique. Une transformation semblable s'opéra, à la même époque, dans les contrées de l'Allemagne, situées à l'Est du Rhin et au Nord du Danube et habitées par des Gaulois, durant la domination romaine. Ainsi, les mêmes causes à peu près pour lesquelles les Bourguignons, les Visigoths, les Francs parlèrent la langue de la Gaule centrale firent que les Gaulois de nos provinces flamandes apprirent à parler le tudesque. Dans nos provinces wallonnes, au contraire, les conquérants du Nord se seront trouvés en minorité, et leur idiome aura été absorbé à la longue par celui de la majorité de la population; beaucoup de noms de lieux d'origine tudesque ou flamande qu'on y rencontre sont les derniers vestiges de leurs établissements.

Des colonies, et spécialement de celles fondées dans l'Amérique du Sud; par M. L.-A. Picard.

Il s'est formé tant de compagnies de colonisation, les systèmes employés pour coloniser ont été si variés, et le succès de ces entreprises a été tellement au-dessous des espérances conçues, qu'aujourd'hui l'on ne sait à quoi attribuer ce manque de réussite. Ordinairement on le rejette sur la mauvaise nature du sol, sur la température

trop chaude ou sur l'insalubrité du lieu de l'exploitation. Cependant, dans presque tous les cas, l'on peut attribuer ces mauvais résultats uniquement à un manque de connaissances et aux plans mal combinés d'une mauvaise direction.

Ce n'est qu'après un grand nombre d'observations et de mûres réflexions que l'on peut juger des moyens à employer pour obtenir un résultat couronné de succès. Chaque pays doit être étudié séparément, parce que, dans chaque localité, l'on doit avoir des moyens différents pour parvenir à son but.

Dans les pays intertropicaux où l'esclavage des noirs est toléré, il est très-difficile de former des établissements où l'on emploie des ouvriers libres. En effet, dans ces contrées, l'homme libre est exigeant, paresseux et prêt à quitter les travaux pour la moindre difficulté. Le petit nombre d'entre eux qui désirent travailler demande un salaire si élevé qu'il est de toute impossibilité de les employer. D'un côté, il est naturel que l'homme ne puisse soutenir sous un soleil brûlant les travaux sans relâche qu'on peut lui faire exécuter dans nos pays tempérés. Le climat influe singulièrement sur les qualités physiques et morales. L'on remarque que des serviteurs zélés et soumis avant de quitter l'Europe, ne tardent pas à se mutiner contre leur maître ou bienfaiteur lorsqu'ils ont changé de climat.

Il est de la plus haute importance de ne pas négliger la pratique d'un culte dans une colonie. La religion attache les hommes entre eux et les maintient dans des bornes que nulle loi humaine ne peut empêcher de franchir; elle seule soutient l'homme dans les revers. L'absence d'un culte rend en peu de temps le colon immoral, de mauvaise foi, indocile. C'est pourquoi il importe beaucoup qu'il n'y ait pas de mésintelligence entre la direction et les ministres du culte.

Une colonie ne peut prospérer rapidement que par une amélioration faite dans ses terres et des avantages qui non-seulement retiennent le colon et l'empêchent de quitter pour aller s'établir dans des lieux plus favorables, mais qui engagent les naturels ou les anciens colons à venir y fixer leur séjour. Il faut donc des débouchés et que le commerce soit toujours allié avec l'agriculture. Ainsi, dans une contrée ce sera de bonnes routes que l'on fera pour communiquer soit avec une autre partie déjà exploitée et commerçante, soit avec une ville florissante. Dans d'autres ce sera l'établissement de bateaux à vapeur sur une rivière; ou enfin une industrie quelconque; c'est par ce travail que l'on devrait commencer sans toutefois négliger la culture. Loin d'être forcé de retenir les ouvriers par la contrainte, l'on verra les anciens colons chercher à s'établir dans ces lieux où ils pourront jouir des avantages qui leur sont offerts.

Il serait aussi de la plus haute nécessité, pour commencer un établissement, de n'admettre pour travailleurs que des personnes qui possèdent quelques capitaux, du moins suffisants pour payer leurs frais de transport. Celui qui reçoit le passage gratuit n'a pas tant d'intérêt à voir l'entreprise réussir, et il sera toujours prêt à quitter; d'ailleurs, ce sont ordinairement ces personnes qui sont les plus immorales; elles quittent leur patrie pour jouir d'une vie indolente, et sont souvent forcées de s'expatrier à cause de leur mauvaise conduite.

Nous allons examiner l'une des questions les plus graves, celle qui a été négligée dans tous les essais de colonisation. Dans une entreprise coloniale, l'on doit s'occuper d'abord des travaux agricoles et ces travaux doivent se porter vers les produits cultivés par les anciens colons en

suivant les systèmes de culture employés par eux. — Les essais seront toujours la ruine d'une colonie naissante. — Je suis loin de contester qu'il n'y ait beaucoup de routine chez des personnes qui cultivent sans posséder aucune notion d'agriculture, mais nous devons convenir que des Européens qui arrivent dans un pays où le climat, les produits agricoles et la nature du terrain se trouvent tout à fait opposés à ceux de leur patrie, sont incapables de commencer aucun défrichement et de former aucune plantation; c'est ce que nous verrons en parlant de la province de S^te^-Catherine que j'ai particulièrement étudiée. Il est certain que, pour atteindre ce but, il faut se pourvoir de travailleurs dont la vie a été occupée à ces sortes de travaux et qu'il faut faire commencer les premières exploitations par des anciens colons, qui initieront les nouveaux venus à la manière dont ils doivent diriger leurs travaux.

On a généralement adopté le système d'associer le travailleur à la compagnie, cependant l'on ne devrait rien déranger des habitudes de personnes qui ne peuvent pas comprendre ce mode de salaire; d'ailleurs l'on doit convenir que ce n'est qu'après plusieurs années de travaux que l'on peut réaliser quelques bénéfices. Il est infiniment mieux de donner aux ouvriers un salaire journalier, sans toutefois leur refuser du terrain où ils pourront travailler pour leur propre compte.

Colonie Belge dans la province de S^te^-Catherine. — Un Belge, M. Van Lede, avait fait l'acquisition d'un terrain, situé sur le continent, dans la province de S^te^-Catherine. Une rivière, l'Itajatri-Grande, arrose cette partie de la province. En 1844 arrivèrent les premiers colons et quelques entrepreneurs sous la surveillance d'un directeur. Aucune

habitation n'avait été préparée et les limites du terrain n'avaient pas même été tracés. Ils furent donc forcés d'habiter sous un même toit, dans un endroit assez éloigné du lieu destiné à être exploité, et six semaines se perdirent avant d'avoir pu entreprendre aucun travail. Le colon jeté dans des forêts impénétrables, sans habitation, et voyant toutes les difficultés à surmonter, se porta naturellement au découragement. Pour comble de malheur, le premier établissement fut placé dans la position la plus désavantageuse. Cette possession se trouvait au-dessous du niveau des inondations; car les rivières qui bordent la côte du Brésil sont sujettes à des crues très-rapides, et les eaux s'élèvent à des hauteurs très-considérables.

Les colons n'avaient aucune notion de la culture intertropicale; ils ne connaissaient ni les produits du sol, ni la saison de plantations, ni les modes d'effectuer les défrichements.

Les établissements se trouvaient placés sur les bords de la rivière, et les terres dans ce lieu ne présentent qu'un cordon arable d'environ cent mètres de largeur, qui se prolonge de haut en bas de la rivière et qui n'est propre qu'à la culture de la canne à sucre; derrière ce cordon, ce ne sont que des forêts marécageuses. Les défrichements ne s'opéraient qu'avec beaucoup de lenteur, parce que l'on se donnait beaucoup de peine à le faire trop minutieusement. Les premières plantations consistèrent principalement en pommes de terre; mais malheureusement il survint une inondation qui détruisit toutes les récoltes. Les ouvriers, tous associés à l'entreprise et ne recevant aucun salaire journalier, furent déconcertés et ne tardèrent pas à quitter. On dira peut-être que le caractère belge n'a pas la constance nécessaire pour l'exé-

cution de semblables entreprises, cependant en admettant ce principe, on ne pourrait attendre aucun succès.

Il s'était formé en Belgique une société pour coloniser la province de Ste-Catherine, et M. Van Lede en était le directeur. Par un sentiment louable, il voulut faire un essai à ses frais pour former le noyau de cette colonie; malheureusement il n'a pas réussi. On ne doit pas le blâmer, au contraire, on ne peut lui donner que des éloges pour ses sentiments philanthropiques, qui lui ont été si désavantageux. S'il eût mieux étudié le pays et s'il se fût mieux conformé aux principes de culture pratiqués par les Brésiliens, son entreprise eût pu réussir. Il est infiniment à regretter que, pour ce mauvais résultat, la compagnie se soit dissoute sans avoir cherché à rien poursuivre.

Lorsque j'ai quitté la province de Ste-Catherine, quelques Belges seulement qui avaient compris l'importance de la culture, continuaient à défricher. Je dois leur reprocher cependant de le faire trop à l'européenne, et de consommer ainsi trop de capitaux sans qu'il leur soit possible d'en retirer de plus beaux résultats.

Plus loin, je m'étendrai un peu plus longuement sur la province de Ste-Catherine, que j'ai particulièrement étudiée, et je donnerai la base à prendre pour former des établissements dans ce beau pays qui mérite si justement de fixer notre attention.

Colonie française à San-Francisco. — Une société s'était formée à Paris pour fonder une colonie phalanstérienne. Il est aisé de comprendre que tout ce qui est systématique comme moyen de conduire les hommes et que l'on ne sait pas réaliser dans la mère-patrie, doit être à

plus forte raison rejeté dans les pays étrangers et sauvages, où il faut, autant que possible, suivre la nature.

La ville de San-Francisco, au nord de la province de Ste-Catherine, est située sur une belle baie où peuvent mouiller de grands navires. Cette ville est peu commerçante, n'ayant d'un côté qu'une mauvaise route pour pénétrer dans l'intérieur, et de l'autre se trouvant, au sud et au nord, resserrée par des marais. Cependant, vers l'ouest le pays est montagneux et très-propre à la culture.

Le docteur Mur, directeur de cette colonie, avait obtenu du gouvernement brésilien, non-seulement des terres pour la fondation de l'établissement, mais il avait en outre reçu un subside assez considérable. La plus grande partie des colons travailleurs était composée d'artisans parisiens qui ne connaissaient pas l'agriculture et qui, pour la plupart, n'avaient jamais habité la campagne.

Ces personnes venues avec l'idée du beau rêve d'un phalanstère, furent fortement désappointées de ne trouver que de mauvaises habitations qui les garantissaient à peine des intempéries de l'air. Tant que la direction eut quelques capitaux, les divertissements ne cessèrent point, mais quand ils furent en partie écoulés et qu'il fallut sérieusement commencer les travaux, tout changea de face. On fit mille entreprises plus bizarres les unes que les autres, et les travaux que l'on effectuait ne pouvaient être d'aucune utilité. Enfin, avec l'argent la colonie disparut. Les colons se dispersèrent pour aller exercer leur profession dans de grandes villes, et le docteur Mur ne fut pas le dernier à se retirer.

Ainsi se perdit cet établissement dont la chute était inévitable. Aujourd'hui on y rencontre deux ou trois familles, dont les membres n'exerçant aucune profession

spéciale, ont fixé leur séjour dans ce lieu pour y vivre paisiblement de leur travail.

C'est dans les environs de San-Francisco que se trouve la propriété du prince de Joinville. Peut-être ce prince cherchera-t-il plus tard à coloniser cette contrée.

Colonie française de l'Ivahy (province de S^{t}-Paul). — A la fin de l'année 1846, le docteur Faivre vint fonder une colonie composée de quelques familles françaises, sur la rivière Ivahy qui se jette dans le Parana. Le lieu choisi se trouve au moins à 80 lieues de la côte, dans l'intérieur de la province de S^{t}-Paul. Il est éloigné de 40 lieues de toute ville ou village, et se trouve placé isolément au milieu d'une forêt dans laquelle on ne peut pénétrer que par un mauvais chemin, obstrué de troncs d'arbres, qu'il faut suivre pendant l'espace de 6 lieues.

Le docteur Faivre ne se proposait rien moins que de fonder une république indépendante dans ces profondes solitudes. Les colons avaient une constitution régie par des représentants élus à la majorité des voix. M. Faivre devait se conformer à cette Constitution. Chaque famille recevait un lot de terre pour être exploité et dont elle ne devait rendre aucun compte, le produit entier lui appartenant. Le docteur avait supporté tous les frais depuis l'embarquement jusqu'à l'Ivahy; il fournissait, en outre, les vivres pour le soutien de l'établissement : S. M. l'impératrice du Brésil lui avait accordé un subside.

Ce mode de direction était infiniment préférable à ceux que nous avons vu employer précédemment dans les colonies de S^{te}-Catherine; cependant la réussite en était aussi impossible, puisque les colons ne pouvaient tirer aucun parti du produit de leur récolte, à cause de la distance qui

les séparait du village de Ponta-Grossa, qui est le plus rapproché de leur établissement. Il y aurait eu une chance de succès pour cette colonie, si elle eût été fondée sur une plus grande échelle, en la reliant avec le Parana par la canalisation de l'Ivahy. Cependant d'autres obstacles se seraient présentés encore, car des Indiens m'ont assuré que l'Ivahy s'engouffre en plusieurs endroits pour couler souterrainement à d'assez grandes distances, de manière que la navigation en est impossible.

Colonies allemandes. — Les Allemands doivent être considérés comme le peuple modèle pour la formation des colonies. Patients et laborieux, ils supportent la fatigue des plus rudes travaux avec un courage persévérant ; aussi vivent-ils partout heureux.

Les Allemands sont assez nombreux au Brésil ; leur colonie la plus florissante est celle de San-Leopoldo, dans la province de San-Pedro Do-Sul. Il est, je crois, inutile d'en parler, car sa prospérité est connue partout.

La plupart des Allemands qui habitent le Brésil étaient sans ressource lors de leur arrivée, et cela à un tel point qu'ils furent forcés de servir sous les drapeaux brésiliens pour s'acquitter de leurs frais de transport. Ensuite, le Gouvernement, pour les dédommager, leur accorda des terres et des moyens de subsister jusqu'à ce qu'elles fussent en rapport. Aujourd'hui ils vivent dans l'aisance et sont contents de leur sort.

Leurs principaux établissements dans la province de S^te^-Catherine sont ceux de San-Pedro, d'Alantara, des rivières Biguassu, des Tijucas-Grandes, de l'Itajahi, et depuis peu, il s'en est formé de nouveaux sur le Cubatao. Dans la province de S^t^-Paul, on remarque aussi avec

intérêt celui du Rio-Negro. N'ayant aucune notion d'agriculture intertropicale, les colons essayèrent d'abord de cultiver comme on le fait en Europe; mais ils ne tardèrent pas à y renoncer pour suivre la méthode brésilienne. Chez eux, chacun, ou plutôt chaque famille, travaille pour ses intérêts, n'ayant ni directeur, ni obligations à remplir.

Description de la province de Ste-Catherine. — Ste-Catherine, par la beauté de son climat, la fertilité du sol et par la salubrité de la température, peut être considérée comme un des pays les plus agréables du monde. Cependant cette belle contrée est encore couverte de forêts vierges, et l'on ne trouve des plantations que sur la côte et sur les rives de quelques rivières. Cette province est divisée en deux parties par la Serra-Geral, chaîne de hautes montagnes qui s'étend du nord au sud.

La partie de la côte qui s'avance jusqu'à la Serra est très-montagneuse et généralement couverte de forêts, tandis que celle qui est située au delà et qui se trouve à une assez grande élévation au-dessus du niveau de la mer, forme de belles plaines couvertes de gras pâturages. La température y est beaucoup plus froide que sur la côte, et l'on y ressent des gelées. Les moyens de communication entre ces deux parties sont très-difficiles par suite du mauvais état des routes; pour franchir une distance de 28 à 30 lieues, on ne met pas moins de 8 à 10 jours de voyage.

L'île de Ste-Catherine est très-rapprochée du continent, et un cheval peut franchir à la nage l'espace qui la sépare de la terre ferme à l'extrémité de la pointe où est bâtie la ville. Cette île est assez bien peuplée et produit beaucoup de café, manioc, canne à sucre et une grande quantité de

légumes qui viennent sans cesse approvisionner le marché.

Les terres, quoique pierreuses, y sont cependant très-fertiles, et l'on exporte beaucoup de légumes et de farine de manioc de cette province.

La baie de Ste-Catherine est magnifique; elle s'étend du nord au sud, et forme la séparation entre l'île et le continent. Il est cependant à regretter que les navires d'un fort tonnage ne puissent pas venir mouiller devant la ville et qu'ils doivent être délestés avant de pouvoir y arriver.

La ville de Nossa-Senhora do Desterro, capitale de la province, est une ville assez commerçante. Elle exporte beaucoup de manioc, maïs, etc., à Rio-Grande, Montevideo, Buénos-Ayres, Rio-de-Janeiro. Ce qui met un grand obstacle à la prospérité de cette province, c'est son grand éloignement, ou plutôt les difficultés à surmonter pour pénétrer dans la partie supérieure qui se trouve au delà de la Serra. En effet, ces vastes prairies de l'intérieur, qui s'étendent jusqu'à l'Uruguay, sont une source de richesse immense, par les nombreux troupeaux qui les couvrent. Si cet obstacle n'existait pas, Ste-Catherine, par son commerce, deviendrait l'une des places les plus commerçantes du Brésil. Son doux climat, la fertilité du sol, sa belle position maritime, tout concourt à l'appeler un jour à former l'une des plus agréables positions de l'Amérique méridionale. Je crois cependant qu'après quelques recherches, on parviendra à découvrir une voie plus facile pour pénétrer dans l'intérieur; car le plus souvent ces chemins ont été tracés au hasard, sans qu'on ait pris des précautions pour éviter les montagnes.

Produits agricoles. — Modes de culture. — Les principaux produits agricoles de la province de Ste-Catherine

vers lesquels tendent les travaux des planteurs sont : la canne à sucre, le manioc, le maïs, le café, les haricots.

Les défrichements sont très-difficiles à effectuer; en effet, les forêts sont en partie composées d'arbres extrêmement durs qu'on ne peut abattre qu'avec de grandes difficultés. Avant que de commencer, on doit couper toutes les broussailles à l'aide d'un instrument recourbé fixé à un long manche. On nettoie d'abord le bois de ses broussailles, parce qu'on ne le pourrait plus après la chute des grands arbres. Lorsque cette besogne est terminée, l'on peut commencer à abattre les arbres, que l'on coupe environ de 2 ½ à 3 pieds du sol, ce qui est infiniment plus facile et plus convenable pour la culture que de le faire à ras de terre. Quinze jours ou trois semaines après, l'on peut y mettre le feu. Il est à remarquer qu'il est très-difficile d'obtenir la combustion de ce bois et qu'il n'y a guère que les feuilles et les petites branches qui brûlent avec facilité. Il faut donc séparer toutes les branches et rameaux, les réunir en tas et y mettre de nouveau le feu. Lorsque la terre laisse des espaces suffisants, l'on commence de suite les plantations sans s'inquiéter des troncs d'arbres qu'on laisse jonchants le sol. L'on peut aussitôt commencer les cultures, sans qu'il soit nécessaire de préparer les terres auparavant.

La *canne à sucre* est la culture qui mérite la préférence, mais elle exige du cultivateur déjà quelques capitaux pour pouvoir monter les machines à broyer, les chaudières pour faire le sucre et des alambics pour distiller et retirer des spiritueux. On distingue deux sortes de canne à sucre à S^te^-Catherine : la *petite*, qui est beaucoup plus sucrée, mais qui est aussi plus sèche et plus noueuse, et la *canne à sucre du pays*, qui est beaucoup plus grosse et

plus juteuse. La plantation de la canne à sucre se fait en coupant des parties de cette graminée à la longueur d'environ 1 1/2 pied, que l'on plante un peu incliné. Comme elle demande quelque temps pour se développer, on peut remplir les intervalles avec du maïs ou des haricots. La canne exige près de quinze mois de croissance avant de pouvoir être coupée. Il faut aussi qu'on le fasse à des époques déterminées, car il y a des saisons dans l'année où elle ne renferme presqu'aucun suc. Lorsqu'on a terminé la première coupe, on met le feu à la plantation pour brûler les feuilles sèches qui couvrent la terre, et la cendre sert d'engrais. On peut de nouveau planter des haricots ou du maïs; la racine de la canne donne de jeunes jets qui fournissent encore une bonne récolte. Une plantation de canne à sucre, faite dans un terrain qui lui est propre, peut produire pendant cinq à six années consécutives, sans qu'il soit nécessaire de la renouveler.

La culture du manioc demande plus de soin que celle de la canne, cependant comme il forme la principale nourriture du pays et qu'il est au Brésil ce que le blé est en Europe, il est cultivé avec beaucoup plus de soin, surtout par les petits cultivateurs. La racine de manioc doit se râper pour en obtenir la farine, comme on le fait pour avoir la fécule des pommes de terre; généralement les cultivateurs se servent d'une grande râpe attachée sur un cylindre et mu par un bœuf ou quelquefois par l'eau. Un homme assis devant la râpe ne peut présenter les tubercules que les uns après les autres, et l'on pourrait abréger de beaucoup ce travail. Lorsqu'on a formé une quantité suffisante de cette râpure, on la place dans de petites corbeilles de bambous, qui ont toute l'élasticité nécessaire pour ne pas se briser, et on la passe sous une presse pour

en exprimer le jus qui, comme on le sait, est un poison très-actif. On la fait sécher ensuite dans une chaudière en cuivre ou en terre d'une forme plate, qui est exposée sur un four à une douce chaleur, et un homme la remue continuellement en tout sens pour l'empêcher de brûler. Après cette dernière opération, on peut la conserver pendant plusieurs mois sans qu'elle se gâte.

Le *maïs* ne demande aucun soin : on plante les graines dans un terrain défriché et qui n'a pas été cultivé, et pourvu que les plantes en soient suffisamment exposées, il croît parfaitement, sans recevoir de culture.

Le *café* est d'une qualité supérieure dans la province de S^te^-Catherine; sa culture, quoique répandue, en est cependant peu considérable, et l'on en exporte peu hors du Brésil; les habitants n'en cultivent guère que pour leur consommation. Ils mettent très-peu de soin pour le sécher; ils le font sur la terre nue. S'ils le faisaient sur un plancher ou sur un pavé, il serait certainement de meilleure qualité.

Les *haricots* forment, après le manioc, la principale nourriture des Brésiliens. Ils ne croient jamais avoir fait un bon repas sans que ce légume y figure. Les haricots exigent quelques soins, mais ils produisent beaucoup dans les terrains qui leur sont propres.

Les *pommes de terre* réussissent bien dans les terres légères et végétales; l'on peut en faire deux récoltes par année; cependant il n'y a que les Allemands qui en fassent un objet de culture.

Le *ricin* donnerait certainement un très-beau produit, car le succès de sa culture ne laisse rien à désirer. Les Brésiliens ne le cultivent cependant que pour obtenir l'huile nécessaire à leur consommation. Pour la recueillir,

ils font cuire les graines dans de l'eau sur laquelle elle surnage.

L'*indigo* croît à l'état sauvage; la culture en serait très-facile, car le sol et le climat y sont favorables.

Les *ignames* ne demandant aucune culture; on les plante le long des cours d'eau, où l'on ne peut cultiver autre chose.

Enfin les patates et tous les légumes des pays tropicaux y produisent abondamment.

Les légumes d'Europe ne laissent rien à désirer pour l'abondance de la production. Avec quelques soins, on pourrait les cultiver pendant toutes les saisons de l'année.

Les fruits les plus succulents : la banane, les ananas, les oranges, les jobaticobas, les figues, les acajous, etc., y croissent en abondance et donnent des fruits exquis.

La nature ne demande que des bras pour faire produire de riches cultures à ce pays si fertile et si beau.

Plan de colonisation de la rivière Itajahi-Grande. — Les terrains qui couvrent les bords de la rivière Itajahi-Grande sont, je crois, ceux de la province de S^te^-Catherine qui conviendraient le mieux pour former une colonie. La culture ne serait pas l'unique but vers lequel se porteraient les travaux, mais le commerce considérable qui pourrait se faire sur cette rivière, obtiendrait une importance que l'on n'a pas encore supposée : je veux parler du commerce de l'herva, de matté ou thé du Paraguay. L'on en fait une très-grande consommation dans les provinces du sud, sur la Plata et au Chili. Paranagua, ville située dans la province de S^t^-Paul, est entourée de mangliers et de marais qui n'offrent que peu de ressource pour la culture; elle ne

doit son importance qu'à l'exportation du matté qu'elle reçoit de l'intérieur. Si Ste-Catherine, environnée de ses terres fertiles, se trouvait dans la même position que Paranagua, à proximité des plaines de l'intérieur, elle serait l'une des places les plus importantes du Brésil. Il est à regretter, dans cette dernière province, que l'on ne puisse pénétrer dans l'intérieur qu'avec de grandes difficultés. Par la rivière Itajahi, il serait, je crois, très-facile de faire aboutir une route à ces vastes plaines couvertes de pâturage et entremêlées de forêts qui s'étendent jusqu'au Parana. Plusieurs personnes m'ont assuré que la chaîne de montagnes a très-peu d'élévation à cette latitude et que la rivière prend sa source dans les prairies. Il m'a été impossible de vérifier moi-même ce fait, cette exploration offrant beaucoup de difficulté.

L'Itajahi a une barre qui ne permet qu'à de petits navires d'entrer dans son port. A une demi-lieue de son embouchure, elle se partage en deux branches : la plus petite, appelée Itajahi Mirim, prend sa source vers le sud-ouest, tandis que l'autre vient contrairement de l'ouest, quoiqu'en faisant plusieurs détours. Elle est navigable avec de petits *hiates* jusqu'à plus d'une journée de voyage de son embouchure. A partir de ce point, le courant en devient plus rapide et coule sur un lit rocailleux, jusqu'à une chute où elle se précipite d'une assez grande élévation. Au-dessus de cette chute, elle se partage encore en plusieurs branches; l'une vient du nord-ouest et porte le nom de *Benedite;* elle coule lentement sur un terrain argileux, aussi conviendrait-elle pour la navigation. Elle n'a pas encore été explorée, et je ne connais pas le lieu où elle prend sa source. Une seconde branche vient constamment de l'ouest; le cours en est rapide et roule sur des

cailloux; il serait peut-être difficile de la rendre navigable. On dit qu'elle prend sa source dans les prairies de l'intérieur. La troisième prend sa source vers le sud-ouest; je n'en connais pas la force.

Les terrains situés au-dessus de la chute de l'Itajahi sont d'une qualité beaucoup supérieure à ceux qui s'étendent jusqu'au littoral de la mer. Cette rivière, quoique arrosant des terres fertiles, renferme cependant très-peu de population. Avant d'arriver à sa chute, l'on ne rencontre plus d'habitation jusqu'à sa source. A son embouchure, il y a un petit village peu commerçant qui a des chantiers de construction. On peut attribuer ce manque de population à la crainte que les habitants ont des Indiens sauvages, qu'on rencontre encore errants dans les forêts. En effet, ces sauvages féroces ont déjà répandu le deuil dans plusieurs établissements de la province de S^te^-Catherine. Cependant si un nombre considérable de colons se réunissaient vers un même point, on n'en aurait rien à redouter, car ils sont très-peu nombreux. A une journée environ de l'embouchure de cette rivière se trouve un détachement de soldats commandé par un major, placé là à l'effet de protéger les cultivateurs contre les attaques qu'ils pourraient éprouver.

Une compagnie ou un gouvernement, qui aurait la concession de tous les terrains supérieurs de la rivière allant autant que possible jusqu'au delà de la Serra-Geral, c'est-à-dire dans la plaine de l'intérieur, pourrait étendre ses relations jusqu'au Paraguay. Les colons établis sur la rivière pourraient faire des échanges. Dans ces vastes plaines, très-élevées au-dessus du niveau de la mer, le sol ne produit pas la canne à sucre, à cause de la température froide qui y règne. D'un autre côté, on pourrait en tirer

les chevaux, les bœufs, le lard, etc., sans parler du matté, que l'on recevrait en quantité très-considérable.

Une faute qu'avait commise la Compagnie Belge, dans son traité avec le gouvernement du Brésil, c'est d'avoir stipulé que l'esclavage ne serait pas toléré dans la colonie. Il est facile de concevoir que cette convention était tout à fait défavorable au succès de cette entreprise; car dans une contrée telle que le Brésil, où l'esclavage est toléré, l'établissement belge ne pouvait prospérer s'il ne jouissait pas des mêmes conditions que les anciens colons. Comme je l'ai déjà fait remarquer, une colonie ne peut prospérer que par des avantages qui décident les anciens colons à venir s'y fixer; mais ici, ne pouvant pas amener leurs esclaves, il est hors de doute qu'aucun d'eux n'eût consenti à s'en défaire. D'un autre côté, il était beaucoup plus avantageux, pour commencer les premiers travaux, d'employer des Africains. On aurait pu convenir qu'après une époque assez éloignée, il n'aurait plus été permis de se servir d'esclaves dans ce circuit limité, car je suis loin d'approuver le trafic des Nègres, qui devrait avoir cessé dans des contrées civilisées. Une loi générale est nécessaire dans un pays, et elle ne peut être exceptionnelle dans le petit circuit que présente une colonie.

— M. Kervyn de Lettenhove, correspondant de l'Académie, a ensuite donné lecture de quelques fragments d'une notice *Sur un manuscrit de l'abbaye des Dunes.* (Commissaires : MM. le baron Jules de S^{t}-Genois et l'abbé Carton.)

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 8 août 1850.

M. Baron, directeur.

M. Quetelet, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Alvin, F. Fétis, Roelandt, Van Hasselt, Jos. Geefs, Érin Corr, Fraikin, Partoes, Ed. Fétis, *membres ;* Bock, *associé ;* Geerts, *correspondant.*

M. Nolet de Brauwere Van Steeland, *associé de la classe des lettres*, assiste à la séance.

CORRESPONDANCE.

Le secrétaire perpétuel communique une lettre particulière qu'il a reçue de M. Van Eycken; dans cette lettre, datée de Berlin, M. Van Eycken annonce qu'il s'occupe spécialement de ce qui se rapporte à la peinture murale, et fait part des renseignements qu'il a obtenus de l'obligeance de MM. Cornelius et Kaulbach.

Le secrétaire dépose, au sujet de la peinture murale, un paquet cacheté qui lui a été remis par M. Van Eycken, avant son départ pour l'Allemagne; il dépose également un paquet cacheté qui lui a été adressé par M. Portaels.

Ce double dépôt est accepté par la classe.

CONCOURS DE 1850.

—

La classe n'a reçu qu'un seul tableau pour le concours relatif à la peinture murale. Il représente *la Constitution belge* et a pour emblème *une colombe portant un rameau.*

La section de peinture, composée de MM. De Keyzer, Gallait, Leys, Madou, Navez, Verboeckhoven, le baron Wappers, de Braekeleer et Van Eycken, rapporteur, est chargée du jugement.

—

INSCRIPTIONS DES MONUMENTS PUBLICS.

Il est donné communication à la classe de ce qui a été fait, depuis la dernière séance, par la commission chargée de la rédaction des inscriptions destinées à être placées sur les principaux monuments publics, conformément à la demande de M. le Ministre de l'intérieur.

Différentes décisions ont été prises, entre autres celle de placer d'abord une ou deux inscriptions dans chaque province, pour donner une idée générale de la marche qui sera suivie. On commencera par les monuments suivants :

Brabant : Sainte-Gudule, à Bruxelles, et l'hôtel de ville de Louvain.

Anvers : La cathédrale d'Anvers et Saint-Rombaut, à Malines.

Flandre occidentale : Les halles de Bruges et d'Ypres.

Flandre orientale : Saint-Bavon, à Gand, et l'hôtel de ville d'Audenarde.

Hainaut : Sainte-Waudru, à Mons, et la cathédrale de Tournay.

Namur : Saint-Aubin, à Namur, et l'église de Dinant.

Liége : Saint-Jacques et le palais des évêques à Liége.

Limbourg : L'église et le cloître de Tongres.

Luxembourg : L'église de Saint-Hubert.

Le travail a été réparti entre les membres de la commission : MM. Baron, Alvin, De Ram, Ed. Fétis, Schayes, Roelandt et Quetelet.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

Note complémentaire à la Notice de M. Alvin sur les sculptures de Nivelles.

Dans la notice que j'ai eu l'honneur de lire à la séance du mois de juin dernier sur les sculptures de la collégiale de Nivelles, j'ai argumenté de la présence de trois signes du zodiaque, mêlés à la décoration de l'une des entrées de l'Occident, pour établir que l'abside orientale devait être, comme l'abside occidentale, flanquée de deux entrées décorées dans le même système d'ornementation symbolique. Je crains d'avoir attribué un caractère trop prononcé de certitude à ce qui ne doit être considéré que comme une induction, une conjecture; et je me crois obligé de rapporter quelques objections, qui d'abord m'avaient

échappé, et qui ont depuis excité des doutes sérieux dans mon esprit.

Qu'il y ait eu quatre entrées à l'ancienne église de Nivelles, c'est un point qui pourrait être établi sans qu'il fût indispensable pour cela que les deux entrées, dont nous ignorons la position exacte, fussent situées de chaque côté de l'abside orientale; elles auraient pu être pratiquées dans la longueur de l'édifice et ouvrir l'une vers le *nord*, l'autre vers le *midi*, comme celles qui existent aujourd'hui.

A dater de l'église à deux absides de S^{t}-Gal, dont le plan original est conservé et a été publié par Mabillon, et récemment en *fac-simile*, par M. Keller, on ne trouve pas d'entrées auprès de l'abside orientale : cette partie est entièrement fermée; il en est de même pour les églises cathédrales bâties sur le même modèle, dans des temps postérieurs.

A l'époque où l'église de Nivelles a été construite, les figures du zodiaque ne se plaçaient pas encore dans les édifices religieux; de sorte que la présence de trois de ces signes sur une des entrées ne donne point la certitude que les neuf autres signes se trouvaient disposés dans l'ornementation de trois autres portes. Dans le système de décoration qui a prévalu au moyen âge, si l'on avait eu à orner de sculpture quatre entrées placées deux vers l'orient, deux vers l'occident, les sujets de l'Ancien Testament auraient été réservés aux portes occidentales, et des sujets du Nouveau aux portes orientales. Or, d'après les idées généralement admises à cette époque, les prophéties qui annoncent la résurrection du Messie sont assez nombreuses dans la Bible; plusieurs personnages, tels que Joseph, Samson, Gédéon, Jonas, étaient considérés comme

des figures prophétiques du Christ. Mais si l'Ancien Testament contient plusieurs prophéties de ce genre, le Nouveau ne leur donne à toutes qu'un seul et même accomplissement. Supposant donc les entrées occidentales décorées toutes deux de sujets prophétiques (nous en avons un sous les yeux, l'histoire de Samson, l'autre pouvait être l'histoire de Jonas, par exemple), il aurait fallu, pour établir la corrélation complète, deux sujets de l'Évangile, deux accomplissements, aux entrées orientales, ce qui s'écartait du système. On doit plutôt supposer que le cycle qui se trouve représenté sur la porte qui nous est conservée formait, avec les ornements sculptés de la porte voisine, un tout complet, comprenant dans un même cercle d'idées la résurrection du Christ, prédite d'une part, accomplie de l'autre côté.

Après avoir revu et étudié de nouveau, au grand jour, les empreintes des sculptures de Nivelles, sur les plâtres récemment moulés dans les ateliers du Musée royal, je me trouve encore obligé d'ajouter quelques mots aux considérations que j'ai émises à l'égard du style des différentes parties du monument. J'ai attribué à l'influence qu'avait pu exercer sur le travail du sculpteur la vue des arabesques peintes dans les manuscrits des moines *anglo-saxons*, la supériorité que présente le dessin des arabesques des chambranles sur celui des bas-reliefs du fronton. Cette explication, qui suffirait peut-être s'il ne s'agissait que des enroulements des rinceaux eux-mêmes, me paraît tout à fait insuffisante, si on l'applique aux figures encadrées dans ces rinceaux.

On ne saurait contester que l'encadrement de la porte ne soit un seul et même ouvrage, exécuté par la même main : les trois pierres qui le composent sont de la même

nature, un grès rude (1); les arabesques sculptées sur les deux pierres qui forment les chambranles se continuent sur les extrémités de la troisième pierre formant le linteau supérieur, comme on peut le voir sur la planche qui accompagne ma notice. Les trois pièces sont donc intimement liées entre elles par les ornements qui les recouvrent.

La différence que l'on remarque dans le style des diverses parties de l'ouvrage n'affecte point le travail d'une de ces pierres en particulier; sur chacune des trois pierres apparaît la trace des deux styles. Ainsi d'une part, le groupe de Samson terrassant le lion, sur la pierre supérieure, le centaure, sur le montant de droite et la chèvre sur celui de gauche, portent le caractère de l'imitation d'un art très-avancé, tandis que toutes les autres figures accusent l'enfance de l'art, par un dessin roide, lourd et indécis que ne guide point un principe basé sur la science et l'observation. J'ai déjà indiqué le groupe de Samson et du lion comme une imitation de quelque bas-relief mithriaque. La trace de l'imitation ou plutôt de la copie est plus manifeste

---

(1) Le mouleur du Musée royal, en prenant l'empreinte des sculptures de Nivelles, a constaté, avec l'architecte de la ville : 1° que les trois pierres formant l'encadrement de la porte, ainsi que les deux colonnes ornées des figures de Samson, sont toutes de la même pierre, un grès dont le grain est assez rude; 2° que la construction dans laquelle ces sculptures sont actuellement encastrées est formée d'une pierre blanche taillée et de petit appareil, semblable à celle qui a été employée pour Ste-Gudule à Bruxelles; 3° que les intervalles entre les montants sculptés et les pilastres qui supportent l'archivolte de la voûte sont remplis par une maçonnerie qui n'est reliée par aucune amorce à la maçonnerie adjacente; 4° que deux morceaux de pierre calcaire bleue ont servi à allonger, de chaque côté, la pierre supérieure de l'encadrement de la porte. Ces morceaux, sur lesquels on voit une partie du dessin du rinceau supérieur de chaque montant, sont indiqués sur la planche jointe à ma notice.

encore sur le centaure (employé par l'artiste, au lieu du sagittaire, et sur la chèvre prise ici pour le capricorne). Sous une exécution tout aussi peu soignée que celle du reste de ces sculptures, le centaure laisse apercevoir le type d'un dessin savant, basé sur un principe certain. La disposition des bras, l'élégante cambrure des reins, l'aisance du mouvement, les contours carrément accusés, les divisions anatomiques nettement marquées sur le torse, sont des indices auxquels l'œil le moins exercé reconnaîtra la copie, plus ou moins adroite, d'un modèle antique. Il me paraît également évident que celui qui a copié ainsi, ne comprenait point le principe mis en pratique par l'auteur de son modèle; car s'il l'eût compris, il en eût fait son profit dans l'exécution du reste de son ouvrage. Je livre ces observations à l'appréciation des archéologues, qui sont plus à même que je ne le suis d'en apercevoir les conséquences.

Église abbatiale de Nivelles. Sculpture du XI^e^ siècle; par M. Bock, correspondant de l'Académie.

II.

Dans l'avant-dernière séance de la classe des beaux-arts, notre honorable collègue, M. Alvin, nous a rendu un compte détaillé de plusieurs remarquables ouvrages de sculpture, exécutés, vers le milieu du XI^e^ siècle, à l'église abbatiale de Nivelles, et pour l'examen desquels nous avons fait, il y a trois ans, une excursion dans cette ville.

Nous allons présenter ici les principales observations auxquelles ont donné lieu ces productions, dignes, à tant de titres, de l'attention des hommes qui s'intéressent à l'histoire de l'art en Belgique. Pour nous mettre en mesure de formuler un jugement approfondi sur la portée et le mérite de ces œuvres d'art, nous avons cru devoir nous entourer de tous les renseignements qu'il nous a été possible de recueillir sur l'histoire de l'édifice lui-même, à l'ornement duquel ces sculptures ont dû concourir.

Le document historique le plus ancien qui nous ait été conservé relativement au monastère de Nivelles, est la *Biographie de sainte Gertrude*, écrite par un moine anonyme qui avait assisté lui-même à ses derniers moments, et qui, d'après le désir d'une abbesse nommée Dominique, mit par écrit, au plus tôt quarante-neuf ans après la mort de Gertrude (1), les souvenirs qui lui étaient restés des événements de la vie de la sainte et les récits qu'il avait recueillis à ce sujet. Évidemment ce travail n'a été rédigé que dans le but d'édifier, par l'exemple des vertus et du dévouement qui avaient signalé la fille de Pépin de Landen, les religieuses admises dans l'enceinte du monastère où elle avait reçu son éducation et rendu le dernier soupir (2).

---

(1) Voy. *Histoire littéraire de la France*, t. IV, p. 40.

(2) Nous possédons plusieurs éditions de cette biographie. Mais il n'y en a que deux qui puissent être consultées pour un travail scientifique : ce sont celles que les Bénédictins (*Acta SS. ord. S. Bened. saec. II*) et les Bollandistes (*Acta SS. XVII. Mart.*) ont publiées d'après des manuscrits différents. Ces savants éditeurs ont soigneusement distingué la rédaction primitive de cet écrit d'une autre rédaction interpolée du X^e^ siècle. Cependant nous ne croyons pas que le texte primitif nous soit parvenu dans toute sa pureté. Plusieurs indications nous induisent toutefois à penser que celui qui a été publié par les Bollandistes s'en rapproche davantage. La circonstance que

Ce n'est qu'accidentellement que l'auteur nous a donné, sur la fondation du monastère, quelques renseignements peu détaillés, mais cependant suffisants pour mettre en évidence la pensée qui a présidé à la fondation de cet établissement. Toutefois, il faut l'avouer, dans les siècles où les souvenirs précis de l'histoire primitive du monastère étaient effacés et où d'autres occupations et d'autres devoirs en dirigeaient les habitants, ce document a contribué à jeter un faux jour sur les origines de cette maison. Lorsque, par suite de la haute vénération que cet écrit répandit sur sainte Gertrude, tout l'attachement des fidèles de la contrée se fut concentré sur elle, la mémoire de la véritable fondatrice rentra dans l'ombre, et l'opinion prévalut que la fondation du monastère avait été simplement le résultat des sentiments pieux qui avaient rempli toute l'existence de sainte Gertrude, et qu'il avait été destiné principalement à offrir une retraite paisible et assurée à une double congrégation de moines et de religieuses, retirés du monde pour se livrer à la vie ascétique et contemplative, et fondé, comme le prétendait le développement populaire de la légende, dans un lieu tout à fait désert, que Gertrude avait défriché de sa propre main (1). Au contraire, en laissant de côté les renseignements positifs fournis par le texte de la légende, on peut hardiment affirmer que ce monastère est venu, comme tant d'autres

---

sainte Gertrude aurait reçu son éducation dans le monastère de Nivelles a été omise dans le texte donné par les Bénédictins. Dans Labbé, *Biblioth. MSS.*, t. II, on lit l'histoire d'une sainte nommée *Montana*, qui, sauf quelques altérations, n'est pas autre chose que la vie de sainte Gertrude.

(1) Voyez une charte de l'empereur Henri III, de l'année 1050, chez Miræus. *Opp. diplom.*, t. I, p. 660.

établissements du même genre, occuper l'emplacement d'un centre de civilisation et d'un culte antérieur (1). Car des usages populaires et des pratiques religieuses, qui remontent très-probablement à une époque fort ancienne, et que le christianisme a ménagés en les modifiant, nous fournissent de curieuses indications d'où nous pouvons conclure que, dans ces temps reculés, Nivelles a dû être le siége d'un culte voué à quelque divinité analogue à la Fréja germanique et qui donnait la prospérité aux champs, éloignait les influences funestes et accordait un asile et sa protection aux persécutés. Les premiers missionnaires ont pu s'appliquer à sanctifier et à purifier ces actes de dévotion, en les dirigeant vers la mère du Sauveur, en l'honneur de laquelle l'église primitive fut consacrée, comme M. Alvin l'a fait remarquer. Les chartes des empereurs Charles-le-Chauve, Zwentibold et Louis l'Enfant, nous signalent encore ce temple comme dédié à la Vierge, et elles se bornent simplement à mentionner le tombeau de sainte Gertrude qui y était conservé. C'est seulement vers le milieu du X^e^ siècle que sainte Gertrude elle-même

---

(1) Cette hypothèse peut paraître manquer de base, à cause de l'absence de tout monument ou de témoignages littéraires qui nous conduisent à une époque plus reculée. Nous appelons cependant l'attention du lecteur sur le fait suivant. La grande voie romaine, qui est généralement connue sous le nom de voie de Brunehaut, et qui se projetait presque en ligne droite de Bavay au passage principal de la Meuse à Maestricht, touchait, vers le milieu de son développement, à l'ancienne station de *Geminiacum*, où fut fondé plus tard le célèbre monastère de Gembloux. Si ce dernier endroit a été, comme il nous paraît difficile de ne pas le croire, en communication directe avec la ville importante de Tournay, la ligne qui reliait ces deux places a dû passer par le bourg de Nivelles, qui est situé précisément à mi-chemin de cette ligne.

figure dans les chartes comme la patronne de l'église de Nivelles. Le char surmonté de la châsse où sont déposées les reliques de la sainte que l'on promenait autour des champs aux jours des Rogations (1), la destruction des souris qui est attribuée à la sainte (2) et qui est considérée ailleurs comme le symbole de l'éloignement des maladies (3), la fontaine sacrée, qui est comprise aujourd'hui dans l'enceinte des bâtiments de l'église, se rapportent visiblement à des croyances et à des pratiques qui se rattachaient aux divinités populaires, avant l'introduction du christianisme. La coupe vidée en l'honneur de sainte Gertrude *(sint Gertruide minne)*, et surtout à l'occasion des adieux, tenait, comme tant d'autres usages analogues en Orient (4) aussi bien qu'en Occident (5), à des traditions païennes. Nous trouvons dans tout cela des témoignages multipliés d'un culte ancien, dont les rites s'étaient main-

---

(1) Voy. Bolland., *Acta SS. XXI Febr.*, p. 259. L'introduction de cette cérémonie dans le culte chrétien devait rencontrer d'autant moins d'obstacles, que, du temps de saint Paulin de Nola (voy. *Carm.* XI, *in S. Felicem*, v. 345-350.), nous voyons déjà à Rome promener en procession sur un char (*Rheda*) les châsses contenant les reliques de saint Pierre et de saint Paul.

(2) Geldolph. a Ryckel, *Historia S. Gertrudis*. Brux., 1637, p. 782.

(3) F. Chr. Baur, *Symbolik und Mythologie des Alterthums*, t. I, p. 62.

(4) Voy. Reiske, *Comment. ad Constantin. Porphyr. de Caerim.*, lib. II. (Ed. Bonn., t. II, p. 109.)

(5) J. Grimm, *Deutsche Mythologie*, t. I, p. 52. H.-J. Royaards, *Geschiedenis der invoering en vestiging van het Christendom in Nederland*, p. 113. A l'égard de cette coutume, on a lieu de s'étonner qu'on n'ait pas rappelé un usage ostrogoth, indiqué par un fait que nous transmet Ennodius, évêque de Pavie (*Panegyr. Theodorico dictus*, cap. 7.) — C'est-à-dire que le grand Théodoric, prêt à livrer bataille aux Gépides, sur les bords de l'Ulca, vida *une coupe de bon augure*, en présence de son armée, avant de commencer le combat.

tenus avec ténacité, même alors que leur véritable signification était tombée dans l'oubli. En voyant la dévotion chrétienne préférer le culte d'une sainte indigène à celui de la mère du Christ, on serait tenté de croire que les sentiments intimes du peuple, toujours si difficile à détacher d'une confiance héréditaire, et si peu disposé à changer ses traditions et ses symboles contre des idées abstraites et plus sublimes, sont entrés insensiblement en transaction avec la religion nouvelle, et ont transporté leur hommage habituel à la bienfaitrice la plus célèbre de la contrée, que la reconnaissance et la vénération publique avaient entourée d'une auréole de sainte.

La légende, si réservée qu'elle soit à l'égard de toutes les questions que notre curiosité historique voudrait lui adresser, nous laisse néanmoins entrevoir clairement que la pensée qui fonda le monastère en appela les habitants futurs à exercer une action puissante et salutaire sur les populations environnantes, et détermine la place importante que cet établissement est en droit de revendiquer dans l'histoire de la civilisation de la contrée; c'est-à-dire que la légende nous raconte qu'après la mort de Pépin († 639), maire du palais sous trois rois successifs, Itta, sa veuve, se mit en rapport avec le fervent apôtre de la Belgique, saint Amand, qui lui suggéra l'idée d'ériger un monastère où elle trouverait un asile avec sa fille orpheline; idée nouvelle, comme dit l'auteur, que la veuve accueillit avec empressement et à laquelle elle consacra sa vie et ses propriétés. Cet acte de dévouement s'explique d'une manière très-satisfaisante par l'histoire contemporaine. On sait, en effet, qu'après la mort de Pépin, son fils Grimoald essaya de lui succéder dans la dignité de maire du palais, qu'il échoua d'abord, mais qu'il réussit

après que son compétiteur, Otton, eut été assassiné en 642, qu'il se maintint dans cette dignité seulement jusqu'en 656, où, après le projet téméraire de détrôner son souverain Sigebert III, et de l'enfermer dans un monastère irlandais, il fut livré au maire de Neustrie, Erkinoald, et mourut en prison. En se rappelant ces diverses circonstances, on conçoit aisément qu'au milieu du désordre moral de cette époque, où la cupidité et la soif de domination des leudes, qui avaient été contenus pendant quelque temps, se réveillaient avec plus de fougue sous le règne d'un roi enfant, la veuve de Pépin, craignant, prévoyant peut-être les destinées de son fils, et tous les malheurs qu'une catastrophe imminente pouvait faire fondre sur elle et sur sa fille, a pu agréer l'asile que lui indiquait le missionnaire. On comprend qu'un noble élan a pu lui suggérer, comme à tant d'autres femmes d'élite de cette époque, le désir de contribuer à mettre un frein aux passions funestes des puissants par des œuvres de foi et de charité et par la propagation de la morale de l'Évangile, de secourir et de relever les infortunés, de fonder un avenir plus serein pour le pays entier, où le christianisme, bien qu'il y fût reçu formellement, n'avait encore nullement réussi à plier sous le joug du Sauveur le caractère sauvage de l'aristocratie militaire, ni à faire sortir de l'abrutissement et de la condition la plus dure la masse malheureuse de la population. Peut-être ne convient-il pas d'insister trop sur l'expression de l'anonyme, d'après qui la nouveauté de l'établissement proposé par saint Amand frappa l'esprit d'Itta, si l'on réfléchit qu'à cette même époque de nombreux couvents couvraient déjà le sol de la Gaule. Toutefois l'institution, organisée par les conseils du zélé missionnaire, formait une innovation remarquable, vu que

le monastère de Nivelles réunissait dans la même enceinte toutes les différentes branches des occupations monastiques, telles qu'elles sont énumérées par Cassien (*Collat.* XIV, cap. 4), qu'on trouvait isolées dans d'autres établissements, et au moyen desquelles le christianisme pouvait étendre et assurer son influence au milieu des populations mal affermies dans la foi nouvelle ou obstinées à la refuser. La prédication et la direction des âmes furent confiées à une congrégation de religieux. L'hospitalité et le soin des malades étaient exercés sous la direction charitable des femmes (1). La jeunesse des deux sexes y obtenait l'instruction la plus élevée qu'il fût possible de lui offrir. Toutes les âmes rebutées par la violence et les passions du siècle y trouvaient un asile. Il est évident que le succès de cet établissement devait exercer une influence sur tout le pays qui l'environnait, et une large part dans l'œuvre de la propagation de la civilisation dans le Brabant wallon doit lui être attribuée. Sans doute, les premiers habitants du monastère acquirent de grands titres à la reconnaissance de la postérité en promenant la bêche et la charrue sur

---

(1) Voy. *A. S. Gert.*, cap. 3. *Cum Gertrudis matre defuncta omne opus regiminis sola suscepisset bonis ac fidelibus dispensatoribus foris de fratribus, infra vera septa monasterii spiritualibus sororibus curam familiarem commendavit.* On peut faire observer que l'institution des diaconesses, auxquelles, depuis l'organisation primitive de l'Église chrétienne, les mêmes devoirs étaient dévolus, avait été supprimée dans les Gaules par le concile tenu en Orléans, en 533. (Voy. Mansi, *SS. Concilior. nov. et ampliss. collect.* Florent., 1765, t. VIII, p. 837.) L'hospice qui fut fondé à Lyon en 547, par le roi Childebert et sa femme Ultrogotha, pour recevoir les voyageurs et les malades, et que le V^e^ concile d'Orléans prit sous sa protection (Mansi, *ibid.*, t. IX, p. 131), ne pouvait probablement, pas plus que les autres institutions de même genre, fondées dans les Gaules, renfermer des femmes vouées à des œuvres de charité.

une plus grande étendue de bois et de terrains incultes, en jetant les fondements de cette culture qui a fait de la contrée une des plus florissantes de la Belgique; mais il leur revient un titre plus glorieux encore, c'est d'avoir fondé, soutenu et développé le progrès intellectuel, et ce mérite, l'histoire en fait foi, ne s'est pas borné à la première période de leur établissement à Nivelles.

Vu l'importance que cette institution était appelée à prendre, celle-ci était de nature à attirer les sympathies du pouvoir, à l'époque où il était exercé par un membre de la famille de Pépin, famille qui, on le sait, basait son influence toujours croissante sur les idées nouvelles, qui prêtait tout son appui à la propagation de l'Évangile, et se ménageait par là un soutien puissant pour ses propres intérêts. Aussi, pouvons-nous soutenir avec certitude que ce fut avec le concours de ce Gouvernement que la fondation du monastère de Nivelles eut lieu, et cette conviction nous conduit à fixer l'époque où ce monastère fut fondé au temps où Grimoald tenait les rênes de l'Austrasie, c'est-à-dire de 642 à 656. Les persécutions qu'Itta eut à souffrir de la part de ceux qui, d'après le légendaire, auraient dû lui assurer leur protection, doivent conséquemment avoir eu lieu à l'époque qui suivit la chute et la mort de son fils, événements qui ont facilement pu déterminer Itta à vouer sa fille Gertrude au service de Dieu, afin de la soustraire de cette manière aux vexations des hommes qui s'emparèrent du pouvoir et qui étaient étrangers et hostiles à sa race. L'opinion d'après laquelle ce fut avec l'aide du pouvoir que le monastère de Nivelles fut fondé, nous la basons sur la circonstance que ce monastère s'éleva dans un domaine royal, et ce fait lui-même nous le déduisons de cet autre fait remarquable que, sous

un des derniers rois mérovingiens, nous trouvons établi à Nivelles (Nivialcha) un atelier monétaire (1). Nous aurons tout à l'heure l'occasion de faire remarquer que cette bourgade ne cessa que vers la moitié du XI[e] siècle de constituer un domaine impérial, donné jusque-là en fief par le souverain et transformé seulement en propriété de l'abbaye après cette époque. L'œuvre fondée par Itta fut continuée par Gertrude. Nous apprenons par l'Anonyme que cette dernière fit venir des livres et des reliques de Rome, et qu'elle réunit autour d'elle des moines venus d'outre-mer, c'est-à-dire sans doute d'Irlande, d'où arriva aussi la colonie monastique qu'elle fonda dans les Ardennes, à Fosse (2). Nous ne doutons nullement que les

---

(1) Voyez les intéressantes recherches de M. C. Piot : *Sur les ateliers monétaires des Mérovingiens, des Carlovingiens et des empereurs d'Allemagne, en Belgique*, insérées dans le tome IV de la *Revue de la numismatique belge* (Bruxelles, 1848). L'atelier monétaire continua d'exister aussi sous les Carlovingiens. Du récit de la légende, d'après lequel l'impératrice Hildegarde, épouse de Charlemagne, envoya à Nivelles une jeune fille malade qui, pendant quelque temps, avait été accueillie dans le palais, on peut, semble-t-il, également déduire que ce monastère devait compter au nombre des monastères royaux.

Le judicieux auteur du mémoire que nous venons de citer observe (p. 526, note) que « les endroits dans lesquels les Mérovingiens ont battu monnaie » ont presque toujours en leur faveur une présomption d'une origine ro» maine. »

(2) De même encore, à l'époque où Pépin d'Herstal gouvernait le royaume des Francs, des moines irlandais vinrent, sous la protection de ce maire du palais, peupler le monastère établi sur la montagne de S[t]-Pierre (dite plus tard de S[te]-Odile) près de Ruremonde, contrée située sur la limite de la terre fertile des Ripuaires, où le christianisme s'était introduit depuis la domination romaine, et du sol aride des bruyères, que signalent de nombreux tumuli païens et où les croyances antiques paraissent s'être maintenues plus longtemps qu'ailleurs.

premiers moines réunis par Itta n'aient également été appelés de cette île. Nous avons mentionné plus haut un fait qui prouve les relations que Grimoald entretenait avec les monastères irlandais.

Les renseignements que l'Anonyme nous donne, en passant, sur les premières constructions appartenant au monastère de Nivelles, sont très-restreints. Nous voyons s'élever deux églises, l'une consacrée à la Vierge et à saint Pierre, où Itta et Gertrude reçurent la sépulture; l'autre à saint Paul, qui fut reconstruite en 992 (1), et qui, sans doute, était primitivement destinée au service des moines, comme plus tard elle servit aux chanoines, leurs successeurs. La première fut remplacée par la basilique actuelle, qui, à partir du règne des Otton, prit le nom d'*Église de Sainte-Gertrude.*

Si nous étions dépourvus des curieux renseignements que nous venons de produire, la tâche hospitalière à laquelle nous voyons le monastère de Nivelles se vouer depuis son origine, devrait déjà éloigner la supposition qu'il aurait été fondé dans un lieu tout à fait inculte et éloigné de la société des hommes. Nous pourrions même trouver une indication sur la portée primitive de cette institution dans les seuls noms des saints, sous la protection desquels furent placés les églises appartenant à la première fondation et l'établissement qui se groupait à l'entour. Cette dédicace, nous semble-t-il, imprime un caractère particulier à l'ensemble de cette fondation. Aussi ne pouvons-nous, à cause de ce caractère même,

---

(1) Voyez la charte de l'empereur Otton III, chez Miræus, *l. c.*, t. I, p. 656.

l'envisager comme une institution privée, qui se serait seulement transformée dans la suite du temps en un établissement destiné à exercer, dans l'intérêt du christianisme et de la civilisation, une action puissante et salutaire sur le dehors. Nous voyons, par cette simple indication, le monastère de Nivelles prendre rang à côté des institutions publiques les plus importantes que le christianisme multipliait dans des contrées lointaines avec un zèle tout particulier; nous voyons en même temps que cette maison était destinée à seconder des tendances intellectuelles qui préoccupaient vivement les esprits au moment de sa fondation. Nous ne croyons pas devoir émettre ces assertions sans explication ultérieure, sans essayer d'y donner quelque vraisemblance par les observations suivantes.

Les établissements dont nous voulons parler, ce sont les institutions de charité publique, qui, déjà depuis un certain temps, avaient reçu une organisation aussi complète que les conditions de l'époque le permettaient. L'intérêt intellectuel qu'il importait de favoriser, c'était la défense et la propagation de l'orthodoxie de la doctrine chrétienne, l'indépendance et la suprématie spirituelle du siége épiscopal de Rome à l'égard des schismes et des hérésies éclos dans l'empire d'Orient et soutenus, surtout dans un but politique, par les prétentions ambitieuses de la cour de Constantinople. A ce dernier but concouraient efficacement la fondation de corporations religieuses et l'érection d'églises liées par des relations intimes avec la hiérarchie et les basiliques principales de Rome.

L'union politique de l'Orient et de l'Occident avait été le résultat de l'emploi des armes, de la force. Bien que beaucoup d'idées eussent été échangées, bien qu'un grand nombre d'intérêts se fussent liés, les différences essen-

tielles de race, la divergence des tendances des esprits, la diversité des mœurs, continuèrent d'exister à travers des siècles : l'antagonisme profond des nations ne travaillait pas à se fondre, mais les unes cherchaient à subjuguer les autres ou se décidaient à une rupture violente dès que l'influence du parti opposé menaçait de prévaloir. La domination de la famille de Théodose avait maintenu l'équilibre : avec la mort d'Honorius cet équilibre se rompit. Les souverains d'Orient commençaient déjà dès lors à regarder Rome, l'Italie, l'Occident tout entier comme un héritage qui leur était dévolu, et réclamaient dans ces contrées une obéissance complète, politique et religieuse. Les droits et les espérances de l'Occident trouvaient dans les évêques de Rome les défenseurs les plus zélés et les plus intéressés à leur cause. A partir de ce moment s'engagea une lutte qui s'assoupit pour de courts intervalles, qui se renouvela sous des prétextes différents, et qui, après des essais rarement sincères, toujours infructueux, de conciliation et de rapprochement, finit par la séparation complète des Églises et des empires. Durant cette lutte, le pouvoir en Orient essaya, à chaque occasion qui se présentait, de se faire l'arbitre des croyances et prêta son appui au schisme, quelquefois même à la réaction païenne, pendant que ses adversaires s'appuyaient sur les résistances de l'Occident et sur la puissance des papes, toujours croissante, depuis que ceux-ci défendaient des intérêts politiques et nationaux. Durant les phases de cette lutte, la vénération des apôtres Pierre et Paul prit un accroissement considérable : des églises nombreuses furent consacrées en leur honneur; en Occident, comme un symbole de l'union intime avec la communauté de l'Église romaine, comme une protestation contre les envahissements byzan-

tins (1); en Orient, notamment sous Justin I et Justinien, comme le gage d'une tendance conciliatrice, comme le signe de l'unité universelle de la foi (2). Ce fut au fond la rivalité irréconciliable de l'Orient et de l'Occident qui, parvenue à dominer les intérêts de la chrétienté entière, provoqua aussi en dehors des limites de l'empire romain l'érection des basiliques, dédiées aux chefs des apôtres, que nous voyons s'élever dans plusieurs centres importants autour desquels devaient se grouper les populations que leurs docteurs voulaient inviter à se réunir à la communauté de l'orthodoxie occidentale, sauvegardée par les successeurs de saint Pierre, et qu'ils voulaient tenir éloignées des influences de l'Orient. Outre la tendance générale de l'époque, des motifs directs et puissants devaient engager saint Amand à rattacher fortement les contrées sur lesquelles s'étendait son influence à la communauté de l'Église romaine. Car à la même époque où il exerça son apostolat en Belgique, et où, par ses conseils, le monastère de Nivelles fut fondé, les esprits étaient profondément divisés par la controverse du monothélisme. L'ecthèse d'Héraclius

---

(1) Les mêmes sentiments ont inspiré au poëte Arator, qu'on pourrait appeler l'Homère de la papauté, son épopée qui raconte les actes des apôtres Pierre et Paul. L'actualité du sujet explique la faveur enthousiaste avec laquelle cet ouvrage fut accueilli, mais que, comme production littéraire, il est loin de mériter aux yeux de la critique moderne.

(2) La plus ancienne église qui, à notre connaissance, ait été construite dans ce but de conciliation est celle qui fut érigée à S^t^-Pierre, dans la Palestine, vers l'an 456, par Eudocie, veuve de Théodose II, après que, cédant aux instances du pape Léon I et de l'abbé Euthyme, mais ébranlée surtout par la terrible catastrophe par laquelle les membres de sa famille avaient été renversés du trône de l'Occident, elle consentit à se séparer de la communion des sectateurs d'Eutychès. (*V.* Cyrill. Scythopolit., *vit. S^ti^ Euthymii Abb.*, apud Coteler, *Monument. Eccles. graec.*, tome I, p. 72; tom. IV, p. 282.)

avait jeté un brandon de discorde au sein de la chrétienté. Le successeur de ce prince, Constant II, était, comme la suite des événements l'a prouvé, disposé à faire prévaloir au besoin, par les moyens les plus violents, les opinions adoptées par le pouvoir. Saint Amand prit part à ce grand débat (1). Sans prévoir d'une manière claire et précise les résultats politiques de son activité, le missionnaire, qui visait simplement à renforcer l'autorité du siége romain, préparait en même temps les esprits des néophytes à l'idée d'un empire occidental indépendant que les descendants de Pépin et d'Itta étaient destinés à réaliser. L'importance du centre religieux qu'il créa dans le Brabant devint nécessairement plus grande par l'adjonction d'une institution de charité.

Quant à ce dernier genre d'établissements, l'Orient en avait donné l'exemple et les modèles. En jetant un coup d'œil rétrospectif sur la propagation des pieuses fondations de cette nature, nous nous éloignons, à la vérité, pour quelques moments, du sujet spécial que nous avons à traiter. Nous espérons qu'on nous pardonnera cette digression à cause de l'intérêt qui se rattache à ces institutions qui, à la fois résultats et véhicules de la civilisation, furent transportés du fond de l'Orient aux extrémités de l'Occident.

Guidés par l'esprit de la foi qu'ils professaient, mais

---

(1) En 649, le pape saint Martin adressa à saint Amand les actes du concile qui s'était réuni, le 5 octobre, dans l'église de S^{t}-Jean de Latran, pour que ce prélat les communiquât aux autres évêques de la Gaule. Ce concile avait porté une nouvelle sentence contre l'opinion qui n'admettait dans Jésus-Christ qu'une seule volonté en deux natures, et condamné comme entachés de cette hérésie l'ecthèse d'Héraclius et le type de Constant II.

obéissant surtout à des prescriptions spéciales des apôtres Pierre et Paul (1), les chrétiens avaient, dès les premiers temps, pratiqué avec ferveur et dévouement les devoirs de l'hospitalité. Les monastères, fondés dans les déserts de l'Égypte par saint Pachome, avaient eu soin d'établir, près de leur entrée, des cellules destinées à recevoir les voyageurs. Les premiers édifices, assignés expressément pour ce but de charité, nous les trouvons érigés près des différents centres, où le mouvement du commerce réunissait des foules d'étrangers et rejetait sur les chemins publics les malheureux, dénués de ressources ou atteints de maladies, surtout du fléau de la lèpre. C'est également dans des centres semblables que le culte de Sérapis ouvrait jadis à ces infortunés les portiques de ses temples, des bains et d'autres établissements hygiéniques. L'hospice le plus ancien que la charité chrétienne ait fondé, mais qui n'a pas encore attiré l'attention des savants autant qu'il le mérite, est celui qu'un prêtre bienfaisant dont le nom seul, Zotique, nous est connu, fonda, près de Chrysopolis (Scutari), sur une éminence appelée autrefois la *Montagne des Olives* et que nous n'hésitons pas à reconnaître dans la montagne de Boulgourlou (2). C'était dans ces environs

---

(1) Ep. I, *Petr.*, IV, 9. — *Ep. Paul. ad Hebr.*, XIII, 2. Ep. II, *ad Rom.*, I, 13.

(2) Il ne nous est pas permis de nous étendre sur cette institution. Nous citerons seulement les textes de la combinaison desquels nous avons donné le résultat. *Menaea Magna Graecorum*, Venetiis, 1528, p. 570-573. Codin., *De aedif.*, c. 6, p. 50, ed. Bonn. Glycas, *Hist.*, p. 463, ed. Bonn. — L. 35, *Cod. Just.*, 1, 3. *De episcopis et clericis. Constit. imp. Heraclii IV.* (Leunclav., *Jus graeco-romanum*, t. 1, p. 81 sqq.). Socrat., *Hist. eccles.*, VIII, 26. Cedren., *Hist. compend.*, t. 1, p. 698, ed. Bonn. Leo Diac. *Hist.*, VI, 5. Zonar., *Annal.*, l. XVII, cap. 12, t. II, p. 252, ed. Par.

que se pressaient les caravanes qui, venues du fond de l'Asie, apportaient les richesses de l'Orient au port de Scutari pour les transporter de là au port de la Corne d'Or où s'élevait la nouvelle capitale de l'empire. D'après les traditions de l'Église grecque, l'établissement de S^{t}-Zotique était déjà fondé à l'époque de Constantin-le-Grand. A l'imitation de cette institution pieuse, Constance en fit ériger une autre dans l'enceinte de Constantinople même, immédiatement à l'endroit où débarquaient les navires qui venaient des ports de l'Asie (1). L'intention de ce prince était évidemment de favoriser le mouvement commercial et le bien-être de la nouvelle capitale, destinée à devenir la rivale de Rome et d'Alexandrie, et son but était manifestement analogue à celui que se proposait Constantin, en accordant certains priviléges aux médecins de la nouvelle Rome (2). Il était tout simple que ces institutions, fondées par la charité chrétienne, vinssent se placer sous la tutelle des apôtres du Christ, dont les enseignements, comme nous l'avons dit, avaient déposé dans les cœurs les germes d'où ces établissements sortirent. En effet, nous voyons à Constantinople s'élever, près de l'hospice fondé par Constance, une église dédiée à saint Pierre et à saint Paul. Les

---

(1) La position de cet hospice est clairement indiquée par l'anonyme de Banduri, n. 80. *Ann. Comnen.*, Alex., l. XV, p. 482, ed. Par. *Niceph. Greg.*, Hist., VII, 12, 3. De ces passages, il résulte que l'emplacement doit être cherché dans le voisinage immédiat de la porte du port appelée aujourd'hui la *Porte des jardins* (Badgé-Kapussi). Au même endroit, la charité musulmane a renouvelé le premier monument public fondé par le dévouement chrétien. C'est là, en effet, que s'élève le nouvel *Imaret* érigé par le sultan Abdul Hamid et que sont distribués tous les jours, outre des provisions de viande et de riz, douze cents pains aux indigents de la capitale turque.

(2) L. 3, *Cod. Theodos.*, XIII, 3. *De medicis et professoribus.*

renseignements historiques qui nous sont parvenus, ne font remonter cet édifice qu'à la septième année du règne de Justin II (1). Mais nous penchons à croire que, enrichi, restauré, agrandi plus tard par Alexis I, Romain III et

(1) Theophan., *Chronogr.*, ed. Bonn., t. I, p 376. Cedren., *Compend. hist.*, t. I, p. 684, ed. Bonn. Zonar., *Annal.*, l. XIV, c. 10, p. 70, ed. Par., t. II. Joel, p. 45, ed. Bonn. Codin, *l. c.* Suidas s. v. Ἰουστῖνος. — Dans l'année précédente s'était accompli un événement important dont les suites furent immenses. Nous voulons parler de la destruction du royaume des Gépides par les forces réunies des Lombards et des Avares. (*V.* Lebeau, *Hist. du Bas-Emp.*, l. L, chap. XVII.) Suivant la chronique de Jean, abbé de Biclar, les trésors de l'infortuné roi Kunimond, sauvés par les soins de son neveu Reptilane et d'un évêque arien nommé *Trasaric*, furent transportés à Constantinople et déposés entre les mains de l'empereur Justin. Ce furent, à ce qu'il paraît, ces trésors que l'empereur, qui n'avait pu secourir la malheureuse nation des Gépides contre des ennemis destinés à devenir plus tard si funestes à l'empire romain lui-même, employa à la construction de l'église de S^t^-Pierre et de S^t^-Paul et, comme le passage cité de Codinus le fait supposer, en outre, à l'augmentation des revenus de l'hôpital annexé à cet édifice. Sans doute, un grand nombre de malheureux Gépides durent, après la ruine de leur patrie, chercher, en descendant le Danube, un asile dans la capitale de l'Orient et se presser autour de l'hospice principal. Le Gouvernement byzantin crut, probablement, ne pouvoir faire un meilleur usage du trésor qui lui était confié, qu'en l'utilisant pour venir au secours des plus malheureux d'entre les exilés.

L'hommage rendu par Justin aux apôtres Pierre et Paul a évidemment aussi eu pour motif le désir qu'avait ce prince de rétablir l'union entre les églises d'Orient et d'Occident troublée par les présomptions de son prédécesseur. Les dangers graves qui menaçaient à la fois les deux parties de l'empire, demandaient impérieusement un rapprochement des esprits en matière de questions religieuses.

Dans les temps postérieurs, c'est-à-dire dès le commencement du IX^e^ siècle, l'église dont il est question n'est plus citée que sous le nom de S^t^-Paul. On peut remarquer, dans cette circonstance comme dans beaucoup d'autres, que, lorsque la séparation de l'église d'Orient et de celle d'Occident fut devenue complète, la vénération pour saint Pierre se relâcha en Orient et que les hommages dans cette contrée s'adressèrent de préférence à saint Paul.

Andronic II, il ne fit que remplacer d'une manière plus brillante une église antérieure, qui pouvait difficilement manquer à l'hospice primitif.

Le texte de la loi de Marcien, citée plus haut, dit positivement que l'établissement de S^t^-Zotique précéda tous les autres du même genre qui furent fondés en Orient (1). Mais l'époque précise assignée à cette fondation n'est fixée que par la faible autorité des ménologues grecs. En général, nous ne voyons la charité chrétienne se diriger avec un zèle tout particulier vers l'érection de semblables institutions que sous le règne de Théodose-le-Grand et de ses fils. Jaloux de l'ascendant que la pratique fervente de l'hospitalité et de la charité donnait à la religion du Christ sur le paganisme décrépit, Julien, comme une de ses lettres (Ep. 49, ed. Heyler), en fait foi, chercha à rattacher l'exercice de la bienfaisance aux temples païens, et mit, autant qu'il le put, des entraves à l'exercice de la charité des chrétiens, auxquels il retira les secours qui leur avaient été accordés par ses prédécesseurs (2). Mais l'élan de ce devoir évangélique, vainement comprimé pour un moment, prit un nouvel essor après la mort de ce prince, et il réussit d'autant plus facilement dans ses entreprises, que les vues du Gouvernement les secondaient désormais. On peut aisément constater que de toutes parts on rivalisait dès lors à fonder des établissements pieux, destinés, dirait-on, à offrir un secours providentiel aux malheureux sans nombre que les terribles catastrophes qui s'appro-

---

(1) Cependant l'hospice fondé, suivant l'autorité irrécusable de Jean Malala (*Chronogr.*, l. XIII, p. 318, ed. Bonn) à Antioche, par Constantin-le-Grand, aurait pu revendiquer un titre aussi ancien.

(2) Theodoret., *Hist. eccles.*, I, 11.

chaient pour l'empire romain, devaient bientôt forcer à y chercher un asile. La fondation charitable la plus importante qui ait été créée dans ces circonstances, fut le célèbre hospice de S^t^-Basile à Césarée, commencé depuis l'an 371 et adopté, on ne saurait en douter, comme un type par tous ceux qui furent établis dans la suite. On voit, par le discours d'adieu adressé par saint Grégoire de Nazianze à l'église de Constantinople, en 381, que déjà plusieurs établissements de ce genre existaient alors dans cette ville, fait qui est constaté aussi par les détails que l'historien ecclésiastique Théodoret nous donne sur les actes charitables de Flaccilla, première épouse de Théodose-le-Grand, décédée en 385 (1). Comme nous le savons par les lettres de saint Jérôme, des établissements du même genre ne furent fondés à Rome, par une dame nommée *Fabiola*, et au port d'Ostie par le sénateur Pammaque, que vers la fin du IV^e^ ou au commencement du V^e^ siècle (2). Nous ignorons quel fut l'emplacement qu'occupait l'hospice de Fabiola. Mais les largesses que fit Théodoric l'Ostrogoth à la basilique de S^t^-Pierre pour l'entretien des pauvres qu'elle nourrissait (3), nous paraissent

---

(1) L. V, c. 19. Theophan., t. I, p. 112. Cedren., t. I, p. 559.

(2) S. Hieronym., ep. LXVI et LXXVII.—L'hospice de Pammaque ne fut construit qu'après la mort de sa femme Pauline, c'est-à-dire après 397. D'ailleurs, les noms grecs que portent les établissements de Rome et d'Ostie attestent qu'ils étaient des imitations d'institutions empruntées à l'empire d'Orient.

(3) Procop., *Hist. arcan.*, c. 26. — Les fragments d'une lettre, qui est attribuée au pape saint Gélase (Mansi, t. VIII, col. 142) et dont nous croyons l'authenticité hors de toute contestation, recommandent les pauvres de l'église de S^t^-Pierre à la sollicitude de la mère de Théodoric. Nous ne doutons pas que les libéralités de ce prince, dont parle Procope, n'aient été faites d'après les instances de ce pontife, dont la lettre, datée du 25 février, doit être

indiquer d'une manière presque certaine que l'institution de Fabiola, ou une autre qui y succéda, a été voisine de cette basilique et a précédé l'établissement hospitalier que nous y voyons dans les siècles postérieurs et qui, comme nous le savons par le bibliothécaire Anastase, fut l'objet d'une vive sollicitude de la part des pontifes Grégoire III, Adrien I, Grégoire IV, Léon III et Étienne V. De même que dans la capitale d'Orient, la masse des étrangers manquant d'abri dut naturellement se diriger vers les hospices de Zotique et de Constance, en Occident, les pèlerins, ainsi que les malades et les indigents, qui arrivaient des contrées lointaines, se portaient en foule vers le tombeau du prince des apôtres où la charité leur offrait un asile (1). C'est autour de l'hospice établi en cet endroit que nous voyons affluer, durant la première partie du moyen âge, des essaims d'étrangers, notamment des Lombards, des Irlandais et des Anglo-Saxons, attirés par des motifs différents dans la capitale du monde chrétien. Nous savons

---

rapportée à l'année 494. La générosité du grand roi des Ostrogoths n'a consisté probablement que dans la confirmation, peut-être aussi l'augmentation, des revenus antérieurs de l'hospice de S^{t}-Pierre, ressources dont cet établissement avait surtout besoin à cette époque, où un grand nombre de malheureux étaient refoulés vers Rome par les guerres qui avaient désolé l'Italie supérieure.

(1) Le lecteur intelligent remarquera de lui-même l'analogie des situations relatives des établissements hospitaliers de Scutari et de Constantinople et celle des hospices du port d'Ostie et de Rome. Si on observe que, depuis le temps de Théodose I, la population de Rome se retira peu à peu du centre de l'ancienne ville, pour se porter vers le Champ-de-Mars et la rive droite du Tibre, on aura un motif de plus pour supposer que l'emplacement de l'hospice principal se trouvait réellement au pied du Vatican. Le pape Étienne III restaura, d'après son biographe Anastase, quatre anciens hospices; mais malheureusement nous ne savons pas où ils étaient situés.

quel entraînement puissant et continu attirait vers Rome les néophytes que le christianisme conquérait dans les îles britanniques et quel enthousiasme religieux, exalté par la vue du tombeau des apôtres, éclairé par les lumières de la science qu'ils venaient recueillir dans le centre de la civilisation antique, les poussait à se répandre de là vers les contrées transalpines, pour y semer à leur tour les germes de la foi nouvelle, rendre à d'autres l'hospitalité qu'ils avaient reçue eux-mêmes et renouer la chaîne qui avait autrefois rattaché Rome à l'ouest et à une partie du nord de l'Europe, mais que les désastres de la guerre, le flot des migrations et la destruction finale de la puissance romaine avaient rompue. Si un nombre très-considérable d'églises et d'hospices, fondés par les moines irlandais et anglo-saxons chez eux et dans d'autres contrées, furent placés sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul, c'est que ces saints, outre qu'ils étaient les délégués principaux du Christ à l'effet d'expliquer et de propager la doctrine, avaient insisté plus particulièrement sur l'exercice de la charité et de l'hospitalité. A côté de ces patrons, les mêmes établissements font presque toujours figurer la Vierge. Ce dernier hommage se rattache en général au développement que le culte de la mère du Christ acquit après les conciles d'Éphèse et de Chalcédoine (431 et 451). Mais une circonstance spéciale, qui a dû exercer une certaine influence à cet égard, c'est que, depuis la même époque (1), nous voyons les voyageurs, et particu-

(1) D'après un extrait de Theod. Lect. qu'on trouve chez Niceph. Callist., *Hist. eccles.*, XV, 14, l'image de la Vierge conductrice (Ὁδηγήτρια) fut transportée de Jérusalem à Constantinople sous le règne de l'empereur Marcien. La célèbre église où cette image était placée, disons-le en passant, s'élevait

lièrement ceux qui se confient à la mer (1), se mettre sous la protection de Marie. Il nous paraît digne de remarque qu'une cérémonie, nommée Παναγια et analogue à celle qui se pratiquait jadis à Nivelles, où les voyageurs, comme nous l'avons déjà mentionné, vidaient, avant de partir, une coupe en l'honneur de sainte Gertrude, se pratique encore aujourd'hui dans les couvents grecs en l'honneur de la Vierge (2). Il est très-possible qu'à Nivelles le même usage ait eu lieu primitivement, comme un hommage à la Vierge, lorsque sainte Gertrude n'était pas encore devenue la patronne exclusive de l'église. On ne trouvera pas invraisemblable que le monastère ait été placé par ses fondateurs sous la protection de la mère du Christ, par les mêmes raisons qui firent placer sous l'invocation de Marie le célèbre hospice que Justinien fonda dans la vallée de Josaphat et qui fut doté et restauré par Charlemagne (3), ainsi que celui qu'à l'époque de la domination lombarde le duc Lupon fonda à Vérone (4).

La filiation des idées que révèle le choix des saints

---

non loin de la place où, dans les temps païens, s'était trouvé le temple de Minerve Ἐκβάσια.

(1) On sait que les croisés avaient l'habitude d'entonner, au moment de leur embarquement, le chant de *Ave maris stella.*

(2) Goar, *Rituale graec.*, p. 680 et suiv. L. Allatius, *De libris et reb. eccl.*, p. 100 et suiv. Th. Smith, *De graecae eccles. hodierno statu*, ed. nov., p. 162.

(3) Procop., *De aedif. Just.*, V, 19. Au renseignement que donne le moine Bernard, vers 870 (cité par M. Wilken, *Geschichte der Kreuzzüge*, t. II, p. 538), on peut ajouter le témoignage du moine Druthmar de Corbie. (*Bibl. maxim. PP. Lugdun.*, t. XV, p. 169 C.) Au temps de ce dernier, l'*Hospice des Francs* ne jouissait déjà plus des revenus que Charlemagne lui avait assignés.

(4) Maffei, *Verona illustrata*, tom. I, p. 673.

protecteurs qui furent donnés à l'établissement de Nivelles, désigne, nous semble-t-il, les sources dont elles sont sorties et les tendances des personnages intermédiaires qui les ont propagées et qui ont transplanté les institutions des bords du Tibre et du Bosphore dans les contrées septentrionales. Le foyer d'où partait l'action des infatigables missionnaires venus d'Irlande et d'Écosse, était, comme nous l'avons dit, à Rome. C'est de là qu'ils rapportaient les enseignements de la foi, de la morale, de la science et de la littérature. Mais un certain nombre de faits, à l'examen approfondi desquels nous ne saurions nous livrer ici, démontrent également que leurs efforts communiquaient aussi à l'Occident les progrès que les arts, et surtout l'architecture, avaient faits sous l'influence du christianisme en Orient. On sait que des circonstances extérieures avaient favorisé le développement de l'art chrétien dans cette dernière contrée, pendant que la décadence de l'Italie, suite de la translation du siége de l'empire à Constantinople et de l'invasion des barbares, ainsi que la lutte obstinée d'une partie de la population romaine contre les empereurs chrétiens et le christianisme lui-même, avaient entravé puissamment les progrès de l'art dans l'Occident, qui y restait asservi aux formes et aux traditions classiques (1). Les formes spéciales, inventées pour les temples chrétiens en Orient, nous les voyons reproduites maintes fois par les architectes des Iles Britanniques, bien qu'il nous soit im-

(1) Ravenne, au temps de sa splendeur, n'était qu'une colonie byzantine. Ses monuments chrétiens ne sont qu'une reproduction des monuments orientaux et non un développement spontané de l'art occidental. De même les sermons du célèbre évêque de Ravenne, saint Pierre Chrysologue, ne sont qu'un écho de l'éloquence de saint Jean-Chrysostome.

possible de découvrir positivement les traces de la route par laquelle elles ont pu leur être communiquées. Les formes auxquelles nous faisons allusion, sont d'abord la disposition polygonale, dont le premier type fut présenté par l'église que Constantin-le-Grand érigea à Antioche (1), et que nous voyons se reproduire dans l'église de Hexham en Northumberland, construite en 674, et dans l'église de York, qui fut rebâtie entre les années 741 et 780 (2) et qui devint le modèle du monument le plus considérable qu'aient érigé les architectes anglo-saxons, c'est-à-dire la cathédrale élevée par Charlemagne à Aix-la-Chapelle (3). L'autre disposition est celle des églises à deux absides, dont le premier exemple connu est celui que nous offre l'église abbatiale d'Abingdon en Berkshire, fondée en 675, et qui fut répétée dans plusieurs églises d'Allemagne, notamment à Fulde, à S^{t}-Gall et à Cologne (4). Le célèbre M. S. Boisserée (5) a recherché l'origine de cette forme architectonique dans l'église du S^{t}-Sépulcre à Jérusalem, qui, à la vérité, en présentait le type primitif, dû au génie d'un architecte nommé Zénobe, et d'un prêtre nommé Eustache de Constantinople (6), mais dont le principe était adopté pour un grand nombre de basiliques orientales, comme nous l'établirons dans notre mémoire sur l'église

---

(1) Euseb., *Vit. Const.*, III, 50.

(2) V. G. Bentham, *Historical remarks on the saxon churches.* (Essays on gothic architecture, p. 1, suiv.)

(3) Les preuves que nous avons à donner à cet égard, nous les avons établies dans un mémoire que nous nous proposons de livrer plus tard au public.

(4) V. Kugler, *Handbuch der Kunstgeschichte*, p. 337.

(5) *Geschichte und Beschreibung des Doms von Köln*, p. 99 suiv.

(6) Theophan., *Chronogr.*, t. I, p. 49. S. Hieronym., *Chron.*, *ad ann.* xxx *Const.*

des apôtres à Constantinople. Mais, après s'être approprié les idées fondamentales de ces formes, les moines anglo-saxons et leurs successeurs surent les développer d'une manière indépendante et originale, durant l'époque, où, par suite des événements extérieurs, surtout par les dissensions dogmatiques, les relations entre l'Orient et l'Occident se trouvèrent rompues. La disposition polygonale ne fut que rarement imitée. Les églises à deux absides, mieux appropriées aux besoins du culte, furent adoptées pour les constructions les plus importantes, et elles se présentent dans leur plus grande perfection à une époque postérieure, où l'œuvre des missionnaires venus d'outre-mer avait développé tous ses germes, c'est-à-dire l'époque où la société germanique tout entière se trouva renouvelée dans un sens où l'influence civilisatrice du christianisme pouvait se faire valoir dans toutes les classes. C'est alors, comme nous le dirons tout à l'heure, que fut érigée l'église de Nivelles, munie d'un double chœur, à laquelle appartenaient les sculptures que nous entreprenons d'expliquer. Il serait curieux de savoir par des fouilles si cet édifice a été entièrement une œuvre d'artistes du XI^e^ siècle, ou si des traces, conservées dans les fondements, indiquent qu'il n'a été qu'une reproduction de l'église qui fut fondée et achevée vers le milieu du VII^e^ siècle, à moins que celle-ci n'ait été simplement une construction en bois (1).

Dans la mémorable période de transformation sociale qui commença à l'époque du démembrement de l'empire

---

(1) La légende nous dit que l'abbesse Agnès bâtit l'église de S^te^-Gertrude. Le texte nous paraît avoir subi une légère altération; car, dans ce passage

de Charlemagne, les différentes nations qui avaient fait partie de ce vaste État, poussées par des motifs divers dans la voie des guerres civiles, travaillaient cependant au fond à conquérir une existence nationale et indépendante et à se donner une organisation appropriée à leurs besoins et dégagée des entraves que l'ancienne organisation romaine mettait par sa propre nature au développement de la vie germanique et des idées chrétiennes. Durant cette lutte, et pendant longtemps, la société européenne se montra divisée en deux parties, qui vivaient, qui s'agitaient, qui souffraient dans des sphères séparées et qui ne paraissaient exercer l'une sur l'autre aucune action réciproque. C'était, d'un côté, la société laïque, composée d'éléments hétérogènes et incohérents, dénuée d'une organisation fixe et nettement formulée, engagée par les passions et par l'ambition de ses chefs dans des luttes incessantes qui ne paraissaient avoir d'autre but, d'autre résultat qu'une anarchie générale. De l'autre côté, c'était la société religieuse dont les membres se laissaient guider par des sentiments désintéressés et des idées morales, et qui semblaient se résigner à n'exercer aucune action directe sur les événements du dehors, à ne prendre qu'une faible part à la direction du mouvement désordonné qui entraînait les rois et les peuples, et à ne se livrer, à part leur vie ascé-

---

il ne saurait être question que de l'achèvement de l'église de la Vierge, où le corps de sainte Gertrude fut déposé et qui prit le nom de cette dernière, au plus tôt dans le courant du X^e^ siècle. C'est ainsi que, dans une copie peu fidèle d'une charte de l'empereur Othon I de l'année 966 (Miræus, *Opp. diplom.*, t. I, p. 654), la même église est appelée d'abord l'église de S^te^-Gertrude, et que, quelques lignes plus loin, elle est désignée comme placée sous l'invocation de la Vierge.

tique, qu'à des études stériles pour la vie pratique et pour les véritables besoins des peuples. Mais, au moment où l'œuvre de la réorganisation est achevée, où les éléments divers de la société se sont rapprochés et combinés pour former un nouvel ordre de choses, — on voit, par les résultats inattendus et vraiment grands qui se produisent et auxquels les deux partis contribuent d'un commun accord, que la société religieuse et la société civile avaient tendu au même but où la Providence les appelait; que l'influence forte et réciproque des faits posés par celle-ci, des idées conçues et produites par celle-là n'avait pas cessé d'exercer une action efficace et continue; que les études tranquilles et persévérantes poursuivies dans les monastères, avaient prêté à la société civile un concours puissant, et que, malgré une immobilité apparente, un grand développement intellectuel avait été atteint dans les monastères. Dès le commencement du XI^e^ siècle, où cette grande transformation se montre presque accomplie et où le système féodal présente aux peuples une formule régulière et définitive qui, malgré ses imperfections, répondait cependant aux besoins généraux, le travail intellectuel de la société religieuse avait réussi à parfaire une tâche non moins grande, non moins importante. La société laïque était graduellement parvenue à s'affranchir des formes administratives léguées par l'antiquité romaine et qui avaient longtemps opposé des obstacles au progrès du principe vital des institutions germaniques. Elle avait complétement abandonné la voie que les générations antérieures, Visigoths, Vandales, Ostrogoths et Francs, éblouis par l'ordre, par la stabilité et par la grandeur des institutions romaines, avaient suivie, lorsque leurs chefs Alaric, Genséric, Théodoric, Clovis et Charlemagne n'entrevoyaient pas de but

plus sublime à poursuivre que de fondre les tribus germaniques avec les éléments romains et de les gouverner au moyen d'une organisation étrangère à leur véritable nature. Les efforts des études monastiques, suivant pas à pas le mouvement général des esprits, avaient considérablement élargi l'horizon intellectuel. Non-seulement elles avaient, dans les luttes intérieures du clergé, développé l'ordre hiérarchique, mais encore elles avaient réussi à manifester par les formes d'un art nouveau les idées les plus hautes, écloses au milieu des ruines du passé. L'architecture religieuse, telle que nous la voyons à cette période, transformée, enrichie, et à laquelle les études les plus diverses avaient contribué, résume à nos yeux tous les fruits de ce progrès. La basilique qui s'éleva à Nivelles prit dignement place à côté des autres monuments que le renouvellement de l'art produisit à cette époque. Cet édifice n'a pas pu être créé par une volonté individuelle, ni par la seule munificence d'un souverain: il a dû être le résultat d'une longue suite de travaux et d'études auxquels les moines, réunis autour de ce sanctuaire, ont dû se livrer. Car, sans doute, ce furent les successeurs des missionnaires irlandais, appelés jadis par la fondatrice, qui en tracèrent le plan, indiquèrent les moyens d'exécution, inventèrent les ornements et exécutèrent les sculptures qui, appartenant aux premiers essais tentés dans cet art pour l'embellissement des églises chrétiennes en Occident et choisies, comme nous le verrons tout à l'heure, avec un discernement et une sagacité dignes de tout éloge, nous révèlent, après huit siècles, les idées les plus nobles vers lesquelles cette époque cherchait à s'élever.

Le grand mouvement qui s'opérait dans la société européenne et dont nous venons de parler, avait été, pendant

quelque temps, arrêté et ralenti par une circonstance tout à fait particulière, mais il avait repris avec plus d'énergie aussitôt que cette circonstance avait disparu. On sait que, d'après une explication étroite des livres saints, une croyance généralement répandue attendait la fin du monde vers l'an mil de notre ère, inspirait un découragement profond, laissait tomber en décadence les monuments existants et n'osait entreprendre d'en ériger de nouveaux. Quand le terme fatal, qui avait été la cause de tant d'indicibles terreurs fut passé, quand on reconnut qu'un délai nouveau et indéfini était accordé à l'humanité pour remplir sa mission, c'est-à-dire pour fonder sur la terre le royaume du Christ, alors, comme délivrés d'un rêve funeste, les peuples saluèrent l'aube d'un jour nouveau et, avec un élan joyeux et reconnaissant, ils unirent leurs forces, leur savoir, leurs richesses pour atteindre ce but religieux. Des monuments nombreux s'élevèrent; mais la puissance du désordre social, qui n'était pas encore réparé, et l'oppression constante du clergé et des classes inférieures par les puissants, mettaient beaucoup d'entraves à ces pieuses entreprises. Cependant, une calamité publique sembla, pendant quelques années, aggraver ces obstacles; mais, dirigée par le pouvoir mystérieux qui préside à la marche de l'humanité, elle contribua puissamment à les faire surmonter. Nous voulons parler de ces phénomènes extraordinaires qui se manifestèrent d'abord dans l'Europe méridionale et plus tard dans l'Europe occidentale et qui produisirent un effet immense sur la vie politique et morale. Des pluies et des inondations comme aucune période historique n'en a mentionné, avaient interverti l'ordre des saisons; la famine, la disette et des maladies contagieuses en avaient été la suite. Durant ces désastres, dont les historiens contem-

porains nous ont laissé des descriptions effrayantes, l'égoïsme et la dureté des riches et des puissants pesèrent lourdement sur le faible et sur le pauvre. L'élan des esprits qui s'était porté avec de si grandes espérances dans des voies nouvelles, pouvait pour un moment sembler paralysé. Lorsque, en 1031, l'équilibre de l'atmosphère se trouva rétabli, lorsqu'une récolte abondante eut mis un terme à l'affreuse misère, des sentiments profonds, des considérations sérieuses remuèrent toutes les âmes et firent comprendre le besoin de porter un remède efficace au désordre moral qui affligeait le monde et qui, d'après les convictions des populations, avait provoqué les terribles châtiments du Ciel. Dès que cette disposition eut prévalu dans les esprits, la parole inspirée des chefs de l'Église put se faire entendre. La paix universelle fut proclamée avec enthousiasme. Quand la force des choses et la barbarie des mœurs obligea de remplacer cette complète, mais irréalisable pacification, par une interruption régulière des guerres, c'est-à-dire la *trêve de Dieu*, les heureux effets de cette mesure furent larges et prompts. A la faveur de l'entraînement général, qui avait mis un frein à un état insupportable de désordre et de violence, les monastères purent obtenir une protection plus efficace contre les vexations de leurs oppresseurs. Les guerres intestines, qui excitaient les châteaux contre les châteaux, les bourgades contre les bourgades, furent sinon étouffées, du moins comprimées. Une séve nouvelle circulait librement dans les nations. L'esprit ennobli et éveillé, qui voulait manifester ses sentiments intimes dans la construction des églises, et les exprimer d'une manière plus frappante encore par le langage de l'art qui était appelé à les décorer, pouvait désormais se développer plus librement et mettre à profit tous les progrès intellectuels qui avaient été

opérés. Ce fut peu d'années après les calamités que nous venons de signaler, que l'ancienne église principale de Nivelles, comme Sigebert de Gembloux l'a indiqué, devint la proie des flammes (1). La reconstruction put être entreprise sous les auspices les plus favorables, grâce aux événements contemporains et à l'heureuse disposition des esprits. L'empereur Henri III vint généreusement au secours de cette entreprise. En l'an 1040, il mit fin, par une charte datée de Stavelot, aux violences que l'église et le monastère de Nivelles avaient eu à endurer de la part des comtes qui tenaient en fief le territoire de cette bourgade. Il entreprit de mettre à toujours cet établissement à l'abri des exactions et des violences, en donnant au monastère la bourgade elle-même, la juridiction, la gabelle et le droit de frapper monnaie, bienfaits notables qui devaient assurer l'indépendance et augmenter considérablement les revenus de la congrégation fondée par la veuve de Pépin de Landen (2). Ces mesures de l'Empereur eurent, aussi bien pour le monastère que pour le pays environnant, une tout autre portée que celle d'une libéralité ordinaire. Toute la

---

(1) L'église nouvelle fut consacrée dans le courant de l'été 1046; elle était déjà achevée quelque temps auparavant, comme on le voit par une charte de Henri IV (Miraeus, *l. c.*, p. 511), où il est dit que Henri III en fit différer la consécration jusqu'au moment où il lui serait possible de se rendre en personne à Nivelles. Nous pouvons donc sans invraisemblance fixer l'époque où la construction fut commencée une dizaine d'années auparavant.

(2) Miraeus, *l. c.*, p. 660. Aucune charte antérieure ne mentionne les droits du monastère sur la bourgade, qui sûrement ne datent que de la disposition de l'empereur Henri III. Les mots : *Reddimus itaque Virgini quod est suum, reddimus non ex nostro damus*, ne doivent pas être interprétés dans le sens d'une véritable restitution; ils constituent une simple formule empruntée à la fameuse donation que fit saint Grégoire-le-Grand à la basilique de S^{t}-Pierre à Rome, et dont le texte fut gravé sur une table de marbre expo-

situation de ceux qui furent appelés à en jouir, se modifia au profit du bien-être et de la liberté. L'exemption de la juridiction des comtes délivrait le pays de la charge la plus lourde. Car on sait, par un grand nombre d'exemples, de quel poids terrible la cupidité et la violence auxquelles se livrait l'aristocratie féodale, quand elle disposait de l'administration de la justice, pesaient sur les populations. On sait que trop souvent les classes inférieures, exposées aux exactions les plus arbitraires, tombaient dans la misère et devenaient une charge pour la charité des religieux. Doté des franchises et de l'autorité dont nous venons de parler, le monastère de Nivelles offrit un abri et une protection assurée aux habitants qui se groupaient à l'entour et s'y attachaient par les liens les plus intimes. Le zèle, la piété, le dévouement ne pouvaient manquer de s'animer davantage dans cette population; et cet élan moral ne devait pas moins contribuer à l'érection de la basilique que les avantages directs qui résultaient pour l'église de la largesse impériale. De même que, grâce à la munificence de la fondatrice, une ère de bienfaits sociaux avait été inaugurée

---

sée dans le portique de cette église. Cette donation commence par les mots : *Dominis scis. ac beatiss. Petro et Paulo apostolorum principibus † Gregorius indignus servus † quotiens laudi vestrae usibus servitura quedam licet parba conquirimus* VESTRA VOBIS REDDIMUS NON NOSTRA LARGIMUR, etc. (S. Gregorii Magni *Opera omnia studio congregat. S. Mauri.*, t. I, p. 528.) Aussi la disposition de l'empereur Henri III, qui lésait des droits acquis, ne fut-elle pas respectée; car, en 1041, ce prince fut déjà obligé de la renouveler. (Miraeus, *l. c.*, p. 661.) En lisant attentivement ce dernier document, on voit que c'est par une fiction pieuse que l'ecclésiastique, auteur de cette pièce, présente le territoire de Nivelles comme une propriété imprescriptible de sainte Gertrude. La formule rapportée servait, d'ailleurs, à colorer l'acte toujours arbitraire qui avait dépouillé les possesseurs du fief en faveur du monastère.

pour le pays par l'érection de la basilique primitive et par la fondation du monastère qui y était annexé, une autre ère non moins riche en effets salutaires s'ouvrit avec la construction de la seconde église en vertu des priviléges accordés par l'empereur Henri III.

Il n'entre point dans notre cadre de nous livrer ici à des conjectures sur l'ensemble architectural de cette construction. Un vaste champ est ouvert en cette matière aux recherches de l'archéologie. Seulement nous faisons des vœux pour qu'un des monuments les plus importants pour l'histoire de l'art en Belgique en devienne l'objet. Cette tâche n'appartient point à un frivole dilettantisme ni à une étroite routine, également peu familiarisés avec le développement historique de l'art et incapables d'apprécier les nuances qui caractérisent intimement chaque époque. Dans l'espoir que de véritables talents et des esprits sérieux répondront à cet appel, nous nous bornons à donner ici quelques explications concernant les curieux bas-reliefs qui ornent l'un des deux portiques de l'église.

Celui qui, placé au point de vue des idées actuelles, n'aurait pas été initié par des études spéciales au symbolisme biblique dont se préoccupait le moyen âge, et qui se trouverait devant ces sculptures, n'en entreverrait ni la portée ni la signification. Il ne saisirait point le motif qui a déterminé l'artiste à choisir le sujet traité de préférence à tant d'autres scènes que les livres saints auraient pu lui offrir. Il ne comprendrait que d'une manière vague et incomplète le rapport qui peut exister entre l'édifice et la décoration de son portique. Cependant, pour porter un jugement sur le choix de ces scènes, il faut d'abord se de-

mander quel sens allégorique l'interprétation des livres saints, admise à cette époque, attachait aux scènes qui se présentent à nos yeux. Nous trouvons à cet égard des renseignements aussi complets que nous puissions le désirer dans les écrits de plusieurs Pères de l'Église latine, qui jouissaient alors d'une autorité incontestée et qui, nous pouvons le supposer sans trop de hardiesse, ont dû se trouver entre les mains des savants religieux de l'abbaye qui dirigeaient la construction de l'église et sa décoration extérieure. Nous appelons l'attention du lecteur sur les chapitres relatifs à l'histoire de Samson, qui se trouvent dans le traité d'un anonyme rédigé à l'époque de Valentinien III, et autrefois attribué erronément à saint Prosper d'Aquitaine (1). Mais nous le renvoyons spécialement à un écrit de saint Isidore de Séville (2) et à un sermon attribué à saint Augustin, qui explique longuement l'histoire de Samson et dont l'authenticité a été seulement mise en doute par la critique moderne (3). Nous n'hésitons pas à affirmer

---

(1) *Liber de promiss. et praedict. Dei*, lib. II, cap. 21 et 22.

(2) *Quaestion. in vet. Testam. — In librum Judic.*, cap. 8.

(3) S. Augustini *Opp. omnia op. et stud. Monachor. ord. S. Bened. e Congreg. S. Mauri*, t. V. *Sermones dubii*, serm. CCCLXIV. Dans une lettre adressée au patricien Venantius de Palerme (l. XII, ep. XL), le pape saint Grégoire-le-Grand promet de traiter d'une manière allégorique quelques faits héroïques de Samson. Il paraît cependant que ce projet n'a pas reçu d'exécution.

[Les explications que nous fournissent les auteurs cités se trouvent résumées dans le commentaire sur le IIIe livre des Juges par Hraban Maur. (Opp. Ed. Colon. 1626, t. III, p. 61); dans un écrit curieux attribué à Gilbert, abbé de Westminster, 1084-1117 (V. Fabric. *Bibl. med. et infim. Latinitat.*, l. VII, p. 166) et intitulé : *Altercatio synagogae et ecclesiae* (ed. Colon. 1537, fol. 86, V), ainsi que dans une partie encore inédite du poëme de l'*Aurora*, par Pierre de Riga, qui sera publiée par notre honorable ami, M. A. Van Hasselt.]

avec toute certitude que c'est particulièrement dans ces deux derniers ouvrages que l'artiste à qui nous devons les sculptures de Nivelles a puisé ses inspirations. D'après l'explication que ces sources nous fournissent, l'histoire de Samson n'est que la prophétie des mystères de la passion et de la résurrection du Sauveur. Entre les traits de cette histoire que nous voyons reproduits devant nous, la trahison de Samson que Dalila livre à ses ennemis, est la figure de la trahison du peuple juif envers le Christ, vendu au prix d'un vil argent, de même que le fut le héros de l'Ancien Testament. La coupe de la chevelure de Samson rappelle aux Pères de l'Église le Christ dépouillé de ses vêtements. La tête chauve de Samson leur rappelle le Calvaire. Samson privé de la vue est, selon saint Augustin, l'image de ceux qui, aveuglés par leur incrédulité, n'ont reconnu ni les miracles ni l'ascension du Christ. En tendant les bras autour de la colonne du palais des Philistins, Samson figure le Christ étendant ses bras sur la croix. La passion de Samson comme celle du Christ est la perte de ses ennemis. « *Il en tua beaucoup plus en mourant qu'il n'en avait tué pendant sa vie* (1) ». L'énigme proposée par Samson, après sa victoire sur le lion, se rapporte au mystère de la résurrection. L'essaim d'abeilles qui sort de la gueule de l'animal, signifie l'Église même sortant du tombeau du Christ. Samson, vainqueur du lion, est, selon saint Isidore, le Christ qui a vaincu le génie du mal et qui dit aux fidèles : « *Réjouissez-vous, j'ai vaincu le monde!* » Samson enlevant les portes de Gaza, est le symbole du Christ, qui détruisit les portes de l'enfer. Enfin, en montant sur la montagne

---

(1) *Juges*, ch. XVI, v. 30

pour y déposer ces portes, il est le signe du Christ qui gravit le mont des Olives pour s'élever victorieusement vers le ciel.

Ces différentes scènes n'ont pas été reproduites rigoureusement dans l'ordre où elles se présentent dans leur succession historique. Elles semblent distribuées sur les colonnes et sur le tympan, selon les convenances imposées à l'ordonnance de l'artiste par la disposition de l'espace à décorer. Cependant cette distribution ne peut avoir été adoptée qu'après une mûre réflexion, et la position relative des différents groupes est non-seulement adaptée avec bonheur aux parties du portail qu'il importait de décorer, mais elle nous paraît aussi l'effet d'une combinaison ingénieuse, d'où résulte un développement ultérieur des idées d'ensemble que l'artiste a voulu exposer à nos regards. En effet, le groupe qui représente Samson déchirant la gueule du lion, et qui était le plus propre à attirer les yeux, est placé au centre du fronton, vers lequel se dirigeaient involontairement les regards de ceux qui pénétraient dans l'église. Des deux côtés se présentent des scènes qui permettaient à l'artiste de les disposer d'une manière tout à fait symétrique. Ces scènes, pour l'intelligence desquelles il était nécessaire de réunir un certain nombre de personnages, se déploient dans les parties latérales du fronton. Les autres épisodes, qui n'exigeaient, pour être intelligibles, qu'une seule figure, sont adossés à l'étroit espace qu'offrent les fûts des colonnes. Pour compléter une de ces scènes, l'artiste a tiré habilement parti du contour d'un chapiteau. Un simple coup d'œil suffit pour justifier la manière dont l'artiste a développé son sujet si vaste et si varié dans le cadre qui lui était offert. Mais si, d'après les explications allégoriques que nous venons de rapporter,

nous voulons nous rendre compte de l'impression que ces scènes, disposées comme elles l'étaient, devaient produire sur les personnes familiarisées avec ces interprétations de l'histoire sainte, — nous remarquerons que la scène principale représentait l'événement final de la rédemption par lequel avait été prouvée au monde païen, d'une manière irrécusable, la vérité du dogme de la résurrection, — dogme qui fait la base de la foi et de l'espérance chrétienne et que l'artiste, d'après la pensée intime qui prédominait dans tout l'édifice et dont nous parlerons tout à l'heure, devait particulièrement chercher à mettre en évidence. Des deux groupes disposés à côté de Samson, image du Christ, celui qui se trouve à droite signifiait, dans le sens que l'interprétation mystique lui prêtait, la *synagogue* obstinée, aveugle, refusant la grâce de la lumière, tandis que, dans le groupe de gauche, la figure de Dalila représentait l'*église des gentils*, unie, après ses erreurs, à son époux céleste : explication que nous voyons déjà admise par saint Jérôme (1). Nos lecteurs se souviendront, sans que nous ayons besoin de les leur rappeler, des nombreux monuments de l'art religieux du moyen âge où la synagogue et l'église sont de même mises en parallèle. L'ensemble de la décoration nous offre donc, dans ses trois parties, l'image typique du Christ et de son Église sur le fronton, celle de la mort du Sauveur sur la colonne à droite, et celle de sa résurrection sur la colonne opposée.

Le système de décoration des églises adopté en Orient aussi bien qu'en Occident, se complaît à dérouler aux

---

(1) *Advers. Jovinian.*, lib. I, cap. 23. Voyez aussi saint Augustin. *Enarrat. in psalm.* LXXX.

yeux des fidèles des cycles parallèles, choisis dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament, de sorte que l'un représente une suite d'événements prophétiques et symboliques, dont l'accomplissement et la véritable signification s'expliquent au moyen du second cycle (1). Les scènes tirées de l'histoire de Samson réclament nécessairement une suite de compositions correspondantes, empruntées au Nouveau Testament, qui en rendent la portée intelligible. Nous voyons ainsi sur un vitrail de la cathédrale de Bourges l'histoire de Samson, placée en regard de la mise au tombeau du Christ et de son ascension sur le mont des Olives. Au moyen des textes de saint Augustin et de saint Isidore de Séville, que nous avons cités plus haut, et qui, ainsi que nous l'avons dit, ont servi de guide à l'artiste, il serait extrêmement facile de déterminer les différentes scènes qui ont dû décorer le portique qui s'ouvrait du côté méridional de l'entrée actuelle, pour servir de parallèle à celles dont nous venons d'entretenir nos lecteurs. Même en mettant à profit des représentations artistiques analogues et exécutées à une époque un peu postérieure, on parviendrait aussi à restaurer en quelque sorte la décoration du même portique.

Les développements que nous avons tirés de différents pères de l'Église établissent d'une manière tout à fait sûre la signification que l'artiste attachait à ses compositions, et quels étaient les dogmes de la foi qu'il voulait glorifier. Mais nous pouvons entrer plus profondément encore dans la pensée qui a dû le diriger, c'est-à-dire nous pouvons

---

(1) Voyez ce que nous avons dit à ce sujet dans notre mémoire sur les sculptures qui ornaient le palais de Louis-le-Débonnaire à Ingelheim (*Niederrheinisches Jahrbuch für Geschichte und Kunst.* Bonn, 1845).

soulever et résoudre la question de savoir pourquoi l'artiste a tenu de préférence à rappeler aux fidèles ceux d'entre les dogmes et les mystères qui sont censés prédits par les actes et les malheurs de Samson. Pour pénétrer au fond même de ses intentions, il suffit de suivre la marche des idées du prétendu sermon de saint Augustin, qu'il a dû consulter.

Pour parer à des objections qui auraient facilement pu être faites au sens allégorique attaché à certains épisodes de l'histoire de Samson, l'orateur sacré nous dit que cette histoire doit être considérée comme renfermant un double rapport avec l'ordre de choses qui est réservé à l'avenir et qu'elle prophétise, c'est-à-dire que Samson est, d'un côté, le type du Christ dans ses souffrances, son abaissement, sa victoire et son triomphe; et que, de l'autre côté, le héros de l'Ancien Testament est l'image de la communauté des fidèles qui, d'après l'apôtre, est le corps du Christ, dont le Christ est le chef, mais qui, dans sa forme terrestre, est composée d'éléments hétérogènes, et dont les erreurs, aussi bien que les vertus, devaient être préfigurées dans le type choisi par la Providence, afin que ce type fût vrai et complet. Or, ce double rapport, assigné à l'histoire de Samson, nous fait entrevoir clairement l'idée fondamentale que notre artiste a voulu faire passer dans l'âme des spectateurs, et pour laquelle il a cherché une expression symbolique dans l'histoire du héros biblique, idée qui fait comprendre à l'esprit des fidèles la signification de l'édifice lui-même dont ils franchissent le seuil.

Cette pensée, qui a dû également inspirer le sculpteur et l'architecte, nous pouvons la formuler de la manière suivante : l'église matérielle, servant à la réunion temporaire des fidèles, n'est qu'un symbole visible de l'édifice éternel.

formé par la réunion de leurs âmes. Cette communauté sainte constitue le corps du Christ. Le Christ en est le chef. Le corps mortel du Sauveur avait été aussi le type de ce corps mystique. La destruction apparente de ce corps par la mort et sa résurrection pour la vie éternelle préfiguraient les destinées des élus dont le corps mystique du Christ doit se composer.

Inspiré par ces idées, l'architecte avait pris pour tâche de figurer dans la basilique une image terrestre de la Jérusalem céleste et, par conséquent, du corps du Christ. Le sculpteur avait expliqué le véritable sens de cette œuvre en retraçant près de l'entrée une série de scènes dont la véritable signification avait été de préfigurer les destinées futures du Christ et de son Église, interprétation dont le sens ne pouvait être douteux, attendu qu'il devait être expliqué par des scènes corrélatives qui étaient empruntées, comme nous l'avons dit, au Nouveau Testament, mais que malheureusement le temps n'a pas fait parvenir jusqu'à nous. Les savants du XI^e^ siècle, voués dans la paisible solitude de leurs monastères à l'étude austère et profonde des livres saints, étude où se concentraient toutes leurs méditations et toutes leurs affections, auraient pu être amenés aisément au développement et à la reproduction de ces pensées par leurs propres efforts. Cependant le mérite d'avoir imaginé un symbolisme aussi élevé pour la construction et la décoration d'une église (symbolisme, qui présente aux fidèles la mission et l'avenir de leur sainte communauté et qui embrasse de cette manière, au point de vue où se plaçaient les hommes les plus éminents de l'époque, les espérances et les destinées du genre humain), nous ne le revendiquons ni pour les artistes de Nivelles, ni pour aucun autre artiste ou savant, leur con-

temporain. Les idées que nous venons d'exposer avaient été rapportées, depuis les temps les plus reculés, à la construction des sanctuaires chrétiens par les écrits des Pères, par les enseignements homélitiques (1), et surtout par les exégèses des livres saints. Elles avaient passé de siècle en siècle, de l'Orient à l'Occident, et elles avaient reçu une application très-fréquente.

Quand les chrétiens, sortant des catacombes ou des modestes sanctuaires où ils s'étaient tenus éloignés d'un pouvoir oppresseur ou d'une multitude hostile, se réunirent en face de la société antique dans des édifices publics, spécialement destinés à la célébration des saints mystères et à la prière en commun, ils durent éprouver le besoin de donner à ces édifices une signification qui les sanctifiât et les élevât au-dessus des temples abhorrés des païens contre lesquels ils avaient naguère protesté avec tant d'énergie. Cette tendance chercha, pour se réaliser, des inspirations dans les livres saints, où se présentaient d'elles-mêmes les indications les plus propres qu'elle pût désirer, et qui, mises à la disposition de l'architecture chrétienne, réussirent à prêter aux églises un caractère aussi distinct de celui des temples païens que l'était le caractère fondamental des religions au culte desquelles ces constructions devaient servir. On retrouvait dans l'Évangile de saint Jean les paroles que le Seigneur avait adressées aux Juifs : *Détruisez ce temple, et je le rétablirai en trois jours;* paroles qui, nous dit l'évangéliste, étaient

(1) Voyez par exemple *S. Zeno Veron.*, lib. I, tract. XIV. Sanct. Augustin., *Enarrat. in psalm.* CXI et CXXX. S. Greg. Nazianz. Orat. XLIV. *In novam Dominicam.* (Opp. Ed. Paris., 1842, t. I, p. 835.)

restées incomprises, *car il avait entendu parler du temple de son corps;* mais dont les disciples se souvinrent *après qu'il fut ressuscité d'entre les morts,* et qui firent qu'ils *crurent à l'Écriture et à ce que Jésus leur avait dit* (II, 19-22). A ces paroles du maître, on rattachait une exhortation de saint Paul, qui disait aux Corinthiens : *Et vous, vous êtes l'édifice que Dieu bâtit..... Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu et que l'esprit de Dieu habite en vous? Si quelqu'un profane le temple de Dieu, Dieu le perdra; car le temple de Dieu est saint, et c'est vous qui êtes ce temple* (I, 3, 9, 16 et 17). Ces textes, où se trouvent liés dans une signification commune le temple de Salomon, le corps du Christ et la communauté des fidèles, renferment les idées fondamentales dont s'empara le symbolisme de l'architecture chrétienne, et dont il fit un usage aussi large que magnifique (1). A aucun des édifices qui devaient servir à réunir dans son enceinte la communauté des fidèles, on ne pouvait donner une signification plus noble,

---

(1) Nous rappelons en passant la circonstance que, dans un grand nombre d'églises appartenant à la seconde moitié du moyen âge, l'axe du chœur ne correspond pas perpendiculairement à l'axe de la nef, mais forme avec celui-ci un angle quelquefois assez prononcé. Ce fait est expliqué communément comme se rapportant à l'inclinaison de la tête du Christ expirant sur la croix. A coup sûr, cette explication paraîtra moins hasardée, vu qu'elle se rattache à une idée fondamentale adoptée et mise en pratique pour la construction d'églises d'une époque très-antérieure.

Après avoir fini ce travail, nous avons pris connaissance d'une notice ingénieuse, présentée en 1843 au Congrès archéologique de Poitiers, et insérée dans le t. IX du *Bulletin monumental de M. de Caumont.* L'auteur a mis un grand soin à examiner les causes qui ont pu déterminer la déviation mentionnée et conclut que ce n'est qu'au symbolisme chrétien qu'il faut l'attribuer.

plus éminemment chrétienne que celle qui avait été préfigurée dans les constructions mentionnées dans la loi ancienne, telles que le tabernacle élevé par Moïse dans le désert (1), et plus tard dans celle du temple de Salomon.

A l'époque où le génie impérissable du christianisme rayonnait sur les ruines de ses primitives églises, renversées par les dernières persécutions, et que le pouvoir, épuisé par l'excès des violences et tardivement éclairé par l'irrécusable puissance des faits, revint de la voie funeste où il s'était égaré et accorda une liberté entière au culte proscrit, la première église nouvelle qui s'éleva fut celle de Tyr. Dans le discours qu'Eusèbe, évêque de Césarée, prononça lors de la dédicace de ce temple, et qu'il nous a conservé dans son Histoire ecclésiastique (liv. VIII, chap. IV), nous voyons exposées à l'assemblée des fidèles les mêmes idées que nous venons de rappeler, et nous ne doutons pas qu'elles n'aient présidé à la construction de l'édifice lui-même. Les mêmes idées, nous venons de le dire, ont été développées en maintes occasions par plusieurs écrivains des temps postérieurs. L'espace nous manque pour réunir ici les nombreux exemples que la littérature sacrée nous fournit à ce sujet. Nous nous bornons à faire observer que ces idées se trouvent particulièrement développées dans les commentaires sur les chapitres du troisième livre des Rois, où il est parlé de la construction du temple de Salomon (2). Nous tâcherons d'exposer plus ample-

---

(1) Voyez les explications curieuses que donne à cet égard saint Grégoire de Nysse dans le traité *De vita Moysis*. (Opp. Ed. Paris., 1638, t. I, p. 222.)

(2) Voy. S. Isidor. Hispal., *Quaestiones in vet. Testam. in Regum* lib. III, cap. VII. (*Pseudo-*). Eucher., *Comment. in lib. Reg.*, III, cap. VII (*Bibl. Max., PP. Lugdun.*, t. VI, p. 1003). Beda, *De templo Salomonis* (Opp. ed.

ment ailleurs l'influence remarquable qu'elles ont exercée sur l'architecture chrétienne. Il suffit d'avoir fait remarquer ici qu'elles résolvent complétement l'énigme que les sculptures de Nivelles présentent au spectateur moderne, c'est-à-dire qu'elles nous expliquent clairement pourquoi l'artiste a placé pour ainsi dire au frontispice de sa construction un cycle de sujets bibliques, propre, comme nous l'avons dit, à rappeler aux fidèles la véritable signification du monument et à faire jaillir à leurs yeux toutes les grandes pensées qui s'y rattachent.

Il nous importait naturellement de pénétrer dans le porche de l'église qui flanque le côté méridional de l'ancienne abside occidentale, ordinairement inaccessible au public, pour constater si des bas-reliefs correspondants à ceux qui nous ont occupé y étaient conservés et pour savoir quels sujets ils pouvaient représenter. Nous fûmes déçu dans notre attente. Ce portique a subi, dans son intérieur, des altérations plus considérables que le précédent. Au-dessus de l'entrée qui mène d'un compartiment de ce portique vers l'autre, se trouve réellement un tympan décoré d'une sculpture appartenant, comme le style l'indique, à la même époque et exécutée dans la même pierre que celles dont nous avons jusqu'à présent entretenu nos lecteurs. Cette sculpture est beaucoup plus dégradée que les autres. Une seule figure occupe la surface de la pierre, c'est celle de l'archange saint Michel. Le principe de symétrie qui, ainsi que nous l'avons fait remarquer, est si studieusement ob-

---

Colon., 1612, t. VIII). Angelom., *Monach. Lexov. in libros Regum Stromata*, cap. V. (*Bibl. PP.* Lugd., t. XV, p. 563). Hraban Maur, *Comment. in libr. Regum* III, cap. IV. (Opp. t. III, p. 61).

servé dans les sculptures de l'autre portique, aurait exigé de lui-même que l'ensemble des compositions qui ornaient autrefois cette seconde entrée, présentât une disposition analogue à celle de la première et conforme au même principe. La forme de la pierre suffit pour indiquer que ce monument a servi à décorer le dessus d'une porte de même dimension que la porte intérieure des deux porches de l'église. On ne peut, nous semble-t-il, s'arrêter qu'à deux suppositions, c'est-à-dire que ce tympan orné de la figure de l'archange qui, d'après une tradition chrétienne, tient l'épée flamboyante et défend l'accès du paradis (1) et auquel, comme l'admettait la croyance générale du moyen âge, était spécialement dévolu le soin des âmes des morts, a dû surmonter l'issue latérale de l'église qui conduisait vers le cimetière, ou qu'il a appartenu à la porte d'une chapelle voisine, érigée en l'honneur de saint Michel, comme on le voit en beaucoup d'autres endroits, à l'entrée du cimetière (2). C'est la dernière conjecture que nous voudrions adopter de préférence.

Ce bas-relief, dont la conservation et la reproduction sont aussi intéressantes que celles des autres sculptures de l'église de Nivelles, et dont nous regrettons qu'aucun dessin n'ait été pris, nous suggère l'observation suivante. L'ensemble du grand monument religieux, dont nous nous occupons, nous présente, selon la pensée de ses fondateurs, l'idée du temple de la Jérusalem terrestre, symbole lui-même d'un édifice invisible, spirituel, éternel, de la communauté des fidèles réunis dans son chef, le Christ.

---

(1) *Evang. Nicodem.*, cap. 17.

(2) Une pareille chapelle se trouvait, par exemple, au cimetière de l'ancien monastère de Fulde. Hraban. Maur., Opp., t. VI, p. 214.

Dans sa totalité, comme dans chacun de ses membres, cet édifice doit périr pour être renouvelé dans l'éternité. L'idée de mort, de résurrection, d'immortalité, soufferte, promise, préfigurée et assurée par le Christ, est solennellement proclamée dans cette création. Le cimetière est immédiatement lié au corps principal du bâtiment. Il forme le moyen de passage entre la cité terrestre et la cité de Dieu. Il est le lieu de repos où le pèlerin dépose sa dépouille mortelle jusqu'à ce qu'il soit réveillé pour le jugement dernier et appelé devant les redoutables balances de l'archange. Le cimetière complète pour ainsi dire le monument. La signification qui s'attachait à ce grand ensemble a dû, sans doute, au moyen de l'instruction religieuse, s'imprimer profondément dans l'esprit des fidèles. L'édifice superbe, qui s'élevait avec majesté au-dessus des humbles habitations des colons et des vassaux du monastère, devait être un objet d'admiration. Il devait provoquer une vénération profonde, en rendant visibles aux yeux les mystères et les consolations de la foi. Cette haute importance du monument, rattaché, comme nous l'avons dit, depuis le milieu du X^e^ siècle, à la mémoire de sainte Gertrude et renfermant dans une même enceinte le cimetière confié à la protection du chef de la milice céleste, se reflèta, pourrait-on croire, dans une croyance populaire du moyen âge, d'après laquelle les âmes, après qu'elles étaient sorties de leur enveloppe terrestre, étaient reçues la première nuit chez sainte Gertrude, la seconde nuit, chez saint Michel, et passaient, la troisième, à leur destination définitive. Comme le culte de la Sainte locale a remplacé, en attirant les sympathies populaires, celui de la « Mère de la Miséricorde » institué par les fondateurs du monastère, on peut assigner à cette tradition une origine purement chrétienne.

On n'a peut-être pas besoin de supposer avec M. J. Grimm qu'un souvenir conservé de Freja et de Wodan a influencé la croyance populaire que nous venons de rapporter d'après un témoignage du XV^e^ siècle recueilli par cet illustre savant (1).

Il reste à présenter quelques dernières observations au sujet des ornements accessoires qui décorent les montants de la porte. Les rinceaux de vigne que nous voyons ici forment une décoration très-ancienne et très-commune des monuments chrétiens. Ils nous paraissent constituer un symbole qui énonce de même cette grande idée rendue visible elle-même et développée dans les sculptures historiées : l'église spirituelle unie dans le Christ. Les paroles du Sauveur reproduites dans l'Évangile de saint Jean (XV, 1, 4, 5), « *Je suis la vraie vigne, et mon père est le vigneron .... Demeurez en moi, et moi en vous. Comme la branche ne saurait porter de fruit d'elle-même, et si elle ne demeure attachée au cep de la vigne : il en est ainsi de vous autres si vous ne demeurez pas en moi. Je suis le cep de la vigne et vous en êtes les branches,* » ont donné occasion à ce symbolisme trop généralement adopté pour que nous puissions avoir le moindre doute qu'on ne l'ait employé dans le même sens à Nivelles (2).

---

(1) *Deutsche Mythologie*, t. II, p. 798.

(2) Sur la vigne, prise comme symbole de la communauté des fidèles, voy. Sanct. Ambros., *Hexaemeron.* III, 2; Cassiodor., *Expos. in psalm.* LXXIX, v. 8. Comparez les prières qui se trouvent dans l'ancien rituel gallican de la messe chez Mabillon, *de Liturgia gallicana*, Paris, 1729, p. 251, et chez Mone, *Lateinische und griechische Messen aus dem zweiten bis sechsten Jahrhundert*, p. 31. Dans le temps où les préventions contre l'usage des décorations figurées prévalait encore, les ornements empruntés au règne

Chaque partie des sculptures, qui font l'objet de nos études, est donc pour ainsi dire une inscription hiéroglyphique, exprimant d'une manière variée la grande pensée qui dominait le monument. La répétition de cette pensée sous des formes diverses est loin d'être un signe d'indigence d'esprit : elle part de l'énergie d'un sentiment profond, d'une conviction puissante, qui remplissait l'âme de l'artiste, dont le talent se vouait à rehausser ce grand monument de la foi. La grave austérité par laquelle l'ensemble de son œuvre se distingue, ne nous permet pas de regarder comme un simple jeu de sa fantaisie les groupes curieux qu'on voit enchâssés dans les ceps de la vigne. M. Alvin a reconnu dans ces groupes une représentation, arbitraire et insolite en apparence, de deux signes du zodiaque, du Capricorne et du Sagittaire. Le Capricorne est figuré par une chèvre qui grimpe le long du cep de la vigne, et qui se trouve disposée dans un entrelac placé au-dessus de celui où nous apparaît un vigneron. L'on dirait, au premier coup d'œil, que l'artiste a voulu faire allusion par ces deux figures à la vendange. Le monstre moitié homme, moitié cheval, qui saisit une branche comme un cavalier son arc, et qui est combiné avec un oiseau de proie s'élançant au-dessus de lui, semble offrir une scène de chasse. Cependant on ne saurait contester que le sculp-

---

végétal trouvaient un accès plus facile, parce que l'exemple du temple de Salomon justifiait et encourageait ce genre de décoration. Quant aux monuments funéraires, pour la décoration desquels une plus grande liberté était toujours accordée, la signification que le christianisme attachait à la vigne fit même tolérer l'emploi du grand nombre d'ornements bachiques, que l'on retrouve sur les monuments chrétiens appartenant aux premiers siècles.

teur n'ait eu en vue de rappeler en même temps les signes mentionnés du zodiaque. La figure du Centaure est exprimée d'une manière trop claire pour laisser à ce sujet le moindre doute. Un fait très-remarquable a été observé par M. Alvin, c'est-à-dire que le dessin de la chèvre et du Centaure s'éloigne singulièrement de celui du reste de la décoration, pour se rapprocher du style familier à l'antiquité.

On pourrait conjecturer que, dans la combinaison de ces figures avec les rinceaux de la vigne, l'artiste a pu être guidé par des réminiscences de son érudition classique, c'est-à-dire que des textes d'Ovide (1) et de Varron (2) ont pu se présenter à sa mémoire, et lui rappeler l'hostilité de la race caprine contre la vigne, ainsi que d'autres autorités classiques ont pu lui rémémorer les rapports du signe du Centaure avec la vendange. Cependant, nous ne croyons pas que ce soit par une telle association d'idées, si simple qu'elle puisse paraître, que notre artiste a été amené à substituer la chèvre au signe du Capricorne, ni à représenter le Sagittaire sous la figure d'un Centaure. La direction qu'il a suivie, nous sommes à même de l'indiquer d'une manière que nous croyons certaine. La source où les types en question ont été empruntés doit avoir été un écrit mythologique, tout à fait semblable au traité sur les douze signes, qu'on lit à la suite du troisième mythographe du Vatican, publié par le cardinal Maï (*Auct. classic*, t. III), et plus tard par M. G. H. Bode; mais que, pour certaines anomalies de style, on ne croit pas sorti de la plume de

(1) *Fast.*, lib. I, v. 357 sq.
(2) *De Re rust.*, I, 2, 19.

cet auteur. Dans cet écrit, la fable d'Amalthée, racontée, comme on sait, par les autres mythologues, au sujet de la belle étoile qu'on distingue à l'épaule gauche du Cocher, est rapportée à la constellation du Capricorne (1). L'histoire du centaure Chiron, rattachée ordinairement à la constellation extrazodiacale du Centaure, est, par ce même écrivain, mise en rapport avec le signe du Sagittaire (2). Toujours est-il que l'analogie de ces récits mythologiques et des représentations que nous offrent les sculptures de Nivelles ne sauraient être un fait purement accidentel. Le rapprochement de la source littéraire et de l'œuvre artistique confirment d'ailleurs pleinement que cette dernière a réellement pour objet de nous montrer les signes mentionnés du zodiaque.

L'opinion qu'une intention grave et sérieuse a dicté la combinaison de ces sujets astronomiques avec les autres éléments de la décoration du porche, pourra être énoncée avec plus de certitude, s'il est permis d'admettre leur connexion avec le lion terrassé par Samson, et de voir, dans

---

(1) C'est évidemment le nom grec de cette constellation, Αἰγοκερεύς, qui a donné lieu à cette permutation. Par conséquent, si la permutation de fables, qui a amené cette manière particulière de représenter les signes en question, dérive d'une source grecque, on peut en conclure qu'elle remonte au delà du moyen âge, et qu'elle a pu être appliquée par un artiste ancien dont le style caractéristique se reflète dans les figures zodiacales de Nivelles, comme M. Alvin l'a fait remarquer.

(2) La source immédiate où le traité sur les douze signes a puisé ses renseignements ne saurait, à notre avis, être autre que le commentaire de Remi d'Auxerre sur Macrobe (*In Somn. Scip.*), que le mythographe cite fréquemment, et qui est conservé dans plusieurs manuscrits de la bibliothèque du Vatican, à Rome, et de la bibliothèque nationale, à Paris, mais qui, au grand regret du monde savant, est encore inédit.

cette dernière représentation, une allusion au lion zodiacal. Or, rattacher le lion vaincu par Samson au lion de la sphère céleste, c'était un rapprochement d'autant plus simple que des indications fournies par les Pères de l'Église occidentale les plus connus y conduisaient naturellement. Saint Jérôme et, d'après ce Père, saint Augustin, expliquent le nom du héros hébreu par les mots *Sol eorum* (1). Saint Isidore de Séville, traçant, dans l'ouvrage que nous avons cité plus haut, un parallèle entre Samson et Jésus-Christ, appelle l'attention sur cette signification du nom du premier, et relève la prophétie de Malachie (IV, 2) qui, faisant allusion à la naissance du Sauveur, avait annoncé le lever du soleil de la justice.

Un rapprochement curieux qui fournirait, s'il était nécessaire, une preuve ultérieure en faveur de la combinaison que nous prêtons à l'artiste de Nivelles, nous est offert par une œuvre d'art appartenant à une époque postérieure du moyen âge. Sur l'encadrement d'une des portes

---

(1) Sanct. Hieronym., *De nominib. hebraic.* Sanct. Augustin., *Enarrat.* in ps. LXXX, cap. 14. Saint Augustin dit en outre (*De civ. Dei*, VIII, 19) que l'histoire de Samson a donné naissance à la fable d'Hercule. Le lion est manifestement le point de comparaison auquel ce parallélisme se rattachait, attendu que le héros grec et le héros hébreu se sont immortalisés l'un et l'autre par une victoire sur cet animal terrible. — [Dans une homélie de saint Épiphane, pour la veille du jour de Pâques, nous avons remarqué le passage suivant :

Ἐδέσμευσαν τὸν μέγαν Σαμψὼν Ἥλιον θεὸν· ἀλλὰ λύσας τὰ ἀπ' ἀιῶνος δεσμὰ τοὺς ἀλλοφύλους καὶ παρανόμους ἀπώλεσεν· ἔδυ θεὸς ἥλιος Χριστὸς ὑπὸ γῆν, καὶ σκότος πανέσπερον Ἰουδαίοις πεποίηκεν. σήμερον σωτηρία τοῖς ἐπὶ γῆς, καὶ τοῖς ἀπ' αἰῶνος ὑποκάτω τῆς γῆς· σήμερον σωτήρια τῷ κόσμῳ, ὅσος ὁρατὸς, καὶ ὅσος ἀόρατος. Opp. Ed. Petav. T. II, p. 260. B.]

latérales de Notre-Dame de Paris, nous voyons reproduits onze signes du zodiaque : le signe de la Vierge est omis à l'endroit où il devrait se trouver, mais il est remplacé par l'image de la mère de Dieu, figurée au centre de la porte.

En reconnaissant à notre artiste l'intention de reproduire trois signes du zodiaque, on pourrait faire observer qu'il a allié un signe de l'hémisphère supérieur à deux signes de l'hémisphère opposé (1) et essayer d'expliquer de la manière suivante la pensée qui l'a guidé, c'est-à-dire qu'il a combiné avec le signe d'où le soleil, après avoir atteint le point de son apogée, lance ses feux les plus brûlants sur la terre, avec celui que cet astre parcourt durant la triste période du dépérissement apparent de la nature, et un troisième signe, celui d'où il part pour remonter vers les hauteurs du ciel, en opérant, pour ainsi dire, une résurrection générale de la création. En rappelant, par l'image allégorique d'un zodiaque abrégé, le cours de la vie universelle, la succession de la plénitude vitale, de la mort et de la régénération, l'artiste ne faisait que mettre en évidence, au moyen d'un symbole emprunté à l'ordre de la création matérielle, la pensée exprimée dans l'ordre moral par l'histoire de Samson. Nous ne nous arrêterons pas à citer les passages nombreux des Pères de l'Église, déjà recueillis en partie par Jablonski (2) et d'autres savants, où

---

(1) Deux tablettes d'ivoire conservées à Paris au Musée de Cluny (nos 392 et 393 du catalogue), appartenant à la même période où les sculptures de Nivelles ont été exécutées, et destinées, nous semble-t-il, à former la couverture d'un martyrologue, présentent une combinaison semblable, c'est-à-dire qu'on y voit le lion avec trois autres signes de l'hémisphère inférieur (le Verseau, le Capricorne et le Sagittaire).

(2) *Opuscula*, éd. de Te Water, t. III, p. 335 sqq.

le cycle de la vie du Christ, soleil de la justice, est comparé au cours du soleil lui-même dans son orbite; textes qui pourraient donner un degré de probabilité de plus à l'opinion que nous venons d'émettre. Peut-être quelques-uns de nos lecteurs admettront-ils avec faveur cette hypothèse, parce qu'elle éloigne la supposition gratuite d'une combinaison fantastique et purement arbitraire, parce qu'elle donne aux ornements en question une signification sérieuse et chrétienne, et qu'elle fait refléter dans ces détails la pensée unique et suprême qui domine la construction du monument et l'ensemble de sa décoration. Il n'est rien de si commun que de rencontrer dans les bas-reliefs des sarcophages et les peintures des tombeaux appartenant aux premières époques de l'art chrétien, l'emploi d'un symbolisme tout à fait analogue, qui ne dédaignait pas même de recourir à des motifs et à des images empruntés à l'antiquité profane (1). A coup sûr, on est en droit d'affirmer que, dans le XI[e] siècle, et surtout dans les contrées septentrionales, le fil de la tradition de l'art classique était rompu depuis longtemps : mais des idées analogues devaient, pour se manifester, avoir recours à un mode d'expression identique.

Si nous portons nos regards sur les conceptions de l'antiquité, il se présentera à notre esprit un ordre d'idées qui se trouve reproduit par des monuments d'art assez nombreux et qui, à une époque où, grâce à des études sérieuses, les intelligences s'étaient, après un long intervalle, familiarisées derechef avec l'antiquité classique, a

(1) Voy. M. Raoul-Rochette, *Tableau des catacombes de Rome*, éd. de Bruxelles, p. 245 suiv.

pu reparaître de nouveau dans le cycle des représentations artistiques. Nous voulons parler des idées propagées surtout par la philosophie néo-platonicienne, d'après lesquelles les âmes, préexistantes à leur vie terrestre, descendaient de la région éthérée vers la terre, par la voie du zodiaque et les cercles des planètes, et remontaient par la même route à leur séjour primitif, quand la mort les avait délivrées des liens corporels qui les tenaient enchaînées dans la matière. Un certain nombre de monuments funéraires de la dernière époque de l'antiquité (nous n'en citerons que le diptyque qui représente l'apothéose de Romulus, fils de Maxence, décédé en 309 (1)) nous montrent les âmes des défunts remontant par la route sidérale vers la région de l'éther, et même des monuments qui, à Rome, étaient consacrés à la mémoire de Constantin-le-Grand (2) et de Théodose I (3), avaient conservé ce genre de représentation. Ces mêmes idées préoccupaient, ce semble, le poëte Prudence, quand, célébrant la naissance du Christ (événement surnaturel qui rompit l'ordre constant de la création), il nous décrit longuement la per-

---

(1) Voy. Buonaroti, *Osservazioni sopra alcuni frammenti di vasi antichi di vetro*, p. 255. — Gori, *Thesaur. Vett. Diptych*, t. II, p. 106. Millin, *Gal. myth.*, CLXXVIII, 659. L'opinion vulgaire, selon laquelle ce monument présenterait l'apothéose de Romulus, fondateur de Rome, ne demande pas une réfutation sérieuse. — Nous sommes d'avis que saint Jérôme fait allusion, dans une de ses lettres (ep. XXIII, ad Marcellam), à un monument analogue que la femme de Vettius Agorius Praetextatus (personnage célèbre par la grande part qu'il prit à la défense du paganisme expirant) fit exécuter en mémoire de son mari.

(2) Euseb., *Vit. Const.*, cap. 69.

(3) Voy. une inscription conservée dans l'église de S^{t}-Pierre du Vatican, publiée en dernier lieu par Maï, *Vett. script. nov. collect.*, t. V, p. 271, n° 2.

turbation qui troubla les signes du zodiaque lorsque l'âme du Christ descendit du haut des cieux et traversa la région étoilée, et qu'il suppose avoir été observée par les rois astrologues de la Chaldée (1). Le soleil, dit-il, s'arrêta et pressentit le phénomène qui devait obscurcir sa clarté (quand une seconde fois l'ordre de la nature serait interverti), au moment où l'âme du Christ quitterait le corps. Aucun artiste de la première époque de l'art chrétien n'a été assez hardi pour exprimer ces idées en les combinant avec la mort ou la résurrection du Christ; et, si une pareille tentative avait eu lieu, elle aurait certainement provoqué la réprobation de l'église orthodoxe, parce qu'elle aurait paru favoriser des doctrines gnostiques ou manichéennes, qui essayaient de fondre avec les croyances chrétiennes les traditions religieuses de l'Orient et les résultats auxquels s'était arrêtée la spéculation grecque (2).

La combinaison dont il s'agit aurait aussi pu être conçue et appliquée d'après le point de vue où se plaçait un célèbre docteur de l'Église, c'est-à-dire qu'elle aurait pu avoir une connexité d'idées avec le système théologique

---

(1) *Apotheos.*, v. 615-631. Le poëte avait sans doute présente à l'esprit la fin du V^e^ livre des oracles sibyllins.

(2) D'après la doctrine manichéenne, les âmes des élus étaient transportées dans le ciel au moyen d'une roue à douze vases, c'est-à-dire du cercle du zodiaque et de ses douze signes (*Acta disput. Archelai*, cap. 5). La doctrine de Valentin admettait que l'influence des signes que le soleil parcourt dans le zodiaque présidait à la génération matérielle des êtres. Au contraire, la renaissance qui délivre l'homme de la loi à laquelle sa naissance l'a assujetti, est opérée par l'intervention des apôtres, docteurs de la loi nouvelle, qui, par conséquent, sont opposés aux puissances zodiacales. *Excerpta ex scriptt. Theod.*, cap. 25. (Comparez Néander, *Genetische Entwickelung der vornehmsten gnotischen Systeme*, p. 139.)

d'Origène qui, à la vérité, se séparait par une divergence fondamentale de ceux de la gnose et du manichéisme, mais qui rattachait avec trop de témérité les dogmes du christianisme aux théories de Platon, pour ne pas sortir du cercle d'idées tracé par la théologie chrétienne (1). Des

---

(1) La synthèse hardie d'Origène, qui rapprochait la tradition chrétienne de la philosophie grecque, pour expliquer l'origine des âmes, leur chute et leur retour au bonheur parfait de leur existence primitive, adoptait, de même que les gnostiques, bien qu'avec des différences notables, la cosmologie de Platon, qui, d'ailleurs, ne rencontrait pas d'objection dans les théories scientifiques de l'époque. D'après Origène, le monde corporel ne fut tiré du néant par un acte de la volonté divine qu'après le moment où l'abus de la liberté accordée aux essences rationnelles les avait séparées de leur centre commun et les avait fait déchoir de la plénitude de bonheur dont elles jouissaient dans le sein de l'unité suprême. L'enveloppe corporelle dont elles sont obligées de se revêtir, après qu'elles sont devenues incapables d'une vie purement spirituelle, n'est point un principe de mal, mais une prison salutaire, une limite qui les arrête dans la voie de la perdition. Cette enveloppe est différente, éthérée, aérienne, ou plus épaisse, plus grossière, plus imparfaite, suivant le degré de l'échelle (dont l'échelle de Jacob est une allégorie) où l'universalité des créatures est venue se ranger d'après la mesure de la faute dont chacune s'est rendue coupable. Quelque distingué que soit le rang assigné aux esprits sidéraux dans l'ordre hiérarchique de la création (rang où, doués d'organes supérieurs, ils coopèrent avec la Providence au salut des esprits tombés dans des régions inférieures), ils aspirent, eux aussi, à la restauration universelle de l'harmonie primitive (*Ep. ad Rom.*, VIII, 19. Orig., *Exhort. ad martyr.*, cap. 47. Sanct. Hieronym., *Lib. contr. Johann. Hierosolym.*, cap. 17.) La rédemption, opérée par le Christ, a vaincu la puissance de Satan et fondé la possibilité du retour et du salut de tous les êtres créés, les esprits sidéraux y compris (Orig., *Commentar. in Johann.*, I, 40). Mais tous doivent arriver à ce but par l'action de leur liberté. Tous doivent remonter vers les hauteurs célestes par la route même qu'ils ont suivie pour en descendre. Avant de pouvoir se revêtir de nouveau du corps immatériel, c'est-à-dire de l'auréole lumineuse dont ils étaient couverts avant de s'incorporer dans la matière, ils doivent, pour aller se confondre dans le sein de Dieu, se dépouiller de toutes les enveloppes qu'ils ont prises aux différents degrés de leur chute. Une conséquence naturelle de l'ensemble

représentations artistiques qui auraient fait allusion aux doctrines d'Origène, n'auraient pu, après que celles-ci avaient encouru la censure de l'Église, échapper à la même répression. Dans aucun cas, elles n'auraient pu se transmettre à une époque éloignée où la doctrine chré-

---

de ce système conduisait à regarder l'ascension du Christ, après l'accomplissement de l'œuvre de la rédemption sur la terre et la descente aux enfers, comme un passage à travers les sphères, ou les régions habitées par les esprits sidéraux, à l'effet d'y apporter également les bienfaits de la rédemption. L'exposé positif de cette hypothèse, nous le trouvons dans un passage curieux de saint Jérôme, dans le commentaire de ce Père sur l'épître de saint Paul aux Éphésiens. L'apôtre avait appliqué à l'Ascension du Sauveur le verset 18 du psaume LXVII, et saint Jérôme s'explique à ce sujet de la manière suivante : *Numquid corporaliter omnes coelos, et universas sublimitates, et coelorum circulos, quos philosophi sphaeras vocant, transiens atque transcendens, stetit in summo coeli fornice, et ut ipso verbo utar, apside? An certe omnia corporalia contemnens atque despiciens, et aeterna contemplans, super coelos, id est, super invisibilia stetisse credendus est? Quod ego melius puto. Descendit ergo in inferiora terrae, et ascendit super omnes coelos filius Dei, ut non tantum legem prophetasque compleret; sed et alias quasdam occultas dispensationes, quas solus ipse novit cum Patre. Neque enim scire possumus, quomodo et angelis, et his qui in inferno erant, sanguis Christi profuerit, et tamen quin profuerit nescire non possumus.* (Lib. IV, cap. IV, *l. c.*). L'explication que saint Jérôme rejette, au commencement de ce passage, est évidemment trop liée à l'ensemble du système d'Origène, pour qu'elle puisse être sortie d'une autre source. Le même ordre d'idées était présent à la pensée d'un poëte chrétien inconnu, imitateur des hymnes orphiques, qui se trouve imprimé quelquefois à la suite des œuvres de Claudien et qui dit du Christ triomphant :

Ὄργια δ' εἰδώλων κενεῶν ψευδώνυμα λύσας,
Αἰθέρος ἀμφιβέβηκας ἐφ' ἑπτάζωνον ὀχῆα,
Ἀγγελικαῖς πτερύγεσσιν ἐν ἀῤῥήτοισι θαάσσων.

Saint Jérôme avait abandonné les opinions d'Origène, empruntées par celui-ci à Platon et liées même à des croyances païennes, lorsqu'il eut com-

tienne était entièrement dégagée des influences origénistes (1).

Au moyen âge, les artistes, auteurs des zodiaques que nous voyons aux portails des églises, ont pu se rencontrer en quelque manière avec Prudence, les gnostiques et Origène; mais certainement ils étaient fort éloignés de vouloir proclamer avec préméditation et connaissance intime de cause des idées peu conformes au dogme chrétien. D'après la direction que les études monastiques avaient prise, on pourrait seulement conjecturer que l'exposé des idées néoplatoniciennes que Macrobe nous donne au sujet du cercle de la vie dirigé par l'influence des signes zodiacaux, a pu être adopté dans un sens conciliable avec la foi chrétienne,

---

pris le danger qui en résultait pour la pureté du dogme chrétien. Ses convictions orthodoxes au sujet de cette matière, il les avait particulièrement exposées dans son commentaire que nous venons de citer, sur l'épître aux Éphésiens, auquel il renvoie l'évêque Jean de Jérusalem dans le traité spécialement dirigé contre ce champion zélé des idées d'Origène.

(1) Les opinions d'Origène relatives à la chute des âmes et à leur retour ne constituent certainement pas une doctrine qui pourrait être isolée du reste de son système théologique. Ses idées sur l'origine du mal et sur le libre arbitre y sont intimement liées. Lorsque par la doctrine de Pélage, ainsi que par celle de ceux d'entre les théologiens postérieurs du moyen âge, dont les opinions hétérodoxes relèvent en dernier ressort d'Origène, la psychologie de celui-ci fut reproduite, il se pouvait aisément que des esprits ardents, engagés dans cette voie, fussent entraînés de conséquence en conséquence jusqu'aux hypothèses cosmologiques de l'antiquité, sur lesquelles s'appuyait Origène. A coup sûr, la liberté de la controverse fut très-grande dans les écoles monastiques. Mais entre l'exposé le plus hardi d'une opinion métaphysique et la manifestation pratique de croyances hétérodoxes, même produites sous un voile timide, à la face des fidèles et aux entrées des églises au moyen de représentations artistiques, il y a une distance immense, que l'esprit religieux du XI^e^ siècle, soumis avec tant de conviction à l'unité de la foi, n'a certainement pas pu se hasarder à franchir.

c'est-à-dire en rapportant exclusivement ces idées à l'ordre physique, et c'est dans ce sens restreint que les artistes auront pu accorder aux représentations zodiacales une place à côté des figures destinées à exprimer la renaissance spirituelle. Mais, pour porter un jugement sûr et approfondi sur la pensée fondamentale qui a dirigé à cet égard les artistes du moyen âge, il faudrait comparer le plus grand nombre possible de monuments où les représentations zodiacales se trouvent; étude laborieuse, mais intéressante, à laquelle nous ne saurions nous livrer ici.

Quelle que soit la conviction que nos lecteurs voudront se former à ce sujet, la présence de ces signes zodiacaux dans la décoration d'un des portiques de l'église de Nivelles, devra toujours être regardée comme un fait archéologique très-remarquable. M. Alvin avait cru d'abord pouvoir déduire de ce fait que trois autres signes devaient se trouver combinés avec l'ornementation du porche situé vis-à-vis, et que les autres six signes auraient figuré dans la décoration de deux portes supposées destinées à donner accès à l'église du côté de l'Orient. En effet, si l'on considère que, dans les époques qui suivirent immédiatement celle où les sculptures de Nivelles ont été exécutées, des zodiaques complets deviennent un ornement très-usité des entrées des cathédrales où les douze signes se rangent tantôt en demi-cercle sur la face des archivoltes, tantôt se placent en deux lignes perpendiculaires de chaque côté des portes, — on est assez naturellement tenté de supposer que la décoration de l'église de Nivelles aurait offert également une représentation complète du zodiaque. Mais notre honorable collègue a exposé lui-même les motifs qui lui ont fait abandonner cette hypothèse. Vu l'époque à laquelle les sculptures de Nivelles remontent, l'introduc-

tion de figures astronomiques dans les ornements d'un portail est un des exemples les plus anciens, peut-être même le plus ancien, qui soit connu jusqu'à présent, de l'emploi d'un élément de ce genre dans la décoration extérieure des églises. Ce fait nous paraît indiquer que les signes du zodiaque ne sont venus d'abord se mêler que comme des accessoires aux autres ornements historiés des porches, et que c'est seulement plus tard, lorsqu'ils eurent pris faveur, qu'on les a traités d'une manière complète et dans un ensemble absolu. Il paraît d'ailleurs incontestable que ces représentations et celles de zodiaques abrégés, alliées à des ornements accessoires, devaient être dirigées par la même vue et rapportées à la même intention.

Qu'il nous soit permis de nous arrêter quelques moments encore au caractère particulier avec lequel, dès le milieu du XI^e^ siècle, les sujets astronomiques s'introduisirent dans l'ensemble de l'ornementation extérieure des églises.

Quant à ce genre de décoration, on remarque généralement, à dater de celle dont nous parlons ici, que les signes du zodiaque ne sont pas représentés exactement d'après le type offert par les modèles et les traditions de l'art et de la littérature classique, qu'ils sont disposés quelquefois dans un ordre différent de celui qu'ils occupent dans la sphère du ciel, et que souvent ils sont combinés avec des scènes empruntées à la vie des champs, de manière qu'ils semblent offrir parfois l'apparence d'un calendrier rustique. La raison de la combinaison des signes zodiacaux avec des scènes de la vie réelle, et de l'abandon partiel des types mythologiques, ne doit pas être cherchée dans l'imagination arbitraire des artistes; elle tient à une cause plus grave et plus générale. Le paganisme, dans la dernière période de

son existence, où, par des influences orientales, il se rattachait surtout au culte sidéral, ne maintint dans les esprits des populations aucune superstition avec autant de ténacité que celle de l'astrologie. On peut voir, chez les écrivains ecclésiastiques du IV^e^ et du V^e^ siècle, que cette fausse croyance s'était emparée de toutes les classes de la société, des plus élevées comme des plus infimes. Au milieu des grands coups que frappait le sort, au milieu de la misère générale, résultat des déchirements intérieurs de l'empire et de l'invasion des barbares, les croyances fatalistes devinrent plus obstinées. Les docteurs de la loi chrétienne firent de longs et infructueux efforts pour les déraciner (1). Saint Grégoire-le-Grand fut encore obligé de les combattre et de bannir les astrologues de Rome. L'autorité temporelle poursuivait pour des motifs politiques, par des mesures législatives d'une extrême rigueur, l'exercice de cet art trompeur. Le clergé crut ne devoir négliger aucun

(1) Parmi les nombreuses attaques dirigées par les Pères de l'Église contre l'astrologie judiciaire, nous ferons remarquer à nos lecteurs un des sermons attribués à saint Zénon de Vérone (*Tractat.* XLIII). Parlant aux néophytes qui venaient de recevoir le sacrement du baptême, l'orateur se plaît à leur expliquer l'horoscope spirituel de leur renaissance, imitant les astrologues qui, au moment de la naissance des individus, déterminaient l'influence que les signes du zodiaque devaient avoir sur leur vie. Il attribue une signification allégorique aux divers signes qu'il énumère. Nous ne prétendons point que les artistes du moyen âge aient pris connaissance de ce morceau oratoire, mais on peut constater que la signification attribuée par l'orateur aux différents signes est restée généralement admise. Ainsi, par exemple, il prend le lion pour un symbole de la résurrection, signification que l'artiste de Nivelles a dû attribuer également à cette figure zodiacale, et le Centaure il le représente, ainsi que les artistes du moyen âge ont l'habitude de le faire, comme un symbole du démon et de ses séductions. Voy. F. Piper, *Mythologie und Symbolik der christlichen Kunst*, t. I, p. 393 suiv.

moyen pour en éloigner les fidèles. On s'efforça même de supprimer les noms mythologiques donnés aux jours de la semaine d'après les planètes (1). On dut tâcher conséquemment de faire disparaître toute représentation artistique qui aurait pu ramener les esprits vers ces croyances. La résistance que cette lutte rencontra finit par porter le zèle à des exagérations faciles à comprendre et qui, en voulant extirper un abus, portèrent atteinte à la science elle-même, laquelle, à la vérité, s'était déjà depuis longtemps et presque généralement détournée de son noble but pour servir à de tristes errements. La décadence profonde de la science astronomique en fut le résultat inévitable, et sans doute celle-ci aurait été livrée à un oubli complet si, vers le milieu du V^e^ siècle, où la lutte contre les pratiques de l'astrologie était le plus vive, les questions touchant le comput pascal n'avaient surgi et forcé, par l'importance qui s'y rattachait, le clergé à cultiver les notions fondamentales de l'astronomie. La proscription des symboles qui paraissaient liés à la superstition astrologique fut maintenue longtemps encore, même après que le paganisme eut cessé de constituer une puissance rivale et ennemie de la foi nouvelle (2). A l'époque où le mouvement, dans lequel les peuples germaniques s'étaient trouvés entraînés, avait, comme nous l'avons dit, par de longues luttes et de grands bouleversements, secoué les traditions de l'antiquité les plus opposées à leurs propres tendances et à leurs besoins, alors, avec la nouvelle ère qui commença aussi bien pour

---

(1) Voy. S. Gaudent., *Brix. Episcop.*, serm. I. S. Augustin., *Enarrat.* in ps. XCIII, c. 3. Cassiodor., *Exposit.* in ps. CXLVI, v. 4.

(2) L'auteur des *Libri Carolini* (lib. III, cap. 23) repousse encore ces représentations comme contraires aux Écritures saintes.

la vie intellectuelle que pour la vie sociale, une véritable période de *renaissance* ramena les esprits vers l'art et la science de l'antiquité, dont les résultats et les créations n'étaient plus repoussés avec un zèle passionné, parce qu'ils ne pouvaient plus agir directement sur la vie et sur les convictions. Le rigorisme austère qui avait jadis banni du domaine de l'art et des études, des représentations et des recherches que l'on croyait pernicieuses pour la foi, se relâcha. La sculpture, que l'usage chrétien avait d'abord tenue éloignée des églises pour éviter de prêter la main à des pratiques conformes à celles de l'idolâtrie, et que plus tard le rationalisme iconoclaste (contre-coup du mouvement de l'islamisme) avait continué de frapper d'exclusion partout où ses principes furent admis, en Orient aussi bien qu'en Occident, se mit tardivement au service du culte chrétien. Mais depuis la période carlovingienne le renouvellement des sciences brisa peu à peu les entraves qui paralysaient l'essor plus libre de cet art. Dans les écoles monastiques, les études astronomiques, pratiquées jadis avec une grande restriction, furent accueillies avec une nouvelle ferveur; la mythologie même devint un objet de curiosité et d'étude. Les écrits de Boëce, de Macrobe et de Martianus Capella, où sont déposées les idées fondamentales de la philosophie, de l'astronomie et de la théologie païennes, qui avaient prévalu durant la dernière époque de l'empire romain, furent lus et commentés avec ardeur. L'art, qui révèle toujours les tendances intimes de la société, entra dans une direction semblable (1); il ne négli-

(1) Pour se rendre compte des remarquables tendances que nous révèlent les productions artistiques de cette période, on doit aussi prendre en considération l'influence qu'exerça, à cette époque, l'étude des ouvrages attribués

gea point de mettre à profit les résultats des études dont nous venons de parler. La sculpture, reparaissant après un long oubli, osa réintégrer les représentations sidérales et les faire servir avec une intention tout à fait chrétienne à la décoration des églises. Si, d'un côté, cet heureux abandon de préventions surannées encouragait les efforts des savants et des artistes, d'un autre côté, le jugement sévère que l'Église ne pouvait pas cesser de porter sur des inventions appartenant intégralement au paganisme, posa aux investigations de la science, comme aux créations de l'art, des conditions et des limites. Si les artistes hasardèrent de présenter des sujets puisés dans l'astronomie et qui ramenaient sans cesse l'esprit à des idées païennes, ils durent le faire de manière à écarter tout ce qui pouvait encore blesser la délicatesse du sentiment chrétien. Telles sont, croyons-nous, les causes générales qui ramenèrent dans le cercle de l'art les représentations zodiacales et qui déterminèrent la manière spéciale dont ces sujets furent traités. Loin donc de voir dans l'apparition des zodiaques sur les portails de nos églises des influences hétérodoxes ou gnostiques, nous n'y voyons qu'une

---

à saint Denys l'Aréopagite. L'étude de ces écrits, où un auteur du V^e^ siècle expose, sous un déguisement chrétien, une grande partie des doctrines de Plotin, avait de nouveau familiarisé les savants avec les idées néo-platoniciennes, bannies depuis longtemps par l'orthodoxie chrétienne, et éveillé le goût d'un symbolisme mystique qui a mis son cachet sur beaucoup d'ouvrages d'art. Les écrits de l'Aréopagite avaient été répandus dans l'Occident depuis le temps de Charles-le-Chauve, par les travaux de Jean le Scot. L'édition complète des œuvres de ce dernier écrivain que prépare en ce moment notre savant ami M. le D^r^ Floss, à qui la science doit déjà une édition distinguée des œuvres de saint Macaire d'Alexandrie, sera sans doute accueillie avec un empressement reconnaissant.

expression des tendances communes de l'époque, qu'une manifestation de la direction des études dans le sein des écoles monastiques, et un indice de la révolution importante qui, par une gradation imperceptible, s'était opérée dans le domaine de l'intelligence, pendant que des luttes barbares, presque générales et incessantes, désolaient et transformaient la société laïque.

Chaque détail de la décoration de l'ancienne basilique de Nivelles peut fournir à l'esprit de l'investigateur des indications précieuses sur la marche et sur les tendances de l'art du XI^e^ siècle. Ces observations portent d'elles-mêmes notre pensée plus loin vers le perfectionnement de la science, l'élan de la foi, et l'amélioration de la vie sociale, qui fut en grande partie l'effet de ces nobles aspirations. Dans la sphère du monastère de Nivelles, nous pouvons voir accomplis tous les heureux progrès que les efforts de l'empereur Henri III, dirigé et soutenu par les besoins et l'esprit de l'époque, avaient tâché de réaliser dans toute l'étendue de l'empire germanique. Les monuments qui ont fait l'objet de nos études (études, que nous poursuivrons, que nous rectifierons, et que nous compléterons avec plaisir) méritent à un haut degré la vive sollicitude de tous ceux qui portent un véritable intérêt au développement si instructif de l'art et de l'histoire.

— La classe s'est occupée ensuite des dispositions à prendre pour la séance publique du mois de septembre prochain. Elle a, en dernier lieu, reçu communication des mesures prises par le comité de la caisse centrale des artistes.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES.

Le secrétaire perpétuel fait connaître que le comité de la Caisse centrale des artistes continue à recevoir de nombreux présents pour la tombola qu'il organise.

M. le Ministre de l'intérieur a bien voulu lui faire parvenir un nombre considérable de gravures, de lithographies et d'ouvrages imprimés.

Depuis la dernière séance, des tableaux, aquarelles et autres objets d'art, ont été envoyés par MM. de Keyzer, Leys, de Braekeleer, Braemt, Achard, Roffiaen, Platteel, F. Voordecker, Billoin, Ducpetiaux, Thomas, Van Severdonck, Lammens, Stroobant, Dero-Becker, Prosper Dumortier, Kralikowski, Tardieu, M^lles^ Adèle Kindt, Voordecker, Amélie Van Assche, etc. MM. Ernest Buschmann et Félix Bogaerts ont fait don d'un double exemplaire de leurs ouvrages, dont un destiné à la bibliothèque de l'Académie. M. Alvin a donné 12 exemplaires du recueil de ses poésies. De nouveaux engagements pour des portraits ont été pris par MM. Van Laethem, J. de Senezcourt et Schubert.

On doit à M. Vandenberghen quatre grands dessins par Lauters, Simoneau, Koekkoek et Stapleaux; M. Léon Gauchez a fait parvenir dix-huit objets d'art, non réclamés à la suite de la tombola de la fête du 5 janvier.

Il a été décidé que l'exposition aura lieu dans les salons de l'Académie, à partir du 15, pour les membres de la compagnie, les donateurs et les invités seulement; elle ne sera rendue publique qu'à partir du commencement de septembre. De cette manière les artistes qui se trouvent en retard et les personnes qui auraient l'intention d'enri-

chir la tombola de leurs dons, pourront encore prendre part à cette œuvre philanthropique.

Il a été nommé, en dehors de l'Académie, un comité composé de MM. Vandenberghen, Van Becelaere, Dero-Becker et Étienne Leroy pour estimer la valeur des objets composant la tombola; et, dans aucun cas, la valeur des billets émis ne pourra dépasser l'estimation faite par ce comité. — Le prix des billets sera de 2 fr. Le tirage aura lieu dans la huitaine qui suivra la fermeture de l'exposition.

Il est ensuite rendu compte de l'organisation des sous-comités de la Caisse centrale, destinés à représenter les intérêts des artistes dans les villes d'Anvers, de Gand et de Liége, conformément à ce qui avait été dit dans la séance précédente. La classe, sur la proposition qui lui en est faite, reconnaît officiellement ces sous-comités, et les autorise à recevoir les souscriptions dans les provinces où ils sont établis. Ils se composent ainsi qu'il suit :

Anvers. — MM. E. Buschmann, Corr, de Braekeleer, de Keyzer, J. Geefs, Leys, le baron Wappers, *membres de l'Académie.*

Gand. — MM. Roelandt, le baron de Saint-Genois, *membres de l'Académie;* Mengal, *correspondant;* d'Huyvetter et Ed. de Busscher.

Liége. MM. Baron, Daussoigne, Grandgagnage, Polain, *membres de l'Académie;* Capitaine, d'Otreppe de Bouvette, Fétis, Vieillevoie et MM. les présidents du Cercle artistique, de la Société d'émulation, de la Société militaire et de la Société du Casino.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Conspectus systematum herpetologiae et amphibiologiae Caroli Luciani Bonaparte, editio altera reformata. Leyde, 1850; 1 feuille.

Bulletin administratif du Ministère de l'intérieur. Tomes I, II, III et IV, année 1847 à juin 1850; 4 vol. in-8°.

Exposé de la situation administrative de la province de Brabant, fait au conseil par la députation permanente. Session de 1850. — *Exposé de la situation administrative de la province d'Anvers.* Session de 1850. — *Exposé de la situation de la province de la Flandre orientale.* Session de 1850. — *Rapport sur l'état de l'administration dans la Flandre occidentale.* Session de 1850. — *Exposé de la situation administrative de la province de Liége.* Session de 1850. — *Conseil provincial de Hainaut.* Session de 1850. — *Rapport de la députation permanente.* — *Exposé de la situation administrative de la province de Limbourg.* Session de 1850. — *Exposé de la situation de la province de Namur, sous le rapport de son administration, présenté au conseil provincial.* Session de 1850. — *Exposé de la situation administrative de la province du Luxembourg.* Session de 1850. — 9 vol. in-8°.

Annales des travaux publics de Belgique. 1er cahier, tome IX. Bruxelles, 1850; 1 broch. in-8°.

Congrès de la paix universelle réuni à Paris en 1849. Paris, 1850; 1 broch. in-8°.

Tombes belgo- ou gallo-romaines chrétiennes du IVe siècle, découvertes, en 1849, *sur la hauteur septentrionale de Steinfort;* par A. Namur. Luxembourg, 1850; 1 broch. in-4°.

Bulletin de la Société des gens de lettres belges. N° 3. Bruxelles, 1850; 1 broch. in-8°.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique. Tome VII, 2e livraison. Anvers, 1850; 1 broch. in-8°.

Recherches historiques et bibliographiques sur les journaux et les écrits périodiques liégeois; par Ulysse Capitaine. Liége, 1850; 1 vol. in-8°.

Exercitationes litterariae et philosophicae in seminario trudonensi, sive seminarii leodiensis sectione priore. Diebus 16 *et* 17 *mensis augusti* 1850. St-Trond, 1850; 1 broch. in-4°.

Un mot sur la réforme de l'enseignement primaire et moyen; par J. Coune. Tournai, juin 1850; 1 broch. in-8°.

Moniteur de l'enseignement, journal de l'Association professorale de Belgique. Tome III, nos 2 à 5. Tournai, 1850; 4 broch. in-8°.

Notice sur Henri Delloye, troubadour liégeois. Liége, 1849; 1 vol. in-12.

Journal historique et littéraire. Tome XVII, 4e livraison. Liége; 1 br. in-8°.

Journal d'horticulture pratique de la Belgique, ou guide des amateurs et jardiniers; par A. Isabeau. Nos 3, 4 et 5. Bruxelles, 1850; 3 br. in-12.

Journal d'agriculture pratique, d'économie forestière, d'économie rurale et d'éducation des animaux domestiques du royaume de Belgique, publié sous la direction et par la rédaction principale de M. Ch. Morren. Bruxelles, juillet 1850; 1 broch. in-8°.

Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique. Année 1849-1850. Tome IX, n° 8. Bruxelles, 1850; 1 broch. in-8°.

Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacologie, publié par la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles. Cahier d'août. Bruxelles, 1850; 1 broch. in-8°.

La Santé, journal d'hygiène publique et privée. Salubrité publique et police sanitaire; rédacteurs: les docteurs Alph. Leclercq et N. Theis. Nos 2 à 4. Bruxelles, 1850; 3 broch. in-8°.

La presse médicale; rédaction : MM. J. Hannon et J. Crocq. Nos 32 à 35. Bruxelles, août 1850; in-4°.

Annales et bulletins de la Société de médecine de Gand. 4, 5e et 6e livraison. Gand, 1850; 3 broch. in-8°.

Description d'un monstre; par M. le docteur Ch. Poelman. Gand, 1850; 1 broch. in-8°.

Le Scalpel, organe des garanties médicales du peuple. Le docteur A. Festraerts, rédacteur. 1re année, nos 1 et 2; 2e année, nos 35 et 36. Juillet et août 1850. Liége; in-fol.

Annales de la Société de médecine d'Anvers. Livraisons de mai et juin 1850. Anvers; 2 broch. in-8°.

Journal de pharmacie, publié par la Société de pharmacie d'Anvers. Juillet, 1850, 1 broch. in-8°.

Annales de la Société médico-chirurgicale de Bruges. Tome XI. année 1850. 2 livr. Bruges; 1 broch. in-8°.

Annales de la Société de médecine pratique de la province d'Anvers, établie à Willebroeck. Juillet 1850. Malines; 1 broch. in-8°.

Natuurkundige verhandelingen van de hollandsche Maatschappij der wetenschappen te Haarlem. 2de verzameling, Vde deel, 2de stuk. Leyde, 1849; 1 vol. in-4°.

Verzameling van zeeldzame oorkonden betrekkelijk het beleg van 's Hertogenbosch in den jare 1629, door Dr C.-R. Hermans. 1ste stuk. Bois-le-Duc, 1850; 1 vol. in-8°.

Charters en geschiedkundige bescheiden betrekkelijk het land van Ravenstein. Uitgegeven door het provinciaal Genootschap van kunsten et wetenschappen in Noord-Braband. Bois-le-Duc, 1850; 1 vol. in-8°.

Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences; par MM. les secrétaires perpétuels. Tome XXXI, nos 3 à 6. Paris, 1850, 4 br. in-4°.

Académie des sciences et lettres de Montpellier. Mémoires de la section des lettres. Année 1849. Montpellier; 1 vol. in-4°.

Recueil des actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. 1er trimestre. Bordeaux, 1850; 1 vol. in-8°.

Notice des monuments exposés dans la salle des antiquités

américaines (Mexique et Pérou) au Musée du Louvre; par Adrien de Longpérier. Paris, 1850; 1 vol. in-8°.

Revue de zoologie pure et appliquée, par M. F.-E. Guérin-Méneville et avec la collaboration scientifique de M. Ad. Focillon. N° 6. Paris, 1850; 1 broch. in-8°.

Gazette médicale de Paris. Année 1850. N^os^ des 10 et 17 août. 2 feuilles in-4°.

Journal de la Société de la morale chrétienne. Tome III, n^os^ 5 et 6. Paris, 1850; 2 broch. in-8°.

Essai sur la lumière, déduit de la correspondance de deux amis, J. G. et F. R., laquelle a duré de 1846 *à* 1848; par M. F.-E. Rossignon. Montmédy, 1850; 1 broch. in-8°.

Die Regesten der Archive in der schweizerischen Eidgenossenschaft, herausgegeben von Theodor V. Mohr. Chur, 1848-1849; 2 vol. in-4°.

Jahresbericht des physikalischen Vereins zu Frankfurt am Main, fur 1848-1849. Francfort, 1850, 1 broch. in-8°.

Gelehrte Anzeigen. Herausgegeben von Mitgliedern der k. bayer. Akademie der Wissenschaften. 28 und 29 Bandes. Munich, 2 vol. in-4°.

Sitsungs-Berichte der kaizerlichen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Classe. Jahrgang 1849 und 1850. Jannar-März. Vienne, 1849-1850; 9 broch. in-8°.

Sitsungs-Berichte der kaizerlichen Akademie der Wissenschaften. Mathem. natural. Classe. Jahrgang 1849. Vienne, 6 broch. in-8°.

On the automatic registration of magnetismus and meteorological instruments by photography. N° 111. By Charles Brook. Londres, 1850; 1 broch. in-8°.

The quarterly journal of the geological society. Vol. VI. Londres, 1850; 1 vol. in-8°.

Essay on the theory of attraction. By John Kinnersley Smythies. Londres, 1850; 1 broch. in-8°.

Essay on the modifications of clouds. By Luke Howard. Londres, 1832; 1 vol. in-8°.

Papers on meteorology, relating especially to the climate of Britain, and to the variations of the barometer; communicated to the royal society at various periods from 1821 *to* 1845. By Luke Howard, esq^r^, F. R. S. Londres, 1850; 1 vol. in-4°.

Transactions of the royal Society of Edinburgh. Vol. XVIII. Édimbourg, 1848; 1 vol in-8°.

Transactions of the royal Society of Edinburgh. Vol. XVI, part. IV. From the session 1847-1848. Édimbourg, 1849; 1 br. in-4°.

The american journal of science and arts. Conducted by professors B. Silliman and B. Silliman j^r^, and James D. Dana. 2^d^ series. N^os^ 27-28. May an july. Newhaven, 1850; 2 broch. in-8°.

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

DES

LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

1850. — N° 9.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 21 septembre 1850.

M. Baron, directeur de la classe.
M. Quetelet, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Alvin, Braemt, G. Geefs, Madou, Navez, Suys, Van Hasselt, J. Geefs, Érin Corr, Snel, Fraikin, Partoes, Van Eycken, *membres.*

CORRESPONDANCE.

M. Van Praet, Ministre du palais, écrit que S. M. le Roi l'a chargé d'exprimer ses regrets de ne pouvoir assister à la prochaine séance publique de la classe.

— M. le Ministre de l'intérieur fait parvenir de nouveaux rapports de MM. Joseph Stallaert et Laureys, lauréats du grand concours de Rome. Ces rapports sont renvoyés aux commissaires nommés antérieurement par la classe.

Une autre lettre de M. le Ministre de l'intérieur fait connaître que les morceaux de musique désignés pour être entendus dans la séance publique de la classe, sont : 1° la cantate de M. Lassen, à laquelle a été décernée le second prix du grand concours de musique; 2° une ouverture de M. Samuel, lauréat de l'avant-dernier concours.

— Le secrétaire perpétuel donne connaissance de ce qui a été fait par le comité de la Caisse centrale des artistes belges, depuis sa dernière réunion. Il annonce en même temps qu'il a reçu un nouveau subside de 1000 francs, donné par le Roi, et une somme de 4,760 francs, envoyée par M. Léon Gauchez, et provenant des retenues faites sur les prix des tableaux acquis pour la tombola de la fête du 5 janvier dernier.

— La classe s'est occupée ensuite des dispositions à prendre pour la séance publique du surlendemain.

Séance publique du 23 septembre 1850.

(Dans le Temple des Augustins.)

M. Baron, directeur de la classe.

M. Navez, vice-directeur.

M. Quetelet, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Alvin, Braemt, G. Geefs, Madou, Suys, Van Hasselt, J. Geefs, Érin Corr, Snel, Fraikin, Partoes, Van Eycken, *membres;* Bock, *associé;* De Biefve, *correspondant.*

Assistent à la séance.

Pour la classe des sciences : MM. Wesmael, Martens, Morren, De Koninck, Van Beneden, Gluge, *membres;*

Pour la classe des lettres : MM. De Ram, *directeur de la classe*, le chevalier Marchal, Steur, Roulez, De Decker, Schayes, *membres;* Nolet de Brauwere Van Steelandt, *associé.*

M. le Ministre de l'intérieur assiste à la séance.

Un morceau symphonique intitulé : *Roncevaux,* composé par M. Samuel, est d'abord exécuté, sous la direction de l'auteur, par l'orchestre du Conservatoire royal de Bruxelles.

M. Baron, directeur de la classe, prend ensuite la parole et s'exprime en ces termes :

Messieurs,

« Il n'y a pas longtemps encore qu'il semblait impossible de parler d'une Académie sans jeter une teinte de

ridicule sur les académiciens, sur le fauteuil somnifère et les immortels morts de leur vivant. Ces plaisanteries, plus ou moins piquantes, commencent, ce me semble, à passer de mode; leur vulgarité suffit à en détourner les esprits délicats, et les relever ici serait un anachronisme fort éloigné de ma pensée.

Mais le préjugé, en fuyant, a laissé sa trace. Il en est encore beaucoup qui demandent sérieusement la raison d'être d'une académie et surtout d'une classe des beaux-arts. S'ils jettent les yeux sur l'illustre Compagnie que le vœu de mes confrères m'a appelé à diriger cette année, ils rendent justice sans doute au mérite personnel des grands artistes qui la composent, ils savent que leurs noms retentissent dans l'Europe entière, que leurs productions rivalisent dans l'estime publique et dans l'appréciation commerciale avec les anciens chefs-d'œuvre, que les étrangers de distinction et les monarques voyageurs visitent leurs ateliers, comme ils visitent les monuments dont s'honore le génie de la nation; mais en tout cela, ils ne voient que des individus, et ne comprennent guère en quoi leur réunion est utile et profitable à l'art et à la patrie. A quelle académie, disent-ils, appartenaient donc Homère et Phidias, le Tasse et Michel-Ange?

Ils ne songent pas que si les mots et les titres ont changé avec les siècles et les pays, le fait est resté le même; que les colléges des rhapsodes et des eubages, les écoles et les maîtrises de l'Italie étaient au fond les académies de l'époque, ne différant guère que par le nom et la forme de celles que créèrent Richelieu et Frédéric.

Ils ne songent pas que ce siége d'honneur, adossé, dans les palais d'Ulysse et d'Agamemnon, à la colonne sur laquelle brillait la lyre d'or, était réellement le fauteuil

académique du vieil Homère, comme le laurier du Capitole était la médaille décernée au Tasse par l'aréopage littéraire de Rome.

C'est-à-dire que de tout temps et sous mille formes diverses, les peuples ont pensé qu'une certaine émulation de gloire était nécessaire pour entretenir et aviver le talent, et que, de sa part, le talent, si modeste ou si dédaigneux, si insoucieux ou si détaché qu'on le suppose, n'a jamais été insensible à cette consécration contemporaine qui préjuge la sentence de la postérité.

Et en effet, Messieurs, quel motif d'émulation plus puissant et plus fécond pour ceux qui entrent dans la carrière que cet espoir d'être un jour reconnu et glorifié par ses pairs, et d'être appelé par les maîtres de l'art que soi-même on cultive, à prendre rang parmi les maîtres.

Ainsi, car peut-être m'est-il permis de rappeler les souvenirs classiques dans une fête des arts, ainsi le poëte latin réunit sous les verts ombrages de l'Élysée, en une assemblée réellement d'immortels cette fois, et les chantres pieux qui ont parlé la langue d'Apollon, et ceux qui ont consumé leur vie dans le culte sacré de l'art (1). Le sage Musée les préside, et la blancheur de neige de leurs bandelettes les distingue de la foule,

Omnibus his nivea cinguntur tempora vitta.

Sans doute, et je ne prétends pas le nier, des abus se sont glissés là comme partout; l'acclamation publique n'a pas toujours ratifié l'élection; quelques noms d'une moin-

---

(1) *Quique pii vates et Phœbo digna locuti,*
Inventas aut qui vitam excoluêre per artes.

dre valeur se sont égarés parmi des noms justement célèbres; il en est d'autres, au contraire, que tous cherchent et s'étonnent de ne pas trouver au nombre des élus. Mais tout esprit de bonne foi reconnaîtra également que ces omissions et ces erreurs ne se remarquent si bien que parce qu'elles sont des exceptions, et que le plus souvent la voix académique est d'accord avec celle de la nation et des meilleurs juges; que si parfois il en arrive autrement, c'est que les hommes de talent, quelque éminents qu'ils soient, n'en sont pas moins hommes, c'est-à-dire exposés aux passions et aux ignorances de l'humanité; qu'enfin, s'il est des Molière qui ont réellement manqué à la gloire des académies, il est aussi des Béranger qui, pour tel ou tel motif, se sont constamment refusés à y associer la leur.

Au reste, Messieurs, mon intention n'est point de profiter de cette solennité pour vous présenter une apologie des corps savants en général, je voudrais seulement, sans usurper sur les attributions de mon honorable confrère, le secrétaire perpétuel, vous exposer, en peu de mots, comment, née d'hier, pour ainsi dire, la classe des beaux-arts a déjà compris sa mission et cherché à justifier la pensée qui la constitua.

Dans un pays où l'art fait une partie essentielle de l'existence nationale; où, à chaque période, l'histoire en constate les phases diverses, presque toujours brillantes et glorieuses, et signale l'apparition de quelque nom illustre dans la peinture, dans la statuaire, dans la musique; où chaque grande ville a son conservatoire, chaque province son école de dessin, chaque commune de nombreuses sociétés artistiques, d'émulation, de chant et d'harmonie; où, depuis plus de vingt années, nous assistons avec un sentiment de joie et d'orgueil à une sorte de renaissance

qui a déjà répandu dans l'univers le nom, les œuvres et les talents de nos peintres, de nos sculpteurs, de nos dessinateurs, de nos compositeurs, de nos exécutants; dans un tel pays, il nous a semblé que la principale mission de la classe des beaux-arts était de seconder et de diriger cet élan général, d'être en quelque sorte le foyer où viennent converger tous les rayons, mais qui renvoie au pays plus de lumière encore qu'il n'en reçoit, de se considérer enfin comme le représentant naturel des intérêts matériels et intellectuels de l'art et des artistes.

Le gouvernement du Roi, et c'est un de ses nombreux titres à la reconnaissance nationale, a compris dans le même sens la mission de l'Académie. Après avoir fait rentrer dans son sein la Commission royale d'histoire, instituée pour rechercher et mettre au jour les chroniques inédites du pays et cette foule de documents si précieux pour nos annales, que couvrait depuis des siècles la poussière des bibliothèques; après avoir chargé la classe des lettres de reproduire les anciens monuments de la littérature flamande, il demanda à la classe des beaux-arts de prendre part, dans les limites de sa spécialité, à la *biographie nationale*, galerie infinie, où s'élèveront sur des bases solides et inaltérables les statues ou les bustes de tous les hommes qui ont mérité que la patrie conservât leur souvenir; d'une autre part, la classe s'offrit à rédiger, comme pendant à l'histoire politique, l'histoire de l'art en Belgique, non moins variée, non moins intéressante, non moins glorieuse que la première. L'un et l'autre ouvrage, il est vrai, exigera, pour être exécuté, comme il mérite de l'être, le patronage efficace et assidu du Gouvernement et de la Représentation nationale. Nous sommes convaincus qu'il nous sera continué; tous savent que ni le talent, ni

la volonté ne manqueront; mais tous savent aussi que, dans ces vastes et sérieuses entreprises, la volonté et le talent ne suffisent pas.

A ces travaux, notre classe ajoute chaque année la réalisation de l'une ou l'autre des idées qui peuvent contribuer à affermir ou à développer le culte de l'art. L'année dernière, elle a fondé une caisse centrale destinée à assurer aux artistes belges infirmes et à leur famille des pensions, des secours temporaires, la gratuité d'un conseil judiciaire dans leurs affaires litigieuses et d'un conseil médical dans leurs maladies, enfin à leurs orphelins l'éducation et la surveillance d'un tuteur officieux, rappelant ainsi ce sublime testament de l'antiquité, où Eudamidas lègue à ses amis, non sa fortune à partager, mais sa veuve à nourrir et ses enfants à élever. Le Roi, dont le noble concours n'a jamais fait défaut à une pensée généreuse, a bien voulu prendre notre institution sous sa haute protection; et le ministère, en félicitant l'Académie de son heureuse initiative, a promis sa plus active coopération à une mesure qu'il juge digne de toute la sollicitude du Gouvernement. Parmi les amis des arts, chacun répond déjà à notre appel, les uns par leur souscription, les autres en y ajoutant le sacrifice de la plus précieuse richesse de l'artiste, le temps et le talent. C'est ainsi que nous avons compris dans sa vraie et utile signification l'assistance fraternelle. D'une part, nous n'accueillons pas tous les candidats à la bienfaisance; nous estimons un honneur de pouvoir venir fraternellement en aide aux artistes, et cet honneur doit nous être conféré par nos pairs; d'autre part, ce champ que nous préparons pour l'avenir, tous doivent l'ensemencer, riches et pauvres, mais aux derniers seuls le droit de récolte, et de récolte, non pas comme la

glaneuse de la parabole, mais hautement et sans rougir, car dans cette moisson que chaque jour fera plus riche, nous aimons à le croire, quelques épis seront nés du grain qu'eux-mêmes auront semé.

Cependant, Messieurs, tout en nous occupant des intérêts positifs de l'artiste, nous n'avons point perdu de vue l'intérêt dominant de l'art. Tandis que, sur l'invitation du Gouvernement, nous travaillons en ce moment même aux inscriptions monumentales qui doivent raconter au peuple le caractère, le style souvent multiple, le nom des fondateurs et des architectes, l'époque de la naissance et de la restauration, en un mot l'histoire abrégée de tous les édifices qui embellissent nos villes et nos campagnes, nous avons cru de notre devoir d'appeler à notre tour l'attention de l'administration sur une foule de questions intéressantes. Tantôt il s'agissait de l'art théâtral, tantôt des travaux de conservation ou de réparation des chefs-d'œuvre de nos anciens maîtres, une autre fois de la nature des concours, des voyages de nos artistes à l'étranger, des résultats à en attendre. Il y a peu de jours encore un rapport singulièrement remarquable d'un de nos confrères contenait des indications d'une haute importance sur l'éducation de nos jeunes lauréats. La discussion à laquelle ce rapport a donné lieu a été féconde en observations et en remarques utiles. Que dirai-je des savantes lectures par lesquelles nos membres et nos associés éclaircissent les points les plus difficiles de l'histoire de l'art sacré ou profane?

Quand M. de Talleyrand présenta à la première Assemblée constituante de France son plan magnifique et trop oublié d'instruction publique, on sait qu'après avoir superposé à l'enseignement primaire l'enseignement moyen et

supérieur des prytanées et des écoles centrales, il fit de l'Institut le couronnement de tout l'édifice. Il regardait le professorat comme une partie essentielle du mandat des académies.

Nous comprenons de même dans nos devoirs, non point le professorat proprement dit et du haut de la chaire, mais celui qui se communique aux masses par les écrits, les rapports, les discussions, l'influence des opinions et des doctrines. Les circonstances nous facilitent cette partie de notre tâche.

Vous n'oubliez pas, en effet, Messieurs, que les directeurs des conservatoires et de la plupart des académies de dessin de la Belgique siégent au milieu de nous. Nos doctrines donc, ainsi mûries et délibérées, trouvent mille canaux pour se répandre dans le pays et y fertiliser tous les domaines de l'art. Au reste, croyez-le bien, notre esthétique est toute simple et tout unie. Bien que nous ayons parmi nous une section des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts, elle est entourée, et c'est là un des avantages de notre constitution, de trop d'habiles praticiens pour s'égarer, comme on l'a si souvent reproché aux philosophes spéculatifs, dans le vague des théories.

Il nous semble que si la science, la philosophie, l'histoire, la critique sont chargées d'enrichir notre mémoire, de développer notre intelligence, d'exercer notre raison, de nous faire connaître en un mot la vérité et la réalité des choses, les beaux-arts, de leur côté, ont surtout pour objet d'émouvoir notre sensibilité en parlant à notre imagination. C'est dire assez que dans les beaux-arts nous sommes forcés de comprendre la poésie, le premier, le plus universel de tous, et que nous avons droit de revendiquer

comme rentrant de nécessité dans le cercle de nos travaux. C'est dire encore que, tandis que les autres sections académiques doivent demander la science à la raison et à l'observation, nous, nous demandons l'art à l'imagination et à l'enthousiasme : à l'imagination, compagne assidue de la sensibilité, à l'enthousiasme, qui n'est que la sensibilité même élevée à sa plus haute puissance.

Cette alliance de l'imagination avec nos facultés affectives n'est-elle pas un des faits les plus constants de notre nature? Dès que nous éprouvons un sentiment passionné, l'imagination n'est-elle pas là qui, de sa baguette, crée un monde fantastique au gré de notre passion ; qui environne nos craintes d'apparitions redoutables, de figures menaçantes, de flammes ou de ténèbres; qui pare nos convoitises de charmes illusoires, de beautés célestes, de blonds nuages et d'éblouissantes lumières; qui, nous faisant mieux sentir la vie, la donne à tout ce qui nous entoure; qui anime tout ce qui se meut dans le monde, la source jaillissante du fleuve, les vagues de la mer, la cime agitée des forêts, les nuages fuyant dans les cieux, les astres roulant dans l'espace; qui nous attache à nos erreurs avec une ardeur d'autant plus vive, une constance d'autant plus obstinée que l'objet en est plus mystérieux et plus impénétrable; qui en un mot idéalise la nature?

Et maintenant, si l'objet essentiel de l'art est de stimuler la sensibilité, d'exciter la passion, son premier devoir ne sera-t-il pas de réaliser, à son tour, cet idéal? L'art qui, à l'aide du rhythme poétique, de la mélodie musicale, du pinceau et des couleurs, du marbre et du ciseau, veut avant tout agir sur le sentiment, cherchera donc à reproduire la nature, réelle sans doute, visible, sensible, mais idéalisée par l'imagination. Le principe

reconnu, les conséquences se présentent d'elles-mêmes, et toute la doctrine en découle sans effort.

Et remarquez d'abord que ce précepte souverain auquel on s'arrête si souvent : *Imitez la nature, copiez la nature,* ne nous suffit pas. Le penchant à l'imitation qu'Aristote proclame avec raison le père de tous les arts, nous l'admettons, sans doute, mais comme moyen, non comme but. Je vois trois choses, et par conséquent trois degrés : le but où tend l'art, le moyen qu'il met en œuvre, l'instrument par lequel il le met en œuvre. Étudier avant tout l'instrument, pénétrer peu à peu toute la science du rhythme et de la versification, de l'harmonie et de la composition, du dessin et de la couleur, en un mot, posséder à fond la langue par laquelle on communiquera avec ses semblables : voilà l'élève et l'apprenti. Maître de l'instrument, l'utiliser en reproduisant avec une exactitude irréprochable et qui touche autant que possible à la perfection technique, les idées et les paroles, les sons et les accords, les traits, les formes, les nuances de l'homme et de la nature : voilà le praticien et l'ouvrier. Mais tout cela fait, y imprimer le cachet de son individualité, verser son âme dans son œuvre, et ainsi réveiller sympathiquement notre sensibilité, nous faire vivre, enfin, nous-mêmes, en donnant la vie à ces inertes imitations de la vie : voilà le maître et l'artiste.

Nous dirons donc à tous : Les concerts de ces voix ou de ces instruments ne doivent pas être seulement justes et harmonieux, mais réaliser à notre imagination un monde idéal, le peupler de mille tableaux divers, faire naître en nous mille affections variées. Vos forêts et vos troupeaux sont d'une merveilleuse ressemblance, cet intérieur est pris sur le fait, on dirait ce portrait daguerréotypé ; c'est

très-bien, mais poursuivez, vous n'êtes encore qu'à la moitié de votre tâche. Il faut que, ravis dans la contemplation de votre œuvre, nous aspirions à passer nos jours dans les calmes profondeurs de ces bois, au sein de cette heureuse famille; il faut qu'à la vue de cette tête, nous devinions le caractère du modèle et que nous sympathisions avec ses joies ou ses douleurs.

Imbu de telles doctrines, convaincu que son but principal est de stimuler notre imagination et nos affections, l'artiste s'adressera surtout à la partie passionnée et poétique de notre nature, il y trouvera toutes les règles de son art, il étudiera les mouvements de la passion, son expression, son influence sur la fantaisie, les rêves qu'elle lui fait faire, les chimères dont elle lui demande de la bercer; les illusions sont sa réalité à lui, puisque ce sont elles qu'il doit peindre. Ses plus beaux ouvrages, ceux où il est le plus véritablement inspiré, sont ceux où il cède le plus naïvement lui-même aux émotions et au charme qu'il veut produire. Car l'art, comme dit Lafontaine, c'est proprement un charme.

Il comprend dès lors pourquoi la musique sacrée et dramatique, la peinture et la sculpture religieuse, dans l'antiquité comme dans les âges modernes, l'emportent de si loin sur toutes les autres manifestations de l'art; pourquoi les Raphaël, les Rubens, les Lebrun, même en reproduisant les hommes et les faits les mieux connus, et Alexandre, et Henri IV, et Constantin, ont souvent négligé les rigoureuses exigences de la peinture historique, pour s'abandonner à leur fantaisie; pourquoi, à mérite égal d'exécution, car ici nous ne transigeons jamais et ne nommons point artiste celui qui n'est pas d'abord parfait ouvrier dans notre sens, nous préférons parmi les paysages

ceux qui nous entraînent aux sombres ou aux suaves rêveries, les Poussin, les Claude Lorrain, les Salvator Rosa, les Léopold Robert, les Calame; pourquoi, une fois que, au lieu d'invoquer avec Homère les déesses habitantes de l'Olympe, avec Milton la muse solitaire d'Horeb, avec le Tasse la Vierge sacrée dont le front est couronné d'étoiles immortelles, le poëte épique appelle à son aide, comme Voltaire, l'auguste Vérité, et lui demande la force et la clarté, il n'y a plus d'épopée; pourquoi enfin, quand la lampe à la main, la mythique Psyché s'avance, froide et curieuse, pour percer la nuit divine qui enveloppe l'Amour, la lampe s'éteint et l'Amour s'envole.

Si je ne m'abuse, l'artiste qui possède pleinement l'intelligence de notre principe, y trouve une mesure à appliquer à toute doctrine, une formule pour résoudre toute question d'art. Aux partisans d'une régularité exagérée, aux conservateurs obstinés de certaines lois de convention, aux esprits méticuleux, qui, tremblants de s'égarer, s'attachent servilement aux traces de leurs devanciers, il répond que, sans doute, on doit obéir aux règles d'ordre, de méthode, d'unité qui, appartenant à l'essence de l'esprit humain, contribuent nécessairement à augmenter l'effet et l'intérêt, mais que par là même il est absurde d'admettre des règles dont l'infaillible résultat serait de sacrifier l'intérêt et l'effet lui-même; que l'attachement superstitieux à un code inflexible amène de force l'officiel au lieu du naïf, le traditionnel au lieu de l'original, la monotonie des formes, la roideur des lignes, la froideur de l'ensemble, et que nuls vices ne peuvent être plus antipathiques à l'art, une fois qu'il a été reconnu que son objet principal est de charmer l'imagination et d'échauffer la passion. L'arsenal qui lui fournit des armes contre les

classiques *quand même*, ne lui eût pas été moins utile, il y a quelques années, contre le danger plus grand encore de certaines innovations.

Partant des mêmes prémisses, il pouvait dire à ceux qui s'affublaient du nom de romantiques : S'il est un merveilleux usé et banal auquel, en dépit de Boileau et du grand siècle, on a dû renoncer, parce qu'il n'agit plus sur nos âmes, s'ensuit-il que l'imagination ait dépouillé son plus brillant caractère, que le merveilleux lui-même ait disparu, et qu'il faille s'arrêter à la représentation du monde sensible et au prosaïsme plastique? La source des croyances chrétiennes plus élevées, plus en harmonie avec les émotions de l'âme, est-elle déjà tarie, et d'ailleurs l'humanité ne trouve-t-elle pas toujours en elle-même des illusions à peindre et des abîmes à sonder? Le besoin d'éviter l'uniforme et le vague des abstractions et des généralités, doit-il nous jeter dans une individualisation étroite, substituer à la libre allure de la fantaisie d'artiste le servilisme érudit de la couleur locale et du calque historique, nous faire prendre l'exception pour la règle et oublier ce que la passion a de permanent, d'identique, d'applicable à tous, en tout temps et en tout lieu? Vous étiez fatigué de la roideur des formes académiques, de la froide régularité des lignes, du coloris minutieusement fondu et lavé, et vous voilà donnant dans une nature vulgaire et débraillée quand elle n'est pas ignoble ou révoltante, dans l'incorrection du dessin, et le heurté des coups de brosse? Le parti pris du laid et du trivial nous laisse-t-il donc moins froids que le parti pris du noble et du beau, et n'y a-t-il d'autre moyen d'émouvoir le cœur que de le soulever?

Vous concevez, Messieurs, qu'il serait facile de déduire bien d'autres conséquences de ces deux mots, imagi-

nation, sensibilité, qui résument toute notre théorie. Mais une plus grave question s'est déjà présentée sans doute à votre esprit et m'arrête moi-même. Si, en admettant le principe, nous le considérons non plus objectivement, mais subjectivement, comme parle l'École, le développement en est-il avantageux ou nuisible à la société? Question capitale et à laquelle je ne puis me dérober tout à fait. Une philosophie ombrageuse, un besoin trop vivement senti, peut-être, du réel et du positif, une préoccupation exclusive du progrès matériel et du bien-être physique des peuples, ont-ils raison de s'effrayer de cette tendance des beaux-arts à entretenir le goût du merveilleux et à stimuler nos facultés affectives?

Ici, vous le voyez, notre horizon s'élargit, et serais-je à la hauteur d'un tel sujet ou complétement désintéressé dans la question, la nature de cette solennité et les limites qui me sont tracées me défendraient encore de le traiter à fond. Qu'il me soit permis seulement d'exposer en peu de mots l'opinion des économistes les plus sensés de notre époque. En habillant leur pensée à ma manière, je ne fais que la réduire à sa plus simple expression.

Non, Messieurs, loin de présenter les inconvénients que l'on paraît redouter, le développement des facultés qu'exige le culte des beaux-arts, compris dans notre sens, offre d'incontestables avantages. Il est utile à l'éducation, à la science, aux individus, à la société tout entière.

Il est utile à l'éducation, qui a pour objet de former l'homme dans son ensemble et dans tous ses rapports. Or, il est bien évident que s'il se borne à l'exercice des forces physiques et des facultés intellectuelles, l'homme reste incomplet. Ajoutons-y, dès la jeunesse et surtout dans la jeunesse, des éléments d'élégance sans affectation, de goût

délicat, d'exaltation habilement contenue, de passion bien dirigée, accomplissements, si j'ose détourner le mot dans le sens anglais, que rien ne peut mieux nous donner que la culture intelligente des beaux-arts.

Il est utile à la science. Car, sans lui, l'esprit scientifique s'énerve et s'abâtardit. Il ajoute à la raison la vigueur, la pénétration, la sagacité, qualités indispensables à une bonne constitution de l'entendement.

Il est utile à la société. Car c'est chose dangereuse pour un peuple de se renfermer exclusivement dans les intérêts positifs; au milieu d'un siècle aussi spéculateur que le nôtre, où une si grande partie de la vie est absorbée par des travaux qui n'occupent que la tête ou les bras, c'est chose dangereuse de n'avoir point où se distraire de l'égoïsme, où se sauver de la sécheresse d'âme.

Remarquez aussi qu'en rendant la raison plus intelligente, les facultés qu'exercent les beaux-arts rendent les caractères plus forts et plus persévérants. Sans elles, rien de réellement grand. C'est d'elles que vient l'audace qui fait entreprendre et la persévérance qui fait terminer. Assurément, il fallait l'observation, la science, la raison pour découvrir cette effrayante puissance de la vapeur dont l'avenir semble encore incalculable; mais il fallait l'audace et la persévérance, c'est-à-dire l'imagination et la passion pour l'appliquer à un système de locomotion devant lequel devaient si vite tomber tous les autres, et pour sillonner tout un pays de ces lignes de fer, destinées à se prolonger dans toutes les directions jusqu'aux extrémités du monde et à en changer la face.

Enfin, le développement de ces facultés est utile aux individus. « Un certain degré d'exaltation, dit Charles Dunoyer, est utile et secourable dans toutes les conditions

de la vie; il est bon que chacun s'exagère un peu l'intérêt et l'importance de sa tâche : il n'est pas douteux, en effet, que cette illusion salutaire n'en facilite beaucoup l'accomplissement. Tout devient aisé au travailleur qu'un peu de passion anime; tout est difficile à qui travaille sans nul entraînement. »

Le même publiciste, dont les idées m'ont été ici d'un grand secours, ajoute avec raison : « Les facultés que cultivent les beaux-arts sont, de toutes nos facultés, celles qui nous donnent le sentiment le plus vif et le plus profond de l'existence. Les plaisirs des sens ne font, pour ainsi dire, que nous effleurer l'épiderme; ceux de l'intelligence n'affectent, en quelque sorte, que notre cerveau, tandis que ceux du sentiment remuent le fond de nos entrailles et nous pénètrent jusque dans la moelle des os. Rappelons-nous ce que nous sentons dans ces moments heureux où l'émotion nous gagne, où nous sommes touchés, attendris; recueillons les impressions que nous ont fait éprouver une fois ou l'autre, la pitié, la bienveillance, le désintéressement, le courage, le dévouement senti à une bonne cause, et demandons-nous s'il est beaucoup de plaisirs comparables à ceux que le sentiment nous procure. Ces plaisirs, d'ailleurs, ont cet avantage, qu'ils nous honorent à nos propres yeux. Nous sommes fiers, et non sans raison, de sentir notre cœur ouvert aux bonnes et honnêtes affections de la nature humaine; et si le savant qui nous fait découvrir dans notre intelligence des facultés que nous n'y soupçonnions pas, excite vivement notre reconnaissance, nous savons encore plus de gré à l'artiste qui nous apprend que nous sommes sensibles, et qu'il n'est pas d'émotion généreuse que notre âme ne soit susceptible d'éprouver. »

Vous l'entendez, Messieurs, et ce n'est plus ici la voix

des poëtes et des artistes, c'est celle des philosophes, des publicistes, des économistes, et j'ai cité à dessein, non pas un des plus illustres, mais un des plus sensés et des plus loyaux, pour que cette simple et saine raison ajoute à ma parole ce qui peut lui manquer d'autorité spéciale; vous l'entendez, et croyez bien qu'il en est ainsi, les arts ne sont pas seulement un ornement, et le plus brillant de tous, dans l'édifice social, ils sont une des colonnes sur lesquelles il s'appuie. Plus que toutes les institutions, ils contribuent à développer les plus nobles et les plus précieuses facultés de l'âme humaine. Que l'idée de cette haute mission nous grandisse à nos yeux, qu'elle nous donne un amour plus exalté de l'art, un sentiment plus profond de nos devoirs envers l'humanité et envers notre pays, à nous tous, tant que nous sommes ici, Belges, naturalisés et domiciliés! Pardonnez, Messieurs, cette distinction légale qui m'échappe. Mais il est des pensées qui oppressent et qui ont besoin de se faire jour, *opportunè, importunè*. Eh bien, oui, il en est parmi nous que le hasard a fait naître à quelques milles de la frontière, mais qui, depuis vingt et trente ans, ces grandes fractions de l'âge d'un mortel, dirait Tacite, ont consacré à la Belgique tout ce qu'ils ont de cœur, de sens et d'études, mais que la Belgique a officiellement adoptés, les uns par la naturalisation, les autres par les charges qu'elle leur a imposées et le caractère dont elle les a revêtus. Et ceux-là n'auraient que des grâces à rendre au Ciel, s'ils ne voyaient parfois quelques-uns de leurs compatriotes les regarder d'un œil inquiet, et, jetant la vue sur toute l'étendue du territoire belge, leur dire: Où donc est votre berceau? Vous dites vrai, frères, notre berceau n'est pas ici, mais notre mère y est, notre mère, la vôtre, elle dont chacune

des paroles doit vous être sacrée, et qui vous a dit : Ceux-là aussi sont mes enfants.

Que tous donc rivalisent d'ardeur et d'efforts pour honorer et embellir par leurs travaux cette patrie que tous aiment et vénèrent également. Que les pensées rappelées aujourd'hui et puisées au milieu de vous soient un aiguillon à notre zèle et une consolation pour les mauvais jours. Au milieu des agitations qui viennent de bouleverser l'Europe, parmi ces ardentes et cruelles préoccupations qui entraînaient tous les esprits si loin des arts et de leur culte, j'ai vu parmi nous des découragements, j'ai vu, et plus de deux fois, les mains paternelles tomber (1). Oh! ne nous décourageons pas, l'art ne meurt point. Mettons au contraire à profit cette solitude accidentelle que les révolutions font autour de nous; prenons avantage de ces nuits passagères pour remettre de l'huile dans la lampe, et travailler avec une foi plus obstinée à nous perfectionner nous-mêmes et à faire de l'art pour l'art. Et quand vient, car elle ne peut manquer de venir, la réaction du bon sens et du bon goût, elle nous trouve prêts à répondre à son appel, riches de nos œuvres, et plus dignes des prix qu'a déjà donnés et que réserve encore au mérite l'intelligente reconnaissance de la patrie. »

---

(1) *Bis conatus erat casus effingere in auro,*
Bis patriae cecidere manus...

Extrait du rapport sur le concours de la classe des beaux-arts et sur la Caisse centrale des artistes belges; par le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL de l'Académie.

Le discours que vous venez d'applaudir a singulièrement simplifié ma tâche. Bien mieux que je n'aurais pu le faire, il vous a fait apprécier les projets d'avenir qui dirigent les travaux de la classe et les questions intéressantes pour les arts, sur lesquelles le Gouvernement l'a invitée à se prononcer dans différentes circonstances.

Aussi me serais-je imposé le silence, si je n'avais à rendre compte de quelques changements survenus dans la classe, de la situation de la Caisse centrale des artistes, ainsi que des résultats de notre dernier concours annuel.

Commençons par le déclarer tout d'abord : ce concours n'a point produit les fruits qu'on pouvait en espérer. Faut-il s'en prendre à la tendance des études qui semblent se porter de préférence vers la littérature légère et vers les questions d'un *intérêt d'actualité,* comme on est convenu de les nommer? Mais quel sujet pourrait être d'un intérêt plus puissant, plus actuel que la composition d'un ouvrage qui, mûri dans la méditation et relevé par les charmes du style, résoudrait l'une de ces grandes questions relatives à la philosophie des arts, inscrites au programme de 1850.

Instruite déjà, par ses concours précédents, du peu de chances qu'elle avait de voir entrer en lice de dignes champions, la classe des beaux-arts crut devoir ouvrir une arène nouvelle, et elle était en droit d'attendre de nombreux lutteurs en présence d'un appel direct aux artistes. En

effet, cette fois, ce n'était plus la plume, c'était le pinceau qui devait devenir l'instrument de la victoire : dans son désir d'élargir, chez nous, le champ de la grande peinture et de voir donner de l'éloquence aux murs de nos temples et de nos édifices publics, restés muets jusqu'à ce jour, la classe avait demandé un tableau de peinture murale. Peut-être, la nouveauté même de ce concours a-t-elle fait naître quelque hésitation, car un seul prétendant est descendu dans l'arène.

Par suite de différents incidents, le jugement de son ouvrage ne pourra avoir lieu que dans l'une des prochaines séances.

Dans le cours de cette année académique, la classe n'a eu à regretter la perte d'aucun de ses membres; elle a été moins heureuse du côté de ses associés; en moins de trois mois, elle a eu successivement à déplorer la mort de cinq d'entre eux : MM. Godefroid Schadow, Granet, Quatremère de Quincy, Bartolini et Bianchi. La mort de ces hommes célèbres doit nous être d'autant plus sensible, qu'ils nous avaient donné des témoignages nombreux de sympathie. Il en est même deux qui avaient bien voulu même prendre part directement à nos travaux. Le respectable Schadow, le doyen des statuaires, ne cessait de nous communiquer, malgré son grand âge, les résultats de ses études et de ses recherches sur les proportions humaines, sujet fécond mais peu cultivé, sur lequel il avait jeté de vives lumières par la publication de son *Polyclète*. Granet, de son côté, nous avait légué, en mourant, un héritage que nous avons recueilli avec reconnaissance : l'écrit dans lequel ce peintre célèbre a résumé, avec la finesse d'esprit qui le caractérisait, tout ce que lui avait appris sa longue expérience.

Il est consolant de voir les hommes distingués de toutes les nations ne point être arrêtés par les barrières politiques et ne reconnaître qu'une seule et même patrie, quand il s'agit des lettres, des arts et des sciences. Ce qui est vrai, ce qui est beau, est de tous les temps, de tous les lieux; et il doit en être de même de ceux qui en font l'objet de leurs constantes études.

Animée de ces sentiments de confraternité, la classe a continué avec persévérance l'œuvre philanthropique qui doit achever de rattacher entre eux par les liens de la bienveillance les hommes qui, chez nous, s'occupent des arts et des lettres, et n'en former en quelque sorte qu'une même famille.

La Caisse centrale des artistes belges reçoit, chaque jour, de nouveaux développements et de nouvelles ressources. Toutefois, pour que cette utile institution atteigne complétement son but, il faut chercher moins à l'étendre qu'à l'établir sur des bases solides. Pour en devenir membre, il ne suffit pas de cultiver les arts, il faut mériter cette faveur par un caractère honorable. L'association doit présenter, avant tout, des garanties de moralité.

En assurant des pensions et des secours aux artistes infirmes, et, en cas de décès, des pensions à leurs veuves, des tuteurs à leurs orphelins, les fondateurs de la Caisse n'ont pas entendu faire un appel à l'imprévoyance; ils ont voulu parer à ces infortunes imprévues, imméritées, qui accueillent parfois l'artiste et l'homme de lettres au bout de leur carrière.

Il s'est également abstenu de faire un appel à la générosité des amis des arts en faveur de l'association, avant de les avoir mis à même d'en apprécier par eux-mêmes l'utilité et l'importance.

Pour procéder avec équité et présenter la garantie que tous les intérêts seront également respectés, également défendus, la classe, sur la proposition qui lui en a été faite par son comité central, a jugé utile de créer des sous-comités dans les villes d'Anvers, de Gand et de Liége. Les noms des hommes honorables qui ont été appelés à les composer suffisent pour assurer le succès de cette importante extension donnée à la Caisse centrale...

On se rappelle qu'à l'époque de la fête du 5 janvier dernier, la commission organisatrice avait, par une honorable et généreuse initiative, prélevé cinq pour cent sur les prix de tous les tableaux acquis pour sa tombola; cette commission a versé depuis, dans la Caisse centrale, par les soins de M. Gauchez, son président, une somme de 4,760 fr. Espérons qu'un aussi bel exemple ne sera point stérile, et que désormais aux fêtes qui auront pour objet les arts et les lettres, s'associeront des actes de bienfaisance en faveur des artistes et des gens de lettres frappés par le malheur.

C'est le même sentiment qui avait porté le Cercle artistique de Bruxelles à verser également dans la Caisse centrale ce qui lui était resté disponible de la fête donnée, il y a deux ans, au marché de la Madeleine...

Pour faire apprécier dès à présent l'état prospère de la Caisse centrale, dont les intérêts ont été confiés à la classe des beaux-arts de l'Académie, il suffit de faire connaître qu'en 1849, la valeur des sommes reçues était de 4,000 francs environ, et qu'avec les seules rentrées de cette année, elle s'élevait, au 20 septembre, à une somme de 12,053 francs.

On voudra bien m'excuser d'être entré, pendant une solennité académique, dans des détails aussi purement

matériels; mais quand il s'agit de bienfaisance et de l'emploi de ses dons, on ne saurait présenter trop de garanties. La philanthropie, si souvent invoquée de nos jours, est devenue une source de déceptions; nous nous efforcerons de lui conserver son caractère de vertu.

—

Après ce rapport, l'orchestre a exécuté, sous la direction de l'auteur, la cantate intitulée : *Le songe du jeune Scipion;* paroles de M. Gaucet, musique de M. Lassen, second prix au grand concours de composition musicale.

CLASSE DES SCIENCES.

Séance du 12 octobre.

M. D'Omalius d'Halloy, directeur.
M. Quetelet, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Pagani, Sauveur, Timmermans, De Hemptinne, Wesmael, Martens, Dumont, Stas, De Koninck, Van Beneden, A. De Vaux, le baron de Selys-Longchamps, Nyst, *membres;* Sommé, *associé;* Duprez, *correspondant.*

M. le directeur consulte la classe sur la question de savoir si, en présence du douloureux événement qui vient de frapper la nation, il lui convient de s'occuper des objets à l'ordre du jour.

Il est répondu, à l'unanimité, que, sous l'influence de la triste préoccupation qui domine tous les esprits, il serait impossible de se livrer à des discussions scientifiques.

La classe, en conséquence, décide que le bureau sera chargé de traiter les affaires urgentes, et que la séance sera ajournée au 2 novembre prochain.

CLASSE DES LETTRES.

Séance du 14 octobre.

M. le chanoine De Ram, directeur.
M. Quetelet, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. le chevalier Marchal, Gachard, David, De Decker, Snellaert, Carton, Bormans, Polain, *membres;* Nolet De Brauwere, *associé;* Arendt, *correspondant.*

M. le directeur fait connaître qu'il croit répondre au sentiment de douleur de l'assemblée, en déclarant qu'il n'y aura point séance. (La plupart des membres résidant à Bruxelles ont été prévenus à domicile).

MM. les membres présents, en approuvant cette mesure, chargent le bureau du soin de régler les affaires les plus urgentes.

D'une autre part, s'associant aux sentiments déjà exprimés par la classe des sciences, ils invitent le bureau à s'entendre avec les autres classes pour transmettre à Sa Majesté le Roi, protecteur de l'Académie, les expressions de leur dévouement et leur compliment de condoléance.

La prochaine séance est fixée au samedi, 2 novembre.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 3 octobre 1850.

M. Navez, vice-directeur, occupe le fauteuil.
M. Quetelet, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Alvin, De Keyzer, F. Fétis, G. Geefs, Madou, Suys, Van Hasselt, Eugène Verboeckhoven, le baron G. Wappers, J. Geefs, Erin Corr, F. Snel, Ernest Buschmann, Ferd. De Braekeleer, Partoes, Ed. Fétis, J. Van Eycken, *membres.*

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'intérieur transmet de nouveaux rapports de MM. Joseph Stallaert, Laureys et Bal, lauréats du grand concours des beaux-arts, sur leurs travaux en Italie. Ces rapports sont renvoyés à l'examen de MM. Navez, Suys et Simonis, nommés commissaires dans une séance précédente.

Par une seconde lettre, M. le Ministre de l'intérieur consulte la classe au sujet de l'organisation d'un nouveau Musée historique.

« Il existe au musée royal de peinture, dit ce haut fonctionnaire, plusieurs tableaux anciens, ou copies de ta-

bleaux, représentant des portraits de personnages historiques, de fêtes, processions, vues de monuments, etc. On m'a proposé de retirer du musée ces tableaux, dont le mérite artistique est presque nul, et d'en former une collection particulière, qu'on augmenterait successivement, soit par l'achat de tableaux originaux du même genre, soit en faisant copier ceux qui se trouvent dans d'autres collections. Ce serait, observe-t-on, rendre un service, non-seulement aux artistes, mais aussi aux historiens du pays, et commencer en petit pour notre histoire ce qui a été exécuté à Versailles.

» Il me serait agréable que la classe des beaux-arts voulût bien m'adresser un rapport sur cette proposition. Mais je ne dois pas cacher que si elle la trouve susceptible d'être accueillie, l'on se trouvera en face d'une difficulté assez grande par le manque d'un local convenable pour y placer les anciens tableaux dont il s'agit. Peut-être la classe pourrait-elle examiner si les salles de l'Académie ne sont pas propres à cet usage. »

La classe a nommé une commission chargée de lui présenter un rapport sur les demandes faites par M. le Ministre de l'intérieur. (Commissaires : MM. Navez, Madou, Van Eycken, Suys et Van Hasselt.)

CONCOURS DE 1850.

La classe avait demandé, pour le concours de 1850: *Un tableau de peinture murale (de la dimension de 1 mètre de*

haut sur 85 centimètres de largeur), représentant une figure traitée dans un style sévère.

Il ne lui est parvenu qu'un seul tableau représentant *la Constitution belge* et ayant pour emblème *une colombe.*

Après avoir entendu ses commissaires, MM. Navez, De Braekeleer, De Keyzer, le baron Wappers, Madou, Verboeckhoven et Van Eycken, la classe a jugé, à l'unanimité, qu'il n'y avait pas lieu à décerner une récompense académique. Elle a remis au concours de 1851 la même question modifiée de la manière suivante :

Faire un tableau à fresque (de la dimension de 1 mètre de haut sur 85 centimètres de largeur), représentant un groupe de deux figures.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de six cents francs. Les ouvrages destinés au concours devront être adressés au Musée, *francs de port*, avant le 1^er^ août 1851, à l'adresse de M. Quetelet, secrétaire perpétuel.

Les auteurs ne mettront pas leur nom à leur ouvrage, mais seulement une devise, qu'ils répéteront sur un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse.

— La prochaine séance est fixée au jeudi 7 novembre.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire, ou recueil de ses Bulletins. Tome XVI, n° 3. Bruxelles, 1850; 1 broch. in-8°.

Société littéraire de l'Université catholique de Louvain. Choix de mémoires. Tome V. (Présenté par M. le chanoine De Ram.) Louvain, 1850; 1 vol. in-8°.

Catalogue méthodique et raisonné des manuscrits de la Bibliothèque de la ville et de l'Université de Gand; par le baron Jules de St-Genois. 2me cahier. (Jurisprudence, belles-lettres, sciences et arts.) Gand, 1850; 1 broch. in-8°.

Le monstre gardien de l'oracle de Delphes; par M. J. De Witte. Paris, 1850; 1 broch. in-8°.

Éléments de la science du calcul. Arithmétique et algèbre; par E. Mailly. Tome I. Bruxelles, 1850; 1 vol. in-12.

Éléments de géométrie et de topographie; par J.-B.-J. Liagre. Bruxelles, 1850; 1 vol. in-12.

Nobiliaire de Belgique; par N.-J. Vander Heyden. 1-5 livraisons. Anvers, 1849-1850; 5 broch. in-8°.

Chimie appliquée à la physiologie végétale et à l'agriculture; par J. Liebig. Abrégé de cet ouvrage par J.-B. Bivort. Bruxelles, 1850; 1 broch. in-8°.

Théorie élémentaire pour la détermination des dimensions des arcs employés dans les fermes des ponts; par l'ingénieur Manilius. Bruxelles, 1850; 1 broch. in-8°.

Essai thérapeutique sur l'iode ou applications de la médication iodée ou iodurée au traitement des maladies; par le docteur P.-S. Payan. Bruxelles, 1850; 1 vol. in-8°.

Notice sur A.-D. Sassenius, pharmacien, professeur de chimie

et de botanique à l'Université de Louvain ; par C. Broeckx. Anvers, 1850; 1 broch. in-8°.

Messager des sciences historiques et archives des arts de Belgique. 3me livraison. Gand, 1850; 1 broch. in-8°.

Revue de la numismatique belge, publiée, sous les auspices de la Société numismatique, par MM. R. Chalon, Ch. Piot et C.-P. Serrure. Tome VI; 1850. 3me livraison.

Le Moniteur de l'enseignement, journal de l'Association professorale de Belgique. Tome III. Nos 6-10. Tournai, 1850; 5 broch. in-8°.

La renaissance illustrée. Chronique des beaux-arts et de la littérature. N° 10. Bruxelles, 1850; 1 broch. in-4°.

Flora Batava, of afbeelding en beschrijving van nederlandsche gewassen; door Jan Kops en J.-E. Vander Trappen. Afleveringen 155 en 163. Amsterdam; 2 broch. in-4°.

Museum botanicum, sive stirpium exoticarum novarum vel minus cognitarum ex vivis aus siccis brevis expositio et descriptio, additis figuris. Scripsit C.-L. Blume. Nos 10-14. Leyde, 1850; 5 broch. in-8°.

Antwoord aan den heer W.-H. De Vriese, door C.-L. Blume. Leyden, 1850; 1 broch. in-8°.

Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences, par MM. les Secrétaires perpétuels. Tome XXXI. Nos 3-15. Paris, 1850; 10 broch. in-4°.

Journal de l'école polytechnique, publié par le Conseil d'instruction de cet établissement. 32me cahier, tome XIX. Paris, 1848; 1 vol. in-4°.

Sur le porphyre amygdaloïde d'Oberstein. — Sur la variolite de la Durance. — Par Delesse. Paris, 1850; 3 broch. in-8°.

Sur l'observation des tremblements de terre; par M. R. Mallet. Traduit par M. A. Perrey. Versailles, 1850; 1 broch. in-8°.

Recueil des actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. 2me trimestre. Bordeaux, 1850; 1 vol. in-8°.

(*La suite au n° 10 des Bulletins.*)

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

DES

LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

1850. — N° 10.

CLASSE DES SCIENCES.

Séance du 2 novembre 1850.

M. D'Omalius d'Halloy, président de l'Académie.
M. Quetelet, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Pagani, Timmermans, de Hemptinne, Crahay, Wesmael, Martens, Dumont, Kickx, Stas, De Koninck, Ad. De Vaux, le baron de Selys-Longchamps, le vicomte Du Bus, Nyst, Nerenburger, Gluge, *membres;* Sommé, *associé.*

Le secrétaire perpétuel fait connaître que, conformément à la décision prise par les trois classes de l'Académie, une lettre de condoléance a été adressée au Roi, au sujet

du douloureux événement qui vient de frapper Sa Majesté ainsi que la nation belge.

Cette lettre est conçue dans les termes suivants :

SIRE,

En présence du coup fatal qui frappe son auguste protecteur et qui plonge dans le deuil la nation entière, l'Académie royale sent le besoin de porter au pied du trône l'expression de sa vive douleur et de son dévouement.

Chacun redit les bienfaits et les vertus de notre Reine bien-aimée, de ce modèle des épouses et des mères, de cet ange de douceur et de bonté sitôt enlevé à notre amour; mais il nous appartient plus qu'à personne de parler de sa sollicitude éclairée pour les sciences, les lettres et les beaux-arts. Cette âme si noble, si grande avait compris ce que les œuvres de l'intelligence peuvent ajouter à la gloire et au bien-être des États.

Petite-fille de Marie-Thérèse, elle avait hérité, pour notre Académie, des sentiments de bienveillance de notre auguste fondatrice; et elle se plaisait à nous en donner de fréquents témoignages.

L'Académie reconnaissante comprend que c'est aux lettres et aux beaux-arts surtout qu'il appartient de chercher à perpétuer le souvenir d'une Reine aussi chère, et d'ajouter, s'il est possible, un rayon de plus à cette auréole sainte et glorieuse dont elle a entouré le premier trône de nos Rois.

Puisse Votre Majesté, Sire! trouver dans ces sentiments de reconnaissance et de vénération un nouveau témoignage de notre profond respect et de notre entier dévouement à sa personne.

CORRESPONDANCE.

—

La Société royale d'Édimbourg fait hommage d'un exemplaire de la médaille récemment frappée en l'honneur de Napier de Merchiston, l'inventeur du calcul des logarithmes.

— Il est donné communication de plusieurs circulaires de M. H.-C. Schumacher, relatives à la découverte, faite par M. Hind, de la planète *Victoria*, et à la comète vue en Europe, pour la première fois, par M. Brorsen, le 5 septembre dernier, mais qui aurait été découverte déjà, dès le 29 août, par M. Bond, à Cambridge, dans le Massachusetts.

Astronomie. — M. Quetelet lit les extraits suivants d'une lettre de M. Capocci, astronome à Naples.

« . . . Je viens d'achever, en présence d'une commission de notre Académie, composée de MM. Melloni, Nobile et De Gasparis, certaines expériences sur l'irradiation, je dirais mieux peut-être sur la *stellation* des corps lumineux; elles servent à compléter la belle théorie de la scintillation, expliquée par les phénomènes des interférences, de M. Arago, en même temps qu'elles donnent la preuve de ce que j'ai avancé, il y a plusieurs années, sur la cause de la difformation des contours et les raies noires que Baily avait signalées dans les passages de Mercure et de Vénus, ainsi que dans les éclipses annulaires du soleil.

Il me tarde de publier ces résultats, car je crois qu'ils jetteront quelque lumière sur plusieurs points encore obscurs de la science.....

» Parmi les recherches qui m'occupent en ce moment, il en est une peut-être qui mérite une attention particulière à cause des grands résultats qu'elle pourrait amener; je la communiquerai à vous, à M. Steinheil et à quelques autres savants, dans l'espoir de la voir mettre à exécution, car je ne puis essayer de le faire moi-même en ce moment. Il s'agit d'obtenir, à peu de frais, de grands miroirs parfaits, même paraboliques. Je pense que si l'on donnait un mouvement de rotation convenable à une boîte circulaire remplie de mercure, et que ce mouvement fût bien exécuté et uniforme, il finirait par faire disposer la surface du liquide de manière à rassembler parfaitement les rayons réfléchis en un point, qui se trouverait à une plus ou moins grande distance sur la perpendiculaire élevée à son centre. En ce point on placerait un oculaire qui, étant à une grande distance du miroir, pourrait donner de forts grossissements... On y ajouterait un miroir plan percé vers le milieu, pour renvoyer la lumière des astres sur le miroir fluide, lorsqu'ils se trouveraient en tout autre point du ciel que le zénith. Quand même un pareil instrument ne pourrait servir qu'à voir un seul instant une étoile (α de la Lyre, par exemple) ou une nébuleuse à son passage au zénith, mais avec un très-fort grossissement, cela vaudrait bien la peine d'avoir un télescope d'un genre aussi nouveau. Au surplus, la chose mérite, me paraît-il, d'être essayée, et si vous la jugez digne de votre attention, je vous engage à en faire part à quelque habile mécanicien.

» Je possède une espèce de planisphère en métal, une

sorte de disque qu'on suspend par un anneau et qui a quatre plaques de rechange correspondant aux différentes latitudes de l'Europe; il a été construit chez vous il y a trois siècles, car on y lit : *Guatterus Arsenius Gemmae Frisii nepos Lovanii fecit* 1568. Il s'y trouve aussi une boussole sur laquelle est marquée la direction de l'aiguille aimantée, dans ce temps; mais quoique l'instrument ait un diamètre d'au delà d'un pied, la petite boîte n'a qu'un pouce. On pourrait en déduire, mais un peu grossièrement, la déclinaison de cette époque assez reculée, sur laquelle vous n'avez, que je sache, aucune donnée (elle paraît être de 14° à 15° à l'est). Si cet instrument pouvait présenter quelque intérêt à vous ou à votre illustre Académie, je serais charmé de pouvoir vous l'offrir.

» Je vais enfin vous dire quelque chose des étoiles filantes, lors de leur dernière apparition à votre période du 10 août: elles n'ont pas manqué ici et elles m'ont même offert, à l'égard de la direction, un accord, une constance qui désormais exclut toute possibilité d'une rencontre fortuite. (Voir plus loin, page 321.)

» ..... Voici une découverte rétrospective que j'ai faite dans l'histoire de nos Rois. Il s'agit d'un autre globe enflammé, d'une autre poutre flamboyante comme celle du 13 novembre de l'année dernière, qui parut ici à Naples, il y a déjà quatre siècles, en 1448, à la même époque de l'année! au même jour! le 13 novembre. Voici ce que j'ai trouvé dans notre historiographe Summonte (Libro VI°, pag. 107) : *Il Passaro riferisce* (je l'ai vérifié, page 25), *essere nato (Alfonso II° di Aragona) a' 4 di novembre il lunedi nello spuntar del sole*, E CHE IN QUELLA NOTTE APPARVE UNO TRAVO INFOCATO, *presagio certo della terribilità che avea da essere in lui.* Ce jour, comme vous savez, correspond,

dans la nouvelle chronologie grégorienne, juste au 13 novembre..... »

—

Sur la représentation graphique des lois naturelles en général. (Extrait d'une lettre de M. l'ingénieur Maus à M. Quetelet.)

» J'ai l'honneur de vous soumettre une idée, dont j'aurais désiré présenter une application assez étendue pour en faire voir l'utilité, mais le défaut de loisir m'engage à ne pas différer plus longtemps, persuadé que votre obligeance ordinaire suppléera aux développements qui manquent pour apprécier ce qu'elle peut avoir d'utile. Pour représenter des rapports variables, on se sert, depuis longtemps et avec succès, des procédés graphiques qui parlent aux yeux et laissent dans notre esprit une image nette que nous aurions eu peine à nous former sans le secours de ce moyen matériel : l'esprit est soulagé de tout le travail fait par les sens. Malheureusement lorsque l'on a rapporté à deux axes de coordonnées trois ou quatre courbes, la figure devient confuse, et ce système perd son principal avantage, la clarté. En cherchant à obvier à cet inconvénient, j'ai pensé qu'on pourrait l'éviter en mesurant toutes les ordonnées, à partir non d'une même droite, mais d'une courbe déjà tracée; la série de ces coordonnées relatives à un même phénomène, produirait alors des zones dont les variations de largeur correspondraient aux changements de grandeur des quantités représentées; avec ce système on peut tracer autant de zones et de quantités variables que l'on veut.....

» Un tableau de ce genre ne donne pas une idée aussi précise de la variation de chaque phénomène en particulier, mais il permet d'en représenter un plus grand nombre et fait espérer de pouvoir découvrir plus facilement la loi qui régit leur variation réciproque, car en colorant diversement toutes les zones, on verra de suite les zones qui s'élargissent simultanément ou par opposition, ce qui annoncerait une relation, et celles qui sont absolument indépendantes.

» En rendant palpables ces divers changements, on peut les étudier avec moins de fatigue et faciliter des comparaisons propres à mettre à découvert des vérités ignorées. Ce système serait, je crois, utilement applicable à la statistique commerciale; on pourrait représenter par mois ou par année les diverses marchandises importées et exportées, les produits du sol, des mines, des usines, des fabriques, les droits du tarif douanier, les recettes exécutées sur les divers articles importés, les prix des diverses matières premières et manufacturées, la main-d'œuvre, etc.; un tel tableau qui aurait de l'analogie avec une coupe géologique pourrait présenter des groupes de zones que l'on distinguerait par une couleur, et par des nuances les zones de chaque groupe. L'étude de ce tableau ferait, je crois, voir d'une manière palpable l'influence des droits de douane sur les importations, sur l'accroissement des produits du pays que l'on a voulu encourager, les conséquences défavorables sur d'autres industries; on se formerait une idée nette de l'importance relative des diverses industries, de leurs rapports entre elles, etc., etc.

» Si je ne me trompe, la facilité avec laquelle on pourra saisir l'ensemble de toutes les ressources d'un pays et les vicissitudes de chaque genre d'industrie pendant plusieurs

années, ne peut manquer de produire quelque enseignement utile.

» Je serais heureux si vous partagiez cet espoir et que vous en fissiez faire une application à l'un de ces intéressants travaux que l'on doit à vos laborieuses et savantes recherches. »

En terminant sa lettre, M. Maus ajoute : « Les événements politiques qui ont tant bouleversé de choses, ont entravé le projet de percer les Alpes; j'espère cependant obtenir de pouvoir faire essayer la machine dont le plan d'exécution est prêt. »

Sur la géologie de la Bretagne.— Extrait d'une lettre adressée à M. De Koninck, par M. de Verneuil.

Pont Ste-Maxence, le 17 octobre 1850.

« ..... Pourquoi n'êtes-vous pas venu à notre congrès du Mans, au lieu de vous faire représenter, M. Dumont et vous, par deux jeunes ingénieurs de Liége? Je crois que vous en auriez été satisfait. J'avais été huit jours à l'avance préparer le terrain avec M. Triger, et nous avons fait faire à la société, dans le terrain paléozoïque, la coupe la plus belle et la plus complète qui existe en France. Jugez-en vous-même : à partir du porphyre de Sillé-le-Guillaume, nous avons :

Silurien inférieur.

» 1° Couches peu épaisses de grès quarzeux blanchâtres;
» 2° Calcaire magnésien sans fossiles;

» 3° Schistes argileux;

» 4° Deuxième bande de calcaire magnésien;

» 5° Bande très-étroite de poudingue;

» 6° Schistes argileux très-développés sans fossiles.

» 7° Schistes ardoisiers à *Calymene Tristani*, les mêmes qui, à Angers, Poligné, Lacouyère, Bain, Vitré, Siouville, renferment les *Ogygia*, *Illoenus* et les *Trinucleus*, etc.;

» 8° Calcaire d'Évron, magnésien et sans fossiles;

» 9° Grès supérieur au terrain ardoisier là où manque le calcaire;

» 10° Grès et schistes avec plusieurs veines d'ampélites contenant des *Graptholites* et entre autres le *G. convolutus* et le *G. sagittarius;*

» 11° Grès ferrifère rouge avec exploitation de mines de fer. C'est le même que le grès de May, si bien connu près de Caen.

Silurien supérieur.

» 12° Schistes avec ampélites et nodules calcaires contenant la *Cardiola interrupta*, l'*Orthoceras gregaroïdes*, etc., comme à Feuguerolles et à S^{t}-Sauveur-le-Vicomte;

Dévonien.

» 13° Grès de Viré avec empreintes de fossiles dévoniens, tels que *Cryphaeus*, *Homalonotus*, *Orthis*, etc., semblables à ceux de l'étage 14;

» 14° Calcaire de Viré, de Brulon, etc. (Sarthe). C'est la grande bande de calcaire dévonien, qu'on retrouve en maints endroits en Bretagne et en Normandie (Nehou, rade de Brest, Angers, Vern, La Baconnière, Château de S^{t}-Ouen, S^{t}-Jean-sur-Mayenne, Argentré, S^{t}-Ceneré, Izé,

Gahard) et qui reparaît en Espagne. Elle est caractérisée par le *Phacops latifrons*, le *Cryphaeus calliteles*, et une immense quantité de Brachiopodes, entre autres la *Leptaena Murchisoni*, la *Terebratula sub-Wilsoni*, la *Tereb. concentrica*, la *Hemithyris Pareti*, la *Tereb. Archiaci*, l'*Orthis orbicularis*, etc.;

Carbonifère.

» 15° Grès schistes et couches d'anthracite exploitées (Sablé et Fercé);

» 16° Calcaire carbonifère avec *Prod. gigas*, *Chonetes comoïdes*, etc. (Sablé, Fercé, Poillé, Argentré, S^t-Ouen, etc.);

» 17° Schistes avec anthracite (système de Poillé, d'Épineux, etc.).

» Le système silurien supérieur n'est donc que faiblement représenté chez nous, et n'offre pas les calcaires particuliers qu'on lui connaît en Angleterre, en Gothland et même en Amérique (Dudley, Niagara). Il est réduit, sous le rapport paléontologique, à cette bande si remarquable qui est caractérisée par la *Cardiola interrupta*, dont la position est très-bien connue en Bohême, où elle occupe évidemment une place intermédiaire entre les systèmes silurien inférieur et supérieur (notre ami M. Barrande croit maintenant qu'une autre bande de schistes contenant les mêmes fossiles se montre plus bas, et vers le milieu de ce qu'il appelle la partie supérieure du système silurien inférieur).

» Notre terrain dévonien ne se compose guère que de ce que vous appelez la partie inférieure de la coupe que vous avez faite à Couvin avec M. Roemer, et représenterait l'Eifel, le système quarzo-schisteux et le système rhénan de M. Dumont; mais il nous manquerait les calcaires de

Grundt (Harz) et les couches à *Goniatites* et *Cardium palmatum* de Budesheim et d'Oberscheld.

» Enfin notre terrain carbonifère est réduit, à ce qu'on pourrait appeler la partie inférieure de ce grand système (celle de Russie, de Trogenau en Bavière, etc.), et qui est toujours caractérisé par les *Productus* et les *Chonetes* de taille gigantesque. Nous avons bien dans le même pays un petit bassin houiller, celui de S^{t}-Pierre La Cour, mais il présente ce phénomène curieux, signalé depuis longtemps par MM. Élie de Beaumont, Dufrenoy et Triger, d'être en stratification discordante avec les terrains plus anciens, tandis que le calcaire carbonifère de Sablé est concordant avec ces mêmes terrains.

» Vous serez peut-être étonné de ne pas voir figurer ci-dessus des couches d'anthracites au milieu du terrain dévonien, comme on l'avait généralement pensé jusqu'ici : j'ai fait dans la magnifique carte de M. Triger, une petite correction, qui consiste à placer dans le système carbonifère, une grande bande calcaire de 13 à 14 lieues de longueur (de Juigné à S^{t}-Ouen) qui avait été jusqu'ici considérée comme dévonienne. Ce calcaire est souvent oolitique, rempli de cherts ou nodules siliceux et contient quelques fossiles très-rares, qui sont les mêmes que ceux de Sablé. En agrandissant ainsi la zone carbonifère, j'y ai fait rentrer tous les combustibles de la Sarthe. C'est, ce me semble, un point très-important; car je crois qu'il en sera de même des anthracites de la Loire, et qu'en réalité nous arriverons à reconnaître que chez nous le terrain dévonien est aussi pauvre en combustibles qu'il l'est en Belgique, en Angleterre et en Amérique.

» Quant à notre terrain silurien inférieur, qui est le plus ancien, et par lequel j'aurais dû commencer, vous re-

connaîtrez de suite qu'il correspond aux schistes de Llandeilo en Angleterre, aux calcaires inférieurs de Suède, de Russie et de Trenton en Amérique. Nous n'avons pas encore jusqu'ici trouvé de traces de l'étage à *Paradoxides*, qui, en Suède et en Bohême, est toujours inférieur à celui que caractérisent les *Illoenus*, les *Ogygia* et les *Trinucleus*.

» J'espère, mon cher ami, que vous pourrez maintenant vous faire une idée exacte de la constitution de la Bretagne, en ce qui concerne la succession des terrains paléozoïques. Ce qui maintenant vous intéressera, c'est que la Sierra Morena que j'ai visitée cette année, m'a offert assez exactement la même succession. Cette chaîne, qui traverse l'Espagne et le Portugal et qui forme pour ainsi dire l'axe de la Péninsule, est entièrement composée de terrains paléozoïques interrompus çà et là par le granit. J'ai fait une course assez détaillée à travers toute la chaîne, depuis Almadenejos et Almaden jusqu'à Cordoue, et j'ai reconnu : 1° un système silurien inférieur, composé principalement de schistes avec *Calymene Tristani*, *Ogygia Buchii*, *Illoenus crassicauda?*, *Cheirurus Tournemini*, et *Phacops;* 2° un système silurien supérieur, représenté par des schistes ampeliteux avec *Cardiola interrupta* et *Orthoceras Bohemicum*. Ce système est rarement bien développé et l'on passe souvent sans intermédiaire des schistes siluriens inférieurs au terrain dévonien; 3° un terrain dévonien pauvre en calcaire, et principalement composé de grauwakes, de schistes, de grès et de quarzites. Les calcaires et les grès contiennent les fossiles suivants : *Terebratula reticularis*, *Tereb. concentrica*, *Tereb. Orbignyana*, *Orthis striatula*, *Or. devonica*, *Spirifer Bouchardi*, *Sp. Archiaci*, *Leptaena Dutertrii*, *Phacops latifrons*, *Tentaculites*, etc.; 4° un terrain carbonifère qui se développe principalement vers la lisière

méridionale de la Sierra Morena; toutefois, le bassin le plus riche en combustible est celui d'Espiel et de Belmez, qui est encore à 7 lieues de Cordoue et enclavé dans la chaîne. Il est composé de grès et de conglomérats, au milieu desquels se développe une bande calcaire qui acquiert 1,200 à 1,500 pieds d'épaisseur. Il y a de la houille en dessus et en dessous ou au Sud et au Nord, pour parler plus exactement, les couches étant généralement verticales. La majeure partie des couches de houille est au Nord. Les fossiles sont très-rares dans le calcaire, j'y ai cependant découvert le *Productus semireticulatus*, le *Prod. Cora*, des *Caninia*, etc. En descendant des montagnes vers Cordoue, le terrain carbonifère est recouvert par le terrain miocène à grands *Clypeaster*, qui forme le bassin tertiaire du Guadalquivir, à travers lequel je ne vous ferai pas voyager de peur de vous fatiguer. »

—

Parasélène. — M. D'Omalius donne, de son côté, communication d'une lettre de M. J.-H. Valtin, curé d'Ohey, province de Namur, concernant un parasélène observé le 19 août dernier, à 8 heures et demie du soir. La lune se rapprochait du méridien; elle était presque complétement entourée d'un cercle, sur la circonférence duquel on voyait du côté de l'Orient, et à la même hauteur apparente au-dessus de l'horizon, une image de la lune : la seconde image opposée n'était pas visible. Le phénomène a duré cinq minutes environ : la fausse lune ensuite s'est allongée du côté de l'Orient, en forme conique et s'est effacée après deux minutes.

— M. le professeur Gloesener demande à pouvoir déposer

un paquet cacheté au sujet de certains perfectionnements dans la construction des télégraphes à aiguilles, à cadran, et à écrire. Le dépôt est accepté.

— MM. le baron de Selys et Quetelet déposent les résultats de leurs observations sur l'état de la végétation au 21 octobre dernier.

— M. Quetelet fait hommage d'un exemplaire des *Nouvelles tables de population*, qu'il vient de calculer pour la Belgique, en faisant usage des documents du recensement de 1846; il présente encore, de la part de M. Blume, associé de l'Académie, une note sur la plante *Victoria regalis*, qui vient de fleurir à Gand. Remercîments.

La classe reçoit les manuscrits suivants :

1° *La pomme de terre guérie par la plantation d'automne et la cause de la maladie expliquée par la guérison*, Mémoire par M. Le Roy-Mabille de Boulogne-sur-Mer. (Commissaires : MM. Spring, Morren et Kickx.)

2° *Sur la pression produite par le fluide de la lumière, etc.;* note de M. F.-E. Rossignon. (Commissaires : MM. Pagani et Quetelet.)

Trois autres manuscrits avaient été reçus pour la séance précédente qui n'a pu avoir lieu. D'après les pouvoirs délégués au bureau, ils ont été renvoyés à des commissaires; savoir :

Mémoire sur un cas particulier de l'équilibre des liquides. par M. F. Duprez, correspondant de l'Académie. (Commissaires : MM. Crahay et Lamarle.) Voyez plus loin les rapports.

Description des Entomostracés fossiles des terrains ter-

tiaires de la France et de la Belgique; par M. J. Bosquet. (Commissaires : MM. De Koninck et Nyst.)

Note sur le système circulatoire de la Lacinulaire sociale. — Note sur une nouvelle espèce de Flosculaire; par M. J. d'Udekem, docteur en sciences et en médecine. (Commissaires : MM. Van Beneden et Gluge.)

CONCOURS DE 1850.

La classe avait mis au concours cinq questions; il ne lui est parvenu qu'un seul mémoire en réponse à la question suivante :

On demande un examen approfondi de l'état de nos connaissances sur la pluie et sur les principales causes qui modifient ce phénomène.

Ce mémoire porte l'épigraphe : *Au lieu de faire des hypothèses, il faut observer la nature.* (Commissaires : MM. Quetelet, Crahay et Stas.)

— Un anonyme demande à la classe de vouloir bien conserver au programme de 1851, la question mathématique sur les intégrales définies. Il a commencé, dit-il, un travail sur ce sujet important; mais les recherches qu'il a dû faire dans les ouvrages des géomètres ne lui ont pas permis de le terminer.

Une demande semblable est faite pour la question relative à la nature, la formation et la topographie actuelle

des polders de la rive gauche de l'Escaut et du littoral belge.

Il sera statué à cet égard lors de la formation du programme pour 1851.

RAPPORTS.

Mémoire de M. Duprez, SUR UN CAS PARTICULIER DE L'ÉQUILIBRE DES LIQUIDES. — I^re^ partie (1).

Rapport de M. Crahay.

« Le mémoire de M. Duprez me paraît très-intéressant, et mérite d'être inséré dans le recueil des Mémoires de l'Académie. Je me permettrai cependant de faire la remarque que l'on n'y voit pas bien pourquoi l'auteur a pu se dis-

(1) Voici l'analyse succincte de ce mémoire, donnée par l'auteur même :

« Si l'on plonge verticalement dans un liquide un tube étroit ouvert par les deux bouts, et qu'on le retire ensuite après avoir bouché l'orifice supérieur, on sait que la colonne liquide qui est ainsi enlevée par le tube, y demeure suspendue tant que cet orifice est maintenu fermé ; on sait également que la même expérience ne réussit plus avec un tube large : dans ce cas, la colonne liquide tombe, et l'air s'introduit dans le tube.

» Le travail dont j'ai l'honneur de présenter la première partie à l'Académie, a pour objet la théorie du phénomène que je viens de rappeler et l'étude des lois auxquelles il est soumis.

» Je dirai d'abord qu'à l'aide de procédés particuliers décrits dans le mémoire, je suis parvenu à obtenir la suspension permanente d'une colonne d'eau, non plus dans un tube étroit, mais dans un tube dont le diamètre in-

penser de comprendre parmi les forces qui concourent à l'équilibre de la surface inférieure du liquide, la longueur de la colonne, la forme de sa surface supérieure, la présence ou l'absence de l'air au haut du tube. S'il est d'opinion

---

térieur atteignait $19^{mm},85$, c'est-à-dire bien près de deux centimètres. Ce diamètre est sensiblement celui de l'orifice des bouteilles ordinaires dans lesquelles on renferme le vin : ainsi, avec des précautions convenables, il sera possible qu'une semblable bouteille débouchée et remplie d'eau soit placée le goulot en bas, sans que le liquide s'écoule.

» Les physiciens paraissent n'avoir vu dans la suspension du liquide lorsque le tube est étroit, et dans l'écoulement de ce liquide lorsque le tube est large, qu'un effet de la pression atmosphérique, pression qui, s'exerçant sur la surface libre et mobile du liquide, en refoulerait toutes les parties, de manière à déformer et à diviser cette surface lorsqu'elle présente quelque étendue.

» Je fais voir que, pour l'explication du phénomène, on doit faire intervenir un autre élément, savoir, les actions capillaires exercées par le liquide sur lui-même, et que la pression atmosphérique ne soutient la colonne que lorsque la surface libre qui termine celle-ci inférieurement, est dans un état d'équilibre stable par rapport à ces mêmes actions capillaires. Je montre ensuite que cette stabilité est la plus grande lorsque la surface libre dont il s'agit est plane et horizontale; mais que si l'on prend des diamètres de plus en plus grands, il doit y avoir une limite au delà de laquelle l'équilibre de la surface devient instable. Je trouve ainsi, pour les liquides pesants, un cas analogue à celui qui a été signalé par M. Plateau relativement aux liquides soustraits à l'action de la pesanteur.

» Au moyen d'un système particulier d'expériences, j'arrive à trouver, par induction, que, pour l'eau distillée et à la température ordinaire, le diamètre limite, c'est-à-dire celui qui constitue le passage de la stabilité à l'instabilité, est à fort peu près égal à $21^{mm},44$. Comme je l'ai dit ci-dessus, j'ai pu obtenir l'équilibre permanent avec un diamètre de $19^{mm},85$, diamètre qui n'est inférieur au précédent que de $1^{mm},59$.

» Dans la seconde partie de ce travail, je me propose de faire voir qu'il est possible d'arriver, par la théorie, à une valeur approximative du diamètre limite. Je me propose aussi de chercher la valeur de ce diamètre pour des liquides autres que l'eau, et d'examiner le cas de ceux qui ne mouillent point les parois intérieures des tubes. »

que ces circonstances n'ont point d'influence sur la *flèche de rupture*, il me semble qu'il fallait en assigner les motifs.

Peut-être l'auteur jugera-t-il à propos d'introduire dans son travail un chapitre où le genre d'influence de ces forces est discuté; le mémoire n'en aurait, je crois, que plus de mérite. »

Rapport de M. Lamarle.

« Le mémoire de M. Duprez sur un cas particulier de l'équilibre des liquides me paraît mériter à tous égards l'approbation de l'Académie. Pour m'édifier complétement à ce sujet, j'ai cru devoir communiquer à l'auteur les observations bienveillantes de mon honorable confrère, M. Crahay. Les explications qui m'ont été fournies m'ont entièrement satisfait. Introduites dans un paragraphe additionnel, que l'auteur placerait où il le jugerait le plus convenable, elles suffiraient, je pense, pour lever toute objection et ne laisser prise à aucun doute.

En conséquence, je me rallie sans réserve à l'avis favorable exprimé par M. Crahay. »

Conformément aux conclusions de ses commissaires, la classe ordonne l'impression du mémoire de M. Duprez.

Rapport de M. Dumont sur le mémoire intitulé : MÉLANGES PALÉONTOLOGIQUES; par M. P. de Ryckholt.

« Le mémoire intitulé : *Mélanges paléontologiques*, par M. de Ryckholt, étant principalement composé de descriptions de fossiles bien faites et accompagnées d'excellents

dessins, je propose à l'Académie de le faire imprimer, parce qu'il est intéressant de connaître le plus complétement possible la faune de notre territoire aux divers âges géologiques.

Cependant, en proposant l'impression de ce mémoire, je dois dire que je n'adopte ni la classification des terrains, ni les considérations géologiques qui s'y trouvent consignées.

M. de Ryckholt divise les terrains des environs de Tournay de la manière suivante :

Calcaire carbonifère alternant parfois avec de l'argile noirâtre.

Phtanite.

Minerai de fer.

Grès verdâtre, dont l'âge est incertain. Néocomien?

Terrain turonien inférieur, représenté par des conglomérats plus ou moins ferrugineux.

Marne grisâtre ou bleuâtre de l'âge du terrain turonien supérieur.

Argile noirâtre de même âge que la marne, ne renfermant que des térébratules et des échinodermes.

Diluvium.

Je me bornerai en ce moment à faire les observations suivantes :

Après avoir énuméré les fossiles recueillis dans le grès verdâtre de Tournay et d'Angre, M. de Ryckholt dit : « Il résulte de cette énumération que, provisoirement et » aussi longtemps que mes déterminations n'auront pas » été invalidées, il faut assigner l'âge néocomien au grès » verdâtre de Tournay et aux autres dépôts du pays qui » possèdent la même faune. »

Or, ce grès verdâtre que M. de Ryckholt considère comme

néocomien par ses fossiles, n'est autre chose que la partie marine du système tertiaire landenien, laquelle repose sur la marne nervienne de la carrière de M. Dapsens Carbonnel à Tournay, sur la craie de Baisieux et d'Élouges, sur le calcaire de Maestricht aux environs de Mons et de Folx-les-Caves et sur la formation d'eau douce heersienne à Hainin près de Mons et à Gelinden dans le Limbourg.

Il est donc bien établi par ces superpositions que le prétendu système néocomien est tertiaire, puisqu'il recouvre les roches les plus récentes du terrain crétacé; de sorte que si les déterminations de M. de Ryckholt sont exactes, il s'ensuit que l'ordre paléontologique est interverti en Belgique, ou que, en Allemagne, on a rangé dans le système néocomien des roches qui appartiennent à l'époque tertiaire.

Je laisse aux paléontologistes le soin de s'en tirer d'une manière satisfaisante (1).

Ce qui précède montre les écarts auxquels on s'expose lorsque l'on veut déterminer l'âge relatif des terrains à fossiles nouveaux au moyen des caractères paléontologiques.

Si le psammite glauconifère de Tournay, d'Angre, de Baisieux, d'Élouges, etc., renferme des fossiles crétacés,

---

(1) M. D'Archiac semble donner gain de cause à M. de Ryckholt, lorsqu'il dit, dans son *Rapport sur les fossiles du tourtia :* « Nous n'avons point » compris non plus dans le tableau (des fossiles du tourtia) la *Pholadomya* » *Esmarkii* (*Cardita, id. Nils*), des cucullées et beaucoup d'autres fossiles » de la couche glauconieuse de Cherk et des environs de Tournay, parce qu'il » n'est pas certain pour nous que celle-ci soit du même âge que le poudingue. » Peut-être appartiendrait-elle à l'époque des *dieves* et des marnes crayeuses » de Bruyelle, d'Autreppe, etc. » (*Mémoires de la Société géologique de France*, 2me série, tome II, 2me partie, page 346.)

comme tout porte à le croire, cela prouve, ainsi que je l'ai fait voir ailleurs, que les animaux qui ont vécu à la fin d'une époque géologique ont été enterrés dans les premiers dépôts de l'époque suivante, et que, par conséquent, les divisions tracées par la paléontologie ne coïncident pas avec les lignes de démarcation correspondant aux révolutions du globe.

En rangeant le tourtia de Montignies-sur-Roc et de Tournay dans le système turonien, M. de Ryckholt ne fait que suivre la routine des paléontologistes; mais je me réserve de démontrer ailleurs que si le tourtia en question se lie, par un certain nombre de fossiles, au système turonien de France, sa position géologique lui assigne un rang bien inférieur. »

Conformément à la proposition de M. Dumont, le mémoire de M. le baron de Ryckholt sera publié par la classe.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

Sur les orages du 15 août 1850; note par A. Quetelet.

Des inondations désastreuses viennent de jeter la désolation dans une partie du pays, notamment dans les vallées de la Senne et de la Sambre; elles ont été occasionnées par les violents orages qui ont éclaté dans la journée du 15 et les pluies torrentielles tombées le 16 août. A Bruxelles, il avait plu dans la soirée du 14, mais le 15 seulement la pluie commença à tomber en grande abon-

dance. Trois orages éclatèrent successivement dans la journée : le premier, à 8 h. du matin, dura ½ h. environ; le second, plus violent, commença à 4 h. ½ et finit vers 6 h. du soir, mais le plus épouvantable de tous, le troisième, eut lieu à 7 h. 46 m. et fut accompagné d'une pluie diluvienne qui tomba jusque vers 9 h. A minuit, la pluie reprit de nouveau, et continua alors à tomber par torrents pendant toute la nuit et la journée du lendemain 16, jusque vers 9 h. du soir.

Depuis l'année 1833, où l'on a commencé, à l'Observatoire royal de Bruxelles, à enregistrer chaque jour, à midi, la hauteur de la pluie tombée, trois fois seulement celle-ci a été de plus de 50 millimètres en 24 heures : en 1833, du 7 au 8 juillet, on a eu $53^{mm},07$ d'eau; en 1839, du 4 au 5 juin, $112^{mm},78$ et du 15 au 16 de ce mois $78^{mm},16$. Le 16, de midi à 9 h. du soir, on en recueillit encore $33^{mm},10$, et comme la pluie n'a commencé à tomber avec abondance que la veille dans la soirée, on obtient, en ajoutant l'eau mesurée à midi et à 9 h. du soir, un total de $111^{mm},26$, en 24 heures environ, quantité extraordinaire, puisqu'une seule fois en 18 années, elle a été dépassée, mais de 1 ½ millimètres seulement : c'est le 5 juin 1839, lors de la désastreuse inondation du hameau de Borght, près de Vilvorde. A cette même époque, la hauteur de l'eau tombée à Louvain atteignit 150 millimètres! Comme il peut être intéressant de comparer les quantités de pluies recueillies sur divers points du pays pendant les derniers désastres, nous donnons ici en regard de nos observations celles qui nous ont été communiquées par M. Duprez.

			BRUXELLES.	GAND.
			mm.	mm.
Août, du	5, à midi,	au 6, à midi. .	5.69	2.9
—	6, —	7, — . .	55.64	72.9
—	7, —	8, — . .	0.89	4.5
—	8, —	9, — . .	10.82	8.5
—	9, —	10, — . .	»	»
—	10, —	11, — . .	0.76	1.8
—	11, —	12, — . .	»	»
—	12, —	13, — . .	»	»
—	13, —	14, — . .	0.38	»
—	14, —	15, — . .	14.26	18.9
—	15, —	16, — . .	78.16	62.1
—	16, —	17, — . .	33.86	»
—	17, —	18, — . .	2.42	3.4
—	18, —	19, — . .	0.64	»
—	19, —	20, — . .	»	»
—	20, —	21, — . .	1.27	»
—	21, —	22, — . .	1.27	4.0

Du 14 au 17, la quantité totale d'eau mesurée à Bruxelles s'élève à 126^{mm},28, quantité énorme, tombée principalement dans les journées du 15 et du 16. De 1833 à 1849, la quantité moyenne de pluie tombée annuellement s'élève à 706^{mm},14; c'est donc, en 48 heures environ, plus du *sixième* de la pluie d'une année entière.

« La hauteur de l'eau recueillie à Gand le 16, à midi, nous écrit M. Duprez, a été de 62^{mm},1, à peu près le *douzième* de la hauteur moyenne de la pluie qui tombe annuellement; elle est moindre que celle de l'eau recueillie du 6 au 7 et qui s'élevait presque au *dixième* de cette même moyenne. La pluie dont il s'agit maintenant a été accompagnée de violents coups de tonnerre; elle a commencé le 15, à 6 ½ h. du soir, et elle a continué dans la nuit jusqu'au lendemain matin vers les 8 h.; le reste de la journée

du 16 a été sans pluie. Pendant cette dernière journée et celle du 15, les instruments météorologiques n'ont présenté rien de particulier; le baromètre est resté de deux à trois millimètres au-dessous de sa moyenne, et le vent souffla constamment du Nord. »

—

Sur les étoiles filantes du mois d'août 1850. Communication faite par M. A. Quetelet.

La période du mois d'août a continué à se manifester cette année d'une manière remarquable. A Bruxelles, dans la soirée du 9, deux observateurs, MM. Quetelet et le capitaine Liagre, dirigeant leur attention vers deux points opposés du ciel, comptèrent 52 étoiles filantes en 55 minutes; 11 étaient très-belles et ont laissé des traînées. Le temps fut moins favorable dans la soirée du 10, car on ne put observer que pendant une demi-heure environ, et au bout de 20 minutes, le ciel était déjà à moitié couvert. Néanmoins quatre observateurs, M. Quetelet avec MM. Liagre, Beaufort et Stockman, en comptèrent 57 dans cet intervalle, dont 13 très-belles et 5 avec de superbes traînées. Comme les années précédentes, la direction, pendant les deux soirées, était en général du NE au SO, et la plupart émanaient d'un point situé au-dessous de Cassiopée. Celles qu'on a observées pendant la seconde soirée se sont présentées en trois groupes distincts, séparés par un certain intervalle de temps.

M. Quetelet a fait connaître déjà, dans le journal l'*Institut* (n° 873, 25 septembre 1850), les extraits de plusieurs lettres qu'il a reçues au sujet des mêmes étoiles filantes.

A l'observatoire de Markree, en Irlande, dans la soirée du 10 août dernier, pendant un espace de 40 minutes environ, MM. Édouard Cooper et Graham ont enregistré 117 étoiles filantes ; ce qui en donnerait en moyenne 180 par heure. M. Cooper ajoute qu'il existait évidemment un centre d'émanation. Une étoile filante a été vue passant plus bas que les nuages : ces cas sont très-rares. M. Quetelet n'a fait qu'une seule observation semblable, quoiqu'il se soit occupé beaucoup de ces sortes de phénomènes. Dans la soirée du dimanche, 6 octobre 1850, un peu après minuit, il a vu une belle étoile filante ou plutôt un globe de feu, descendant vers l'Orient à peu près en ligne verticale. L'horizon de ce côté était bordé de nuages jusqu'à la hauteur de 12 à 15 degrés; plus haut se trouvait la constellation d'Orion. Quand le météore fut aperçu, il était un peu plus bas que la ceinture d'Orion; son diamètre apparent était très-sensible.

M. Secchi, successeur de M. de Vico à l'Observatoire du Collége romain, a fait connaître que, dans la nuit du 10 août, trois personnes ont enregistré, entre 8 h. 30 m. et 12 h. 30 m., 227 étoiles filantes, dont 25 de première grandeur. A Rome, comme à Bruxelles, il existait un point de convergence au-dessous de Cassiopée, et les étoiles filantes marchaient par groupes et avec des intermittences. Le 11, les étoiles filantes étaient encore très-nombreuses, mais moins que le 10.

Depuis la communication faite au journal l'*Institut*, M. Quetelet a reçu deux nouvelles lettres au sujet des mêmes phénomènes, dont il communique les extraits suivants :

Lettre de M. Capocci, astronome à Naples. — « Voici les observations faites au mois d'août 1850, par un seul

observateur; dans la soirée du 10 seulement, il y en eut deux. Le ciel est resté toujours très-pur, hormis le 10.

» Le 3, temps très-beau, en un ¼ d'heure, aucune étoile filante. — Le 5, en ¼ d'heure, une seule. — Le 6, en 10 minutes, une seule, très-faible. — Le 7, de 11 h. 30 m. à 11 h.45 m., 10 étoiles, et de 11 h. 45 m. à 12 h., 4 étoiles filantes. De 0 h. 30 m. à 0 h. 45 m., 8 étoiles. La moitié de ce nombre seulement avait la direction que j'appellerai normale, du NE au SO. — Le 8, de 8 h. 30 m. à 8 h. 45 m., 2 étoiles. De 10 h. à 10 h. 30 m., 7 étoiles. — Le 9, de 9 h. à 9 h. 15 m., 10 étoiles, parmi lesquelles 8 dans la direction normale; trois belles comme Jupiter, avec traînée lumineuse. A 10 heures, un bolide du S au NO. — Le 10 (deux observateurs), de 8 h. 40 m. à 9 h. 20 m., 66 étoiles : 5 belles comme Jupiter et 1 comme Vénus, ou même plus belle, avec traînées. Parmi ces étoiles 60 avaient la direction normale, du N ¼ E au S ¼ O (un peu plus au sud que les autres années). De 9 h. 20 m. à 9 h. 30 m., le brouillard empêcha l'observation. De 9 h. 30 m. à 9 h. 45 m., 21 étoiles, dont 19 dans la direction du N ¼ E au S ¼ O. De 10 h. 20 m. à 11 h. 20 m., 113 étoiles, dont 12 belles, 6 très-belles avec traînées magnifiques; 107 allaient du N ¼ E au S ¼ O, bien entendu en y comprenant celles qui marchaient parallèlement. Le mouvement des étoiles anomales est toujours comparativement très-lent. La même nuit, de 0 h. 40 m. à 2 h., j'observai seul, 49 étoiles, et je ne voyais cependant, de ma maison en ville, qu'un espace très-borné du ciel; un peu plus de la moitié seulement marchaient dans la direction du N ¼ E au S ¼ O; mais les plus belles étaient toutes normales. Une seule, quoique très-belle, était tout à fait anomale; elle allait de l'E à l'O,

sous le pôle, en décrivant une courbe très-forte et passant sur le corps de la Petite Ourse. De 3 h. à 3 h. 15 m., 9 étoiles, la moitié seulement normales. — Le 11, de 8 h. 30 m. à 9 h., 12 étoiles, toutes normales (du NE au SO). De 11 h. à 11 h. 30 m., 14 étoiles, toutes normales, sauf une seule dans un sens opposé. — Le 12, de 10 h. 30 m. à 11 h., 8 étoiles, la moitié seulement normales, une seule assez belle. »

Lettre de M. Alexis Perrey, professeur à Dijon. — « Les étoiles filantes du mois d'août n'ont point fait défaut cette année, et je ne doute pas que, par un ciel plus favorable, on en eût compté un nombre triple de celui qu'on observe dans les nuits ordinaires.

» A Dijon, le ciel a généralement été plus ou moins voilé de cirrhus et peu favorable à l'observation.

» Le 3, en une heure, j'en ai compté 8 seulement;

» Le 4, une seule;

» Le 5, de 8 à 10 par heure;

» Le 6, fort coup de vent, ciel couvert;

» Le 7, ciel peu favorable, 8 étoiles en une demi-heure;

» Les 8 et 9, ciel couvert;

» Le 10, j'en ai compté, terme moyen, 15 ou 16 par quart d'heure; 60 à l'heure! Je n'en avais jamais vu davantage. J'en ai observé jusqu'à 6 en moins d'une minute. Plusieurs fois, 2 ou 3 ont paru simultanément. Mais ces météores n'ont rien présenté de remarquable, soit dans leur éclat, soit dans leur trajectoire apparente. Quelques-uns ont été assez brillants; en général, ils étaient médiocres ou même faibles. Je vous ferai remarquer, en outre, que j'ai la vue mauvaise, que mes bésicles n'embrassent qu'un champ très-restreint, un 15° ou même un 20° de la

partie visible du ciel. Des personnes observant avec moi, pendant quelques minutes, ont plus d'une fois remarqué 3 ou 4 étoiles filantes, sans que j'en visse une seule. Je fixais d'ailleurs constamment la même région du ciel, Pégase, le Cygne ou les environs. De ces résultats, je conclus que, cette année, la nuit du 10 au 11 août a été remarquable par le grand nombre d'étoiles filantes.

» Dans la nuit suivante, les cirrhus étaient encore plus nombreux et plus épais. J'ai compté néanmoins beaucoup d'étoiles; la moyenne s'élève à 40 par heure à peu près. A minuit 25 ou 26 minutes, à travers une couche de cirrhus qui dérobait à ma vue toutes les étoiles du ciel, même celles de 2^{e} et de 1re grandeur, j'ai distingué parfaitement un météore se mouvant du NE au SO au-dessous de la Polaire. Je l'ai suivi sur un espace de plus de 35 à 40°. La traînée blanche a persisté pendant quelques secondes. »

— La prochaine séance a été fixée au samedi 30 novembre.

CLASSE DES LETTRES.

Séance du 4 novembre 1850.

M. le chanoine De Ram, directeur.
M. Quetelet, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. le chevalier Marchal, Steur, le baron de Gerlache, le baron de Stassart, De Smet, Roulez, Lesbroussart, Moke, Gachard, le baron J. de St-Genois, David, De Decker, Schayes, Snellaert, Carton, Haus, Bormans, Leclercq, *membres;* Faider, Ducpetiaux, *correspondants ;* Nolet de Brauwere Van Steeland, *associé.*

M. Alvin, *membre de la classe des beaux-arts,* assiste à la séance.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'intérieur fait connaître qu'il a chargé M. H. Vandenbroeck, statuaire, d'exécuter, pour l'Académie, un exemplaire en marbre du buste de feu M. Raoul; quant au buste de M. le baron de Reiffenberg, il aura, dit-il, volontiers égard au vœu exprimé par la classe dans sa dernière séance, et il le fera exécuter au commencement de l'année prochaine.

Par une autre lettre, M. le Ministre de l'intérieur rap-

pelle qu'aux termes de l'arrêté royal du 26 décembre 1848, concernant le prix quinquennal d'histoire, la classe des lettres aura à faire une proposition au Roi, pour la nomination d'un jury de sept membres, chargé du jugement du concours. La première période quinquennale expire au 31 décembre prochain ; d'une autre part, le règlement du concours porte que la proposition doit être faite au moins un mois avant l'expiration de chaque période quinquennale; en conséquence, la classe décide qu'elle tiendra sa prochaine séance le mercredi 27 novembre.

— M. Vieusseux, de Florence, fait connaître qu'il a paru déjà quatorze volumes de l'*Archivio storico* de Toscane, et que deux nouveaux volumes sont sur le point d'être publiés; il fait en même temps hommage de sept volumes de l'*Appendice* de cette importante collection. — Remercîments.

— M. Haus, membre de l'Académie, présente la suite du rapport adressé à M. le Ministre de la justice par la commission chargée de la révision du Code pénal, dont il est rapporteur. — Remercîments.

— Le secrétaire perpétuel dépose le XXIII^e^ volume des *Mémoires couronnés de l'Académie*, dont l'impression vient d'être terminée.

— M. Nolet de Brauwere Van Steeland, associé de la classe, communique le programme de concours du *Nederduitsch Taelverbond*, dont il est président.

— La classe reçoit les ouvrages manuscrits suivants :

1. *Essai sur les noms des villes et communes de la Flandre occidentale et zélandaise;* par M. le chanoine

De Smet, membre de l'Académie. (Commissaires : MM. l'abbé Carton et le baron Jules de Saint-Genois.)

2. *Sur les bandes d'ordonnance*, lettre à MM. les membres de l'Académie, par M. le major Guillaume. (Commissaires : MM. Gachard et Borgnet.)

CONCOURS DE POÉSIE.

Le secrétaire perpétuel rappelle que la séance du mois d'octobre n'ayant pu avoir lieu, le bureau de la classe a été chargé de régler les affaires les plus urgentes; il fait connaître que celui-ci a cru devoir, avant tout, adopter en principe qu'un éclatant hommage serait rendu à la mémoire de la Reine, en laissant à la classe le soin d'en régler la forme.

Devant la douleur si légitime de la nation et les témoignages de respect et d'amour qui éclatent de toutes parts, le bureau croit inutile d'insister sur la convenance d'un pareil hommage; il pense, du reste, que tous les gens de lettres indistinctement devraient être appelés à payer ce tribut de reconnaissance à notre bonne Reine qui aimait à saisir toutes les occasions de témoigner son amour pour les lettres et de leur donner des encouragements.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité, et il est décidé qu'il sera institué un concours extraordinaire. La classe, en conséquence, demande *une pièce de vers consacrée à la mémoire de la Reine.*

Les pièces de concours devront être remises à M. Que-

telet, secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le 1er mars 1851.

Les prix du concours seront deux médailles d'or de la valeur de six cents francs chacune : l'une pour la poésie française, l'autre pour la poésie flamande.

Les auteurs ne mettront point leurs noms à leurs ouvrages, mais seulement une devise, qu'ils répéteront sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse.

RAPPORTS.

Sur un manuscrit de l'abbaye des Dunes; notice de M. Kervyn de Lettenhove, correspondant de l'Académie.

Rapport de M. le baron J. de Saint-Genois.

« La lecture que M. Kervyn de Lettenhove, notre savant confrère, nous a faite dans la séance du 2 août, de sa *Notice sur un manuscrit de l'abbaye des Dunes,* a déjà pu vous faire apprécier la valeur des pièces historiques que renferme ce travail. Cette communication me dispensera donc d'entrer dans de longs détails sur le mérite de la notice qui vient de vous être présentée, aux fins d'être insérée dans nos Mémoires.

Nous connaissons tous, ou nous sommes au moins censés connaître, cette grande *Histoire de Flandre,* si riche de recherches nouvelles, de style et de pensées, dont M. Kervyn vient de publier le 6e et dernier volume, travail profond et réfléchi qui nous ramène aux beaux jours de la

véritable science, éphémérides héroïques du peuple flamand qui auraient incontestablement rallié les sympathies unanimes de la foule à une époque moins indifférente que la nôtre au succès des productions purement scientifiques. Eh bien! ce monument en lettres moulées, élevé en l'honneur de la nationalité flamande, l'auteur ne le considère pas encore comme achevé. Malgré tant de sources citées dans ce long mémoire justificatif de notre passé, malgré les milliers de faits groupés avec tant d'art autour des annales proprement dites de la Flandre, M. Kervyn n'a pas encore dit le dernier mot sur son sujet favori, et nous doutons que personne, après lui, puisse jamais le dire, tant les matériaux écrits sont nombreux concernant cette partie. A l'occasion d'un manuscrit bien vieux, partant bien oublié, qui lui est tombé récemment sous la main, M. Kervyn a voulu vous soumettre une notice analytique, composée surtout de documents inédits qui jettent un jour nouveau sur l'histoire du moyen âge, principalement à la fin du XIII^e^ siècle et au commencement du XIV^e^. Il vous a déjà parlé de l'importance de ces documents. Il suffira donc de rappeler ici que les uns concernent l'époque de Marguerite de Constantinople, les autres les Croisades; ceux-ci le règne de Philippe le Bel, usurier couronné, à qui la Flandre dut tous ses malheurs, ceux-là l'histoire de Guy de Dampierre et des hommes de son temps. Parmi ces pièces, il n'en est point de plus curieuses que celles qui racontent les aventures de ce mystérieux Guillaume de Saeftingen, plus connu sous le nom du moine de Terdoest, dont la légende et la tradition avaient fait à la fois un assassin, un héros et un renégat!

Le manuscrit d'où M. Kervyn a tiré ces documents appartient à cette catégorie de volumes, à la forme hybride,

au contenu multiple et quasi-*inclassable*, qu'on retrouve dans presque toutes les anciennes Bibliothèques d'abbayes sous le nom de *varia*, et où il y a à glaner pour l'histoire des renseignements du plus haut intérêt. Nous avons déjà eu occasion de signaler des recueils de cette espèce dans le *Catalogue méthodique des manuscrits de la bibliothèque de Gand*, dont nous venons de publier les deux premiers cahiers. La plupart de nos dépôts publics renferment des collections de ce genre. Plusieurs de nos confrères, parmi lesquels nous citerons MM. Schayes, Gachard, chevalier Marchal, De Ram, feu De Reiffenberg en ont tiré parti pour faire à la compagnie d'importantes communications. Nous reconnaissons volontiers qu'il est peu de *varia* qui offrent l'importance du manuscrit des Dunes. Chacun des documents que M. Kervyn est venu signaler à votre attention, aurait pu faire l'objet d'une dissertation spéciale. Mais notre savant confrère a pris le sage parti de faire connaître seulement, par quelques mots, la valeur de ces différentes pièces, en ayant soin d'indiquer le point d'histoire auquel elles se rapportent, rattachant ainsi, avec l'habileté d'un véritable critique, à un tout commun les lambeaux épars du passé qu'il parvient à rassembler. Des extraits et des traductions des passages les plus saillants permettent de saisir en peu d'instants la signification historique de chacune de ces pièces. Quelque intéressantes qu'elles soient, celles qui concernent Marguerite de Constantinople, Guy de Dampierre, Philippe le Bel, etc., ne font cependant la plupart qu'éclaircir des doutes, confirmer des faits connus, des opinions précédemment émises par divers auteurs. Il n'en est pas de même pour l'histoire de Guillaume de Saeftingen : ici tout est neuf; d'un héros de légende, le moine de Terdoest devient un personnage

véritable qui reprend sa place parmi les réalités de l'histoire.

Ces considérations nous engagent à vous proposer, sans hésiter, d'accueillir dans vos Mémoires le travail de M. Kervyn, tout en priant l'auteur, quand il recevra les épreuves de sa *Notice* de revoir de nouveau attentivement les textes, qui, sans doute, par suite de l'extrême difficulté de lire l'écriture de l'original, ne nous semblent pas toujours avoir été transcrits d'une manière correcte. Nous prendrons entre autres la liberté de lui signaler la nécessité qu'il y a dans la reproduction du texte latin ancien de conserver l'uniformité orthographique des mots; si l'on écrit *e* pour *œ*, *i* pour *j*, *y* pour *i*, ou *vice versâ*, il importe de persévérer dans la même manière. M. Kervyn voudra bien nous pardonner cette petite observation d'un paléographe qui désirerait, en outre, qu'il fît connaître la date approximative de l'écriture des pièces réunies dans ce manuscrit. Nous savons tous que c'est là un diagnostic précieux pour établir l'authenticité d'un document historique. »

—

Rapport de M. l'abbé Carton.

« Mon honorable confrère, M. le baron de St-Genois, vous a fait apprécier l'importance des documents communiqués à la Compagnie par M. Kervyn. J'appuie fortement la proposition qu'il a faite d'insérer ce travail dans vos Mémoires.

Deux membres de notre Académie auront ainsi donné un utile exemple et imprimé une bonne direction aux

études et aux recherches historiques, en prouvant par un résultat curieux que, pour trouver des faits nouveaux, des détails inconnus des historiens, il n'est pas indispensable de compulser des dépôts inexplorés, mais que les manuscrits connus et cités par beaucoup d'historiographes offrent encore une marge très-large à des découvertes importantes.

Tout le monde déplorait la perte de la chronique de Jean Le Bel. On espérait bien qu'un heureux hasard ferait sortir un jour de la poussière de quelque dépôt ignoré ce curieux document, et on ne l'attendait que de là. M. Polain le retrouve dans Jean d'Outremeuse, historien connu et cité par ceux qui ont écrit sur les guerres d'Édouard III, roi d'Angleterre, contre Philippe de Valois; et pour faire cette intéressante découverte, il lui a suffi de lire les *Croniques* de Jean d'Outremont, avec attention.

Je suis bien convaincu, Messieurs, et ma conviction est basée sur des faits irrécusables, je suis convaincu qu'il est peu de documents rédigés au moyen âge, imprimés ou manuscrits et connus de nous tous, qui, consultés et étudiés avec soin, ne prouveraient pas qu'ils ont été lus trop peu ou très-mal. Ce travail est rude, mais il serait très-profitable.

Le volume qui a fourni à M. Kervyn les pièces jointes à son mémoire, est composé de 520 feuillets ou 1,040 pages en parchemin de format in-4°.

Il est d'une écriture cursive gothique du commencement du XIV[e] siècle. Au premier aspect, elle paraît même un peu plus ancienne, mais comme on y rencontre des pièces de 13[illegible]5, il faut croire que l'écrivain était un moine avancé en âge et que son écriture avait conservé le caractère de l'écriture de sa jeunesse.

M. Kervyn a fait connaître le titre qu'une main moderne

a inscrit au dos du volume. Ce titre ne donne qu'une idée très-incomplète de sa valeur.

Il ne contient pas seulement, comme le dit ce titre, des *copies de procès et plusieurs lettres concernant les abbés de Thosan et des Dunes*, le volume est un formulaire de toute espèce de lettres, de décisions et de sentences arbitrales, d'examens de causes pendantes devant les tribunaux, d'actes de donations, de reconnaissance de dépôts, de testaments, etc.; mais ces testaments, ces actes, ces décisions, ces lettres, sont des copies de pièces réelles et choisies, comme modèles dans différents dépôts. Par exemple, l'auteur de cette collection a pris pour modèles des lettres à écrire aux fidèles, au Roi, au pape, et, à l'occasion de l'élection d'un évêque, celles qui ont été écrites en 1152, lors de l'élection du successeur de Richard, évêque de Thichester en Angleterre. Elles contiennent quelques particularités qui m'engagent à les signaler aux savants anglais.

De la page 7 à 25, se trouvent des modèles de formules employées dans les cours de justice. Cette partie finit par ces mots : *Explicit summa de compendio ordinis judiciarii. Deo gratias; amen. Hec de prosecutione ordinis judiciarii supradicta ad instructionem advocatorum sufficiat novellorum.*

Le moine de Thosan, qui a écrit ce volume, aura probablement copié toute cette partie dans un ouvrage connu et commun à son époque; mais de la page 25 commence une nouvelle série, qu'il aura rassemblée lui-même : les pièces sont réunies sans distinction de matières; des lettres sur le même sujet, sur le même point historique se trouvent souvent séparées par une foule de documents qui se rapportent à des sujets tout à fait distincts.

On y rencontre un grand nombre de pièces dont les

originaux ont péri. Presque toutes les abbayes de la Flandre ont fourni leur contingent.

Ce formulaire n'est pas le seul de cette espèce que l'on connaisse. Baluze a imprimé un ouvrage de ce genre. Nous avons encore la *Summa dictaminum per fratrem Thomam* et les lettres de Pierre de la Vigne, qui sont des collections de la même nature que notre manuscrit de Bruges.

Un examen, incomplet encore, m'a prouvé que M. Kervyn a laissé à glaner dans cet intéressant manuscrit à ceux qui ont le temps et le courage d'aborder une collection de près de mille lettres.

Le savant auteur de l'*Histoire de la Flandre* s'est attaché de préférence à ce que le manuscrit offrait de notes pour l'histoire politique; l'histoire ecclésiastique et celle du droit canonique y trouveraient des pièces utiles. Quelques indications de quêtes dans toutes les abbayes de l'un ou de l'autre ordre serviront à fixer la date de construction de quelques monuments, et ces dates sont toujours précieuses.

Les nombreuses abréviations rendent la lecture de ce volume assez difficile. L'absence de dates à la fin des pièces cause un autre embarras; mais M. Kervyn a rencontré pour les documents sur Guillaume de Saeftingen une difficulté spéciale. Ce frère convers de l'abbaye de Thosan avait déployé un courage remarquable à la bataille de Courtrai; mais la violence de son caractère prouva bien qu'il ne possédait guère les qualités d'un religieux. Il vola, dit la tradition, deux chevaux de l'abbaye avant la journée des Éperons pour arriver plus tôt sur le champ de bataille; ce méfait lui fut pardonné, probablement à cause du but et à l'intercession sans doute de Breydel et de De Coninck. Mais, plus tard, ce frère fougueux blessa grièvement son abbé et tua un vieillard qui rem-

plissait la charge de cellérier. Ces crimes et ces méfaits firent du bruit et furent connus; le frère mineur de Gand donne une analyse de sa vie, et les pièces retrouvées par M. Kervyn prouvent toute l'exactitude de cet historien. Aussi l'auteur de la collection de lettres-modèles que nous examinons, ne fit-il aucune difficulté d'insérer les documents qui constatent les désordres de Guillaume parmi celles qu'il a réunies dans ce volume. Les crimes de Guillaume le rendaient infâme, mais ne devaient nullement affecter la bonne réputation dont cette abbaye ne cessa de jouir durant tout le temps de son existence. Plus tard, un abbé, plus scrupuleux, tâcha de faire disparaître dans ces documents, le nom du criminel, le nom du diocèse et celui de l'abbaye où furent commis ces méfaits. Il remplaça le nom de *Guillelmus* par celui de *Hugo de S^t^-Paulo;* le diocèse de Tournay par *Morinensis dioecesis*, et l'abbaye de Thosan par le mot de *Carocampo*. La ruse a été inutile: l'encre avec laquelle on a écrit ces mots est beaucoup plus noire et l'on s'aperçoit facilement que le mot primitif a été gratté.

D'ailleurs, l'auteur de cette falsification ayant négligé de lire tout le document, laissa subsister les mots de *Guillelmus* et de *Dioecesis Tornacensis*, vers la fin de cette pièce, de manière que si un déshonneur quelconque avait dû résulter pour l'abbaye de la connaissance des actes d'un frère convers, les faits seraient connus malgré sa ruse, et son auteur aurait mérité le nom de calomniateur, pour avoir attribué à un autre le crime de Guillaume de Saeftingen; mais, hâtons-nous de le dire, le fait n'a pas cette portée. Ce volume n'étant destiné qu'à l'usage de l'abbaye, l'auteur de la substitution de ces mots n'aura voulu qu'effacer du souvenir de sa maison un épisode peu

édifiant et qui devait contrister les religieux qui avaient succédé à ce malheureux; c'est un père qui défend de répéter en sa présence le nom d'un fils criminel.

J'ose assurer M. le premier rapporteur que les pièces ont été soigneusement collationnées.

Je vous prie, Messieurs, de voter l'insertion, dans nos mémoires, de l'intéressant travail de M. Kervyn. »

Conformément aux conclusions des commissaires, le mémoire de M. Kervyn sera imprimé, et des remercîments seront adressés à l'auteur.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

Note relative à Philippe Cospeau, évêque d'Aire, de Nantes et de Lisieux, au XVII^e^ siècle (1); par M. le baron de Stassart, membre de l'Académie.

Dans un discours encouragé, Messieurs, par votre indulgence, en 1837, j'avais cité, comme un digne précurseur des Bossuet, des Bourdaloue et des Massillon, un Montois qui fut successivement évêque d'Aire, de Nantes et de Lisieux, mais son nom de famille n'était pas connu d'une manière positive : était-ce Cospeau, comme je le supposais, ou bien Cospean, ainsi que le prétendaient l'abbé de Boulogne et quelques autres écrivains. *La Bio-*

(1) Né en 1570, à Mons, il mourut à Lisieux, le 8 mai 1646.

graphie universelle laissait la question indécise. Je m'adressai, pour l'éclaircir, à M. Chérot, secrétaire perpétuel de l'Académie de Nantes. Voici la réponse qu'il me fit, sous la date du 15 novembre 1841. Elle renferme d'intéressants détails sur le vertueux prélat, notre compatriote, et vous me saurez gré sans doute de la mettre sous vos yeux :

« Monsieur,

» Je dois m'excuser auprès de vous d'avoir si longtemps tardé à vous répondre, mais le désir de pouvoir vous transmettre une signature authentique m'a fait prolonger mes recherches malheureusement sans succès. Voici ce que j'ai pu recueillir sur M. Cospéan.

» En 1621, l'évêque de Nantes, Charles de Bourgneuf étant mort, deux refus successifs de l'évêché de Nantes furent faits par M. d'Orgères, neveu du prélat décédé et par le P. Thibaut, réformateur des Carmes, à Nantes. Étonné du refus de ce dernier, le cardinal de Richelieu lui ayant demandé quel ecclésiastique il croyait digne de cet honneur, le P. Thibaut désigna sans hésiter Philippe de Cospéan, évêque d'Aire, en Gascogne. Philippe de Cospéan est un des prélats qui ont laissé les plus honorables souvenirs à Nantes. Au milieu des débats irritants des opinions religieuses (le catholicisme et le huguenotisme) toujours en présence, M. de Cospéan maintint l'union dans son diocèse. (Voir le 4e volume de l'*Histoire de la commune et de la milice de Nantes*, publié à Nantes, par C. Mellinet.)

» Il était évêque de Nantes à l'époque du supplice mémorable de Chalais, en 1626. Dans cette même année, au sujet des débats universitaires, Louis XIII chargea M. de Cospéan de se présenter en l'assemblée de Sorbonne pour y parler en son royal nom. En 1627, ce fut M. de Cospéan, alors appelé à Paris par le Roi, qui prépara à la mort François de Montmorency et François de Rosmadec, condamnés à avoir la tête tranchée pour contra-

vention aux édits contre le duel (1). Peu après, le même prélat prononça l'oraison funèbre de la duchesse de Montpensier, que Gaston, frère du Roi, avait épousée à Nantes.

» Je n'ai pas trouvé de titre justificatif de l'orthographe du nom de Cospéan, mais partout ce nom est écrit ainsi, et le Mercure de l'époque l'imprime ainsi.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de la considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

» *Votre très-humble et obéissant serviteur,*

» A. Chérot. »

D'un autre côté, M. Mennechet, dans son admirable *Cours de littérature moderne* (édition de Paris, 1848, t. III, pag. 177 et suivantes), après avoir parlé de la présentation de Bossuet, âgé de 16 ans, à l'hôtel Rambouillet, où il improvisa, sur un sujet donné, un discours qui ne dura pas moins de 2 heures et pour lequel s'épuisèrent toutes les formules d'éloges, ajoute : « C'était peut-être fait de » son génie, s'il eût moins écouté les conseils de sa con» science que les louanges du monde. Heureusement

(1) L'historien de la maison de Montmorenci, Desormeaux (tome III, p. 281 et suivantes) dit, en parlant de ce fait : « M. de Cospéan (*sic*), évêque de Nantes, l'un des prélats les plus éclairés et les plus vertueux du royaume, avait lui-même souvent porté au pied du trône les plaintes de l'Église gallicane sur le nombre et la fureur des duels; il avait travaillé au dernier édit contre les transgresseurs; cependant il ne put voir sans être pénétré de douleur, la triste destinée de deux jeunes seigneurs, auxquels on ne pouvait reprocher qu'un excès d'amour de la fausse gloire. Il leur apporta des plumes, de l'encre, du papier, et les engagea à écrire au cardinal de Richelieu, auquel il présenta leurs lettres; mais le Ministre fut inexorable. » François de Montmorenci, comte de Boutteville, et son cousin germain, François de Rosmadec, comte des Chapelles, qui lui avait servi de témoin, subirent la mort le 23 juin 1627.

» M. de Cospéan (*sic*), évêque de Lisieux, l'ayant soumis » à la même épreuve qu'il venait de subir à l'hôtel Ram- » bouillet, vit ce qui manquait au jeune orateur et ne lui » cacha point la vérité que si peu de gens savent dire et » que moins encore savent entendre. Bossuet fit plus que » de l'entendre, il en profita. Après le départ du jeune » prédicateur, le prélat avait dit à ceux qui l'entouraient : » *celui que vous venez de voir sera une des grandes lu-* » *mières de l'Église.* Bossuet n'entendit pas cette prédic- » tion, mais il la réalisa. Encouragé par les conseils du » prélat plus que par les éloges de l'hôtel Rambouillet, » il se remit à l'étude avec une nouvelle ardeur (1). »

Plus d'incertitude, me disais-je, c'est Cospéan que s'appelait notre éloquent compatriote. Je croyais ainsi la question décidée, lorsque des renseignements, recueillis à Lisieux, réveillèrent tous mes doutes. Enfin, j'ai pu me procurer, à la vente de la bibliothèque de M. Villenave (2) *les oraisons et discours funèbres de divers autheurs sur le trespas de Henry le Grand, très-chrestien Roy de France et de Navarre, dédiées* (sic) *au Roy, par G. du Peyrat, aumonier servant de Sa Majesté, vol. in-8°. Paris, Robert Estienne et Pierre Chevalier, MDCXI*, et je trouve, dès les premières pages du livre, l'*Oraison funèbre prononcée dans la grande église de Paris, aux obsèques de Henry le Grand, roi très-chrestien de France et de Navarre, par messire Philippe*

---

(1) Malgré cette circonstance, je ne pousserai pas l'orgueil patriotique aussi loin qu'un de mes amis à qui je venais de lire la présente note et qui s'écria, tout joyeux : *Ainsi donc la Belgique serait en droit de se prévaloir des chefs-d'œuvre de Bossuet qui, sans notre Cospeau, n'existeraient point !...*

(2) Elle commença le 22 janvier 1850 et dura dix-sept jours.

Cospeau, *esvêque d'Aire*. Voilà donc que nous savons définitivement à quoi nous en tenir; mais Cospeau qui, par parenthèse, ne fait point précéder son nom d'une orgueilleuse particule, appartenait-il à une famille noble, comme l'avance un de nos savants confrères, l'auteur de la *Biographie montoise?* cela ne me semble guère démontré. C'était tout au plus, je crois, une famille patricienne dont plusieurs membres avaient figuré dans la magistrature municipale. Je ne vois pas au surplus que la gloire de Philippe Cospeau soit fort intéressée à ce qu'on fasse en sa faveur ce qui se fait, à la Chine, pour les mandarins, dont les ancêtres sont anoblis par l'Empereur. Il est beau, ce me semble, d'être parti des derniers rangs pour arriver au sommet de l'échelle sociale, porté sur les ailes du génie.

Je me félicite d'avoir pu lire cet éloge d'Henri IV; il fourmille de traits d'une véritable éloquence; on en jugera d'abord par l'exorde (1):

« Princes très-illustres, Église désolée, France abattue » et mourante de deuil, qu'attendez-vous de moi? Je viens » hélas! non pour louer la vie de ce monarque incompa- » rable, mais pour pleurer sa mort; non pour célébrer

(1) J'ai conservé religieusement le style de Cospeau, mais je n'ai pas cru devoir reproduire son orthographe. Lorsque tous les jours on réimprime avec l'orthographe moderne les ouvrages de Pascal, de Mascaron, de Corneille et de Molière, par quels motifs n'en userait-on pas de même pour un auteur qui ne les a précédés que de quelques années? A mon avis, on a tort de vouloir, par je ne sais quelle vénération pédantesque pour le XV^e^ et le XVI^e^ siècle, calquer les éditions modernes de Philippe de Comines, de Montaigne, d'Amyot, etc., sur les éditions primitives. C'est les rendre plus inintelligibles pour le commun des lecteurs. Respect au style de ces grands écrivains! qu'on n'y change pas un seul mot, c'est un devoir; mais pourquoi ne point s'en tenir là?

» ses conquêtes, mais pour plaindre notre perte; non » pour chanter ses triomphes, mais pour dire en gémis- » sant ces tristes paroles : *cecidit corona capitis nostri,* » *vae nobis quia peccavimus. La couronne de notre tête est* » *tombée, malheur à nous, parce que nous avons péché.* » Aussi certes, l'éloquence qui fait mieux paraître la gran- » deur et la bonté d'un Roi que la mort a ravi, ce sont » les larmes et les gémissements de ses sujets..... Les » pères du peuple, les vrais Rois, ne se peuvent louer que » par les plaintes et les regrets. Jamais ils ne sont ho- » norés comme il faut, que quand les discours sont entre- » coupés de soupirs et les mots suffoqués par les sanglots. » Les louanges de celui dont nous célébrons la mémoire » ne se peuvent dire; elles sont au delà de toute concep- » tion; nos regrets ne se peuvent taire, ils retentissent » partout, et n'y a ni recoin, ni lieu du monde qui ne ré- » ponde, en lamentable écho, ces tristes paroles : *cecidit* » *corona capitis nostri, vae nobis quia peccavimus.* »

Nous allons maintenant passer au tableau du bonheur et de la tranquillité dont la France jouit sous le règne du bon Roi :

« La sapience éternelle a voulu que si notre prince, par » la confession de ses ennemis même, s'était rendu admi- » rable en guerre, il ne le fut pas moins en paix.... Après » les tempêtes de l'air, encore que le beau temps arrive, il » nous demeure nonobstant toujours quelques incommodi- » tés et quelques effets de leur désordre; les fleurs se voient » languissantes, les fruits abattus, les chemins fangeux et » inaccessibles, les épis rompus, les arbres renversés, les » animaux éperdus et étonnés. En cette paix, parce que » la main de Dieu y travaillait et que son esprit tout-puis- » sant y contribuait quelque chose par dessus les forces de

» la nature, rien n'est arrivé de semblable : nous avons vu » en un moment les chemins libres, le trafic remis, la » justice régner, les lettres fleurir, la force sans forces, la » raison en crédit, les armes sans prix, le désordre banni ; » de plus l'abondance des richesses, et la magnificence des » bâtiments prendre place partout, et publier comme à » haute voix, que si le Roi avait reçu du Ciel la vaillance » et le courage de l'invincible David, il avait reçu quant » et quant la bénédiction de Salomon le pacifique ; qu'il » était aussi doux en paix, comme terrible en guerre, » également prudent en l'une et en l'autre, et admirable » en toutes les deux. »

J'aurais été charmé de pouvoir transcrire ce que dit l'orateur des desseins, des entreprises des plus grands monarques *qui serviraient d'esbatement et de jouet à la fortune, si la sapience infinie ne leur prêtait son appui.* J'avais noté l'admirable page consacrée à la clémence du Béarnais *qui n'a permis qu'une seule fois et encore à regret que la punition et la sévérité entrassent en quartier et servissent, non à la volonté du Roi, mais à la nécessité de son État.* J'aurais voulu reproduire le récit plein d'énergie de l'assassinat d'Henri IV et les détails si pathétiques de la douleur, de la consternation du peuple en apprenant cette horrible catastrophe, mais cela nous conduirait trop loin ; je dois me borner au passage suivant de la péroraison : « Bénissez » ces sacrés fleurons de vos célestes fleurs de lis, ces » rejetons royaux de la divine tige de votre saint Louis, » ces princes à qui le sang et la naissance donnent l'hon- » neur d'être les enfants de nos Rois, les pères de notre » peuple. Qu'ils soient toujours semblables à eux-mêmes, » et que leur fin réponde à leur commencement ; qu'ils » n'oublient jamais que la fleur ne vit qu'en sa tige, la

» branche qu'en son tronc, le prince qu'au service de son » Roi, comme le Roi au service de son Dieu. »

Puis faisant un retour sur lui-même, il paye à la mémoire du Roi son bienfaiteur un digne tribut de reconnaissance dans une dernière phrase que nous ne devons pas omettre : « Vous cependant, Henry, mon doux prince, » à qui de deux puissants royaumes il ne reste plus que » sept pieds de terre; prenez en bonne part ce petit service » de ma langue, ce funèbre sacrifice de mes tristes paroles : » hélas! elles vous sont bien dues! il n'y a pas douze ans » que je vins en votre royaume, muet pour les Français, » et ne pouvant prononcer comme il fallait un seul mot » de ce doux langage; vous m'y avez reçu par votre bonté, » gagné par votre douceur, encouragé par votre faveur, » élevé par votre libéralité, et reconnaissant que mon » cœur était tout à vous, vous avez oublié que mon corps » était étranger. Recevez d'un œil favorable ces soupirs et » ces larmes que j'espands dessus votre tombe où mon » cœur est enfermé au lieu du vôtre, et trouvez, par le » sang et la grâce de Jésus-Christ, la terre douce à vos os, » et le ciel miséricordieux à votre âme. »

M. Weiss (*Biographie universelle*, tome X, page 37) fait remarquer que Cospeau fut des premiers à substituer, dans ses sermons, aux citations ridicules d'Homère, de Cicéron, d'Ovide, etc., celles de l'Écriture sainte et des Pères de l'Église. Je suis forcé de convenir cependant qu'on rencontre encore, dans l'oraison funèbre d'Henri IV, Caton, Cicéron et Salluste, voire même le divin Platon, mais au moins ils y sont amenés sans trop blesser les convenances. Si notre orateur n'est pas toujours exempt de mauvais goût, s'il est permis de lui reprocher quelques comparaisons trop recherchées, quelques arguties sco-

lastiques, il n'en est pas moins fort supérieur à ses contemporains, et l'on ne peut lui refuser l'honneur d'avoir été, pour l'éloquence de la chaire, ce que fut Rotrou pour la tragédie (1).

Observations sur un passage de Pline l'Ancien, relatif à la géographie de la Belgique; par M. Roulez, membre de l'Académie.

Pline a consacré un chapitre du quatrième livre de son *Histoire naturelle* à la description de la Gaule belgique : ce chapitre (2) renferme quelques difficultés qui, jusqu'ici, ont passé inaperçues ou n'ont pas été suffisamment expliquées.

---

(1) Rotrou, né trois ans après Corneille, l'avait néanmoins précédé dans la carrière dramatique : il venait à peine d'atteindre sa dix-neuvième année qu'il comptait déjà deux succès au théâtre. C'est par ce motif sans doute que l'auteur de *Médée* et du *Cid* l'appelait son père. La tragédie de *Venceslas* cependant ne parut qu'en 1647, après plusieurs chefs-d'œuvre de Corneille.

(2) Lib. IV, cap. XXXI, 17 : *Gallia omnis Comata, uno nomine appellata, in tria populorum genera dividitur, nominibus maxime distincta. A Scaldi ad Sequanam Belgica. Ab eo ad Garumnam Celtica eademque Lugdunensis, inde ad Pyrenaei montis excursum Aquitanica, Aremorica antea dicta . . . . . A Scaldi incolunt extera Toxandri pluribus nominibus. Deinde Menapii, Morini, Oromansaci juncti pago, qui Gessoriacus vocatur : Britanni, Ambiani, Bellovaci. Introrsus Catustugi, Atrebates, Nervii liberi, Veromandui, Sueconi, Suessiones liberi, Ulmanetes liberi, Tungri, Sunuci, Frisiavones, Betasi, Leuci liberi, Treveri liberi antea et Lingones foederati, Remi foederati, Mediomatrici, Sequani, Raurici, Helvetii. Coloniae : Equestris et Rauriaca. Rhenum autem accolentes Germaniae gentium in eadem provincia Nemetes, Triboci, Vangiones : Hinc Ubii, Colonia Agrippinensis, Gugerni, Batavi et quos in insulis diximus Rheni.*

L'auteur assigne pour limites à la Belgique l'Escaut et la Seine, et prend en effet le premier de ces fleuves pour point de départ dans l'énumération des peuples qui habitaient cette province. Il est à remarquer cependant que l'Escaut ne coule pas de manière à servir de frontière à la Gaule belgique du côté du nord; au contraire, il la traverse dans toute sa longueur et la partage en deux parties. Il faut donc admettre que le naturaliste romain a voulu seulement parler ici de l'embouchure du fleuve. La manière dont il s'exprime dans un des chapitres précédents (1) vient à l'appui de cette opinion : il y dit que la mer est bordée de nations germaines jusqu'à l'Escaut, ce qui signifie, en d'autres termes, que la côte de Germanie finit à l'embouchure de ce fleuve. C'est en continuant à se placer au point de vue du littoral qu'il appelle *extérieure (extera)* la partie de la Belgique située sur la rive gauche de l'Escaut, et *intérieure (introrsus)* la partie qui se trouve sur la rive droite.

L'assertion que la Belgique est bornée d'un côté par l'Escaut est démentie de fait par les dernières lignes du chapitre qui la contient; nous y voyons que ce n'est pas l'Escaut, mais le Rhin qui forme la limite réelle de cette province, dont font même partie les îles de ce fleuve et celle des Bataves. La contradiction provient, selon moi, de ce que Pline a suivi et confondu deux renseignements bien différents : pour la fixation de l'étendue des trois parties de la Gaule chevelue (2), il s'en tient encore aux anciennes li-

(1) Lib. IV, cap. XXVIII. *Toto autem hoc mari ad Scaldim usque fluvium Germanicae accolunt gentes haud explicabili mensura.*

(2) Cette observation n'est pas vraie pour la Belgique seulement, elle s'applique aussi à l'Aquitaine, que Pline nous donne encore comme bornée

mites nationales bien déterminées par César, tandis que, pour l'énumération des peuples, il se conforme à l'arrangement politique des provinces fait par Auguste, et d'après lequel les Bataves, les Ubiens, les Trévires, etc., avaient été ajoutés à la Belgique. Outre qu'il confond deux situations différentes, le naturaliste romain néglige encore de nous donner l'état des choses tel qu'il existait de son temps; car déjà sous Tibère, les Tongrois, les Ubiens, etc., avaient été distraits de la Belgique pour être incorporés dans la province de Germanie inférieure. Mais malgré la précipitation qu'il paraît avoir apportée à la rédaction de cette partie de sa vaste compilation, il s'est rappelé et a mentionné la colonie d'Agrippine, fondée sous Claude, et le retrait des droits de peuple libre aux Trévires. Ces deux indications paraissent lui appartenir en propre.

Pline place les Toxandres dans la partie de la Belgique qu'il appelle extérieure (1) vers l'embouchure de l'Escaut, c'est-à-dire dans la Zélande; d'une autre part, Ammien Marcellin rapporte que les Francs Saliens vinrent se fixer au IV^e^ siècle de notre ère, dans un endroit nommé *Toxiandria* (2), qui paraît avoir été situé dans la Campine, où l'on retrouve, dans les VII^e^ et VIII^e^ siècles, un *pagus Toxandriae* (3). Or, comme il n'est pas probable que les

---

par la Garonne, tandis que, de son temps, elle s'était agrandie jusqu'à la Loire. *Voy.* D'Anville, *Notice de la Gaule*, p. 141.

(1) D'Anville et d'autres géographes, faute de s'être fait une idée nette de la pensée de l'écrivain romain, se sont trompés sur le sens du mot *extera*, et ont cru que les Toxandres étaient situés au dehors des limites de la Gaule belgique.

(2) Lib. XVII, cap. VIII, *apud Toxiandriam locum.*

(3) Voyez Schayes, *Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*, t. I, p. 433 sqq.

Toxandres aient occupé tout le pays qui s'étend depuis la Campine jusqu'à la côte de Zélande, plusieurs savants admettent que Pline s'est trompé sur leur emplacement. Mais personne jusqu'ici n'a rien objecté à cette autre assertion de Pline, que le mot de Toxandres désignait la réunion de plusieurs peuples, ayant chacun son nom particulier. Si le fait est vrai, les Toxandres devaient former un peuple considérable; comment expliquer alors leur peu d'importance, je dirai même leur nullité historique? Ce que l'écrivain romain rapporte des Toxandres s'applique parfaitement aux Tongrois, un des autres peuples mentionnés par lui.

Au dire de César (1), les Condruses, les Cærèses, les Pæmanes, les Segnes, étaient, avec les Éburons, compris sous la dénomination générique de *Germains*. Si nous en croyons Tacite (2), cette dénomination fut remplacée dans la suite par celle de *Tongrois*, mais comme les divers peuples auxquels elle s'étendait ne formaient qu'un seul peuple aux yeux de Rome, le nom commun aura probablement eu seul un caractère officiel. C'est là sans doute la cause pour laquelle les documents historiques et géographiques gardent le plus profond silence sur les noms des quatre peuples mentionnés ci-dessus, bien qu'ils aient continué à subsister, comme le prouve à l'évidence pour l'un d'eux le nom de Condroz, qui en est formé. Pline aurait donc pu avec toute raison écrire : *Tungri pluribus nominibus;* dans ma conviction, c'est par une méprise de l'auteur que ces deux derniers mots se trouvent placés après *Toxandri*.

---

(1) *De Bello Gall.*, II, 4; VI, 32.

(2) *Germ.*, c. II. *Qui primi Rhenum transgressi, ut nunc Tungri, tunc Germani vocati sint.*

Sur une inscription latine de Tivoli; par M. Roulez, membre de l'Académie.

Le volume du *Bulletin de l'Institut archéologique de Rome* pour l'année 1849, contient une inscription relative à un personnage qui avait présidé aux opérations du cens dans la Gaule belgique. Pour l'explication de ce document qui intéresse notre histoire, le *Bulletin* renvoie ses lecteurs aux éclaircissements du comte Borghesi, publiés par le marquis Melchiorri, dans le *Saggiatore* de Gennarelli (vol. VI, 1846, p. 292 sqq.). Ce dernier ouvrage périodique ne venant point dans notre pays, j'ai essayé à mon tour d'expliquer la pièce en question, malgré la témérité qu'il y a, je l'avoue, de refaire un travail exécuté déjà par un savant illustre qui passe à bon droit comme l'homme de nos jours le plus versé dans la science de l'épigraphie latine. Voici cette inscription avec les restitutions en caractères italiques, telles qu'elles sont données par le *Bulletin :*

T. CLODIO. M. F. (1). . . . . .
PVPIENO. PVLCHRO. *Maximo* (2) . . . . . .
C. V. COS. CVR AED. SACRE. T. (*sic*) OPER. P*ublicor.*
CVR. R P. BENEVENT. ELECTO. IVD. SACRO. AD. *census* (3).

---

(1) Cette première ligne se terminait probablement par la mention de la tribu romaine à laquelle Pupien appartenait.

(2) La restitution de ce mot est certaine; ce surnom était porté déjà par Pupien, le père, qui s'appelait Marcus Clodius Pupienus Maximus, et qu'une inscription (Orelli, 967) nomme Maximus Clodius Pupienus, Liberalis, Augustus. Le mot qui, dans notre inscription, venait après celui de Maximus et qui a entièrement disparu, était vraisemblablement un autre surnom de Pupien. Cette manie d'accumuler les noms fut un des ridicules de l'époque impériale.

(3) J'adopte en toute confiance la restitution du mot *census* sur la voie de

ACCEPT. PER. PROV. VELGICAM. (1) CVR. RP. LEPTIM.
ET. TRIPOLITANOR. VICEOPER. (2) PVBL. PRO. COS.
PROV. MACEDONIAE. CVR. RP. CATINENSIVM.
PR. VRB. Q. K. XV. VIRO. S. F. TRIVMVIRO MONETALI
PATRONO MVNICIPII

S. P. Q. T.

Tito Clodio Marci filio . . . . . Pupieno, Pulchro, Maximo . . . . . clarissimo viro, consuli, curatori aedium sacrarum et operum publicorum, curatori reipublicae Beneventanorum, electo judici sacro ad census acceptandos per provinciam Velgicam, curatori reipublicae Leptimagnensium et Tripolitanorum, vice (curatori) operum publicorum, pro consuli provinciae Macedoniae, curatori reipublicae Catinensium, praefecto urbi, quaestori kandidato, quindecim viro sacris faciundis, trimviro monetali, patrono municipii senatus populusque Tiburs.

Titus Clodius Pupienus, en l'honneur de qui le sénat et le peuple de Tibur élevèrent ce monument lapidaire, est un fils de Marcus Claudius Pupienus, proclamé empereur avec Balbin, l'an 238 de notre ère. Mais l'érection du monument eut lieu avant cet événement, sans quoi l'inscription porterait les mots : *Augusti filius*. L'importance de plusieurs des charges nombreuses que Pupien le fils avait déjà gérées alors, peut-être aussi l'éclat que la gloire militaire de

---

laquelle on était naturellement amené par la connaissance de l'expression *ad census accipiendos*, consacrée en pareil cas. Le verbe fréquentatif *acceptandos* n'a pas ici un sens différent du simple *accipiendos*.

(1) Le changement du B en V dans les inscriptions n'est pas sans exemples. Voy. Orelli, 2867, 2504. Cependant le changement inverse est beaucoup plus fréquent.

(2) La leçon *viceoperarius publicus* exprimerait une qualité qui ne saurait s'appliquer à Pupien. Toute réflexion faite, je ne vois pas d'autre moyen de me tirer d'embarras que de supposer que l'abréviation du mot *curator* a été omise entre *vice* et *operum*. Je lis, en conséquence, *Vice curator operum publicorum*.

son père reflétait sur lui, avaient dû l'entourer de beaucoup de considération et lui donner une grande influence; il n'est donc pas étonnant que le municipe de Tibur, voulant se mettre sous la protection d'un personnage puissant de Rome, l'ait choisi pour patron.

Parmi ces charges nous remarquons le consulat, point de mire de toutes les ambitions; la préfecture de la ville et la place de *quaestor candidatus*, accordée par le prince aux personnes seulement qui possédaient son entière confiance. Un des principaux colléges sacerdotaux, le collége des XV *viri sacris faciundis*, comptait Pupien au nombre de ses membres. Pupien avait probablement débuté par les emplois plus modestes de triumvir monétaire (1) et de commissaire pour les édifices sacrés et les travaux publics. Une autre fois, il avait encore rempli, en remplacement du titulaire, les mêmes fonctions de commissaire, mais des travaux publics seulement; double fait qui semble donner la preuve que si les deux directions ont quelquefois été réunies (2), la réunion a été exceptionnelle et passagère (3). L'inscription de Tivoli mentionne également plusieurs postes occupés par Pupien hors de Rome : il avait été gouverneur de la province de Macédoine, et successivement curateur des cités de Bénévent en Italie, de

---

(1) Notre inscription est, pour autant que je sache, la dernière en date qui fasse mention des triumvirs monétaires.

(2) Dans une autre inscription de Tivoli, du temps des Antonins (*Annali dell' Instituto arch.*, vol. XXI, p. 223. Cf. une inscription de Viterbe, *ibid.*, p. 224), L. Minicius est appelé *curator operum publicorum et aedium sacrarum.*

(3) Des inscriptions plus nombreuses mentionnent séparément le *curator aedium sacrarum* (Marini, *Atti dei Frat. arv.*, p. 357, 784; Orelli, 2274, 3109, 3661) et le *curator operum publicorum*, Orelli, 24, 1506, 2273, 3265.

Catane en Sicile, et de Leptismagna ainsi que des autres villes de la province de Tripoli en Afrique. Ces curateurs, dont il n'est pas fait mention avant le règne de Trajan, paraissent avoir été d'abord des commissaires extraordinaires chargés par l'Empereur d'aller régler ou surveiller les revenus et les dépenses de quelques cités; plus tard, et, comme on a lieu de le croire, à partir de Sévère Alexandre, ces fonctions devinrent permanentes, mais elles furent souvent encore confiées à des personnages qui avaient été revêtus de magistratures importantes à Rome (1).

Il ne me reste plus à parler que d'une mission de Pupien, c'est celle qu'il remplit dans la Gaule belgique. L'Empereur l'y avait envoyé extraordinairement *(electus ad)* pour diriger en son nom *(sacer)* les opérations du cens. Quel est cet Empereur? nous l'ignorons, mais ce pourrait bien être Sévère Alexandre, sous le règne duquel Pupien a dû fournir une partie de sa carrière. La mission n'a rien de surprenant quant à son objet, mais le titre du fonctionnaire qui en fut chargé mérite de fixer un instant notre attention. Les *judices sacri* que nous connaissions jusqu'ici (2) sont des magistrats d'un rang élevé, le plus souvent des préfets de la ville et du prétoire, auxquels le prince déléguait sa juridiction et qui jugeaient en son nom *(vice sacra, vice principis)*. Quoique la plupart de ces magistrats réunissent les attributions administratives et judiciaires, ils ne sont appelés *judices* qu'à propos des dernières. Dans notre in-

---

(1) C'est là le résultat des recherches que M. A.-W. Zumpt vient de publier sur ces *curatores* dans ses *Commentatt. epigraphic.* Berol., 1850, p. 153-158.

(2) Voy. Bettmann-Hollweg, *Gerichtsverfassung und Process des sinkenden Roemischen Reichs*, p. 43 fgg.

scription, au contraire, le titre de *judex* est donné alors qu'il s'agit d'un acte d'administration, comme l'était le recensement.

Déjà, dès le premier recensement de l'empire, Auguste avait institué une commission de vingt personnes (XX *viri ad census accipiendos*) pour organiser cette grande opération dans les provinces (1). Il paraît que, dans la suite, ceux qui reçurent de l'Empereur la même mission, ne formèrent plus un collége, mais qu'ils furent envoyés individuellement ou plusieurs ensemble dans une ou dans plusieurs provinces, dans une ou dans plusieurs villes (2). Au commencement, ils n'avaient pas de titre particulier et n'étaient désignés que par la nature de leurs fonctions (*Leg. Aug. cens. accip.* Orell. 3044, etc., mais nulle part *Judex*); plus tard, ils s'appelèrent *censitores* ou *censores*, nom qui se généralisa de plus en plus et resta seul en usage sous les Empereurs chrétiens.

Les diverses provinces dont se composait la Gaule étaient ordinairement comprises dans un recensement commun (3) qu'Eumène encore appelle *census Gallicanus* (4). Cependant les inscriptions nous font connaître des recensements partiels pour l'Aquitaine (sous Trajan) (5) et pour la colonie de Lyon (6). Nous en connaissons mainte-

---

(1) E. Huschke, *Ueber den Census zur Zeit der Geburt J. Christi*, p. 4. 54 sq.

(2) Voy. Huschke, *Ueber den Census und die Steuerverfassung der frühern römischen Kaiserzeit*, p. 53, fgg.

(3) Dion Cass., LIII, 22; Tacit., *Annal.*, I, 31; II, 6; XIV, 46.

(4) *Gratiar. act. ad Constant.*, 5.

(5) Orelli, 3659.

(6) *Ibid.*, 3652.

nant un troisième exemple pour la Belgique. Une autre inscription (1) fait mention d'un recensement particulier aussi pour la Germanie inférieure.

Il est à croire que ce n'est pas sans dessein que l'Empereur avait fait choix de Pupien pour diriger en Belgique une opération toujours difficile et délicate. Le nom qu'il portait devait être connu avantageusement dans nos contrées; son père, lorsqu'il commandait les légions sur le Rhin, l'y avait fait aimer et respecter par sa justice et par sa bravoure (2).

— Sur la proposition de M. Roulez, la classe adopte l'inscription suivante, pour être gravée sur la médaille d'or décernée à M. Ducpetiaux, lauréat du concours sur le paupérisme des Flandres.

QUOD
CAUSAS ET REMEDIA INOPIAE
QUA FLANDRIA LABORAT
ACUTE INDAGAVIT
EAQUE EXPOSUIT
SUBTILITER PLENE ORNATE
EDUARDO DUCPETIAUX
CARCERUM IN BELGIO SUMMO INSPECTORI
ANNO MDCCCL.

---

(1) Schiassi, *Guida del Museo di Bologna*, p. 72.

(2) Voy. J. Capitolin. *Vit. Maximi et Balb.* C. 5 et 6, etc. Conf. *Real. Encyclop. der Alterthumswiss.*, voc. *Maximus.* B. IV, p. 1679.

Sur l'époque de la mort de Notger, prince-évêque de Liége.
Lettre de M. Ém. Gachet à M. le baron de Gerlache.

Permettez-moi de soumettre au savant et judicieux auteur de l'*Histoire de Liége*, une question de simple chronologie qui mérite pourtant de nous intéresser, car elle se rapporte à l'un des hommes les plus grands qui se soient jamais assis sur un siége épiscopal, à l'illustre évêque Notger, cette gloire incontestable du pays de Liége.

« Quand Notger mourut, avez-vous écrit, le clergé et le peuple, dont il avait été l'instituteur et le père, le pleurèrent; quelqu'un proposa d'inscrire sur sa tombe ce magnifique éloge :

Notgerum Christo, Notgero caetera debes.

» Mais Notger n'a point de monument dans la ville qui lui doit tout (1). »

La reconnaissance des peuples est souvent tardive, cependant le jour de la justice finit toujours par briller, et il ne serait pas impossible que nous vissions encore le pays de Liége rendre un éclatant hommage à celui qui a fondé sa puissance dès le X^e^ siècle, et qui en même temps affermit pour toujours sa nationalité. Les Liégeois finiront par se souvenir de ce qu'ils lui doivent.

Lorsque ce monument s'élèvera, il conviendra, pensons-

(1) *Hist. de Liége depuis César jusqu'à Maximilien de Bavière;* par E. C. de Gerlache. Bruxelles, 1843, in-8°, p. 55.

nous, d'y inscrire entre autres choses la date de la mort de Notger. Eh bien, Monsieur le Baron, les historiens, non moins oublieux que le peuple, se sont arrangés de telle manière, que nous en sommes réduits sur ce point à des doutes et à des conjectures : on ne connaît positivement ni le jour ni l'année qui ont vu s'éteindre au milieu de tout un peuple en larmes, ce prélat puissant et vénéré.

Je dis que cette date n'est pas positivement connue, parce qu'en effet, d'un côté, les chroniqueurs montrent à ce sujet une grande divergence, et que de l'autre, leurs assertions ne soutiennent pas l'examen de la critique, malgré l'air d'assurance avec lequel elles sont faites.

Voyons d'abord ce que rapporte Gilles d'Orval dans ses additions à la chronique d'Anselme : *Ab ordinatione sua per annos sexies sex, in episcopali opere laboravit, et tunc cursu consummato, fide servata, septimo annorum senario, ad sabbathum quietis depositione carnis migravit. Unde scriptum est in versibus praedictae antiquitatis :*

Praefuit ecclesiae per septem lustra vel annum.

Non suffecit vespere et mane dies unus ad solemnitatem exequiarum, quia quaelibet principalium ecclesiarum, quas ipse in civitate fecerat vel perfecerat, ad vitandam ingratitudinem, humando corpori se debere singulares exequias professa est. Prima igitur dies luctuosae celebritatis in ecclesia sancti Lamberti deducta est. Secunda in ecclesia sanctae Crucis, tertia in ecclesia sancti Martini, quarta in ecclesia sancti Pauli, quinta in ecclesia sancti Johannis, ubi ipse, supremae voluntatis suae testamento (quod nulli in signum servatae usque in finem humilitatis ostendit), in angulo criptae humilioris, in oratorio sancti Hilarii, sepul-

tus est, a dominicae incarnationis MVII IV° idus aprilis (1).

Ce récit est trop circonstancié pour ne pas être exact, et il devrait en résulter que Notger mourut cinq jours avant le IV des ides d'avril, c'est-à-dire le 6 avril. Car si je comprends bien le texte de Gilles d'Orval, chacune des églises de Liége voulut célébrer des obsèques particulières devant sa dépouille mortelle : *Humando corpori se debere singulares exequias professa est.* Et ce fut seulement après cinq jours de cérémonies funèbres qu'on le descendit enfin, le IV des ides d'avril, dans la tombe modeste qu'il avait choisie.

Jean d'Outremeuse s'exprime un peu différemment. Pour lui le IV des ides d'avril, ou le 10 avril, est non pas la date de l'enterrement de Notger, mais bien celle de sa mort : « Et adonc, dit-il, ly prist le mal de la mort et » chu fut en mois d'octembre. Si fut à lit jusque à la » quarte idus d'avrilh, qui est le x^e^ jour d'avrilh, et si » estoit j judi, le jour del Ceyne. Adonc déviat-il et chu » fut sur l'an mil et vii. »

Les *Commemorationes fratrum* de l'église de Liége semblent indiquer de même le IV des ides d'avril comme date de la mort, mais l'année ne s'y trouve point (2).

Voilà donc entre deux anciens auteurs un premier dissentiment, non sur l'année, mais sur le jour. Jean d'Outremeuse y a même ajouté un point qu'on ne trouve pas dans Gilles d'Orval, c'est que le 10 avril fut le jour du jeudi saint de l'année 1007.

D'un autre côté les chroniques les plus anciennes,

---

(1) Collect. de Chapeaville, t. I.

(2) Chapeaville, loc. cit.

entre autres l'annaliste saxon, les annales de Quedlinburg, celles d'Hildesheim, celles de Lobbes et celles de Liége disent que cet événement eut lieu en l'année 1008.

Lambert-le-Petit, moine de S^t^-Jacques à Liége, et qui a écrit des chroniques depuis 988 jusqu'à 1194, dit également : *A^o^ 1008 obiit Notgerus episcopus Leodiensis felicis memoriae. Baldricus successit.*

Ainsi donc différence d'année, différence de jour : voilà l'état de la question.

Les savants qui ont eu à l'examiner n'ont pas montré moins de désaccord.

Le père Bucherius, dans les tablettes chronologiques placées à la fin du premier volume de Chapeaville, admet la date de Jean d'Outremeuse sans y rien changer. Notger, suivant lui, mourut le jour du jeudi saint 10 avril 1007 : *Notkerus moritur* IV *idus aprilis, die jovis in coena Domini. Johannes Ultramosanus recte.*

Fisen donne la même date sans aucune espèce de commentaire.

Quant au père Foullon, il est beaucoup plus explicite : il tient non-seulement à l'année 1007, mais au jeudi saint 10 avril : *Dies fuit quartus idus aprilis, hebdomadae sanctae quintus, quo coena Domini celebrabatur; sic notat Ultramosanus, annumque recte consignat* 1007 *: eo enim coena Domini in quartum idus apriles incurrit. Aberravit igitur Lambertus Parvus, ad divi Jacobi monachus, cum anno octavo mortem ejus adscripsit, eo forsan deceptus, quia in Sigeberto Notgeri successor ad annum octavum refertur.*

Les frères de Sainte-Marthe se sont rangés à l'opinion de ces savants historiens et leur *Gallia christiana* indique aussi le 10 avril comme jour de la mort de Notger : *IV^o^ idus aprilis in coena Domini a^o^* 1007.

La plupart des historiens modernes ont au contraire adopté l'année 1008.

Pour expliquer cette différence d'année qui se rencontre chez les chroniqueurs et chez les historiens, un jeune écrivain liégeois auteur d'une dissertation intéressante sur le calendrier du pays de Liége, a donné la raison suivante : « Ils ne commettent, dit-il, aucun prochronisme en plaçant la mort de Notger en 1007. Cette faute n'est qu'apparente, si l'on réfléchit que Notger est mort le 10 avril avant Pâques (donc avant l'an 1008) et que ces chroniqueurs écrivaient avant la réforme du calendrier (1). »

Bon pour les anciens chroniqueurs, et notamment pour le *Chronicon sancti Bavonis*, qui emploie le style pascal (2); mais non pour les historiens plus modernes qui ont rétabli les années suivant le nouveau style. Ajoutons encore à ces explications, pour les annalistes qui ont adopté l'année 1008, qu'il était d'usage dans presque tous les pays germaniques de commencer l'année à Noël, et que, par conséquent, les chroniqueurs ayant commencé l'année 1008, le 25 décembre, la mort de Notger doit évidemment se rapporter à cette même année.

Il y a donc là désormais un point hors de discussion. Nous pourrions même dire que les événements historiques empêchent de choisir une autre année que 1008. Meyer n'affirme-t-il pas qu'au mois d'août de l'année 1007, Notger se trouvait au siége de Gand avec l'empereur Henri? Comment placerait-on sa mort au mois d'avril précédent?

---

(1) *Dissertation sur le calendrier liégeois*, par N. A. N. D. Liége, in-8°, 1845, p. 16.

(2) *Les annales de Stavelot*, publiées par M. le baron de Reiffenberg, *Monuments pour servir, etc.*, t. VII, p. 203, indiquent aussi l'an 1007.

D'ailleurs, l'année 1008 correspond très-bien à la trente-sixième du pontificat de Notger, qui fut élu évêque en 972, et, sous ce rapport, le texte de Gilles d'Orval ne permet pas le moindre doute.

Praefuit ecclesiae per septem lustra vel (1) *annum.*

Sept lustres et un an font bien trente-six ans.

Reste donc la date du jour. Est-ce le jeudi saint, 10 avril, comme l'affirment plusieurs savants historiens?

Voici comment les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* réfutent l'opinion de Jean d'Outremeuse adoptée, ainsi que nous l'avons vu, par Bucherius, Fisen, Foullon et les frères de Sainte-Marthe : « Suivant un ancien auteur cité » par le P. Foullon, Notger termina sa carrière, le 10 avril, » jour du jeudi saint de l'an 1007. Mais ces notes chro- » nologiques ne s'accordent pas, Pâques tombant cette » année le 6 et non le 13 avril. Nous aimons mieux nous » en rapporter à Lambert-le-Petit, qui met simplement » la mort de Notger en 1008, sans marquer le mois ni le » jour. »

Cette raison est péremptoire et nous montre que l'année 1007, dont nous avons prouvé l'impossibilité par les événements historiques, est tout aussi impossible au moyen du calcul des Pâques.

Mais l'année 1008 que nous avons adoptée, se trouve-t-elle d'accord avec la date du jour? Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* ont implicitement reconnu que non, puisqu'ils rejettent même le 10 avril, jour du jeudi saint, 1008. Effectivement l'année pascale 1008, ayant commencé le

(1) *vel* pour *et.*

28 mars, il n'y a pas non plus moyen de trouver un 10 avril 1007 avant Pâques, quoi qu'en dise l'auteur de la *Dissertation sur le calendrier liégeois*, et il en résulte que son explication est loin d'être satisfaisante.

En présence de toutes ces impossibilités, il ne resterait donc qu'à faire comme les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, et à s'en tenir à la seule indication de l'année 1008, sans marquer le mois ni le jour. M. Polain a cru qu'on pouvait aller plus loin, et il a adopté le 10 avril, indiqué par les chroniqueurs, en l'appliquant à l'année 1008 (1). Il semble être en cela du même avis que l'auteur du *Calendrier Liégeois*.

Remarquons cependant, que ce jour ne répond nullement au jeudi saint, ni même à un jeudi quelconque. Le 10 avril 1008 est le samedi après la *Quasimodo*, et par le fait, en admettant cette date, on donne un véritable démenti aux chroniqueurs qui placent la mort de Notger en 1007 avant Pâques; on en donne également un à ceux qui fixent cette mort au jeudi saint.

Nous avons discuté jusqu'ici la valeur de l'assertion de Jean d'Outremeuse et de tous ceux qui l'ont suivi; mais il est pourtant une opinion dont il importe de tenir compte aussi, c'est celle de Gilles d'Orval, qui place la mort de Notger cinq jours avant le IV des ides d'avril, ainsi que nous l'avons vu précédemment.

Je ne comprends pas comment aucun des savants illustres que j'ai cités n'a fait cette simple observation, car évidemment la date du 10 avril, comme jour de la mort de

---

(1) *Hist. de l'ancien pays de Liége*, par M. L. Polain. Liége, 1844, in-8°, t. I, p. 162.

Notger, ne peut pas tenir non plus devant les termes de Gilles d'Orval : *Quinta die.... in angulo criptae humilioris..... sepultus est a° dominicae incarnationis MVII, IV idus aprilis.*

Il y aurait peut-être un moyen, Monsieur le Baron, d'expliquer toutes ces divergences. Ce serait de faire un léger changement au texte de Gilles d'Orval, en lisant le IV des calendes d'avril, *IV° kal. apr.*, au lieu du IV des ides. De cette manière nous tomberions au lundi de Pâques, 29 mars 1008, jour de l'enterrement de Notger, et en remontant de cinq jours pendant lesquels eurent lieu les cérémonies funèbres, nous arriverions à la date de sa mort, qui serait le jeudi saint, 25 mars 1007 avant Pâques.

Ainsi tout s'expliquerait, et il ne faudrait plus voir dans les différences des chroniqueurs, que la confusion naturelle qu'on a pu faire entre le jour de la mort et celui de l'inhumation, l'un avant et l'autre après Pâques.

Il est vrai que, selon cette hypothèse, nous sommes obligés de choisir ce qui nous convient dans les deux assertions de Gilles d'Orval et de Jean d'Outremeuse. A l'un nous prenons la date du jeudi saint que nous attribuons à la mort de Notger; à l'autre nous prenons celle du IV des ides ou plutôt des calendes d'avril, à laquelle il fixe son inhumation.

Cette conjecture est-elle dénuée de fondement? N'a-t-elle pas au contraire pour elle toutes les apparences de la vérité? Nous savons bien que c'est une chose très-délicate que de corriger ainsi les textes; mais les erreurs des copistes sont-elles donc si rares? Puis, qu'on veuille bien examiner de près toutes les dates des chroniqueurs et qu'on dise s'il ne vaut pas mieux chercher à les expliquer ainsi,

que de les accueillir sans examen malgré leur impossibilité.

Voici donc la rectification que je propose :

1007, av. Pâques.	VIII *cal. april.*	25 mars,	jeudi saint.	Mort de Notger, obsèques à S^{t}-Lambert.
—	VII —	26 —	vendredi.	Obsèques à S^{te}-Croix.
—	VI —	27 —	samedi.	Obsèques à S^{t}-Martin.
1008.	V —	28 —	dim. de Pâques.	Obsèques à S^{t}-Paul.
—	IV —	29 —	lundi.	Obsèq. à S^{t}-Jean. Inhumation.

Une seule difficulté se présente ici. J'ignore si les usages de l'Église ne s'opposent pas à cette célébration de funérailles dans la semaine sainte, et surtout le jour de Pâques. Cependant je trouve qu'en 1229 l'évêque Hugues de Pierrepont étant mort aussi le jeudi saint, son corps fut ramené à Liége le jour du vendredi saint. Il est vrai qu'il ne fut enseveli que le samedi de Pâques.

Quoi qu'il en soit, la chronologie ainsi rectifiée serait parfaitement d'accord avec l'assertion de ceux qui font mourir Notger en 1007, et malgré les erreurs commises par Gilles d'Orval, son texte serait expliqué convenablement : il suffirait de lire : *Sepultus est a°* 1008 *IV kl. apr.*

Les erreurs du genre de celle-ci sont assez fréquentes dans Gilles d'Orval pour que l'on ne soit pas surpris de trouver chez lui une pareille confusion chronologique. Quant à Jean d'Outremeuse, il aura suivi maladroitement les dates données par son devancier, en y ajoutant des indications particulières. De là une suite d'assertions fausses qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours dans les ouvrages les plus recommandables.

N'oublions pas un autre point qui a aussi son importance, c'est que dans sa chronique Jean d'Outremeuse prétend que l'année liégeoise commençait le 25 mars, et

que, suivant ce système, il aurait doublement dû placer la mort de Notger en 1008. Il nous donne ici la preuve que son exactitude n'est point parfaite, au moins pour les époques éloignées.

« Voilà, Monsieur le Baron, ce que mes recherches m'ont fait découvrir sur cette question de chronologie si intéressante pour l'histoire de Liége. Peut-être toutes mes conjectures ne sont-elles pas également admissibles; si pourtant vous pensez qu'elles vaillent la peine d'être soumises à l'Académie de Belgique, veuillez les lui présenter pour qu'elle en pèse la valeur et qu'elle détermine enfin d'une manière positive ce point de chronologie resté douteux. Ce sera peut-être une occasion de rappeler aux Liégeois la mémoire de l'homme distingué qu'ils semblent avoir oublié, et nous hâterons ainsi le jour de la justice qui s'est fait attendre si longtemps pour l'illustre Notger.

Agréez, etc. »

Émile Gachet,

Chef du Bureau paléographique.

L'heure avancée n'a pas permis la lecture d'une notice *sur les lois constitutionnelles*, par M. Faider, ni d'une *Description des funérailles d'Anne de Bourgogne*, par le chevalier Marchal.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 7 novembre 1850.

M. Navez, vice-directeur, occupe le fauteuil.
M. Quetelet, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Alvin, Braemt, de Keyzer, Fétis, G. Geefs, L. Roelandt, Van Hasselt, J. Geefs, Érin Corr, Snel, Fraikin, Partoes, *membres;* Geerts, *correspondant.*

MM. Schayes et Nolet de Brauwere Van Steeland, *membres de la classe des lettres,* assistent à la séance.

M. le Ministre de l'Intérieur transmet une copie de l'arrêté royal du 5 octobre dernier, relatif à l'institution d'un prix de 300 francs pour le poëme du concours de composition musicale de 1851.

— M. Schayes, membre de l'Académie, fait hommage du 3e volume de son *Histoire de l'architecture en Belgique.*

— M. Ad. Jouvenel adresse à la classe un exemplaire d'une médaille au portrait de la Reine. — Remercîments.

CONCOURS EXTRAORDINAIRE.

Conformément à la proposition de son bureau, la classe décide que, pour rendre hommage à la mémoire de la

Reine, il sera ouvert un concours extraordinaire, et qu'un appel sera fait aux talents des artistes, architectes et sculpteurs. Le sujet du concours est un *projet de monument d'art consacré à la mémoire de la Reine et destiné à être placé dans une église.*

Le prix sera une médaille d'or de 600 francs. Les ouvrages destinés au concours devront être remis au secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le 1er avril prochain.

Conformément à l'usage, les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage, mais seulement une devise, qu'ils répéteront sur un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire, ou Recueil de ses Bulletins. 2me série. Tome I. 1er bulletin. Bruxelles, 1850; 1 broch. in-8°.

Université de Liége. Année académique 1850-1851. *Discours de réouverture prononcé par M. Ad. Borgnet.* Liége, 1850; 1 broch. in-8°.

Nouvelles tables de population pour la Belgique; par M. A. Quetelet. Bruxelles, 1850; 1 broch. in-4°.

Histoire de l'architecture en Belgique; par A.-G.-B. Schayes. Tome III. Bruxelles, 1850; 1 vol. in-12.

Code pénal. Rapport adressé à M. le Ministre de la justice par la commission chargée de la révision du Code pénal. Extrait des Annales de la Chambre des Représentants (présenté par M. Haus). Bruxelles, 1850; 1 broch. in-4°.

Traité élémentaire de topographie; par J.-B.-J. Liagre. Brux., 1850; 1 vol. in-12.

Mort de Sa Majesté la Reine des Belges, Louise-Marie-Thérèse Charlotte-Isabelle d'Orléans; par Mélanie Van Biervliet. Tournai, 1850; 1 broch. in-8°.

Bulletin administratif. Tome IV. Année 1850. Bruxelles; 1 vol. in-8°.

Cours populaire de calcul différentiel et intégral et de mécanique, à l'usage des architectes, des constructeurs de machines et des conducteurs de ponts et chaussées; par l'ingénieur Manilius. Gand, 1849; 1 broch. in-8°.

Essai sur la métaphysique du calcul différentiel, suivi d'une nouvelle théorie sur la flexion des arcs très-surbaissés; par l'ingénieur Manilius. Gand, 1850; 1 broch. in-8°.

Annales du conseil de salubrité publique d'Ixelles. Tome I. (Années 1846, 1847, 1848 et 1849.) Bruxelles, 1850; 1 vol. in-8°.

Epître sur l'enseignement, ou interprétation du système de la nature. Système ou doctrine philosophique. Nivelles, 1850; 1 broch. in-12.

Messager des sciences historiques et archives des arts de Belgique. Année 1850. 3me livraison. Gand, 1850; 1 broch. in-8°.

Journal d'agriculture pratique, d'économie rurale et d'éducation des animaux domestiques du royaume de Belgique, publié sous la direction et par la rédaction principale de M. Ch. Morren. Août et septembre 1850. Bruxelles, 2 broch. in-8°.

Journal d'horticulture pratique de la Belgique, ou Guide des amateurs et jardiniers; par A. Isabeau. Nos 6, 7 et 8. Bruxelles, 1850; 3 broch. in-12.

Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique. Année 1849-1850. Tome IX, nos 9 et 10. Bruxelles, 1850; 2 broch. in-8°.

Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacologie, publié par la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles.

Cahiers de septembre, octobre et novembre. Bruxelles, 1850; 3 broch. in-8°.

Archives belges de médecine militaire, journal des sciences médicales, pharmaceutiques et vétérinaires. Tome VI. Juillet à octobre. Bruxelles, 1850; 4 broch. in-8°.

Annales et bulletins de la Société de médecine de Gand. 7me et 8me livraisons. Gand; 2 broch. in-8°.

Journal de pharmacie, publié par la Société de pharmacie d'Anvers. Août, septembre et octobre. Anvers, 1850; 3 broch. in-8°.

Annales de la Société médicale d'émulation de la Flandre occidentale, établie à Roulers. 5me, 6me et 7me livraisons. Roulers, 1850; 3 broch. in-8°.

Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg, Année 1849. Tome V. Luxembourg, 1850; 1 vol. in-8°.

Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences; par MM. les secrétaires perpétuels. Tome XXI, nos 13 à 18. Paris, 1850; 6 broch. in-4°.

Bulletin de la Société géologique de France. Tome VII. Feuilles 14 à 20 et 23 à 30. Paris, 1849 à 1850. 2 broch.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie. Tome X. Amiens, 1850; 1 vol. in-8°.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique; par A. Dinaux. 3me série. Tome I. Valenciennes, 1850; 1 vol. in-8°.

Rapport sur l'église paroissiale de S^t^-Éloi, de Dunkerque, à M. le Ministre de l'intérieur; par Louis de Braecker. Dunkerque, 1850; 1 broch. in-8°.

Société Vaudoise des sciences naturelles. Bulletin, n° 21. Tome III. Lausanne, 1849. 1 feuille in-8°.

Archiv für schweizerische Geschichte herausgegeben auf Veranstaltung der allgemeinen geschichtforschenden Gesellschaft der Schweiz. Zweiter bis fünfter Bandes. Zurich, 1844 à 1849; 5 vol. in-8°.

Abhandlungen der koniglichen Akademie der Wissenschaften zu Berlin. Aus dem Jahre 1848. Berlin, 1850; 1 vol. in-4°.

Monatsbericht der konigl. preuss. Akademie der Wissenschaften zu Berlin. Juli 1849-mai 1850. Berlin; 10 broch. in-8°.

Heidelberger Jahrbucher der literatur unter mitwirküng der vier Facultäten. Zweites, drittes und viertes Doppelheft. Marz-August. Heidelberg, 1850; 3 broch. in-8°.

Materialen zu Versuchen für chemische und physikalische Vorlesungen; von prof. Dr Rudolph Böttger. Frankfurt am Main, 1846; 1 vol. in-8°.

Neuere Beiträge zur Physik und Chemie. Eine Sammlung eigener Erfahrungen, Versuche und Beobachtungen von Dr R. Böttgen. Frankfurt, 1838-1841; 1 vol., en 3 parties, in-8°.

Württembergische naturwissenschaftliche Jahresheftes. Herausgegeben von prof. Dr H.-V. Mohl, prof. Dr Th. Pheninger, prof. Dr Tehling, Dr Wolfg. Menzel, prof. Dr F. Krauss. Erstes, zweites und drittes Heften. Tubingue, 1850; 3 broch. in-8°.

Archiv der Mathematik und Physik mit besonderer Ruchsicht auf die Bedürfnisse der Lehrer an höhern Unterrichtsanstalten. Herausgegeben von Johann-August Grunert. XIV Theil, 2, 3 und 4 Heft. Greifswald, 1850; 2 broch. in-8°.

Jahrbuch für praktische Pharmacie und verwandte Fächer. Zeitschrift des allgemeinen teutschen Apoteker-Vereins, Abtheilung Südteutschland. Unter redaction von C. Hoffmann und Dr F.-L. Winckler. Band XX, Heft 1, 2, 3, 4 und 5. Landau, 1850; 5 broch. in-8°.

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

DES

LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

1850. — Nos 11 et 12.

CLASSE DES SCIENCES.

Séance du 30 novembre 1850.

M. D'Omalius d'Halloy, président de l'Académie.
M. Quetelet, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Pagani, Sauveur, Timmermans, De Hemptinne, Crahay, Wesmael, Martens, Dumont, Morren, Stas, De Koninck, Van Beneden, De Vaux, le baron de Selys-Longchamps, Nyst, Gluge, *membres;* Sommé, *associé.*

CORRESPONDANCE.

Le secrétaire perpétuel donne communication de sa correspondance :

MM. Schumacher, associé de l'Académie, et L. Del Re, directeur *ad interim* de l'observatoire royal de Naples, transmettent chacun des renseignements sur les éléments de position de la nouvelle planète, découverte, le 2 novembre, dans cette dernière ville, par M. de Gasparis, aide de l'observatoire. Le mouvement de cet astre en ascension droite est assez rapide; l'éclat est celui d'une étoile de 9^{e} à 10^{e} grandeur.

M. W.-S. Stratford, directeur du *Nautical Almanac* d'Angleterre, communique l'éphéméride de la comète de Faye, dont le retour est attendu dans les premiers jours de décembre.

M. G.-B. Airy, astronome royal d'Angleterre, annonce que le nouveau système d'observations météorologiques combinées s'étend maintenant depuis l'ouest de l'Irlande jusqu'aux frontières orientales de la Belgique.

Le même savant donne quelques renseignements sur le nouveau cercle méridien, qu'il établit à l'observatoire royal de Greenwich.

M. Santini, directeur de l'observatoire de Padoue, et M. Benjamin Valz, directeur de l'observatoire de Marseille, donnent les éléments de la planète Parthénope, découverte à Naples, par M. de Gasparis, le 11 mai dernier. Le premier de ces astronomes assigne à cette pla-

nète une révolution de 1398,23 jours; et le second, de $4^{ans},0264$.

M. le lieutenant-colonel Sykes, de la Société royale de Londres, en adressant au secrétaire la discussion de ses observations météorologiques prises dans les Indes, à différentes hauteurs, exprime ses doutes sur la manière dont on a calculé, dans ces derniers temps, la pression atmosphérique, en faisant abstraction de la pression exercée par la vapeur d'eau contenue dans l'air.

M. Faraday, associé de l'Académie, fait part des derniers résultats de ses recherches sur les caractères magnétiques de l'oxygène. Le passage suivant de sa lettre à M. Quetelet, contient les principales indications de cette importante découverte :

« ..... J'ai la présomption de croire que j'ai trouvé la vraie cause physique des variations périodiques et de plusieurs variations irrégulières de l'aiguille aimantée, et peut-être même en partie des orages magnétiques. Vous vous rappelez qu'il y a trois ans environ, je fis connaître les caractères magnétiques de l'oxygène, par une lettre insérée dans le *Philosophical Magazine*, relativement aux propriétés diamagnétiques des fluides et des gaz; et que je parlais en général de ses effets dans l'atmosphère. Depuis lors, j'ai constamment médité et travaillé sur ce sujet; j'ai, en dernier lieu, imaginé des moyens expérimentaux pour reconnaître séparément les effets de la raréfaction et de la température dans leurs relations avec les différents gaz. Je trouve que tous les effets de ces deux modes d'action sont exercés sur l'oxygène et nullement sur le nitrogène; que, si l'oxygène est raréfié par la machine pneumatique, il perd proportionnellement en pouvoir magnétique; que, si on élève sa température, il perd aussi proportionnellement,

mais quant au nitrogène, ni la raréfaction, ni le changement de température ne produisent aucun effet. De là, par une suite de raisonnements exposés dans trois mémoires présentés à la Société royale et appuyés par des faits relatifs à d'autres corps que l'oxygène et le nitrogène, je déduis l'effet que les changements diurnes de température doivent produire sur la direction des lignes d'intensité de la terre; et, pour autant que j'ai pu comparer mes déductions avec les résultats obtenus à Hobarton, Toronto, Washington, le fort Simpson, Greenwich, S^t^-Pétersbourg, le cap de Bonne-Espérance, S^te^-Hélène, Singapore, il y a un accord très-satisfaisant. Bientôt vous recevrez de plus amples renseignements à ce sujet.... »

— MM. Oersted, secrétaire perpétuel de la Société royale de Copenhague, remercie l'Académie pour l'envoi de ses publications. De semblables remercîments sont adressés par l'Académie impériale de Vienne, la Société royale de Saxe, l'Académie royale de Bavière, l'Institution Smithsonienne de Washington, l'Institut des Pays-Bas, etc.

— M. le baron de Selys-Longchamps fait parvenir les résultats des observations récemment faites à Waremme sur la chute des feuilles. M. Quetelet y joint celles qu'on a obtenues à Bruxelles. Il fait connaître, en même temps, que des observations ont été faites à l'Observatoire, pendant les soirées du 14 et du 15 novembre, sur les étoiles filantes, dont le nombre a été moindre que dans les nuits ordinaires.

M. de Selys croit devoir appeler l'attention des physiciens sur une période de refroidissement qui lui semble exister, pour la Belgique, entre le 18 et le 24 octobre.

— M. Morren fait hommage d'un exemplaire d'une no-

tice qu'il vient de publier sous le titre : *Héliotrope, immortalité de Louise-Marie, fleur déposée sur la tombe de la première Reine des Belges*, etc. — Remercîments.

— M. H. Deville-Thiry, professeur à l'École industrielle de Liége, fait parvenir deux échantillons ou épreuves de gravures sur verres qu'il nomme *devilléotypes*. « Ces gravures, dit-il, sont ineffaçables même aux acides; tout sujet quelconque peut se reproduire sur des surfaces courbes, comme sur des surfaces planes; les dimensions sont également indifférentes; quelques ouvriers suffisent pour produire des centaines d'épreuves par jour, soit portraits, paysages, sujets historiques, etc. C'est après l'opération que la vitrification s'opère, etc. » La classe a vu ces produits avec intérêt, et des remercîments seront adressés à M. Deville-Thiry.

— M. Le Roy-Mabille retire son mémoire sur la maladie des pommes de terre, qu'il a présenté à la dernière séance, attendu que ce travail a été publié depuis. Il offre à la compagnie de soumettre ses idées à des épreuves décisives, en s'obligeant à payer aux pauvres une somme de 1000 francs, si ses prévisions sont trouvées en défaut.

Cette affaire est renvoyée à l'examen des commissaires précédemment nommés, MM. Spring, Morren et Kickx.

—

CONCOURS EXTRAORDINAIRE.

M. Morren expose à la classe des sciences que les concours fondés en l'honneur de la mémoire de la Reine par

les deux autres classes de l'Académie, sont de nature à se concilier avec un ordre d'idées ressortissant des travaux habituels des savants. Les sciences ne doivent pas rester muettes devant l'expression de regrets que la nation tout entière a fait entendre. L'histoire de la botanique, de l'agriculture et de l'horticulture, sur laquelle il existe à peine quelques lambeaux dans des ouvrages très-disséminés, nous a conservé néanmoins le souvenir de grands bienfaits accordés à la culture du sol ou à l'étude de ses productions par plusieurs souveraines de la Belgique. M. Morren cite particulièrement Isabelle, sœur de Charles-Quint, qui fonda au Danemarck des colonies d'horticulteurs flamands; l'archiduchesse Isabelle, femme d'Albert, à laquelle la Belgique dut les premiers palmiers qui ont servi de modèle aux peintures du temps, les orangers qui portent encore le nom de la pieuse princesse; Marie-Thérèse, qui protégea spécialement l'introduction d'arbres exotiques; Marie-Christine, sœur de Joseph II, qui fonda à Laeken les premières serres que vit le Brabant. Notre auguste Reine était elle-même la protectrice de l'horticulture contemporaine : elle encourageait noblement les sociétés qui la représentent en Belgique. M. Morren propose, en conséquence, à la classe des sciences, d'ouvrir, comme l'ont fait les deux autres classes de l'Académie, un concours extraordinaire en mémoire de la reine Louise-Marie, concours dont le but se trouve exposé dans une question de botanique, d'agriculture et d'horticulture historiques qu'il soumet à l'examen de ses confrères.

La classe vote, à l'unanimité, l'adoption de la proposition de M. Morren.

PROGRAMME DU CONCOURS.

Quelle a été l'influence exercée par les souveraines de Belgique sur l'introduction, la culture et la propagation des végétaux utiles, sur la fondation des colonies agricoles à l'étranger et enfin, sur la direction et les développements des sociétés horticoles. L'éloge de la reine Louise-Marie viendra couronner cette œuvre.

On demande de joindre à ce travail un aperçu de l'influence exercée par quelques dames illustres sur la vulgarisation de plantes intéressantes, dames dont l'histoire de la Belgique a conservé le souvenir.

Les pièces de concours devront être remises à M. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le 20 septembre 1851.

Le prix du concours est une médaille d'or de la valeur de 600 francs.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leurs ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répéteront sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse.

RAPPORTS.

Notes de M. d'Udekem : 1° Sur une nouvelle espèce de Flosculaire; 2° sur le système circulatoire de la Lacinulaire sociale.

Rapport de M. Van Beneden.

« L'étude des infusoires a fait, dans ces dernières années, un immense progrès par les remarquables travaux de

MM. Ehrenberg et Dujardin. Les infusoires proprement dits et les rotateurs ou systolides forment décidément deux groupes distincts assez éloignés l'un de l'autre; mais, pour assigner à ces derniers leur place définitive dans la série, il reste encore un certain nombre de points d'anatomie à éclaircir. On ne connaît avec certitude, ni leur appareil mâle, ni leur appareil circulatoire, et on est loin d'avoir des idées précises sur leur appareil de respiration. Le sang est-il épanché? les organes vibratils internes correspondent-ils à des branchies? ont-ils un appareil aquifère? que signifie la vésicule contractile? Ce sont autant de questions qui attendent une solution.

M. J. d'Udekem s'est mis à l'œuvre pour résoudre quelques-uns de ces problèmes; il a commencé une série de recherches d'un haut intérêt que nous espérons voir continuer. Parmi les résultats auxquels il est parvenu, se trouve l'élucidation de l'appareil circulatoire, et c'est sur ce sujet qu'il a communiqué sa première notice.

L'existence de cet appareil est niée par plusieurs anatomistes : MM. von Siebold et Dujardin prétendent que le sang est épanché et ne se trouve pas dans un système de canaux, tandis que M. Ehrenberg dit avoir reconnu ces organes. D'après la notice de M. J. d'Udekem, cet appareil non-seulement est très-développé dans les systolides, mais il présente même un degré de complication que l'on remarque rarement dans les organismes inférieurs.

Ainsi, on observe, dit l'auteur, un réseau vasculaire à la base des cils vibratils, un anneau vasculaire complet autour de la bouche, plusieurs vaisseaux qui s'étendent dans la longueur du corps et dont quelques-uns présentent à leur intérieur, selon lui, un mouvement vibratil volontaire, et enfin, des *rete*, que l'auteur désigne sous le nom

de ganglions, en les comparant aux ganglions lymphatiques, au centre de chacun des lobes rotatoires et au commencement du pédoncule.

La notice de M. J. d'Udekem est accompagnée d'une planche sur laquelle l'auteur reproduit avec un remarquable talent, la *Lacinulaire sociale*, avec tout son appareil sanguin.

J'espère que l'auteur réalisera la promesse qu'il fait, d'aborder, dans un grand travail, l'anatomie des divers appareils avec leur signification, et qu'il nous dira si le fluide en question se meut dans divers sens, si cet appareil communique avec la vésicule contractile qui termine le corps de plusieurs systolides; si par l'intermédiaire de cette vésicule, le fluide contenu dans les troncs communique avec le dehors; si le mouvement qu'il a vu dans les vaisseaux a quelque chose de commun avec ces mèches vibratiles, signalées par plusieurs auteurs, comme des branchies internes, et enfin, s'il existe une communication avec l'ouverture observée sur la nuque de plusieurs d'entre eux. Comme nous ne serions pas surpris de voir cet appareil présenter une communication au dehors par l'intermédiaire de la vésicule pulsatile, nous trouverions dans ce fait la confirmation d'un rapprochement qui a été proposé par plusieurs auteurs, et qui consiste à placer les systolides ou rotateurs dans la classe des vers.

La seconde notice a pour objet une nouvelle espèce du genre si remarquable des flosculaires, que M. J. d'Udekem a découverte dans les eaux du marais de Pecros, aux environs de Louvain, et qu'il a décrite et figurée aussi avec le plus grand soin. M. J. d'Udekem décide, dans cette notice, une question en litige entre Ehrenberg et Dujardin, en signalant avec le premier un fourreau que M. Dujardin

dit n'avoir jamais pu découvrir dans les flosculaires de France.

J'ai l'honneur de proposer à l'Académie de voter des remercîments à M. J. d'Udekem, pour ses deux intéressantes communications, et d'insérer ces notices dans les prochains *Bulletins de l'Académie.* »

Rapport de M. Gluge.

« J'adhère aux conclusions de mon honorable collègue M. Van Beneden.

Seulement, je pense qu'il suffira, dans l'impression de la première note de M. d'Udekem, de reproduire la seconde figure seulement.

Voici les motifs : Dans l'étude du système vasculaire des systolides, deux questions restaient à résoudre, l'une d'anatomie, l'autre de physiologie. M. d'Udekem a décrit et figuré plus complétement que ses devanciers l'appareil vasculaire, mais la question de sa fonction (s'il sert à une véritable circulation d'un liquide nourricier, comme le veut M. Ehrenberg, ou s'il sert à la circulation d'eau comme organe respiratoire, d'après M. von Siebold) ne me paraît pas encore résolue par le travail de M. d'Udekem. Il conviendrait donc peut-être d'engager M. d'Udekem à continuer ses intéressantes communications à l'Académie, auxquelles la première figure, qui présente les vaisseaux colorés en rouge, pourrait alors être adjointe, sans préjuger comme à présent la question à résoudre. »

Après avoir entendu ses commissaires, la classe a ordonné l'impression des deux notes de M. d'Udekem, qui seront publiées dans un des prochains *Bulletins.*

— MM. Pagani et Quetelet font connaître que la note de M. Rossignon *sur la pression produite sur toute la surface de la terre par le fluide de la lumière*, et pour laquelle ils ont été nommés commissaires, ne peut mériter l'approbation de la classe. Adopté.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

Sur les proportions humaines. (Extrait d'une lettre adressée à M. Quetelet par M. le docteur Carus, de Dresde.)

« ..... Je connaissais déjà vos travaux sur les proportions de l'homme..... Je me suis occupé aussi de ce sujet, mais en partant d'un autre principe; car je l'ai considéré comme *un objet de morphologie;* et j'ai tâché, en conséquence, de trouver les lois physiologiques pour fixer ce qu'on pourrait nommer le *canon*, ou, d'après l'expression des architectes, quand il s'agit des colonnes, le *module (modulus)* de notre organisation.

» Je vais vous tracer ici en peu de mots la marche de mes idées que je n'ai pas encore publiées (1); mais comme j'avais une occasion favorable pour vous faire parvenir la pe-

(1) Par une seconde lettre, M. Quetelet a été autorisé à communiquer à l'Académie les résultats des recherches du célèbre physiologiste allemand, et d'annoncer qu'ils seront développés dans un ouvrage intitulé *Physis*, qui doit paraître dans le courant de l'année prochaine, et, en outre, dans un ouvrage spécial sur les proportions.

tite statuette que notre fameux statuaire Rictochel a fait exécuter selon mes indications, elle vous servira d'explication, et je serais bien curieux d'avoir votre opinion à ce sujet.

» Or, il y a déjà vingt ans et plus que j'avais répété en plusieurs endroits de mes écrits : « Si l'on veut trouver la » vraie clef de nos proportions, il faut partir de la co- » lonne vertébrale, qui est pour ainsi dire la vraie aune » organique, divisée en 24 pouces (vertèbres libres). »

» Quand on ouvre l'œuf d'un mammifère dans le commencement de sa formation, on trouve comme premier modèle de l'animal futur la plaque germinative sillonnée au milieu par une ligne qui sera plus tard l'épine dorsale; à peu près ainsi :

» Plus tard cela s'allonge, et l'on observe comme un modèle déjà un peu plus complet de l'animal futur, une division de cette ligne par les rudiments des vertèbres, à peu près comme suit :

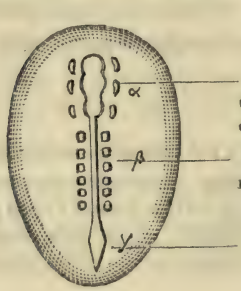

α Tête future avec les trois masses principales du cerveau et les trois vertèbres du crâne.

β Colonne vertébrale future avec la moelle épinière.

γ Fin de la moelle épinière.

» A proprement parler, cette forme est donc le premier *canon* de toute autre organisation du squelette futur, car, d'après son mode de production et de développement, doit se régler toute l'organisation.

» Or, il y a des rapports extrêmement intéressants quand on examine les relations de longueur de la colonne vertébrale libre dans *l'enfant nouveau-né* et dans l'adulte. Chez le premier (c'est-à-dire à la fin de la vie fœtale), on trouve que la longueur de toutes les 24 vertèbres libres (du premier atlas jusqu'à la dernière vertèbre lombaire) correspond, dans un enfant normal, très-précisément à $\frac{1}{3}$ de la longueur de la même colonne vertébrale libre (24 vertèbres), mesurée chez l'adulte, à la fin de l'époque de la croissance, par une ligne perpendiculaire du *processus spinosus atlantis* jusqu'au *processus spinosus vertebrae lumbares ultimae.*

» Donc, si l'on prend dans un squelette assez normal la mesure de sa colonne vertébrale libre (24 vertèbres) par une ligne perpendiculaire de l'atlas jusqu'à la dernière vertèbre, et si on divise cette ligne *aa'* en trois parties égales, α, β, γ, puisqu'elle passe par trois régions du corps (cou, poitrine, abdomen), on trouve à chacune de ces parties une gran-

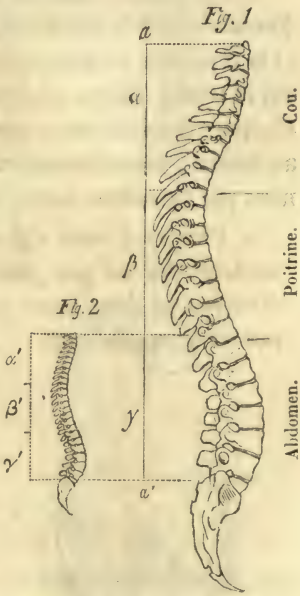

1. Colonne vertébrale de l'adulte.
2. Idem de l'enfant nouveau-né.

deur que je nommerai le *module organique* de la *proportion humaine*, et qui, comme je viens de le dire, correspond à toute la longueur de l'épine dorsale libre de l'enfant nouveau-né qui se divise de nouveau en trois modules, α', β', γ'.

» A présent, je vous prie de prendre sur un squelette d'adulte normal la longueur *aa'* (je fais cela ordinairement avec une longue bande de papier assez fort), divisez-la en trois parties (on n'a qu'à replier deux fois cette bande ═══, car dans ces choses il ne faut jamais chercher la rigueur mathématique), et vous serez étonné de voir comme ce module (α) est, pour la plus grande partie du squelette, *le vrai mètre*, la vraie grandeur décisive.

» En commençant par *la tête*, vous trouverez la hauteur (toutefois sans la mâchoire, qui est une extrémité de la tête) et la longueur mesurées exactement par ce mètre; de plus, sur le tronc, chaque clavicule avec l'acromion, le sternum, chaque omoplate est mesurée par la même grandeur. Quant au bassin, trois dimensions (1, 2, 3) sont de nouveau données par ce même mètre, ainsi que l'indique la figure.

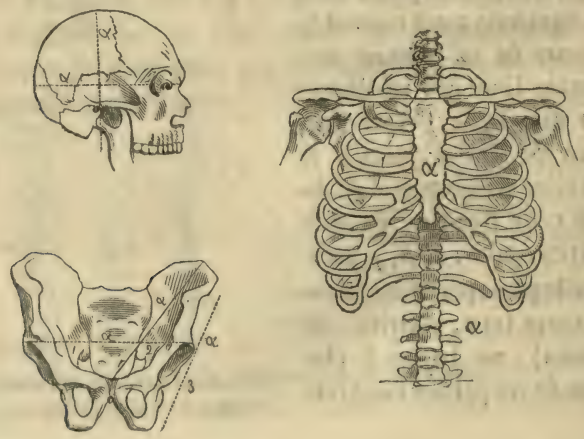

» Quant aux extrémités, la longueur normale *du bras* (1) est mesurée par *trois* modules; *la main* (2) par *un*; la longueur du *pied libre* (3) par *un*; le *tibia* (4) par *deux*; le *fémur* (5) par *deux et demi*.

» De manière qu'ordinairement toute la longueur de la figure s'étend à 9 $\frac{1}{2}$ modules.

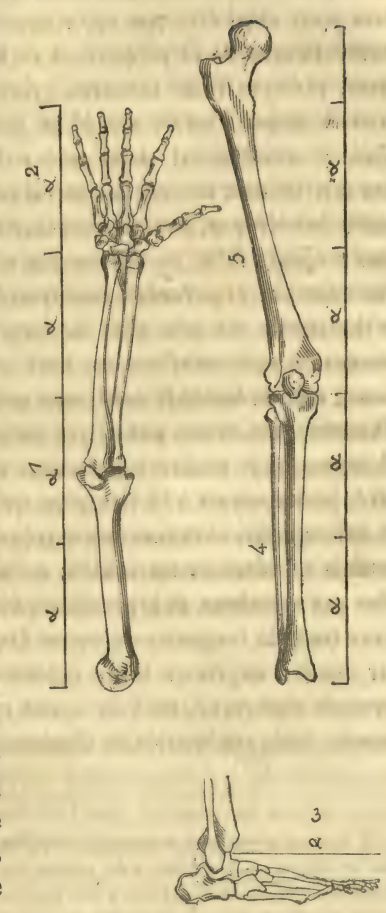

» Je ne veux pas à présent entrer dans de plus grands détails; mais vous voyez, d'après cela, combien ce module est important pour toute division organique de notre corps; et comme preuve que les dimensions sont justes, vous n'avez qu'à regarder la statuette *canonique* que je vous envoie, et sur laquelle vous trouverez marqués tous les points de la mesure du module. Or donc, on peut dire qu'un module (qui est pour notre corps la même chose que le module de l'architecte pour la colonne) est trouvé, et qu'il est trouvé

et établi *sur une base physiologique et philosophique;* on aura pour ainsi dire par cette construction *le juste milieu mathématique de la proportion de notre organisme;* je dis juste, puisque cette mesure, prise avec toute la rigueur mathématique, serait un idéal qui ne pourra jamais se réaliser entièrement dans une nature humaine. Je n'ai pas fait donner de *sexe* à cette statuette module; et il est facile de voir que, pour former une *individualité vivante,* il faut toujours faire *varier un peu ce module ou canon* (1). Par exemple, si je voulais construire le corps d'une femme, je donnerais un peu plus de largeur aux épaules, et je donnerais aux membres un tant soit peu moins de volume, etc. Je ferais le contraire pour construire un corps d'homme. De même pour faire varier les individualités de l'homme, si je voulais représenter un Cicéron ou un Leibnitz, je donnerais à la tête plus qu'un module de hauteur et de longueur, et moins aux extrémités. Au contraire, si je voulais représenter un athlète ou un géant, je donnerais plus aux membres, et je prendrais 10 modules ou davantage pour toute la longueur du corps. On pourrait même parvenir ainsi à exprimer toute espèce de proportion par une *formule algébrique,* où l'on aurait toujours les mêmes éléments, mais augmentés ou diminués dans leur valeur.... »

---

(1) Ces variations sont surtout très-intéressantes, quand on se met à étudier les différences de grandeur des parties aux différents âges. Par exemple, dans l'enfant nouveau-né, la tête a une hauteur de deux modules et une longueur de $2\,^1/_2$; la main cependant et l'omoplate ont déjà un module comme dans l'adulte, ce qui repose sur des lois importantes de morphologie, etc.

C.

Tératologie végétale. — *Coryphyllie d'un* Gesneria, *genre de monstruosité où la feuille termine l'axe végétal;* par M. Ch. Morren, membre de l'Académie.

Que les feuilles soient des parties appendiculaires de l'axe ascendant, il n'y aurait aucun moyen d'ébranler cette base fondamentale de toute la philosophie botanique, et par suite, il faut bien admettre que l'extrémité organique d'une plante est toujours la fin même de cet axe, quelle que soit sa forme, et non l'annexe de cet axe. Quand les morphologistes ont expliqué les vraies causes des insertions oppositifoliées, ils ont dû voir par les yeux de l'esprit une usurpation organique, la métamorphose de l'axe en vrille, en épine, etc., et le développement hypertrophique du rameau provenant du bourgeon axillaire de la feuille. La structure de la vigne, celle du *Phytolacca,* etc., n'ont pas reçu d'autres interprétations.

Cependant, dans les folioles des feuilles composées, on a été enclin à voir plutôt des feuilles véritables que des divisions d'un organe appendiculaire réfléchissant dans ses parties la forme du tout, et là, dans les impari-pennées, on a dû reconnaître qu'une foliole peut devenir terminale; mais, quant à la théorie de l'axe, l'objection tombe, puisque évidemment, la désarticulation le prouve, tout l'appareil nommé feuille composée, ne peut faire partie de l'axe; il y est appendu, il est latéral, il est annexe, voilà tout : donc la foliole terminale ne prouve rien dans l'ordre d'idées qui nous occupe.

Ce serait une anomalie contraire à toutes les lois de la nature qu'un axe terminé par une feuille, et ici nous

entendons cette terminaison par un épanouissement des fibres de la tige elle-même et non par une feuille à l'état d'appendice. Et en effet, ce cas anormal doit être très-rare, car nous en avons vainement cherché un seul exemple dans les ouvrages de tératologie végétale que nous possédons. M. Moquin-Tendon, entre autres, n'en dit pas un mot.

Cependant, depuis deux ans que nous cultivons dans nos serres particulières le *Gesneria Geroltiana* (Kth. et Bouché), il nous est déjà arrivé deux fois de constater un cas de tératologie que nous nommons *Coryphyllie* (de κορυφη, bout d'en haut, et φῦλλον, feuille, feuille du bout d'en haut), parce que, dans cette structure, il y a en effet, pour les yeux, une feuille réellement terminale de l'axe, tandis que l'intelligence trouve ailleurs sa place, son insertion et sa nature.

Laissons-nous d'abord décrire le fait dont la planche est destinée à donner une idée. Une tige centrale porte deux feuilles opposées, de l'aisselle desquelles s'échappent deux rameaux ordinaires, rameaux qui, à leur tour, ont des feuilles opposées et se terminent par des inflorescences cimeuses en thyrses. Mais la tige centrale, grosse du double des rameaux, continue son chemin et va se terminer par une énorme lame de feuille ayant quatre fois la longueur et la largeur des feuilles ordinaires. Ainsi les feuilles ordinaires mesuraient 7 centimètres de longueur sur 6 ½ de largeur, et la feuille terminale en avait 29 de longueur et 27 de largeur. Cette feuille énorme se marbrait de pourpre, de rose et de brun tout le long des nervures, ce que font aussi, mais moins, quelques feuilles ordinaires de cette espèce.

On le conçoit facilement, cette coryphyllie devait trouver son explication; la nature ne pouvait forfaire à

Coryphyllie d'un Gesneria geroldtiana.

ses lois, et l'entente des œuvres de la création ne devait pas faillir devant une gesnérie. Or, en regardant attentivement, on observait sur la longueur de l'axe central une ligne horizontale, à partir de laquelle les fibres devenaient plus visibles et la surface plus linéolée. Cette ligne offrait, d'un côté, un point d'atrophie. Cela semblait un nœud, et c'était, aussi bien au moral qu'au physique, tout le nœud du monstre.

En effet, il nous semble évident que l'axe a continué d'exister comme axe seulement jusqu'à cette ligne, mais là une feuille latérale, celle de gauche, s'est seule développée, en prenant à elle et à son profit exclusif, la substance organique et de la feuille de droite et du bourgeon terminal, donc du thyrse floral qui devait, dans la structure normale, couronner cette tige. De là, cette soudure par mixtion. De cette assimilation intime de la substance d'autrui au profit exclusif de son propre développement, est venue l'hypertrophie extraordinaire de cette feuille terminale; de là est venu l'aspect étrange de cette monstruosité qui ne trouve pas d'analogue dans les exemples d'hypertrophie connus.

Évidemment la feuille terminale s'est colorée, comme nous l'avons dit, parce que, malgré l'intime mixtion des tissus vivants dans ses diachymes, la nature des cellules qui eussent formé les fleurs, n'a pas tout à fait changé, et ces couleurs redisent à l'esprit les teintes de la corolle.

—

De la théorie électro-chimique dans ses rapports avec la loi des substitutions; par M. Martens, membre de l'Académie.

Parmi les théories générales dont la chimie s'est enrichie depuis le commencement du XIX^e^ siècle, une des plus importantes est sans contredit la théorie électro-chimique, due aux travaux de Berzélius et de Davy. Aucune théorie ne lie entre eux un plus grand nombre de faits et ne les explique d'une manière plus satisfaisante. Sans la théorie électro-chimique, nous ne pourrions nous rendre raison des qualités acides ou basiques des corps composés, ni des modifications que ces qualités éprouvent par les changements survenus dans la composition de ces corps. C'est encore la théorie électro-chimique qui nous permet de comprendre les changements de propriétés chimiques, survenus dans un corps dont l'état électrique a été modifié par l'une ou l'autre circonstance; c'est à elle que viennent se rattacher les phénomènes de passivité du fer et d'autres métaux, qui, en définitive, se réduisent à des modifications dans l'état électrique de ces corps (1).

---

(1) Je sais que ces modifications d'état électrique ne sont pas admises par tous les savants, et que la plupart attribuent les phénomènes de *passivité* du fer à des altérations chimiques que le métal a subies à sa surface; mais, d'un côté, ces altérations sont loin d'avoir été constatées dans le fer passif, et, d'autre part, les modifications qu'il a subies dans son état électrique et que le galvano-multiplicateur démontre (voir mon *Mémoire sur les variations de la force électromotrice du fer*, dans le tome XIX des *Nouveaux Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles*), se rencontrent aussi dans des corps dont la surface n'est pas chimiquement altérable. Ainsi le verre, qui de-

Il importe donc que cette théorie ne soit pas sujette à être contestée dans ses bases; c'est cependant ce qui a lieu depuis quelques années. Les phénomènes que présentent les composés formés suivant la loi des substitutions, dont la découverte est due, en grande partie, aux travaux de M. Dumas, ont jeté beaucoup d'hésitation dans les esprits.

On s'est demandé si ces phénomènes étaient bien conciliables avec la théorie électro-chimique et s'ils ne renversaient pas celle-ci complétement. Telle est, jusqu'à un certain point, l'opinion de l'illustre chimiste français et de la plupart de ses disciples. Si cette opinion devait prévaloir dans la science, la théorie électro-chimique ne pourrait plus guère être invoquée pour l'explication des phénomènes chimiques. Mais, je suis loin de penser qu'il en soit ainsi; je crois, au contraire, que la loi des substitutions et la théorie électro-chimique ne sont, en aucune manière, en contradiction l'une avec l'autre, et si l'on a prétendu le contraire, c'est qu'on s'est fait une idée fausse de l'état électrique des composés désignés sous le nom de *radicaux lumtiples*.

---

vient généralement électro-positif par le frottement, s'il a été préalablement fortement chauffé, puis refroidi, prend ensuite, par le frottement avec le cuir ou la soie, l'électricité négative. De même, si un bâton de verre ordinaire ou électro-positif est plongé dans de l'acide nitrique ou sulfurique concentrés, puis lavé jusqu'à ce que l'eau de lavage ne soit plus acide, et ensuite desséché à l'air, il devient encore électro-négatif par le frottement. Les alcalis agissent différemment. Un cylindre de verre qui a été plongé dans une liqueur alcaline reste constamment positif. Le cristal de roche, le spath fluor, le gypse, le spath pesant nous présentent des phénomènes analogues (Heintz, *Annalen von Poggendorff*, t. LIX, p. 305). En présence de ces faits, qui pourrait s'étonner que la chaleur et le contact de l'acide nitrique concentré puissent rendre le fer électro-négatif sans altérer chimiquement sa surface?

On sait que la chimie admet deux catégories de corps composés, savoir : des composés qui ne fonctionnent jamais comme corps simples et dont les propriétés chimiques sont une conséquence de la nature et du groupement de leurs molécules constituantes, et d'autres qui, quoique corps composés, ne fonctionnent pas comme tels, mais se comportent dans les diverses réactions chimiques à l'instar des corps simples. C'est parce que, dans la théorie électro-chimique, ces deux classes de corps ont été confondues, parce qu'on a voulu appliquer aux uns les lois qui ne sont applicables qu'aux autres, que la doctrine a paru être en défaut dans une foule de cas. Le but de cette notice est de montrer que, sous le point de vue électro-chimique, les radicaux multiples ne sauraient jamais être assimilés aux composés ordinaires, et que de là, est venue l'erreur de ceux qui ont cru que les propriétés de certains dérivés devaient s'éloigner beaucoup de celles des substances primitives qui leur avaient donné naissance, par cela même qu'un élément électro-positif de ces dernières avait été remplacé par un élément électro-négatif pour former les dérivés en question. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, l'analogie des qualités de l'acide chloracétique avec celles de l'acide acétique a paru être une anomalie dans la théorie électro-chimique, puisque le chlore, élément électro-négatif, a remplacé ici l'hydrogène, élément très-électro-positif, sans que l'état électrique du composé se soit sensiblement modifié.

Ce phénomène et d'autres analogues ne s'expliqueraient certainement pas, s'il fallait admettre que dans chaque composé, quel qu'il fût, un élément conserve toujours l'état électrique qui lui est propre; mais il est facile de montrer par expérience qu'il n'en est pas ainsi, et que ce

qui distingue les radicaux multiples des composés ordinaires, c'est qu'ils ont, à l'instar des corps simples, un état électrique spécial et qui est indépendant de celui de leurs éléments. Dans les composés ordinaires, au contraire, on peut toujours admettre deux éléments à états électriques opposés, une espèce de dualisme électrique, vu leur facile décomposition par la pile, qui est généralement d'autant plus aisée à se faire que l'opposition entre les états électriques des éléments est plus marquée. Ainsi l'eau, quoique formant un composé très-stable, difficile à décomposer par le jeu des affinités, se décompose très-facilement par un faible courant galvanique, à raison de l'antagonisme électrique très-marqué entre l'oxygène et l'hydrogène. Il n'en serait pas de même si l'opposition entre les états électriques des éléments de l'eau ne s'était pas, en quelque sorte, conservée dans la combinaison, ou, en d'autres termes, si ces éléments n'avaient pas conservé leur tendance à reprendre l'état électrique qui leur est propre, sous l'influence des pôles de la pile. Si l'on prend, par exemple, le cyanogène à l'état de solution, on ne parviendra pas à le décomposer par la pile comme l'eau, quoiqu'il forme un composé chimique dont les éléments ne paraissent pas avoir, l'un pour l'autre, la même affinité que celle qu'ont entre eux les éléments de l'eau. C'est que le cyanogène, même sous l'influence de la pile, ne se comporte pas comme un corps composé, et, par conséquent, que ses éléments n'offrent pas, dans leur combinaison, la même opposition électrique qu'ils présentent lorsqu'ils sont isolés ou simplement mêlés. Pour m'en assurer, j'ai mis sur le trajet du courant d'une pile à la Cruickshanks de 80 couples, zinc et cuivre (les plaques ayant 5 sur 8 centimètres de côté), une solution de ferro-cyanure

de potassium, qui, comme on sait, peut être envisagé comme un composé de cyanure de potassium et de cyanure ferreux. Dans cette circonstance, le cyanure de potassium est décomposé de préférence au cyanure de fer, sans doute, comme offrant un dualisme électrique plus prononcé entre ses éléments; du cyanogène se rend au pôle positif, et comme il y a, en même temps, un peu d'eau décomposée par le courant, il se dégage aussi tant soit peu d'oxygène à ce pôle; au pôle négatif apparaissent de la potasse et de l'hydrogène; la potasse provient, sans doute, de la réaction du potassium sur l'eau de la solution; en outre, on voit se former au pôle positif du bleu de Prusse, provenant de la réaction de l'oxygène naissant sur du proto-cyanure de fer, qui, passant en partie à l'état de sesqui-cyanure, se transforme ainsi en bleu de Prusse. Si on laisse se prolonger longtemps la réaction et que le bleu de Prusse, produit au pôle positif, vienne à se mêler à la potasse, formée au pôle négatif, on voit se déposer du sesqui-oxyde de fer, par suite de la réaction chimique de la potasse sur le bleu de Prusse. Ce sont là des réactions secondaires, qui n'ont pas de rapport direct avec la décomposition électro-chimique produite par le courant.

Ce qu'il y a de remarquable dans cette expérience, c'est que le cyanogène s'est comporté comme un corps simple, même sous l'influence d'une forte pile; c'est donc un corps doué d'une stabilité de composition, et surtout d'une individualité électrique, qui lui permettent de remplir toutes les fonctions des corps simples. L'opposition d'état électrique des éléments, qui dans les composés ordinaires est si manifeste, du moins sous l'influence du courant galvanique, et qui explique leur facile décomposition par la pile, est ici complétement masquée et comme annulée, et quoi-

que formé d'éléments électro-positifs, le cyanogène offre une énergie électro-négative très-prononcée, comparable à celle du chlore ou du brome : de sorte que l'on peut dire que, dans un radical composé, l'état électrique est indépendant de celui des éléments, soit que la qualité électrique de l'un ou de l'autre de ces éléments ait été modifiée, comme cela a lieu dans les métaux rendus *passifs* (ce qui peut faire disparaître l'antagonisme électrique des éléments), soit que, par l'intimité de leur combinaison, l'opposition électrique entre les éléments du radical ait disparu ou se soit considérablement affaiblie, de manière à ne pouvoir guère se reproduire sous l'influence de la pile.

Il ne faudrait cependant pas conclure de ce qui précède qu'aucun radical multiple ne soit susceptible d'être décomposé par la pile : car si le radical est peu stable par suite de la faible affinité de ses éléments et qu'il ne saurait exister qu'en combinaison avec d'autres corps, il se pourrait qu'il fût décomposé par la pile d'une manière indirecte, tout en admettant qu'il n'y eût entre ses éléments qu'une opposition électrique peu ou point appréciable. Ainsi, les carbures d'hydrogène, dont les éléments offrent naturellement peu de différence dans leur état électrique et qui peuvent par cela même jouer d'autant plus facilement le rôle de radicaux, se décomposent assez facilement sous l'influence du courant galvanique, toutes les fois qu'ils ne peuvent exister à l'état de liberté ou dégagés des combinaisons dans lesquelles ils entrent; mais, dans ce cas, la décomposition n'a lieu que lorsque le radical vient à être isolé par la pile du corps avec lequel il était combiné et sans lequel il ne peut continuer à exister.

Nous avons un exemple de cette réaction dans la ma-

nière dontse comportent avec la pile plusieurs acides organiques ternaires, qui sont, pour la plupart, des composés d'oxygène et d'un carbure hydrique, jouant le rôle de radical. Lorsqu'un de ces acides vient à être décomposé par le courant qui sépare l'oxygène du radical électropositif, ordinairement alors ce dernier, à raison de sa grande instabilité, se décompose en quelque sorte spontanément, et il y a du carbone déposé au pôle positif, en même temps que de l'hydrogène est mis à nu au pôle négatif, sans doute parce que ces éléments reprennent leurs états électriques opposés au moment de leur mise en liberté ou au moment de la décomposition du radical.

On peut facilement constater cette réaction au moyen d'une solution d'acétate de plomb, qu'on soumet à l'action du courant d'une pile à la Cruickshanks; une pile de 10 à 12 couples suffit. Dans cette expérience, l'électrode positif de la pile, que je suppose être un fil de platine, se couvre de charbon, en même temps que le pôle négatif se couvre de plomb réduit : ici c'est l'instabilité du radical *acétyle*, plutôt que l'action électrique du courant, qui détermine la décomposition de ce corps, et tout porte à croire que le courant galvanique ne parviendrait pas à défaire le radical, si celui-ci pouvait avoir une existence propre, indépendante, c'est-à-dire s'il pouvait se maintenir à l'état libre en dehors de toute combinaison avec un autre corps.

Ainsi, M. Kolbe a reconnu depuis peu qu'en décomposant l'acétate de potasse par la pile, il se rendait au pôle positif du gaz *méthyle* avec de l'acide carbonique et au pôle négatif de l'hydrogène. Ici le carbure hydrique, isomère avec le radical *méthyle*, a résisté à l'action décomposante de la pile, malgré l'instabilité de ces sortes de composés; c'est que ce carbure peut exister à l'état de liberté; car

M. Kolbe l'a obtenu aussi en décomposant l'éther cyanhydrique (cyanure éthylique) par le potassium.

Puisque l'opposition électrique entre les éléments des radicaux composés n'est pas bien prononcée, comme le montre la difficulté de leur décomposition par la pile, nous devons admettre que l'état électrique de chaque élément ne s'est pas conservé intact dans la combinaison et, par conséquent, que l'état électrique de celle-ci est indépendant de celui des éléments pris isolément. Dès lors, on comprend que l'un de ces éléments pourra être remplacé par un autre, sans que l'état électrique du radical en soit profondément modifié. Ainsi, en remplaçant dans le radical de l'acide acétique, l'hydrogène par le chlore, on ne changera pas sensiblement ceux des caractères de l'acide qui sont subordonnés à son état électrique, tels que l'acidité, la capacité de saturation, etc., puisque le radical lui-même n'aura pas éprouvé d'altération sensible dans son état électrique.

La théorie électro-chimique n'a donc aucune modification à subir du chef des décompositions par substitution, tant que ces décompositions ne s'appliquent qu'aux radicaux multiples jouant le rôle de corps simples, et que le radical reste intact pendant la réaction, ou conserve sa constitution moléculaire. Mais si le radical venait à subir une transformation complète, les circonstances ne seraient plus les mêmes. Lorsque l'alcool ou l'éther se changent en acide acétique par la substitution de deux équivalents d'oxygène à deux équivalents d'hydrogène de l'*éthyle* C^4H^5, ce dernier radical a été décomposé ou modifié, et il s'est produit un nouveau radical, l'*acétyle* C^4H^3, d'une constitution moléculaire toute différente; aussi l'alcool a changé de caractère électrique : il est devenu acide, de neutre qu'il était.

Ce qui fait le grand mérite de la théorie électro-chimique, c'est qu'aucune théorie ne lie mieux entre eux les faits connus jusqu'ici, aucune ne se prête aussi bien à l'explication des phénomènes qui tiennent aux caractères d'acidité ou d'alcalinité des composés binaires. Ainsi, si les oxydes métalloïdiques sont le plus souvent acides, c'est que le caractère électro-négatif de l'oxygène y est ordinairement prédominant, vu que les métalloïdes électro-positifs n'ont généralement qu'un équivalent peu élevé; aussi faut-il un corps d'une grande énergie électro-positive, tel que l'hydrogène, pour contre-balancer ou neutraliser, en quelque sorte, l'état électro-négatif de l'oxygène dans les composés formés suivant la loi des proportions définies. Au contraire, les oxydes métalliques sans excès d'oxygène sont généralement basiques et très-rarement acides, parce que l'équivalent des métaux électro-positifs l'emporte notablement en poids sur celui de l'oxygène, ce qui doit faire prédominer l'état électrique du métal dans la combinaison, et, par conséquent, rendre celle-ci généralement électro-positive ou basique. Si certains métaux forment toujours avec l'oxygène des composés acides, on peut l'attribuer à leur état électrique; car bien des métaux, comme on sait, ne sont que faiblement électro-positifs et jouent plutôt le rôle de corps électro-négatifs.

Si les chlorures, les bromures, les iodures métalliques sont moins basiques que les oxydes correspondants des mêmes métaux, c'est que l'équivalent du chlore, du brome ou de l'iode l'emporte de beaucoup en poids sur celui de l'oxygène, et qu'ainsi l'état électrique d'un chlorure métallique doit se rapprocher plus de celui du chlore, que l'état électrique d'un oxyde ne se rapproche de celui de l'oxygène. Voilà pourquoi il y a si peu de chlorures basi-

ques comparativement au nombre des oxydes basiques, et qu'aux oxydes métalliques basiques correspondent souvent des chlorures neutres. Par la même raison, tous les métaux acidifiables ou dont les oxydes ont un caractère acide plus ou moins prononcé (ce qui peut tenir, soit à ce que le métal n'est que faiblement électro-positif, soit à ce que son équivalent est peu élevé, ou à ces deux circonstances réunies), doivent donner naissance à des chlorures correspondants plus acides; c'est ce que l'expérience confirme. Pour ne donner ici qu'un exemple de cette règle générale que je crois devoir poser, prenons le chlorure mercurique correspondant à l'oxyde mercurique. Ce dernier n'étant que faiblement basique, le chlorure pourra avoir une réaction légèrement acide; aussi rougit-il la teinture de tournesol et se combine-t-il avec les chlorures des métaux alcalins, qui ont aussi assez de réaction basique pour faire retourner au bleu la couleur de tournesol rougie par le chlorure mercurique.

Le soufre, dont l'équivalent n'est que le double de celui de l'oxygène, donne avec les métaux des composés dont l'état électrique doit être analogue à celui des oxydes correspondants; car s'il est moins électro-négatif que l'oxygène, d'un autre côté, son équivalent étant double, l'influence de son état électrique dans la combinaison doit être à peu près la même que celle de l'oxygène dans les composés analogues de même base ou de même radical; aussi le caractère basique ou acide des sulfures est généralement le même que celui des oxydes correspondants; c'est ce qui a fait rapprocher le soufre de l'oxygène, quant à ses propriétés chimiques.

La théorie électro-chimique nous fait comprendre encore pourquoi le protoxyde d'un métal est plus basique que son

bioxyde; pourquoi, lorsqu'un métal, comme le manganèse, offre divers degrés d'oxygénation, les composés les plus oxygénés peuvent être acides, ceux qui le sont moins peuvent être neutres ou indifférents, tandis que le moins oxygéné sera basique. De même, lorsque l'oxygène forme divers acides en se combinant en diverses proportions avec un métalloïde, c'est le composé le plus oxygéné qui, étant le plus électro-négatif, constitue aussi l'acide le plus puissant.

On le voit, les principaux phénomènes chimiques viennent admirablement se rattacher à la théorie électro-chimique, pourvu toutefois que l'on admette, ce qui jusqu'ici avait été perdu de vue par les chimistes, qu'un corps simple ne porte pas toujours dans les combinaisons dont il fait partie, l'état électrique qui lui est propre dans les circonstances ordinaires. On conçoit, au reste, que, de même que les propriétés chimiques d'un composé peuvent parfois être indépendantes de celles de ses éléments, comme cela a lieu dans les radicaux multiples, de même aussi sa qualité électrique pourra être indépendante de celles qui sont généralement propres à ses éléments, soit que l'un ou l'autre de ces derniers entre dans la combinaison avec un état électrique modifié, soit que, par l'intimité de la combinaison, l'opposition entre les états électriques des éléments ait complétement disparu.

Nous sommes ainsi amenés à admettre deux classes de composés très-distinctes, les uns, dans lesquels les éléments conservent leurs états opposés d'électricité, et dans ce cas, la prédominance de l'un ou de l'autre de ces états détermine la qualité électrique du composé et, par suite, sa tendance acide, basique ou neutre; les autres, dans lesquels les états électriques des éléments n'offrent point

d'opposition bien marquée ou ont été modifiés de manière à ce que l'état électrique du composé ne soit plus une conséquence directe de l'état électrique ordinaire de ses éléments. Ces composés, vu l'absence du dualisme électrique entre leurs molécules constituantes, ne sont guère susceptibles de décomposition par la pile, et jouent, par cela même, le rôle de corps simples. On conçoit, d'après cela, que le chlore puisse se substituer à l'hydrogène dans le radical de l'acide acétique sans changer l'état électrique de ce dernier. Il est possible, au reste, que le chlore, en prenant la place de l'hydrogène dans le radical *acétyle*, subisse un changement dans son état électrique, de même que le fer en subit lorsqu'il devient passif.

Quoi qu'il en soit, toute modification dans l'état électrique d'un élément faisant partie d'une combinaison, doit influer sur les propriétés de cette dernière, et être ainsi une cause d'*allotropie*. Aussi je ne suis pas éloigné de croire que celle-ci ne dépende parfois de cette circonstance, et peut ainsi se rattacher, dans quelques cas, aux phénomènes de *passivité* des métaux, qui, depuis peu d'années, ont tant exercé la sagacité des chimistes.

Il est surprenant que l'illustre auteur de la théorie électro-chimique, Berzélius, n'ait pas aperçu la différence qu'il y avait, sous le point de vue électrique, entre les radicaux multiples et les composés ordinaires; il n'aurait pas eu besoin alors de recourir à des hypothèses peu vraisemblables sur la constitution moléculaire des composés organiques qui nous offrent des dérivés obtenus par voie de substitution. Ainsi, d'après le célèbre chimiste suédois, pour concevoir comment l'acide acétique a pu conserver la même capacité saturante après la substitution du chlore à l'hydrogène, il faut le considérer comme de l'acide oxa-

lique uni à un carbure hydrique, jouant le rôle de copule neutre et qui, n'influant pas sur l'acidité du composé, peut être modifié par substitution, sans que l'acide copulé perde ses caractères; mais la plupart des faits s'opposent à cette manière de voir sur la constitution de l'acide acétique. Que deviendrait, dans ce cas, la théorie de l'*acétyle*, considéré avec raison comme radical de l'acide acétique? Tant qu'on maintiendra l'existence de l'acétyle comme radical commun à l'aldéhyde et à l'acide acétique (et il est difficile de faire autrement), on ne pourra considérer l'acide acétique comme de l'acide oxalique copulé. Cette vue ne s'accorde pas non plus avec le mode de décomposition de l'acide acétique par le courant de la pile. Nous avons, en effet, vu plus haut que, dans la décomposition de cet acide, uni à l'oxyde de plomb, le carbone se déposait au pôle positif; or, si l'acide était formé d'acide oxalique et d'une copule, la décomposition qui atteindrait l'acide oxalique ne saurait avoir lieu avec dépôt de charbon au pôle positif, mais bien au pôle négatif; et en supposant que pendant l'action de la pile sur l'acétate de plomb, la décomposition n'atteignît que la copule, il devrait se former de l'oxalate de plomb insoluble ou de l'acide oxalique; ce qui n'est pas.

D'ailleurs, le mode de décomposition de l'acide acétique dans les expériences de M. Kolbe, qui a soumis au courant de la pile de l'acétate de potasse, s'accorde parfaitement avec l'opinion généralement reçue que l'acide acétique est un oxacide d'acétyle $(C^4H^3)O^3$. On peut supposer, en effet, que, dans la décomposition électro-chimique de l'acétate de potasse, $C^4H^3O^3$, KO; HO, le courant produit : 1° la séparation de l'acide d'avec la potasse; 2° la décomposition de l'eau d'hydratation du sel; 3° la décomposition de l'acide,

qui, dès qu'elle a lieu, s'accompagne d'une réaction chimique secondaire, en vertu de laquelle l'oxygène naissant sépare une certaine quantité de carbone de l'acétyle, radical instable, forme avec elle de l'acide carbonique, et transforme ainsi l'acétyle en méthyle (C^2H^3), radical assez stable pour pouvoir exister à l'état de liberté. Cette décomposition électro-chimique se représente parfaitement par l'équation suivante :

$$C^4H^3O^3, KO; HO = (C^4H^3O^3 + O) + (KO + H) = (C^2H^3 + C^2O^4) + (KO + H).$$

Si, dans la décomposition de l'acétate de plomb, on ne recueille pas de méthyle en quantité sensible, cela tient probablement à ce que ce dernier ne peut se former ou se maintenir en présence de l'oxyde de plomb, qui se réduit facilement sous l'influence de la pile et au contact des carbures hydriques; d'où formation d'eau, de plomb métallique et de carbone.

On comprend, au reste, qu'au moment de la décomposition d'un atome d'acétate au pôle positif de la pile, l'oxyde de plomb naissant, au lieu d'aller s'unir à l'acide de l'atome salin contigu, d'après la théorie de Grothus, pourra réagir sur le radical *méthyle* naissant et le décomposer.

Quoi qu'il en soit, on voit que jusqu'ici aucun fait connu n'a ébranlé la théorie électro-chimique et qu'en thèse générale, malgré quelques exceptions apparentes fournies par les radicaux multiples ou par les décompositions avec substitution, on peut admettre que l'état électrique d'un composé ordinaire, ainsi que les propriétés qui en découlent, dépendront de l'état électrique de ses éléments. Cette loi vient encore de recevoir une espèce de sanction par la belle découverte du diamagnétisme. On sait maintenant

que tous les corps sont plus ou moins influencés par les forces magnétiques, mais suivant deux modes différents et opposés; ce qui les a fait ranger en deux classes, l'une dont le fer est le type, comprenant les corps magnétiques ordinaires, c'est-à-dire ceux qui sont attirés par l'aimant; l'autre comprenant les corps *diamagnétiques*, qui éprouvent une influence tout opposée de la part du magnétisme; ainsi tandis que chaque particule d'un corps magnétique est attirée, chaque particule d'un corps diamagnétique est repoussée par l'un et l'autre pôle d'un aimant. Ces deux modes d'actions sont dans le même rapport d'antagonisme, l'un par rapport à l'autre, que les états positif et négatif de l'électricité. Le nombre de corps simples magnétiques est très-limité : ce sont le fer, le nickel, le cobalt, le manganèse, le chrome, le cerium, le titane, le palladium, le platine et l'osmium. Tous les autres corps simples, soit solides, soit liquides, sont diamagnétiques, et celui qui l'est au plus haut degré, c'est le bismuth. Mais ce qui doit surtout ici appeler notre attention, c'est que les propriétés magnétiques des corps composés, comme leurs qualités électriques, dépendent généralement de celles de leurs éléments, et ces corps sont rendus magnétiques ou diamagnétiques suivant la prédominance de l'une ou de l'autre de ces conditions dans leurs parties constituantes.

En résumé, je crois pouvoir conclure :

1° Que la théorie électro-chimique n'est pas en désaccord avec la loi des décompositions par substitution;

2° Que l'on peut généralement prévoir l'état électrique d'un composé et, par suite, sa qualité acide, basique ou neutre, en tenant compte de l'état électrique de ses éléments et du poids relatif par lequel ils entrent dans la combinaison;

3° Que l'élément qui entre dans la combinaison en plus forte masse ou avec l'équivalent le plus élevé et dont la tendance électrique est la plus prononcée, tend à imprimer son état électrique au composé;

4° Que les radicaux multiples font seuls exception à la règle précédente et que leur état électrique est plus ou moins indépendant de celui de leurs éléments; ce qui fait qu'ils jouent le rôle de corps simples, même sous l'influence d'un courant galvanique, qui est ordinairement impuissant à les décomposer;

5° Que l'état électrique des corps est la principale cause de leurs réactions chimiques, et qu'il ne saurait se modifier sans que les propriétés chimiques ne changent à leur tour.

6° Que, tout en supposant que l'attraction moléculaire ou la force d'adhésion, qui s'exerce entre les molécules de nature différente comme entre celles de même nature, suffise pour maintenir les combinaisons chimiques, on doit admettre que les attractions électriques sont généralement nécessaires pour les produire, ne fût-ce que pour amener un rapprochement suffisant entre les molécules constituantes; ce qui explique la relation intime que nous voyons exister entre les états électriques des corps et leurs tendances à se combiner;

7° Que, pour établir l'échelle des affinités des corps ou de leurs tendances à se combiner, il faut tenir compte, non-seulement de leurs différences électriques; mais encore de leur état physique, qui peut plus ou moins favoriser la combinaison, et surtout du poids de leur équivalent. Ainsi le chlore, quoique moins électro-négatif que l'oxygène, a plus de tendance à se combiner avec l'hydrogène et avec les métaux, parce qu'il agit par une plus grande

masse, ou, en d'autres termes, qu'il a un équivalent beaucoup plus élevé que l'oxygène;

8° Que la neutralité des chlorures, bromures et iodures métalliques, comparativement à l'état basique des oxydes correspondants, s'explique par l'excès en poids des équivalents du chlore, du brome et de l'iode sur celui de l'oxygène.

La prochaine séance est fixée au dimanche 15 décembre; et la séance publique de la classe au lundi 16 décembre, à 1 heure.

CLASSE DES LETTRES.

Séance du 27 novembre 1850.

M. le chanoine De Ram, directeur.
M. Quetelet, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. le chevalier Marchal, le baron de Gerlache, le baron de Stassart, Roulez, Lesbroussart, Gachard, Borgnet, le baron Jules de Saint-Genois, Van Meenen, De Decker, Snellaert, Carton, Leclercq, Polain, Schayes, *membres;* Nolet de Brauwere Van Steeland, *associé;* Bernard, Arendt, Faider, Mathieu, *correspondants.*

CORRESPONDANCE.

La classe apprend avec douleur la perte qu'elle vient de faire par la mort de M. Joseph Droz, l'un de ses associés, décédé à Paris, le 9 novembre dernier; elle décide qu'une notice nécrologique sera consacrée au savant littérateur français, dans le prochain *Annuaire* de la compagnie.

— M. le Ministre de l'intérieur avait été invité à faire prendre des renseignements sur une ancienne colonie belge, établie dans l'île de Nordstrand et faisant partie du

royaume de Danemarck. M. le Ministre répond que les circonstances actuelles lui paraissent devoir faire ajourner quelque peu l'exécution de ce projet; mais que, quand le Schleswig aura cessé d'être le théâtre de la guerre, M. le Ministre des affaires étrangères chargera M. Beaulieu de visiter l'île que nos compatriotes ont peuplée.

— M. Van Schoor, questeur du Sénat, et M. Thiéfry, questeur de la Chambre des représentants, font parvenir des cartes pour les tribunes réservées du Sénat et de la Chambre, pendant la prochaine session législative. — Remercîments.

— M. le secrétaire perpétuel communique des lettres au sujet de l'échange des mémoires fait avec la Société royale de Copenhague, l'Université de Christiana, l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, la Société royale de Saxe, la Société ethnologique de Paris, la Société des antiquaires de la Morinie, la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques du Luxembourg, etc.

— Il est déposé deux pièces de vers reçues pour faire partie du concours de poésie, ouvert dans la dernière séance. La première intitulée : *Louise-Marie,* porte pour épigraphe :

« En entendant gémir la Belgique, sa mère,
» Un de ses fils, perdu sur la terre étrangère,
» Avec elle a voulu pleurer. »

La seconde est intitulée : *La prière au mausolée;* elle porte l'épigraphe : *Tu, ne cede malis.* L'auteur n'a pas joint de billet cacheté à son envoi; il est invité à satisfaire, sous ce rapport, aux termes du programme.

—

CONCOURS POUR LE PRIX QUINQUENNAL D'HISTOIRE.

Conformément aux termes de l'arrêté royal du 26 décembre 1848, concernant le prix quinquennal d'histoire, qui attribue le jugement des ouvrages à un jury de sept membres, la classe avait à former une liste de sept candidats, pour être soumis à la nomination du Roi.

Au premier tour de scrutin, MM. le baron de Gerlache, De Ram, Gachard, le baron J. de Saint-Genois, Quetelet et Polain réunissent la majorité des suffrages. Ces deux derniers membres remercient la classe et la prient de vouloir bien porter leurs suffrages sur d'autres candidats.

Par suite, la classe procède à trois élections nouvelles, M. Moke est élu. M. le baron de Stassart qui réunit, après lui, le plus grand nombre des suffrages, prie ses confrères de ne pas le désigner dans le nouveau scrutin qui doit avoir lieu, attendu qu'il compte faire une absence qui ne lui permettrait pas d'assister au jugement du concours.

Un nouveau scrutin désigne MM. Faider, avocat général à Bruxelles et correspondant de l'Académie, ainsi que M. Gheldolf, juge au tribunal de Gand, pour compléter la liste de présentation, qui sera communiquée à M. le Ministre de l'intérieur, pour être soumise à S. M. le Roi.

— La classe réélit pour 1850, les membres de la commission spéciale des finances, nommée l'année précédente : MM. Van Meenen, Leclercq, Gachard, De Decker et le chevalier Marchal. M. le baron de Gerlache continuera à faire partie de la commission administrative de l'Académie.

RAPPORTS.

Mémoire de M. Jules Borgnet, intitulé : Histoire des compagnies militaires de Namur.

Rapport de M. Gachard.

« La classe se souvient de la question sur l'état militaire en Belgique depuis Philippe le Hardi jusqu'à Charles-Quint, qui fut mise au concours en 1843, 1844, 1845 et 1846, et que résolut enfin M. le major Guillaume, dans un mémoire auquel la compagnie décerna la médaille d'or. C'est vraisemblablement cette question qui a donné à M. Jules Borgnet l'idée du travail qu'il vient de nous présenter ; et ceci est une preuve, à ajouter à tant d'autres, de l'utilité des concours qu'ouvre l'Académie, et de l'émulation qu'ils excitent parmi les hommes studieux.

Dans le rapport que j'eus l'honneur de faire à la classe, le 13 mai 1846, sur le premier mémoire de M. Guillaume, — mémoire qui obtint la médaille d'argent, — j'exprimais le regret que l'auteur n'eût pas consacré plus de détails à nos anciens serments : « L'indication des époques où » furent institués les serments dans nos principales villes, » disais-je alors, et de ceux de leurs statuts qui les astrei- » gnaient au service militaire, aurait été très-intéres- » sante. Il eût surtout fallu montrer le parti que les » princes surent tirer du goût que manifestaient les » bourgeois pour les exercices de l'arc et de l'arbalète (1). »

(1) *Bulletins*, t. XIII, 1re partie, p. 409.

Le travail de M. Jules Borgnet va, pour ce qui concerne la ville de Namur, bien au delà de ce que je demandais à cette époque : c'est une histoire complète des serments ou confréries militaires de cette ville qu'il nous offre. Nous avions déjà sur les serments de Bruxelles une excellente notice de M. Alphonse Wauters (1) : voilà donc, pour les chefs-lieux de deux de nos provinces, des monographies où la matière a été épuisée.

Personne n'était mieux en position que M. Borgnet de traiter le sujet qu'il a choisi. Il est à la tête des archives provinciales, à Namur; il a une connaissance parfaite de celles de la ville, et les divers écrits par lesquels il s'est fait connaître jusqu'ici, attestent que l'histoire de l'ancien comté de Namur a été l'objet d'études approfondies de sa part. Aussi son travail a-t-il un mérite qui donne aux compositions historiques leur principale valeur : celui d'avoir été fait d'après les sources.

Neuf serments ou *compagnies militaires* (comme les appelle M. Borgnet) existèrent, selon lui, à Namur, savoir :

1° Le *grand serment des arbalétriers*, institué par une charte de Gui de Dampierre, comte de Flandre et marquis de Namur, du mois d'avril 1266, aboli par décret de Marie-Thérèse, du 18 avril 1752;

2° Les *arbalétriers du croissant*, dont l'existence n'est constatée que pour les années 1426 à 1431;

3° Les *arbalétriers de l'étoile*, que l'auteur a trouvés mentionnés, pour la première fois, dans le compte com-

---

(1) *Notice historique sur les anciens serments ou gildes d'arbalétriers, d'archers, d'arquebusiers et d'escrimeurs de Bruxelles*, par Alphonse Wauters, archiviste de cette ville. Bruxelles, Briard, 1848. In-fol. à deux colonnes, de 50 pages.

munal de 1450, et qui, après avoir vu confirmer leurs priviléges par des lettres patentes de Philippe II, du 8 avril 1562, s'éteignirent d'eux-mêmes, sans qu'on puisse préciser l'époque de leur fin;

4° Le *grand serment des archers*, créé par des lettres de Jean de Flandre, comte de Namur et seigneur de Béthune, du 15 août 1418, et qui, à sa demande, fut converti, en 1531, en une compagnie de cent arquebusiers;

5° Les *archers du petit serment*, dont font mention des actes de 1455, et qui n'eurent qu'une existence éphémère;

6° Les *couleuvriniers*, dont l'auteur croit que l'origine appartient à la première moitié du XV^e^ siècle, bien qu'ils ne figurent dans des documents authentiques qu'à partir de 1508, et jusqu'en 1519;

7° Le *grand serment des arquebusiers*, qui exista, depuis sa création, en 1531, résultat de la transformation du serment des archers, dont nous avons parlé plus haut, jusqu'au décret du 18 avril 1752, par lequel il fut frappé du même coup que les arbalétriers;

8° Les *petits arquebusiers*, cités seulement dans le compte de la ville de 1551;

9° Enfin le *grand serment des escrimeurs*, qui paraît remonter jusqu'au milieu du XVI^e^ siècle, et dont un décret de l'empereur Charles VI, du 14 mai 1732, prononça la suppression.

On voit que, de ces neuf serments, cinq eurent seuls une existence de quelque durée, et ils furent les seuls aussi que des chartes des souverains, ou du magistrat de Namur, érigèrent en corporations légales.

M. Borgnet nous fait connaître l'organisation de ces serments, leurs statuts, les exercices auxquels ils se li-

vraient, les fêtes et les concours où ils assistèrent, les priviléges dont ils étaient en possession, les discussions qu'ils eurent, à cause de ces priviléges, avec le magistrat, et qui finirent par amener les décrets de 1732 et de 1752. On lit avec intérêt les détails qu'il donne sur la « joyeuse feste de l'arc à main », qui eut lieu à Béthune en 1450, et où les archers de Namur figurèrent parmi les sociétés concurrentes (fol. 49-53); sur la part que l'archiduc Philippe le Beau, étant à Namur au mois de mai 1490 (1), prit aux exercices des arbalétriers et des archers, quoiqu'il ne fût alors âgé que de douze ans (fol. 51 et 53); sur la fameuse *trairie* ou concours d'arbalète de bois, d'arbalète d'acier et d'arquebuse qui attira à Namur, en 1510, les grands serments de Diest, de Malines, de Louvain, d'Anvers, de Berghes, le petit serment de Nivelles, les grands serments de Gembloux, de Courtrai, de Mons, de Binche, et enfin le petit serment de Bouvignes (fol. 9-12).

Dans le rapport du 13 mai 1846 que j'ai rappelé ci-dessus, je faisais la remarque que la charte accordée aux arbalétriers de Namur par Gui de Dampierre, et celle que les archers reçurent de Jean de Flandre, imposaient aux deux confréries l'obligation de servir leurs princes hors de la juridiction de la ville, toutes les fois qu'elles en seraient requises (2). Le travail de M. Borgnet nous offre plusieurs exemples de l'accomplissement de cette obligation : nous y voyons que, en 1473, les arbalétriers et les archers envoyèrent, les premiers 32, et les autres une quarantaine

(1) M. Borgnet dit, à cette occasion, fol. 53, que Philippe le Beau « *demeurait* alors à Namur. » Je ne crois pas qu'à aucune époque l'archiduc ait tenu sa résidence en cette ville.

(2) *Bulletins*, l. c., p. 410.

des leurs, à l'armée de Charles le Hardi en Gueldre (fol. 15 et 55); nous y trouvons encore que, après la défaite de Granson, en 1476, les deux confréries fournirent de nouveaux contingents à l'armée du duc : celui des arbalétriers fut de 16, et celui des archers, de 20 hommes (fol. 15 et 56). Antérieurement à cette époque, en 1356, les arbalétriers avaient été chargés de la défense du château de Poilvache (fol. 5).

Dans l'histoire des serments de Namur, comme dans celle de la ville et de la province même, on ne rencontre aucun de ces événements dramatiques, aucune de ces révoltes, qui sont si fréquentes dans les annales des villes du Brabant et de la Flandre. Les seules querelles qu'eurent jamais les arbalétriers, les archers, les arquebusiers et les escrimeurs de Namur, furent avec le magistrat, qui, après avoir concouru à leur création, reconnut, dans la suite des temps, que les services rendus par eux n'étaient pas proportionnés aux sacrifices que s'imposait la commune en leur faveur. « D'un côté, dit à ce sujet M. Borgnet, les serments, ne tenant aucun compte des circonstances, voulaient conserver en leur entier et même augmenter les priviléges qu'ils avaient obtenus à une époque où leur utilité ne pouvait être révoquée en doute; de l'autre côté, l'échevinage tendait sans cesse à restreindre ces priviléges, en se basant sur l'inutilité actuelle des compagnies militaires, et sur les charges que leurs exemptions d'impôts faisaient retomber injustement sur le restant de la bourgeoisie » (fol. 16). Les premières traces de cette guerre intestine se font remarquer en 1556.

Parmi les nombreux documents qu'a compulsés M. Borgnet, il n'en est pas dont il ait tiré plus de parti que des

comptes de la ville de Namur : il leur a emprunté une foule de particularités qui répandent non moins de variété que d'intérêt sur son travail. Il n'y a pas bien longtemps que les comptes étaient dédaignés des historiens; ceux qui se sont occupés d'archives, savent même que, sous le régime français, il fut prescrit en général de les détruire, sauf à en conserver cinq par siècle. Aujourd'hui, on est revenu à des idées plus saines : les comptes sont envisagés comme les sources les plus sûres, les plus authentiques, et même les plus complètes; M. le comte Léon de Laborde, dans une publication récente (1), a montré tout ce qu'on peut y puiser de renseignements curieux et instructifs. Peut-être celui qui a l'honneur de parler en ce moment a-t-il contribué à cette petite révolution, en livrant au public les résultats de ses recherches dans les archives des chambres des comptes de Dijon et de Lille, et en mettant au jour l'inventaire de la magnifique collection de comptes que renferment les Archives du Royaume, inventaire dont le 3e volume ne tardera pas à paraître.

M. Borgnet a intercalé, dans son *Histoire des Compagnies militaires de Namur*, toutes les chartes qui leur furent accordées par les souverains et le magistrat. Ces documents, au nombre de quatorze, ajoutent beaucoup de prix à son travail : mais il eût mieux valu, à mon avis, les rejeter à la fin, sous la forme d'*appendices*, et se borner, dans le texte du mémoire, à en donner la substance. Ces pièces, dont quelques-unes sont d'une grande

---

(1) *Les ducs de Bourgogne : Études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XVe siècle, etc.* Seconde partie, tome I, Preuves. Paris, 1849.

étendue, embarrassent sans nécessité le récit des faits.

Je conclus, en proposant l'insertion du travail de M. Borgnet, dans le recueil des *Mémoires des savants étrangers*, et en formant le vœu que son exemple et celui de M. Alphonse Wauters trouvent des imitateurs parmi les archivistes des autres villes du royaume. »

Rapport de M. Steur.

« Il serait à désirer que l'Académie reçût de temps en temps des mémoires pareils à celui que vient de lui présenter M. Jules Borgnet, sur les *compagnies militaires* de la ville de Namur.

En effet, rien, en fait d'histoire, ne saurait suppléer aux sources, et les plus beaux récits, les plus belles descriptions laissent toujours à désirer quand l'auteur ne les a écrits que pour parer sa fiction aux dépens de la vérité.

M. Jules Borgnet a parfaitement senti cela.

Le travail qu'il vous présente sur les *compagnies militaires* de Namur, est exclusivement fondé sur les chartes de nos princes et les ordonnances des magistrats municipaux.

Il n'y a donc au fond, rien à reprendre à ce travail très-remarquable; et notre honorable collègue M. Gachard, à qui ces matières sont familières, et qui par cela même est le plus en état d'en indiquer les défectuosités, s'il y en avait, n'a rien, absolument rien trouvé à y redire.

Je ne serai donc pas plus exigeant que lui. Je me bornerai à émettre quelques idées que m'a suggérées une première lecture.

Dans les nombreuses chartes que transcrit M. Borgnet

et dont la plus ancienne remonte à 1266, il est fréquemment parlé d'anciennes monnaies dont la valeur relative à l'époque actuelle n'est indiquée nulle part. Ne serait-il pas à désirer que cette évaluation fût faite d'une manière aussi exacte que possible? Les documents parlent de solde accordée aux archers par jour d'expédition hors de la ville; de garde à l'intérieur, d'amendes comminées contre les absents, d'indemnités à payer par le prince, etc. Comment apprécier l'importance d'une transgression quelconque, si nous ne savons, au point de vue monétaire actuel, ce que pouvait valoir aux XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles, un *denier*, un *sol Lovingnez*, un *écu moyen Johannes*, une *heame*, un *vieu sterling* de bon argent, un *esterling*, selon la coutume, un *vieu gros*, etc.?

Comment appréciera-t-on l'importance de rétributions à payer par les compagnons de la gilde, si nous ne sommes pas à même de nous fixer sur la valeur du *gros de Tournoy* d'argent du roy, du *mouton*, de la livre, de l'obole, toutes espèces diverses de monnaies fréquemment citées dans les chartes transcrites par l'auteur de ce mémoire?

Je n'ai pas l'idée que cela doive ajouter beaucoup à la valeur intrinsèque de cet écrit. Il en recevra seulement un attrait de plus à la lecture, et dispensera de tout travail les lecteurs indolents qui, comme moi, n'aiment pas à faire de grands efforts de calcul.

Je passe à une autre espèce d'observation. A la page 44, l'auteur s'exprime ainsi :

L'arc, vieille arme s'il en fût jamais, avait reçu un nouveau lustre dans ces derniers temps. N'avait-on pas vu dans le milieu du XIV^e^ siècle, les archers anglais rendre les plus éminents services aux journées de Crécy et de Poitiers? Leur renommée répandue au loin eut sans doute quelque in-

fluence sur l'établissement des gildes de l'arc dans presque toutes les communes de notre pays.

Il se peut que la renommée des archers anglais, justifiée par leurs succès aux journées de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt, ait influé sur l'établissement des gildes de l'arc en main dans quelques communes où elles n'étaient pas encore établies ou bien ne l'étaient qu'imparfaitement; mais quelque éclat qu'aient pu donner aux armes anglaises les batailles que nous venons de citer, je ne pense pas qu'elles aient déterminé l'établissement de nos principales confréries de l'arc en Flandre, par la raison fort simple que ces confréries y existaient déjà.

Si nos princes ont introduit ensuite dans le comté de Namur, qui leur était nouvellement échu, ces mêmes confréries, à l'exemple de ce qui existait dans leurs anciennes possessions, c'est moins à cause de la renommée des archers anglais, qu'à raison de ce désir très-naturel à tous les souverains de répandre parmi leurs nouveaux sujets les institutions dont ils avaient reconnu l'importance depuis longtemps. Ainsi, lorsque Gui de Dampierre octroya sa charte d'institution aux arbalétriers de Namur, en 1266, il ne pouvait avoir en vue que le bien de son comté de Namur, et en particulier celui de la ville de ce nom, qu'il venait d'ajouter à ses anciens États.

Si, au contraire, nous remontons à l'institution des archers anglais, nous nous convaincrons aisément que l'érection de quelques gildes ne pouvait avoir pour effet de nous placer au rang où les Anglais étaient parvenus dans le maniement de cette arme.

En effet, l'histoire atteste que de bonne heure, au moyen âge, le tir à l'arc était l'exercice favori des Anglo-Saxons. C'est à leur adresse dans le maniement de cette arme qu'ils

durent la conquête de l'Angleterre, et rien de plus naturel que, pendant les siècles suivants, ils aient continué à s'en servir comme arme offensive et défensive. Ce ne fut, toutefois, qu'au XIV^e^ siècle que la supériorité en fut définitivement reconnue.

Pour mieux l'établir, les rois d'Angleterre ordonnèrent que tous les hommes valides eussent à s'exercer au tir les jours de fêtes hors des heures du service divin. Et ils défendirent en même temps tous les jeux qui n'avaient pour objet que de simples distractions, tels que les jeux *de paume, de palet, le ballon, la crosse, les combats de dogues et de coqs.*

On conçoit ce qu'une institution rendue ainsi généralement obligatoire, pouvait procurer d'hommes aguerris au soutien des guerres contre la France.

Ce ne fut pas tout. La manière dont les Anglais maniaient l'arc dut les rendre supérieurs aux autres peuples qui négligèrent cette arme ou ne voulurent pas l'adopter.

L'Anglais tenait son arc verticalement et en dressait la flèche à hauteur de sa vue; tandis qu'en général on ne tirait ailleurs qu'à la hauteur de la poitrine. Il pouvait de cette manière viser plus juste et envoyer la flèche plus loin.

Il est constaté que les archers anglais tiraient à plus de 700 pieds de distance (240 yards anglais).

Leurs arcs avaient six pieds de longueur et leurs flèches la moitié. Un statut d'Henri VIII avait fait défense de s'exercer à moins de 200 yards de distance (600 pieds de notre mesure environ).

La manière dont les Anglais étaient rangés en ordre de bataille contribuait en outre aux succès qu'ils obtenaient; car leurs archers étaient rangés au devant de la cavalerie en ligne, de manière à ressembler aux pointes d'une herse.

Ils furent d'abord à pied, mais lorsqu'on eut constaté leur importance à la guerre, on ne tarda pas d'en former des corps de cavalerie.

Au siége de Calais, l'armée anglaise, forte d'environ 30,000 hommes, n'avait pas moins de 20,000 archers, dont 15,000 à pied et 5,000 à cheval.

On conçoit qu'une force militaire établie de la sorte, surveillée par l'État, engagée dans des guerres étrangères longues et désastreuses, devait surpasser de bien loin des compagnies d'archers commandées par des chefs municipaux, qui ne parvenaient qu'à grande peine à établir la discipline parmi leurs administrés.

Du reste, à l'époque où les Anglais étaient en possession de cette supériorité sur les peuples du continent, l'usage de l'arc et de l'arbalète était depuis longtemps établi dans la Flandre, et les serments ou gildes y étaient organisés sur le même pied, à Anvers, à Gand, à Malines, à Bruges, à Courtray, à Ypres, etc., etc.

Le concours, dont M. Borgnet décrit l'ordonnance, en témoigne assez pour me dispenser d'en parler plus au long.

Je pourrais citer, de 1300 à 1500, une foule de concours ou tournois, dont plusieurs furent très-remarquables par le nombre des villes concurrentes et par les dépenses qui y furent faites. Je me bornerai à mentionner celui qui eut lieu à Gand en 1497. A ce concours il y eut 31 gildes qui luttèrent pour divers prix. Celui de la belle tenue fut disputé par Bruges et Anvers.

La confrérie de Bruges fit son entrée solennelle le 20 mai. Elle avait à sa tête Philippe le Bel, son roi.

Les chambres de rhétorique étaient représentées par cinq chars; les trompettes et les clairons précédaient à cheval les membres du magistrat tout entier de la ville de Bruges, suivis de leurs chevaux magnifiquement caparaçonnés. Les

compagnies ou maisons hanséatiques qui avaient leur siége à Bruges, tant lombardes qu'espagnoles et autrichiennes, s'y étaient fait représenter à cheval à la mode de leur pays.

Venait ensuite le duc Philippe, comme roi de la confrérie.

Ce cortége était composé de plus de deux cents chevaux, dont les cavaliers étalaient une magnificence qui, à cette époque, était proverbiale, lorsqu'on parlait des fêtes données par la capitale de la Flandre.

Et cependant, malgré ce luxe et cette profusion, Bruges ne put lutter avec la société des arbalétriers d'Anvers, qui remporta le prix d'honneur.

Le cortége de cette dernière société se composait de six cents chevaux et de quatre cents voitures tendues de drap écarlate. Après le cortége, ce drap fut distribué aux pauvres de la ville de Gand. Le concours se composait de 1,850 arbalétriers.

Un autre concours fut tenu à une époque plus reculée (1394) à Tournay, où 48 villes envoyèrent autant de sociétés d'arbalétriers. La confrérie de Bruges dont les membres étaient habillés en soie et damas et qui portaient au col des chaînes d'or enrichies de pierreries, gagna le prix de belle tenue, et la société de Parys, celui de la plus grande distance.

Si l'époque de 1400 à 1500 fut pour ce pays le temps des grandes fêtes, ce fut aussi pour les confréries le temps qui commença à les dispenser du service militaire, et cette coïncidence est assez remarquable pour fixer notre attention; car c'est aux bandes d'ordonnances à la solde des princes que sont dus les changements du système militaire de l'Europe et l'affranchissement des communes d'un service qu'elles devaient trouver généralement fort onéreux.

Cette innovation engendra, dans plusieurs villes des Pays-

Bas, des contestations assez sérieuses entre les magistrats et les membres des confréries. Les administrations des villes prétendaient que le service militaire, qui jadis était une cause d'exemption des aides, devait cesser de dispenser les confréries de leur part des contributions depuis que ce service avait cessé d'être obligatoire.

Les confréries soutenaient le contraire, en s'appuyant sur le sens littéral de leurs chartes d'institution.

D'après ce que rapporte M. Borgnet, cette lutte ne tarda pas à s'élever à Namur comme ailleurs, entre la ville et les confréries. L'auteur du mémoire ne se prononce ni pour, ni contre la suppression des priviléges. Il rapporte le débat et donne le texte des ordonnances rendues sur les requêtes des parties.

Mais les temps étaient changés et les abus avaient pris la place du droit. Il paraît qu'à Namur plus qu'ailleurs le magistrat et la commune avaient eu à souffrir de cet état de choses; puisque non-seulement les chartes étaient ouvertement violées par l'introduction des *forains* dans les confréries; mais il devait en résulter, en outre, le retrait des plus notables bourgeois de la ville, ceux-ci ne voulant pas se trouver en contact avec des hommes qu'ils jugeaient indignes de faire partie de ces sociétés.

Le magistrat, fidèle gardien des droits de ses administrés, ne pouvait s'empêcher de réclamer contre de pareils abus. S'il eût négligé de le faire, je n'hésite pas à penser que M. Borgnet aurait été un des premiers à lui en faire un reproche, et ce reproche n'aurait été que trop bien mérité.

Par ces considérations, je conclus dans le sens de mon honorable collègue M. Gachard; c'est-à-dire pour l'insertion de ce travail dans le recueil des *Mémoires des savants étrangers.* »

Conformément aux conclusions de MM. Gachard, Steur et Polain, troisième commissaire, la classe ordonne l'impression du mémoire de M. Jules Borgnet. Des remercîments seront adressés à l'auteur.

— La classe ordonne également l'impression d'une notice de M. le chanoine De Ram sur les sceaux des comtes de Louvain et des ducs de Brabant jusqu'à Philippe-le-Bon.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

Description des funérailles d'Anne de Bretagne; analyse du manuscrit 10445 *de la Bibliothèque royale;* par le chevalier Marchal, membre de l'Académie.

§ 1.

Plusieurs manuscrits de l'ancienne Bibliothèque royale de Bourgogne renferment les descriptions des funérailles de nos souverains. Je les ai classées pag. 761 et suiv. du Catalogue. On sait que depuis l'année 1497 jusqu'en 1792, ces solennités funèbres ont été faites, en Belgique, dans l'église collégiale de S^te^-Gudule, à Bruxelles. Il y a très-peu d'exceptions. D'autres grands événements se sont passés dans cette même église. Je ferai remarquer celui du 14 janvier 1506. Au moment où l'on y finissait les obsèques d'Isabelle, reine de Castille, de Léon, etc., décédée le 26 novembre précédent, l'archiduc Philippe le Beau, son gendre, et Jeanne, sa fille, qui avait épousé ce prince et qui étaient présents, furent ensemble proclamés roi et

reine de Castille et héritiers de tous les autres États d'Isabelle. Ils étaient entourés des ambassadeurs d'Espagne et de l'élite de la noblesse des Pays-Bas. C'est alors que la maison d'Autriche-Bourgogne monte à l'apogée de sa puissance et va faire changer la face politique de l'Europe. Ainsi la basilique de Ste-Gudule à Bruxelles est comparable à Notre-Dame de Paris.

La plus récente pompe funèbre y a été célébrée le 24 octobre dernier, à la mémoire de notre Reine défunte, Louise-Marie-Thérèse d'Orléans, qui avait pour bisaïeule l'impératrice Marie-Thérèse, dont le souvenir est toujours cher aux Belges.

Outre les manuscrits des funérailles de nos souverains, il y en a d'autres sur cet objet dans la Bibliothèque royale, tels que le volume 10445 du commencement du XVIe siècle, sur vélin, de 28 centimètres de hauteur, avec onze miniatures et provenant des Jésuites de Luxembourg, supprimés en 1772: c'est la relation des obsèques d'Anne de Bretagne, à Blois, à Paris, à St-Denis et à Nantes. La magnificence de cette solennité a surpassé, en France, tout ce qui a été fait en ce genre pour les autres reines, avant et après elle. Pour expliquer les motifs de cette magnificence extraordinaire, je dois donner quelques détails biographiques sur cette femme célèbre. Comme elle est étrangère à la Belgique, je demande la permission de m'autoriser d'un mémoire qui a été lu à cette Académie, le 28 janvier 1792, par feu M. Lesbroussart, père d'un de nos collègues. Son ouvrage a pour titre : *Précis historique sur Jeanne de Flandre, mère de Jean IV, duc de Bretagne, surnommé le Conquérant.* Voici le commencement de son texte: « les événements que je vais raconter, dit-il, sortant du cercle de nos recherches historiques, je réclame l'indulgence de

l'Académie. » Comme M. Lesbroussart père, je la réclame également.

Avant de continuer, je dois déclarer que j'ai rédigé cette notice à la triste occasion des obsèques récentes de notre Reine bien-aimée, ma bienfaitrice. Notre reine défunte a visité sept fois la Bibliothèque des manuscrits, y conduisant successivement toutes les personnes de son auguste famille qui séjournèrent à Bruxelles. Elle a donné à cette Bibliothèque le magnifique manuscrit de la Cyropédie, traduit en français, et transcrit pour Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. Ce volume avait été perdu à la déroute de ses armées en Suisse.

Je dois faire observer que je n'ai pas l'intention d'établir un parallèle, qui est d'ailleurs impossible, entre notre souveraine et Anne de Bretagne. Notre Reine s'occupait uniquement d'actes de bienfaisance et de l'éducation de ses enfants. Anne, duchesse de Bretagne, reine de France par ses deux mariages successifs avec Charles VIII et Louis XII, exerçait une autorité royale dans le gouvernement de la France; elle s'était réservé, à elle seule, l'autorité suprême dans son duché de Bretagne, qui ne fut réuni à la couronne de France qu'après son décès.

La morne solennité des obsèques de notre bonne Reine était l'expression du deuil national; l'auguste solennité des obsèques d'Anne de Bretagne était un hommage extraordinaire à la souveraine puissance qu'elle avait exercée avec la plus haute capacité sur deux nations, les Bretons et les Français.

Elle naquit à Nantes, le 26 janvier 1477 (n. st.). Elle mourut au château de Blois, le 9 janvier 1514 (n. st.). Elle succéda le 7 septembre 1488, selon le manuscrit que je vais analyser, et non le 9 septembre, selon l'*Art de vérifier les*

dates, au duc François II, son père, dont l'auteur du manuscrit avait été un des hérauts d'armes. Voici ce qu'il dit, dans une chronique rimée qui sert de préface :

Ce vaillant duc en son commencement,
Releva le pays en belles ordonnances,
Il faisoit beau voir son entretènement
Son beau maintien, toutes ses contenances.

Il dit plus loin :

Car il vivoit en si belle police,
Qu'il ne vouloit souffrir en nul endroit,
Que l'un eût fait à l'autre préjudice,
Sur peine d'être pugny à droit.

Anne de Bretagne n'avait pas encore douze ans, lorsque les États la proclamèrent duchesse, héritière de son père. Dès l'âge de 14 ans, malgré le peu de beauté de sa personne (étant petite et un peu boiteuse), elle sut inspirer à ses sujets un profond respect par la noblesse de son regard. Elle imposait une obéissance passive par la lucidité et la fermeté de son esprit. Voici ce que dit l'auteur du manuscrit, qui fut un de ses serviteurs, après la mort du duc François II :

Madame Anne étoit la successeresse ;
Elle commença à penser nuit et jour
A ses affaires comme vraye princesse ;
Tout le monde parloit de sa haultesse.

Je ferai observer que cette hauteur est constatée par les historiens, surtout par Mezeray, qui a recueilli beaucoup plus de détails, en ce qui concerne le caractère d'Anne de Bretagne, que Guicciardin, Vély, Montfaucon, et même que d'Argentré, président au siége de Rennes, auteur d'une histoire de Bretagne (Paris, 1588). Mezeray dit : elle ne

souffrit jamais un égal pour le commandement, ni personne qui prît autorité sur elle.

Le duc François II était mort de chagrin, ne pouvant soutenir une guerre malheureuse contre Charles VIII, roi de France, qui avait conquis plusieurs villes de ses États. L'alliance des Anglais et des Flamands ne donnait pas à la jeune duchesse des moyens suffisants pour se défendre contre les Français. Alain, sire d'Albret, son cousin issu de germain, l'un des plus vaillants capitaines de cette époque, était accouru au secours de François II avec une armée qu'il avait recrutée en Gascogne et dans la Navarre. Il avait forcé les Français, en 1487, à lever le siége de Nantes et il contre-balança les succès de Charles VIII. Ayant rendu des services aussi éminents, et étant favorisé par le sire de Rieux, maréchal de Bretagne, il voulut, en 1490, épouser la jeune duchesse; mais elle s'y opposa en s'entourant de quelques-uns de ses vassaux : elle détestait le sire d'Albret, à cause de la férocité de ses manières. Il avait 45 ans, Anne de Bretagne n'avait pas encore 15 ans : c'était un autre motif de répugnance.

Un second prétendant se présenta en 1491, c'était l'archiduc Maximilien, roi des Romains, veuf de Marie de Bourgogne, et le meilleur allié du duc François II et d'Anne sa fille. Le mariage de cette jeune duchesse avec Maximilien eût donné aux Pays-Bas un accroissement de puissance, parce que l'on pouvait correspondre directement par mer, et parce que la Bretagne est un vaste promontoire qui s'avance entre l'océan Atlantique et le détroit de la Manche. Je vais indiquer sommairement cet événement d'après l'historien Molinet, manuscrit 10385 de la Bibliothèque royale, et qui était mieux informé que d'autres historiens, dont le récit est défectueux. Maximilien

était alors en Allemagne. Ne pouvant arriver assez promptement, il envoya en avant et avec sa procuration, Polhain, son maréchal, et quelques autres de sa confiance; ils épousèrent, avec les mêmes formalités que pour son premier mariage avec Marie de Bourgogne, la duchesse Anne de Bretagne, mais si secrètement, que les personnes de sa domesticité n'en surent absolument rien; il fallait agir avec mystère, parce que Charles VIII envoyait de son côté Louis, duc d'Orléans, pour proposer le choix d'un mari entre trois autres prétendants. (V. Molinet, fol. 630.) Le premier était Louis de Luxembourg, grand chambellan de France, fils de Louis, connétable de Luxembourg et de S^t^-Pol, que Louis XI avait fait condamner et décapiter en 1476; le deuxième, le duc de Nemours, et le troisième, le comte d'Angoulême, qui depuis, en 1494, fut le père de François I^er^. Le roi Charles VIII ne se proposa d'abord point lui-même (ce qui est contraire à l'opinion de plusieurs historiens), parce que, depuis l'année 1483, il était fiancé avec Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien, et qui avait 11 ans en l'année 1491. Charles VIII avait reçu pour dot l'Artois, la Franche-Comté et le Charolais, qu'il aurait fallu restituer s'il avait renvoyé Marguerite, élevée près de lui à la cour de France. A cette offre du choix entre trois maris, Anne de Bretagne répondit qu'elle ne pouvait manquer à la foi donnée à Maximilien, *quia jam fidem dederat Maximiliano Romanorum regi* (ce sont les expressions latines de Féron [voy. Montfaucon, *Monuments de la monarchie française*] et celles de Molinet); elle disait qu'elle était mariée au roi des Romains, mais que si le roi de France voulait l'épouser, jamais elle n'aurait d'autre mari. C'est elle qui a donc fait les premières propositions. Elle avait près de 15 ans, Charles VIII un peu plus de 21 ans.

On a dit que ce prince avait choisi Louis, duc d'Orléans, pour négociateur de son mariage, parce qu'ayant demeuré longtemps prisonnier à la cour de Bretagne, il avait eu pour la jeune duchesse une inclination qu'elle partageait. Charles VIII aurait fait une maladresse en envoyant son cousin auprès d'une jeune personne d'un caractère résolu et dans l'âge des passions romanesques. Je réponds par une preuve incontestable que cela n'était pas. Louis, duc d'Orléans, était marié depuis plusieurs années avec Jeanne, fille du roi Louis XI.

La duchesse Anne vint au château de Langets-sur-Loire, en Touraine, dans les États du roi, qui venait d'arriver. Le contrat de mariage y fut scellé le 5 décembre 1491; le mariage fut célébré le lendemain. Maximilien voulut se venger par un redoublement d'hostilités en Picardie; mais comme Charles VIII méditait la conquête du Milanais, du royaume de Naples et même de Constantinople, pour des motifs que je vais expliquer; et comme il devait laisser en paix la frontière du nord de la France, il conclut, le 23 mai 1493, avec Maximilien, roi des Romains (qui ne fut empereur qu'après Frédéric III son père, décédé le 19 août même année), le traité de Senlis, par lequel l'Artois, la Franche-Comté et le Charolais, dot de Marguerite, furent restitués, et la jeune Marguerite renvoyée en Flandre. Un poëte flamand fit alors, en langue française, une complainte dont le texte contemporain est le n° 10926 de la Bibliothèque royale. Marguerite, qu'il compare à la fleur de ce nom, que l'on estimait alors comme la rose, est supposée dire :

Royne ay esté nommée,
O ! roi Charles, peu de toy aymée,
Puisque pour une aultre m'avez voulu changée,

Non obstant n'en suis point diffamée,
Amoindrie, foulée ou blâmée.

Dans d'autres strophes, elle demande vengeance à l'empereur Frédéric III, son aïeul, à Maximilien, roi des Romains, son père, à Philippe son frère, aux chevaliers de la Toison d'or, à tous les gentilshommes, aux dames, aux demoiselles et à toutes les jeunes filles. Elle dit plus loin :

O! vous Flamands, êtes-vous endormis!
Vous êtes ceulx qui m'avez mis
En ce danger.....

Elle dit encore plus loin :

Si je ne suis en France couronnée,
Et si du roy je suis abandonnée,
Et si une autre en mon lieu ordinée.

Je dois faire observer que 184 ans plus tard, en 1667, le mariage, par procuration, de Maximilien avec la duchesse Anne de Bretagne fut invoqué par les jurisconsultes des Pays-Bas (voir Stockmans, *Opera omnia*), pour contre-balancer les prétentions de Louis XIV sur une part de la succession de Philippe IV, dévolue à l'infante Marie-Thérèse, sa femme. On allégua dans nos provinces la validité du contrat de mariage, et même de l'acte de mariage avec Maximilien. En effet, selon l'historien Mezeray, Charles VIII, après avoir épousé Anne de Bretagne, sollicita une bulle de la cour de Rome qui prononce la non-consommation du mariage avec Maximilien, mais qui ne dit rien de la nullité.

Le caractère aventureux de Charles VIII s'est signalé dans toute cette affaire. Il projette un peu plus tard la conquête du royaume de Naples, revendiquant les droits de la maison d'Anjou. Anne de Bretagne le désapprouva.

La fin malheureuse de cette expédition chevaleresque loin de la France, à l'extrémité de la Péninsule italique, est la preuve qu'elle avait un meilleur jugement que son mari. Il mourut après son retour en France, le 7 avril 1498. Anne de Bretagne, reine douairière, se retira dans son duché, ses 4 enfants étant morts. Louis, duc d'Orléans, succéda sous le nom de Louis XII. Voulant épouser Anne de Bretagne, il obtint de la cour de Rome une bulle de divorce, ayant allégué qu'il devait avoir un héritier de la couronne de France et que Jeanne, fille du roi Louis XI, sa femme, ne lui donnerait jamais de postérité. Napoléon, en 1810, a fait valoir l'exemple de ce divorce, dans un discours au Sénat, pour épouser l'archiduchesse Marie-Louise. Louis XII se maria à Nantes, le 8 janvier 1499 (n. st.); Anne fut une seconde fois reine de France.

Comme je dois me borner à faire son portrait, j'achèverai cette notice par quelques anecdotes éparses. J'ai dit que le roi Charles VIII ayant conquis le royaume de Naples, voulait aller à Constantinople pour rétablir l'empire d'Orient; en effet, il avait acheté les droits d'un descendant collatéral de Constantin Paléologue, dernier Empereur, tué en 1453, à la prise de Constantinople, par Mahomet II. 45 ans s'étaient alors écoulés depuis cette époque. Le sultan Bajazet II, fils et successeur, en 1481, de Mahomet II, avait fait attaquer la Calabre en 1497. Bientôt après, une autre armée turque débarquait sur la côte du Frioul : elle y avait été envoyée à la demande de Ludovic-Marie Sforce, duc de Milan, expulsé de ses États, en 1499, par Louis XII. Ce roi avait conquis ce duché, s'étant déclaré l'héritier de Valentine de Milan, son aïeule, veuve de Louis, duc d'Orléans, assassiné en 1407, à Paris. Chacun sait que Jean sans Peur, duc de Bourgogne, fut soupçonné d'avoir

laissé commettre ce meurtre. En 1500 et 1501, Louis XII excitait tous les souverains de la chrétienté à se liguer contre les Turcs; alors Anne fit construire, dans les ports de son duché de Bretagne, douze grands vaisseaux de guerre. Celui qu'elle nomma la *Cordelière*, en mémoire des cordes qui avaient lié Jésus-Christ, était de 2,000 tonneaux et portait 100 pièces de canons. Cette dépense, qui serait énorme, même dans les temps actuels, se fit sans obérer ses finances. Il y avait, selon l'historien Don Morice, tant d'ordre dans sa comptabilité qu'il n'y eut jamais de déficit.

Pendant les guerres de Louis XII au delà des Alpes, elle séjournait à Lyon pour mieux le seconder. Reine et duchesse, elle avait une garde indépendante de celle du roi.

J'extrais de l'*Histoire de France*, par Mezeray, une dernière anecdote, pour faire connaître que, par son caractère impérieux, elle poussait quelquefois à bout le bon roi Louis XII, qui l'appelait *sa Bretonne*. En 1511, elle voulait s'opposer avec énergie à la convocation d'un concile général à Pise; ce concile, comme elle l'avait prévu, n'a eu effectivement qu'un commencement sans résultat, parce qu'en 1512, le XIX^e^ concile général, celui de Latran, fut commencé et dura jusqu'en 1517. Le roi lui répondit : « Hé! quoi, Madame, pensez-vous être plus savante que » tant d'universités qui ont approuvé l'ouverture du con» cile de Pise? Vos confesseurs ne vous ont-ils point dit » que les femmes n'ont point de voix à l'Église? » Cette femme célèbre mourut à 37 ans et demi, le 9 janvier 1514 (n. st.) comme je l'ai dit. Notre Reine avait le même âge.

Le roi Louis XII mourut le 1^er^ janvier 1515 (n. st.); il n'avait point de fils d'Anne de Bretagne; mais l'aînée de ses

deux filles, Claude de France, avait épousé, en 1514, peu après la mort d'Anne de Bretagne, François, comte d'Angoulême, fils de celui dont j'ai fait mention ci-dessus : c'est le roi François Ier. Ce monarque fit réunir dans un même mausolée, à St-Denis, les restes inanimés de Louis XII et d'Anne de Bretagne. Ce monument, chef-d'œuvre en style de la renaissance, fut mutilé en 1793 par les Jacobins, qui jetèrent sur un monceau, hors d'une des portes latérales de l'église de St-Denis, les cendres de 57 rois mérovingiens, carlovingiens et capétiens. Les détails de ce vandalisme sont expliqués dans la *Description des monuments de sculpture réunis au Musée des Petits-Augustins* (Paris, an VIII de la République). M. Lenoir, auteur et conservateur de ce musée, y fit transporter et plus tard restaurer, entre autres, le mausolée de Louis XII et d'Anne de Bretagne, avec un soin courageux. Je dis *courageux*, car, en 1793, on a vu plusieurs fois que l'amour de la science a fait encourir la peine de mort à des gens de lettres et à des artistes.

§ II.

Je vais faire l'analyse du manuscrit des funérailles d'Anne de Bretagne. Ce volume que j'ai décrit ci-dessus a été composé, comme je l'ai dit, par un des hérauts d'armes de Bretagne. Les historiens Bertrand, d'Argentré et don Morice en ont fait usage, ou tout au moins d'une autre copie, car ils en ont extrait plusieurs pièces de poésie. Ce volume est dédié au seigneur de Luxembourg et de Fiennes. Ce doit être Jacques II de Luxembourg, qui fut créé chevalier de la Toison d'or en 1520, par Charles-Quint, au chapitre tenu à Barcelone. J'en ai extrait ci-dessus plu-

sieurs passages de la chronique rimée qui sert de préface. Je ferai observer que le manuscrit renferme beaucoup plus de détails que le 4e volume des *Monuments de la monarchie française*, par Montfaucon, cité ci-dessus, et que l'abrégé publié par Godefroi en 1619. On s'en assurera par le récit qui va suivre.

Aussitôt après le décès au château de Blois, le 9 janvier 1514 (n. st.), à six heures du matin, le corps de la reine-duchesse, la tête couronnée, fut transporté dans la salle d'honneur et déposé sur des coussins de drap d'or, à franges de soie rouge. On plaça aux deux côtés de la tête le sceptre royal et la main de justice; on l'entoura d'un crucifix et de cierges armoriés au mi-parti de France et de Bretagne. Le clergé séculier, les moines et les religieuses, les dames et les demoiselles et les gentilshommes de la cour, s'étant réunis dans cette salle, récitèrent le *Libera* et les autres prières des morts. Le lendemain, le corps fut mis dans un magnifique cercueil. Il avait été embaumé, le cœur en avait été extrait, selon le testament de la reine. Le quatrième jour arrivèrent, en grand deuil, les princes et les princesses des deux familles royale et ducale, avec une suite nombreuse. Ils allèrent faire une visite au roi, qui ne sortit point de ses appartements, et qui séjourna au château de Blois pendant tout le temps des obsèques et de la translation du corps à Paris et à St-Denis.

Le 3 février, le corps de la reine fut solennellement porté à l'église de St-Sauveur, dans la ville de Blois. Il était précédé du cardinal de Bayeux, des évêques de Paris et de Limoges, à la tête d'un nombreux clergé. La cour suivait, selon le rang des personnes. Après le corps marchaient : le capitaine des gardes, les archers, les hérauts d'armes et les autres officiers de la maison de la reine. Le costume

de ceux-ci était mi-parti de France et de Bretagne, ayant sur la tête une cape noire. Le lendemain on chanta trois grand'messes, pendant lesquelles le confesseur du roi prononça l'oraison funèbre, prenant pour texte : *Defecit gaudium nostrum*, divisé en trente-sept épitomes, par allusion à l'âge de la reine. Après le *Libera*, le cortége se mit en marche pour aller à Paris et à Saint-Denis. Il y avait des flambeaux armoriés à toutes les fenêtres des maisons sur le passage entier du cortége, qui était accompagné de 400 personnes portant aussi des flambeaux armoriés, et de 50 autres semblables porte-flambeaux de la ville de Blois. On fit plusieurs haltes, entre autres le 6 février à Orléans, le 10 à Étampes, le 11 à Montlhéry. Le 14, le cortége arriva à Notre-Dame-des-Champs, près de Paris. Le corps fut descendu du char funèbre pour être porté par des gentilshommes. Dans l'après-midi, le cortége traversa solennellement la ville de Paris jusqu'à l'église de Notre-Dame. En voici la marche :

Les quatre ordres mendiants; les archers et les arbalétriers de la ville; les gens d'église de toutes les paroisses; les religieux des abbayes de S^t^-Germain, de S^t^-Victor et autres; le chevalier du guet et ses lieutenants; les vingt-quatre sonneurs d'annonces; les porteurs du monopole du sel; toute la cour civile et criminelle du Châtelet; les chanoines de Notre-Dame et de la S^te^-Chapelle; Messieurs de l'université; plusieurs évêques, entre autres celui de Paris, et d'autres prélats en chape noire et à la mitre blanche; toute la maison de la reine; le cheval de croupe et les autres haquenées; le char qui avait transporté le corps jusqu'à Notre-Dame-des-Champs; les seigneurs de la cour; Messieurs de la chambre des comptes et de la ville; le grand écuyer, ayant à sa droite le grand maître de l'hôtel et à sa

gauche le prévôt des marchands. Sur un brancard recouvert de drap d'or, porté comme je l'ai dit, par des gentilshommes au costume mi-parti et à la cape noire, était couché le corps de la reine-duchesse : il était visible, en costume royal et la tête couronnée, ayant, comme à Blois, aux deux côtés de la tête, le sceptre royal et la main de justice; un dais à la tenture mi-partie de France et de Bretagne, était porté au-dessus du brancard; les quatre présidents à mortier des cours souveraines, en robe rouge garnie d'hermine, tenaient les coins du drap mortuaire sur lequel le corps reposait; ils étaient suivis des conseillers. Les grands seigneurs des deux cours de France et de Bretagne suivaient, mais les seigneurs du duché de Bretagne marchaient le plus près du corps avec les princesses des deux familles de France et de Bretagne. Les dames d'honneurs et sa suite marchaient après les princesses.

A l'entrée de l'église de Notre-Dame, qui était remplie par la foule de ce cortége, le corps de la reine-duchesse fut reçu par le cardinal-archevêque de Lyon, primat de France, par l'archevêque de Sens, alors métropolitain de Paris, et par d'autres prélats. Il fut placé dans une chapelle ardente.

Je ne décrirai point la liturgie pontificale des offices, qui sont connus; je terminerai en ajoutant que la pompe funèbre suivit le même ordre de cortége jusqu'en l'abbaye de S^{t}-Denis, où d'autres offices furent célébrés en déposant le corps dans le tombeau.

Anne de Bretagne ayant voulu, par son testament, comme je l'ai dit ci-dessus, que son cœur fût transporté à Nantes dans la tombe de son père et de sa mère, on exécuta sa volonté. Son cœur était enfermé dans une boîte d'or couronnée, au dehors de laquelle fut placée l'inscription, qui est d'ailleurs imprimée :

En ce petit vaisseau de fin or, pur et munde,
Fut placé un grand cœur, qu'ong dame eut au monde :
Anne fut le nom d'elle; en France deux fois royne,
Duchesse des Bretons, royale et souveraine;
Ce cœur fut si très-hault que de la terre ès cieux,
Sa vertu libérale accroissoit de mieux mieux;
Mais le Ciel en a pris sa portion meilleure
Et cette part terrestre, en grand deuil nous demeure.

Étude sur l'application des lois inconstitutionnelles; par l'avocat général Faider, correspondant de l'Académie.

Si tous les hommes doivent avoir l'amour pour la vérité et la justice, ceux qui sont entrés dans la magistrature en doivent avoir encore plus que les particuliers, dont le jugement n'intéresse personne.

(De Rénusson, *Traité de la subrogation*, liv. I, ch. XIV.)

1. État de la question.

« Il n'appartient pas au pouvoir judiciaire de rechercher » si une disposition législative est ou non en harmonie » avec la constitution..... Au pouvoir législatif seul il » appartient de faire des lois; au pouvoir exécutif est » donnée la mission de les faire exécuter; le pouvoir ju- » diciaire est chargé d'en faire l'application; chacun de » ces pouvoirs doit rester dans le cercle qui lui est tracé.... » Les tribunaux ne peuvent se dispenser d'appliquer la loi, » puisque le pouvoir judiciaire n'est pas institué pour » la juger et la réformer, mais pour assurer le maintien » de ses prescriptions, quelles qu'elles soient.... Les tri- » bunaux ne sont autorisés par l'art. 107 de la constitu-

» tion qu'à ne pas appliquer les arrêtés et règlements » généraux, provinciaux et locaux qui ne seraient pas » conformes aux lois, mais ils n'ont pas reçu la mission » de contrôler les dispositions législatives et de les écarter » pour cause d'inconstitutionnalité.... (1). »

Les organes du pouvoir judiciaire sont donc unanimes dans notre pays; en vertu des principes, en vertu de la constitution même, ils déclarent qu'il ne lui appartient pas de juger la constitutionnalité des lois, d'écarter les lois, de refuser de les appliquer parce qu'elles ne seraient pas en harmonie avec le pacte fondamental. — Ces décisions portent un caractère de fermeté, d'indépendance, de moralité qu'il serait imprudent de méconnaître : en proclamant sa soumission à la loi, le pouvoir judiciaire raffermit l'ordre public et il peut se glorifier de sa noble servitude.

Ces décisions récentes répondent à une doctrine qui avait été enseignée dans le pays, que vient de développer un membre du barreau de Bruxelles et qui constitue, à nos yeux, une véritable hérésie constitutionnelle. — Dès 1841, M. Britz avait posé, comme simple corollaire de l'art. 107 de la constitution, « que les tribunaux ont le » droit de ne pas appliquer les lois qui seraient en oppo- » sition avec la constitution (2). » — En 1843, M. Rous-

---

(1) Cour de cassation, arrêt du 23 juillet 1849; tribunal de Hasselt, jugement du 22 juillet 1848; tribunal de Bruxelles, jugement confirmé par la cour d'appel de Bruxelles, arrêt du 7 juillet 1847. — V. *Bel. jud.*, VII, 1531; VI, 1027; V, 1007. La rédaction de ce journal adhère à la doctrine de l'arrêt du 7 juillet 1847. — Cpr. cour de cass. de France, 3 février 1820, 18 septembre 1830, dans la *Pasicrisie*.

(2) Dissertation sur la compétence administrative et judiciaire, successivement insérée au vol. V des *Archives de droit et de législation*, au vol. III de la *Revue française et étrangère* et au vol. V de la *Revue des revues de droit*.

sel enseignait *que le pouvoir judiciaire peut discuter la loi* en vertu même de la séparation, de l'indépendance et de l'équilibre des pouvoirs (1). — En 1845, M. Tielemans reproduisait cette doctrine; en indiquant les moyens d'assurer la compétence du pouvoir judiciaire *contre le pouvoir législatif*, il signale « le droit d'appliquer les principes de » la constitution aux litiges qui sont de la compétence » judiciaire, et, *par conséquent*, le *droit de ne pas appli-* » *quer les lois qui seraient en opposition avec ces principes.* » L'honorable jurisconsulte convient que cette thèse est sujette à de grandes contestations; on peut lire dans son ouvrage les distinctions qu'il établit; nous nous bornerons à faire observer que M. Tielemans est bien certainement partisan de la thèse que nous contestons, puisque recherchant plus bas les moyens d'assurer *la compétence du pouvoir provincial et du pouvoir communal contre le pouvoir législatif*, il parle encore une fois « *du droit* RÉSERVÉ *aux* » *tribunaux de ne pas appliquer les lois contraires aux prin-* » *cipes de la constitution.* » Le titre de cette *réserve*, c'est-à-dire l'article de la constitution qui la contient, ne saurait être indiqué (2).

Cette doctrine ne semble pas avoir été admise par MM. Neut, Thonissen, Thimus et Destriveaux, qui, dans leurs ouvrages, publiés en 1842, en 1844, en 1845 et en 1849, ne la reproduisent pas : tout en s'abstenant de soulever la question, ils l'ont, ce nous semble, virtuellement résolue dans un sens négatif, en s'expliquant sur la séparation des pouvoirs. M. Neut se borne à reproduire

---

(1) *Encyclopédie du droit*, § 30.
(2) *Répert. de l'admin.* V° *Compétence.*

le rapport de M. Raikem au congrès national, sur la séparation des pouvoirs, rapport fondamental, dont nous parlerons plus bas (1). M. Thonissen (§ 132), observe « que » l'un des pouvoirs ne peut, sans méconnaître les principes » fondamentaux de notre constitution, s'arroger un droit » de commandement ou de contrôle sur les autres (2). » M. Thimus (vol. II, p. 119), dit à son tour : « La force de » la loi n'est pas seulement dans la justice, mais aussi » dans l'autorité du législateur. La loi ne doit pas être » portée sans des raisons solides, sans se conformer au » droit naturel et à la loi fondamentale du pays; mais, » dès qu'elle est faite, elle exige une fidèle et exacte exé- » cution. La loi est présumée bonne. On ne peut s'y sous- » traire sous le prétexte qu'elle est mauvaise. Un tel prin- » cipe produirait la plus étrange confusion, et provoquerait » bientôt la ruine de la cité (3). »

M. Destriveaux, dans le premier volume, le seul qui ait paru, de son nouvel ouvrage, fait allusion au droit des tribunaux de ne pas appliquer les arrêtés et règlements conformes à la loi : « leur mission véritable est d'assurer » l'exécution *de la loi*, qu'elle oblige ou protége les indi- » vidus; ils violeraient donc leur devoir le plus sacré, » s'ils assuraient l'exécution d'un acte *extra ou anti-légal;* » ils en deviendraient les complices, à moins qu'instru- » ments passifs, ils ne fussent ravalés au rôle d'huissiers » obligés de tous les pouvoirs. » M. Destriveaux parle *théoriquement* dans ce premier volume; mais nous croyons

---

(1) Neut, *Const. belge expliquée.*
(2) Thonissen, *Const. belge annotée.*
(3) Thimus, *Traité de droit public.*

que le savant professeur ne trouvera pas autre chose dans notre constitution, et qu'il maintiendra cette maxime qu'il pose en parlant de l'indépendance des pouvoirs ; « Si, au » moyen d'un pouvoir, on pouvait en subjuguer un autre, » il y aurait usurpation : on serait conduit au despotisme » par la confusion (1). »

Il doit donc nous être permis de ranger les publicistes qui ont écrit ces lignes parmi les partisans de l'application absolue des lois. Pouvons-nous invoquer également l'autorité de M. Émile Van Hoorebeke? Il pose la question en ces termes (quest. 104, pag. 91) : « Les tribunaux ont-ils » le droit de ne pas appliquer les lois qui seraient en op- » position avec la constitution? » La réponse n'est pas nettement formulée; à la page 55, l'auteur dit : « Il nous » reste à parler d'un troisième pouvoir, qui n'est en quel- » que sorte que l'organe des deux premiers. Sa fonction » principale, c'est de reconnaître et de déclarer la volonté » du législateur, de l'appliquer, bonne ou mauvaise, juste » ou injuste, aux faits qui lui sont déférés. » A la page suivante, il rejette dans une note l'observation suivante : « Cet article 107 institue le pouvoir judiciaire, juge de la » légalité des actes administratifs. Comme corollaire à cet » article, quelques auteurs admettent que les tribunaux » ont aussi le droit de ne pas appliquer les lois qui se- » raient en opposition avec la constitution (2). » — L'auteur ne se prononce donc pas d'une manière formelle, mais en reproduisant sans critique, en propageant une doctrine enseignée par d'autres, ne l'approuve-t-on pas implicite-

---

(1) Voyez *Traité du droit public*, vol. I, pp. 74 à 79.

(2) *Manuel du droit public interne.* — Ce sont les paroles de M. Britz.

ment ? Il faudrait donc considérer M. Van Hoorebeke comme partisan du système que nous venons combattre, et dire que ses principes sur l'application nécessaire des lois bonnes ou mauvaises, justes ou injustes, ne doivent pas s'entendre des lois contraires à la constitution (1).

2. ANALYSE DU SYSTÈME OPPOSÉ AU NÔTRE.

Tel était l'état de la question, lorsque M. Eugène Verhaegen a cru devoir publier une dissertation, dans laquelle il combat vivement la jurisprudence des tribunaux, et s'efforce de démontrer, en vertu des principes abstraits et des dispositions de la constitution, que les tribunaux peuvent et doivent refuser d'appliquer les lois qui sembleraient contraires à notre pacte fondamental (2). Nous allons donner avec concision et exactitude l'analyse de ce travail :

Après avoir rappelé certaines difficultés résolues par des arrêts qui conservaient au pouvoir exécutif la plénitude de son exercice, et avoir fait allusion au refus du pouvoir législatif d'exécuter des arrêts, l'auteur se demande : « Quelle est la position respective du pouvoir législatif et » du pouvoir judiciaire? Le premier peut-il aller jusqu'à » faire des lois contraires à la constitution, sans avoir à

---

(1) Nous ignorons si l'honorable professeur enseignait cette doctrine dans son cours de droit public, mais nous croyons savoir que tel était le système d'enseignement de M. le président Jonet, son respectable prédécesseur. — Nous avons jugé utile de demander à Messieurs les professeurs de droit public des universités de Gand et de Liége, ce qu'ils pensaient de la question : ce dernier ne nous a pas répondu; le premier a bien voulu nous exprimer une opinion conforme à la nôtre.

(2) *Des lois inconstitutionnelles.* Chez Decq, brochure de 40 pp. in-8°.

» craindre que les effets n'en soient nuls? Le second n'a-
» t-il pas plutôt le droit de n'appliquer les lois que si elles
» sont en harmonie avec le pacte fondamental? » (Page 8).
— Cette dernière question reçoit une solution affirmative : il est vrai que le pouvoir législatif est indépendant; les vérifications d'édits ou d'actes souverains n'existent plus; les membres de la Législature sont à l'abri de toute recherche pénale ou civile (art. 44 de la const.); les tribunaux mêmes s'abstiendront de toute mesure générale portant suspension ou annulation de la loi; mais, « si deux parties se
» présentant en justice, l'une d'elles base ses prétentions
» sur un texte de loi repoussé par l'autre comme con-
» traire à la constitution, les tribunaux obligés, au cas
» que cette allégation soit fondée, d'opter entre la loi des
» lois et une loi ordinaire, devront ne pas avoir égard à
» celle-ci. » — En Angleterre, dit l'auteur, ce principe ne serait pas applicable en présence de l'omnipotence du parlement : en France, les diverses constitutions, depuis 1790 jusqu'à 1830 ne permettent pas non plus de faire prévaloir cette solution. Mais il en est tout autrement aux États-Unis et dans la nouvelle République française : aux États-Unis, le texte des constitutions et le témoignage des publicistes établissent comme loi et comme théorie que les juges américains ont le droit de ne point appliquer les lois qui leur paraîtraient inconstitutionnelles. (P. 14.) — Dans la nouvelle République française, c'est par induction que l'auteur pense que la constitution de 1848 confère ce droit aux tribunaux inamovibles.

Revenant à notre pays et examinant l'esprit de la constitution de 1831, l'auteur mentionne les articles 12, 13, 17, 18, 19, 20, 23, 47, 49, 50, 78 comme déclarant ce que peut et ce que ne peut pas la loi; il rappelle l'article

25 qui déclare que *les pouvoirs sont exercés de la manière établie par la constitution*, l'article 30 qui déclare que la constitution *ne peut être suspendue en tout ni en partie*, l'article 131, qui déclare que *toute révision de la constitution sera entourée de solemnités particulières.* — « Une loi » contraire à la constitution n'est pas une loi. (Page 13.) » Ceux qui dénient toute valeur à une loi dépourvue de ses solemnités externes doivent avec plus de raison dénier toute valeur à une loi à laquelle manque la vie elle-même.

Pour appuyer sa thèse, l'auteur examine l'organisation des trois pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire : ces trois pouvoirs, dit-il, sont *complétement égaux* (page 15); « la puissance de chacun d'eux y sert de contre-poids à » celle de l'autre. Dans cet équilibre, qui crée des rap- » ports aussi bien que des limites, réside l'essence du » régime représentatif.... Au-dessus des trois fondés de » procuration de la communauté belge, il n'y a que la » volonté de celle-ci, mais il y a sa volonté toute entière. » C'est ce qui est indiqué de la façon la plus formelle et » la plus digne par l'article 25 de la constitution. » De là dérive pour le pouvoir judiciaire le droit de ne pas appliquer une loi inconstitutionnelle, et pour confirmer ce droit, l'auteur s'attache à démontrer de plus fort le principe *de l'égalité des pouvoirs* en argumentant des articles 90, 68, 92, 93 : il réfute (page 19) l'objection tirée de l'article 28 relatif à l'interprétation des lois par voie d'autorité et (pages 20 à 28) celle tirée de l'article 107 relatif à la non-application des arrêtés et règlements contraires aux lois. Il suppose le cas d'une majorité arrivant aux chambres et au gouvernement avec la pensée *de fouler aux pieds les droits les plus précieux* (page 24), et il trouve

dans le pouvoir judiciaire l'obstacle à des attentats médités contre la constitution : l'esprit même de l'article 107 permet de soutenir que le congrès a voulu conférer aux tribunaux le droit d'arrêter le législateur lorsqu'il a violé la constitution.

L'auteur, après avoir rappelé l'autorité de MM. de Tocqueville, Tielemans et Roussel, se livre à l'examen et à la réfutation des monuments judiciaires que nous avons rappelés plus haut, et il ajoute (page 33) : « Non, le pouvoir » judiciaire belge n'est plus réduit aux très-humbles pro- » portions qu'il s'est assignées dans quelques jugements » et arrêts; tandis que juger la loi, afin de la réformer, » le cas échéant, constituerait un empiétement indubi- » table, une réminiscence absurde; laisser de côté ce qui » n'est pas la loi, n'est qu'empêcher le pouvoir législatif » d'envahir, en arbitre tout-puissant, le domaine de la » judicature; se placer entre le législateur et le pacte » fondamental, dans le but de respecter avant tout l'au- » torité mère, n'est pas faire autre chose que remplir une » obligation sacrée. » A l'appui de ces maximes, l'auteur suppose un certain nombre de violations formelles de la constitution (articles 41, 39, 59, 12, 13, 14, 18, 17, 25 20, 94) que le pouvoir judiciaire pourrait et devrait réprimer. Enfin, l'auteur rencontre l'objection tirée de l'abus que le pouvoir judiciaire pourrait faire de ce contrôle sur la loi et sur la législature, et il termine en disant : « Sup- » posé qu'une loi non inconstitutionnelle ait été écartée, » voilà un simple défaut d'obéissance envers le législa- » teur secondaire, une irrégularité que toute autre inter- » prétation vicieuse eût occasionnée aussi, mais rien de » comparable assurément à la violation expresse du dé- » cret fondamental. (Page 37.) »

3. OPINIONS CONFORMES A LA NÔTRE.

Cette analyse donne, pensons-nous, une idée exacte du système de M. Eugène Verhaegen, de l'ensemble de son argumentation. Nous sommes heureux de pouvoir, dès l'abord, lui opposer l'opinion de l'un des auteurs de la constitution, d'un jurisconsulte qui a écrit une dissertation sur la séparation des pouvoirs, sur la compétence des tribunaux en présence d'un acte du pouvoir exécutif et dans ses rapports précisément avec l'art. 107 du pacte fondamental de 1831; ce jurisconsulte, dont le nom se trouve dans la brochure que nous examinons, M. Liedts, disait en 1834 : « Tout pouvoir a ses bornes : le pouvoir législa-» tif a donc aussi les siennes; la première est la constitu-» tion qui est la loi du législateur, la loi des lois. — Voici » une seconde limite : le législateur ne peut ordonner ni » défendre un acte qu'autant que cela est nécessaire pour » arriver au but de la société. Toute loi doit donc être un » acte de nécessité et de raison, sans quoi elle est injuste » et arbitraire (1). — Enfin une troisième limite, c'est le » cercle d'attributions des autres pouvoirs constitution-» nels..... » — Après avoir ainsi nettement posé le prin-

---

(1) Nous voulons rattacher à cette maxime une profonde pensée de Montesquieu : « Lorsque le législateur, au lieu de donner des lois, a donné des con-» seils, c'est qu'il a vu que ses conseils, s'ils étaient ordonnés comme des lois, » seraient contraires à l'esprit de ses lois. » (*Esprit des lois*, liv. 24, chap. 6.) — Le conseiller d'État Crétet disait : « La loi doit défendre absolument » ce qui est nuisible et abandonner l'usage de ce qui ne l'est pas à la discré-» tion des particuliers. » (Conseil d'État, séance du 26 fructidor an IX, *apud* Locré.)

cipe, voici ce qu'ajoute M. Liedts : « *Mais quel est celui qui* » *juge si le pouvoir législatif a excédé ses pouvoirs? Quel* » *est celui qui arrête les excès de pouvoirs de la puissance* » *législative? Est-ce une autorité constituée quelconque?* » Non : on ne pouvait pas permettre que ceux qui n'exis- » tent que par la loi pussent se constituer juges de la loi; » mais c'est l'opinion publique, cette souveraine du monde » dont chacun semble décliner la compétence et dont cha- » cun redoute les arrêts. » — Voilà donc le principe : *le pouvoir judiciaire n'est jamais appelé à arrêter les excès de pouvoir de la puissance législative.* M. Liedts excepte le cas où *il n'y aurait pas eu concours des trois branches du pouvoir législatif,* comme si, par exemple, on voulait obtenir l'exécution d'un acte dépourvu de la sanction royale, ou si le droit d'enquête fondé par l'art. 40 de la constitution était organisé par une seule chambre (1). — A côté de cette doctrine publiquement professée dès 1834, nous placerons celle de M. l'avocat général Delebecque qui, après avoir conclu dans l'affaire où la cour de cassation a prononcé l'arrêt du 23 juillet 1849, a répété cette opinion à propos du respect dû par les pouvoirs législatif et exécutif à la chose jugée, et a dit en terminant un travail sur ce sujet : « Que l'on place à côté de ces prétentions de la législa- » ture ou du pouvoir exécutif les prétentions non moins » exorbitantes de la magistrature, si elle voulait se faire » juge de la constitutionnalité des lois, et l'anarchie dans

---

(1) Voyez la brochure de M. Liedts, intitulée : *Dans quel cas l'autorité judiciaire peut-elle arrêter les excès de pouvoirs de la puissance exécutive,* page 15, 1834. — Nous sommes heureux de pouvoir ajouter avec certitude que l'honorable M. Du Bus, de Tournay, l'un des auteurs de la Constitution, partage complétement l'opinion de son collègue, M. Liedts.

» l'État va succéder à l'ordre qui lui-même dépend du res-
» pect pour l'indépendance des trois pouvoirs (1). »

Ce respect mutuel est la suprême garantie de l'organisation politique; là où il a été possible d'établir une sanction, la constitution l'a fait; la constitution s'en est abstenue lorsqu'il s'agissait de ces attentats souverains dont un pu-

---

(1) Voyez *Revue des revues de droit*, vol. 12, pages 227 à 233. — M. Delebecque cite Merlin, *Rép.*, vol. 10, page 3; parlant de la rétroactivité des lois, ce grand jurisconsulte déclare que lorsqu'une loi rétroagit, les tribunaux ne peuvent pas se dispenser de l'appliquer : « Si le législateur se permet de ré-
» troagir, il viole sans doute *l'une des premières règles de l'ordre social;*
» mais il n'y a au-dessus de lui aucune puissance qui puisse réprimer cette
» infraction; et il faut qu'on lui obéisse, jusqu'à ce que, mieux éclairé, il
» rentre de lui-même dans le cercle de la justice. » — Telle est la doctrine développée par le tribun Thiessé et par le conseiller d'état Boulay; telle est la maxime consacrée par l'arrêt de la cour de cassation du 25 mai 1814. — Et ceci est d'autant plus important que l'article 2 du code civil est de droit fondamental, qu'il est placé dans ce titre préliminaire, considéré par Tronchet comme *le péristyle de la législation française* [1], que notre Congrès national même a refusé d'insérer dans la constitution un article défendant la rétroactivité, *parce que ce principe est tellement sacramentel qu'il y aurait en quelque sorte simplicité à le rappeler* (paroles de M. Destriveaux, appuyé par MM. Trentesaux et Vansnick) [2]. — Ainsi, le principe de non-rétroactivité est plus que constitutionnel, il est social, il est sacramentel, il est antérieur à toute loi positive : « Que feront les tribunaux en présence d'une loi qui le viole? » Autre exemple : « *Si la loi*, dit Portalis au conseil d'État, le 4 nivôse
» an X, *prononçait une déshérence universelle, elle blesserait sans doute*
» *le droit social.....* » C'est plus que blesser la constitution : le juge refusera-t-il d'obéir? — *Le devoir du juge*, répondra Hello, *est toujours d'obéir* [3].

[1] Séance du conseil d'État du 6 thermidor an IX, *apud* Locr. Cpr. De Molombe.

[2] Voyez séance du congrès du 6 février 1831. — *Union belge* du 8. — Huyttens, à la date.

[3] *Du regime constitut.*, page 249, édit. de Bruxelles.

bliciste illustre et progressif a tracé ce grand et triste tableau : « Dès le lendemain de la promulgation d'une loi » fondamentale, on ouvrira peut-être les délibérations » d'un corps législatif, en déclarant que réprimer, c'est » prévenir; et que, pour jouir du droit de publier et d'imprimer ses opinions, octroyé à tout le monde, il faudra » leur donner un volume et un poids déterminés. Il se » pourra que le début d'une seconde session soit d'autoriser expressément les arrestations arbitraires, et d'investir de ce pouvoir des milliers de fonctionnaires publics, même des derniers grades; il est possible qu'une » autre fois on commence par demander que les écrits » périodiques restent pendant trois ans, cinq ans, sous » la direction des ministres. Alors, sans doute, nous serons assez avertis de nous résigner aux interprétations » les plus capricieuses et les plus dérisoires de tous les » articles constitutionnels, et, par conséquent, à l'anéantissement des garanties, puisque toute garantie est nulle » quand elle n'est pas littérale. Que faudra-t-il penser » d'une constitution tant de fois abjurée? Pourra-t-on » dire qu'elle existe encore? Il est trop vrai qu'elle ne » régnera plus; mais enfin, tant que son nom ne sera » point effacé; tant qu'il sera permis de le prononcer tout » haut ou tout bas, les amis de la tranquillité publique » trouveront en elle un point de ralliement, des règles » de conduite, peut-être même des moyens de ralentir » du moins les progrès du despotisme, et d'empêcher qu'il » ne provoque et ne ramène l'anarchie. Leur devoir est » de persévérer à réclamer contre toute violation, ancienne et nouvelle, des garanties que le texte de la loi » fondamentale exprime. De telles réclamations sont trop » justes et trop honorables pour n'être pas à la fin vic-

» torieuses, lorsqu'elles sont énergiques et décentes, pai-
» sibles et opiniâtres. Le pouvoir qui s'aviserait de les
» déclarer séditieuses montrerait par là combien il les
» trouve encore redoutables. Or si, tôt ou tard, elles
» parvenaient à déconcerter le régime arbitraire, la con-
» stitution, en reprenant l'empire qu'il a usurpé, forte
» de ce triomphe, serait bien mieux affermie qu'avant
» d'avoir eu besoin de l'obtenir. Il ne s'agit donc que de
» combattre, en son nom et pour elle seule, avec les seu-
» les armes qu'elle avoue et qu'elle fournit, à la clarté du
» jour que ses principes et ses dispositions répandent. Il
» faut bien supporter le joug des lois inconstitutionnelles;
» on ne doit opposer aucune résistance active à leur exé-
» cution; mais tout autre respect qu'on aurait pour elle
» serait pris sur celui qu'on a promis à la loi fondamentale
» qu'elle outrage (1). »

Un autre écrivain plus moderne, éloquent et profond, que la mort vient de ravir aux sciences morales et politiques, Hello, n'est pas moins formel; en traitant de la révision de la constitution, il touche et résout notre question; il suppose la violation, par le législateur, de la constitution : « S'il prend quelque jour fantaisie au pouvoir légis-
» latif de jeter parmi nous les lambeaux de la charte
» déchirée, montrez-nous le juge et le vengeur. . . . N'y
» a-t-il de devoir que celui qui a sa sanction, ni de tort
» que celui qui a son redresseur? Où est ici bas la sanc-
» tion de la morale en général? Où est la peine des coups
» d'État en politique? Assurément *nous ne conseillerons*
» *jamais à la seule autorité parmi nous que puisse tenter*

---

(1) Daunou, *Des garanties individ.*, part. II, chap. IV.

» *l'ambition de prendre la garde de limites, aux tribunaux,* » *de juger entre les pouvoirs constituant et législatif;* la » loi, bonne au mauvaise, est toujours loi; elle se pré- » sente à eux comme l'expression de la souveraineté, et » ils lui doivent obéissance. D'ailleurs, partout où les pou- » voirs sont divisés, *il peut s'élever sur la ligne de dé-* » *marcation des doutes sérieux qu'ils ne résoudraient ni* » *complétement ni convenablement.* Le pouvoir à qui revien- » drait ce droit absorberait tous les autres ou serait lui- » même leur victime; comme ce tribunat que la constitu- » tion de l'an VIII avait chargé de dénoncer au sénat les » actes législatifs coupables d'inconstitutionnalité (1)».— Ces principes ainsi développés, le brillant écrivain passe-t-il condamnation sur l'*omnipotence parlementaire?* Pas plus que M. Liedts, que M. Delebecque, que Daunou, que nous-même : selon lui, cette omnipotence serait *une idée subversive;* le pouvoir législatif, quoique législatif, a ses limites; mais l'abus de ce pouvoir, quel en est le correctif?.... à coup sûr, suivant ces auteurs, ce n'est point l'*omnipotence judiciaire* qu'on prétend ériger chez nous.

Après avoir ainsi sommairement indiqué la force des deux opinions et les arguments généraux employés par chacune d'elles, nous essaierons de rappeler les vrais principes et d'établir que la doctrine que nous combattons n'est pas d'une application aussi aisée qu'on a semblé le croire. La question est d'une immense portée, et elle mérite d'être sérieusement examinée par de bons esprits. Si, soldat obscur de la phalange judiciaire, nous entrons

(1) Hello, *Du régime constit.*, pag. 246, éd. de Brux.

en lice, c'est pour nous associer avec élan à la doctrine de nos tribunaux, et pour soutenir que le pouvoir même dont ils sont les nobles et libres organes ne conservera l'immense autorité dont elle est investie, qu'en la maintenant fermement dans les limites constitutionnelles de sa délégation : le pouvoir judiciaire ne veut pas encourir ce rude reproche que Dargentré adressait aux juges de son temps : *Cur de lege judicas, qui sedes ut secundum leges judices?*

Nous entrons en matière.

4. ORGANISATION DU POUVOIR LÉGISLATIF.

L'article 2 de la déclaration de la chambre des représentants français, du 5 juillet 1815, porte : « La division » des pouvoirs est le principe le plus nécessaire à l'établis- » sement de la liberté et à sa conservation. » M. de Barante a donné le développement et le commentaire de cette disposition; il a reconnu la souveraineté, les limites, la séparation des pouvoirs; de cette séparation et des bornes que chaque pouvoir trouve en lui-même par sa propre organisation, résultent « une limitation réciproque » et des moyens réguliers et paisibles d'arrêter les abus » et de perfectionner la législation (1). » C'est donc de la constitution interne, de l'organisation propre du pouvoir législatif que nous devons d'abord nous occuper. Nous établirons que, interprète naturel de la loi fondamentale,

---

(1) Voyez *Questions constitutionnelles*, par M. de Barante, chap. 1. — Cpr. le chap. 33 du *Traité de l'autorité judiciaire* de Henrion de Pansey.

le pouvoir législatif est souverain dans l'exercice de cette attribution, et qu'il est enchaîné par un contrôle étroit et réel qui ne permet pas de croire facilement à la proclamation d'une loi inconstitutionnelle.

Le pouvoir législatif est divisé en trois branches : la chambre des représentants, le sénat, le roi; chacune d'elles exprime son opinion ou décrète sa volonté séparément, librement, successivement : les deux chambres, élues par les mêmes citoyens, sont pourtant composées d'éléments divers; la chambre des représentants est investie d'une initiative plus puissante; le sénat a un caractère plus marqué de contrôle (1). Les deux chambres, pour nous servir de l'expression consignée dans les chartes américaines, *ont le droit négatif l'une sur l'autre* (2), ce qu'exprime nettement l'article 26 de notre constitution, en déclarant que le pouvoir législatif *s'exerce collectivement par le roi, la chambre des représentants et le sénat.* — Ainsi, dans les cas ordinaires, contrôle du sénat sur la chambre; dans des cas plus rares, contrôle de la chambre sur le sénat; dans tous les cas *veto* possible du roi en vertu de sa participation au pouvoir législatif. — Il y a donc partout ce que Montesquieu appelait déjà, en étudiant la constitution anglaise, *la faculté d'empêcher* (3), ce qu'un publiciste plus moderne a également reconnu dans la charte de

---

(1) « Pour tout le monde au congrès, la chambre des représentants était » la vraie représentation nationale. Le sénat était un rouage accessoirement » ajouté, pour tempérer le mouvement de celle-ci, ou pour le retarder » quelque peu, pour appeler de la chambre à la chambre mieux informée, » et surtout pour épargner à la royauté l'usage trop fréquent et trop irritant » du *veto.* » *Revue nationale de* 1841.

(2) *New-Hampshire*, etc.

(3) *Esprit des lois*, liv. 11, chap. VI.

1814, en faisant observer que les trois branches du pouvoir législatif *s'enchaînent par leur faculté respective d'empêcher, par le droit de négative que chacune d'elles a sur les autres* (1).—Non-seulement ce contrôle respectif est évident entre les deux chambres, mais chaque chambre renferme en son sein un contrôle actif et puissant : c'est l'opposition. Cette *opposition dans le pouvoir même* a été parfaitement définie par un écrivain moderne auquel les sciences politiques doivent de bons ouvrages. « Quand l'opposition fait » partie du pouvoir, s'associe à ses délibérations et con» court à ses volontés, le pouvoir n'apparaît aux peuples » qu'avec la garantie de l'opposition, la certitude morale » de ses lumières et de sa sagesse, et la conviction qu'il ne » veut que ce qu'il doit vouloir et ne fait que ce qu'il doit » faire (2). » L'opposition est donc dans chaque chambre comme contrôle, pour avertir, pour arrêter, pour signaler soit les empiétements injustes, soit les violations coupables : ce contrôle peut ne pas toujours être efficace, de même que la *faculté respective d'empêcher* peut quelquefois être paralysée ; mais alors on est arrivé à une situation extrême, près de l'abîme, et, au moment de la chûte, il n'est plus possible de raisonner paisiblement sur les principes ; on est à la veille d'une révolution.

Faculté d'empêcher, opposition, voilà sans doute deux puissants boucliers pour la constitution ; mais il y a plus encore. Les séances des chambres sont publiques : quels sont les avantages de cette publicité? De contenir les élus dans le devoir, d'assurer la confiance du peuple dans les lois

(1) Baignoux, *Histoire philosophique de la réformation de l'état social en France*, liv. 4, chap. VI.

(2) Ganilh, *Du pouvoir et de l'opposition*, chap. VIII.

ainsi votées à la face de la nation, de former l'éducation politique, de faciliter la discussion des intérêts publics (1), de prévenir, par la presse, par les pétitions, par l'association, les abus de pouvoir et les infractions à la constitution. Voilà donc un nouveau contrôle et peut-être le plus puissant : c'est la publicité de tout ce qui se passe dans le *palais de la Nation*, depuis l'exercice du droit d'initiative jusqu'à l'émission des votes, sous les yeux de la nation même. Et cette large publicité a partout sa garantie : en face de la tribune où montent les ministres et les députés, on a placé la tribune où le public se presse pour écouter, s'instruire et juger; à côté du *Moniteur*, où sont reproduits les documents, les discours, les paroles et même les impressions des élus, se placent des organes de la presse, nombreux et divers, où se manifestent les opinions, les vœux, les avis des électeurs, et parfois aussi, cette voix du peuple pénètre dans le sein même des chambres par les pétitions qui, dans les cas solennels, peuvent donner des avertissements sévères et arrêter des intentions suspectes.

Une attaque contre la constitution est-elle facile, est-elle possible dans de telles conditions? Pour la supposer chez nous, il faut oublier que depuis vingt ans la constitution belge a été religieusement respectée, que les législatures ont été plusieurs fois appelées à interpréter la constitution, et qu'elles n'ont décrété leur interprétation qu'après des études et des discussions loyales et approfondies, que c'est à l'abri de cette constitution que la nationalité s'est consolidée et la prospérité publique développée, que,

---

(1) Voyez Bentham, *Ass. lég.*, ch. III; Van Hoorebeke qui le cite pag. 42; Destrivaux, vol. I, pag. 74.

en présence de cette constitution, le peuple qui l'aime et la respecte, ne donnera jamais l'être à une législature capable de la violer ou de l'anéantir. Mais enfin, puisque l'hypothèse d'un suprême attentat est posée, nous le demandons : le pouvoir législatif n'est-il pas retenu par mille liens dans le cercle de ses devoirs? N'a-t-il pas en lui-même le contrôle *du droit négatif*, les avertissements de l'*opposition*, le frein de l'*opinion publique, de la presse, du pétitionnement*, le poids d'une immense et réelle *publicité?* Et si, après avoir tout écouté, si après avoir assisté aux grands débats ouverts au sein des chambres comme dans le pays entier, si, après avoir pesé les arguments et répondu aux objections, si alors le pouvoir législatif, unanime dans sa triple manifestation, décrète la loi, peut-on dire que cette loi n'est pas un arrêt suprême, renfermant la solution des difficultés et des doutes, consacrant sans recours une interprétation de la constitution sur laquelle tous peuvent n'être point d'accord, mais devant laquelle tous doivent s'incliner, parce qu'elle est LE VERDICT DE LA SOUVERAINETÉ?

La constitution n'a-t-elle pas fait assez pour donner à cette souveraineté les moyens d'être à la fois juste et respectée? Elle n'a pas voulu de cette *institution des censeurs chargés de veiller au maintien de la constitution* qu'avait fondée la constitution de Pensylvanie et que critiquait si vivement un publiciste français de l'époque (1). Elle n'a pas voulu du *grand jury national* dont parlait Herault de Séchelles dans son fameux rapport sur la constitution de

(1) Voyez art. 47 de la constitution de Pensylvanie de 1776 et les critiques de Demeunier, dans l'*Amérique indépendante*, 1790.

1793. Elle n'a pas voulu de la dénonciation à un *corps conservateur de la constitution*, permise par la charte consulaire de l'an VIII (1), et préconisée par un célèbre écrivain qui s'était enthousiasmé pour les constitutions américaines (2). A-t-elle voulu placer la souveraineté législative sous le contrôle de la souveraineté judiciaire? Nous le croyons d'autant moins que nous verrions dans ce contrôle la destruction de la souveraineté législative et, par conséquent, l'anéantissement de la séparation des pouvoirs, base de l'ordre constitutionnel établi par le congrès national.

5. ORGANISATION DU POUVOIR JUDICIAIRE.

Avant de discuter de plus près cette conclusion, nous devons bien comprendre quelles sont la nature et la mission du pouvoir judiciaire. —Consultons les fondateurs mêmes de l'ordre politique moderne, qui se résume toujours, en définitive, dans la séparation des pouvoirs.

En 1790, on se défiait du pouvoir judiciaire; on ne voulait plus des parlements, de leurs empiétements, de leurs arrêts de règlement : on voulait retirer aux tribunaux *le dangereux privilége d'interpréter la loi ou d'ajouter à ses*

---

(1) Voyez Lafferrière, *Hist. des princ., des inst. et des lois de la rév. franç.*, liv. 4, chap. 1, sect. 1 (tout récent). Les décrets inconstitutionnels ou frappés du vice de défaut de pouvoirs règnent et sont appliqués, malgré de grands efforts tentés pour les écarter. Voyez les arrêts de la cour de cass. de France du 27 mai 1819, 3 février 1820, 8 avril 1831 (contre l'avis de M. Dupin), 1er septembre 1831, etc. Demante, *Revue étrangère*, VIII, 417. Eschbach, *Introd. gén. à l'étude du droit*, p. 179.

(2) Voyez Destutt de Tracy, *Comment. sur l'esprit des lois*, liv. 11, chap. II *ad finem*, publié en 1810, écrit en 1807.

dispositions, et l'on déclarait qu'il ne participerait en rien au pouvoir législatif (1). — On voulait combattre l'esprit de corps des cours de justice, l'esprit d'envahissement des juges; on supprimait les tribunaux permanents : « Comme » le pouvoir de juger est entre les hommes un terrible » pouvoir, comme la tentation d'en abuser est prompte » autant que les moyens sont faciles, la constitution doit, » pour ainsi dire, faire sentinelle de ce côté (2) ». — On contestait à l'ordre judiciaire le titre de *pouvoir,* par la crainte des abus qui en pourraient résulter; et un célèbre constituant écrivait les lignes suivantes : « Si des hommes » que l'on a chargés du soin d'administrer la justice, ont » encore des fonctions politiques à remplir; s'ils ont le » droit de requérir d'eux-mêmes et d'ordonner l'exécution » des lois, sans aucune provocation extérieure; s'ils peu- » vent faire des règlements, établir des lois qui obligent » les citoyens; *s'ils ont le droit ou d'arrêter l'exécution des* » *lois ou d'intervenir dans leur formation,* alors il s'établit » une véritable confusion d'idées et de pouvoirs; la vo- » lonté générale cesse d'être connue ou cesse d'être exé- » cutée... Des hommes appelés à connaître toutes les lois, » bientôt voudront les examiner; ils pourront souvent y » relever quelques imperfections, surtout appuyer les ré- » clamations locales que l'intérêt particulier d'un canton » sera toujours tenté d'opposer à l'intérêt général; par là, » ils prendront de la consistance en affaiblissant dans l'es-

---

(1) Voyez au recueil des procès-verbaux de l'assemblée constituante, à la suite du n° 51, vol. 3, le *Rapport de Bergasse sur l'organisation judiciaire.*

(2) Opinion de Chabroud sur l'organisation judiciaire, à la suite du procès-verbal n° 245 de l'ass. constit.

» prit des peuples le respect dû au corps législatif et en » diminuant la force du monarque ; et bientôt *ils se for-* » *meront un pouvoir aux dépens des deux autres...* (1) ».— On voulait donc ramener l'ordre judiciaire à ses véritables fonctions, tracer profondément la limite de ses pouvoirs et assurer sa soumission à la loi : et que disent les décrets du temps? Celui des 5-6 novembre 1789 porte : « Toute cour, » même en vacation, tribunal, municipalité ou corps ad- » ministratif qui n'auront pas inscrit sur leurs registres, » dans les trois jours après la réception, et fait publier » dans la huitaine, les lois faites par les représentants de » la nation, sanctionnées ou acceptées et envoyées par le » roi, seront poursuivis comme prévaricateurs dans leurs » fonctions et coupables de forfaiture. » — La loi organique du 24 août 1790 dictait à son tour, tit. II, art. 10 : « Les tribunaux ne pourront prendre directement ou in- » directement aucune part à l'exercice du pouvoir légis- » latif, ni empêcher ou suspendre l'exécution des décrets » du corps législatif sanctionnés par le roi, à peine de » forfaiture. » — Voilà donc l'ancien pouvoir, nous dirons mieux, l'ancienne puissance judiciaire renversée, ramenée dans ses limites, réglée dans ses attributions, séparée du pouvoir législatif, obligée à exécuter *les décrets sanctionnés par le roi :* en détruisant les abus d'une confusion dangereuse, le législateur punit tout acte capable de ramener cette confusion ; les tribunaux ne peuvent, à peine de forfaiture, *prendre directement ou indirectement aucune part à l'exercice du pouvoir législatif.*

---

(1) Duport, *Principes et plan sur l'établissement de l'ordre judiciaire,* 114 pag. in-8°. — Procès-verbaux, vol. 16, à la suite du n° 244.

Ce principe règne encore parmi nous, et la doctrine l'a considéré comme l'expression de la nature des choses; elle dit : « Le législateur est le juge des lois; les tribunaux n'en » sont que les exécuteurs (1)... Le ministère du juge est » d'appliquer les lois avec discernement et fidélité (2)... » Le juge accepte sans restriction l'obligation d'exécuter » la loi ; il s'en rend l'esclave et se fait même une vertu » de sa servitude (3)... Tenons-nous sévèrement à la loi » écrite et n'anticipons pas sur le domaine du législateur. » Le juge reçoit la règle, il ne la fait pas; qu'il la suive, et » ses arrêts seront au-dessus de la critique des hommes (4)... » Le devoir du juge est d'appliquer les lois telles qu'elles » sont, et non de les juger et de se croire plus sage » qu'elles (5) ».

Cette doctrine n'est point contestée, dira-t-on; elle n'est que le développement naturel de la vieille maxime : *Secundum leges, non de legibus,* dont on trouve partout les applications (6): elle s'entend des lois constitutionnelles; on ne peut l'étendre aux lois qui violent la constitution. — Nous répondrons : où trouverez-vous l'exception à la règle en ce qui concerne les lois inconstitutionnelles? Ce n'est pas dans la constitution. Et si nous démontrons qu'elle n'est pas dans la constitution, il nous sera permis plus que jamais de nous appuyer sur les principes de 1790, sur la

---

(1) Merlin, *Rép.*, v° *Contrib. publ.*, § 4.
(2) Portalis, *Projet du liv. prél. du Code civil,* tit. V, art. 1.
(3) Hello, *du Régime constit.*, part. 2, tit. I, ch. 2, s. 4.
(4) Dupin aîné, *Discours d'installation,* vol. I, pag. 5 des Œuvres.
(5) Arrêt de Bruxelles du 9 janvier 1813. *Déc. Not.*, vol. 27, p. 209.
(6) *Sub clypeo legis nemo decipi potest.*

séparation des pouvoirs, sur la compétence essentielle et limitée des tribunaux.

Le pouvoir judiciaire, pour notre constitution, est « l'autorité chargée d'appliquer les lois aux cas particu- » liers; elle est l'organe de la puissance législative; elle » lui donne la vie et le met en action (1). » Le rapport de M. Raikem ne renferme pas un mot qui lui attribue quelque autre mission plus élevée. — La constitution consacre la publicité des audiences pour éviter l'injustice, l'oppression, l'oubli des formes; elle établit des cours d'appel pour réparer les erreurs; elle érige une cour de cassation pour réprimer la violation des lois; elle assure l'indépendance des juges; elle exige les motifs des jugements publiquement rendus; elle assure aux citoyens leur juge naturel en établissant les tribunaux exclusivement chargés de prononcer sur leurs droits privés et en plaçant le législateur « dans l'heureuse impuissance de » créer des commissions ou des tribunaux extraordi- » naires (2). » — Où sont les autres droits, les autres prérogatives de ce juge des intérêts privés? La constitution *lui a délégué le droit de n'appliquer les arrêtés et règlements généraux, provinciaux et locaux, qu'autant qu'ils seront conformes aux lois.* — Peut-on, comme le prétendent ceux dont nous critiquons la doctrine, trouver là le droit de *n'appliquer les lois qu'autant qu'elles seront conformes à la constitution?* On ne peut y trouver ce droit que par le plus étrange abus de raisonnement.

---

(1) Voyez *Rapport* de M. Raikem, sur le titre du *Pouvoir judiciaire, apud* Huyttens, IV, 93.

(2) Expressions de M. Raikem.

6. PORTÉE DE L'ART. 107 DE LA CONSTITUTION.

Voici comment nous comprenons l'art. 107 de la constitution : le congrès national s'offre à nos yeux comme l'organe d'une souveraineté abstraite qui va désigner les organes; cette souveraineté, pour s'exercer régulièrement, crée des pouvoirs auxquels elle délègue des prérogatives, des forces, des droits, des devoirs; ces pouvoirs ne sont que par elle et ne sont rien sans elle; la souveraineté respire en eux et par eux. Le congrès a compris cette grande mission ; il a profondément étudié les règles de l'organisation politique; il a examiné quelle était la meilleure distribution de la souveraineté qu'il exerçait momentanément et dont une loi fondamentale devait être la suprême formule. Qu'à donc fait le congrès? Il a créé et organisé le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, le pouvoir judiciaire : sans attribuer aux organes des provinces et des communes le titre de *pouvoir*, il les a cependant institués, à la suite des trois grands pouvoirs et dans le TITRE III DES POUVOIRS, comme une autorité distincte et possédant ses représentants spéciaux (1). — Ces pouvoirs existent en vertu du principe de *la délégation constitutionnelle* (2) ; ils n'ont d'attributions que celles qui leur sont départies dans

---

(1) Articles 31 et 108 de la constitution. — Des auteurs reconnaissent le *pouvoir provincial et le pouvoir communal*, notamment Benjamin Constant et chez nous M. Tielemans et M. Liedts.

(2) Expressions de Laferrière, *Hist. des principes de la révol. franç.*, etc. 1850, pp. 254 et 256. M. Destriveaux, vol. I, pp. 39 et 41, établit théoriquement le principe de la délégation : « La délégation est divisible en ce » sens, qu'on peut en assigner des parties distinctes à différentes institutions » pour régulariser et faciliter l'exécution de l'ensemble. »

l'acte même qui régularise et qui perpétue l'exercice d'une souveraineté, limitée elle-même par la raison et la nature, c'est-à-dire par Dieu même. — Suivant cette pensée, qu'il suffit d'indiquer ici, parce qu'elle est évidente et certaine, le pouvoir judiciaire a reçu ses attributions propres et naturelles, savoir : le droit de juger *exclusivement les contestations ayant pour objet les droits civils*, le droit de juger *les contestations sur les droits politiques que la loi lui laisserait :* comme moyens, les juridictions civiles, commerciales, militaires, furent créées; la hiérarchie des tribunaux fut établie; le mode de leur exercice fut fixé : au jury fut déléguée la mission spéciale et sacramentelle de prononcer sur les matières criminelles, politiques et de presse; à la cour de cassation, le droit de vider les conflits et de juger les Ministres; enfin aux tribunaux, quels qu'ils soient, la prérogative de ne point appliquer *les règlements et arrêtés* contraires aux lois.

Tel est l'exposé sommaire de la délégation constitutionnelle exercée par le congrès constituant au profit du pouvoir judiciaire : ce pouvoir n'a rien de plus, rien de moins (1); il ne peut, sans excès, sans usurpation, sans attentat, franchir ces limites; par contre, nul pouvoir n'a le droit d'empiéter sur son domaine : le pouvoir coupable d'un tel empiétement commet à son tour un attentat contre la constitution. — Or, quelle est l'étendue de l'article 107? Les termes de cet article sont-ils obscurs? Ne comprend-on pas ce que signifient les mots *arrêtés* et *règlements* mis en opposition avec le mot *loi?* Le droit de refuser d'ap-

(1) « Les pouvoirs, les prérogatives ne s'induisent pas; ils se prouvent. » Opinion de M. de Kemmeter, professeur de droit public à Gand.

pliquer un *arrêté* contraire à une *loi* peut-il, quelqu'abus d'argumentation que l'on commette, s'entendre jamais d'une *loi* contraire à la *constitution*? Enfin, lorsque le pouvoir constituant a délégué expressément, pour des motifs spéciaux, historiquement connus, explicitement exprimés, au pouvoir judiciaire le droit écrit dans l'article 107 de la constitution, a-t-il permis au logicien, même le plus hardi, d'étendre sans mesure cette délégation? Notre réponse à ces questions est connue; nous ne voulons que la fortifier par quelques considérations spéciales.

Le motif de l'article 107 est puisé dans les abus signalés sous le régime hollandais; les empiétement avaient été signalés, et l'on avait même fini par les désigner sous la qualification de *régime des arrêtés*, comme on avait dit sous l'empire *régime des décrets*. On avait examiné souvent, sous le gouvernement précédent, si les tribunaux pouvaient refuser d'appliquer des arrêtés ou règlements taxés d'illégalité; les solutions avaient été négatives (1) : le congrès voulut trancher la question, et l'article 43 du projet de constitution disait : « Les règlements et arrêtés (royaux) » ne seront appliqués par les cours et tribunaux qu'au» tant qu'il seront conformes aux lois. » M. Raikem, rapporteur, disait : « Par là vient à cesser la question, si » souvent agitée, de savoir si l'autorité judiciaire pouvait » juger de la légalité *des actes de l'autorité administra*» *tive* (2). » Le but de la disposition est manifeste : M. Van Meenen voulait aller plus loin; il voulait étendre aux conseils provinciaux et communaux le droit de refuser

(1) Il suffit d'ouvrir les tables d'arrêts de M. Van Mons pour connaître ces précédents judiciaires.

(2) V. *Union Belge* du 9 janvier 1831.

l'application des règlements et arrêtés royaux taxés d'illégalité : après une longue discussion, un ajournement fut prononcé (1), et ce ne fut que plus tard, que M. Raikem proposa la rédaction définitive qui forme aujourd'hui l'article 107 (2). — Il résulte de ces faits que le congrès n'a pas voulu déléguer aux conseils provinciaux et communaux le droit de refus que M. Van Meenen proposait de leur conférer; que cette délégation n'a été décrétée au profit du pouvoir judiciaire que pour les *arrêtés et règlements royaux, provinciaux et communaux;* que le but de la disposition a été de faire cesser les embarras d'une jurisprudence qui conservait aux arrêtés et règlements même non conformes aux lois une valeur d'exécution préjudiciable; que l'intention du congrès a été *précisément de fortifier ainsi, à l'aide de tribunaux indépendants et inamovibles, l'autorité des lois.*

Admettra-t-on facilement dès lors que l'article 107, *en fortifiant l'autorité des lois par le pouvoir judiciaire*, ait pu du même coup permettre à ce même pouvoir de contester l'autorité des mêmes lois jugées par lui contraires à la constitution? Ce serait une radicale erreur. Cependant, on l'a vu plus haut, des auteurs ont décidé, sans juger utile de le démontrer; ils ont posé en termes absolus, comme s'il s'agissait non d'une question grave, immense, fondamentale, mais d'un simple axiome de droit, ils ont nettement décidé, *comme corollaire de l'article* 107, *que les tribunaux ont le droit de ne pas appliquer les lois qui ne seraient pas conformes à la constitution!*

---

(1) V. *Union belge* du 11 janvier 1831.
(2) V. *Ib.* du 8 février 1831.

En disant cela, on méconnaît le principe de la *séparation des pouvoirs*, le principe de la *délégation constitutionnelle*, le principe de la *compétence législative*, le principe de l'*exercice des pouvoirs de la manière établie par la constitution*. (Art. 25.) — Qu'avec plus de raison, de maturité et de logique, la cour d'appel a dit : « *Que les tribunaux n'ont* » *pas reçu la mission de contrôler les dispositions législa-* » *tives*, » car là, les magistrats ont compris *le principe de la délégation*, et ils ont noblement répudié une prérogative digne d'envie sans doute, mais que ne leur avait pas donnée la constitution dans son œuvre de distribution de pouvoirs !

7. PORTÉE DE L'ARTICLE 28 DE LA CONSTITUTION.

Nous voulons fortifier notre thèse par l'argument irréfutable que nous offre l'article 28 de la constitution, qui déclare que « *l'interprétation des lois par voie d'autorité n'ap-* » *partient qu'au pouvoir législatif* (1). » — M. Verhaegen fait bon marché de l'objection qu'il a prévue : « quelle diffé- » rence, dit-il page 19, y a-t-il entre une loi nouvelle et » l'acte interprétatif, si ce n'est la différence du plus au » moins? » Il réduit la question aux simples termes d'une divergence d'opinions entre certains organes du pouvoir judiciaire, divergence que le pouvoir législatif fait cesser en choisissant *l'une des deux pensées qui sont en présence*, et cette appréciation s'appliquerait même *à une affaire dans*

(1) *Legis interpretationem culmini tantum principali competere, nemini venit in dubium : cum promulgandae quoque legis auctoritatem fortunae sibi vindicet eminentia.* (NOVELL. 143, PRAEF.)

laquelle il se serait agi d'une loi inconstitutionnelle? — L'honorable écrivain n'a pas compris la force de l'argument que prête l'article 28 : cet article constitue le pouvoir législatif, d'abord *seul créateur de la loi*, ensuite *seul juge de la loi;* voilà véritablement sa qualité, lorsqu'il interprète par voie d'autorité. — La question d'équité ou de rétroactivité qui a été agitée à propos de cet article, importe peu : ce qui importe, c'est le motif et le résultat de l'intervention de la législature dans l'interprétation par voie d'autorité; or, *le motif* est la qualité même du pouvoir législatif, qui est seul compétent pour imposer la loi et, par conséquent, l'interprétation souveraine de la loi au pouvoir judiciaire; *le résultat* est d'obliger le pouvoir judiciaire à respecter la loi ainsi interprétée; car, une fois l'interprétation décrétée, *les tribunaux sont tenus de s'y conformer* (1). — Il y a là certes, dans tous les cas possibles, au profit du pouvoir législatif, une délégation souveraine qui domine et absorbe la délégation du pouvoir judiciaire. Nous admettons que toute difficulté disparaîtra devant la loi interprétative dans les cas ordinaires où il s'agit, entre les tribunaux, d'un simple dissentiment d'interprétations *doctrinales*. — Mais supposons une loi taxée d'inconstitutionnalité : la cour d'appel de Bruxelles refuse, par arrêt, d'appliquer cette loi comme contraire à la constitution; la cour de cassation casse, en déclarant la loi constitutionnelle; la cour de renvoi, chambres réunies, se rallie à l'opinion de la cour de Bruxelles; la cour de cassation, chambres réunies, casse une seconde fois pour les mêmes motifs : c'est le cas du recours au corps législatif qui reconnaît et déclare que la

(1) Texte de l'article 23 de la loi du 4 août 1832.

cour de cassation avait raison : la troisième cour de renvoi *est tenue de se conformer à la loi interprétative.* — Mais la loi interprétative ne fait que confirmer ici une loi entachée d'inconstitutionnalité? Qu'arrivera-t-il si la troisième cour de renvoi refuse de l'appliquer? Cette cour dira que, *si elle est tenue de se conformer à la loi interprétative*, elle a aussi pour obligation plus sacrée de n'appliquer une loi que si elle est conforme à la constitution : entre ces deux devoirs, pourra-t-elle hésiter? Elle refusera d'appliquer la loi interprétative, et qu'arrivera-t-il ensuite? Nous ne trouvons pas dans la brochure de M. Verhaegen la réponse à cette question. Cette réponse, nous allons la donner : il arrivera la confusion des pouvoirs, la destruction de la loi, la suspension de la justice, l'installation au greffe du pouvoir législatif, l'anarchie en un mot : anarchie plus profonde encore si la législature, par son droit d'initiative, prétend annuler l'arrêt même qui a paralysé l'exécution d'une loi.

Posons un cas différent : les cours d'appel déclarent successivement, par décision préparatoire sur la compétence, que le pouvoir judiciaire peut s'enquérir de la conformité d'une loi à la constitution; la cour de cassation juge deux fois le contraire. Recours au pouvoir législatif, qui déclare que le pouvoir judiciaire n'a pas compétence à cet égard. Que fera, encore une fois, la troisième cour de renvoi, si elle se croit autorisée à ne pas appliquer une loi inconstitutionnelle? Elle refusera de se conformer à la loi interprétative; elle maintiendra sa compétence; elle renversera du même coup le pouvoir législatif.

A-t-on bien réellement prévu et accepté ces conséquences? Nous croyons sincèrement qu'on ne les a pas prévues et qu'on ne se déciderait pas à les accepter. Plus que

jamais, nous dirons que le pouvoir judiciaire n'a pas reçu la prérogative de juger de la constitutionnalité des lois; que l'art. 107 ne la lui a nullement conférée, ses termes étant clairs, son attribution étant précise et limitée; que l'article 28 reconnaît formellement au pouvoir législatif la prérogative dominante de donner à une loi obscure ou contestée une incommutable, une irrécusable autorité.

Dans notre système, l'art. 28 de la constitution, en raffermissant en quelque sorte la délégation législative renfermée dans l'art. 26, sert à mieux expliquer le sens de l'art. 107 et à faire considérer ce dernier comme le titre d'une délégation judiciaire toute spéciale et non susceptible d'extension, et par là même l'art. 107 devenant doublement clair et dans son texte et dans son esprit, il n'est plus possible d'y voir le titre d'une délégation plus large et comprenant *le droit de juger les lois.* Cependant, M. Verhaegen reproche à la cour d'appel d'avoir mal à propos employé l'argument *à contrario* en interprétant l'art. 107 dans son arrêt du 7 juillet 1847, et il use à son tour de l'argument *à fortiori* pour l'appliquer au cas que nous discutons ; après avoir signalé les vices de l'argumentation *à contrario*, il applique dans ces termes l'argumentation *à fortiori :* « Les arrêtés et règlements devant être con» formes aux lois, ils doivent l'être *à plus forte raison* à » cette constitution dont l'empire des lois dérive (p. 22). » Jusqu'ici, nous sommes d'accord avec l'honorable écrivain : oui, si les tribunaux peuvent refuser l'application *des arrêtés et règlements contraires* AUX LOIS *à fortiori,* ils peuvent et doivent la refuser *lorsque ces arrêtés et règlements sont contraires à la constitution;* mais l'auteur continue : « Cependant, selon les partisans de l'argument *à* » *contrario,* il n'en est pas ainsi : l'obéissance à la con-

» stitution n'est obligatoire qu'aussi longtemps que la loi » le permet... » Ici, évidemment, il y a confusion : un arrêté, un règlement directement contraire à la constitution est sans valeur d'application, comme lorsqu'il est contraire à la loi, parce que le pouvoir judiciaire, qui peut formellement, en vertu de l'art. 107, refuser de respecter un arrêté général, provincial ou local, contraire à la loi, peut *à fortiori*, refuser de le respecter lorsqu'il viole directement la constitution : la logique permet évidemment l'extension; elle la commande même. Mais la position est-elle identique, lorsqu'il est intervenue une loi qu'exécute ou qu'applique l'arrêté? Non, sans doute : dans ce cas, le pouvoir législatif, compétent et souverain, a posé un acte, et cet acte est si puissant que les autorités provinciales et communales ne peuvent pas refuser de s'y conformer (1); l'arrêté sera immédiatement conforme à la loi; il ne sera que médiatement contraire à la constitution; il aura son titre d'existence nécessaire, et les tribunaux devront, suivant nous, l'appliquer. Pour refuser de l'appliquer, les tribunaux devront d'abord faire le procès à la loi, la condamner et faire tomber ainsi, en même temps, la loi et l'arrêté qui l'aura appliquée ou exécutée. C'est donc sans raison que M. Verhaegen veut, par extension de l'art. 107, que d'autres veulent, comme corollaire naturel du même article, induire du droit de ne pas appliquer *un arrêté illégal ou inconstitutionnel*, le droit de ne pas appliquer *une loi inconstitutionnelle*. Entre les deux hypothèses, il y

(1) Qu'on se rappelle le sort de la proposition de M. Van Meenen, dont nous avons parlé plus haut, pag. 462. Si les conseils provinciaux et communaux n'ont pas reçu la faculté d'examiner la légalité des arrêtés royaux, comment auraient-ils celle d'examiner la constitutionnalité des lois?

a toute la distance d'un fait législatif à un fait exécutif, de la création à l'application, de la souveraineté à la subordination.

8. LOIS INTERPRÉTATIVES DE LA CONSTITUTION.

Nous avons dit que c'est au pouvoir législatif qu'il appartient *d'interpréter la constitution*. Nous n'avons pas besoin de rappeler qu'il l'a souvent interprétée; et quelle que soit l'opinion que l'on conserve sur l'exactitude de cette interprétation, personne, ni citoyen, ni corps administratifs, ni tribunaux, n'a le droit de l'invalider.

Ainsi, la loi du 11 juillet 1832, qui institue l'ordre militaire et *civil* de Léopold, a donné lieu à une discussion approfondie sur la constitutionnalité de l'institution *d'un ordre civil* (1): qui prétendra ne pas reconnaître aujourd'hui la valeur de la loi qui a tranché la question, et quel est le tribunal qui refusera d'appliquer l'art. 259 du code pénal à l'individu qui aura usurpé les insignes de l'ordre civil de Léopold, sous prétexte que la loi qui l'institue est inconstitutionnelle?

Ainsi, l'art. 53 de la loi du 4 août 1832 confère au Roi la première nomination des conseillers des cours d'appel; cette disposition, en présence des art. 99, 135 et 136 de la constitution fut encore le résultat d'une interprétation du pacte fondamental (2): qui a jamais songé,

---

(1) Voyez les notes de la *Pasicrisie* et les *Moniteurs* des 1, 4, 5, 6, 8, 9 10 et 11 juillet 1832. — L'ordre *civil* fut d'abord rejeté, sur la proposition de M. Leclercq, par 38 voix contre 33, et ensuite admis au second vote par 37 voix contre 35 : le sénat le vota à la presque unanimité.

(2) Le *Mon. belge* reproduit cette discussion.

qui songera à arguer de nullité un arrêt auquel aura pris part un conseiller de première institution, en soutenant que la loi n'a pu conférer au Roi le droit de nommer directement cette classe de magistrats?

Ainsi la loi du 26 mai 1848, relative à la réforme parlementaire et à l'incompatibilité du mandat législatif avec les fonctions publiques, a donné lieu à une discussion approfondie sur la constitutionnalité de cette exclusion (1) : le corps électoral songera-t-il à casser cette loi par son vote; est-il un seul électeur qui prétende ne pas la respecter; un tribunal s'aviserait-il, par impossible, de ne pas appliquer une telle loi, s'il pouvait arriver un cas où il serait appelé à en faire l'application?

Ainsi, plus récemment, n'est-ce point par une interprétation de l'art. 100 de la constitution que la chambre a repoussé le principe de la mise à la retraite des magistrats inamovibles à l'âge de 70 ans? Supposez une solution contraire; supposez que la loi eût ordonné la mise à la retraite des magistrats à cet âge; un juge aurait-il pu prétendre que la loi étant inconstitutionnelle, l'arrêté royal qui l'applique est illégal, et le tribunal partageant cette manière de voir, réuni en assemblée générale, statuant sur la prétention du juge réclamant, aurait-il pu déclarer que ce collègue n'a pas cessé de faire partie du corps judiciaire dans lequel, aux termes de la constitution, il était entré *à vie*, avec le bénéfice de *l'inamovibilité* (2)?

---

(1) Voyez *Annales parlem.* de 1848: p. 1756, le rapport de M. Malou; pp. 1711, 1735 et 1738, les discours de MM. De Bonne, Lebeau, Tielemans à la chambre; p. 1821, le discours de M. Dewaha au sénat; art. 36, 50, 88 de la constitution.

(2) Voyez *Annales* de 1849, pp. 1195 et 1207. MM. Van Hoorebeke, De

Ainsi, à propos de la loi sur l'enseignement moyen, du 1er juin 1850, avec quelle vivacité, avec quelle profondeur la constitution a été examinée et interprétée : et qui serait tenté de taxer cette loi d'inconstitutionnalité, après que la législature s'est si solennellement prononcée.

Ainsi, plusieurs lois financières, l'établissement de plusieurs impôts ont été précédés de discussions animées portant sur la constitutionnalité : les tribunaux se croiront-ils autorisés à donner raison aux citoyens qui refuseront de payer ces impôts? Que deviendra l'État dans cette hypothèse?

Toutes ces suppositions sont absurdes, dira-t-on. Nous répondrons : toutes les suppositions sont permises, dès que l'on se place hors des principes et de la réalité. Si les tribunaux peuvent contrôler les lois, ce contrôle n'a pas de limites, et les envahissements de cette puissante magistrature qu'a organisée la constitution auront bientôt, comme le dit Hello, absorbé tous les pouvoirs ruinés et paralysés par elle.

9. DIFFICULTÉS POSÉES.

Voici d'autres hypothèses, et nous attendons l'indication du remède. La législature peut violer la constitution par abstention, comme elle peut la violer par interprétation. — L'art. 98 établit le jury et l'art. 139 prescrit la prompte organisation par la loi du jury constitutionnellement

---

Brouckere, Leusemans, Destrivaux se prononcèrent pour l'inconstitutionnalité de la mesure.— MM. Lelièvre et De Haussy, Ministre de la justice, se prononcèrent contre. — Loi du 15 juin 1849.

institué. — Que fera le pouvoir judiciaire si la législature n'organise pas le jury? La cour d'assises, siégeant sans jurés, refusera-t-elle de juger les criminels? Et bientôt, ayant refusé de juger, ressuscitera-t-elle d'anciennes lois relatives au jury, prendra-t-elle en main l'exécution de ces lois, suppléera-t-elle à l'inertie de la législature? — Si vous supposez que la constitution permet un excès de pouvoir, nous pouvons supposer tous les autres, car, nous le répétons, désormais le pouvoir législatif est au greffe.

Parlons d'une attaque directe contre la constitution : le pouvoir législatif rétablit la confiscation des biens, ou elle établit le cautionnement des journaux : en ce cas, disent de bons esprits, qui ont été jusqu'ici complétement d'accord avec nous, en ce cas, les tribunaux seront vraiment les gardiens, les défenseurs, les sauveurs de la constitution, et ils refuseront à juste titre, soit de prononcer la confiscation, soit de punir l'éditeur non cautionné.

Nous devons examiner à fond la thèse ainsi proposée : elle rentre dans les cas énumérés par M. Verhaegen lui-même, lorsqu'il cite, page 54, les articles 41, 39, 59, 12, 13, 18, 20, 17, 25, 94 de la constitution. — Nous commencerons par dire que si tous ces articles sont violés, la constitution est supprimée, la monarchie belge anéantie, la Belgique elle-même bouleversée et détruite : en effet, les électeurs, trompés ou impatients, auront envoyé aux chambres une majorité soit rétrograde, soit exaltée; un ministère, comme elle, résolu à détruire la constitution, saisit les rênes de l'administration; le souverain lui-même entre dans cette vaste et redoutable conspiration, et il prête les mains à la révolution qui va s'accomplir. Votant avec précipitation et à coups de majorité, la législature enchaîne la presse en lui imposant le cautionnement et la censure;

elle rétablit la confiscation des biens et la mort civile pour ruiner des ennemis puissants et actifs; elle supprime le droit d'association et viole, pour mieux opprimer, le secret des lettres; pour cette majorité, l'égalité devant la loi, la personnalité civique, l'inviolabilité du domicile, la liberté des opinions, du culte, de l'enseignement, de rassemblement, de pétitionnement seront autant d'obstacles : et voilà que, par des lois successives, la législature supprime ces garanties, ces libertés, ces droits si ardemment défendus jusqu'à ce jour.... Que fera le pouvoir judiciaire en présence de ces attentats multipliés? Sans doute, dans ce vaste naufrage, il prendra en main la défense de la constitution; d'accord avec le jury, il acquittera les individus poursuivis pour infraction aux nouvelles lois politiques ou de censure; il réprimera les violations de domicile et les arrestations arbitraires..... Grande et sublime mission pour ce pouvoir! — Mais croyez-vous qu'il subsistera encore? Croyez-vous que cette audacieuse majorité, alliant la stupidité au cynisme, respectera les institutions judiciaires en renversant la constitution? Eh! mille fois non : il supprimera le jury et la publicité des audiences; il fermera les tribunaux et destituera les juges; à la place des magistrats élus et inamovibles, il installera les commissions prévôtales et les tribunaux spéciaux. — Et c'est par un vaste ensemble de mesures combinées que cette majorité érigera l'ordre nouveau qui doit résulter de la suppression des droits et des garanties reconnus au citoyen belge.

Nous le déclarons : *une seule* violation directe de la constitution nous semble impossible, lorsque nous nous rappelons les divers contrôles que nous avons décrits plus haut; ou si elle a lieu par une inconcevable inadvertance, le premier avertissement suffira pour l'abolir.—Si, au con-

traire, elle a lieu de propos délibéré, si la majorité et la triple volonté du pouvoir législatif l'a décrétée, soyez certain qu'elle sera suivie de toutes les autres et que le pouvoir judiciaire sera mis hors d'état d'agir. Et pourquoi en sera-t-il ainsi? Parce que toutes les libertés, toutes les garanties se tiennent, et que l'indépendance des tribunaux succombe nécessairement le jour où ces garanties sont abolies.

Mais pourquoi ces hypothèses dans un pays comme le nôtre, en présence de notre constitution? Notre pays n'est-il pas libre par nature comme par tradition, et les électeurs choisiront-ils des hommes capables de les opprimer? Notre constitution n'a-t-elle pas en elle-même sa propre garantie, et la liberté qu'elle assure n'est-elle pas elle-même le gage de sa perpétuité? Le temps n'a-t-il pas consolidé, élargi, fortifié nos droits? Et comprenez-vous qu'une majorité ait quelque jour la force de supprimer ou de restreindre les garanties constitutionnelles? Nous ne croyons pas à pareil excès : mais, fût-il commis, une majorité voulût-elle enchaîner la presse ou l'association, mieux voudrait, pour un temps assurément très-court, supporter, comme le dit Daunou, « le joug d'une loi in- » constitutionnelle, » que supprimer la limite des pouvoirs, cette clef de voûte de l'édifice politique. — Et si nous entrons dans cette hypothèse, c'est que, comparant à tort des situations toutes différentes, certains hommes pensent que parce que des lois exceptionnelles ont existé chez des nations moins bien garanties que nous, il peut en exister en Belgique (1).

---

(1) « S'il prenait fantaisie aux deux chambres (d'Angleterre) de se suppri- » mer elles-mêmes, et de revêtir le roi de l'empire plein et absolu, certaine-

Ces craintes, nous les partageons d'autant moins que notre constitution a tellement organisé la souveraineté dans ses limites naturelles; elle a entouré l'exercice de la souveraineté, au moyen des divers pouvoirs qu'elle a créés, de tant de moyens de surveillance et de redressement, que le premier intérêt, comme le premier devoir de ces institutions, est de s'abstenir de tout envahissement illicite. Le congrès a pensé, avec l'un des plus habiles organisateurs des gouvernements constitutionnels : « qu'il fallait cher-» cher des bases d'institutions politiques qui combi-» nassent tellement les intérêts des divers dépositaires de » la puissance, que leur avantage le plus manifeste, le » plus durable et le plus assuré soit de rester chacun dans » les bornes de leurs attributions respectives (1). » Or, voilà ce que nos tribunaux ont compris, voilà ce qu'ils ont proclamé dans leurs arrêts : l'honneur du pouvoir judiciaire en Belgique est de défendre ses limites en montrant son respect pour celles des autres pouvoirs; dans la haute sphère où il exerce ses nombreuses et larges juridictions, le pouvoir judiciaire, indépendant et inattaquable, veut rester dans le cercle qui lui est tracé. — Et nous le disons franchement, nous avons vu avec regret que M. Verhaegen ne paraissait pas comprendre l'importance, la sagesse, l'élévation des maximes que proclamaient les arrêts qu'il a combattus : tout en rendant hommage « à la science et à

» ment la nation ne le souffrirait pas. Et qui oserait dire qu'elle n'aurait pas » le droit de s'y opposer? Mais si le parlement délibérait de faire un change-» ment si considérable et que la nation entière gardât volontairement le si-» lence, elle serait censée approuver le fait de ses représentants. » Vattel, *Droit des gens*, § 33.

(1) Benjamin Constant, *Projet de constit.*, ch. 26.

» la sagesse de vues de la magistrature belge, » l'honorable auteur fait observer pourtant qu'ici ses décisions « n'offrent » guère rien que de faible, » et il aime mieux attribuer cette faiblesse « aux respectables et contagieuses illusions » de la délicatesse qu'à d'inintelligents dédains et au froid » esprit d'imitation. » — Apprécier ainsi les arrêts, c'est supposer qu'ils ont été rendus sans étude, sans examen et sans dignité, et c'est ne pas comprendre toute la valeur d'une imposante unanimité d'insinuer qu'une vaine *délicatesse*, qui serait à la fois un ridicule et une faute, qui serait bien plus encore une illégalité et une prévarication, a pu dicter des arrêts rendus après des plaidoiries étudiées.

Mais revenons : nous avons parlé des difficultés nombreuses, des impossibilités même que rencontrerait une majorité dans ses entreprises contre la constitution; nous avons ajouté que la suppression d'une seule liberté entraînait logiquement la suppression des autres, et notamment le bouleversement de l'institution judiciaire : le remède indiqué par M. Verhaegen est donc sans efficacité; au moment d'agir, dans ce cas, le pouvoir judiciaire serait désarmé ou disloqué. Mais cette majorité si forte, si résolue, si téméraire, a-t-elle besoin d'user de ces attentats violents? N'a-t-elle pas la voie de la révision de la constitution pour arriver à ses fins pacifiquement et sans violences apparentes? Et l'intérêt même du parti ou de la majorité qui voudrait violer ou modifier la constitution, ne lui conseille-t-il pas d'en user ainsi? D'ailleurs, la constitution belge ne compte-elle pas un peu sur la probité des hommes? Est-il facile de croire à une vaste et redoutable conspiration contre la constitution? Et surtout, cette conspiration sera-t-elle assez puissante pour créer cette majorité enva-

hissante? Supposez cette majorité saisie d'une aveugle impatience : alors la révolution est accomplie et, redisons-le encore, les lambeaux de notre charte déchirée seront jetés au vent.

§ 10. OBJECTIONS ÉCARTÉES.

Une loi contraire à la constitution n'est pas une loi, dit-on (p. 13); *elle suspend la constitution même*, en violant l'art. 130 (p. 11); *elle modifie indirectement la constitution*, en violant l'art. 131; il faut, porte l'art. 25, que *les pouvoirs soient exercés de la manière établie par la constitution* (p. 12). Pour répondre à ces objections, nous distinguons : d'abord, nous pensons avec M. Liedts, avec la raison, qu'un acte qui n'aurait point la forme externe d'une loi ne serait pas une loi; ainsi, cet acte est-il dépourvu de la sanction royale ou de l'assentiment de l'une des deux chambres, personne n'y verra une loi; et si l'on peut refuser toute valeur d'exécution à une loi *non publiée* (1), à plus forte raison, la lui refusera-t-on si elle n'a pas reçu le triple souffle de vie que doivent lui donner les trois branches du pouvoir législatif.

D'une autre part, nous supposons une loi interprétant ou appliquant la constitution : tout ce que nous avons dit plus haut explique pourquoi, suivant nous, le pouvoir législatif est absolument souverain et indépendant dans l'exercice de cette mission; il est, pour cela, le seul délégué de la loi fondamentale et créatrice : et à ce point de vue, il est absolument faux de dire *qu'une loi consacrant une inter-*

(1) Art. 129 de la constitution.

prétation erronée de la constitution n'est pas une loi, que cette loi *suspend la constitution,* puis qu'elle la met au contraire en action; que cette loi contient *une révision indirecte* de la constitution, puisqu'elle la confirme en l'appliquant; que cette loi n'est pas portée *de la manière établie par la constitution,* puisqu'elle a fait l'objet d'études, de discussions et de votes solennels, puisque les doutes ou les dissentiments ont été plus vivement débattus, plus mûrement résolus. Dans ce cas, à moins de nous montrer *un texte* qui, comme dans les constitutions américaines, autorise les tribunaux à décréter une interprétation différente de celle de la législature, on ne peut absolument prétendre que, chez nous, le pouvoir judiciaire a le droit de refuser d'appliquer la loi.

Car, remarquons-le bien, la loi est le devoir du législateur, et le seul moyen de mettre la constitution en action (1). Cette constitution se divise en deux grandes séries de dispositions : les unes, les plus nombreuses, proclament les droits naturels, rationnels, éternels; tels sont : l'égalité, la presse, l'association, le langage, la parole, l'enseignement, le pétitionnement, le culte, le domicile, la personnalité, la propriété, la liberté, le juge naturel.....

---

(1) Rappelons ces hautes paroles de Portalis : « Quand la constitution d'un » peuple est établie, le pouvoir constituant disparaît. C'est la parole du » Créateur qui commande une fois pour gouverner toujours; c'est sa main » toute-puissante qui se repose pour laisser agir les causes secondes, après » avoir donné le mouvement et la vie à tout ce qui existe. Par la constitution, » le corps politique acquiert tout ce qui lui est nécessaire pour être viable; il » acquiert une volonté et une action. Mais alors il se suffit à lui-même pour se » conserver et se conduire. » (Discours au corps législatif, le 23 frimaire, » an IX, sur le premier projet du titre préliminaire du code civil.) Cpr. Dauray de Brie, *Théorie des lois sociales,* p. 31.

Ces droits et d'autres encore sont proclamés et constitués; à côté d'eux se trouve la défense d'y attenter : interdiction des priviléges d'impôt, de cautionnement et de censure, d'expropriation sans préalable indemnité, de tribunaux exceptionnels, de violation du secret des lettres..... Voilà des droits abstraits réduits en formules et garantis par la constitution elle-même. — Et en confiant le dépôt de ces droits à une législature élue et renouvelée à de courts intervalles, le congrès national a usé de la seule précaution possible pour sauvegarder l'admirable charte qu'il avait décrétée aux acclamations de la Belgique entière. — En face de ces principes, la loi est passive et non active; elle doit s'abstenir et non appliquer.

Mais il est une autre série de garanties que la loi est directement chargée d'organiser, et il suffit d'ouvrir la constitution pour apprécier toute l'étendue, toute l'importance, et parfois toute la difficulté de cette grande mission de la loi : c'est dans ces limites que s'exerce le pouvoir exclusif d'interprétation, pouvoir sans rival et sans contrôle, et dont nous avons essayé de démontrer l'indépendance.

Reste la violation directe, en d'autres termes, la suppression d'une garantie ou l'établissement d'une mesure préventive interdite par la constitution. Nous avons dit notre pensée sur ce point : il nous paraît évident que le congrès n'a pas voulu prévoir pareille violation, puisqu'il n'en a pas indiqué le remède. Il s'est borné à dire aux législatures à venir : *la constitution ne peut être suspendue en tout ni en partie* (art. 130), et ce testament politique du corps constituant est écrit pour ceux qui devaient faire les lois. Il se borne à une interdiction suprême et absolue : cette interdiction, empruntée à Benjamin Constant, a pour objet, disait l'auteur de la proposition, « de prévenir ces infrac-

» tions, ces suspensions, ces coups d'État » justifiés par la maxime : *Salus populi suprema lex esto*..... Mais elle est dépourvue de sanction, et cette sanction même était inutile, parce que le principe résultait de la nature des choses : aussi M. Jottrand faisait-il ressortir cette inutilité en objectant « que si l'on veut violer la constitution, on dira qu'il » y a un motif et qu'il n'y a pas de prétexte (1). »

Proposons quelque cas de violation directe : par exemple, une loi établit la censure et punit, sans l'intervention des jurys, les journalistes qui publieront leurs feuilles? Les tribunaux pourront, suivant de bons esprits, refuser d'appliquer la loi, d'abord du chef d'incompétence, puisqu'au jury seul appartient le droit de juger les délits de presse, ensuite du chef d'illégalité de la censure elle-même : double chef d'inconstitutionnalité. — Ce cas paraît simple; la loi n'est pas annulée, dit-on, les juges refusent simplement de l'appliquer; tout est sauvegardé : la loi comme forme, la constitution comme fond. — On oublie, en raisonnant ainsi, que tout jugement est motivé, que le refus d'appliquer la loi aura *pour motif, expressément libellé*, la violation par le législateur de la loi fondamentale; de sorte que, dans la réalité, la loi est tuée par l'arrêt, et si elle subsiste encore, c'est à l'état de cadavre, sa force exécutoire, c'est-à-dire sa vie étant supprimée : il en est de même

---

(1) Voyez *Union belge* du 7 février 1831. — Benjamin Constant, dans le 26e chapitre de ses *Développements*, explique sa pensée : « Les pouvoirs con- » stitutionnels n'existant que par la constitution, ne peuvent la suspendre; » mais il est évident qu'il a en vue les coups d'État des gouvernements qui s'étaient rapidement succédé en France, et il cite comme exemples le Directoire et Bonaparte. — Ce sont des coups de révolution : nous demandons ce que ferait le pouvoir judiciaire dans des cas semblables?

d'un règlement que la cour de cassation refuse d'appliquer comme contraire à la loi; de fait, un pareil règlement frappé par un pareil arrêt est détruit dans son essence. — Que l'on abandonne donc cette distinction subtile : il reste vrai que la loi paralysée est anéantie, et que les tribunaux ont jugé la loi. — Quoi qu'il en soit, nulle difficulté en apparence; il aura été permis au pouvoir judiciaire de choisir, comme le dit M. Verhaegen, entre la loi et la constitution.

Mais posons un autre cas : la constitution déclare que *la tenue des registres de l'état civil est exclusivement dans les attributions des autorités communales* (art. 109); une loi confère cette mission à une autre autorité spéciale qu'elle institue : les tribunaux s'arrogeront-ils le droit de méconnaître l'authenticité des actes dressés par cette autorité spéciale? D'après la doctrine opposée à la nôtre, non-seulement le pouvoir judiciaire pourra, mais il devra méconnaître la force probante d'actes auxquels une autorité créée par une loi inconstitutionnelle n'a pas pu imprimer le sceau de l'authenticité : cette autorité est fondamentalement incapable, et les tribunaux, en refusant de reconnaître les actes, laisseront cependant subsister la loi dont ils refuseront simplement de reconnaître la force active, la force d'application; ils laisseront fonctionner l'autorité, mais ils refuseront simplement de reconnaître la force probante, la force d'exécution des actes dressés par elle.... Cette conséquence est rigoureuse : a-t-on vu où elle conduit? A-t-on mesuré la profondeur du désordre qu'un pareil refus jettera dans les familles, dans la propriété, dans l'État? Est-il un seul logicien qui ose accepter de telles conséquences dérivant d'une théorie bâtie sur le raisonnement?

Entre les deux cas que nous venons de poser, quelle est la différence ? Si le droit est évident et absolu dans le premier, il reste évident et absolu dans le second ? Distinguera-t-on ? Mais comment, suivant quelle base, par quel *criterium?* Qui posera la limite, où poser cette limite, restera-t-elle fixe et immuable, ou plutôt ne dépendra-t-elle pas des caprices, de l'ambition, de l'esprit d'envahissement de ce pouvoir judiciaire que l'on paraît trouver trop sage et que l'on pousse aux empiétements arbitraires et indéfinis ! — Un principe est condamné par l'absurdité même de ses conséquences : que le lecteur juge celui-ci et qu'il dise si la thèse que nous combattons n'est pas condamnée.

Ces conséquences, notons-le bien, ne sont pas de vaines suppositions : veut-on savoir sur quoi elles reposent, ce qui les rend inévitables dans le système de M. Verhaegen ? Elles reposent sur le principe préconisé par cet écrivain (p. 16), que « en Belgique la plus complète égalité » a été établie entre les trois personnes morales placées » à la tête de la société. » Or, cela est radicalement faux : nous admettons que les trois pouvoirs soient séparés, limités, indépendants, souverains dans leurs sphères respectives d'activité ; nous nions qu'ils soient *égaux*. Ils seront bien égaux, quant au droit de chacun d'eux d'exercer librement sa prérogative et de remplir sa délégation ; mais ils ne sont pas égaux, quant au commandement et à la création ; ici, le pouvoir législatif domine et gouverne les deux autres ; ce principe est élémentaire. — Si donc par *égalité des pouvoirs*, M. Verhaegen entend l'égale faculté d'agir dans les limites constitutionnelles, soit : mais cela ne résout pas la question, parce qu'il restera toujours à se mettre d'accord sur ces limites. — Si, au contraire,

égalité des pouvoirs s'entend du droit pour un pouvoir de défaire ce qui a été fait par un autre pouvoir, sous prétexte de le faire mieux, en ce cas voilà la porte ouverte à l'anarchie, et la subordination nécessaire des pouvoirs d'exécution au pouvoir de création est détruite. — Il faut se garder de confondre la souveraineté respective des pouvoirs avec leur égalité : de la souveraineté résulte le devoir pour le pouvoir législatif, de respecter la chose jugée du pouvoir judiciaire; pour le pouvoir judiciaire, d'appliquer les lois et de respecter les actes administratifs ; pour le pouvoir exécutif, de prêter main-forte à l'exécution des lois et des arrêts : — de l'égalité résulteraient les contrôles mutuels et les annulations réciproques.... Est-ce dans cette anarchie que l'on veut tomber?

CONCLUSION.

Qu'on nous pardonne l'imperfection de ces lignes rapidement tracées au milieu des nombreux travaux de nos fonctions. Nous n'avons pas pu laisser passer sans une loyale protestation un travail mûri au profit de ce que nous croyons pouvoir appeler un sophisme politique. Cette étude, où nous avons réuni quelques documents et quelques souvenirs, montrera, nous l'espérons, le danger d'une doctrine trop facilement propagée par quelques écrivains et contre laquelle nos corps judiciaires ont cru devoir enfin opposer l'énergique unanimité de leurs arrêts. Qu'il nous soit permis d'applaudir à ces arrêts, et d'exprimer le vœu de voir des athlètes plus exercés que nous, entrer dans l'arène pour nous soutenir; il faut montrer que l'on a tort de reprocher un peu durement aux tribunaux les décisions fondamentales par lesquelles ils s'enchaînent eux-

mêmes avec une noble soumission à la loi; par lesquelles ils posent eux-mêmes des limites à leur propre puissance et une digue à de périlleux et faciles envahissements.

—

L'époque de la prochaine séance est fixée au lundi, 13 janvier.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 5 décembre 1850.

M. Navez, vice-directeur, occupe le fauteuil.
M. Quetelet, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Alvin, De Keyzer, G. Geefs, Roelandt, Van Hasselt, Jos. Geefs, Érin Corr, Snel, Fraikin, Partoes, Ed. Fétis, *membres ;* Calamatta, *associé.*

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'intérieur communique deux nouveaux rapports des lauréats des grands concours pour les prix d'architecture et de sculpture : l'un de M. Laureys et l'autre de M. Jean Geefs. — Renvoi aux commissaires précédemment nommés.

M. le Ministre transmet également une copie de l'arrêté royal du 5 octobre dernier, qui institue un prix de 300 francs en faveur de l'auteur du poëme dont il sera fait choix pour le concours de composition musicale de 1851.

— Le secrétaire perpétuel met sous les yeux de la classe un paysage de M. Lennig d'Anvers, destiné à la tombola, pour la caisse des artistes belges. — Remercîments.

RAPPORTS.

Sur un projet de créer une galerie historique dans le genre du Musée de Versailles.

Rapport de M. Navez.

« M. le Ministre de l'intérieur a soumis à l'avis de l'Académie royale de Belgique le projet de retirer du Musée royal de peinture plusieurs tableaux représentant d'anciennes cérémonies religieuses ou civiles, des portraits historiques, d'anciens monuments, afin d'en former une collection particulière qu'on augmenterait successivement, soit par l'achat de tableaux originaux, soit en faisant copier ceux qui se trouvent dans d'autres collections, et de commencer ainsi, en petit, une galerie historique dans le genre du Musée de Versailles.

Je pense, Messieurs, que l'exécution de ce projet serait extrêmement utile à l'histoire du pays, ainsi qu'aux peintres qui reproduisent particulièrement des sujets historiques, et je crois devoir faire connaître ici que depuis longtemps la commission administrative du Musée royal s'est occupée de cette question; elle avait même adressé des demandes de subside au Gouvernement pour acquérir à diverses ventes des tableaux qu'il eût été désirable de placer dans la collection projetée, mais ces démarches sont restées infructueuses. Cependant, la commission ne pouvait songer à imputer de semblables dépenses sur ses ressources ordinaires, dont l'insuffisance a toujours été

telle qu'en maintes occasions, elle a eu le regret de devoir renoncer à l'acquisition d'ouvrages qui eussent notablement enrichi le Musée de l'État. D'un autre côté, l'exiguïté des locaux, trop restreinte déjà pour les œuvres anciennes, a été également l'un des obstacles à la formation d'une galerie historique. Je dois dire cependant que la commission se propose d'apporter, sous peu, dans la disposition de quelques-unes des salles du Musée, des changements qui permettront de donner plus d'extension à la série des tableaux historiques. Toutefois, il serait utile que l'on profitât de toutes les occasions favorables pour augmenter cette collection, car je suis persuadé que la question d'un local se résoudra aisément, lorsque la réunion de ces tableaux offrira assez d'intérêt et d'importance pour s'occuper sérieusement de les classer avec ordre.

Quant au second point de la dépêche de M. le Ministre de l'intérieur, il me semble impossible d'admettre que les ouvrages historiques soient placés dans les salles de l'Académie, qui seraient transformées ainsi en un Musée public. Du reste, ne serait-il pas contraire à l'institution même de l'Académie que ce corps fût chargé de la conservation d'un dépôt dont l'usage n'est point exclusivement réservé à ses membres, car il n'est pas douteux que le Gouvernement, en soumettant l'idée d'exposer la collection des tableaux historiques dans les salons de la Compagnie, a eu particulièrement en vue de la rendre accessible aux artistes et au public?

D'après ce qui précède, j'ai l'honneur, Messieurs, de vous proposer de répondre à M. le Ministre de l'intérieur que l'Académie approuve hautement l'idée de former un Musée historique, mais qu'elle regrette que l'exposition de cette collection ne puisse se faire dans son local. »

MM. Madou, J. Van Eycken, Suys et Van Hasselt, commissaires pour la même question, ont adhéré au rapport de M. Navez. M. Van Hasselt a cru devoir, en outre, insister particulièrement sur l'importance et l'utilité qu'offrirait une collection de portraits historiques (1).

Les propositions de MM. les commissaires ont été adoptées; il en sera donné communication à M. le Ministre de l'intérieur.

—

— La classe avait à nommer les membres de la commission spéciale des finances, chargée d'examiner les comptes de 1850. Elle a continué leur mandat à MM. les commissaires nommés l'année précédente.

— L'époque de la prochaine séance est fixée au jeudi 9 janvier 1851.

---

(1) On peut voir un rapport analogue fait par M. Quetelet, au nom des trois classes de l'Académie, sur une demande de M. le Ministre de l'intérieur *au sujet de la création éventuelle d'un Panthéon national et de l'exécution des portraits des grands hommes de la Belgique.* (Bulletins de l'Académie, tome XVI, 2e partie, page 589; séance du 6 décembre 1849). Ce projet, favorablement accueilli par l'Académie, n'a pas eu de suite.

CLASSE DES SCIENCES.

Séance du 15 décembre 1850.

M. D'Homalius d'Halloy, président de l'Académie.
M. Quetelet, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Sauveur, Timmermans, De Hemptinne, Crahay, Wesmael, Martens, Dumont, Kickx, Morren, Stas, De Koninck, Van Beneden, A. De Vaux, le baron de Selys-Longchamps, le vicomte B. Du Bus, Nyst, Nerenburger, Gluge, *membres*.

CORRESPONDANCE.

M. le président de la Chambre des Représentants et MM. les Ministres de l'intérieur et des finances remercient l'Académie pour l'envoi de ses publications.

— La Société royale des sciences de Stockholm fait hommage d'un exemplaire en argent de la médaille qu'elle a fait frapper en l'honneur de son illustre secrétaire perpétuel, feu le baron Berzélius. — Remercîments.

— M. Dureau de la Malle, membre de l'Institut de France, fait connaître que, depuis qu'il a publié les calen-

driers de Columelle, d'Harib, d'Alsharki pour le climat de l'Andalousie, depuis l'an 40 jusqu'en 1551, et qui ont été vérifiés par Édouard Boissier pour 1840, il a retrouvé quatre calendriers chinois qui mentionnent les phénomènes périodiques annuels, depuis le III^e^ siècle jusqu'à l'époque actuelle. Ces observations sont circonscrites dans la vallée inférieure du fleuve Jaune, entre 34 et 35 degrés de latitude nord.

En résumé, les calendriers de Columelle, I^er^ siècle, d'Harib, en 970, d'Alsharki, en 1551, et de Boissier, en 1840, sont très-curieux à comparer avec ceux de la Chine. L'altitude est à peu près égale pour les faits observés dans les deux contrées si distantes. Les calendriers susdits pour l'Espagne par 39°51′, 37°52′, 36°43′ latitude nord, offrent un climat presque tropical; les calendriers dressés pour la Chine par 34 à 35° latitude nord, un climat plus froid que celui de Strasbourg et de Mayence.

Je ne vous en donnerai qu'un seul exemple. Dans l'Andalousie, dès le 15 janvier, la séve monte, l'on greffe les cerisiers, les brugnons, les amandiers et les pêchers. En Chine, dans la zone indiquée ci-dessus, du 20 janvier au 19 février, il fait un froid excessif; on casse sans cesse la glace; et, du 19 février au 18 mars, on la casse encore pour la mettre dans les fosses ou glacières. C'est donc un climat excessif et qui, par 34° latitude nord et 147° longitude est, se trouve de 15 à 16° en moyenne plus froid que ceux de Strasbourg et même de Bruxelles. On savait bien que les côtes est et nord-est de l'Amérique et de la Chine, étaient plus froides que les côtes ouest de l'Europe par la même latitude; mais je crois, que ce fait d'un froid plus intense par une latitude de 16 à 20° plus méridionale que dans la partie ouest de notre continent, est un fait curieux

mais indubitable, qui n'avait pas été établi jusqu'ici dans d'aussi grandes limites.

— M. Montigny, professeur de physique à Namur, fait parvenir un mémoire manuscrit traitant de l'*influence de la vitesse du vent sur la pression atmosphérique*. (Commissaires : MM. Crahay, Quetelet et Nerenburger.)

CONCOURS DE 1850.

La classe avait mis au concours de cette année cinq questions sur différentes branches des sciences; il ne lui est parvenu qu'un seul mémoire sur la question de physique.

DEUXIÈME QUESTION.

On demande un examen approfondi de l'état de nos connaissances sur la pluie et sur les principales causes qui modifient ce phénomène.

Il faut que cet examen repose sur des observations connues et recueillies sur différents points du globe.

Rapport de M. Crahay.

« Le mémoire envoyé en réponse à cette question et portant pour épigraphe : *Au lieu de faire des hypothèses, il faut observer la nature*, ne me paraît pas avoir traité la matière dans toute l'étendue qu'elle comporte et que l'Académie avait en vue. Plusieurs points ne sont pas suffisamment mentionnés ni discutés. L'auteur s'est borné très-souvent à rapporter, sans examen ultérieur,

de longs passages tirés du *Cours de Météorologie* de Kaemtz, traduction française de M. Martins. Ce mémoire contient, il est vrai, des détails du plus grand intérêt sur un phénomène observé souvent par l'auteur, dans les Pyrénées; il consiste dans une couche d'air moins transparente que l'air supérieur, recouvrant la terre jusqu'à une hauteur plus ou moins grande, et se terminant par une surface plane et horizontale, qui se dessine à l'horizon par une ligne bleuâtre. L'altitude de cette surface augmente ou diminue avec la hauteur du soleil, et, pour des jours différents, elle est d'autant plus grande, le temps restant beau, que la température est plus élevée. L'auteur a observé que la régularité de la surface supérieure de cet océan vaporeux persiste pendant toute la durée du jour, lorsque le temps reste au beau et à peu près calme, et que s'il vient à se former quelque nuage dans son voisinage, soit un peu au-dessous, soit un peu au-dessus, il s'applique bientôt exactement dessus, en sorte que le nuage est terminé inférieurement par une surface horizontale. L'auteur a souvent vu ainsi un certain nombre de nuages isolés flotter sur cette surface comme des corps légers sur celle de l'eau. Il a remarqué que c'est à la surface de cette couche que les cumulus s'assemblent ordinairement, tandis que les cirrhus occupent des régions bien plus élevées; que lorsque ces deux classes de nuages viennent à se mêler, leur rencontre est souvent accompagnée d'éclats de tonnerre, il se forme des nimbus, et enfin il y a chute d'eau. Tous ces phénomènes, observés par l'auteur et rapportés dans le mémoire, méritent, au plus haut degré, de fixer l'attention des physiciens; mais il ne me semble pas démontré qu'ils soient généraux sur tous les points du globe, bien que la formation de la pluie et peut-être aussi l'origine des orages, soit partout la conséquence du mélange de deux

masses d'air d'inégale température. L'existence de la couche vaporeuse observée par l'auteur dans les Pyrénées, n'est peut-être pas aussi commune qu'il le suppose pour pouvoir servir de base à une théorie générale sur la pluie. Kaemtz n'en parle pas; De Saussure en fait mention comme d'un phénomène peu fréquent, qu'il semble n'avoir vu que sur le Môle et qu'il compare, à la densité près, à la vapeur bleue qui régna d'une manière remarquable sur presque toute l'Europe, pendant l'été de 1783. Il trouva la température dans la couche vaporeuse de 2°,8 R. inférieure à celle qui régnait au-dessus; et l'hygromètre y accusa une quantité de vapeur d'eau plus grande. Cependant le savant Gènevois n'a pas eu la conviction que cette vapeur bleue fût essentiellement composée de vapeur d'eau, car, dans le troisième volume de ses *Voyages dans les Alpes* (édition in-4° de Genève, de 1786), vers lequel il renvoie pour des détails ultérieurs, §§ 1671, 1714, 1785, il ne la distingue plus du brouillard de 1783, qu'il qualifie de *brouillard sec.* Il est vraiment regrettable que l'auteur du mémoire, qui a eu si fréquemment l'occasion de voir et de traverser la couche de vapeur, n'ait pas constaté la température, le degré d'humidité et l'état électrique de cette couche, ainsi que de l'espace au-dessus de sa surface; car certainement l'observation unique de De Saussure à cet égard ne suffit pas pour en déduire que les différences qu'il a remarquées existent partout et toujours, lorsque la couche se montre. Jusqu'à ce que cette preuve soit fournie, il est permis de douter que la couche soit réellement formée par de la vapeur d'eau. L'observation du baromètre et du thermomètre, de part et d'autre de la surface de la couche, aurait pu apprendre quelque chose sur la densité de cette dernière, relativement à celle de l'espace supérieur; elle aurait pu expliquer la cause de la limitation précise de la surface

supérieure, celle de la flottaison des cumulus qui venaient s'y arrêter d'une manière si tranchée; enfin, la question de la suspension des nuages y aurait trouvé peut-être une solution. On regrette aussi que l'auteur n'ait point cherché à constater, à l'aide de l'électromètre, les états électriques des cumulus et des cirrhus, afin de rendre raison des éclats de foudre qui résultaient souvent de leur mélange. Enfin il aurait été à désirer que l'auteur eût cherché à expliquer le courant d'air assez fort qui venait toujours des nuages supérieurs, lorsque les deux couches de cumulus et de cirrhus se mélangeaient.

A l'égard de la pluie par un temps serein, l'auteur se borne à citer l'opinion de Kaemtz, laquelle ne résout pas la difficulté. La cause de la différence dans la quantité d'eau recueillie à diverses hauteurs n'est pas examinée.

Quant à la distribution des pluies sur les divers points du globe, selon les diverses saisons; quant au rapport entre la pluie, la direction du vent et la hauteur du baromètre, l'auteur se borne à transcrire les passages relatifs à ces sujets, qui se trouvent dans le *Cours de météorologie* de Kaemtz et dans les *Éléments de physique terrestre* de Becquerel. Je doute si ces longues citations, sans autre discussion, rentrent dans les vues qu'avait l'Académie en posant la question.

Du reste, le mémoire est fort bien écrit; les citations sont justes et placées parfaitement à propos, et les idées que l'auteur exprime sont toutes conformes aux principes consacrés en physique.

Si, dans mon opinion, la médaille d'or ne peut lui être décernée, c'est uniquement parce que, sur plusieurs points, il ne satisfait pas au programme, qui exige *un examen approfondi de l'état de nos connaissances sur la pluie et sur les principales causes qui modifient ce phénomène*, et qui exige

en outre que cet examen repose *sur des observations connues et recueillies sur différents points du globe.* »

La classe, après avoir entendu ses commissaires, MM. Crahay, Quetelet et Stas, a jugé que l'auteur n'a répondu qu'à une partie de la question, et que, par suite, il n'y a pas lieu de lui accorder la médaille d'or; cependant elle lui a décerné une mention très-honorable pour plusieurs observations intéressantes que renferme son travail.

PROGRAMME DU CONCOURS DE 1851.

Première question.

On demande de coordonner les différentes théories publiées jusqu'à ce jour sur les intégrales définies; de classer et de réunir en une table les intégrales définies connues.

Deuxième question.

On demande un examen approfondi de l'état de nos connaissances sur la pluie et sur les principales causes qui modifient ce phénomène, en tenant compte des observations recueillies sur différents points du globe.

Troisième question.

Déterminer la constitution des alcalis organiques.

Quatrième question.

Faire la description des fossiles des terrains secondaires de la province de Luxembourg, et donner l'indication précise des localités et des systèmes de roches dans lesquels ils se trouvent.

Cinquième question.

Faire connaître la nature, la formation et la topographie actuelle des poldres de la rive gauche de l'Escaut et du littoral belge; donner un coup d'œil sur les différentes périodes de leur formation et de leurs accroissements, en s'appuyant sur des documents historiques; en décrire la mise en culture, les endiguements et les travaux d'art, et exposer le système d'économie rurale qui y est actuellement en usage, les constructions, les instruments aratoires, les races d'animaux domestiques, les causes de la fertilité; enfin, étudier les différents moyens d'augmenter les ressources agricoles de cette contrée.

Sixième question.

Différents points de notre pays présentent des tourbières et d'autres terrains modernes qui renferment des débris d'animaux; on demande une description détaillée de ces débris, en y joignant des considérations sur les rapports des espèces auxquelles ils appartiennent, avec celles qui vivent actuellement.

Le prix de chacune de ces questions sera une médaille d'or de la valeur de six cents francs. Les mémoires doivent être écrits lisiblement, en latin, français ou flamand, et seront adressés, francs de port, avant le 20 septembre 1851, à M. Quetelet, secrétaire perpétuel.

ÉLECTIONS.

La classe avait à nommer à une place de membre dans la section des sciences mathématiques et physiques;

M. Melsens, correspondant de l'Académie, a réuni la majorité des suffrages; sa nomination sera soumise à l'approbation du Roi, conformément à l'art. 7 des statuts organiques.

M. Milne Edwards, professeur au Muséum de Paris et membre de l'Institut de France, a été élu associé, en remplacement de M. de Blainville, décédé.

Il a été décidé que les cinquante associés de la classe formeront désormais deux sections numériquement égales: celle des sciences mathématiques et physiques et celle des sciences naturelles. Cette division existait déjà pour les membres.

MM. le capitaine Liagre, professeur à l'école militaire, et Donny, agrégé à l'université de Gand, ont été nommés correspondants.

La classe a ensuite reçu communication des pièces destinées à être lues dans la séance publique du lendemain, et elle a pris les dispositions nécessaires pour cette même séance.

— La prochaine réunion a été fixée au samedi 4 janvier.

Séance publique du 16 *décembre* 1850.

(Dans la grande salle académique.)

M. d'Omalius d'Halloy, directeur de la classe et président de l'Académie.

M. De Hemptinne, vice-directeur.

M. Quetelet, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Pagani, Timmermans, Sauveur, Crahay, Wesmael, Martens, Dumont, Kickx, Morren, Stas, De Koninck, Van Beneden, A. De Vaux, le vicomte B. Du Bus, Nyst, Gluge, *membres.*

Assistaient à la séance :

Pour la classe des lettres : MM. le chanoine De Ram, directeur; le chevalier Marchal, Van Meenen, De Decker, Schayes, M.-N. Leclercq, *membres;* Ch. Faider, *correspondant.*

Pour la classe des beaux-arts : MM. Navez, vice-directeur; Alvin, Braemt, G. Geefs, Suys, Érin Corr, Snel, Partoes, Ed. Fétis, *membres.*

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. d'Omalius, président de l'Académie, prononce le discours suivant :

Messieurs,

La première fois que la classe des sciences s'est réunie en séance publique, celui de nos confrères qui occupait le

fauteuil, et dont nous regrettons la perte prématurée, vous a exprimé, avec son éloquence naïve, les embarras qu'il éprouvait de vous adresser des paroles qui pussent captiver votre attention, habituée aux brillants discours des membres de la classe des lettres. Or, si Dandelin craignait cette épreuve, lui qui avait cultivé la littérature, quelles ne doivent point être mes appréhensions, moi qui n'ai jamais eu cet avantage. Toutefois, comme il fallait se conformer à l'usage, et me rappelant que l'on avait écouté avec indulgence quelques observations que j'avais faites *sur la succession des êtres vivants* (1), et que plus tard vous aviez suivi avec un vif intérêt les savantes considérations qu'un de mes prédécesseurs vous a communiquées sur cette question (2), envisagée à un point de vue différent, j'ai pensé que l'on ne trouverait pas mauvais que je revinsse sur cette matière, pour soutenir les idées que j'avais mises en avant; mais ici se présentent d'autres difficultés encore plus sérieuses, puisqu'elles tiennent au fond, tandis que celles relatives aux connaissances littéraires ne tiennent qu'à la forme : c'est que je n'ai pas, sur la nature organique, des connaissances suffisantes pour lutter avec un zoologiste aussi distingué que M. Wesmael; mais, si les discussions n'étaient permises qu'entre des adversaires de force égale, le nombre en diminuerait beaucoup, au détriment du progrès des sciences qui naît du choc des opinions.

Je disais, Messieurs, dans le travail auquel je viens de faire allusion, qu'ayant publié des *Éléments de géologie*, je

---

(1) *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 1846, t. XIII, 1re partie, p. 581.

(2) *Idem*, 1847, t. XIV, 2e partie, p. 475.

m'étais trouvé forcé de me prononcer sur le mérite des hypothèses faites pour expliquer la succession des êtres qui ont vécu à la surface du globe terrestre, et que j'avais donné la préférence à celle qui suppose que les êtres vivants aujourd'hui descendent, par voie de génération, de ceux qui ont vécu dans les premiers temps, et dont les formes ont pu se modifier dans certaines limites. M. Wesmael, au contraire, vous a fait voir combien il était dangereux de faire des hypothèses sur ces questions ardues, et après avoir dit (1) que celles qui ont été proposées jusqu'à présent se réduisent à deux : le système des *créations successives* et celui des *transformations progressives*, il expose les motifs qui doivent les faire rejeter.

Je ne suivrai pas notre confrère dans son examen de l'hypothèse des créations successives et des formations spontanées qu'il repousse avec plus d'esprit et plus de connaissances que je n'avais pu le faire. D'un autre côté, j'applaudis, ainsi que l'a fait tout son auditoire, à la manière piquante dont il a exposé comment Lamarck entendait les transformations progressives; mais je n'ai plus trouvé la même supériorité lorsqu'il a été question de combattre les changements occasionnés par les modificateurs ambiants. Ce n'est pas que je veuille diminuer le mérite des belles pages où l'auteur vous a fait connaître les évolutions du règne organique, mais ces pages ne prouvent rien contre la théorie des transformations, peut-être même qu'elles prouveraient beaucoup en sa faveur, si l'on y avait ajouté quelques mots sur la manière dont l'évolution est quelquefois arrêtée par des causes extérieures, sans que la vie soit

(1) *Bulletins*, t. XIV, p. II, p. 481.

détruite, et, surtout, si l'on y avait fait mention des belles découvertes par lesquelles un autre de nos confrères (1) nous a appris qu'il y a des animaux qui sont doués de la faculté de se reproduire avant d'avoir achevé toutes leurs métamorphoses.

Je n'ai nullement envie de contester ce que dit M. Wesmael sur la stabilité actuelle de la nature organique; mais, comme il est démontré, à mes yeux, ainsi qu'à ceux de presque tous les géologues, que l'étude paléontologique du globe révèle des faits qui n'auraient pu avoir lieu si cette stabilité avait été, dans les périodes anciennes, aussi prononcée qu'elle l'est dans la période actuelle, je crois pouvoir admettre que les dérogations à cette stabilité étaient anciennement beaucoup plus étendues; et il est à remarquer, à cet égard, que je crois que ces dérogations actuelles sont moins importantes que ne le pense notre savant confrère, car j'ai déjà eu l'occasion de faire connaître à l'Académie que les différences qui existent entre les races humaines ne peuvent, selon moi, être attribuées à l'action des causes extérieures telles qu'elles s'exercent depuis la dernière grande révolution géologique (2).

M. Wesmael a aussi donné des considérations très-savantes sur la valeur de l'espèce et sur l'hybridité; je devrais peut-être m'abstenir de le suivre sur ce terrain, parce que cette discussion, qui fera trop ressortir ma faiblesse relative, ne me paraît pas de nature à résoudre la question qui nous occupe, puisque, quand même il serait démontré

---

(1) Voir les divers mémoires de M. Van Beneden sur les animaux inférieurs, et notamment celui sur l'Embryogénie des Tubulaires, *Mémoires de l'Académie Royale de Bruxelles*, t. XVII.

(2) *Bulletins*, 1844, t. XI, 1re partie, p. 100.

que l'opinion admise à ce sujet serait fondée pour la période actuelle, il n'en résulterait pas qu'il en a toujours été ainsi, mais j'en dirai quelques mots à cause de l'importance que l'on y attache.

C'est une opinion assez généralement reçue chez les zoologistes que l'espèce n'est point une coupe factice imaginée par les hommes pour parvenir à la connaissance des animaux, comme les autres divisions dont on se sert en histoire naturelle, mais que c'est, au contraire, une coupe établie par la nature qui résulte de la filiation des êtres, et qui n'admet pas de dérogation. Sans m'arrêter à l'idée théorique que, tandis que tout dans la nature se lie et oscille, il serait étonnant que l'espèce seule fît exception, je demanderai, si les choses étaient ainsi, comment il se fait que les zoologistes soient si souvent en désaccord pour la détermination des espèces, comment il se fait que les races particulières ou variétés permanentes se conservent chez les animaux sauvages aussi bien que les espèces, et surtout comment il se fait qu'il y ait des dérogations à la règle générale? A la vérité, M. Wesmael répond que ces dérogations, c'est-à-dire les unions qu'il appelle adultérines, n'ont lieu que par l'effet de la domination de l'homme et que leurs produits, frappés d'anathème, ne peuvent se perpétuer. Mais, outre que ces deux assertions ne sont pas, selon moi, aussi démontrées qu'on le pense habituellement, je ne vois pas qu'elles détruisent la force de mon objection, car dès qu'il est prouvé que l'union d'animaux d'espèces différentes a pu donner naissance à un hybride, cette production est un phénomène possible d'après les lois de la nature, et la circonstance que ce phénomène est rare, ou même qu'il ne pourrait se passer sans l'intervention de l'homme, prouverait seulement que

les animaux abandonnés maintenant à eux-mêmes se trouvent dans des conditions qui ne permettent pas à ce phénomène de se produire. D'un autre côté, j'ai déjà eu l'occasion de faire voir (1) qu'il ne fallait pas se méprendre sur le véritable caractère de la puissance de l'homme appliquée à la production ou à la modification des êtres naturels. Cette puissance se borne à disposer les choses de manière que les forces naturelles puissent agir avec plus ou moins de facilité pour déterminer la production ou la modification; elle ne peut pas aller au delà, et je persiste à croire que, quand il se produit un mulet dans nos écuries, le rôle de l'homme est tout à fait le même que quand il se forme un cristal d'alun dans nos fabriques; c'est-à-dire que ce rôle s'est borné, dans l'un et l'autre cas, à disposer les choses de manière que des forces naturelles, physiologiques d'un côté, chimiques de l'autre, pussent agir, tandis que, sans ces dispositions, ces forces se trouvaient empêchées d'agir dans cette direction.

Quant à l'anathème que l'on dit frapper les races hybrides, je ne puis pas non plus l'admettre; je reconnais toutefois que la reproduction chez la plupart des hybrides est tellement difficile qu'elle n'a pas lieu, mais il en est de ce phénomène comme de celui de leur production, il suffit qu'il ait lieu une fois pour qu'il soit possible d'après les lois de la nature, et s'il est rare, cela tient seulement à ce que les causes qui l'empêchent sont fréquentes, ou, en d'autres termes, que les hybrides se trouvent rarement dans les conditions qui leur permettent la reproduction. Pour ce qui est de l'opinion que les hybrides susceptibles

---

(1) *Précis élémentaire de géologie*, p. 198.

de se reproduire retournent à l'une des espèces originaires, je crois qu'elle repose sur des observations incomplètes, c'est-à-dire que l'on n'a pas fait attention que ce retour est déterminé par de nouveaux croisements des hybrides avec l'une des espèces originaires, ce qui, d'après la loi générale des croisements, doit faire bientôt disparaître les caractères de l'autre espèce. Je ne répéterai pas ici ce que j'ai dit ailleurs (1) pour expliquer ce retour chez les hybrides des races humaines, mais, comme on invoque la disparition des hybrides qui se produisent quelquefois chez les végétaux sauvages, je ferai remarquer qu'il en doit être ainsi, quand même ces hybrides seraient doués de la faculté de se reproduire en conservant leurs formes; car, pour que l'hybride ait été produit, il fallait que le pollen de l'une des espèces originaires fût susceptible d'être transporté à distance et d'opérer la fécondation après ce transport. Or, les individus de cette espèce étant infiniment plus nombreux dans la contrée que les hybrides, ceux-ci doivent presque inévitablement être fécondés par ce pollen, de sorte que, au bout de deux ou trois générations, l'effet du croisement ne sera plus sensible. La circonstance que quelques expériences que l'on a faites pour obtenir la reproduction d'animaux hybrides ne se sont pas étendues au delà d'un petit nombre de générations ne prouve rien, selon moi, contre le principe, car on sait combien il y a de causes qui peuvent arrêter le développement d'animaux soumis à une expérimentation; mais si quelques expériences directes, entreprises dans

(1) *Des races humaines*, dans l'Encyclopédie populaire de M. Jamar, p. 12.

un but scientifique, n'ont pas réussi, n'y en a-t-il pas d'autres qui ont été couronnées d'un plein succès? C'est ce qu'il nous faut examiner.

Nous sommes entourés d'un groupe d'animaux qui, quoi qu'on en dise, est un grand embarras pour les zoologistes qui soutiennent les opinions que je combats. Ce groupe est ce que l'on appelle l'espèce chien, dans laquelle on range des êtres qui diffèrent beaucoup plus entre eux que d'autres dont on fait des espèces particulières chez les animaux sauvages. Or les zoologistes, qui se permettent de déroger à leurs règles générales lorsque l'intervention de l'homme est en jeu, expliquent cet état de chose de deux manières, savoir : la modification d'une espèce unique ou les croisements d'espèces différentes.

Si la première de ces hypothèses était fondée, la cause de la modification des espèces serait tout à fait gagnée, non-seulement comme ayant eu lieu dans les temps anciens, mais comme pouvant s'opérer dans la période actuelle. Toutefois je renonce à tirer parti de cette manière de voir, parce que je ne crois pas que, dans notre période actuelle de stabilité, l'homme ait pu modifier aussi profondément une espèce en variant son alimentation et ses habitudes. D'un autre côté, en accordant à ces soins de l'homme la plus grande influence possible, le résultat de cette influence est toujours dans le sens du but vers lequel on la dirige, c'est-à-dire qu'elle tend à rendre les chiens plus adroits pour la chasse, plus en état de servir à la garde de nos maisons, plus propres à charmer les loisirs des dames de nos salons, de même qu'elle rend nos vaches meilleures laitières et qu'elle donne à nos bœufs une chair plus succulente; mais on sent que les soins de l'homme n'ont pas dû tendre à faire ressembler ses chiens au chacal ou au loup, et en sup-

posant que quelques hommes auraient eu un semblable désir, ils n'auraient pu le réaliser par la marche indiquée ci-dessus, puisque plus ils se seraient occupés de leurs chiens, plus ils les auraient éloignés de la manière d'être des chacals et des loups. Cependant, si nous comparons les diverses races de chiens avec les espèces sauvages, nous verrons qu'il y en a qui se rapprochent beaucoup des chacals, d'autres qui se rapprochent beaucoup des loups, et un plus grand nombre qui ne se rapprochent d'aucune autre espèce. Or, il me semble que cet état des choses ne peut s'expliquer d'une manière satisfaisante qu'en admettant l'hypothèse des naturalistes, qui considèrent nos chiens comme le résultat des croisements d'au moins trois espèces différentes, c'est-à-dire du chacal, du loup et d'une espèce particulière entièrement passée à l'état de domesticité; de manière que les hybrides, bien loin d'être frappés d'anathème, formeraient un des groupes d'animaux auxquels nous accordons le plus de soin.

M. Wesmael repousse cette manière de voir par la considération que l'unité spécifique et la pureté d'origine des chiens sont prouvées par l'ardeur avec laquelle se recherchent les individus de sexes différents appartenant aux races les plus dissemblables; mais cette considération est-elle bien importante lorsqu'il s'agit d'animaux aussi lascifs, et ne pourrait-on pas dire que c'est une conséquence tirée d'une hypothèse, car où est la preuve que la recherche entre les sexes différents ne peut avoir lieu qu'entre des êtres descendant d'une souche commune?

Si, d'un autre côté, on objectait contre l'origine hybride de nos chiens, que les soins de l'homme ne peuvent assurer la reproduction régulière d'une autre race dont l'hybridité est incontestée, celle des mulets, je répondrais que

cette différence dans les résultats provient tout simplement de ce que l'homme a eu sous la main trois espèces du genre chien qui étaient plus rapprochées que les deux espèces du genre cheval dont il pouvait également disposer, car on sait que les difficultés pour obtenir l'union d'êtres différents augmentent avec la différence de ces êtres, de manière qu'il y a une certaine limite où cette union devient tout à fait impossible, et une autre, plus restreinte encore, où la reproduction des hybrides cesse également de pouvoir se faire. On peut dire aussi que la facilité avec laquelle le chien se soumet à la variété d'alimentation de l'homme et la manière dont celui-ci l'admet dans l'intérieur de ses appartements échauffés et le transporte dans les climats les plus froids, donnent beaucoup plus de force à l'action de l'homme sur ces animaux que sur les chevaux, dont l'alimentation est peu variée, dont on chauffe rarement le lieu d'habitation et que l'on n'a pu faire subsister dans certaines contrées rigoureuses où le chien est le seul animal domestique. Envisagé de cette manière, le phénomène de la reproduction des êtres vivants rentre dans la loi générale des autres phénomènes naturels, c'est-à-dire qu'il ne se limite pas d'une manière brusque et que, à côté de ce qui se passe dans l'ordre ordinaire des choses, il y a des circonstances qui étendent et d'autres qui restreignent cet état habituel.

Il me reste maintenant à examiner la conclusion du travail de M. Wesmael. Notre savant confrère a trop de tact pour annoncer une nouvelle hypothèse après ce qu'il a dit des hypothèses en général, tandis qu'il connaît trop bien les exigences de la science pour ne pas substituer quelque chose aux idées qu'il a combattues. Il se trouvait dans une position difficile, dont il s'est tiré en homme d'esprit, en amenant ses auditeurs à conclure eux-mêmes que les espè-

ces actuelles ont existé dès les premiers temps telles qu'elles sont maintenant, et que si les paléontologistes n'ont pas constaté leur présence dans l'écorce de la terre, c'est que leurs observations ne se sont pas encore étendues sur des portions suffisantes de cette écorce.

Je conçois qu'un zoologiste, qui s'est en quelque manière identifié avec la connaissance de la nature actuelle, ait conçu cette manière de voir, mais je ne pense pas qu'elle sera goûtée par les géologues, ni même par les zoologistes qui se sont occupés de paléontologie. Je suis bien éloigné toutefois de prétendre que la paléontologie, science tout à fait nouvelle, ait déjà dit son dernier mot, je crois, au contraire, que des découvertes ultérieures pourront encore modifier quelques-unes des conclusions admises maintenant; mais ces modifications iront-elles jusqu'à faire adopter généralement l'opinion que nos espèces existaient avec leurs formes actuelles dès la première apparition de la vie? C'est ce qui me paraît difficile quand on prend en considération que l'on a déjà déterminé plus de vingt mille espèces de fossiles pris dans les différentes parties de la terre; que les faunes et les flores successives, formées par ces fossiles à la surface du globe, ont des caractères généraux qui ne se démentent pas; que les plus anciennes de ces faunes et de ces flores sont celles qui diffèrent le plus des organismes actuels; qu'elles tendent ensuite à se rapprocher successivement de ceux-ci; que, dans les temps très-anciens, les êtres qui habitaient les régions polaires étaient à peu près les mêmes que ceux de la zone torride; qu'à mesure que l'on s'avance dans la série des temps, on voit une tendance générale à arriver aux différences qui coïncident maintenant avec nos climats; et qu'enfin aucune espèce semblable à celles qui vivent actuellement n'a été trouvée

avec les quatorze mille espèces dont on a reconnu l'existence dans les terrains primaires et secondaires.

Comme, dans l'hypothèse que je défends, on parle quelquefois du perfectionnement successif de la nature vivante, je crois pouvoir me permettre de terminer ces observations en cherchant à justifier cette expression contre les reproches que vient de lui adresser un des plus célèbres paléontologistes de l'époque actuelle. M. Alcide d'Orbigny trouve (1) que cette loi du perfectionnement n'est pas fondée, parce qu'il a reconnu que cinq ordres d'animaux de l'embranchement le plus parfait, celui des vertébrés, sont en décroissance, et parce que les embranchements des mollusques et des rayonnés ne présentent pas maintenant des êtres plus perfectionnés que ceux des premiers temps. Mais je ne vois pas que ces faits ébranlent l'opinion du perfectionnement successif; car, peu importe, pour que le perfectionnement ait eu lieu qu'il ne se soit pas étendu également sur tous les groupes que l'on a jugé à propos d'établir parmi les animaux. La question est de savoir si le nombre des espèces supérieures n'a pas toujours été en augmentant, et si l'on ne voit point paraître successivement dans la série des temps des espèces de plus en plus perfectionnées. Or, personne n'a mieux mis en relief la réalité de ces deux propositions que M. d'Orbigny, qui a fait voir les époques où chaque ordre, chaque famille, chaque genre, chaque espèce d'animaux ont paru sur la terre, ainsi que l'accroissement et le décroissement du nombre d'espèces que présente chaque ordre.

---

(1) Mémoire présenté à l'Académie des sciences de Paris, le 24 juin 1850. Je regrette toutefois de ne connaître ce beau travail que par les extraits qui en ont été donnés.

M. d'Orbigny, qui est aussi un adversaire des changements de formes chez les êtres d'une même origine, mais en partant d'un principe tout à fait différent de celui de M. Wesmael, insiste beaucoup sur ce que plusieurs ordres, plusieurs classes, plusieurs embranchements d'animaux ont présenté, dès les premiers temps, des formes aussi perfectionnées que celles qu'ils présentent aujourd'hui. Or, je ne vois pas que l'on puisse tirer de ce fait aucune conclusion contre le système de perfectionnement, ni contre celui des modifications; car les formes des animaux de ces ordres ou de ces classes ont subi la loi du changement comme celles des ordres ou des classes supérieures. Toute la différence c'est que, dans cette série de changements, ces ordres ou ces classes ne se sont pas perfectionnés comme les animaux vertébrés, ce qui dit simplement que les animaux des types rayonnés, mollusques et annelés, ou, pour parler le langage plus savant d'un de nos confrères, les animaux allocotylédons et épicotylédons, avaient atteint, dès les premiers temps, tout le perfectionnement qui, d'après les lois de la nature, est compatible avec le plan de leur organisation, tandis que le plan des animaux hypocotylédons était établi de manière à recevoir tous les perfectionnements que l'étude de la paléontologie nous fait voir que ces animaux ont successivement reçus.

—

Rapport décennal sur les travaux de la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique, 1840 à 1850; par A. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie.

La Belgique, sous sa forme nouvelle, subsiste depuis vingt ans; cette période, si courte dans la vie d'un peuple, dépasse cependant la durée de chacun des deux Gouvernements qui ont précédé, et suffit déjà pour faire apprécier la valeur des institutions que le pays s'est données spontanément.

Considérées sous le point de vue politique, ces institutions ont subi avec succès les épreuves les plus difficiles et les plus concluantes. Pendant que la plupart des nations étaient agitées par de violentes tempêtes, chez nous le vaisseau de l'État restait inébranlable sur ses ancres, recueillant les débris de bien des naufrages, en même temps que les témoignages de sympathie de l'Europe.

A une époque où les grands événements se suivent de si près, où quelques années condensent plus de faits historiques qu'on n'en recueillait autrefois pendant la durée d'un siècle, l'expérience aussi procède avec plus de rapidité et d'une manière plus décisive. Chacun a pu se rendre compte de notre état social, et reconnaître que nos institutions, sous bien des rapports, sont en parfaite harmonie avec nos besoins et les exigences de notre temps. Mais il est moins facile de juger quelle a été l'influence de ces institutions sur l'état intellectuel du peuple, parce que de pareilles appréciations exigent des connaissances spéciales.

Il est donc nécessaire de s'arrêter de temps en temps dans sa marche, et de jeter un coup d'œil en arrière, pour

juger du chemin qu'on a parcouru et de la direction que l'on a suivie. Sur ce vaste océan où tant de savants s'aventurent sans boussole, il est bien facile, en cherchant un monde nouveau, d'aller se perdre sur des écueils.

L'Académie a surtout pour mission de signaler ces écueils; et, en appelant l'attention sur les progrès qu'a faits la nation, d'indiquer les routes qu'elle peut tenter encore de parcourir avec quelques chances de succès.

C'est dans ce sens qu'au sortir de la révolution de 1830, le Gouvernement nous demandait un aperçu de l'état des sciences, et des travaux de l'Académie en particulier. Dix ans après, un second rapport, qui faisait connaître les résultats de la période décennale, eut également pour objet d'indiquer les progrès qui méritaient d'être signalés et les branches où l'on était demeuré stationnaire (1). Le nouveau rapport décennal que je vais avoir l'honneur de vous faire, présentera, dans un cadre étroit, les observations les plus saillantes que m'a suggérées l'état actuel des choses. En l'écrivant, je me suis occupé des résultats généraux, plus que des travaux particuliers qui font l'objet de nos rapports annuels.

---

(1) Le premier rapport fait sur les travaux de l'Académie, parut en 1822, dans le tome II des *Mémoires*, journal des séances, 2e partie, sous le titre : *Tableau des opérations de l'Académie depuis sa restauration en* 1816 *jusqu'en* 1822, par M. Dewez, secrétaire perpétuel : ce rapport était fait officieusement; il n'existait aucune disposition réglementaire à cet égard : seulement, tous les mois, le président était tenu de rendre compte au Roi, de l'état de l'Académie, de ses progrès, de ses besoins, en l'informant au surplus, nommément de ceux des membres qui se seraient le plus distingués (art. 24 du règlement).

En 1833, le Ministre de l'intérieur exprima le désir de voir donner suite aux dispositions de l'article précédent. Alors directeur de l'Académie, et faisant les fonctions de Président, je me chargeai de ce travail, qui fut publié

Les sciences, chez nous, marchaient autrefois de pair avec les beaux-arts, et l'on disait les *géomètres des Pays-Bas*, comme on a continué à dire *les peintres de l'école flamande* (1). Les noms des Simon Stévin, Grégoire de Saint-Vincent, Mercator, Ortélius, Vésale, de l'Escluse, Dodonée, Juste-Lipse, étaient aussi honorés que ceux des Rubens, Van Dyck, Teniers, Duquesnoy, leurs compatriotes.

Les persécutions exercées dans le domaine de la pensée, par les Gouvernements étrangers qui ont pesé sur la Belgique, changèrent cet état de choses; et les sciences et les lettres, moins heureuses que les arts, durent s'expatrier pendant près de deux siècles. Cependant, quand sonna l'heure de l'indépendance, ces filles du ciel cherchèrent à rentrer dans leur premier asile; mais, timides et méconnues après une aussi longue absence, elles se trouvèrent en quelque sorte déshéritées au milieu de l'ancienne famille. Les sympathies ne se portaient plus vers elles. Le discernement, d'ailleurs, manquait pour reconnaître le vrai savant, qui s'efface modestement, du faux mérite, toujours prêt à se produire.

Cet état de choses subsiste encore jusqu'à un certain

---

dans le tome VII des *Mémoires*, sous le titre : *Rapport à M. le Ministre de l'intérieur, sur les travaux de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles depuis le mois de juillet* 1830.

Le 6 mai 1834, je présentai au même Ministre, et en la même qualité, le rapport sur les travaux de 1833 à 1834, *Bulletin de l'Académie*, tom. I, p. 163.

Depuis cette époque, comme secrétaire perpétuel, j'ai été chargé de faire annuellement les rapports lus dans les séances générales de l'Académie, et il n'a plus été donné suite aux dispositions de l'art. 24 du règlement ancien. La première séance publique de l'Académie eut lieu à l'hôtel de ville, le 16 décembre 1835.

(1) Voyez l'*Histoire des mathématiques*, par Montucla, t. II, p. 79.

point; toutefois l'on peut se demander si c'est un mal. En l'absence de véritables revues scientifiques, et devant le silence souvent dédaigneux des journaux, le savant ne saurait trouver une appréciation solide de ses travaux. Pour avoir par lui-même la conscience de sa valeur, il est forcé de recourir aux étrangers et de se comparer à ce qu'il trouve chez eux de plus relevé. Cette échelle à laquelle il doit se mesurer, lui impose des efforts à vaincre, pour atteindre à une certaine hauteur; les luttes qu'il doit soutenir dans une arène aussi vaste, excitent son émulation et lui donnent plus de ressort et d'énergie (1).

Pour moi, je félicite les sciences de ne pas avoir vu l'adulation s'asseoir auprès du foyer qu'elles visitaient après un long exil. C'est le travail qui féconde le génie; des éloges anticipés compromettent son avenir : souvent ils empoisonnent la vie de l'homme de talent qui, né pour honorer sa patrie, mais trop sensible et séduit par des mensonges incessants, finit par ne voir en elle qu'une marâtre qui le prive injustement de tous les honneurs auxquels il croyait avoir droit de prétendre.

Puissent les sciences ne jamais connaître ces cruels mécomptes; elles marcheront avec plus d'assurance et de succès dans la voie qui leur est ouverte; peut-être un jour, le pays apprendra-t-il, non sans orgueil, que, grâce à elles, il a de nouveaux droits à prendre un rang distingué parmi les nations européennes, et que ses fils ne sont pas restés étrangers aux progrès du monument encyclopédique qui fait la gloire et le bonheur de l'humanité.

---

(1) Quelquefois, il faut bien l'avouer, il y a pis que de l'indifférence. Nous vantons fort notre nationalité, et nous sommes les premiers à dénigrer ceux

L'opinion que je viens d'énoncer est en opposition complète, je le sais, avec les plaintes qu'on entend proférer chaque jour; elle paraîtra peut-être paradoxale; et cependant je demande tout d'abord à pouvoir en présenter une seconde qui paraitra également étrange sans doute, mais que je crois devoir émettre dans l'intérêt même de la science et de la vérité.

Nos jeunes savants et littérateurs se plaignent parfois de manquer de moyens de publicité; si j'avais à exprimer une crainte, je dirais qu'il en existe malheureusement trop. On se hâte de faire circuler ses idées avant de les avoir mûries. Dans un empressement immodéré de produire, et surtout de se produire soi-même, on met au jour des ébauches informes, et l'on épuise son terrain avant d'avoir réussi à lui faire porter une moisson (1). Sous ce rapport, l'imprimerie, à qui l'on doit de si éminents services, en a rendu souvent de très-mauvais. Les anciens produisaient peu, mais presque tous les ouvrages qu'ils nous ont laissés, sont des chefs-d'œuvre; une seule de nos années voit imprimer plus de livres que n'en a produit toute l'antiquité. Si la télégraphie électrique, avec ses procédés expéditifs, se substituait un jour à l'imprimerie, on ne se donnerait probablement plus le temps de penser, et il serait difficile

---

de nos compatriotes qui la relèvent à l'étranger: il semble que toute supériorité soit une insulte pour les autres et qu'il y ait quelque mérite à l'humilier.

(1) Que dire ensuite de ces ardélions qui, sous prétexte d'éclairer le peuple, écrivent sur des sciences dont ils n'ont pas les moindres notions, qui sèment à droite et à gauche l'erreur et le préjugé, et qui semblent avoir pris à tâche d'empêcher le progrès des lumières? Au milieu de la confusion générale, chacun se sent travaillé du besoin de se mettre en scène.

de prévoir jusqu'où irait la prétention d'occuper les cent voix de la Renommée.

La mesure du progrès d'une nation ne consiste donc pas dans le nombre d'ouvrages qu'on y publie. Cependant l'absence à peu près complète d'écrits originaux sur une des branches importantes des sciences, tendrait au moins à y signaler un relâchement dans les études; et par originalité, je n'entends pas ici, on le concevra sans peine, une prétention excessive à s'écarter des voies de la science et à s'élancer dans des régions inexplorées.

Déjà en 1835, dans un aperçu historique *Sur l'état des sciences chez les Belges*, qui m'avait été demandé par l'Association britannique et qui se trouve dans les rapports de l'assemblée tenue à Dublin, je signalais une tendance à l'état stationnaire qui commençait à se manifester, chez nous, dans le domaine des mathématiques.

Ces sciences, en effet, ne semblaient plus animées de la même ardeur qu'à l'époque de leur réveil sous le Gouvernement précédent. Aujourd'hui encore, à quelques rares exceptions près, nous rencontrons dans la lice les mêmes noms que nous y trouvions alors; les pertes que nous a fait éprouver la mort, ne semblent pas avoir été comblées entièrement par les noms nouveaux de quelques jeunes savants de mérite qui ont surgi depuis (1).

---

(1) Voici les mémoires pour les *Sciences mathématiques*, publiés par l'Académie, depuis 1840 :

Sur les solutions singulières des équations différentielles; par M. Timmermans, *Mémoires*, t. XV.

Sur quelques points de métaphysique géométrique; par M. Dandelin, *Mém.*, t. XVII.

La classe, par ses concours, a cherché à ranimer le goût pour les sciences mathématiques; quatre fois pendant l'espace de dix ans, elle a décerné sa médaille d'or, mais chaque fois à des savants étrangers.

C'est que les obstacles qu'il s'agit de vaincre ne se trouvent pas dans les limites de son domaine : le mal, disons-le franchement, réside en grande partie dans l'organisation même qu'on a donnée à l'enseignement depuis une vingtaine d'années. En ôtant aux études leur caractère de simplicité, on a jeté, dès le collége, la confusion et le désordre dans les idées du jeune homme qui, forcé de se livrer à une foule d'études, finit par n'en suivre aucune avec succès.

Recherches mathématiques sur la loi d'accroissement de la population; par M. Verhulst, *Mém.*, t. XVIII.

Deuxième mémoire sur le même sujet, par le même, *Mém.*, t. XX.

Sur les axes principaux d'inertie, et sur les centres de percussion; par M. Timmermans, *Mém.*, t. XXI.

Sur l'application du calcul des probabilités aux opérations du nivellement trigonométrique; par M. Meyer, *Mém.*, t. XXI.

Sur le développement en séries de quatre fonctions; par le même, *Mém.*, t. XXI.

Sur la théorie des résidus quadratiques; par M. Schaar, *Mém.*, t. XXIV.

Sur la même théorie; par le même, *Mém.*, t. XXV.

Sur la même théorie; par M. Moriz Stern, de Göttingue, *Mémoires couronnés*, t. XV.

Sur les fonctions arbitraires exprimées par des intégrales doubles; par M. Pioch, *Mém. étrang.*, t. XV.

Sur les points singuliers des surfaces; par M. B. Amiot, de Paris, *Mém. cour.*, t. XXI.

Sur divers lieux géométriques du second degré, déterminés par la géométrie descriptive; par M. Brasseur, *Mém. étrang.*, t. XXI.

Sur les intégrales eulériennes et sur la convergence d'une certaine classe de séries; par M. Schaar, *Mém. étrang.*, t. XXII.

Solution d'un problème de calcul intégral; par M. Le François, *Mém. étrang.*, t. XXII.

Arrivé à l'enseignement supérieur, il se trouve replongé dans le même chaos ; à force de l'occuper des idées des autres, on lui enlève les moyens de faire naître les siennes. On semble avoir oublié que l'enseignement doit consister moins à faire des savants qu'à donner l'aptitude à le devenir. Notre entendement se résume en quelques facultés qu'il convient d'exercer prudemment et de développer dans une parfaite harmonie. C'est à la suite d'une pareille gymnastique habilement préparée, que le jeune athlète peut aborder sans crainte les plus rudes travaux, avec les chances nécessaires pour en surmonter les difficultés. Mais en le lançant tout d'abord au milieu de ces travaux, on lui prépare des mécomptes et le découragement (1).

Il convient peut-être aussi de signaler une lacune qui se rencontre chez nous ; rien n'excite le jeune mathématicien à faire l'essai de ses forces; il n'existe point d'arène où il puisse s'exercer et recevoir des conseils ; les différents journaux et recueils périodiques lui sont fermés, et une circonspection naturelle l'empêchera de se produire devant une Académie, dont la mission d'ailleurs est moins d'encourager de premiers essais que de prendre acte des découvertes et des perfectionnements qui concernent la science.

C'était pour remplir cette lacune que l'on avait créé, en 1825, une *Correspondance mathématique*, destinée à établir des relations entre nos jeunes compatriotes qui s'occupaient des sciences exactes. Cette publication stimula d'autant plus puissamment leur zèle, que les professeurs ne dédaignaient

---

(1) Les nouveaux examens pour les grades académiques tendent à diminuer ce défaut, en portant sur moins de branches de l'enseignement.

pas de s'associer à leurs essais. Aussi leur nombre s'accrut-il considérablement, et il existe chez nous peu de noms connus dans les sciences mathématiques et physiques qui n'y aient été successivement inscrits (1).

Si quelques amis des sciences, en adressant des paroles d'encouragement aux jeunes lutteurs, rouvraient une pareille arène, elle ne tarderait sans doute pas à se remplir, et ils prépareraient des candidats éprouvés pour notre Académie et des savants de mérite pour le pays.

Dans ces derniers temps, les sciences physiques ont fait chez les différents peuples des progrès remarquables. L'électricité, la théorie de la lumière et le magnétisme terrestre ont surtout produit des résultats qui tiennent du merveilleux. Chaque pays a cherché à s'associer aux brillantes découvertes qui ont signalé cette époque. La Belgique n'y est pas restée complétement étrangère; le plus beau témoignage qu'on pût lui rendre, elle le doit à l'illustre Faraday; ce savant, dans ses brillantes conférences à l'institution royale de Londres, a consacré trois soirées, devant un auditoire d'élite, à exposer les résultats de travaux qui ont été faits dans notre pays sur les figures d'équilibre d'une masse liquide sans pesanteur, sur la cohésion des liquides et sur l'électricité de l'air aux différentes époques de l'année.

La météorologie et les grands phénomènes de la physique

---

(1) On y rencontre les noms de MM. Crahay, Dandelin, Dauberesse, de Behr, de Cuyper, Garnier, Gloesener, Groetaers (George et J.-B.), Guinard, Ed. Hayez, Lefrançois, Lemaire, Lechevin, Lévy, Lipkens, Martens, Manderlier, Manilius, Marreska, Meyer, Morren, Nerenburger, Noël, Pagani, Plateau, Quetelet, Renard, Steichen, Tandel, Tielemans, Timmermans, Timmerhans, Valerius, Vander Elst, Van Rees, Verhulst, Weiler, Wenzel, etc.

du globe ont particulièrement fixé l'attention de la classe, qui a recueilli à ce sujet des témoignages de sympathie de tous les pays de l'Europe; on a regretté cependant qu'elle ait jugé à propos d'abandonner, après 1845, le système des observations météorologiques horaires des solstices et des équinoxes, pour lequel elle recevait les communications de plus de 80 stations importantes (1).

L'astronomie n'avait jamais eu de sanctuaire dans ce

---

(1) Mémoires pour l'*astronomie, la physique du globe et la météorologie;* publiés par l'Académie depuis 1840.

Nouveau catalogue des principales apparitions d'étoiles filantes; par M. A. Quetelet, *Mém.*, t. XV.

Sur la différence des longitudes des observatoires royaux de Greenwich et de Bruxelles, déterminée au moyen des chronomètres; par MM. Sheepshanks et Quetelet, *Mém.*, t. XVI.

Sur les oscillations diurnes du baromètre; par M. Crahay, *Mém.*, t. XVI.

Sur les observations météorologiques faites à Louvain de 1836 à 1848; par le même, *Mém.*, t. XXV.

Sur les phénomènes que présente une masse liquide libre et soustraite à l'action de la pesanteur; par M. Plateau, *Mém.*, t. XVI.

Recherches expérimentales et théoriques sur les figures d'équilibre d'une masse liquide sans pesanteur; par le même, *mém.*, t. XXIII.

Sur les diverses espèces de brouillards; par M. Ath. Peltier, *Mém. étrang.*, t. XV.

Sur l'électricité de l'air; par M. Duprez, *Mém. cour.*, t. XVI.

Sur la cohésion des liquides et sur leur adhérence aux corps solides; par M. Donny, *Mém. étrang.*, t. XVII.

Sur les étoiles filantes périodiques du mois d'août, et en particulier sur leur apparition en 1842; par M. Houzeau, *Mém. étrang.*, t. XVIII.

Sur les corrections de la lunette méridienne; par M. le capitaine Liagre, *Mém. étrang.*, t. XVIII.

Sur la cause des variations barométriques; par M. Ath. Peltier, *Mém. étrang.*, t. XVIII.

Sur les tremblements de terre ressentis en France, en Belgique et en Hollande; par M. Al. Perrey, *Mém. étrang.*, t. XVIII.

royaume; quelques jeunes savants dévoués à son culte ont enrichi nos recueils des produits de leurs travaux.

La géodésie a également trouvé des représentants actifs; et nous ne tarderons pas, sans doute, grâce au talent et au zèle d'un de nos confrères, à voir disparaître la lacune fâcheuse que notre pays laisse encore dans le vaste réseau de triangles qui couvre aujourd'hui l'Europe entière (1).

Sur les tremblements de terre dans le bassin du Rhin; par le même, *Mém. étrang.*, t. XIX.

Sur les tremblements de terre de la Péninsule italique; par le même, *Mém. étrang.*, t. XXII.

Sur la formation de la glace dans les eaux courantes; par M. D. Leclercq, *Mém. étrang.*, t. XVIII.

Sur un appareil thilorier modifié et sur les propriétés de l'acide carbonique, liquide et solide; par MM. Mareska et Donny, *Mém. étrang.*, t. XVIII.

Sur la coordination des causes qui précédent, produisent et accompagnent les phénomènes électriques; par M. A. Peltier, *Mém. étrang.*, t. XIX.

Sur la cause de la phosphorescence de la mer dans les parages d'Ostende; par M. Verhaeghe, *Mém. étrang.*, t. XXII.

Sur la météorologie en général, voyez les observations faites à Bruxelles, à Louvain, à Gand, à Liége, à S^t-Trond et à Namur, dans les différents volumes des *Mémoires*, t. XV à XXV, et dans l'ouvrage *Sur le climat de la Belgique*, dont l'Observatoire a publié le premier volume.

Pour les observations de l'électricité de l'air, de la température et du magnétisme de la terre, faites à l'Observatoire royal de Bruxelles, voyez les *Annales* de cet établissement (7 vol. in-4°) et les *Mémoires*, t. XV à XXV.

(1) Les derniers travaux géodésiques entrepris dans le royaume ont été suspendus par la révolution de 1830. Les documents qu'on a pu réunir ont été soumis, en 1847, à l'examen d'une commission composée de plusieurs membres de cette classe. D'après les conclusions du rapport, inséré au *Moniteur* du 14 juin 1847, les documents qu'on possède ne concernent qu'une partie du pays, et il y aurait imprudence à baser sur ce travail, qui n'offre d'ailleurs pas de garanties suffisantes, les opérations géodésiques ultérieures qui appartiennent à la triangulation du royaume.

Toutefois, un obstacle s'oppose au développement des sciences physiques. En général nos jeunes gens, exercés à toutes les difficultés des théories les plus élevées, le sont très-peu au maniement des instruments et aux calculs d'application. Il n'est pas rare que, sous ce dernier rapport, leur éducation reste à faire, quand ils ont terminé leurs études académiques.

On ne peut qu'applaudir à une mesure récemment prise par le Ministre de l'intérieur, en faveur de jeunes savants qui ont fini brillamment leurs études et qui désirent se familiariser avec les sciences d'observation (1).

Parmi ces dernières sciences, la chimie a pris depuis dix ans un développement très-marqué; on doit d'autant plus s'en applaudir qu'elle ne s'est point tenue renfermée dans le laboratoire du savant; elle s'est associée aux travaux de nos fabricants et de nos agriculteurs, et a prêté généreusement ses lumières au Gouvernement, dans une foule de circonstances importantes; peut-être même les détails trop nombreux dans lesquels on l'a fait descendre, ont-ils porté obstacle à ses progrès. Trop d'exigences envers les savants doivent nécessairement nuire aux travaux qu'ils pourraient entreprendre dans l'intérêt de la science et de leur propre réputation (2).

En résumé, les sciences *mathématiques* et *physiques*,

---

(1) M. le Ministre de l'intérieur a fait connaître que des bourses pourraient être données à de jeunes savants qui, ayant terminé brillamment leurs études, désireraient s'exercer, à l'Observatoire royal, au maniement des instruments.

(2) Mémoires publiés *sur la chimie :*

Sur les composés décolorants, formés par le chlore avec les oxydes alcalins; par M. Martens, *Mém.*, t. XVII.

considérées dans leur ensemble, ont continué à se développer avec avantage : elles s'acclimatent de plus en plus; les fruits qu'elles ont produits déjà montrent que notre sol n'est point déshérité, et qu'il est prêt à se féconder encore. La nation, de son côté, semble plus disposée à en favoriser la culture et à en apprécier les bienfaits.

Les sciences *naturelles*, pendant le cours de cette dernière période décennale, ont grandi chez nous avec plus de rapidité; leurs progrès ont été plus sensibles.

Les avantages que je signale ne tiennent cependant pas à ce que la phalange des travailleurs a vu grossir ses rangs par de jeunes recrues, mais à une activité plus grande et à plus de confiance dans le développement de ses forces.

La science des Dodonée, des de l'Escluse, des Delobel, des Tradescant, n'a jamais cessé d'être cultivée en Belgique; privilégiée parmi toutes les autres, elle y a toujours conservé des admirateurs passionnés et des temples; et comme pour fêter le retour de ses sœurs, elle offre depuis plus d'un quart de siècle, à l'admiration de l'Europe, ses magnifiques expositions de fleurs et de fruits. Toutefois, elle a senti le besoin de suivre, elle aussi, la

---

Analyse des eaux minérales de Spa; par M. Plateau, *Mém.*, t. XVII.

Sur les variations de la force électromotrice de fer; par M. Martens, *Mém.*, t. XIX.

Sur l'action de l'acide sulfurique sur l'acide acétique, 1er mémoire; par M. Melsens, *Mém. étrang.*, t. XVI.

Sur les principales sophistications des farines et du pain; par M. F. Donny, *Mém. étrang.*, t. XXII.

Sur la chimie et la physiologie végétales et sur l'agriculture; par M. H. Ledocte, *Mém. cour.*, in-8°, t. III, 2e partie.

forte impulsion qui a été donnée à l'étude des plantes, par les brillantes découvertes de l'anatomie et de la physiologie végétales.

On ne s'est plus borné à une stérile admiration des qualités extérieures de la plante, on a voulu connaître sa structure, les secrets de tous ses organes, les principes d'après lesquels lui sont dispensées la nourriture et la vie. Ses maladies et ses difformités ont été étudiées avec les mêmes soins que les sciences médicales pourraient donner à l'homme (1).

Tous ces travaux délicats ont trouvé, chez nous, de dignes interprètes: et on le concevra sans peine, si l'on considère que ces études, outre leur côté philosophique, ont un but d'utilité réelle. La science des plantes, en effet, qu'on pourrait regarder aussi comme une branche intéressante des beaux-arts, appartient en même temps à une industrie qui est d'un produit considérable pour quelques-unes de nos provinces, et particulièrement pour la Flandre orientale.

D'une autre part, l'anatomie et la physiologie végétales sont appelées, avec la chimie, à rendre d'importants services à l'agriculture qui, après de longs jours de splendeur, devenue à peu près stationnaire chez nous, avait besoin de faire des progrès pour s'élever à la hauteur où elle a été portée chez quelques nations voisines. Cette

---

(1) La Belgique compte un assez grand nombre de journaux exclusivement consacrés à la culture des plantes et à l'agriculture; deux de ces écrits périodiques sont dus à l'un de nos confrères les plus actifs, M. Morren : ce sont le *Journal d'agriculture pratique* et le *Journal d'horticulture de Gand.*

utile tendance, que la classe a cherché à favoriser par la voie de ses concours, nous a valu plusieurs ouvrages remarquables (1).

L'un de nos savants confrères nous a lu, dans notre dernière séance publique, un rapport du plus haut intérêt *sur les progrès que l'anatomie et la physiologie humaines ont faits dans ces derniers temps en Belgique.* Ayant pris lui-même la plus grande part à ces progrès, nul n'était

---

(1) *Botanique, anatomie et physiologie végétales, agriculture :*

Recherches sur le mouvement de l'anatomie du labellum du *Megaclinium falcatum;* par M. Ch. Morren, *Mém.*, t. XV.

Sur les fougères de Mexique; par MM. Martens et Galeotti, *Mém.*, t. XV.

Monographie de la famille de Lycopodiacées; par M. Spring, 1re partie, *Mém.*, t. XV; 2e partie, *Mém.*, t. XXIV.

Recherches pour servir à la flore cryptogamique des Flandres; par M. Kickx, *Mém.*, t. XVII, 2e centurie; t. XX, 3e centurie et t. XXIII, 4e centurie.

Sur la croissance du pin sylvestre dans le nord de l'Europe; par MM. Bravais et Martins, *Mém. étrang.*, t. XV.

Sur les espèces du genre Lis; par M. Spae, *Mém. étrang.*, t. XIX.

Phénomènes périodiques des plantes, observés à Bruxelles, Anvers, Gand, Bruges, Ostende, St-Trond, etc. et sur d'autres points en Europe, *Mém.*, tomes XV à XXV.

Pour la tératologie et l'anatomie des plantes, voyez aussi dans les *Bulletins* différents articles par M. Morren.

De la fertilisation des landes dans la Campine et des Ardennes; par M. Raingo, *Mém. cour.*, t. XXI.

Défrichement des terres incultes de la Belgique; par M. J.-B. Bivort, *Mém. cour.*, t. XXI.

Sur le défrichement des bruyères; par M. Ch. du Trieu de Terdonck, *Mém. cour.*, t. XXI.

Sur la fertilisation des landes de la Campine et des Dunes; par M. Eenens, *Mém. cour.*, in-8°, t. II.

Exposé général de l'agriculture luxembourgeoise, etc.; par M. H. Le Docte, *Mém. cour.*, in-8°, t. III, 1re partie.

placé mieux que lui pour en tracer un tableau fidèle (1).

Le souvenir de cette séance est encore trop récent, et vous avez écouté ce rapport avec trop d'intérêt pour que vous n'ayez pas apprécié dès lors la rapidité avec laquelle se sont développées chez nous toutes les branches d'études qui se rapportent à la connaissance de l'homme. Il y aurait lieu de s'étonner en effet qu'à une époque de régénération scientifique, le pays qui a vu naître Vésale, et qui vient d'honorer sa mémoire par l'érection d'une statue, se livrât avec moins d'ardeur aux travaux anatomiques qu'aux autres recherches de la science.

L'étude de l'organisation humaine est la base la plus sûre qu'on puisse donner à celle de la zoologie : l'une ne saurait faire de progrès sans l'autre. La zoologie en effet et l'anatomie comparée doivent toujours rapporter leurs recherches à ce qu'on peut considérer, à bon droit, comme le type de l'organisation la plus complète et la plus harmonieuse (2).

---

(1) Rapport lu par M. Gluge dans la séance publique du 16 décembre 1849. Voyez les *Bulletins de l'Académie*, tome XVI, 2e partie, page 684. Parmi les mémoires indiqués par l'auteur, il en est un qui a peut-être échappé à son attention et qui est dû à l'un de nos plus savants confrères, à M. le professeur Spring : c'est le *Mémoire sur les corpuscules de la rate*, inséré dans le tome Ier des *Mémoires de la Société royale des sciences de Liége.*

(2) *Zoologie, anatomie, physiologie, anatomie comparée :*

Histoire naturelle des Polypes composés d'eau douce; par MM. Dumortier et Van Beneden, 1re partie, *Mém.*, t. XVI; 2e partie, complément au t. XVI.

Sur les Campanulaires de la côte d'Ostende; par M. Van Beneden, *Mém.*, t. XVII.

Sur l'embryogénie des Tubulaires; par le même, *Mém.*, t. XVII.

Le discours spirituel et plein d'images pittoresques qui nous a été lu, à la même séance du 16 décembre dernier, par un autre de nos confrères sous le titre : *le Globe*, *le*

Tentamen dispositionis methodicae ichneumonum Belgii; par M. Wesmael, *Mém.*, t. XVIII.

Sur l'organisation des *Laguncula* et l'histoire naturelle des différents polypes bryozoaires qui habitent la côte d'Ostende; par M. Van Beneden, *Mém.*, t. XVIII.

Sur l'anatomie, la physiologie et le développement des Bryozoaires qui habitent la côte d'Ostende; par le même, *Mém.*, t. XVIII.

Sur le même sujet, par le même, *Mém.*, t. XIX.

Expériences pour constater si la bile joue dans l'économie animale un rôle essentiel pour la vie; par M. Schwann, *Mém.*, t. XVIII.

Sur l'embryogénie, l'anatomie et la physiologie des Ascidies simples; par M. Van Beneden, *Mém.*, t. XX.

Sur les Briozoaires fluviatiles de Belgique; par le même, *Mém.*, t. XXI.

Sur les phénomènes périodiques du règne animal et particulièrement sur les migrations des oiseaux en Belgique; par M. le baron de Selys-Longchamps, *Mém.*, t. XXI.

Sur l'organisation et le développement des Linguatules; par M. Van Beneden, *Mém.*, t. XXIII.

Sur l'histoire naturelle et le développement de l'*Atax ypsilophora,* acaride vivant en parasite sur les Anodontes; par le même, *Mém.*, t. XXIV.

Sur le développement et l'organisation des Nicothoés; par le même, *Mém.*, t. XXIV.

Sur la faune littorale de Belgique. — Les Vers cestoïdes; par le même, *Mém.*, t. XXV.

Sur l'histoire naturelle du Brabant; par feu M.... — Mammifères. — Analyse par M. le baron de Selys-Longchamps. *Mém.*, t. XXIV.

Exposition anatomique de l'organisation du centre nerveux dans les quatre classes d'animaux vertébrés; par M. Natalis Guyot, *Mém. cour.*, t. XVI.

Sur la circulation dans les insectes; par M. Verloren, *Mém. cour.*, t. XIX.

Sur l'organisation de quelques parties de l'appareil digestif du *Pytho bivittatus;* par M. C. Poelman, *Mém. étrang.*, t. XXII.

Description d'un quadrumane de la famille des Lémuridés du genre *Maki;* par M. T. Schuermans, *Mém. étrang.*, t. XXII.

Temps et *la Vie* (1), a fait apprécier la haute utilité du système d'observations combinées que la classe des sciences s'est attachée à développer de plus en plus pendant les dix dernières années. Le succès qu'a obtenu, chez toutes les nations, ce système d'observations relatives aux phénomènes périodiques des plantes et des animaux, doit être pour l'Académie une flatteuse récompense de ses efforts persévérants, et fera, dans ses annales, l'objet d'une des pages les plus intéressantes (2).

Je ne puis parler des sciences d'observation, sans signaler la tendance qui caractérise leur marche dans notre pays, et qui, si je ne me trompe, doit un jour leur assurer les plus brillants succès.

Il existe dans toutes les sciences, même dans celles qui semblent devoir échapper le plus au domaine des nombres, des côtés par lesquels elles sont plus ou moins saisissables et accessibles à des appréciations numériques. Ces côtés ne sont pas toujours faciles à découvrir; mais dès qu'on a su

---

Phénomènes périodiques relatifs aux animaux et spécialement aux migrations des oiseaux, *Mém.*, t. XV à XXV.

Mesures des organes internes du corps humain; par MM. Schwann et Gluge, *Mém.*, t. XVI, XVIII, XX, XXI et XXIII. — Une série de notices sur les proportions de l'homme, par A. Quetelet, dans les *Bulletins*. — Voyez aussi les instructions relatives aux phénomènes périodiques de l'homme, qui ont été rédigées par M. le professeur Schwann, *Bulletins*, tome IX, 2e partie, p. 120.

(1) Par M. Ch. Morren, *Bulletins*, tome XVI, 2e partie, page 660.

(2) Il a paru depuis cette époque différents écrits sur les phénomènes périodiques, et entre autres la *Climatologie comparée de l'Italie et de l'Andalousie*, par M. Dureau de la Malle; Paris, 1849; *Observations in natural history*, par M. L. Jenyns; Londres. Les écrits de MM. Fritz, Dove et Schlagintweit, en Allemagne, de M. Kupffer en Russie, de M. Martins en France, etc.

les reconnaître et les explorer avec sagacité, ils deviennent une source féconde de découvertes : c'est ce que nous enseigne l'histoire des sciences physiques; c'est ce que tendent à nous montrer à leur tour les sciences naturelles. La minéralogie est entrée la première dans cette voie nouvelle, et cette heureuse initiative a donné naissance à la cristallographie, qui constitue, presque à elle seule, une science spéciale.

Plusieurs de nos collègues s'efforcent de montrer, par leur exemple, les applications heureuses qu'on peut faire d'une méthode qui tend à substituer, le plus possible, des appréciations exactes à des notions vagues et confuses. La classe elle-même était dominée par ces idées, quand elle a proposé au monde savant son système d'observations tendantes à préciser les époques naturelles des plantes et des animaux. « Mesurer et peser, voilà les deux grands secrets » de la chimie et de la physique, a dit Biot; ce sont là les » causes de toutes les découvertes qu'elles ont faites dans » les derniers temps (1). » Cette observation si juste, le serait plus encore, si elle n'était aussi restreinte. Il est un nombre considérable de problèmes dans les sciences naturelles, et je dirai même dans les sciences morales et politiques, qui ne peuvent se résoudre d'une manière complète qu'à l'aide des nombres. Qu'on me permette d'en citer un exemple ingénieux, qui appartient d'ailleurs au tableau dont j'ai entrepris de tracer une esquisse rapide.

Il s'agissait de connaître les lois selon lesquelles se fait la contraction des muscles, on conçoit combien il est dif-

(1) *Traité de physique expérimentale et mathématique*, tome Ier, page 22; Paris, 1816.

ficile dans ces matières d'arriver à un résultat positif, parce que la plupart du temps les moyens de mesurer les phénomènes vitaux nous manquent, ou parce que ces phénomènes sont susceptibles d'une altération qualitative qu'on ne peut exprimer en chiffres. Ainsi nous ne connaissons aucun moyen pour mesurer l'action d'un nerf; seulement les belles recherches récemment faites par Dubois Raymond et Matteucci nous mettront peut-être à même de mesurer par le galvanomètre l'intensité de l'action nerveuse.

Mais il existe une action vitale qui ne présente pas ces inconvénients, et qui, exempte d'altération qualitative, peut se traduire en chiffres : c'est la contraction musculaire dont je viens de parler et dont un de nos confrères a étudié les lois.

On peut voir, dans l'excellent traité de physiologie de Muller (1), par quels moyens ingénieux il y est parvenu, en se servant simultanément d'un couple voltaïque pour exciter les contractions musculaires et d'une balance de précision pour les mesurer. Il a réussi de cette manière à établir que le même muscle, contracté par la même excitation galvanique, s'allonge proportionnellement aux poids qu'on lui fait porter, entre les deux limites qui sont, d'une part, son état naturel, et de l'autre, son état de contraction, sous l'influence du courant électrique. Le phénomène physiologique se trouve ramené ainsi aux lois ordinaires de la physique, relatives aux contractions des fibres élastiques. C'était la première fois, je pense, qu'on

(1) Voyez dans la *Physiologie* de J. Muller, tome II, les recherches de M. le professeur Schwann.

formulait, pour une force évidemment vitale, une loi susceptible de se traduire en nombres.

La géologie et la paléontologie, sa compagne habituelle, ont depuis longtemps des droits de naturalisation bien établis dans notre Belgique; dès notre première séance publique, M. Cauchy, qui lui-même était un de leurs plus savants interprètes, avait éloquemment établi ces droits. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de ce que ces sciences aient continué à marcher d'un pas assuré et à produire des travaux qui ont fixé sur notre pays l'attention des juges les plus compétents dans ces matières. Leur développement progressif est d'autant plus désirable que l'exploitation des produits naturels que notre sol renferme dans son sein est une des sources les plus abondantes de la richesse nationale (1).

D'après les promesses précédemment faites dans l'une de nos séances publiques, je voudrais pouvoir vous annoncer

---

(1) *Géologie, paléontologie, minéralogie :*

Sur les terrains triasique et jurassique de la province de Luxembourg; par M. A. Dumont, *Mém.*, t. XV.

Sur les terrains ardennais et rhénan de l'Ardenne, du Rhin, du Brabant et du Condros; par M. Dumont, 1re partie, *Mém.*, t. XX; 2e partie, *Mém.*, t. XXII.

Tableau synoptique et synonymique des espèces vivantes et fossiles de la famille des Arcacés, avec l'indication des dépôts dans lesquels elles ont été recueillies; par M. Nyst, *Mém.*, t. XXII.

Notice géologique sur le département de l'Aveyron; par M. Marcel de Serres, *Mém. cour.*, t. XVIII.

Description des coquilles et des polypiers fossiles des terrains tertiaires de la Belgique; par M. Nyst, *Mém. cour.*, t. XVII. — M. Nyst a publié ensuite ce travail séparément, en lui donnant de nouveaux développements, et en lui conservant le même titre. Bruxelles, 1843, 1 vol. in-4°.

M. De Koninck publiait en même temps sa *Description des animaux*

aujourd'hui que la publication de la carte géologique du royaume a dignement couronné cette période décennale; j'ignore quels obstacles ont empêché la réalisation de nos désirs et de ceux du savant auteur qui a mis tant de zèle et de soins à l'exécution de ce grand travail, entrepris sous les auspices de l'Académie (1).

Jamais la classe n'a mis plus d'activité dans ses travaux. Jamais ses relations à l'intérieur du royaume et à l'extérieur, n'ont été plus nombreuses ni plus utiles à la science. Il n'existe pas de société savante de quelque importance, avec laquelle elle ne se trouve en rapport et avec laquelle elle ne fasse un échange de ses publications.

La collection des *Mémoires* des membres se compose actuellement de vingt-cinq volumes in-4°, dont la moitié a paru pendant la dernière période décennale; il en est de même de la collection des *Mémoires couronnés* ou *Mémoires* communiqués par *des savants étrangers* à notre Académie.

Cette collection eût été probablement plus considérable encore, si les ressources dont l'Académie dispose l'avaient permis. Dans cet état de choses, plusieurs membres, par des motifs de délicatesse, et pour ne point entraver les publications de leurs confrères, ont ralenti leurs travaux ou

---

fossiles qui se trouvent dans le terrain carbonifère de Belgique, 1 vol. in-4°, avec un nombre considérable de planches; Liége, 1842-1844.

M. D'Omalius-d'Halloy a donné plusieurs éditions nouvelles de ses ouvrages, ainsi qu'un *Précis élémentaire de géologie*. Paris, 1843, 1 vol. in-8°.

(1) La carte géologique a été déposée par M. Dumont, dans la séance du 10 novembre 1849, et a été remise à M. le Ministre de l'intérieur, avec un rapport favorable de la classe des sciences.

les ont publiés en dehors de l'Académie, se bornant à en présenter le sommaire dans ses *Bulletins*. Cette dernière collection, dont l'origine ne remonte qu'à 1832, se compose déjà de 28 volumes in-8° (1).

Les *Bulletins* dont on ne saurait contester l'utilité, ont puissamment contribué à donner de la variété et de l'activité à nos travaux, et à multiplier nos relations avec les savants et les sociétés étrangères. Cependant on peut se demander s'ils n'offrent point aussi des inconvénients, et s'ils n'ont point porté préjudice à la maturité des travaux, en précipitant trop les publications. L'extrême facilité que l'on a de communiquer promptement au public ses essais sous forme de notices, finit par faire perdre l'habitude de composer des ouvrages solides.

Les rapports sur les mémoires soumis au jugement de la classe forment une des parties les plus intéressantes de ses *Bulletins*, et en même temps, on l'oublie trop peut-être, un des côtés les plus essentiels de ses attributions. La pensée première qui a présidé à l'organisation des Académies était de former une réunion d'hommes instruits, conférant entre eux sur leurs études communes, s'éclairant mutuellement et avec bienveillance, se communiquant leurs travaux et provoquant de la part de leurs collègues d'utiles observations et des conseils sur les parties où ils auraient pu avoir failli. Que l'on supprime cet échange de lumières, qu'on renonce à la discussion scientifique, et l'Académie se transforme en un bureau de publication ; les lectures mêmes deviennent sans attrait et se réduisent à une pure forma-

(1) Il faut comprendre encore, dans les publications de l'Académie, la collection de ses *Annuaires*, qui comprend 16 volumes in-18, et la nouvelle collection in-8° des *Mémoires couronnés*, qui compte 4 volumes.

lité réglementaire qui fatigue à la fois ceux qui les font et ceux qui doivent les entendre.

Pour ce qui concerne les rapports sur des travaux communiqués par des savants étrangers, la Compagnie n'a pas un rôle moins important à remplir; elle exerce une espèce de magistrature; et l'on comprend que la considération dont elle jouit, doit dépendre de la justice et de la bonté de ses décisions. Les sociétés qui manquent d'équité ou de lumières cessent bientôt d'être consultées.

C'est parce qu'elle est bien pénétrée de cette vérité, que la classe a toujours attaché un amour-propre particulier à satisfaire aux conditions qu'on est en droit d'exiger d'elle, et à mettre dans la communication de ses rapports une promptitude plus grande peut-être que celle d'aucune autre société savante de l'Europe. Quoique ces sortes de travaux soient ingrats et pénibles, les membres, en général, s'y sont prêtés avec zèle et avec complaisance; ils ont compris que l'inactivité, de leur part, aurait pour effet de faire peser sur quelques-uns les charges qui doivent porter équitablement sur tous, et que la qualité d'académicien ne devient honorable qu'autant qu'on en remplit consciencieusement les devoirs.

Je ne puis passer sous silence un changement notable qui s'est accompli depuis le dernier rapport décennal. Je me bornerai toutefois à le signaler en historien fidèle, laissant au temps le soin d'en apprécier les avantages ou les inconvénients; je veux parler de la séparation de l'Académie en trois classes (1).

On a pu craindre que cette séparation ne laissât un vide dans les séances mensuelles que les sciences et les lettres

(1) Effectuée par arrêté royal du 1er décembre 1845.

se partageaient autrefois. L'expérience a montré cependant que les séances, mieux remplies aujourd'hui, sont quelquefois même insuffisantes pour les communications et les lectures que voudraient y faire les membres.

Quelles que soient, du reste, les modifications que l'on essaierait de faire, notre Académie se trouvera toujours sous l'influence d'un inconvénient très-grave, parce qu'il est à peu près sans remède. L'Académie, en effet, forme un corps dont les membres sont distribués sur toute l'étendue de la Belgique, et qu'il devient très-difficile de réunir périodiquement.

Chaque séance nécessite un voyage : ajoutons à cela que les fonctions d'académicien sont tout à fait gratuites (1), qu'elles ne conduisent à aucune distinction, à aucun avantage personnel. Nos règlements parlent, à chaque page, des devoirs de l'académicien; mais ils n'énoncent nulle part une compensation en sa faveur.

Si je cite ce fait auquel peut-être aucun d'entre nous n'avait pris garde, c'est uniquement pour montrer que nous n'avons point d'autre mobile que la science et le désir d'être utile au pays; ces sentiments désintéressés, nous les conserverons avec un juste orgueil, jaloux de maintenir dans toute sa pureté la page qui reviendra à la science dans l'histoire de cette époque si glorieuse pour notre Belgique. A nous la mission de conserver et d'agrandir le noble héritage de la science dont la nation nous a confié

---

(1) Il est, à la vérité, accordé à chaque membre un ou plusieurs jetons de présence, selon la distance qu'il a dû parcourir; mais les jetons indemnisent tout au plus des frais de voyage. Un savant, un artiste ou un littérateur, qui n'a manqué à aucune séance de l'année, reçoit en tout, s'il habite Bruxelles, une somme de 72 francs.

la garde, à d'autres le soin d'apprécier nos efforts pour accomplir ce mandat sacré !

— Après la lecture de ce rapport, M. De Koninck a communiqué une notice sur la vie et les travaux de P.-L.-C.-E. Louyet, correspondant de la classe des sciences, né à Mons, le 28 janvier 1818, et mort à Bruxelles, le 3 mai 1850. Cette notice sera insérée dans l'*Annuaire de l'Académie pour* 1851.

— La séance s'est terminée par la proclamation des résultats du concours de 1850, et par celle des élections faites dans la séance de la veille.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Sur le moyen de guérir la pomme de terre par la plantation d'automne. — De la maladie de la pomme de terre et des moyens de la guérir. — Plantation hivernale de la pomme de terre; par Le Roy-Mabille. Boulogne-sur-Mer, 1850; 3 broch. in-8°.

Abhandlungen der philologisch-historischen Classe der königlich-sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften. Band I. Leipzig, 1850, 1 vol. grand in-8°.

Berichte über die verhandlungen der königlich-sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig. Band I, II, III (1847, 1848, 1849), Band IV, Heft 1 und 2 (1850). Leipzig, 1847-1850. 25 broch. in-8°.

Archiv für Kunde österreichischer Geschichts-Quellen. Jahrgang 1850. Band I; Heft 3 und 4. Vienne; 1 vol. in-8°.

Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaf-

ten. Mathematisch-naturwissenschaftliche Classe. Marz, mai. — *Philosophisch-historische Classe.* Jänner-mai. Vienne, 1850; 6 broch. in-8°.

Jahrbuch der kaiserlich-koniglichen geologischen Reichsanstalt. 1ste Jahrgang, n° 1, Jänner-Februar.-März. Vienne, 1850; 1 vol. in-4°.

Uebersicht der Arbeiten und veränderungen de schlesischen Gesellschaft für vaterländische Kultur. Un jahre 1849. Breslau, 1850; 1 vol. in-4°.

Vereinte deutsche Zeitschrift für die Staats-Arzneikunde; herausgegeben von Schneider, Schürmayer, Hergt, Silbenhaar, Martini. Jahrgang 1850. Neue Folge. Siebenter Band. Erstes Heft. Freiburg im Breisgau, 1850; 1 broch. in-8°.

Die Regesten der Archive in der schweizerische Eidgenossenschaft. Herausgegeben von Theodor V. Mohr. Chur, 1848-1849, 2 vol. in-4°.

The quarterly journal of the chemical Society. Nos X et XI. Londres, 1850; 2 broch. in-8°.

Transactions of the royal Society of Edinburgh. Vol. XX, part. I. From the session 1849-1850. Édimbourg, 1850; 1 vol. in-4°.

Report to the general sir Thomas Makdougall Brisbane, Bart, president of the royal Society of Edinburgh, on the completion of the publication in the transactions of the royal Society of Edinburgh of the observations made in his observatory at Makerstoun. By John Allan Broun. Édimbourg, 1850; 1 broch. in-4°.

General results of the observations in magnetism and meteorology, made at Makerstoun in Scotland, with detailed tables of results for the years 1845 *and* 1846. Forming vol. IX, part. II, of the transactions of the royal Society of Edinburgh. By John Allan Broun. Édimbourg, 1850; 1 vol. in-4°.

Proceedings of the royal Society of Edinburgh 1849-1850. Vol. II, nos 35-39. Édimbourg, 1850; 5 broch. in-8°.

Astronomical observations made under the direction of M. F.

Maury, lieut. U. S. Navy, *during the year* 1845, *at the U. S. naval observatory, Washington.* Vol. I. Washington, 1846; 1 vol. in-4°.

Monografia delle mitre fossili del Piemonte di Luigi Bellardi. Turin, 1850; 1 broch. in-4°.

Atti georgofili di Firenze della associazione agraria della provincia di Grosseto, i bullettino agrario. N^os^ 80-95. Florence, 1850; 15 broch. in-8°.

Appendice all' archivio storico italiano. N^os^ 1-24. Florence, 1842-1850; 18 broch. in-8°.

Sull' esistenza delle antiche caste egiziane negata da J.-J. Ampère, discorso di Andrea Zambelli. Milan, 1850; 1 broch. in-8°.

Elogio del dott. Marcantonio Fabroni di Arezzo scritto da gregorio Palmi *e letto all' Academia Aretina di scienze, lettere ed arti nella solenne adunanza del di* 20 *Luglio* 1850. Arezzo, 1850; 1 broch. in-8°.

Recherche de la vérité, ouvrage philosophique publié par Gaspard Tuyssus de Constantinople. Constantinople, 1850; 1 vol. in-8°.

Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou. Année 1849, n° 4; 1850, n° 1. Moscou, 1850; 2 broch. in-8°.

TABLES ALPHABÉTIQUES

DU TOME XVII.

TABLE DES AUTEURS.

(Le chiffre I se rapporte à la Ire partie et le chiffre II à la 2e partie.)

A.

Airy. — Extrait d'une lettre, I, 496; annonce d'un nouveau système d'observations météorologiques, II, 370.

Alvin (*L.*). — Nommé membre de la commission pour les inscriptions des monuments, I, 489; notice sur des sculptures du XIe siècle appartenant à l'église de Ste-Gertrude, à Nivelles, I, 560; rapport sur l'organisation des grands concours de peinture, II, 76; note complémentaire à la notice de M. Alvin, sur les sculptures de Nivelles, II, 188.

B.

Baguet (*F.-N.-J.-G.*). — Nommé membre, I, 451; de la philologie à propos de Sextus Aurelius Victor et d'André Schott, II, 144.

Bal. — Lauréat du concours de Rome; communication d'un de ses rapports par le Ministre de l'intérieur, II, 266; idem, II, 292.

Baron (*A.-A.*). — Nommé membre de la commission pour les inscriptions des monuments, I, 489; nommé membre de la commission liégeoise de la Caisse des artistes, II, 75; discours prononcé dans la séance publique de la classe des beaux-arts, II, 267.

Bellefroid. — Envoi des mesures prises sur un nain, I, 413.

Bellynck. — Observations des phénomènes périodiques, I, 91.

Blanco. — Remarques sur une pistache de terre ou *Arachis hypogaea*, I, 524.

Blancquaert (*Edm.*). — Observations des phénomènes périodiques, I, 91.

Bock (*C.-P.*). — Église abbatiale de Nivelles, sculptures du XI^e^ siècle, II, 192.

Bonnet (*Ossian*). — Auteur d'un mémoire couronné, I, 326.

Borgnet (*A.*). — Rapport sur un de ses mémoires, I, 141 ; impression de son mémoire sur Philippe II et la Belgique, votée par la classe, I, 141 ; commissaire, II, 327.

Borgnet (*Jules*). — Envoi d'une notice historique, II, 50; rapports faits sur cette notice, II, 408, 414.

Bormans (*J.-H.*). — Sur la cinquième églogue de Virgile, I, 246.

Braemt (*J.-P.*). — Réélu membre de la commission administrative, I, 83.

Bronn. — Réclamation au sujet d'une note de M. De Koninck, I, 331.

Bruckner (*Henri*). — Notice sur une formule pour calculer l'élasticité de la vapeur d'eau, I, 347.

Buschmann (*Ern.*). — Rapport sur les procédés photographiques, I, 75; membre de la commission anversoise de la Caisse des artistes, II, 75.

Buys-Ballot — Extrait d'une lettre, I, 497.

C.

Calamatta (*L.*). — Rapport verbal sur les lettres des lauréats aux concours de Rome, I, 178.

Capocci (*Ern.*). — Observation d'un météore, I, 2; extrait d'une lettre, II, 299; lettre sur les étoiles filantes, II, 320.

Carton (*l'abbé*). — Commissaire pour le concours, I, 141; rapport sur un mémoire de concours, I, 447; commissaire, II, 327; rapport sur un mémoire de M. Kervyn de Lettenhove, II, 331.

Carus. — Extrait d'une lettre sur les proportions humaines, II, 379.

Chotin. — Envoi d'un ouvrage pour le prix quinquennal d'histoire, I, 25.

Claine. — Rapport sur ses procédés photographiques, I, 75.

Colla. — Envoi d'un catalogue des phénomènes de la physique du globe, I, 499; sur les étoiles filantes, I, 502.

Corr (*Erin*). — Nommé membre de la commission anversoise de la Caisse des artistes, II, 75.

Crahay (*J.-G.*). — Observations des phénomènes périodiques, I, 91; envoi de ses observations sur les températures extrêmes, I, 101 ; rapport sur un mémoire de M. Duprez, II, 312; commissaire pour un mémoire de concours, II, 311 ; rapport, II, 491.

D.

Daussoigne-Mehul (*J.*). — Nommé membre de la commission liégeoise de la Caisse des artistes, II, 75.

David (*le chanoine*). — Commissaire pour un mémoire de M. Imbert des Mottelettes, I, 25; rapport, I, 151.

De Braekeleer (*F.*). — Nommé membre de la commission anversoise de la Caisse des artistes, II, 75; commissaire du concours de peinture murale, II, 187; rapport, II, 294.

De Busscher (*E.*). — Nommé membre de la commission gantoise de la Caisse des artistes, II, 75.

De Decker (*P.*). — Élu membre de la commission spéciale des finances, I, 28; commissaire pour un mémoire de concours, I, 141; rapport, I, 434; membre de la commission des finances, II, 407.

De Hemptinne (*A.*). — Élu directeur pour 1851, I, 90.

D'Huyvetter. — Nommé membre de la commission gantoise de la Caisse des artistes, II, 75.

De Keyzer (*N.*). — Nommé membre de la commission anversoise de la Caisse des artistes, II, 75; commissaire pour le concours de peinture murale, II, 187; rapport, II, 294.

De Koninck (*L.-G.*). — Remarque au sujet d'une réclamation de M. Bronn, I, 332; se charge de rédiger la notice biographique de M. Louyet, I, 412; commissaire pour un mémoire, II, 311; lecture de la notice consacrée à M. Louyet, II, 536.

Delesse. — Sur le porphyre de Lessines, lettre à M. d'Omalius, I, 528.

De Martius. — Lettre sur ses travaux, I, 326.

De Ram (*le chanoine*). — Rapport sur un mémoire de M. de Saint-Genois, I, 26; commissaire pour le concours, I, 140; commissaire pour un mémoire de M. Imbert des Mottelettes, I, 25; rapport, I, 156; membre de la commission pour les inscriptions historiques, II, 188; candidat pour le jury du prix quinquennal d'histoire, II, 407; impression d'une de ses notices II, 421.

De Smet (*le chanoine*). — Rapport sur un de ses mémoires, I, 26; envoi d'un mémoire, II, 327; rapport sur un mémoire de M. de Saint-Genois, II, 138.

Deville-Thiry. — Envoi de gravures sur verre, II, 372.

Devillez. — Envoi d'un mémoire manuscrit, I, 333; rapport, I, 414.

Dewalque. — Observations des phénomènes périodiques, I, 91.

D'Omalius d'Halloy (*J.-J.*). — Nommé président, I, 2; communication

d'une lettre relative à un parasélène, II, 309; discours prononcé dans la séance publique, II, 498.

Donckelaer. — Observations des phénomènes périodiques, I, 327.

Donny. — Nommé correspondant, II, 497.

D'Otreppe de Bouvette. — Communication sur les fouilles faites à Momalle, II, 137.

Droz. — Annonce de sa mort, II, 405.

Ducpetiaux (*Ed.*). — Auteur d'un mémoire couronné, I, 450.

Dumont (*A.*). — Dépose la carte géologique du royaume, I, 24; rapport sur un mémoire de M. de Ryckholdt, II, 314.

Duprez (*F.*). — Observations des phénomènes périodiques, I, 327; analyse d'un de ses mémoires, II, 312; rapport fait sur ce mémoire, II, 312.

Dureau de la Malle. — Extrait d'une lettre relative à la découverte d'anciens calendriers, II, 490.

F.

Faider (*Ch.*). — Éclaircissements sur la chambre légale en Flandre, I, 64; étude sur l'application des lois inconstitutionnelles, II, 435; candidat pour le jury du prix quinquennal d'histoire, II, 407.

Faraday. — Extrait d'une lettre relative aux caractères magnétiques de l'oxygène, II, 371.

Fétis (*F.*) — Rapport verbal sur une fantaisie pour l'orgue, I, 178; sur l'état actuel de la facture des orgues en Belgique, I, 309; annonce de la prochaine organisation d'un concert au bénéfice de la Caisse des artistes, II, 400.

Fétis (*Éd.*). — Rapport verbal fait au nom de la commission des finances, I, 177; élu membre de la commission pour les inscriptions des monuments, I, 489.

Forster (*le docteur*). — Observations des phénomènes périodiques, I, 91.

G.

Gachard (*L.-P.*). — Sur la législation des grains en Belgique au XVIII^e^ siècle, I, 28; nommé membre de la commission des finances, I, 28; sur la situation d'Anvers au mois de juillet 1566, I, 51; commissaire pour une notice de M. le major Guillaume, I, 140; rapport sur un mémoire de M. Ad. Borgnet, I, 141; rectification d'un passage d'une notice historique, I, 173; commissaire pour une proposition faite par M. Vasse, I, 237; rapport sur la notice du major Guillaume, I, 258; rapport sur la proposition de M. Vasse, I, 376; deux lettres confidentielles de Marie-Thérèse au prince Charles de Lorraine, I, 378; commissaire pour une notice

de M. J. Borgnet, II, 50; communication au sujet de la vie de Charles-Quint, II, 71; sur une colonie belge établie dans l'île de Nordstrand, II, 138; commissaire pour un mémoire de M. le major Guillaume, II, 327; rapport sur la notice de M. J. Borgnet, II, 408; membre de la commission des finances, II, 407; candidat pour le jury du prix quinquennal d'histoire, II, 407.

Gachet (*Émile*). — Sur l'époque de la mort de Notger, prince-évêque de Liége, II, 354.

Gallait (*L.*). — Nommé commissaire du concours de peinture murale, II, 187.

Gauchez (*Léon*). — Annonce d'une somme prélevée en faveur de la Caisse des artistes, I, 487; envoi de cette somme, II, 266.

Gautier (*Alf.*). — Observations météorologiques faites à Genève, I, 97.

Geefs (*Jos.*). — Nommé membre de la commission anversoise de la Caisse des artistes, II, 75.

Geerts. — Don d'un moule pris sur le crâne du duc de Brabant, Henri III, I, 176.

Gerlache (*le baron de*). — Rapport sur une notice de M. Gachard, I, 26; nommé membre de la commission administrative, I, 28; membre de la commission de présentation, I, 237; candidat pour le jury du prix quinquennal d'histoire, II, 407; membre de la commission administrative, II, 407.

Ghaye. — Observations des phénomènes périodiques, I, 91.

Gheldolf. — Candidat pour le jury du prix quinquennal d'histoire, II, 407.

Gloesener. — Dépôt d'un paquet cacheté, II, 309.

Gluge (*F.*). — Commissaire, II, 311; rapport sur deux notes de M. d'Udekem, II, 378.

Grandgagnage (*J.*). — Membre de la commission de présentation, I, 237; rapport sur les fouilles de Momalle, adressé au Ministre de l'intérieur, II, 51; membre de la commission liégeoise de la Caisse des artistes, II, 75.

Guillaume (*le major*). — Envoi d'une notice, I, 140; rapport fait sur cette notice, I, 238; les anciennes institutions militaires de la Belgique, I, 290; envoi d'une note manuscrite sur les bandes d'ordonnance, II, 327.

H.

Haus (*J.-J.*). — Don du rapport sur la révision du Code pénal, I, 326, et II, 326.

Heis (*Ed.*). — Extrait d'une lettre sur les aurores boréales, I, 96.

Hess. — Observations des phénomènes périodiques, I, 186.

I.

Imbert des Mottelettes. — Envoi d'un manuscrit sur l'ethnographie de Belgique, I, 25; rapports sur ce travail, I, 151-156; lettre sur l'ethnographie du royaume de Belgique, I, 545.

J.

Jenyns (*Léonard*). — Observations des phénomènes périodiques, I, 91.

K.

Kervyn de Lettenhove. — Nommé correspondant, I, 451; lecture d'un fragment de l'histoire de Flandre, II, 71; lecture d'un travail intitulé : Sur un manuscrit de l'abbaye des Dunes, II, 185; rapports faits sur ce travail, II, 328-331.

Kickx (*J.*). — Rapport sur le concours ouvert à l'occasion de la maladie des pommes de terre, II, 2; commissaire pour une proposition de M. Le Roy-Mabille, II, 373.

L.

Lamarle. — Commissaire pour un mémoire de M. Schaar, I, 333; rapport, II, 2; commissaire pour un mémoire de M. Duprez, II, 310; rapport, II, 314.

Lavaux (*Eugène*) — Envoi d'un mémoire manuscrit, I, 2; retire son travail, I, 91.

Laureys. — Lauréat à Rome, communication, faite par le Ministre de l'intérieur, d'un de ses rapports, II, 487.

Leclercq (*M.-N.-J.*). — Rapport sur une notice de M. Gachard, I, 26; élu directeur de la classe des lettres, I, 27; membre de la commission des finances, I, 28; commissaire pour une note de M. Picard, II, 50; rapport, II, 158; membre de la commission des finances, II, 407.

Leclercq (*D.*). — Observations des phénomènes périodiques, I, 91; lettre relative à des phénomènes d'électricité atmosphérique, II, 94.

Lee (*John*). — Aurore boréale observée à Stone, I, 327.

Lefroy (*le capitaine*). — Extrait d'une lettre, I, 499.

Le Roy-Mabille. — Envoi d'un mémoire, II, 310; proposition relative à une expérience agricole, II, 373.

Lesbroussart (*Ph.*). — Commissaire pour le concours, I, 140; rapport, I, 430.

Leys. — Nommé membre de la commission anversoise de la Caisse des artistes, I, 75; commissaire pour le concours de peinture murale, II, 187.

Liagre (*le capitaine*). — Sur les points focaux de l'ellipse, I, 134; nommé correspondant, II, 497.

Libert (*mademoiselle*). — Envoi d'un nouvel essai d'explication du monument d'Igel, I, 236; rapports faits sur ce travail, I, 541.

M.

Mac Leod. Observations des phénomènes périodiques, I, 91.

Madou (J.). — Commissaire pour le concours de peinture murale, II, 187; rapport, II, 294; commissaire pour le projet d'un musée historique, II, 293; rapport, II, 488.

Marchal (le chevalier). — Membre de la commission des finances, I, 28; sur trois manuscrits inédits de Bossuet, I, 269; membre de la commission des finances, II, 407; description des funérailles d'Anne de Bretagne, II, 421.

Martens (M.). — Remarques sur la recherche des falsifications des farines, I, 197; de la théorie électro-chimique dans ses rapports avec la loi des substitutions, II, 388.

Martini van Geffen. — Observations des phénomènes périodiques, I, 327.

Mathieu (Ad.). — Nommé correspondant, I, 451.

Maus. — Sur la représentation graphique des lois naturelles, II, 302.

Melsens. — Nommé membre, II, 497.

Mengal. — Nommé membre de la commission gantoise de la Caisse des artistes, II, 75.

Meyer (A.). — Envoi d'une note manuscrite, I, 187.

Milne Edwards. — Nommé associé, I, 497.

Ministère de l'intérieur. — Envoi de l'arrêté royal nommant M. D'Omalius président, I, 2; don d'un exemplaire du recensement général de 1846, I, 2; demande de renseignements sur un ouvrage d'anatomie, I, 73; arrêté approuvant l'élection de MM. Nerenburger et Gluge, I, 90; envoi de trois mémoires relatifs à la maladie des pommes de terre, I, 90; envoi du rapport triennal sur l'instruction primaire, I, 139; lettre concernant les inscriptions historiques des monuments, I, 175; communication des rapports des lauréats de Rome, I, 307; annonce de l'exécution du buste de Weustenraad, I, 375; communication du rapport d'un lauréat de Rome, I, 487; communication d'un rapport fait par M. Schayes, I, 537; demande de rapport sur une messe de Zerezo, I, 555; lettre relative aux grands concours de peinture, I, 555; subside et mesure prise en faveur de la Caisse des artistes, I, 556; arrêté approuvant l'élection de M. Baguet, II, 49; communication de l'arrêté accordant un prix à MM. Stallaert et Vander Haeghen, II, 49; communication d'un rapport de M. Grandgagnage, II, 49; communication d'un rapport de M. Bal, II, 72; envoi d'une ordonnance de payement en faveur de la Caisse des artistes, II, 72; lettre relative au prix quinquennal d'histoire, II, 326; envoi de l'arrêté instituant un prix pour une cantate, II, 364; lettre relative à une proposition concer-

nant l'île de Nordstrand, II, 405; communication des rapports des lauréats de Rome, II, 485.

Moke (*H.-G.*). — Candidat pour le jury du prix quinquennal d'histoire, II, 407.

Montigny (*Ch.*). — Envoi d'un mémoire manuscrit, II, 491.

Morrot. — Observations des phénomènes périodiques, I, 186.

Morren (*Ch.*). — Observation entomologique faite à Liége, I, 91; mémorandum sur la vanille, I, 108; tératologie végétale sur la speiranthie des *Cypripèdes*, I, 188; quelques fleurs de *Fuchsia* sur la tombe d'un père de la botanique belge, I, 333; notice sur la structure morphologique de la fleur des *Lopeziées*, I, 516; rapport sur la maladie des pommes de terre, II, 2; notice sur la disparition des organes sexuels (cénanthie) et sur le développement de nombreux rameaux ananthes (mischomanie) dans le *Bellevalia comosa*, II, 29; les virescences distinctes des phyllomorphies, et cas particulier d'une virescence de chèvrefeuille, II, 125; sur un procédé qui fait produire à certaines races de pommes de terre quatre récoltes dans l'année, I, 131; commissaire pour une proposition de M. Le Roy-Mabille, II, 373; proposition d'un concours en l'honneur de S. M. la Reine, II, 373; coryphyllie d'un *Gesneria*, II, 385.

N.

Navez (*F.-J.*). — Élu directeur de la classe des beaux-arts, I, 83; rapport verbal sur les lettres des lauréats de Rome, I, 178; rapport sur l'organisation des grands concours, I, 400; commissaire du concours de peinture murale, II, 187; rapport, II, 294; commissaire pour le projet d'un musée historique, II, 293; rapport, II, 486.

Nerenburger (*G.-A.*). — Communication verbale faite au sujet de la triangulation du royaume, II, 135.

Nyst (*H.*). — Commissaire pour un mémoire de M. Bosquet, II, 311.

O.

Outendirck (*Fr.*). — Auteur d'un mémoire qui a obtenu la mention honorable, I, 538.

P.

Pagani (*G.-M.*). — Rapport sur un mémoire de M. Devillez, I, 414; rapport sur une note de M. Di Corone, I, 415.

Perrey (*Alexis*). — Note sur les tremblements de terre, I, 216; note sur un

bruit entendu à Dijon, II, 108; lettre sur les étoiles filantes, II, 323; sur les variations de pression atmosphérique et de température, I, 328.

Picard (*L.-A.*). — Des colonies fondées dans l'Amérique du Sud, II, 168.

Polain (*L.*). — Commissaire pour un projet soumis par M. Vasse, I, 237; rapport sur ce projet, I, 376; commissaire pour une notice de M. J. Borgnet, II, 50; rapport, II, 421.

Portaels. — Dépôt d'un paquet cacheté, II, 186.

Q.

Quetelet (*Ad.*). — Note sur le nain Jean Hanema, I, 13; lecture de la notice consacrée à Weustenraad, I, 72; sur les variations de pression atmosphérique, I, 98; commissaire pour le concours, I, 141; rapport verbal sur un mémoire de M. Crahay, I, 187; nouvel appareil de Wheatstone présenté à la classe des sciences, I, 188; proposition relative à la formation d'une commission mixte des classes des lettres et des beaux-arts, I, 237; communication faite, à ce sujet, à la classe des beaux-arts, I, 308; sur un nain belge, note, I, 344; décision prise par la classe des lettres au sujet de la commission mixte, I, 376; sur les variations annuelles du magnétisme terrestre, I, 424; sur les télégraphes électriques, I, 425; rapport sur un mémoire de concours, classe des lettres, I, 431; notice sur E.-N. Cornelissen, I, 452; membre de la commission pour les inscriptions historiques des monuments, I, 489; météorologie et physique du globe, I, 496; proposition relative à la commission pour l'histoire de l'art, I, 559; ethnographie, des proportions du corps humain, 4e article, II, 38; ethnographie, des proportions du corps humain, 5e article, II, 95; communication au sujet des bustes destinés à la salle des séances, II, 137; rapport fait sur le concours de la classe des beaux-arts et la Caisse des artistes, II, 285; lettre de condoléance au Roi, II, 298; observations des phénomènes périodiques, II, 310; commissaire pour le concours, classe des sciences, II, 311; rapport, II, 495; sur les orages du 15 août, II, 317; sur les étoiles filantes du mois d'août, II, 320; observations des phénomènes périodiques, II, 372; rapport décennal sur les travaux de la classe des sciences, 1840-1850, II, 511.

R.

Raoul. — Inauguration du monument consacré à sa mémoire, II, 50.

Reiffenberg (*baron de*). — Commissaire pour le concours, I, 140; annonce de sa mort, I, 427; rapport sur le concours, I, 429.

Renesse-Breidbach (*le comte de*). — Observation d'un météore, I, 327.

Robert (*le docteur*). — Observations des phénomènes périodiques, I, 2.

Roelandt (*L.*). — Nommé membre de la commission pour les inscriptions historiques, I, 489; membre de la commission gantoise de la Caisse des artistes, II, 75.

Roquemaurel. — Observations des phénomènes périodiques, I, 91.

Roulez (*J.-E.-G.*). — Doutes et conjectures sur un passage de la notice des dignités de l'Empire, I, 165; commissaire pour une note de M^lle^ Libert, I, 237; membre de la commission de présentation, I, 237; de l'édition d'Aurelius Victor, par André Schott, I, 261; rapport sur la note de M^lle^ Libert, I, 541; de l'origine, de la langue et de la civilisation des peuples qui habitaient la Belgique actuelle à l'arrivée de César, II, 151; observation sur un passage de Pline l'Ancien, relatif à la géographie de la Belgique, I, 344; sur une inscription latine de Tivoli, II, 348; inscription pour la médaille remportée par M. Ducpetiaux, I, 353.

S.

Saint-Genois (*le baron Jules de*). — Rapport sur un mémoire de M. De Smet, I, 26; nommé membre de la commission gantoise de la Caisse des artistes, II, 76; commissaire pour un mémoire de M. De Smet, II, 327; rapport fait sur un de ses mémoires, II, 138; rapport sur le mémoire de M. Kervyn de Lettenhove, II, 328; candidat pour le jury du prix quinquennal d'histoire, II, 407.

Santini. — Extrait d'une lettre sur la planète Hygie, I, 93; éléments de position de la planète Parthénope, II, 370.

Schaar (*M.*). — Envoi d'un mémoire manuscrit, I, 333; impression du mémoire, votée par la classe, II, 2.

Schayes (*A.-J.-B.*). — Rapport sur deux pièces de monnaie, I, 27; rapport sur un mémoire de M. Imbert de Mottelettes, I, 136; commissaire pour une note de M^lle^ Libert, I, 237; rapport, I, 540; rapport sur les fouilles faites à Omal et à Momalle, I, 540; ethnographie de la Belgique, réplique à M. Imbert des Mottelettes, II, 55; rapport sur un mémoire de M. de Saint-Genois, II, 138; membre de la commission pour les inscriptions historiques, II, 188.

Schumacher. — Annonce d'une nouvelle planète télescopique, I, 412; circulaire relative à la découverte de la planète *Victoria*, II, 299; éléments de position de la planète découverte par M. de Gasparis, II, 370.

Selys-Longchamps (*Edm. de*). — Observations des phénomènes périodiques, I, 91; idem, I, 327; idem, I, 412; idem, II, 310; sur une période de refroidissement au mois d'octobre, II, 372.

Simonis (*Eug.*). — Rapport sur l'organisation des grands concours, I, 402.
Sommé. — Observations des phénomènes périodiques, I, 2.
Spring (*A.*). — Rapport sur le concours de la maladie des pommes de terre, II, 2; commissaire pour une proposition de M. Leroy-Mabille, II, 373.
Stallaert (*Ch.*). — Auteur d'un mémoire de concours, I, 431.
Stallaert (*Jos.*). — Lauréat à Rome, communication de son rapport par le Ministre, II, 266; idem, II, 292.
Stas (*J.-S.*). — Commissaire pour un mémoire de concours, II, 311; rapport, II, 495.
Stassart (*le baron de*). — Sur la légende de Raes de Dammartin, I, 60; fables, I, 169; note relative à Philippe Cospeau, évêque d'Aire, II, 336.
Steur (*Ch.*). — Communique un mémoire manuscrit de l'abbé Mann, I, 72; commissaire pour un mémoire de M. J. Borgnet, II, 50; rapport, II, 414.
Stratford. — Communication de l'éphéméride de la comète de Faye, II, 370.
Suys (*T.-F.*). — Rapport verbal sur les lettres des lauréats de Rome, I, 178; rapport sur l'organisation des grands concours, I, 403; commissaire pour le projet d'un musée historique, II, 293; rapport, II, 488.
Sykes (*le lieutenant-colonel*). — Envoi des observations météorologiques prises dans l'Inde, II, 371.

T.

Timmermans (*H.-A.*). — Commissaire pour un mémoire de M. Schaar, I, 333; rapport, II, 2.
Thiéfry. — Envoi de cartes permanentes aux tribunes réservées de la Chambre des Représentants, II, 406.

V.

Van Beneden (*P.-J.*). — Recherches sur la faune littorale de Belgique, I, 102; sur deux larves d'échinodermes de la côte d'Ostende, I, 508; commissaire pour deux notes de M. J. d'Udekem, II, 311; rapport, II, 375.
Van der Haeghen (*Ph.*). — Auteur d'un mémoire de concours, I, 431.
Van Eycken (*J.*). — Dépôt d'un paquet cacheté, I, 186; demande de prolongation pour le concours de peinture murale, I, 488; commissaire pour le concours de peinture murale, II, 187; rapport, II, 294; commissaire pour le projet d'un musée historique, II, 293; rapport, II, 488.
Van Hasselt (*A.*). — Commissaire pour le projet d'un musée historique, II, 293; rapport, II, 488.

Van Meenen (*P.-F.*). — Membre de la commission spéciale des finances, I, 28; membre de la commission spéciale des finances, II, 407.

Van Oyen. — Observations des phénomènes périodiques, I, 91; idem, I, 327.

Van Schoor. — Envoi de cartes permanentes aux tribunes réservées du Sénat, II, 406.

Vasse. — Plan d'une nouvelle édition du *Miroir des nobles de Hesbaye*, soumis à la classe, I, 237; rapports faits à ce sujet, I, 376.

Verboeckhoven (*Eug.*). — Commissaire du concours de peinture murale, II, 187; rapport, II, 294.

Verneuil. — Lettre sur la géologie de la Bretagne, II, 304.

Vieillevoye. — Nommé membre de la commission liégeoise de la Caisse des artistes, I, 259.

Vincent. — Observations des phénomènes périodiques, I, 91.

Volckmar. — Hommage d'une composition musicale, I, 74.

W.

Wappers (*le baron*). — Nommé membre de la commission anversoise de la Caisse des artistes, II, 75; nommé commissaire du concours de peinture murale, II, 187; rapport, II, 294.

Wartmann (*Élie*). — Envoi d'un 8me *Mémoire sur l'induction* et extrait d'une lettre sur un cas de daltonisme, I, 92.

Z.

Zantedeschi. — Observations des phénomènes périodiques, I, 186.

TABLE DES MATIÈRES.

A.

Agriculture. — Note sur un procédé qui fait produire à certaines races de pommes de terre quatre récoltes dans l'année, par M. Ch. Morren, II, 131; Envoi d'un mémoire manuscrit de M. Le Roy-Mabille, II, 310; M. Le Roy-Mabille retire son mémoire, II, 373; proposition faite par le même, II, 373.

Archéologie. — MM. Roulez et Schayes communiquent leurs rapports sur une notice de M^lle^ Libert, II, 541; extrait d'un rapport adressé au Ministre de l'intérieur, par M. Schayes sur les fouilles archéologiques faites à Omal et à Momalle, II, 541; notice sur les sculptures du XI^e^ siècle, appartenant à l'église de Sainte-Gertrude, à Nivelles, par M. Alvin, I, 560; rapport sur les antiquités découvertes à Mommalle, par M. Grandgagnage, II, 51; note complémentaire à la notice de M. Alvin, sur les sculptures de Nivelles, II, 188; église abbatiale de Nivelles, sculpture du XI^e^ siècle, par M. Bock, II, 192; sur une inscription latine de Tivoli, par M. Roulez, II, 348.

Arrêtés royaux. — Arrêté nommant M. d'Omalius d'Halloy président pour 1850, I, 2; arrêté approuvant l'élection de M. Baguet, II, 49; arrêté accordant le prix fondé pour le meilleur mémoire sur l'histoire de l'instruction publique, à MM. Stallaert et Vander Haegen, II, 49; arrêté instituant un prix de 300 francs pour une cantate, II, 364.

Astronomie. — Sur la planète Hygie, lettre de M. Santini, I, 93; lettre de M. Schumacker, relative à la découverte d'une comète nouvelle, I, 412; sur les étoiles filantes, extrait d'une lettre de M. Colla, I, 502; circulaires de M. Schumacker relatives à la découverte de la planète Victoria et de la comète vue pour la première fois par M. Brorsen, II, 299; extrait d'une lettre de M. Capocci, II, 299; parasélène observé par M. Valtin, II, 309; sur les étoiles filantes du mois d'août 1850, par M. Quetelet, II, 320; lettre de M. Capocci sur les étoiles filantes, II, 321; lettre de M. Alexis Perrey sur les étoiles filantes, II, 323; MM. Schumacher et L. Del Re transmettent des renseignements sur la comète découverte par M. de Gasparis, II, 370; M. S. Stratford communique l'éphéméride de la comète de Faye, II, 370; MM. Santini et Benjamin Valz donnent les éléments de la planète Parthénope, II, 370.

B.

Biographie. — Lecture de la notice de Weustenraad par M. Quetelet, I, 72; promesse faite par M. Fétis, relativement à la biographie de Bartolini, I, 176; notice biographique consacrée à la mémoire de M. N. Cornelissen, I, 452; note relative à Philippe Cospeau, évêque d'Aire, etc., par M. le baron de Stassart, II, 336; notice lue par M. De Koninck, sur la vie et les travaux de P.-L.-C.-E. Louyet, II, 536.

Botanique. — Memorandum sur la vanille, son histoire et sa culture par M. Ch. Morren, I, 108; extrait d'une lettre de M. de Martius, relative à l'histoire des palmiers, I, 326; quelques fleurs de *Fuchsia* sur la tombe d'un père de la botanique belge, par M. Morren, I, 333. Remarques sur la pistache de terre ou ARACHIS HYPOGÆA, par M. Blanco, I, 524.

Bulletins bibliographiques. — I, 84, 178, 320, 404, 489, 573; II, 89, 260, 295, 365, 536.

C.

Caisse des artistes. — Aquarelle donnée à la tombola de la Caisse, par M. Valerio, I, 74; M. Lavry, don de ses œuvres complètes, I, 74. Le secrétaire perpétuel de l'Académie dépose l'exposé général de l'administration pendant 1849, I, 177; dons faits à la tombola de la Caisse, I, 399; dons faits à la tombola de la Caisse, I, 488; don fait à la Caisse par la commission de la fête du 5 janvier, I, 487; subside de 1000 francs accordé par le Ministre de l'intérieur, I, 556; circulaire transmise aux gouverneurs en faveur de la Caisse, I, 556; dons faits à la tombola de la Caisse, I, 558; don fait à la tombola de la Caisse, II, 485.

Chimie. — Remarques sur la recherche des falsifications de farines, par M. Martens, I, 197; de la théorie électro-chimique dans ses rapports avec la loi des substitutions, par M. Martens, II, 588.

Commissions. — Approbation donnée aux comptes du trésorier, par la commission des finances de la classe des beaux-arts, I, 177; commission mixte pour les inscriptions historiques, I, 308; proposition, au sujet de la commission mixte, par le Secrétaire perpétuel, I, 376; nomination de la commission pour les inscriptions historiques, I, 389; proposition de M. Quetelet, relative à la commission pour l'histoire de l'art, I, 559; commissions de la Caisse des artistes à Anvers, Gand, et Liége, II, 75; commission pour les inscriptions, premières décisions, II, 187; commission pour projet relatif à la création d'un Musée historique, II, 295; rapport présenté par M. Navez, au nom de cette commission, II, 485.

Concours de la classe des beaux-arts. — Prolongation pour le concours de peinture murale, I, 488; programme du concours de 1851, II, 73; résultat du concours de peinture murale, II, 187; jugement du concours de peinture murale, II, 294; concours extraordinaire, ouvert à l'occasion de la mort de la Reine, II, 364.

Concours de la classe des lettres. — Concours spécial de la ville d'Ypres, I, 26; résultats du concours de la classe, commissaires, I, 140; concours ouvert par le Congrès scientifique de Liége, I, 428; jugement et rapports sur le concours de 1850, I, 429; M. Outendirck, auteur du mémoire qui a obtenu la mention honorable, I, 538; programme du concours de 1851, I, 538; concours extraordinaire de poésie, II, 327; inscription de la médaille décernée à M. Ducpetiaux, II, 353.

Concours de la classe des sciences. — M Ossian Bonnet, auteur d'un mémoire couronné, I, 326; rapport de MM. Spring, Ch. Morren et Kickx, sur le concours ouvert par le gouvernement, à l'occasion de la maladie des pommes de terre, II, 2; résultats du concours de 1850, II, 311; concours extraordinaire à l'occasion de la mort de S. M. la Reine, II, 373; jugement du concours de 1850; rapport de M. Crahay, II, 491; programme du concours de 1851, II, 495.

D.

Dépôts. — Dépôt d'un paquet cacheté par M. Van Eycken, II, 186; dépôt d'un paquet cacheté par M. Portaels, II, 186; M. le professeur Gloesener dépose un paquet cacheté renfermant des perfectionnements relatifs à la télégraphie électrique, II, 310.

Dons. — Exemplaire du recensement général de 1846, envoyé par le Ministre de l'intérieur, I, 25; rapports des séances de l'Assemblée germanique, envoyés par le baron de Drachenfels, I, 25; médaille pour l'exposition de Gand, offerte par M. Leclercq, I, 74; moule du crâne du duc de Brabant, Henri III, offert par M. Geerts, I, 176; don d'une médaille par M. le baron de Macar, I, 427; lithographies données par le président de la Société royale pour l'encouragement des beaux-arts d'Anvers, I, 558; la Société royale d'Edimbourg envoie un exemplaire de la médaille frappée en l'honneur de Napier de Merchiston, II, 299; M. Jouvenel fait don de la médaille consacrée à la mémoire de la Reine, II, 364; M. Deville Thiry offre deux échantillons de gravures sur verre, nommées *dévilléotypes*, II, 373; MM. Thiéfry et Van Schoor envoient des cartes permanentes aux tribunes réservées de la Chambre et du Sénat, II, 406.

E.

Élections. — Directeur de la classe des lettres, I, 27; d'un membre de la commission administrative, I, 27; des membres de la commission des finances, I, 27; directeur de la classe des beaux-arts, I, 84; d'un membre du comité directeur de la Caisse des artistes, I, 84; élections dans la classe des lettres, I, 451; candidats élus pour le jury du prix quinquennal d'histoire, II, 407; élections de membres de la commission des finances de la classe des lettres, II, 407; élections de la commission des finances de la classe des beaux-arts, II, 488; élections faites dans la classe des sciences pour une place de membre, d'associé et de deux correspondants, II, 496.

Électricité. — Lettres de MM. Matteucci, Peltier, etc., au sujet des observations faites à l'observatoire royal de Bruxelles, I, 3; sur les télégraphes électriques, par M. Quetelet, I, 425; phénomènes d'électricité atmosphérique observés par M. Leclercq, II, 94.

Entomologie. — Observation faite à Liége, par M. Morren, I, 92.

Ethnographie. — Sur le nain Jean Hanema, par M. Quetelet, I, 13; sur l'ethnographie du royaume de Belgique, manuscrit présenté par M. Imbert des Mottelettes, I, 25; rapport de M. David sur le travail de M. Imbert des Mottelettes, I, 151; idem de M. Schayes, I, 156; sur un nain belge, par M. Quetelet, I, 344; lettre de M. Imbert des Mottelettes sur l'ethnographie du royaume de Belgique, I, 545; des proportions du corps humain, quatrième article, par M. Quetelet, II, 38; ethnographie de la Belgique, réplique à la lettre de M. Imbert des Mottelettes, par M. Schayes, II, 55; des proportions du corps humain, cinquième article, par M. Quetelet, II, 95; de l'origine, de la langue et de la civilisation des peuples qui habitaient la Belgique actuelle à l'arrivée de César, par M. Roulez, II, 151; sur les proportions humaines (extrait d'une lettre de M. Carus), II, 379.

G.

Géographie. — Mémoire de M. De Saint-Genois sur le voyage de maître Thetmar, II, 138; sur une colonie belge dans l'île de Nordstrand, par M. Gachard, II, 138; des colonies fondées dans l'Amérique du Sud, par L.-A. Picard, II, 168; observations sur un passage de Pline l'Ancien, relatif à la géographie de la Belgique, par M. Roulez, II, 344; lettre du Ministre relative à l'île de Nordstrand, II, 406.

Géologie. — Dépôt de la carte géologique, par M. Dumont, I, 24; sur la géologie de la Bretagne (extrait d'une lettre de M. de Verneuil), II, 304.

Géométrie. — Sur les points focaux de l'ellipse, par M. le capitaine Liagre,

I, 134; rapport de M. Pagani, sur une note de M. Di Corone, relative à la *quadrature du cercle*, I, 415.

Grands concours des beaux-arts. — Rapports de MM. Navez, Simonis et Suys, relatifs aux grands concours, I, 400; rapport envoyé par M. Laureys, lauréat du grand concours, I, 487; rapport envoyé par M. Bal, lauréat, II, 72; rapport et programme présentés par M. Alvin, pour l'organisation des grands concours de peinture, II, 76; nouveaux rapports envoyés par les lauréats : MM. Joseph Stallaert, Bal et Laureys, II, 292; rapports envoyés par les lauréats : Laureys et Jean Geefs, II, 485.

H.

Histoire. — Sur la législation des grains en Belgique au XVIII^e^ siècle, par M. Gachard, I, 28; sur la situation d'Anvers, au mois de juillet 1566, par M. Gachard, I, 51; sur la légende de Raes de Dammartin, par M. le baron de Stassart, I, 60; sur la chambre légale de Flandre, par M. Ch. Faider, I, 64; rapport de M. Gachard sur le mémoire de M. Borgnet, intitulé : Philippe II et la Belgique, I, 141; Doutes et conjectures sur un passage de la Notice des dignités de l'Empire, par M. Roulez, I, 165; rectification faite par M. Gachard au sujet des Particularités sur la mort de Philippe II, I, 173; rapport fait par M. Gachard sur la notice de M. le major Guillaume : les Bandes d'ordonnance, I, 238; les Bandes d'ordonnance, notice par M. le major Guillaume, I, 290; rapports de MM. Polain et Gachard sur une réimpression projetée par M. Vasse, I, 377; Histoire de la diplomatie; deux lettres de Marie-Thérèse, notice par M. Gachard, I, 378; fragment de l'histoire de Flandre, lu par M. Kervyn de Lettenhove, II, 71; communication verbale faite au sujet de cette lecture, par M. Gachard, II, 71; envoi d'un mémoire par M. De Smet, II, 327; rapport de M. de Saint-Genois sur un mémoire de M. Kervyn de Lettenhove, intitulé : Sur un manuscrit de l'abbaye des Dunes, II, 328; rapport de M. l'abbé Carton sur le même travail, II, 331; sur l'époque de la mort de Notger, lettre de M. Émile Gachet, II, 354; rapport de M. Gachard sur un mémoire de M. J. Borgnet, intitulé : Histoire des compagnies militaires de Namur, II, 408; rapport de M. Steur sur le même travail, II, 414; description des funérailles d'Anne de Bretagne, par le chevalier Marchal, II, 421.

M.

Manuscrit. — Manuscrit de l'abbé Mann sur le port de Nieuport, rapport verbal de M. Steur, I, 72.

Mathématiques. — M. Meyer fait parvenir une note manuscrite intitulée :

Expression du rayon vecteur d'une planète en série suivant les cosinus des multiples de l'anomalie moyenne, I, 187; Mémoire de M. Schaar, intitulé : *Recherches sur la théorie des résidus quadratiques*, I, 333; impression du mémoire votée par la classe, II, 2; notice sur une formule pour calculer l'élasticité de la vapeur d'eau, par M. Henri Bruckner, I, 347.

Mécanique. — Mémoire de M. A. Devillez, intitulé : *Essai sur la mécanique des corps solides considérée comme science naturelle*, I, 333; rapports de MM. Pagani et Quetelet sur ce mémoire, I, 412.

Météorologie — Sur l'hiver de 1849 à Genève, par M. Alfr. Gautier, I, 97; résumé des observations météorologiques faites de 1836 à 1848 à Louvain, par M. Crahay, I, 97; sur les variations de pression atmosphérique et de température, par M. A. Perrey, I, 328; extrait d'une lettre de M. Airy, I, 496; idem de M. Buys-Ballot, I, 497; remarques de M. Quetelet sur les deux extraits précédents, I, 498; M. le Secrétaire perpétuel annonce les observations météorologiques simultanées, faites sur la demande de M. Airy, II, 94; sur les orages du 15 août 1850, par M. Quetelet, II, 317; M. Airy annonce le nouveau système d'observations météorologiques, II, 370; M. le lieutenant-colonel Sykes communique ses remarques sur les observations météorologiques faites dans les Indes, II, 371; sur une période de refroidissement, par M. De Selys-Longchamps, II, 371.

Minéralogie. — Sur le porphyre de Lessines, lettre de M. le professeur Delesse, II, 528.

Monuments. — Remercîments du Ministre au sujet de l'examen relatif à la proposition de M. de Beauffort, II, 175; proposition d'une commission mixte pour les inscriptions historiques des monuments, I, 257; premières décisions pour les inscriptions historiques, II, 187.

Musique. — Rapport verbal sur une fantaisie pour l'orgue, par M. F. Fétis, I, 178; sur l'état actuel de la facture d'orgues en Belgique, par M. F. Fétis, I, 309; M. le Ministre de l'intérieur soumet à l'examen de la classe des beaux-arts une messe manuscrite de M. Zerezo, II, 555.

N.

Nécrologie. — Mort de MM. Quatremère de Quincy, Bianchi, Godefroy Schadow et Bartolini, I, 176; annonce de la mort de M. Louyet, I, 412; annonce de la mort de M. De Reiffenberg, I, 427; mort de S. M. la Reine; décision prise à ce sujet par la classe des sciences, II, 290; idem par la classe des lettres, II, 291; adresse au Roi, à l'occasion de S. M. la Reine, II, 298; annonce de la mort de M. Droz, II, 405.

Numismatique. — Rapport de M. Schayes sur deux pièces de monnaie, offertes par M. Mottin, I, 27.

O.

Ouvrages présentés. — Par M. Charles-Lucien Bonaparte, I, 2; I, 412, et II, 2; par M. Félix Bogaerts I, 74; par M. Schayes, I, 74, et II, 364; par M. d'Omalius d'Halloy, I, 186; par M. De Haldat, I, 186; par M. Bormans, I, 237; par M. Van Hasselt, I, 308; par M. le baron de Reiffenberg, I, 376; par M. Snellaert, I, 376; par MM. Maus, Melloni et de Selys-Longchamps, I, 412; par MM. Mathieu et Heuschling, I, 427; par M. Gachard, I, 538; par MM. Morren, De Hemptinne et Quetelet, II, 2; par M. Borgnet, II, 50; par M. l'abbé Carton, II, 50; par M. Polain, II, 136; par M. Kervyn de Lettenhove, II, 136; par M. Quetelet, II, 310; par M. Haus, I, 326 et II, 326; par M. Morren, I, 90 et II, 373.

P.

Paléontologie. — Réclamation de M. Bronn, professeur à l'université de Heidelberg, I, 331; nomination des commissaires pour le mémoire de M. Bosquet, description des Entomostracés fossiles, II, 310; rapport de M. Dumont sur un mémoire de M. P. De Ryckholdt, II, 314.

Phénomènes périodiques. — Annonce de l'envoi des observations, faites pendant 1849, par MM. Vincent, Crahay, de Selys-Longchamps, Van Oyen, Leclercq, Dewalque, Bellynck, Blancquaert, Forster, Mac Leod, Jenyns, Roquemaurel, I, 91; réception des observations faites à Stettin, à Venise et à Dijon, I, 186; réception des résumés des observations faites à Gand, St-Trond, Namur et Vucht, I, 327; sur le retour des hirondelles, I, 327; observations sur la végétation, par M. de Selys-Longchamps, I, 412; MM. de Selys-Longchamps et Quetelet déposent leurs observations sur l'état de la végétation, II, 310; MM. de Selys-Longchamps et Quetelet communiquent leurs observations sur la chute des feuilles, II, 372; découverte de calendriers chinois faite par M. Dureau de la Malle, II, 389.

Philologie. — Sur la cinquième églogue de Virgile, par M. Bormans, I, 246; de l'édition d'Aurelius Victor par André Schott, par M. Roulez, I, 261; sur trois manuscrits de Bossuet; notice par M. le chevalier Marchal, I, 269; de la philologie, à propos de Sextus Aurelius Victor et d'André Schott, par M. Baguet, II, 144.

Photographie. — Rapport de M. Buschmann sur les procédés de M. Claine, I, 75.

Physique du globe. — Sur les aurores boréales, les étoiles filantes et la lumière zodiacale, par M. Heis, I, 96; sur les variations de pression

atmosphérique et de température au commencement de 1850, par M. Quetelet, I, 98; bolide observé à Bruxelles, I, 102; note sur les tremblements de terre ressentis en 1849, I, 216; météore observé à Groot-Spauwen, I, 327; aurore boréale observée à Stone, I, 327; sur les variations annuelles du magnétisme terrestre, à Bruxelles, par M. Quetelet, I, 424; observations des aurores boréales, par M. le capitaine Lefroy, I, 499; catalogue d'aurores boréales, par M. Colla, I, 500; note sur un bruit entendu à Dijon, par M. Alexis Perrey, II, 108; nomination des commissaires pour un mémoire de M. Montigny : De l'influence de la vitesse du vent sur la pression atmosphérique, II, 491.

Physique. — Huitième mémoire sur l'induction, par M. Élie Wartmann, I, 92; nomination des commissaires pour un mémoire de M. E.-F. Rossignon, sur la pression produite par le fluide de la lumière, II, 310; nomination des commissaires pour le mémoire de M. F. Duprez, sur un cas particulier de l'équilibre des liquides, II, 310; analyse et rapport de M. Crahay sur le mémoire de M. Duprez, II, 312; idem de M. Lamarle, II, 314; recherches de M. Faraday sur les caractères magnétiques de l'oxygène, II, 371; rapports de MM. Pagani et Quetelet sur un mémoire de M. Rossignon, II, 379.

Poésie. — Fables par M. le baron de Stassart, I, 169; concours de poésie ouvert à l'occasion de la mort de la Reine, II, 327; réception d'une pièce envoyée au concours, II, 406.

Prix quinquennal d'histoire. — Envoi d'un ouvrage, I, 25; candidats élus pour le jury du concours, II, 407.

S.

Séances publiques. — Séance publique de la classe des lettres, I, 452; remise des médailles aux lauréats de la classe des lettres, I, 486; séance publique de la classe des beaux-arts, II, 267; séance publique de la classe des sciences, II, 511.

Sciences morales et politiques. — Sur la représentation graphique des lois naturelles, extrait d'une lettre de M. Maus, II, 302; étude sur l'application des lois inconstitutionnelles, par M. Ch. Faider, II, 435.

T.

Tératologie. — Sur les monstruosités par épanodie, par M. Ch. Morren, I, 17; sur la speiranthie des *Cypripèdes*, par M. Ch. Morren, I, 188; étude d'une pétalification successive dans les *Saxifrages*, I, 415; notice sur la structure morphologique de la fleur des *Lopéziées*, et sur une adénopétalie

observée dans cette tribu, par M. Ch. Morren, I, 516; notice sur la disparition des organes sexuels (cénanthie) et sur le développement de nombreux rameaux ananthes (mischomanie) dans le *Bellevalia comosa*, par M. Ch. Morren, II, 29; les virescences distinctes des phyllomorphies et cas particulier d'une virescence du chèvrefeuille, par M. Ch. Morren, II, 125; coryphillie d'un *Gesneria*, par M. Ch. Morren, II, 385.

Z.

Zoologie. — Recherches sur la faune littorale de Belgique, I, 102; impression du mémoire présenté sur le même sujet, I, 186; sur deux larves d'Échinodermes de la côte d'Ostende, par M. Van Beneden, I, 508; nomination des commissaires pour deux notes de M. d'Udekem, II, 311; rapport de M. Van Beneden sur les notes de M. d'Udekem, intitulées : *Sur une nouvelle espèce de Flosculaire*, *Sur le système circulatoire de la Lacinulaire sociale*, II, 175; rapport de M. Gluge, II, 378; discours de M. d'Omalius dans la séance publique de la classe des sciences, II, 498.

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY.